

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

La programmation
des exportations australiennes

THESE

présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur ès sciences économiques

par

HENRI AERTSENS

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL

Monsieur Henri AERTSENS est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat en sciences économiques

« La programmation des exportations australiennes »

Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 5 février 1968.

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques

François Clerc

**La programmation
des exportations australiennes**

TABLE DES MATIERES

	Pages
Avant-propos	9
CHAPITRE I - Le commerce extérieur et la balance des paiements	11
Importance du commerce extérieur	11
Evolution générale du commerce extérieur	15
Composition des échanges commerciaux	25
Orientation géographique des échanges commerciaux	35
Balance des paiements et compte courant extérieur	43
CHAPITRE II - La comptabilité nationale, les objectifs et la programmation des exportations	69
La comptabilité nationale	69
Evolution générale	69
Les revenus des personnes et leurs affectations	82
Les recettes et les dépenses du secteur public	101
Les revenus des sociétés	113
Les investissements et leur financement	121
Les objectifs et la programmation des exportations	130
CHAPITRE III - Elaboration du programme général des exportations	138
CHAPITRE IV - Les programmes sectoriels	177
Elaboration générale	177
Evolution récente des composants des programmes sectoriels	192
Programme sectoriel n° 1.	195
Programme sectoriel n° 2.	206
Programme sectoriel n° 3.	223
Programme sectoriel n° 4.	237
Programme sectoriel n° 5.	263
CHAPITRE V - Cadre institutionnel et juridique de la programmation	269
La fédération, le gouvernement et l'appareil administratif	270
Le Bureau de programmation des exportations et les collaborations possibles	277
Institutions et dispositions financières intéressant directement les programmes sectoriels	285
Aperçu de la réglementation du commerce extérieur, des accords commerciaux, et des dispositions spéciales intéressant les exportateurs	312
Conclusion	326
Appendice	328
Table résumée de conversion	335
Liste des tableaux	337
Liste des graphiques	338
Bibliographie sommaire	339

AVANT - PROPOS

Comme pour bien d'autres pays, l'évolution de la balance des paiements demeure une des principales préoccupations de l'Australie.

Mais si de nombreux ouvrages ont déjà été consacrés aux relations économiques internationales et aux problèmes des pays exportateurs de produits primaires, la possibilité d'appliquer les théories énoncées demeure sujette aux conditions politiques et sociales du pays intéressé.

Considérant qu'un des principaux éléments perturbateurs de l'économie australienne est l'instabilité des recettes d'exportation, nous nous devons dès lors de proposer un système qui puisse à la fois apporter une solution aux problèmes posés par cette instabilité, et être accepté par l'Australie.

Comme l'Australie est actuellement une des nations les plus prospères du monde et que son économie intérieure n'offre guère plus de problèmes que celle des pays industriels d'Europe et d'Amérique du Nord, il apparaît d'ores et déjà dangereux de compromettre l'économie générale de ce pays pour répondre à une perturbation d'origine extérieure limitée au départ à une fraction de la population, et d'une durée difficile à déterminer.

Dès lors, on pourrait envisager de limiter l'intervention de l'Etat au contrôle du secteur perturbateur lui-même, autrement dit, d'établir une politique d'exportation interventionniste.

La complexité des problèmes et l'incertitude des événements imposent toutefois la nécessité d'établir un système qui devrait notamment permettre d'orienter cette politique et d'indiquer quand l'intervention sera nécessaire.

Le système que nous proposons et auquel nous consacrerons cet ouvrage, est celui de la programmation des exportations.

Nos propositions relatives à cette programmation furent essentiellement définies en tenant compte du contexte politique et social, et du cadre institutionnel et juridique de l'Australie, notre but étant de présenter autant que possible un système politiquement acceptable.

On notera que cet ouvrage fut surtout rédigé dans une optique autrichienne et par conséquent, certaines propositions peuvent paraître contraires aux intérêts des pays étrangers ou à certains principes théoriques généralement adoptés.

Il est cependant évident que tout gouvernement a le droit de poursuivre la politique qu'il considère comme la plus appropriée aux intérêts de la nation et aux aspirations de sa population.

On doit également constater que le développement d'une situation contraire à la théorie ou aux intérêts de certains pays étrangers, n'entraîne pas nécessairement une réaction suffisante pour mettre en cause la politique adoptée.

Nous nous sommes toutefois limité aux propositions qui intéressent directement la programmation des exportations, et dans certains cas, nous nous sommes même permis de les contester.

Avant d'entamer l'étude, nous tenons à remercier les nombreuses institutions et sociétés autrichiennes pour les documents qu'elles nous ont adressés.

Nous nous permettons aussi d'exprimer notre vive reconnaissance à M. Jean-Louis Juvet, professeur rapporteur, pour l'attention et les conseils qu'il a bien voulu nous accorder.

CHAPITRE I

LE COMMERCE EXTERIEUR ET LA BALANCE DES PAIEMENTS

Importance du commerce extérieur

Dans le classement mondial des nations commerçantes, l'Australie et la Suisse demeureront probablement encore longtemps côte à côte.

Alors que depuis 1958, l'Australie occupait la douzième place parmi les nations exportatrices, et la Suisse, la treizième, la faible augmentation des exportations du Venezuela entraîna le recul de ce pays à la douzième place en 1963 et en 1964, au profit de l'Australie qui devenait ainsi la onzième nation exportatrice dans le monde, après la Suède. (1)

En 1965, la Suisse dépassait à son tour le Venezuela, et elle devenait la onzième nation exportatrice, après l'Australie.

Quant au classement des nations suivant les importations, l'Australie occupa la onzième place dans le monde, après la Suède, et la Suisse, la douzième, de 1958 à 1960 et en 1965, tandis que l'inverse prévalut de 1961 à 1964, la Suisse occupant alors la onzième place, et l'Australie, la douzième.

En 1965, l'Australie exporta pour US\$ 2.978 millions (prix f.o.b.), et la Suisse, pour US\$ 2.960 millions.

Ces deux nations faisaient partie du groupe des quinze pays exportant pour plus de US\$ 2 milliards, et constitué des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, du Japon, des six pays de la Communauté Economique Européenne, de la Suède, du Venezuela et du Danemark.

Durant la même année, l'Australie importa pour US\$ 3.762 millions (prix c.i.f.), et la Suisse, pour US\$ 3.697 millions, ces deux nations faisaient partie du groupe de quatorze pays important pour plus de US\$ 3 milliards, et formé par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon, les six pays de la Communauté Economique Européenne, la Suède et l'Espagne.

En 1965, les pays industriels assuraient 71,84 % des exportations mondiales, les autres régions développées d'Europe, 3,40 %, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, ensemble 3,33 %, et les régions en voie de développement, 21,43 %.

(1) Sauf indication contraire, les chiffres utilisés pour cette section sont ceux de la publication « International Financial Statistics » du Fonds Monétaire International (octobre 1966, notamment pp. 34-37), les coefficients et les taux ayant été calculés par l'auteur. Les chiffres du commerce mondial ne couvrent pas le commerce des pays de l'Est, de Cuba et de l'Indonésie.

Parmi les régions en voie de développement, les régions d'Amérique latine assuraient 6,32 % des exportations mondiales, les autres régions de l'hémisphère occidental, 1,01 %, les régions du Moyen-Orient, 4,33 %, les autres régions d'Asie (Indonésie exclue), 5,23 %, les autres régions d'Afrique, 4,37 %, et les régions diverses, 0,17 %.

Dans l'optique des principales zones économiques, les six pays de la Communauté Economique Européenne assuraient 29,10 % des exportations mondiales (République fédérale d'Allemagne : 10,87 %, France : 6,10 %, Italie : 4,37 %, Pays-Bas : 3,88 %, U. E. S. L. : 3,68 %), les sept pays de l'Association Européenne de Libre-Echange, 16,14 % (Autriche : 0,97 %, Danemark : 1,41 %, Norvège : 0,88 %, Portugal : 0,35 %, Royaume-Uni : 8,32 %, Suède : 2,41 %, Suisse : 1,80 %), et les pays de la zone industrielle et développée du Pacifique, 29,37 % (Australie : 1,81 %, Canada : 5,18 %, Etats-Unis : 16,84 %, Japon : 5,13 %, Nouvelle-Zélande : 0,81 %), les trois zones assurant 74,61 % des exportations mondiales (prix f.o.b.) et 72,42 % des importations mondiales (prix c.i.f.).

Selon les chiffres du commerce mondial donnés par le G.A.T.T., chiffres comprenant les pays de l'Est, en 1965, les régions industrielles assuraient 65,48 % du commerce mondial (Amérique du Nord : 17,95 %, Europe occidentale : 42,94 %, Japon : 4,59 %), les régions en voie de développement, 19,87 %, les pays de l'Est, 11,75 %, et l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, ensemble 2,90 %. (2)

Mais si en 1965, l'Australie et la Suisse avaient presque le même coefficient d'importance dans les exportations mondiales (respectivement 1,81 % et 1,80 %), l'évolution de ce coefficient est nettement différente pour ces deux pays.

Alors que durant la période de 1958 à 1965, les exportations suisses augmentèrent régulièrement à un taux annuel simple fluctuant entre + 8,5 % et + 12 % (+ 9,07 % en 1963, + 9,52 % en 1964, + 11,82 % en 1965), ce qui permit un accroissement presque continu du coefficient mondial d'importance qui passe de 1,63 % en 1958 à 1,79 % en 1962 et à 1,80 % en 1965, l'évolution des exportations australiennes fut très irrégulière, le taux annuel simple fluctuant entre + 20,60 % et - 2 % (+ 18,89 % en 1963, + 6,97 % en 1964 et - 1,97 % en 1965).

Cette irrégularité s'est naturellement traduite par une variabilité du coefficient mondial d'importance qui fluctua entre 1,75 % (en 1958 et en 1960) et environ 2 % (1,98 % en 1961, 2 % en 1959 et en 1964 et 2,07 % en 1963).

L'évolution à long terme des exportations australiennes est toutefois très satisfaisante, et elle est comparable à celle des exportations des pays industriels.

Par le calcul des droites de tendance (3) pour la période de 1958 à 1965, nous obtenons pour l'Australie un taux annuel moyen d'accroissement de 9,08 % contre 9,85 % pour la Suisse et 9,10 % pour l'ensemble des pays industriels. (4)

Le taux moyen pour le groupe des « autres régions développées » (4) qui comprend l'Australie, est de 8,27 %.

(2) Source : « Le commerce international en 1965 », G.A.T.T., tableau D (hors texte).

(3) Ces droites de tendance furent calculées par la méthode des moindres carrés.

(4) Pour la composition de ces groupes, voir l'Appendice, point 1.

Le taux moyen de l'Australie est supérieur au taux mondial qui est de 8,375 %, et nettement supérieur au taux des régions en voie de développement qui n'est que de 6,245 %.

Par conséquent, si ces tendances se maintiennent, on devrait assister à une nouvelle hausse des coefficients mondiaux d'importance de l'Australie et de la Suisse.

L'importance du commerce extérieur par rapport à l'économie d'un pays peut être déterminée par les coefficients moyens d'importation et d'exportation.

Pour l'Australie, durant la période de 1958/59 à 1965/66 (5), ces coefficients moyens, calculés en fonction du produit intérieur brut, ont fluctué entre 0,114 et 0,153. (6)

Pour les importations, nous obtenons les coefficients suivants :

0,1253 en 1958/59, 0,1319 en 1959/60, 0,1415 en 1960/61, 0,1145 en 1961/62, 0,1282 en 1962/63, 0,1246 en 1963/64, 0,1394 en 1964/65, 0,1378 en 1965/66 ;

et pour les exportations :

0,1296 en 1958/59, 0,1349 en 1959/60, 0,1268 en 1960/61, 0,1429 en 1961/62, 0,1316 en 1962/63, 0,1522 en 1963/64, 0,1310 en 1964/65, 0,1285 en 1965/66.

Une comparaison avec d'autres pays est très approximative puisque ces coefficients sont notamment influencés par la dimension des pays, par leur degré de spécialisation, par la composition de leur commerce extérieur, par l'existence de relations spéciales (par exemple : Etats-Unis/Canada, Pays-Bas/U.E.B.L.) et par le pouvoir d'achat de la population.

En se basant sur les chiffres des importations et des exportations de biens et services et du produit national brut (7) donnée par le Fonds Monétaire International, on constate que les coefficients moyens « élargis » (8) d'importation et d'exportation de l'Australie sont semblables à ceux de la République fédérale d'Allemagne et à ceux de l'Italie.

Par exemple, les coefficients moyens élargis d'importation furent, en 1963, 0,1886 pour l'Australie, 0,1858 pour la République fédérale d'Allemagne et 0,1928 pour l'Italie, et en 1964, respectivement 0,1858, 0,1890 et 0,1718.

Quant aux coefficients moyens élargis d'exportation, ils étaient en 1963, 0,1815 pour l'Australie, 0,1990 pour la République fédérale d'Allemagne et 0,1899 pour l'Italie, et en 1964, respectivement 0,1847, 0,2018 et 0,1784.

Si l'on fait la moyenne pour la période de 1960 à 1964, on obtient comme coefficients moyens élargis d'importation : 0,1887 pour l'Australie, 0,1857 pour la République fédérale d'Allemagne et 0,1766 pour l'Italie, et comme coefficients moyens élargis d'exportation : 0,1684 pour l'Australie, 0,2015 pour la République fédérale d'Allemagne et 0,1736 pour l'Italie.

(5) Dans cet ouvrage, la réunion de deux années par une barre oblique (par exemple 1965/66) indique une année fiscale allant du 1er juillet (1965) au 30 juin (1966).

(6) Les chiffres utilisés pour les importations et les exportations australiennes figurent au Tableau 1-1.

(7) Ces calculs sont approximatifs vu que la composition des agrégats diffère suivant les pays.

(8) Nous introduisons le qualificatif « élargi » pour distinguer ces coefficients de ceux qui sont calculés uniquement d'après les importations et les exportations de marchandises et le produit intérieur brut.

L'influence du facteur « dimension » et de la spécialisation est concrétisée notamment pour la Suisse et pour la Nouvelle-Zélande, les coefficients moyens élargis d'importation et d'exportation étant en moyenne pour la période de 1960 à 1964, respectivement 0,3228 et 0,3137 pour la Suisse, et 0,3150 et 0,3057 pour la Nouvelle-Zélande.

La nécessité d'importer des matières premières et l'importance des exportations se traduisent par des coefficients assez élevés pour la France : 0,1403 à l'importation et 0,1481 à l'exportation ; tandis que la dominance du marché intérieur pour les Etats-Unis entraîne de faibles coefficients : 0,0449 à l'importation et 0,0554 à l'exportation.

Quant à l'importance du commerce extérieur par habitant, pour l'Australie, en 1965/66, les exportations représentaient \$A 237,7 par habitant, et les importations, \$A 256,8. (9)

(9) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 749 (tableau 4), (prix f.o.b.).

Evolution générale du commerce extérieur

Le tableau 1-1 donne les chiffres ajustés des exportations et des importations, les soldes de la balance commerciale, les coefficients de couverture et les variations annuelles en pourcentages. Nous y avons incorporé les variations annuelles du produit intérieur brut (PIB) qui sera examiné dans le Chapitre II.

(On notera que les statistiques du commerce extérieur australien sont établies par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (Bureau de Recensement et des Statistiques du Commonwealth - C.B.C.S.) sur base du « commerce général ».)

Tableau 1-1

Evolution générale du commerce extérieur

Années	Exportations	Importations	Soldes	Coefficients de couverture	Variations annuelles		
	f.o.b. (a)	f.o.b. (a)	(b)		Exp. %	Imp. %	PIB %
	en millions de dollars australiens						
1948/49	1.043	821	222	127 %	-	-	-
1949/50	1.186	1.052	134	113 %	+13,7	+28,1	+19,8
1950/51	1.950	1.448	502	135 %	+64,4	+37,6	+34,0
1951/52	1.328	2.042	- 714	65 %	-31,9	+41,0	+ 7,1
1952/53	1.692	1.006	686	168 %	+27,4	-50,7	+ 8,7
1953/54	1.624	1.328	296	122 %	- 4,0	+32,0	+ 8,0
1954/55	1.523	1.648	- 125	92 %	- 6,2	+24,1	+ 8,0
1955/56	1.540	1.605	- 65	96 %	+ 1,1	- 2,6	+ 8,4
1956/57	1.958	1.389	569	141 %	+27,1	-13,5	+ 8,4
1957/58	1.614	1.530	84	105 %	-17,6	+10,2	+1;2
1958/59	1.616	1.563	53	103 %	+ 0,1	+ 2,2	+ 7,7
1959/60	1.864	1.823	41	102 %	+15,3	+16,6	+10,8
1960/61	1.851	2.066	- 215	90 %	- 0,7	+13,3	+ 5,7
1961/62	2.134	1.710	424	125 %	+15,3	-17,2	+ 2,2
1962/63	2.130	2.076	54	103 %	- 0,2	+21,4	+ 8,4
1963/64	2.732	2.237	495	122 %	+28,3	+ 7,8	+10,9
1964/65	2.575	2.739	- 164	94 %	- 5,7	+22,4	+ 9,4
1965/66	2.636	2.826	- 190	93 %	+ 2,4	+ 3,2	+ 4,4

(a) Chiffres ajustés pour l'établissement de la balance des paiements.

(b) Le signe (-) indique un solde déficitaire de la balance commerciale.

Note : Ce tableau fut élaboré par l'auteur sur base des données des publications « Balance of Payments 1959-60 to 1963-64 », pp. 20-21, et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 6. C.B.C.S. (disposition et calculs de l'auteur).

Le Graphique I (A) donne une représentation des trois séries de variations annuelles, et il met en évidence l'allure très irrégulière du commerce extérieur australien.

Pour l'examen de l'évolution générale du commerce extérieur de l'Australie, nous nous baserons sur deux périodes, celle de 1948/49 à 1958/59 et celle de 1958/59 à 1965/66, disposition qui permet d'avoir d'une part, une décennie pour le calcul des variations et des accroissements, et d'autre part, la période de base de la thèse. (10)

De 1948/49 à 1958/59, les exportations ont augmenté de 154,94 %, ce qui équivaut à un taux d'accroissement annuel moyen de 4,48 %, et les importations, de 190,38 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,65 %.

D'après les droites de tendance (11), l'accroissement annuel moyen fut de 2,95 % pour les exportations, et de 3,47 % pour les importations, l'écart de croissance étant moindre suivant ce calcul.

Nonobstant le caractère arbitraire du choix des années de référence, on peut considérer que l'évolution des exportations fut peu satisfaisante durant cette décennie, leur croissance demeurant inférieure à celle des importations pourtant fortement ralenties par les restrictions introduites en 1952.

De 1958/59 à 1965/66, l'évolution des échanges commerciaux fut nettement plus favorable.

Les exportations augmentèrent de 163,12 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,24 %, et les importations, de 190,81 %, soit un taux moyen de 8,83 %.

Par les droites de tendance, nous obtenons un taux d'accroissement annuel moyen supérieur pour les exportations : 7,68 %, et inférieur pour les importations : 8,56 %, ce qui réduit quelque peu l'écart de croissance.

Bien que la croissance des importations demeure supérieure à celle des exportations, on peut considérer cette évolution comme très encourageante si l'on tient compte de l'impact de la suppression des restrictions à l'importation, et des effets de la sécheresse sur les exportations de 1965/66.

Enfin, pour l'ensemble de la période de 1948/49 à 1965/66, les taux d'accroissement annuels moyens d'après les droites de tendance furent de 4,45 % pour les exportations, et de 5,42 % pour les importations, la faiblesse de ces taux s'expliquent par l'évolution des échanges commerciaux de 1948/49 à 1958/59.

Le Graphique I (A) permet de constater la nette corrélation (ou covariation) existant entre les variations annuelles des exportations et des importations.

Pour la période de 1948/49 à 1965/66, nous obtenons un coefficient de covariation de 0,7789.

Toutefois, comme il y a généralement un décalage de temps entre la hausse des revenus induite par l'augmentation des recettes d'exportation et la passation des commandes à l'étranger, et l'enregistrement à la douane de l'entrée des marchandises commandées, et inversement, en cas de baisse

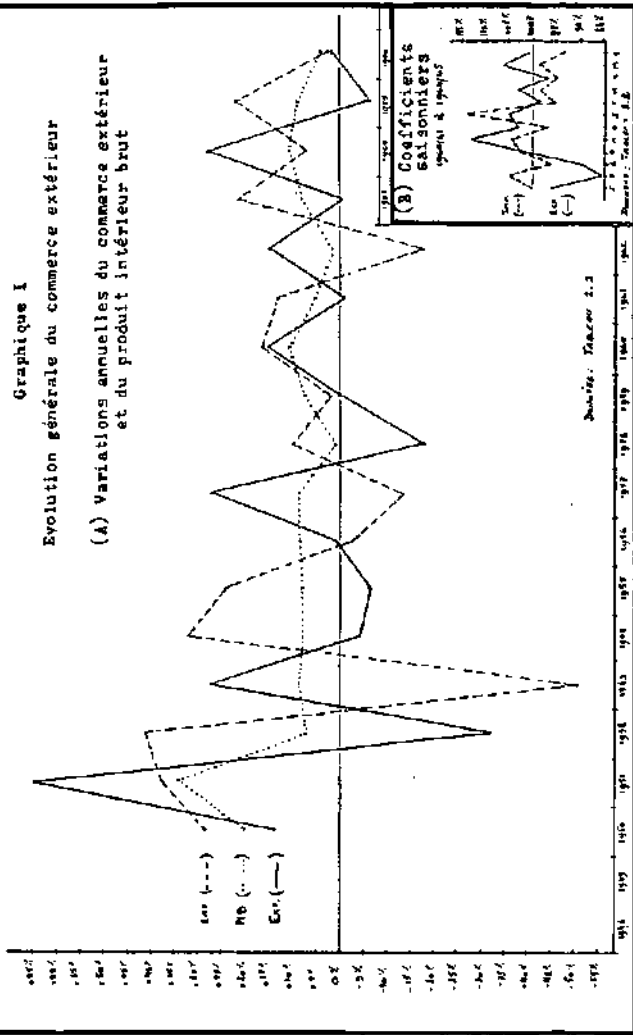
(10) On notera que les chiffres des exportations et des importations de 1957/58 et de 1958/59 sont semblables.

(11) Dans cet ouvrage, les droites de tendance furent calculées par la méthode des moindres carrés.

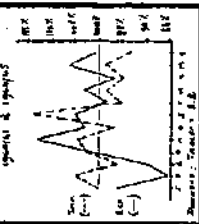
Graphique I

Evolution générale du commerce extérieur

(A) variations annuelles du commerce extérieur
et du produit intérieur brut



(B) Coefficients
saisonniers
spéciaux à 1964=100



des revenus et d'imposition de restrictions à l'importation; nous avons procédé à un déphasage.

En décalant la série des valeurs relevant des importations d'une année vers le passé, nous obtenons un meilleur coefficient de covariation : 0,8918, ce qui indique une étroite dépendance des variations des importations par rapport aux variations des exportations de l'année précédente. (Par contre, en déplaçant la série vers le futur, nous n'obtenons que 0,77411.)

Nous avons aussi procédé au calcul des coefficients saisonniers des exportations et des importations de marchandises (12), les coefficients obtenus étant repris au tableau 1-2.

La période de base est celle de 1960/61 à 1964/65, période qui présente un mouvement cyclique pouvant être considéré comme complet. (13)

Ces indices furent calculés sur base d'un diagramme établi suivant la méthode des chaînes de rapports, leur exactitude pratique restant naturellement sujette au choix des médianes. (14)

Le Graphique I (B) montre l'allure saisonnière des deux séries.

On constate que les exportations australiennes présentent une forte hausse de septembre à novembre, et une forte baisse de juin à août, tandis que pour les importations, la variation maximale est de décembre à février.

La position de ces extrêmes permet de considérer les limites de l'exercice annuel (1^{er} juillet et 30 juin) comme compatibles avec le mouvement saisonnier.

[12] Suivant l'ancienne définition du commerce des « marchandises » en vigueur jusqu'en 1964/65, et valable pour les chiffres mensuels utilisés pour notre calcul des coefficients saisonniers (tableau 1-2), les produits exclus sont l'or, l'argent et les espèces.

[13] Les chiffres mensuels des importations de 1965/66 ne sont d'ailleurs pas comparables aux exercices antérieurs, la définition du commerce des « marchandises » étant modifiée.

[14] Méthode expliquée notamment dans l'ouvrage de A. Monjallon : « Introduction à la méthode statistique », pp. 238-240.

Tableau 1-2

**Coefficients saisonniers
des exportations et des importations de marchandises**

(Période de base : 1960/61 à 1964/65)

Mois	Exportations (f.o.b.) %	Importations (f.o.b.) %
Juillet	95,99	100,09
Août	85,36	104,64
Septembre	89,41	96,21
Octobre	102,47	102,67
Novembre	113,40	104,47
Décembre	103,09	96,91
Janvier	104,92	114,06
Février	96,49	95,58
Mars	105,14	98,20
Avril	96,82	95,02
Mai	106,19	98,56
Juin	100,72	93,39

Note : Ces coefficients furent calculés par l'auteur à partir des chiffres mensuels effectifs figurant dans la publication « Oversea Trade 1964-65 », C.B.C.S., p. 700 (tableau 6).

Retraçons très brièvement l'évolution générale des exportations et des importations australiennes durant les deux périodes.

Sous l'effet de la guerre de Corée, le prix de la laine haussa brusquement en 1950/51, le prix moyen de la laine non dégraissée passant de 52,79 cents australiens per lb. en 1949/50 à 120,16 cents par lb. (15)

Les exportations totales de produits lainiers (y compris les peaux avec laine) passèrent de \$A 648 millions à \$A 1.308,2 millions (soit une augmentation de 101,88 %).

L'année suivante, le prix moyen tombe à 60,35 cents, les exportations subissant une chute de 48,54 % (\$A 873,2 millions contre \$A 1.308,2 millions). (16)

Cette chute coïncidant avec une augmentation des importations, la balance des paiements devait accuser un déficit de \$A 791 millions.

(15) Sauf indication contraire, dans cet ouvrage, les unités de poids et mesures sont anglaises (voir Table résumée de conversion).

(16) Source : « Annual Report 1955-56 », Australian Wool Board, pp. 50-51.

Dès lors, afin de sauvegarder ses liquidités internationales, le gouvernement fédéral australien devait réimposer un système de restrictions des importations par voie de licences en mars 1952. (17)

Jusqu'en 1960, ce système fut relâché ou renforcé surtout en fonction de l'état de la balance des paiements.

La plupart de ces restrictions furent abolies en février 1960, les dernières étant supprimées en octobre 1962, sauf pour certains produits relevant d'industries protégées.

Le facteur déterminant de la détérioration des échanges en 1954/55 et en 1955/56 fut une nouvelle diminution des exportations de produits lainiers liée à une baisse des prix, et en mars 1956, des mesures fiscales furent introduites pour limiter les importations (hausse des taxes sur les voitures, sur l'essence et sur les tabacs et alcools).

Les variations de la fin de la première période restèrent également liées aux fluctuations des exportations de produits lainiers (baisse des prix en 1957/58 et en 1958/59).

Par contre, la basse conjoncture économique de 1957/58 traduite par une diminution du produit intérieur brut, trouve son origine dans des pressions inflationnistes internes qui obligeront le gouvernement à prendre des mesures pour limiter la demande.

De 1958/59 à 1965/66, l'évolution des échanges fut plus favorable et plus régulière.

La chute des importations en 1961/62 résulte des mesures gouvernementales introduites en novembre 1960 (notamment une nouvelle hausse de la taxe sur les voitures) pour contrecarrer une pression inflationniste en cours.

Sur recommandation de la « Reserve Bank of Australia », les banques réduisirent les crédits et augmentèrent les taux des intérêts.

Ces mesures devaient toutefois entraîner une réduction excessive de la demande de biens durables de consommation, un fléchissement des investissements privés et un gonflement exagéré des stocks.

Les effets multiplicateurs aidant, l'économie australienne se trouva engagée dans une période de récession et de sous-emploi qui ne put être redressée qu'en 1963.

Pour les exportations, les variations demeurant encore assez liées à celles des prix et des quantités vendues de produits lainiers, bien que le quote-part de la laine diminue.

En 1965/66, la réduction du volume exportable des produits agricoles causée par la sécheresse, fut atténuée par une amélioration des prix par rapport à l'année précédente (sauf pour le sucre et pour les produits laitiers), et les recettes totales des exportations ont même augmenté de 2,4 % grâce aux ventes de minerais (+ 17,4 %) et de métaux, d'ouvrages en métal, de machines et d'appareils (+ 29,6 %).

(17) Le premier système fut introduit au début de la seconde guerre mondiale, et il fut progressivement relâché par la suite.

Après une forte hausse de 22,4 % en 1964/65, les Importations n'augmentèrent que légèrement en 1965/66 (+ 3,2 %), bien que les derniers chiffres de l'exercice soient affectés par la grève des gens de mer au Royaume-Uni (18).

Les résultats du commerce extérieur étant fonction à la fois des prix et des quantités, les variations peuvent être expliquées au moyen d'indices.

Pour les exportations, un nouvel indice des prix, avec 1959/60 comme année de base, fut introduit en octobre 1962 par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics ».

Calculé suivant la moyenne pondérée des prix relatifs, il est constitué de 28 produits qui représentaient environ 80 % des exportations australiennes lors de son établissement. (En bref, la contribution à l'indice global est de 50,73 % pour la laine, de 12,54 % pour les céréales, de 6,49 % pour les produits laitiers, de 10,54 % pour les métaux et le charbon, de 9,92 % pour les viandes, de 3,99 % pour le sucre, de 2,54 % pour les fruits séchés et conservés, de 1,26 % pour les cuirs et le sulf, et de 1,99 % pour l'or. Les poids furent basés sur les exportations de 1956/57 à 1960/61. (19))

Pour les importations, l'indice des prix est établi par le « Research Department » de la « Reserve Bank of Australia » suivant la formule de Laspeyres.

(Pour les quantités, la répartition est la suivante : produits alimentaires, boissons et tabac : 5,4 %, matières premières : 8,5 %, combustibles et lubrifiants : 11,1 %, textiles : 10,2 %, métaux communs : 3,9 %, ouvrages en métal : 2,7 %, véhicules à moteur : 10,8 %, machines et équipements : 6,3 %, autres machines et matériels : 15,2 %, autres articles manufacturés : 25,9 %. (20))

Les tableaux 1-3 et 1-4 donnent les indices des prix à l'exportation et à l'importation de 1960/61 à 1965/66.

Tableau 1-3

Indices des prix à l'exportation
(1959/60 = 100)

Groupes de marchandises	1960/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66
Laine	92	97	104	120	102	107 p
Céréales	99	106	107	107	107	107
Produits laitiers	62	81	88	93	94	96
Métaux et charbon	97	91	89	101	123	122 p
Viandes	104	100	101	105	110	120 p
Sucre	101	91	107	175	100	86 p
Fruits séchés et conservés	99	95	90	96	100p	102 p
Cuirs et sulf.	92	64	72	75	91	107
Indices global (or exclu)	94	96	101	114	105p	107 p

(p) Chiffres provisoires.

Sources : « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », p. 12 (tableau 10) et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 13 (tableau 11), C.B.C.S.

(18) Cette grève finissant en juillet 1966, les importations passèrent brusquement de \$A 225.879.000 en juin et de \$A 202.149.000 en juillet à \$A 288.415.000 en août et à \$A 290.339.000 en septembre (chiffres provisoires) (Source : « Monthly Bulletin of Oversea Trade Statistics-Part 2 - Imports », C.B.C.S., septembre 1966, p. 6).

(19) Source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », N° 51 - 1965, C.B.C.S., p. 423.

(20) Source : « Statistical Bulletin - Economic Supplement », Reserve Bank of Australia, décembre 1964, p. 33.

Tableau 1-4

Indices des prix à l'importation
(1962/63 = 100)

Marchandises	1960/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66
						P
Produits alimentaires,						
boissons et tabac	102,1	101,5	100,0	101,6	100,5	104,8
Matières premières	101,2	99,0	100,0	103,1	106,0	108,0
Combustibles et lubrifiants	103,9	100,7	100,0	100,1	99,1	98,7
Textiles	104,2	100,6	100,0	102,0	105,3	109,3
Métaux communs	106,1	103,7	100,0	101,0	109,6	112,7
Ouvrages en métal	97,9	98,0	100,0	103,1	106,4	111,1
Véhicules à moteur	99,2	99,5	100,0	100,1	100,9	102,5
Machines électriques et						
équipements	97,7	99,8	100,0	102,0	101,2	103,2
Autres machines et matériels	95,3	97,8	100,0	102,1	104,9	107,7
Autres articles manufacturés	99,5	100,2	100,0	101,4	103,1	105,5
Indice global	100,3	99,9	100,0	101,5	103,2	105,5

(p) Chiffres provisoires.

Sources : « Statistical Bulletin - Economic Supplement », décembre 1964, p. 34 et « Statistical Bulletin », décembre 1966, p. 147. Reserve Bank of Australia.

Pour les exportations, durant la période de 1960/61 à 1965/66, l'évolution la plus favorable fut celle de l'indice des prix des viandes, tandis que les céréales profitent de prix très stables depuis 1961/62.

Pour la laine, les prix se sont redressés après le fléchissement de 1960/61, une nette hausse étant enregistrée en 1963/64.

Les indices se sont aussi redressés pour les métaux et le charbon, pour les fruits séchés et conservés, et pour les cuirs et le suif.

Par contre, en 1965/66, on note un fléchissement des prix des produits laitiers, et une nouvelle baisse du prix du sucre, après la hausse excessive de 1963/64.

Pour les importations, à l'exception des combustibles et lubrifiants, les indices des prix sont croissants.

Traduite en droite de tendance, la série des indices globaux des prix à l'importation donne un taux d'accroissement annuel moyen de 1,02 % de 1959/60 à 1965/66.

Pour la détermination des changements des quantités, des indices à prix constants sont calculés en réévaluant les exportations et les importations aux prix de l'année de base (1959/60). (21)

Les indices pour la période de 1960/61 à 1965/66 sont repris dans les tableaux 1-5 et 1-6.

(21) On notera que pour ces calculs, il n'est pas fait usage des indices des prix des tableaux 1-3 et 1-4 car les indices de ces tableaux sont construits sur des quantités fixes, et l'indice global des prix à l'exportation ne couvre pas la totalité des produits exportés.

Tableau 1-5

Indice de la valeur des exportations à prix constants
(1959/60 = 100)

Groupes de marchandises	1960/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66 (p)
Produits alimentaires	109	132	127	160	156	146
Laine et peaux de mouton	97	102	99	106	102	102
Minéraux, métaux et articles manufacturés métalliques (machines exclues)	113	142	127	157	161	202
Autres	120	131	147	171	179	180
Indice global (or exclu)	105	120	117	137	135	137

(p) Chiffres provisoires.

Sources : « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », p. 10 (tableau 7), et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 13 (tableau 10), C.B.C.S.

Tableau 1-6

Indice de la valeur des importations à prix constants
(1959/60 = 100)

Groupes de marchandises	1960/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66 (p)
Produits alimentaires, boissons et tabac	115	103	106	117	122	129
Textiles et vêtements	113	94	112	109	123	112
Huiles, graisses et cirés	110	113	128	131	136	145
Métaux, articles manufacturés métalliques et machines	122	86	116	129	167	168
Autres	117	105	123	143	167	172
Indice global (or exclu)	118	97	120	131	156	157

(p) Chiffres provisoires.

Sources : « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », p. 11 (tableau 9) et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 14 (tableau 13), C.B.C.S.

Vu la variété des produits, l'interprétation d'indices de quantités est naturellement très limitée.

Néanmoins, pour les exportations, on peut constater une très forte augmentation du volume des exportations du groupe des minéraux, métaux et articles manufacturés métalliques, hausse surtout due aux ventes de minéraux.

Pour les produits alimentaires, la hausse est surtout imputable aux exportations de blé.

La comparaison des indices des quantités avec les indices des prix de la laine confirme la dépendance des recettes par rapport aux prix qui présentent des fluctuations plus accentuées.

(On notera que les fluctuations des quantités résultent à la fois de l'évolution des prix, et du rôle décisif des conditions naturelles imprévisibles ; et qu'une hausse des prix peut provenir d'une réduction de la production, et donc pas nécessairement d'une augmentation de la demande.)

Pour les importations, en comparant l'évolution des chiffres effectifs (tableau 1-1) avec les indices, on constata que les fortes variations de 1961/62 et de 1962/63 furent associées à de fortes fluctuations des quantités, l'indice des prix demeurant stable.

La même constatation s'impose pour le reste de la période, et notamment pour 1965/66, exercice caractérisé par un plafonnement des quantités importées.

Enfin, pour la période de 1959/60 à 1965/66, par le procédé des droites de tendance, nous obtenons un taux d'accroissement annuel moyen de 5,73 % pour l'indice global des quantités exportées, et de 8,49 % pour l'indice global des quantités importées.

Nous terminerons l'examen de l'évolution générale par les termes d'échange.

Le tableau 1-7 donne les indices des prix et les termes d'échange officiels de 1948/49 à 1965/66. Nous y avons incorporé l'indice des prix de la laine afin de mettre en évidence l'impact de ce produit sur l'évolution générale.

Nous avons également repris les indices des prix et les termes d'échange « implicites » (22) calculés par le « Commonwealth Treasury » (Département des Finances du Commonwealth) en divisant les chiffres effectifs des exportations et des importations par les indices à prix constants, afin d'obtenir aux déficiences des indices officiels des prix.

Tableau 1-7

Les termes d'échange
(1959/60 = 100)

Années	Indice des prix à		Termes d'échange	Indice "implicite" des prix à		Termes d'échange "implicites"	
	l'exportation			l'importation			
	Laine	Global (a)		l'exportation	l'importation		
1948/49	86	89	67	133	89	70	127
1949/50	111	102	73	140	95	75	130
1950/51	235	176	88	200	160	64	190
1951/52	133	126	99	127	120	104	115
1952/53	145	128	93	138	121	97	125
1953/54	145	126	92	137	117	93	126
1954/55	127	115	95	124	109	95	115
1955/56	109	105	95	111	102	97	105
1956/57	136	118	97	122	113	99	114
1957/58	111	102	99	103	105	100	105
1958/59	65	69	99	90	95	101	92
1959/60	100	100	100	100	100	100	100
1960/61	92	94	101	95	95	99	96
1961/62	97	96	101	95	96	98	98
1962/63	104	101	101	100	99	97	102
1963/64	120	114	103	111	109	98	111
1964/65	102	105	104	101	105	101	104
1965/66	107	107	107	100	106	101	104

(a) Or exclu.

(p) Chiffres provisoires et estimations de l'auteur.

Sources : « The Australian balance of payments », supplément au « Treasury Information Bulletin », février 1966. Commonwealth Treasury, pp. 13-15, et « Balance of Payments 1961-63 to 1965-66 », C.B.C.S., pp. 13-15.

(22) Traduction de l'auteur du concept « Implicit Index » utilisé par le Commonwealth Treasury dans le supplément au « Treasury Information Bulletin » : « The Australian balance of payments », février 1966, p. 15.

Après l'optimum de 1950/51, les termes d'échange se sont détériorés quasi sans interruption jusqu'en 1961/62, pour ensuite demeurer stationnaires de 1962/63 à 1965/66.

Cette détérioration s'explique par la hausse constante de l'indice des prix à l'importation, à l'encontre de l'allure irrégulière et de la baisse de l'indice des prix à l'exportation.

Le tableau 1-7 permet de constater l'effet direct des fluctuations des prix de la laine sur l'indice global des prix à l'exportation, et par conséquent, sur les termes d'échange.

On constate aussi que par la méthode des indices et termes d'échange « implicites » du « Commonwealth Treasury », la hausse de l'indice des prix à l'importation est plus modérée, et la tendance de l'indice des prix à l'exportation, plus régulière, ce qui entraîne une évolution plus favorable des termes d'échange.

Enfin, si nous traduisons les chiffres effectifs des exportations et des importations (or exclu) en indices, avec 1959/60 comme année de base, et si nous comparons ces deux séries (23) avec celles des indices des prix (tableau 1-7) et avec celles des indices des quantités (tableaux 1-5 et 1-6), nous constatons que les fluctuations des exportations australiennes dépendent surtout de l'évolution des prix, le prix de la laine restant déterminant bien que l'importance relative de la laine ait diminué, alors que pour les importations australiennes, le mouvement régulièrement ascendant des prix fait supposer que les fluctuations résultent essentiellement des variations de la demande.

(23) De 1959/60 à 1965/66, ces indices sont :
exportations : 100, 100, 115, 115, 149, 142, 145 ;
importations : 100, 117, 95, 117, 128, 157, 136.
(Calculs de l'auteur)

Composition des échanges commerciaux

Les exportations australiennes étant étudiées en détail dans le Chapitre IV, nous limiterons cette section à l'examen des tendances structurelles du commerce extérieur, et des importations.

La structure des exportations australiennes en 1958/59, en 1964/65 et en 1965/66, est donnée par le tableau 1-8.

Tableau 1-8

Structure des exportations (f.o.b.)

Classes statistiques	1958/59	64/65	1965/66	
	%	%	%	\$A 1.000
Produits alimentaires d'origine animale	18,03	16,12	15,41	419.287
Produits alimentaires d'origine végétale, boissons et tabac	19,49	23,12	20,64	561.552
Matières premières d'origine animale	40,32	33,55	32,24	877.329
- Laine	(37,25)	(30,39)	(28,85)	(784.852)
Produits des mines et carrières	2,62	5,20	5,95	161.741
Métaux, ouvrages en métal, machines et appareils	10,06	11,59	14,64	398.397
- Métaux et ouvrages en métal	(8,56)	(9,11)	(11,97)	(325.665)
- Machines, matériels et appareils électriques et non électriques	(1,50)	(2,48)	(2,67)	(72.712)
Produits chimiques, pharmaceutiques et engrais	0,95	1,29	1,55	42.301
Sous-total	91,47	90,87	90,43	2.460.607
Autres	5,53	4,80	4,68	127.189
Divers	1,14	1,60	1,68	45.736
Total des exportations de marchandises Blons et transactions (y compris l'or) exclue du commerce des marchandises	98,14	97,27	96,79	2.633.532
Total général	100,00	100,00	100,00	2.720.953
dont réexportations de marchandises	1,31	1,63	2,03	55.348
(autres réexportations)	0,73	0,99	1,01	27.508

Sources : « Overseas Trade 1959-60 », « Overseas Trade 1964-65 » et « Overseas Trade 1965-66 » (chiffres effectifs de 1965/66 : pp. 771-779). C.B.C.S.
(Disposition et calculs de l'auteur)

A la suite du changement de la classification en 1965/66, l'étude des importations australiennes est basée sur la période de 1958/59 à 1964/65. Les chiffres révisés fournis par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » n'étant que des estimations qui ne couvrent que quelques exercices [On notera que la modification de la définition du commerce des marchandises affecte surtout l'ancienne classe statistique XX « Divers », l'or et les espèces étant déduits de l'ancienne classe statistique XXI. (24)]

La structure des importations australiennes est donnée par le tableau 1-9 pour 1958/59 et pour 1964/65.

Tableau 1-9

Structure des Importations
(f.o.b.)

Classes statistiques	1958/59	1964/65	
	%	%	\$A 1,000
Produits alimentaires, boissons et tabac	6,52	4,58	133,125
Fils, fibres manufacturées, textiles, vêtements et chaussures	12,17	9,37	272,122
Pétrole (et huile de schiste)	12,30	8,28	240,572
Métaux, ouvrages en métal, machines et appareils	36,76	43,90	1.275,176
- Métaux et ouvrages en métal	(17,77)	(21,69)	(630,130)
- Machines, matériels et appareils électriques et non électriques	(18,99)	(22,21)	(645,046)
Pâte à papier, papier et ouvrages	6,03	5,39	156,493
Produits chimiques, pharmaceutiques et engrais	5,02	5,36	164,720
Sous-total	78,80	77,88	2.262,208
Autres	14,90	13,47	391,263
Divers (y compris les biens et transactions à l'exclusion du commerce des marchandises)	6,70	8,65	251,232
Total général	100,00	100,00	2.904,703

Sources : « Oversea Trade 1958-60 » et « Oversea Trade 1964-65 » (chiffres effectifs de 1964/65 : pp. 708-725), C.B.C.S.
(Disposition et calculs de l'auteur)

Le Graphique II (A) donne la représentation des droites de tendance des principales classes statistiques déterminées conformément aux tableaux 1-8 et 1-9, ce graphique illustrant ainsi les tendances structurelles des exportations et des importations australiennes.

Pour les exportations, le fait saillant est la quote-part croissante des ventes de produits des mines et carrières, de métaux, ouvrages en métal, machines et appareils, et de produits chimiques et pharmaceutiques.

(24) Voir l'Appendice, point 2.

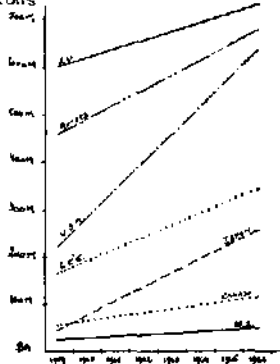
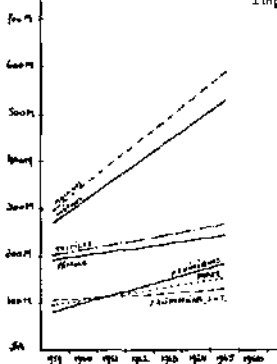
Graphique II

Tendances du commerce extérieur

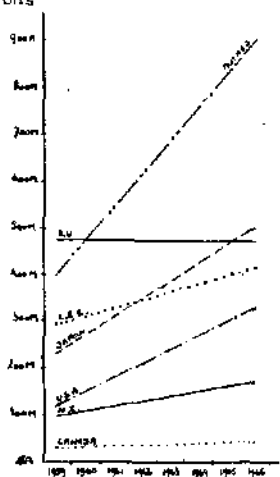
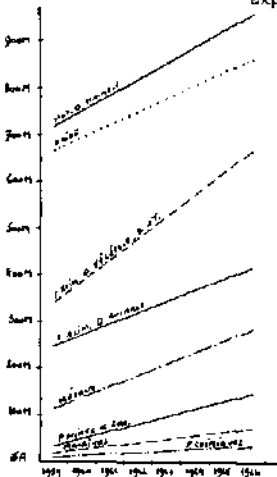
(A) Tendances structurelles

(B) Tendances géographiques

Importations



Exportations



© I.C.A. Ministère
 D'IMPORTS ET DE L'EXPORTATION, Série 1 (cf. Publications 1.8, 1.9 et 1.20).

Calculés d'après les droites de tendance, les taux d'accroissement annuels moyens de ces groupes sont très supérieurs au taux général moyen de 8,08 % pour la période de 1958/59 à 1965/66.

Le taux moyen est de 21,42 % pour les produits des mines et carrières, de 18,25 % pour les « produits chimiques » (25), et de 14,50 % pour l'ensemble des métaux, ouvrages en métal, machines et appareils. Les métaux et ouvrages en métal présentant un accroissement annuel moyen des ventes de 13,43 %, et les machines et appareils, de 19,83 %.

Comme il se doit, les exportations de produits alimentaires et de matières premières d'origine animale (dont la laine) restent sujettes à de fortes fluctuations annuelles, la réduction des quotes-parts en 1965/66 étant surtout imputable aux effets de la sécheresse.

En excluant les résultats de la dernière année, la contribution de la laine semble se stabiliser à 35 % du total exporté, après avoir atteint un maximum exceptionnel de 64,5 % en 1950/51.

La droite de tendance indique un faible accroissement moyen de 3,71 %, le taux moyen pour l'ensemble des matières premières d'origine animale étant de 4,17 %.

L'évolution des exportations de produits alimentaires fut nettement plus favorable, surtout si l'on tient compte des effets de la sécheresse, le taux d'accroissement annuel moyen étant de 10,02 % pour les produits alimentaires d'origine végétale, et de 7,82 % pour les produits alimentaires d'origine animale.

Enfin, les ventes d'autres produits (classes statistiques « Autres » et « Divers » du tableau 1-8) ont progressé modérément au taux annuel moyen de 6,69 %.

En 1965/66, les produits pétroliers et les huiles et graisses d'origines animale et végétale formaient le principal composant de la classe statistique « Autres » (27 %), les autres principaux produits étant les fils, les fibres manufacturées, les textiles et les vêtements (13,4 %), les articles de sport, les jouets et autres articles similaires (11,5 %), le papier et ouvrages en cette matière (11,1 %), le cuir, le caoutchouc et leurs ouvrages (10,2 %), et les appareils photographiques, médicaux et de précision (8 %).

La classe statistique « Divers » comprenait les envois d'une valeur n'excédant pas 100 \$A (pour 30,1 %) dirigés en grande partie vers les territoires australiens (48,3 % vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée), et vers les îles du Pacifique ; ainsi que notamment des matières plastiques (14,5 %), des armes et munitions (8,6 %), des bateaux (6,5 %) et des maisons préfabriquées (6,1 %).

Quant aux biens et transactions exclus du commerce des marchandises, pour les exportations, la hausse de la quote-part en 1965/66 est surtout imputable aux ventes d'or (+ 32,7 %) (vers Hong-Kong), et aux envois de biens et d'équipements aux forces armées (+ 53,6 %), ces deux postes constituant respectivement 27,9 % et 13,3 % de la classe statistique, les autres composants importants étant les exportations temporaires (32,8 %), les biens personnels des passagers (13,7 %) et les exportations gouvernementales (10,2 %).

(25) Dans cet ouvrage, sauf indication contraire, le concept « produits chimiques » couvre l'ensemble des produits de la classe statistique XIX (produits chimiques, médicaux, pharmaceutiques, ..., engrais, etc.).

La droite de tendance pour la période de 1961/62 à 1965/66 indique un taux annuel moyen de croissance de 15,37 %.

L'orientation géographique des exportations australiennes suivant les classes statistiques est très caractéristique.

D'après nos estimations (26), en 1964/65, les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., les Etats-Unis, le Japon, le Canada et la Nouvelle-Zélande absorbaient 81,9 % des ventes australiennes de produits alimentaires d'origine animale, 48 % des ventes de produits alimentaires d'origine végétale, de boissons et de tabac, 81,3 % des ventes de matières premières d'origine animale, 95,3 % des ventes de produits des mines et carrières, 71,2 % des ventes de produits chimiques, 64,7 % des ventes de métaux, d'ouvrages en métal, de machines et d'appareils, et 48 % des ventes des autres produits (produits des classes statistiques « Autres » et « Divers » et biens et transactions exclus du commerce des marchandises).

Les pays de l'Est absorbaient 27,1 % des ventes de produits alimentaires d'origine végétale, et 8,6 % des ventes de matières premières d'origine animale.

Dès lors, on constate que les autres pays (essentiellement les pays en voie de développement) sont surtout importants pour les ventes de produits industriels et d'articles manufacturés.

En 1964/65, ces pays absorbaient 51,1 % des exportations australiennes de produits relevant des classes statistiques « Autres » et « Divers », 35,1 % des ventes de métaux, d'ouvrages en métal, de machines et d'appareils, et 28,8 % des ventes de produits chimiques. Les ventes à ces pays de produits alimentaires d'origine animale représentaient 18 % du total exporté, les ventes de produits alimentaires d'origine végétale, de boissons et de tabac, 24,9 %, et les ventes de matières premières d'origine animale, 10,1 %.

De 1956/59 à 1964/65, l'évolution des importations australiennes fut dominée par la forte augmentation des achats de métaux, ouvrages en métal, machines et appareils, dont le taux de croissance annuel moyen d'après la droite de tendance, fut de 12,13 %.

Le taux annuel moyen fut de 11,60 % pour les métaux et ouvrages en métal, et de 11,69 % pour l'ensemble des achats de machines et appareils (10,40 % pour les matériels et appareils électriques, et 12,43 % pour les machines et appareils non électriques).

Bien que la quote-part dans le total importé soit encore assez faible, les importations australiennes de produits chimiques ont aussi augmenté très rapidement, au taux moyen annuel de 14,44 %.

Quant aux achats de papier, de pâte à papier et d'ouvrages en cette matière, la croissance s'est maintenue au taux moyen de 7,74 %.

Par contre, pour les trois autres classes importantes de produits, on note un plafonnement des importations. Le taux d'accroissement annuel moyen n'étant que de 3,63 % pour les produits alimentaires, boissons et tabac, de 4,55 % pour les fils, fibres manufacturées, textiles et vêtements, et de 3,77 % pour le pétrole (et l'huile de schiste).

(26) Estimations établies d'après les statistiques données dans la publication « Oversea Trade 1964-65 », C.B.C.S., une telle répartition par pays n'étant pas disponible.

En 1964/65, les importations australiennes de métaux et d'ouvrages en métal portaient surtout sur les véhicules, composants, pièces et accessoires (46,5 %), sur le fer et l'acier (16,3 %), sur les avions et pièces de rechange (13,6 %) et sur le cuivre et ses alliages (6,7 %). Les équipements pour les communications formaient le principal composant des achats de matériels et d'appareils électriques (pour 33,7 %), les achats de machines et de matériels non électriques étant plus diversifiés, et totalisant 505.768.992 \$A.

La tendance de cette classe statistique peut être examinée dans une optique économique, en distinguant les importations de biens de capital des importations de biens de consommation.

Les chiffres estimés établis par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (27) indiquent une quote-part croissante des importations de biens de capital qui passe de 22,3 % du total des importations australiennes de marchandises en 1958/59 à 28,9 % en 1965/66.

Toutefois, nous estimons qu'une nette distinction doit être faite entre les équipements de production (équipements agricoles compris) et le matériel de transport. En effet, le matériel de transport importé est surtout constitué par les véhicules routiers (45,5 % en 1965/66), y compris les voitures automobiles particulières qui, dans la comptabilité nationale, sont considérées comme des biens de consommation, et par les avions civils (42,7 % en 1965/66) ; les achats d'équipements ferroviaires et de bateaux étant faibles.

Il ressort d'une correspondance avec la « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (29) que l'établissement de la classification économique des importations est faite sur base de l'emploi le plus probable des marchandises dans l'économie domestique, mais comme cette distinction est difficile à appliquer pour le matériel de transport, celui-ci est indiqué séparément comme bien de capital.

Comme en 1965/66, les importations de voitures automobiles particulières étaient de 73.377.000 \$A (sous-groupe statistique 732.10), et la classe économique des véhicules routiers, de 74.671.000 \$A (29), nous avons décidé d'exclure cette classe des importations de biens de capital.

Pour les avions civils et pour les équipements ferroviaires, nous estimons que vu l'importance unitaire des commandes et vu le caractère autonome des variations, la projection des importations ne peut être déterminée que par les autorités gouvernementales (une telle détermination étant d'ailleurs faite lors de l'établissement des budgets annuels).

Par conséquent, dans notre calcul des propensions (Chapitre III), la propension à importer des biens de capital ne couvrira que les équipements de production, ces importations présentant à la fois des variations autonomes et des variations induites. Le solde sera couvert par la propension à importer des biens de consommation, et sera considéré comme une variable dépendante induite. L'ajustement de la projection générale des importations, pour les avions civils et pour les équipements ferroviaires, ainsi que pour les achats militaires et gouvernementaux, pourra être fait annuellement sur base des estimations budgétaires.

(27) Sources : « Oversea Trade 1962-63 », p. 640, et « Oversea Trade 1965-66 », p. 752, C.B.C.S..

(28) Référence de la lettre du C.B.C.S. : 66/1316.

(29) Source : « Monthly Bulletin of Oversea Trade Statistics », C.B.C.S., juin 1966, p. 10 et p. 31.

La droite de tendance des importations d'équipements de production pour la période de 1956/59 à 1964/65, indique un taux d'accroissement annuel moyen de 12,17 %. Ce taux semble aux taux de la classe statistique des métaux, ouvrages en métal, machines et appareils, et de ses composants (12,13 % pour l'ensemble, et pour les composants : 11,60 % pour les métaux et ouvrages en métal, 10,40 % pour les matériels et appareils électriques, et 12,43 % pour les machines et matériels non électriques). (30)

Pour les produits alimentaires, les boissons, le tabac et ses préparations, l'incidence de la production et des prix intérieurs demeure limitée puisque les principaux produits importés sont le thé, le café et le cacao et leurs préparations (trois produits primaires particulièrement instables), et les poissons (saumon, sardines, etc.), les noix comestibles, les épices, le whisky et autres alcools, et le tabac et ses préparations (dont 58 % en provenance des Etats-Unis en 1964/65), ces produits constituent 85,2 % de la classe statistique en 1964/65. (31)

La politique gouvernementale a naturellement une influence directe sur l'évolution des importations de boissons, de tabac et de ses préparations, l'importance des recettes douanières étant suffisamment explicite : en 1965/66, le revenu net des droits de douane sur les alcools, le tabac et les cigares, cigarettes et articles similaires était de 41.197.770 \$A alors que le total importé n'atteignait que 37.453.000 \$A. (32)

Pour ces produits, la propension à consommer est aussi affectée par les accises, impôts qui furent notamment augmentés lors des budgets de 1964/65 et de 1965/66.

Le faible accroissement des importations australiennes de produits textiles est imputable à la chute de 21,3 % en 1961/62, le niveau de 1960/61 n'étant reconstitué qu'en 1964/65.

En 1964/65, ces achats portaient surtout sur les articles en coton (28,8 %), les fibres textiles artificielles et ouvrages (18 %), la broderie, les tapis et les tissus d'ameublement (9,5 %), les sacs et les emballages (7,7 %) et les vêtements (7,6 %), l'ensemble de ces produits constituant 71,6 % de la classe statistique.

L'avenir de ces importations dépend largement des mesures protectionnistes prises dans le cadre de l'étude générale sur l'assistance à accorder à la production en Australie de filés, de tissus et d'articles manufacturés textiles (à l'exception des vêtements) engagée par le « Tariff Board » depuis octobre 1960. (Les rapports signés en 1965 recommandaient notamment l'imposition d'un droit général ad valorem de 55 %, et d'un droit préférentiel ad valorem de 47,5 %, pour certaines catégories de tissus de coton et de tissus en fibres textiles artificielles. (33))

Si la politique gouvernementale reste également déterminante pour les importations de pétrole, une nouvelle hausse des accises et des droits de douane ayant été introduite lors du budget de 1965/66, ce sont toutefois les

(30) Notons que par la nouvelle classification des importations, on pourrait considérer comme équipements, les marchandises des divisions 71 et 72.

(31) Importations en 1964/65 : thé : 27.022.026 \$A, café et cacao : 11.009.524 \$A, cacao et chocolat (confiserie exclue) : 6.607.890 \$A, poissons : 24.023.224 \$A, noix comestibles : 6.286.822 \$A, whisky : 8.450.578 \$A, tabac et préparations en provenance des Etats-Unis : 14.433.558 \$A. (Source : « Oversea Trade 1964-65 », pp. 708-709 et p. 812, C.B.C.S.)

(32) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 811 et p. 887.

(33) Rapport annuel du « Tariff Board » pour 1965/66, pp. 34-35.
« Tariff Board's Annual Report for the year ended 30th June 1966 ».

résultats des recherches pétrolières actuellement en cours en Australie qui décideront de l'avenir de ces importations, celles-ci pouvant être éliminées assez rapidement si l'optimisme des experts se concrétise.

Pour encourager la recherche, une prime de \$US 0,75 est accordée par baril de pétrole brut livré aux centres de raffinage, en plus du prix de base de \$US 2,48 et du supplément pour la différence de qualité.

Afin d'assurer l'écoulement de la production locale, les raffineries qui ne prennent pas leur part, sont pénalisées d'un droit à l'importation de 0,8 cent par gallon pour le pétrole brut, et de 2,4 cents par gallon pour l'essence.

En 1966, des découvertes très encourageantes étaient enregistrées, notamment dans l'île de Barrow (Western Australia) et au large de la côte de l'état de Victoria (Gippsland Shelf).

Le gisement de l'île Barrow devait entrer en exploitation en 1967, et il portera la contribution nationale à la demande des raffineries de 2,5 % à 8 % dans les deux ans, la production australienne en 1965/66 se limitant aux gisements de Moonie et d'Alton (Queensland), tandis que la mise en exploitation des gisements de Barracouta et de Marlin, près de la côte de l'état de Victoria, est projetée pour 1969.

Depuis 1962, quatre nouvelles raffineries furent terminées, la capacité de raffinage étant maintenant à même de satisfaire la demande locale et de permettre l'exportation.

La production totale des raffineries australiennes passa de 885.762.000 gallons en 1954/55 à 1.878.663.000 gallons en 1955/56 (+ 93,7 %), à 2.457.027.000 gallons en 1958/59, à 4.140.146.000 gallons en 1964/65 et à 4.477.028.000 gallons en 1965/66 (+ 8,14 %).

En 1965/66, les importations furent de 4.854.329.000 gallons, la production des raffineries australiennes, de 4.477.028.000 gallons, la consommation locale, de 4.610.879.000 gallons, et les exportations, de 243.161.000 gallons. La production nette (c'est-à-dire la production moins les exportations) des raffineries australiennes couvrait 91,8 % de la consommation nationale, contre 70,8 % en 1955/56. (34)

Le pétrole brut constituait 62,4 % de la valeur totale des importations de produits pétroliers en 1965/66, et le pétrole partiellement raffiné, 16,7 %. Du total importé, 22,8 % provenaient de l'Indonésie, et 63 % du Moyen-Orient (notamment 18,4 % d'Arabie Saoudite, 13,3 % de l'Iran et 11,3 % de Koweït).

En ajoutant les achats de bois brut et de bois manufacturé (47.020.000 \$A) aux importations de pâte à papier, de papier et d'ouvrages en cette matière, on obtient une dépense totale de 203.513.000 \$A pour 1964/65 (sans tenir compte des frais pour le transport et l'assurance).

Toutefois, dans son rapport annuel, le « Forestry and Timber Bureau » considère que « si les ressources forestières australiennes étaient mieux développées, presque tous ces produits pourraient être produits avec efficacité et à un prix moins élevé en Australie ». (35)

(34) Source : « Oil and Australia, 1966 », Petroleum Information Bureau (Australia), pp. 6-7, p. 12 et p. 15.

(35) Forestry and Timber Bureau : « Annual Report 1965 » (Rapport annuel de 1965), p. 59 (traduction de l'auteur).

La présente situation résulte de la déficience des forêts naturelles en conifères, les forêts australiennes étant essentiellement constituées d'eucalyptus (pour environ 94 %).

Faisant suite aux recommandations du « Australian Forestry Council » (Conseil Forestier Australien), en février 1966, le gouvernement fédéral devait accorder aux états australiens des prêts à long terme évalués à \$A 20 millions, prêts exonérés du paiement d'intérêts et de remboursements durant les dix premières années.

Grâce à ces prêts, les états pourront accélérer le rythme du plantage des conifères, le taux de 40.000 acres qui prévalait en 1965 devant être porté à 75.000 acres par an dès 1970/71 (65.000 acres par les autorités gouvernementales et 10.000 acres par le secteur privé) conformément aux recommandations du « Australian Forestry Council ».

Le maintien de ce taux après 1970/71 devrait permettre à l'Australie d'obtenir une production de bois suffisante pour l'an 2000, l'objectif étant trois millions d'acres de plantations de conifères.

Au 30 Juin 1960, les forêts accessibles occupaient une superficie de 320.373.000 acres dont 492.000 acres de conifères en exploitation, le secteur public possédant 54,2 % des forêts accessibles. Pour 1964/65, le « Forestry and Timber Bureau » estimait la consommation australienne de produits forestiers à 690.519.000 \$A, la production, à 503.320.000 \$A, les importations, à 203.346.000 \$A, et les exportations, à 16.147.000 \$A. (36)

Le programme d'expansion des plantations et le développement de l'industrie papetière font supposer que l'on assistera à une réduction progressive du taux de croissance des importations, et à long terme, à leur élimination.

On peut toutefois se demander si ce développement est réellement rentable et s'il n'est pas contraire aux relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande, avec la Malaisie et avec la Papouasie et la Nouvelle-Guinée. Outre l'importance du secteur forestier pour le développement de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée, les produits forestiers figurent parmi les principales marchandises exportées vers l'Australie par la Malaisie et par la Nouvelle-Zélande.

Or, en 1966, le commerce des produits forestiers entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie a connu certaines difficultés à la suite des réactions du secteur privé australien à l'annonce d'un projet néo-zélandais d'engager une nouvelle production d'un produit forestier principalement destiné à être exporté vers l'Australie, et si au niveau gouvernemental, un accord semble avoir été réalisé, et si le « Joint Consultative Council on Forest Industries » qui devait être établi, peut contribuer à une solution des problèmes posés conformément au caractère théoriquement complémentaire des industries des deux pays ; l'intérêt économique réel de protéger et de développer une industrie forestière en Australie au-delà de certaines limites se trouve toutefois ainsi contesté.

Enfin, pour les produits relevant des classes statistiques « Autres » et « Divers », le taux d'accroissement annuel moyen d'après la droite de tendance fut de 9,64 % pour la période de 1958/59 à 1964/65, taux légèrement supérieur au taux de 9,92 % pour l'ensemble des importations.

(36) Source : « Annual Report 1965 », Forestry and Timber Bureau, p. 35 (tableau 2) et p. 59 (tableau 41).

Comme l'indique l'évolution des quotes-parts, ce développement est imputable à la classe statistique « Divers » qui comprend en grande partie des biens et transactions qui seront exclues du commerce des marchandises dans la nouvelle classification introduite en juillet 1965.

On ne dispose pas des chiffres de ces biens et transactions depuis 1958/59, mais par le calcul d'après la droite de tendance des chiffres disponibles de 1961/62 à 1965/66, nous obtenons le taux élevé de 12,80 %.

Pour cette période, ces biens et transactions représentaient une moyenne de 1,75 % du total des importations.

En 1964/65, les principaux composants de la classe statistique « Divers » étaient d'une part, les matières plastiques (24,8 %), les emballages (17,9 %), les autres articles divers (10,2 %), les armes et les munitions (5,3 %) et le matériel et les équipements des forces armées (3,9 %) ,et d'autre part, les importations temporaires (17 %) et les biens personnels des passagers (5,8 %), importations exclues du commerce des marchandises suivant la nouvelle classification.

On peut considérer que la tendance des achats de matières plastiques sera semblable à celle des produits chimiques. Quant aux importations de biens militaires, leur évolution dépend du gouvernement fédéral qui est le seul à pouvoir établir des prévisions dans ce domaine.

La classe statistique « Autres » comprend le caoutchouc, le cuir et leurs ouvrages (17 %), les substances végétales et les fibres (surtout certaines qualités de coton brut, le sisal, la copra, les gommes et résines, et des fibres artificielles) (16 %), les instruments scientifiques, d'optique et de précision (12,6 %), le bois et l'osier (12,1 %), le ciment, la poterie et la faïence (12,1 %), les articles de sport, les jouets et la bijouterie (9,5 %), les produits des mines et carrières (6,8 %) (surtout le soufre, l'asbeste, la magnésite, les diamants industriels, l'argile, le coke et le minerai de manganèse), et accessoirement, les huiles végétales et les graisses (5 %) (surtout l'huile d'olive et l'huile d'arachide), des substances animales non alimentaires (3,8 %), les pigments, peintures et vernis (3,4 %), les animaux vivants (0,6 %), et l'or, l'argent et les espèces en bronze (1,1 %).

L'origine géographique des importations australiennes est caractérisée par la dominance des pays industriels dans les achats d'équipements et d'articles manufacturée en général.

C'est ainsi que d'après nos calculs basés sur 1964/65, les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la Nouvelle-Zélande fournissent 97,7 % des importations australiennes de métaux, d'ouvrages en métal, de machines et d'appareils, 98,7 % des importations de papier, de pâte à papier et d'ouvrages, 88,7 % des importations de produits chimiques, 71,8 % des achats australiens de produits textiles, vêtements et chaussures, et 54,9 % des achats de produits alimentaires, boissons, tabac et préparations, ainsi que 81,8 % des autres importations (produits des classes statistiques « Autres » et « Divers » (biens et transactions exclus du commerce des marchandises y compris)).

Les principaux achats en provenance des pays de l'Est sont les produits textiles, vêtements et chaussures (7,1 %) et les produits alimentaires, boissons, tabac et préparations (2 %).

Dès lors, les importations australiennes en provenance des autres pays (essentiellement des pays en voie de développement) se limitent aux produits pétroliers (95 %, 5 % étant fournis par les Etats-Unis, le Royaume-Uni

et le Japon (37)), aux produits alimentaires, boissons, tabac et préparations (44,9 %) et aux fils, fibres manufacturées, textiles, vêtements et chaussures (21,1 %). Ces pays ont aussi fourni 10,8 % des produits chimiques importés et 16,5 % des autres importations (produits des classes statistiques « Autres » et « Divers »).

Nous terminons cette section par les réexportations australiennes.

En 1965/66, les réexportations représentent 3,04 % des exportations australiennes totales, et les importations retenues (c'est-à-dire les importations moins les réexportations) s'élevaient à 97,2 % du total importé (97,6 % en 1964/65).

Si l'on exclut les biens et transactions ne faisant pas partie du commerce des marchandises, et qui représentaient 33,2 % du total réexporté, on constate, que les réexportations australiennes de marchandises sont surtout constituées par les métaux et ouvrages en métal (32,2 %) et par les machines et appareils (25,3 %).

Les autres principales marchandises réexportées sont celles relevant de la classe statistique « Divers » (15,3 %), ainsi que les produits chimiques et pharmaceutiques et les engrais (5,8 %), les produits alimentaires, les boissons, le tabac et ses préparations (4,5 %), les instruments d'optique et de précision (3 %), les textiles (2,4 %) et les ouvrages en papier (2,4 %). (38)

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la droite de tendance des réexportations de marchandises indique un taux d'accroissement annuel moyen de 12,69 %.

La répartition géographique des réexportations totales se limite pratiquement aux États-Unis (18,8 %), à la Nouvelle-Zélande (14,3 %), au Royaume-Uni (11,5 %), aux Pays-Bas (11,4 %) et à la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (10,5 %), le solde étant surtout dirigé vers les pays asiatiques (Hong-Kong, Japon, Malaysia, Indonésie,...) et vers les régions du Pacifique.

(37) Source : « Oil and Australia, 1965 », Petroleum Information Bureau (Australia), p. 13.

(38) Pour les valeurs réelles, voir « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 184-203.

Orientation géographique des échanges commerciaux

Comme l'indique le tableau 1-10, 70 à 80 % des échanges commerciaux de l'Australie sont conclus avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les six pays de la Communauté Economique Européenne.

Tableau 1-10

Répartition géographique des exportations et des importations

	Exportations (f.o.b.)				Importations (f.o.b.)			
	48/49	58/59	1965/66		48/49	58/59	1965/66	
	%	%	%	Millions de \$A	%	%	%	Millions de \$A
Royaume-Uni	42,5	31,7	17,4	473,4	50,4	38,6	25,8	758,8
Etats-Unis	6,0	7,6	12,4	338,4	10,0	13,6	23,9	703,6
Japon	13,6	12,6	17,5	470,4	0,4	3,8	9,5	280,2
Canada	1,6	2,0	1,6	43,2	2,9	2,9	3,7	108,0
Nouvelle-Zélande	3,2	6,1	6,3	171,3	1,0	1,6	1,6	46,9
C.E.E.	19,2	17,2	15,4	418,5	4,1	10,6	12,5	365,5
- Allemagne, R.F.	0,8	3,6	3,7	(100,3)	0,4	5,4	5,7	(168,2)
- France	8,6	5,7	4,4	(118,4)	1,0	1,5	3,1	(91,7)
- Italie	5,5	4,0	4,0	(110,2)	0,9	1,2	1,7	(49,7)
- Pays-Bas	0,8	1,0	1,4	(40,0)	0,9	1,6	1,4	(40,2)
- U.E.B.L.	3,7	2,9	1,9	(50,6)	0,9	0,9	0,6	(16,5)
Total principaux pays	85,9	77,2	70,4	1.915,2	68,8	71,1	77,0	2.263,8
Autres pays	14,1	22,8	29,6	805,6	31,2	28,9	23,0	675,7
Total général	100,0	100,0	100,0	2.721,0	100,0	100,0	100,0	2.939,5

Sources : « Pattern of Trade 1965/66 - Part I : Direction of Trade », Central Statistical Unit, Department of Trade and Industry, pp. 16-17; et « Oversea Trade 1965-66, C.B.C.S., p. 708 (Disposition et calculs de l'auteur)

L'importance relative de ces pays s'est toutefois fortement modifiée.

Le fait marquant est le recul constant du Royaume-Uni, à la fois comme client et comme fournisseur, les exportations australiennes vers ce pays

diminuent depuis 1958/59 (sauf en 1963/64, grâce surtout à une hausse des ventes de laine et de blé), et les importations australiennes demeurant stationnaires, à l'exception d'une hausse en 1964/65.

Par contre, la position du Japon et des Etats-Unis n'a cessé de se renforcer.

La levée des restrictions spéciales envers les importations en provenance du Japon en juillet 1957, et la suppression progressive des discriminations envers la zone dollar dès octobre 1955, devaient permettre une hausse rapide des achats australiens à ces deux pays.

En 1964/65, les métaux, ouvrages en métal, machines et appareils représentaient 42,6 % des importations australiennes en provenance du Japon, les fils, fibres manufacturées, textiles et vêtements, 25,8 %, et les articles divers, 11,7 %.

Des importations australiennes en provenance des Etats-Unis, les métaux, ouvrages en métal, machines et appareils représentaient 59,6 % en 1964/65 ; le bois, la pâte de bois et le papier, 5,6 % ; les produits chimiques et pharmaceutiques et les engrais, 8,2 % ; et les articles divers et matériels militaires, 8,5 %. (39)

Les exportations australiennes vers ces deux pays devaient aussi augmenter très rapidement, les Etats-Unis étant avec le Royaume-Uni le principal marché pour les viandes et pour les autres produits alimentaires d'origine animale (du total exporté : 37,3 % vers les Etats-Unis et 31,8 % vers le Royaume-Uni en 1965/66), et le Japon étant le premier pays acheteur pour la laine (33,1 % du total exporté en 1965/66), pour le charbon (94,2 % du total exporté en 1965/66) et pour le cuivre; ce pays offrant de très larges perspectives pour les ventes de minerais de fer.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la position de la Nouvelle-Zélande et du Canada est demeurée stable. La Nouvelle-Zélande est le principal débouché pour les produits manufacturés australiens (en 1965/66, 23,1 % des ventes totales de métaux, d'ouvrages en métal, de machines et d'appareils, et 28,1 % des ventes totales de produits chimiques et pharmaceutiques et d'engrais).

Quant au Canada, il est avant tout un des principaux fournisseurs de bois, de pâte de bois et de papier, ces produits représentant 27,1 % des ventes canadiennes à l'Australie en 1964/65.

La tendance de la position de l'ensemble de la C.E.E. est fluctuante, l'évolution des échanges différant suivant les pays membres.

Pour les importations en provenance de la C.E.E., le mouvement ascendant est surtout imputable aux ventes françaises qui augmentèrent de 12,6 % en 1963/64, de 55,8 % en 1964/65 et de 37,1 % en 1965/66 (grâce notamment aux ventes de matériels d'aviation).

Les importations en provenance de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie augmentent normalement, tandis que celles en provenance des Pays-Bas et de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sont stationnaires. Pour l'Italie, la quote-part croissante est due aux ventes de véhicules,

199) Sauf indication contraire, les coefficients et les taux mentionnés dans cette section furent calculés par l'auteur d'après les chiffres effectifs figurant dans les publications « Oversea Trade 1964-65 » et « Oversea Trade 1965-66 » du C.B.C.S.

de machines et d'appareils, et de produits textiles et de vêtements.

Pour les exportations australiennes vers la Communauté Economique Européenne, on note un fléchissement, sauf en 1965/66, les ventes augmentant de 21,9 % durant cet exercice. Nous pensons toutefois que les exportations de minerais pourraient modifier cette tendance dans les prochaines années.

Le Graphique II (8) donne une représentation des droites de tendance des échanges commerciaux avec les principaux pays et groupes de pays de 1958/59 à 1965/66. Il confirme l'évolution de la répartition géographique des échanges.

Calculant les taux d'accroissement annuels moyens de ces droites de tendance, pour les exportations australiennes, nous obtenons un taux nettement supérieur au taux global de 8,08 % (40) pour les Etats-Unis (15,69 %) et pour le Japon (11,52 %), et légèrement supérieur pour la Nouvelle-Zélande (8,45 %).

L'accroissement est moindre pour le Canada (6,06 %) et pour la Communauté Economique Européenne (5,06 %).

Toutefois, comme nous l'avons signalé, la tendance est nettement différente suivant les pays membres de la C.E.E. C'est ainsi que pour les Pays-Bas, la tendance est irrégulière et le taux moyen de croissance de 14,84 % est surfait et résulte surtout des fortes hausses de 1964/65 (+ 30,2 %) et de 1965/66 (+ 88,4 %) attribuables principalement aux ventes de laine, de métaux, d'articles manufacturés métalliques, de machines et d'articles divers, le total des ventes comprenant une forte réexportation (3,5 % en 1963/64, 14,7 % en 1964/65 et 24,2 % en 1965/66).

Pour la République fédérale d'Allemagne, le taux de croissance de 7,13 % peut être considéré comme normal, les faits saillants étant la hausse des exportations de minerais et des produits relevant de la catégorie des métaux, ouvrages en métal, machines et appareils; et l'irrégularité des ventes de céréales et de fruits. (- 25,8 % en 1964/65 et + 37,3 % en 1965/66).

Par contre, la tendance est nettement stagnante pour les autres pays de la C.E.E., le taux moyen de croissance étant de 3,96 % pour l'Italie, de 2,94 % pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, et de 2,60 % pour la France. Les exportations vers ces pays sont basées essentiellement sur les produits lainiers (du total exporté en 1965/66 : 88 % pour la France, 81,3 % pour l'Italie et 70,9 % pour l'U.E.B.L.).

Enfin, pour le Royaume-Uni, la forte réduction de la quote-part de ce pays dans les exportations totales de l'Australie est confirmée par l'allure descendante de la droite de tendance qui présente un taux annuel moyen de décroissance de 0,1 %.

Le recul de ce pays est tout aussi net pour les importations dont le taux de croissance ne fut que de 2,86 % alors que le taux moyen global fut de 9,03 % (41).

(40) Taux global calculé d'après les chiffres non ajustés des exportations (c'est-à-dire avant l'établissement de la balance des paiements).

(41) Le taux moyen global fut calculé d'après la droite de tendance établie en fonction des chiffres non ajustés des importations, vu que ce sont ces chiffres qui furent utilisés pour la répartition géographique.

Les taux de croissance les plus remarquables sont ceux des Importations en provenance du Japon (28,47 %) et des Etats-Unis (18,05 %).

Le taux de croissance demeure élevé pour le Canada (11,82 %), et normal pour la Nouvelle-Zélande (9,33 %).

Comme l'indiquait l'évolution des quotes-parts, pour les Importations en provenance de la C.E.E., le taux de croissance de 10,83 % est surtout imputable à la France (taux moyen : 27,59 %), l'Italie (14,26 %) et la République fédérale d'Allemagne (8,63 %) maintenant un rythme de croissance conforme à celui de la croissance générale, le taux élevé pour l'Italie expliquant l'amélioration de la position de ce pays.

Enfin, les taux de croissance insuffisants des ventes des Pays-Bas (3,70 %) et de l'U.E.B.L. (2,99 %) confirment le recul de ces pays sur le marché australien par rapport à 1958/59.

Une caractéristique importante est l'évolution des soldes des échanges commerciaux suivant les pays et les groupes de pays (de 1948/49 à 1965/66).

Depuis 1948/49, la balance commerciale (42) de l'Australie fut toujours déficitaire envers le Royaume-Uni (sauf en 1948/49), envers les Etats-Unis (sauf en 1950/51) et envers le Canada (sauf en 1950/51).

Les échanges commerciaux se clôturent par un déficit avec les Pays-Bas depuis 1953/54, et avec la République fédérale d'Allemagne depuis 1957/58.

Par contre, les échanges commerciaux avec le Japon, avec la Nouvelle-Zélande, avec la France, avec l'Italie et avec l'U.E.B.L. se sont toujours soldés par un boni au profit de l'Australie.

Quant au solde des échanges avec l'ensemble des autres pays, il fut positif de 1951/52 à 1965/66.

Calculés d'après les chiffres non ajustés du commerce extérieur, (43) les coefficients de couverture par pays étaient les suivants en 1965/66, le coefficient général de couverture étant de 93 % : Royaume-Uni : 82 %, Etats-Unis : 48 %, Canada : 40 %, Japon : 168 %, Nouvelle-Zélande : 385 %, l'ensemble de la C.E.E. : 114 % (dont : République fédérale d'Allemagne : 60 %, Pays-Bas : 97 %, France : 129 %, Italie : 222 %, U.E.B.L. : 308 %), l'ensemble des autres pays : 119 %.

Selon nous, l'allure des coefficients de couverture par pays pourrait poser des problèmes de politique commerciale, et elle devra être prise en considération dans l'exécution de la programmation des exportations australiennes.

Dans l'optique d'une politique économique générale, l'allure déficitaire des échanges commerciaux n'est pas nécessairement défavorable, et si l'on peut souhaiter une réduction des déficits envers les Etats-Unis et envers le Royaume-Uni, nous pensons toutefois que vu l'importance des investissements en provenance de ces deux pays et compte tenu de leurs préoccupations financières, ce serait probablement une erreur de vouloir renverser totalement la tendance. De plus, l'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne ne manquera pas de poser de sérieux problèmes pour les préférences tarifaires et pour les accords spéciaux existants.

(42) Compte tenu de l'ambiguïté du terme « balance », la balance commerciale est définie dans cet ouvrage « solde exclu ».

(43) Voir tableau 1-10.

tant entre ce pays et l'Australie (voir Chapitre V), et on peut dès lors difficilement prévoir l'évolution des échanges.

Pour le Canada, le déficit est surtout lié à la structure des échanges, et pour la C.E.E., l'importance du commerce extérieur des pays membres comparée à la modicité des échanges de ces pays avec l'Australie rend la tendance peu préoccupante. (On notera que pour l'Italie, les excédents commerciaux sont fortement réduits par les déficits de la balance des transactions invisibles. (C'est ainsi qu'en 1965/66, le boni commercial fut de SA 83 millions (chiffres ajustés) et le déficit en transactions invisibles, de SA 53 millions (44)).

Par contre, la tendance des échanges avec la Nouvelle-Zélande et avec le Japon peut poser de sérieux problèmes.

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966 de l'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande (voir Chapitre V) devrait théoriquement permettre un commerce plus équitable pour ce dernier pays.

En effet, en 1965/66, 18,5 % des importations néo-zélandaises provenaient d'Australie qui était le second pays fournisseur, après le Royaume-Uni (38,3 %) et avant les Etats-Unis (11,5 %) ; alors que l'Australie n'absorbait que 4,8 % des ventes de la Nouvelle-Zélande, contre 44,7 % pour le Royaume-Uni, 14,1 % pour les Etats-Unis, 7,5 % pour le Japon et 5,4 % pour la France. (45)

Au 30 juin 1966, le solde déficitaire de la balance des paiements de la Nouvelle-Zélande s'élevait à ENZ 18,9 millions, et le plus lourd déficit était celui envers l'Australie : ENZ 61,2 millions, déficit qui n'a cessé d'augmenter depuis 1958 (46) et qui provient essentiellement de l'excédent des importations par rapport aux exportations, cet excédent atteignant ENZ 46,6 millions au 30 juin 1965 et ENZ 49,4 millions au 30 juin 1966. (45)

Or, le calcul des droites de tendance pour la période de 1958/59 à 1965/66 (d'après les statistiques néo-zélandaises) indique que l'excédent des importations par rapport aux exportations néo-zélandaises continuera à augmenter, l'écart de croissance pouvant être considéré comme négligeable vu l'importance du déséquilibre des échanges en 1965/66, le taux d'accroissement annuel moyen étant de 8,55 % pour les achats à l'Australie, et de 8,95 % pour les ventes à l'Australie.

La Nouvelle-Zélande se trouvant confrontée avec de sérieuses difficultés monétaires à la suite des déficits de sa balance des paiements, nous estimons que l'Australie devrait augmenter ses importations en provenance de ce pays, et promouvoir une coopération industrielle effective, même au prix de certaines mises au point internes. (Notons qu'en 1965/86, 57,6 % des importations australiennes en provenance de la Nouvelle-Zélande étaient constitués par le bois, la pâte de bois, le papier et les articles similaires.)

(44) Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 ». C.B.C.S., p. 9.

(45) Source : « Monthly abstract of statistics », New Zealand Department of Statistics, 31 août 1965, pp. 42-43 et pp. 61-62.

(46) Soldes généraux de la Nouvelle-Zélande envers l'Australie, en millions de ENZ : (au 31 décembre)

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
- 19,1	- 29,0	- 31,2	- 37,7	- 35,6	- 42,7	- 48,6	- 58,7

(Source : Ibid. (voir (45)). pp. 61-62)

Certes, on peut supposer que la Nouvelle-Zélande ait intérêt à importer d'Australie et de payer ces importations en exportant vers d'autres pays, mais compte tenu des problèmes que pourrait poser l'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne, nous pensons que le succès de l'accord de libre-échange dépendra largement de la solution des problèmes de la balance des paiements des deux pays signataires, et par conséquent, d'une augmentation plus rapide des ventes néo-zélandaises à l'Australie afin d'éviter que la Nouvelle-Zélande ne se trouve devant des déficits intenable et devant l'obligation de restreindre ses importations.

Les relations commerciales entre l'Australie et le Japon sont régies par l'accord conclu par ces deux pays en 1963 (voir Chapitre V).

Outre les dispositions concernant les exportations australiennes, cet accord prévoit des consultations bilatérales avant l'introduction par l'Australie de mesures temporaires de protection affectant les ventes japonaises, ces mesures restrictives pouvant être remplacées par une limitation volontaire des ventes de la part du Japon.

En 1964/65, les métaux, les articles manufacturés métalliques, les véhicules et les machines représentaient 42,6 % des ventes de ce pays à l'Australie, les produits textiles et les vêtements, 26,8 %, et les articles divers, 11,7 %.

Selon nous, le taux de croissance moyen de 28,47 % devrait se réduire durant les prochaines années, cette forte croissance résultant surtout de la levée des restrictions par l'Australie et de la rapide expansion des exportations générales du Japon en 1964 et en 1965.

Comme on peut supposer que les ventes de minerais maintiendront le rythme de croissance des exportations australiennes, et par conséquent, un coefficient élevé de couverture, on peut craindre que la politique tarifaire de l'Australie envers le Japon devienne une préoccupation majeure, et qu'il faudra tenir compte davantage du procédé de la limitation volontaire par le Japon, procédé préféré par les milieux industriels nippons.

Naturellement, comme pour le cas de la Nouvelle-Zélande, on peut constater que le Japon puisse admettre ce déficit commercial en supposant qu'il estime plus avantageux d'importer certaines matières premières d'Australie et de payer ces importations en exportant vers d'autres pays, mais il est évident que ce déficit et que la quote-part croissante du Japon dans les exportations australiennes renforcent la position des industriels nippons dans leurs revendications concernant notamment les questions tarifaires, les investissements en Australie et l'émigration.

Quant aux autres pays, pour la période de 1958/59 à 1965/66, la quote-part de l'ensemble augmente pour les exportations, la droite de tendance indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 12,36 %, alors que la quote-part diminue pour les importations, le taux de croissance n'étant que de 2,86 %.

Ces quotes-parts comprennent les échanges avec les territoires administrés par l'Australie hors du continent, et qui constituaient au total 3 % des exportations et 1,01 % des importations globales en 1965/66 (coefficient de couverture : 277 %). Les échanges les plus importants sont ceux avec le territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (2,7 % du total exporté en 1965/66 et 0,6 % du total importé), les exportations ayant doublé en cinq ans.

Quant à la répartition géographique des autres échanges, d'après nos calculs, en 1965/66, pour les exportations, 0,94 % étaient dirigées vers les pays de l'A.E.L.E. autres que le Royaume-Uni; 2,69 % vers un groupe de pays constitué de l'Afrique du Sud (0,8 %), de la Yougoslavie (0,6 %, essentiellement des produits lainiers), de l'Espagne (0,4 %), de la Turquie (0,2 %), de la Grèce (0,3 %), de l'Irlande (0,2 %), de la Finlande et de l'Islande; 7,05 % vers les pays de l'Est (dont la Chine continentale : 3,9 %, et l'U.R.S.S. : 1,8 %) (47). 10,02 % vers les pays et régions de l'Asie du Sud-Est (47) et 5,92 % vers les autres pays et régions en voie de développement.

Pour les importations australiennes, en 1965/66, 4,19 % provenaient de l'A.E.L.E. (Royaume-Uni exclu), 1,43 % du groupe de pays mentionné supra (dont 0,6 % de l'Afrique du Sud, 0,5 % de la Finlande (essentiellement de la pâte à papier et du papier) et 0,2 % de l'Espagne), 1,29 % des pays de l'Est (0,8 % de la Chine continentale (surtout des produits textiles et des vêtements) et 0,2 % de la Tchécoslovaquie), 7,16 % des pays et régions de l'Asie du Sud-Est, et 7,91 % des autres pays et régions en voie de développement (dont 5,39 % d'achats de produits pétroliers aux pays arabes).

Quant aux soldes des échanges commerciaux, ils sont nettement déficitaires pour l'Australie, avec l'A.E.L.E. (Royaume-Uni exclu), le coefficient de couverture étant seulement de 21 % en 1965/66, et avec la Finlande; et nettement favorables avec les autres pays, à l'exclusion des pays fournisseurs de pétrole.

Pour l'A.E.L.E. (Royaume-Uni exclu), en 1964/65, les exportations australiennes étaient constituées pour 41,4 % par les produits alimentaires, et pour 32 % par les matières premières d'origine animale (laine, cuirs, peaux...), alors que 38 % des importations portaient sur les métaux, les articles manufacturés métalliques et les machines, et 23,8 % sur la pâte de bois et le papier. En 1965/66, les deux principaux pays fournisseurs étaient la Suède (1,8 %) (pâte à papier et papier, métaux, articles manufacturés métalliques et machines) et la Suisse (1,5 %).

Durant la période de 1958/59 à 1965/66, la Suisse augmenta régulièrement ses ventes à l'Australie, la droite de tendance indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 9,68 %. (En 1965/66, les machines représentaient 32,9 % des ventes suisses; les produits chimiques, 31,2 %; les appareils scientifiques et de précision, 16,3 %; les produits textiles et les vêtements, 10,2 %, et les articles manufacturés divers, 3,7 %.)

Par contre, le taux de croissance ne fut que de 3,58 % pour les exportations australiennes vers ce pays, et en 1965/66, le coefficient de couverture était réduit à 11 %, les exportations atteignant seulement 4.789.000 \$A contre 43.011.000 \$A d'importations.

La quote-part croissante des exportations australiennes vers les autres pays est surtout due aux ventes de blé à la Chine continentale (100.381.000 \$A en 1965/66) et aux ventes de blé et de laine à l'U.R.S.S. (respectivement 29.245.000 \$A et 18.605.000 \$A en 1965/66).

Une augmentation est aussi constatée pour les exportations australiennes vers l'Asie du Sud-Est, les principaux clients étant en 1965/66 : Hong-Kong (2,2 %), la Malaisie (1,8 %), Singapour (1,2 %), l'Inde (1 % contre

(47) Pour la composition de ces groupes, voir l'Appendice, point 1.

2,1 % en 1964/65) et les Philippines (0,9 %). Les ventes à l'Inde, au Pakistan, à Ceylan et à l'Indonésie présentent toutefois de fortes fluctuations annuelles.

Comme principales importations en provenance de cette région, on note les achats de pétrole à l'Indonésie (48), de thé à Ceylan (49), de produits textiles et de substances végétales à l'Inde, au Pakistan et à Hong-Kong, et de caoutchouc, de bois, de pétrole et d'étain à la Malaisie.

Les soldes des échanges commerciaux de l'Australie avec l'Asie du Sud-Est sont largement favorables, sauf avec l'Indonésie et avec Brunéi (à cause du pétrole) et avec le Pakistan et Ceylan, le coefficient de couverture envers l'ensemble de la région étant de 129 % en 1965/66.

Si les problèmes du Sud-Est asiatique sont devenus une préoccupation majeure pour l'Australie, et si l'on fait de plus en plus état du rôle que l'Australie peut jouer dans le développement de cette région, ce n'est que moyennant certaines réserves que nous partageons l'optimisme des autorités et de la presse quant aux possibilités réelles pour les exportations australiennes.

Cartes, nous ne pouvons qu'approuver toute politique de promotion des exportations, et il est fort probable qu'un net accroissement des ventes pourra être réalisé pendant les premières années.

Mais il nous semble difficile de vouloir augmenter les ventes vers ces pays sans leur permettre d'accroître leurs exportations vers l'Australie, étant donné que la plupart de ces pays sont confrontés avec de lourdes dettes extérieures qui les forcent à réduire leurs importations dès que leurs recettes à l'exportation diminuent.

Outre le fait que l'Australie n'est certainement pas le seul pays à essayer d'augmenter ses ventes à cette région, on peut se demander comment l'actuel écart de croissance entre les exportations et les importations pourra être comblé si l'Australie parvenait à réduire notamment ses achats de pétrole, de bois et éventuellement de thé ? (50)

Cet écart de croissance pourrait toutefois être accepté par les pays de l'Asie du Sud-Est, notamment lorsque les importations sont liées à des investissements australiens dans la région, ou pour des raisons politiques, tandis que les dispositions tarifaires préférentielles accordées par l'Australie aux pays peu développés (voir Chapitre V) pourraient permettre une certaine augmentation des ventes de ces pays.

(48) En 1965/66, les importations australiennes de pétrole en provenance de l'Indonésie atteignaient 56.678.000 \$A pour un total importé de ce pays de 61.763.000 \$A. Les exportations australiennes n'atteignaient que 5.359.000 \$A.

(49) En 1964/65, les importations australiennes de thé en provenance de Ceylan s'élevaient à 15.455.218 \$A pour un total importé de Ceylan de 17.277.078 \$A. Les exportations australiennes atteignaient 18.070.680 \$A.

(50) Un projet pour une plantation de thé dans le nord de l'état du Queensland était envisagé en 1966.

Balance des paiements et compte courant extérieur

Des complications étant apparues dans le rapprochement de la balance des paiements avec les comptes extérieurs, nous avons décidé d'étudier conjointement dans cette section la balance des paiements et l'incorporation de ses composants dans la comptabilité nationale afin d'éviter des répétitions. Pour cette étude, nous nous baserons principalement sur les chiffres de 1964/65, les chiffres de 1965/66 étant des estimations.

Avant d'entamer cette étude, nous examinerons les ajustements des chiffres réels du commerce extérieur pour l'établissement de la balance des paiements, étant donné que ce sont ces chiffres ajustés qui sont repris dans le compte courant extérieur et qui seront utilisés pour l'élaboration du programme général des exportations.

La description de ces ajustements est basée sur les explications données par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (51), le tableau 1-11 donnant les valeurs des ajustements pour 1964/65 et pour 1965/66.

Tableau 1-11

Ajustements des exportations et des importations

	Millions de \$A	
	1964/65	1965/66(p)
Exportations enregistrées (f.o.b.) (voir tableau 1-8)	2.651	2.726
Plus : Exportations non enregistrées	+ 2	
Moins : Exportations aux forces armées australiennes	- 6	- 9
Exportations d'or en lingots et d'or non raffiné	- 20	- 26
Exportations pour les projets gouvernementaux	- 8	- 9
Marchandises renvoyées et valeur des réparations	- 7	- 5
Marchandises à réimporter (exportations temporaires)	- 27	- 29
Biens personnels des passagers	- 10	- 12
Exportations ajustées (a)	2.575	2.636
Importations enregistrées (f.o.b.) (voir tableau 1-9)	2.905	2.939
Plus : Importations non enregistrées	+ 41	+ 71
Moins : Ajustement de l'évaluation des importations	-131	-128
Importations d'or en lingots	- 4	- 4
Importations des missions diplomatiques	- 1	- 1
Importations de films (loués)	- 4	- 4
Marchandises renvoyées et valeur des réparations	- 9	- 10
Marchandises à réexporter (importations temporaires)	- 43	- 25
Biens personnels des passagers	- 15	- 12
Importations ajustées (a)	2.739	2.826

(p) Chiffres provisoires.

(a) Chiffres ajustés utilisés notamment pour le tableau 1-1.

Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., pp. 28-29, (traduction de l'auteur).

(51) « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », pp. 27-28, et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 20, C.B.C.S..

Comme l'indiqua le tableau 1-11, l'ensemble des ajustements formait en 1964/65, une réduction de 2,87 % des exportations et de 5,71 % des importations.

Les exportations et les importations non enregistrées concernent les opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une entrée en douane, mais pour lesquelles il y a eu transfert de propriété et de devises. Il s'agit notamment des exportations d'uranium, des achats et des ventes de bateaux et d'avions à utiliser sur des lignes étrangères, et des importations de matériels militaires. (C'est ainsi que le destroyer « H.M.A.S. Hobart » évalué à \$A 34,2 millions, est compris dans l'ajustement, et est imputé à la balance des paiements de 1965/66, alors qu'il n'est introduit qu'en septembre 1966 dans les statistiques du commerce extérieur. (52))

Les exportations d'équipements et d'autres biens pour les forces armées australiennes à l'étranger, et les exportations pour des projets gouvernementaux à l'étranger, y compris pour les représentations australiennes, de même que les importations par les missions diplomatiques en Australie, sont exclues car il n'y a pas changement de propriété ni transfert de devises. Vu qu'il y a changement de propriété, les exportations sous forme de dons, ne sont pas exclues (bien qu'il n'y ait pas de recettes), ces opérations étant compensées par un transfert à la balance courante.

Les exportations et les importations pour réparation sont exclues car normalement, il n'y aura pas changement de propriété après la réparation. La valeur de la réparation qui apparaîtra lors de la réimportation ou de la réexportation, est considérée comme un service et elle est incorporée dans la balance courante.

L'absence normale d'un changement de propriété et d'un changement des avoirs monétaires justifie aussi l'exclusion des exportations et des importations temporaires, et des biens personnels des passagers.

Pour les importations de films loués, le prix de la location est imputé à la balance courante.

L'or étant considéré comme un avoir monétaire, les changements de propriété font partie des mouvements des réserves internationales dans la balance des capitaux, la production nette d'or étant comptabilisée dans la balance courante.

Enfin, la valeur reprise dans les statistiques des importations australiennes est celle sur laquelle le droit de douane est payable, c'est-à-dire le montant le plus élevé entre le prix réel payé par l'importateur, plus les déductions, et la valeur domestique courante des marchandises dans le pays exportateur (plus dans les deux cas, les charges qu'implique la valeur f.o.b.). Comme c'est le montant réel payé par l'importateur qui doit être repris pour l'établissement de la balance des paiements, les valeurs statistiques sont ajustées sur base des renseignements fournis par des échantillonnages périodiques donnant la valeur pour le droit et le prix de vente (53).

Notons que dans l'optique de la programmation, un avantage de ces ajustements est l'élimination des importations de marchandises destinées à être réexportées, ce qui facilite le calcul des propensions marginales à importer. (En 1964/65, les importations retenues, c'est-à-dire moins les réex-

(52) L'importation d'un navire de guerre est imputée à la balance des paiements quand le navire est cédé aux autorités australiennes, et elle est enregistrée dans les statistiques du commerce extérieur quand le navire entre dans les eaux territoriales australiennes.

portations, s'élevaient à 97,2 % du total importé, alors que l'ajustement total des importations réduisait le total importé de 5,71 %).

Pour la balance courante et pour le compte courant extérieur, nous avons préféré établir un tableau double détaillé et limiter nos commentaires à quelques points particuliers. La disposition des postes de la balance courante dans notre tableau 1-12 diffère de la disposition officielle, mais elle facilite la comparaison avec le compte courant extérieur, et l'indexation des postes permet de reconstituer les imputations.

Tableau 1-12

Balance courante et compte courant extérieur
(1964/65, en millions de \$A)

Balance courante		Compte courant extérieur	
Balance commerciale			
1. Exportations (ajustées) (f.o.b.)	2.575	Exportations f.o.b. et production d'or (1+3)	2.602
2. Importations (ajustées) (f.o.b.)	2.739		
Solde (x)	<u>-164</u>		
Crédits invisibles			
3. Production d'or	27	Transports et tourisme (4+5)	332
4. Transports	278		
5. Tourisme	54		
6. Dépenses des gouvernements		Autres biens et services (6a+6b+7a+7b)	115
a. Services rendus par le gouver- nement australien	27		
b. Dépenses des gouvernements étrangers en Australie	33		
7. Divers		Total (Exportations de biens et services)	3.049
a. Dépenses des entreprises étrangères en Australie	30		
b. Autres (commissions, courta- ges, valeur des réparations des réexportations,...)	25		
8. Revenus		Revenus (8a+8b+8c)	119
a. Revenus non distribués (annu- lés dans la balance des capi- taux)	18		
b. « Royalties » et droits d'auteur	3		
c. Autres (profits, dividendes, in- térêts sur les réserves interna- tionales,...)	98		
9. Transferts		Donations, etc. (9a+9b)	112
a. Fonds d'immigrants	79		
b. Autres (donations pour les œu- vres charitables, héritages, biens personnels des passa- gers,...)	33		
Total des crédits invisibles	<u>705</u>	Total f	<u>3.290</u>

Débits invisibles		Importations f.o.b. (2)	2.739
10. Transports (y compris les primes pour les assurances)	484	Transports et tourisme	
11. Tourisme	114	(10+11)	598
12. Dépenses du gouvernement australien			
a. Dépenses militaires à l'étranger	29		
b. Autres (frais de représentation et frais administratifs à l'étranger)	22	Autres biens et services	
13. Divers		(12a+12b+13a+13b)	137
a. Dépenses des entreprises australiennes à l'étranger	42	Total	3.474
b. Autres (commissions, courtages, valeur des réparations des réimportations, primes de location de films,...)	44	(Importations de biens et services)	
14. Revenus			
a. Intérêts payés par les autorités publiques australiennes	70		
b. Revenus d'investissements directs (profits, intérêts et dividendes payables à l'extérieur par les filiales étrangères en Australie)	136	Revenus (14a+14b+14c+14d+14e)	412
c. Revenus non distribués (annulés dans la balance des capitaux)	122		
d. « Royalties » et droits d'auteur	46		
e. Autres (autres dividendes, intérêts,...)	38		
15. Transferts			
a. Transferts gouvernementaux de l'Australie			
— Papouasie et Nouvelle-Guinée	71		
— Autres aides étrangères (Plan Colombo,...)	33		
— Contributions (notamment aux organisations internationales)	3	Donations, etc.	
b. Transferts privés (fonds d'émigrants, donations pour œuvres charitables, biens personnels des passagers,...)	65	(15a+15b)	172
Total des débits invisibles	1.319	Total II	4.058
Solde de la balance courante (x)	-778	Solde de la balance courante	778
		Total I	3.280
			4.058

(x) Le signe (-) indique un solde déficitaire.

Sources : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 6 tableau 2, et « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », no 25, septembre 1966, C.B.C.S., p. 18, tableau 5. (Disposition, détails et traduction de l'auteur).

Pour les revenus en provenance de l'étranger, les revenus non distribués représentent en fait un investissement direct des entreprises australiennes dans leurs succursales et filiales à l'étranger, et par conséquent, l'entrée dans la balance courante est annulée par une sortie dans la balance des capitaux.

A l'exception des « royalties » payés aux autorités publiques pour l'exploitation des mines et des forêts, l'ensemble des revenus est inscrit au compte consolidé des entreprises (avant transfert des revenus nets), les « royalties » et droits d'auteur et les revenus « autres » étant incorporés sous la rubrique « Intérêts, etc. » (54) ; et l'ensemble des transferts en provenance de l'étranger est imputé au compte des personnes.

Quant aux revenus payables à l'étranger, pour les revenus non distribués par les succursales et filiales étrangères en Australie (profits, dividendes et intérêts), la sortie dans la balance courante est compensée par une entrée dans la balance des capitaux.

Les intérêts payés par les autorités publiques australiennes font partie des dépenses en intérêts au compte des autorités publiques.

Les revenus des investissements directs, les revenus non distribués, les « royalties » et droits d'auteur, et les revenus « autres » figurent en dépenses au compte consolidé des entreprises.

Les transferts gouvernementaux pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée et les autres aides étrangères figurent comme transferts au compte des autorités publiques, alors que les contributions sont comprises dans les dépenses courantes en biens et services (notamment du Département des Affaires Étrangères (« Department of External Affairs »)).

Quant aux transferts privés, on les retrouve au crédit du compte des personnes.

La définition du « produit intérieur brut » demeure conventionnelle, et la composition de ce concept diffère suivant les pays et suivant les économistes.

En Australie, le « produit intérieur brut » (\$A 19.649 millions en 1964/65) est égal à la « dépense intérieure brute » (\$A 20.074 millions) moins les « importations de biens et services » (\$A 3.474 millions) plus les « exportations de biens et services » (\$A 3.049 millions).

Le « produit intérieur brut » est défini comme étant « la valeur totale au coût du marché des biens et services produits en Australie pendant une période déterminée, après déduction du coût des biens et services (autres que les équipements) utilisés dans le processus de la production ». (55)

Dans ce cas, l'adjectif « intérieur » indique l'origine intérieure des revenus dans une optique territoriale.

(53) Pour des explications complémentaires, voir « Notes on Import valuation adjustment » dans « The Australian Balance of Payments 1957-58 to 1961-62 », C.B.C.S., Appendice IV, p. 23.

(54) On notera que dans les statistiques australiennes, les rubriques « Intérêts, etc. » couvrent parfois des opérations différentes et la détermination exacte des composants n'est pas toujours aisée.

(55) Traduction de l'auteur de la définition donnée par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » dans la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 3. Pour les autres définitions et les explications, voir la première section de notre Chapitre II.

La « dépense intérieure brute » équivaut à la dépense totale en biens et services utilisés en Australie. (Dans l'optique territoriale, cette dépense n'est toutefois pas complète puisqu'elle ne couvre pas les dépenses des entreprises et des gouvernements étrangers en Australie (dépenses comprises dans les exportations de biens et services). Par contre, elle couvre les dépenses militaires et les frais de représentation et autres du gouvernement australien à l'étranger, ainsi que les dépenses des entreprises australiennes à l'étranger (dépenses comprises dans les importations de biens et services). Nous nous en tiendrons toutefois à l'acceptation australienne.)

Au terme de notre étude de la comptabilité nationale australienne (Chapitre II), nous avons introduit un nouveau concept, celui du « revenu disponible intérieur » qui est égal au « produit intérieur brut » plus ou moins le solde des revenus et transferts vers et en provenance de l'extérieur, le terme « intérieur » qualifiant l'affectation du revenu (à l'intérieur du territoire) conformément au concept de la « dépense intérieure brute » et avec les mêmes remarques.

Pour 1964/65, le « revenu disponible intérieur » (\$A 19.296 millions) est égal au produit intérieur brut (\$A 19.649 millions) plus ou moins le solde des revenus et transferts vers et en provenance de l'extérieur (\$A — 353 millions) (postes 8, 9, 14 et 15 du tableau 1-12).

Il est égal à la dépense intérieure brute (\$A 20.074 millions) plus ou moins le solde de la balance courante (\$A — 778 millions).

La dépense intérieure brute (\$A 20.074 millions) égale le « revenu disponible intérieur » (\$A 19.296 millions) plus l'entrée nette de capitaux étrangers (\$A 481 millions) plus ou moins le solde de la balance des paiements (c'est-à-dire les mouvements monétaires nets) (\$A — 297 millions).

Selon nous, l'avantage de ces formules est de mettre en évidence d'une part, le solde de la balance courante, et d'autre part, l'entrée nette de capitaux étrangers et le solde de la balance des paiements (mouvements monétaires nets).

Le concept « revenu disponible intérieur » fut aussi adopté car nous avons jugé préférable de calculer les propensions marginales d'après un revenu disponible plutôt que d'après un revenu avant les transferts.

Une autre question de terminologie est celle de la dénomination à donner au solde des importations et des exportations de biens et services.

On constate que sous le concept « biens et services » (« goods and services »), le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » inclut des opérations qui ne sont généralement pas considérées comme des services : les dépenses des gouvernements étrangers et des entreprises étrangères en Australie, et les dépenses du gouvernement australien ainsi que des entreprises australiennes à l'étranger. Par contre, on pourrait considérer les « royalties » et les droits d'auteur (postes 8b et 14d du tableau 1-12) comme des services, au même titre que les primes pour la location de films (poste 13b).

La distinction entre les « services » et les « revenus » demeure cependant conventionnelle, et dès lors, nous nous en tiendrons à la terminologie australienne.

Toutefois, afin de pouvoir distinguer le commerce extérieur des autres opérations, nous considérerons que le solde des échanges de biens et services comprend le solde de la balance commerciale et le solde de la « balan-

ce élargie des services = (y compris la production d'or), ce dernier concept étant purement conventionnel et introduit pour faciliter l'étude.

Nous considérerons également que les revenus et les transferts forment deux balances.

Dès lors, la balance courante comprendra la balance commerciale et la balance des transactions invisibles, cette seconde balance étant constituée de la balance élargie des services, de la balance des revenus, et de la balance des transferts, toutes ces balances étant définies = solde exclu ».

La principale caractéristique de la balance courante est la permanence du solde déficitaire de la balance des transactions invisibles. Ce déficit fut de \$A 548 millions pour 1963/64, de \$A 614 millions pour 1964/65 et de \$A 640 millions pour 1965/66 (chiffre provisoire).

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, calculé d'après la droite de tendance, le taux d'accroissement annuel moyen de ce déficit fut de 5,08 %.

En se référant aux droites de tendance des exportations et des importations, on peut estimer que le taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance des exportations aurait dû être de 10,77 % (au lieu de 7,68 %) pour pouvoir couvrir en 1965/66 les importations et le déficit de la balance des transactions invisibles (pour les valeurs indiquées par les droites de tendance, soit \$A 2.725,8 millions et \$A 817,5 millions), et de 13,49 % pour couvrir la somme des importations et des déficits de la balance des transactions invisibles de la période (soit \$A 17.040 millions et \$A 4.218 millions). Ces taux seraient légèrement inférieurs si l'on excluait les revenus non distribués.

Vu la liaison existant entre les revenus payables à l'étranger et les investissements, en nous limitant à la droite de tendance du déficit de la balance élargie des services (production d'or exclue) qui présente un taux d'accroissement de 5,83 %, le taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance des exportations aurait dû être de 9,12 % (au lieu de 7,68 %) pour pouvoir couvrir en 1965/66 les importations et le déficit de la balance élargie des services (pour les valeurs indiquées par les droites de tendance, soit \$A 2.725,8 millions et \$A 288,5 millions), et de 10,37 % pour couvrir la somme des importations et des déficits de la balance élargie des services (production d'or exclue) de la période (soit \$A 17.040 millions et \$A 1.930 millions (56)).

Bien qu'approximatifs, ces taux font supposer que dans une période conjoncturelle normale et dépourvue de mesures interventionnistes, les exportations australiennes ne pourront à elles seules couvrir les importations et le solde des transactions invisibles, et qu'il faudra maintenir un certain taux d'investissements étrangers si l'on veut sauvegarder les liquidités internationales.

Les déficits de la balance des transactions invisibles résultent surtout des dépenses de transport et des revenus payés à l'étranger.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, les droites de tendance indiquent un taux d'accroissement annuel moyen de 8,56 % pour les dépenses de transport, taux identique à celui des importations, et de 9,57 % pour les recettes de transport.

(56) Les valeurs annuelles figurent dans les tableaux 1-1 et 1-15.

Comme d'une part, les dépenses comprennent essentiellement les frets payés à l'étranger sur les marchandises importées, et les primes pour les assurances maritimes (les autres dépenses concernant le transport en Australie et entre les ports, et l'assistance à l'immigration), et comme d'autre part, les recettes sont constituées par les dépenses des transporteurs étrangers dans les ports australiens (pour environ 75 %) et par les gains à l'étranger des entreprises australiennes de navigation maritime et de navigation aérienne, vu la similitude des taux de croissance, on peut considérer par convention que le solde dépendra surtout des importations, celles-ci influençant à la fois les dépenses de transport et les recettes portualres.

En réalité, les frets et les assurances payables à l'étranger sur les importations dépendent à la fois de la valeur et de la nature des marchandises et du pays d'origine, et des décisions des conférences maritimes, mais il est très difficile d'introduire ces éléments dans le calcul d'une projection.

Si l'on se réfère aux statistiques donnant les frets et les assurances payables en Australie et à l'étranger sur les importations australiennes (57), on constate aussi que la tendance des pourcentages de ces dépenses par rapport aux importations est imprécise (58) et que les variations annuelles de ces dépenses sont différentes de celles des importations, (59)

Toutefois, le calcul du coefficient de covariation entre les importations et le solde des frais de transport et d'assurance donne un excellent résultat puisque nous obtenons 0,95588 pour la période de 1958/59 à 1965/66, ce qui indique une corrélation très nettement positive.

Par conséquent, nous adoptons cette convention, et la projection du solde des frais de transport et d'assurance sera traduite par un coefficient moyen des importations fixé à 7,85 %, le coefficient moyen de la période de 1958/59 à 1965/66 étant de 7,83 %, et le coefficient pour 1965/66 étant de 7,85 %.

Pour les autres transactions relevant de la balance élargie des services, par les droites de tendance, de 1958/59 à 1965/66, nous obtenons un taux d'accroissement annuel moyen de 18,44 % pour les recettes touristiques, et de 10,46 % pour les dépenses.

Vu les efforts actuellement déployés pour promouvoir le tourisme dans le Pacifique, on peut supposer que ces tendances se maintiendront, ce qui conduirait à un excédent des recettes par rapport aux dépenses dès 1977.

Quant aux dépenses des gouvernements et des entreprises, et des opérations diverses, les soldes demeurent faibles (60), et ils peuvent être partiellement prévus et contrôlés par l'action budgétaire. [Les hausses de 1964/65 et de 1965/66 auraient été réduites en l'absence de l'augmentation des dépenses gouvernementales australiennes de \$A 9 millions en 1964/65, et de \$A 15 millions en 1965/66 (soit + 21,4 % et + 29,4 %).]

157: Voir « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., pp. 28-29.
 158: De 1958/59 à 1965/66, ces pourcentages furent : 13,13 % ; 12,46 % ; 13,33 % ; 13,29 % ; 12,45 % ; 12,65 % ; 12,16 % ; et 12,46 %.
 159: Variations annuelles en %

	1959/60	1000/01	1001/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66
- des importations :	+ 10,6	+ 13,3	- 17,2	+ 21,4	+ 7,8	+ 22,4	+ 3,2
- du fret et de l'assurance payables sur les importations :	+ 10,3	+ 21,2	- 17,5	+ 13,7	+ 10,1	+ 17,7	+ 5,7

 160: De 1961/62 à 1965/66, les soldes furent : \$A - 13 millions, \$A - 7 millions, \$A - 4 millions, \$A - 22 millions, \$A - 28 millions (chiffre provisoire).
 (Source : *Ibid.*, (voir (57)), p.6.) (Pour 1964/65, voir tableau 1-12).

Vu l'autonomie de la plupart des composants vis-à-vis de l'économie australienne, nous traduirons leur projection par une marge de sécurité couvrant aussi d'autres Impondérables.

Pour les revenus payables à l'étranger, nous distinguerons les revenus des investissements des autres formes de revenus.

Les profits et intérêts payables par les succursales et les dividendes et intérêts payables par les filiales (61) (investissements directs) ainsi que les revenus des investissements de portefeuille, constituent un des principaux déterminants du coût des investissements étrangers.

L'importance de ces paiements dépend des capitaux accumulés, des profits réalisés, des dispositions fiscales (notamment des accords entre pays pour éviter une double taxation) et de la politique financière des sociétés.

Pour calculer le taux du profit réalisé sur les investissements étrangers en Australie, dans sa publication « Private overseas investment in Australia », (62) le « Commonwealth Treasury » (Département des Finances du Commonwealth) estime la valeur des investissements directs étrangers en Australie au 30 juin 1947, à EA 275 millions (\$A 550 millions), les statistiques antérieures n'étant pas disponibles. Les montants pour les années suivantes sont calculés en ajoutant les entrées de capitaux étrangers.

Les taux du « Commonwealth Treasury » font apparaître un maximum de 11,1 % en 1953/54. De 1954/55 à 1959/60, le taux fluctua entre 9 et 10,5 % pour ensuite diminuer. Il fut de 6,7 % en 1963/64, et d'après nos estimations, de 6,2 % en 1964/65 et de 5,1 % en 1965/66. (Ces taux de profit des investissements directs sont calculés sur les valeurs courantes et comprennent les revenus non distribués.)

Les revenus sur les investissements de portefeuille (compris dans le poste « Autres » de la balance courante (poste 14e du tableau 1-12)) représentant environ 10 % du total des revenus des investissements, les taux calculés par le « Commonwealth Treasury » augmentant de 7,3 % en 1952/53 à un maximum de 10,2 % en 1958/59 pour ensuite diminuer (5,3 % en 1963/64).

Le rapprochement des taux des revenus étrangers avec les taux estimés du profit net des actionnaires d'entreprises australiennes, ne fait pas apparaître une divergence significative (63), les taux moyens de 1959 à 1963 étant même identiques : 8 %.

Quant à la différence des taux suivant la nationalité des capitaux, les calculs du « Commonwealth Treasury » (64) font apparaître des taux nettement supérieurs pour les Etats-Unis (en 1958/59, 17,3 % contre un taux général de 10 %, le taux pour le Royaume-Uni étant de 7,3 %).

(61) Voir la définition australienne de la « filiale » dans l'Appendice, point 4.

(62) Commonwealth Treasury : « Private overseas investment in Australia », supplément au « Treasury Information Bulletin », mai 1965, pp. 16-20.

(63) Taux étrangers :
58/59 = 10 % ; 59/60 = 9,6 % ; 60/61 = 8 % ; 61/62 = 5,7 % ; 62/63 = 6,8 %.

Taux nationaux :
1959 = 9,7 % ; 1960 = 9,3 % ; 1961 = 6,8 % ; 1962 = 6,8 % ; 1963 = 7,4 %

(Source : Ibid. (voir (62)), p. 18, tableau 13 et 14.)

(64) Ibid. (voir (62)), p. 19, tableau 14.

Cependant, dès 1960/61, cette divergence devait se réduire, les taux étant en 1963/64 de 7,7 % pour les Etats-Unis, de 6,1 % pour le Royaume-Uni, et de 6,6 % pour l'ensemble ; le « Commonwealth Treasury » attribuant surtout cette diminution du taux américain à la concurrence accrue sur le marché australien, en particulier après la levée des restrictions à l'importation en 1960. (65)

Pour les revenus autres que les revenus des investissements, en 1964/65 (voir tableau 1-12), nous avons une entrée de \$A 101 millions dont \$A 3 millions de « royalties » et de droits d'auteur et \$A 98 millions de revenus « autres », et une sortie de \$A 135 millions dont \$A 70 millions d'intérêts payés par les autorités publiques, \$A 46 millions de « royalties » et de droits d'auteur, et \$A 19 millions du solde des revenus « autres », c'est-à-dire le total de \$A 38 millions des revenus « autres » moins les revenus d'investissement de portefeuille estimés à \$A 30 millions plus les intérêts exclus des revenus des investissements directs (\$A 11 millions).

Les droites de tendance indiquent, pour les entrées, un taux d'accroissement annuel moyen de 13,76 %, et pour les sorties, un taux moyen de 7,84 %, ce qui conduirait à un excédent des entrées par rapport aux sorties en 1971/72 si les tendances étaient maintenues.

Quant aux revenus non distribués, ils relèvent de la balance des capitaux.

Enfin, les transferts gouvernementaux peuvent être prévus et contrôlés par les moyens budgétaires, et nous estimons que l'ampleur de ces dépenses reste avant tout une question politique, si pas humanitaire.

Sur base du budget du Commonwealth pour 1966/67 (66), l'aide économique extérieure est estimée à \$A 103,3 millions pour 1966/67 contre \$A 95,6 millions (y compris \$A 7,4 millions d'aide d'urgence à l'Inde) en 1965/66, soit une augmentation de 8,05 %. (Les dépenses pour le « Colombo Plan » (Plan Colombo) seraient de \$A 13 millions, la contribution à l'« International Development Association » serait de \$A 5,9 millions et la contribution à la « Asian Development Bank », de \$A 3,8 millions.)

Les dons au territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (« Territory of Papua and New Guinea ») passent de \$A 62.476.000 en 1965/66 à une estimation de \$A 70.933.000 pour 1966/67 (soit + 13,5 %), l'aide à ce territoire doublant en moins de cinq ans.

En 1964/65, ces dons constituaient 62,9 % des revenus de la Papouasie et 69 % des revenus de la Nouvelle-Guinée (67). (On notera que la poste de la balance courante comprend en plus de ces dons, les dépenses des départements du Commonwealth dans ce territoire.)

La droite de tendance des transferts gouvernementaux au territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée de 1958/59 à 1965/66, indique un taux d'accroissement annuel moyen de 20,67 %.

Cependant, il ressort de l'examen des échanges commerciaux que l'augmentation des transferts est presque complètement financée par le développement des exportations de l'Australie continentale vers ce territoire.

(65) Ibid. (voir (62)), p. 20.

(66) « Budget Speech, 1966-67 », p. 9, et p. 17 de l'annexe.

(67) On notera que la Papouasie et la Nouvelle-Guinée forment deux territoires distincts placés sous une seule administration.

Si les transferts augmentaient de \$A 8 millions en 1964/65, et de \$A 18 millions en 1965/66, l'excédent des exportations par rapport aux importations augmentait de \$A 8,4 millions, et de \$A 16,3 millions (68).

Après les ajustements et la comptabilisation des autres opérations, le déficit de la balance courante de l'Australie envers ce territoire fut de \$A 31 millions pour 1963/64, de \$A 34 millions pour 1964/65, et de \$A 36 millions pour 1965/66.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la droite de tendance des exportations australiennes vers ce territoire indique un taux moyen d'accroissement de 14,94 %, contrairement seulement 2,72 % pour les importations.

Si nous comparons les chiffres de ces deux droites de tendance avec ceux de la droite de tendance des transferts gouvernementaux, nous constatons qu'après déduction de l'excédent commercial, l'aide a progressé au taux moyen de 15,84 %, taux semblable à celui des exportations.

En se rapportant aux chiffres du commerce extérieur de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée pour la période de 1960/61 à 1964/65 (69), et en établissant des droites de tendance pour les échanges totaux, pour les échanges avec l'Australie et pour les échanges avec les autres pays, il apparaît que les taux d'accroissement annuels moyens pour l'Australie sont semblables aux taux des autres séries, ce qui fait supposer que sa position dominante sur ces deux marchés se maintiendra.

Pour la Papouasie, les taux pour les exportations étaient de 4,83 % pour l'ensemble des pays, de 5,39 % pour l'Australie, et de 2,95 % pour les autres pays ; et les taux pour les importations étaient de 15,29 % pour l'ensemble des pays, de 14,34 % pour l'Australie, et de 16,97 % pour les autres pays. En 1964/65, 75,6 % des exportations étaient dirigées vers l'Australie, et 62 % des importations en provenaient.

Pour la Nouvelle-Guinée, les taux pour les exportations étaient de 13,16 % pour l'ensemble des pays, de 12,64 % pour l'Australie, et de 13,58 % pour les autres pays ; et les taux pour les importations étaient de 14,33 % pour l'ensemble des pays, de 13,03 % pour l'Australie, et de 15,99 % pour les autres pays. En 1964/65, 41,8 % des exportations étaient dirigées vers l'Australie et 54,3 % des importations en provenaient.

(Les autres pays et régions importants pour les échanges commerciaux de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée sont le Royaume-Uni, les États-Unis, le Japon, Hong-Kong et la République fédérale d'Allemagne.)

Les ventes australiennes à ce territoire sont surtout constituées par les métaux, ouvrages en métal, machines et appareils (28,4 % du total exporté en 1964/65), par les produits alimentaires, boissons, tabac et préparations (24,6 %), par les envois de moins de 100 \$A (10,7 %) et par les exportations gouvernementales (9,2 %) ; alors que les importations australiennes sont

(68) Excédents des exportations par rapport aux importations de l'Australie continentale : (en millions de \$A).

1958/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66
13,9	15,3	20,8	20,0	23,8	30,4	38,8	55,1

(Sources : « Oversea Trade 1962-63 », p. 701, et « Oversea Trade 1965-66 », p. 796, C.B.C.S.

(69) Source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », n° 52, 1966, C.B.C.S., pp. 1115-1116 et pp. 1121-1122.

limitées au copra (22,8 %), au café (21,9 %), au bois brut et au bois manufacturé (14,9 %), au caoutchouc brut (13,6 %), à l'or (4,5 %) et au cacao (4,1 %). (70)

Pour les principaux produits importés par l'Australie, les achats ont augmenté plus rapidement que ceux en provenance d'autres pays, les quoteparts du territoire dans les importations totales passent de 1960/61 à 1964/65 : pour le café, de 26,2 % à 39,2 % ; pour le caoutchouc, de 11,8 % à 13,2 % ; pour le copra, de 84,7 % à 85,3 %, pour le bois brut, de 1,4 % à 2,2 %, et pour le cacao, de 16 % à 21,1 %.

La formation d'un débouché pour les produits industriels et pour les articles manufacturés, ainsi que le développement de la production notamment de bois, de café, de thé, de cacao, de caoutchouc et de copra dans ce territoire intéressent certainement l'Australie continentale, et dès lors, nous considérons que les avantages résultant du développement de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée et que le boni de la balance commerciale australienne compensent largement les transferts gouvernementaux.

L'influence des autres aides étrangères sur les exportations australiennes ne peut être déterminée, mais durant l'examen de l'orientation géographique des échanges commerciaux, nous avons mis l'accent sur l'accroissement des déficits commerciaux des pays et régions en voie de développement envers l'Australie. Dès lors, outre leurs caractères politique et humanitaire, on pourrait considérer ces aides comme une certaine compensation de cette tendance déficitaire.

En 1965/66, les transferts au territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée, et les autres aides étrangères s'élevaient ensemble à \$A 125 millions, soit 0,61 % de la valeur du produit intérieur brut.

Si nous nous basons sur les chiffres de la droite de tendance du produit intérieur brut, en partant du coefficient de 0,61 % au 30 juin 1966, le taux annuel moyen de l'accroissement de l'aide devrait être de 18,67 % pour atteindre au 30 juin 1971 le coefficient de 1 % du produit intérieur brut (conformément à la proposition de l'Organisation des Nations Unies) et de 12,95 % pour atteindre ce coefficient au 30 juin 1976.

Quant aux transferts privés, on remarque un accroissement nettement supérieur pour les entrées de fonds, le taux annuel moyen de la droite de tendance étant de 13,1 % contre 5,83 % pour les sorties.

Cet écart de croissance est surtout imputable à la forte hausse des entrées de fonds des immigrants de 1962/63 à 1963/64, le total passant de \$A 45 millions à \$A 67 millions, cette hausse étant liée à l'immigration nette qui passa de 74.104 unités en 1962/63 à 91.411 unités en 1963/64, soit + 23,4 % (71).

En se limitant à la période de 1963/64 à 1965/66, on constate d'ailleurs l'élimination de cet écart de croissance, les taux des droites de tendance étant de 9,01 % pour les entrées, et de 8,49 % pour les sorties, l'immigration nette étant de 107.259 unités pour 1964/65 et l'estimation pour 1965/66 étant de 103.241 unités (71).

(70) Pourcentages en 1964/65. (Source : Pour les chiffres effectifs : « Oversea Trade 1964-65 », C.B.C.S., p. 794 et pp. 831-832.)

(71) Ces chiffres traduisent l'excédent des arrivées par rapport aux départs pour les mouvements à long terme des personnes (séjour de plus d'un an). (Sources : Les publications trimestrielles « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 248, p. 6 ; n° 251, p. 6 ; n° 258, p. 6 ; et n° 261, p. 7.)

Bien que l'enquête menée par le « Committee on Social Patterns » du « Commonwealth Immigration Advisory Council » (Conseil Consultatif du Commonwealth pour l'immigration) sur l'augmentation des départs d'immigrants en 1965, n'ait pas révélé une signification spéciale de ce mouvement (72), cette tendance rend aléatoire la projection du solde des transferts privés. Ce solde sera dès lors imputé à la marge de sécurité.

Enfin, la répartition géographique du solde des transactions invisibles est très nette : en 1964/65, du déficit de \$A 614 millions, \$A 189 millions étaient imputables aux Etats-Unis et \$A 154 millions, au Royaume-Uni.

Les transactions avec la C.E.E. se clôturèrent par un déficit de \$A 70 millions, surtout à cause des transactions avec l'Italie (déficit de \$A 50 millions).

Pour l'A.E.L.E., on notait un boni de \$A 10 millions grâce aux transactions avec la Norvège (boni de \$A 26 millions), les transactions avec la Suisse se soldant par un déficit de \$A 10 millions.

Envers le Canada, on enregistrait un déficit de \$A 20 millions, envers le Japon, un déficit de \$A 4 millions, et envers la Nouvelle-Zélande, un boni de \$A 12 millions.

Compte tenu d'une production d'or de \$A 27 millions, du déficit de \$A 19 millions envers les institutions internationales, et du déficit spécial de \$A 66 millions envers le territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée, il restait un solde déficitaire de \$A 141 millions envers le reste du monde, dont \$A 38 millions envers les Etats arabes, \$A 25 millions envers la Malaisie et \$A 14 millions envers l'Inde. (73)

Cette répartition géographique fut semblable pour les autres exercices annuels.

Le tableau 1-13 donne la balance des capitaux pour 1964/65 et pour 1965/66 (les chiffres de 1965/66 étant provisoires), suivant une disposition semblable à celle que nous utiliserons pour l'étude du financement des investissements (Chapitre II). Pour 1964/65, nous avons ajouté une répartition géographique des mouvements de capitaux.

Pour 1964/65, pour le secteur public, les transactions sur titres gouvernementaux domiciliés à l'étranger se sont soldées par une sortie nette de \$A 20,5 millions, ce qui correspond à un excédent des amortissements et des rachats de titres par rapport aux emprunts nouveaux et aux utilisations d'emprunts (notamment par la « Snowy Mountains Hydro-Electric Authority » (projet hydro-électrique) près de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (« B.I.R.D. ») et par les compagnies gouvernementales d'aviation (« Quantas » et « T.A.A. »)) ; l'ensemble de l'encours domicilié à l'étranger s'élevait à \$A 1.554,1 millions au 30 juin 1965. (74)

Au 30 juin 1966, l'encours était de \$A 1.527,3 millions dont \$A 216,7 millions envers la « B.I.R.D. », \$A 843,5 millions envers le Royaume-Uni, \$A 385,2 millions envers les Etats-Unis, \$A 23 millions envers le Canada, \$A 49 millions envers la Suisse et \$A 9,9 millions envers les Pays-Bas, cette répartition montrant une fois de plus l'importance du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour l'économie australienne, et les problèmes qui pourraient se poser si le Royaume-Uni entrait dans la C.E.E..

(72) Sur base du Rapport préliminaire (« Progress Report » intitulé « Enquiry into the departure movement of migrants », que nous a transmis le « Department of Immigration ».

(73) Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 19.

(74) Source : Ibid., (voir (73)), p. 16, (les conversions en \$A sont faites aux cours du change du 30 juin 1965 et du 30 juin 1966).

Les transactions sur titres gouvernementaux domiciliés en Australie se sont soldées par une sortie nette de SA 5 millions.

Le poste « autres mouvements officiels de capitaux » comprend les souscriptions aux agences internationales (« B.I.R.D. », « A.I.D. », ...), et il est affecté par les décalages entre les paiements et les livraisons d'importations gouvernementales.

Tableau 1-13

Balance des capitaux
(Millions de SA)

	1964/65					1965/66 (p) Total	
	Total	Répartition géographique (a)					
		R.U. Canada	U.S.A.	N.Z.	Autres pays	Agences inter.	
Entrées d'investissements Titres gouvernementaux Sociétés	- 25	- 58	33		1	- 1	- 23
- Revenus non distribués	122	69	42	3	8		95
- Autres investissements directs	367						333
- Investissements de portofeuille	39	174	184	10	38		n.d.
Total (sociétés)	528	243	226	13	46		428 p
Entrée globale d'investissements	503	185	259	13	47	- 1	405 p
Sorties d'investissements - Revenus non distribués	- 18	1		- 9	-10		- 20
- Autres (x)	3	7		- 4	-10(x)		8
Sortie globale d'investissements	- 15	8		-13	+10(x)		- 12 p
Entrées nettes d'investissements	488	193	259	0	37	- 1	393 p
Autres mouvements officiels de capitaux	- 19	- 4	-11		3	- 7	44
Autorités commerciales	- 60	1	1	- 2	-60		38
Entrées identifiées nettes de capitaux	409	190	249	- 2	-20	- 8	475 p
Ajustement	72						416 p
Entrées apparentes nettes de capitaux	481						891
Mouvements monétaires - Changement de la position nette près du F.K.I.	22						40
- Changement des réserves internationales	-318						21
- Autres	- 1						
Mouvements monétaires nets	-297						61

(Solde de la balance courante : 1964/65 : - 778, 1965/66 : - 830.)

(p) Chiffres provisoires.

n.d. = Chiffre non disponible.

(a) La répartition géographique est la suivante : Royaume-Uni (R.U.), Etats-Unis (U.S.A.) et Canada, Nouvelle-Zélande (N.Z.), autres pays, agences internationales.

(x) Dans sa répartition par pays, le « C.B.C.S. » introduit un nouveau poste « Autres » constitué des opérations relevant des autorités commerciales et des transferts nets de capitaux par les bureaux d'assurance vie, ces capitaux étant compris dans le poste « Autres » de la sortie d'investissements.

Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 7, p. 11, et pp. 26-27 (Terminologie traduite par l'auteur)

C'est ainsi que la sortie de \$A 19 millions est surtout imputable aux paiements pour des commandes d'équipements militaires et d'avions civils, supérieurs aux livraisons effectives. Par contre, au 30 juin 1966, ce poste indiquait une entrée de \$A 44 millions provenant notamment de la livraison de deux destroyers (évalués globalement à \$A 73,1 millions), les livraisons dépassant les paiements.

Quant aux transactions des autorités commerciales (« marketing authorities »), la sortie nette de \$A 80 millions en 1964/65, est surtout due aux livraisons à crédit de blé à la Chine continentale, livraisons supérieures aux remboursements ; l'inverse prévalant en 1965/68, une entrée de \$A 38 millions étant enregistrée.

Pour les capitaux privés, en 1964/65, 92,5 % étaient engagés sous forme d'investissements directs, dont 80,7 % dans des filiales et 11,9 % dans des succursales ; et 7,4 % sous forme d'investissements de portefeuille. Les revenus non distribués représentaient 23,1 % des capitaux investis.

Ces capitaux provenaient pour 46 % du Royaume-Uni, pour 42,8 % de l'Amérique du Nord, pour 2,5 % de la Nouvelle-Zélande, et pour 8,7 % des autres pays.

La période de 1958/59 à 1965/66 fut caractérisée par deux fléchissements des investissements étrangers dans des sociétés en Australie, l'un durant la récession de 1961/62, et l'autre, en 1963/64, à l'exception des capitaux américains qui maintinrent leur croissance.

La droite de tendance pour cette période présenta un taux annuel moyen d'accroissement de 6,05 %.

Ce sont essentiellement les nouveaux capitaux qui ont contribué à ce développement, l'investissement des revenus non distribués subissant une régression annuelle moyenne de 1,96 %.

Alors qu'en 1958/59, les revenus non distribués contribuaient pour 50,4 % aux nouveaux investissements, leur contribution était réduite à 23,1 % en 1964/65, ce changement étant imputable aux investissements américains. (En 1958/59, les revenus non distribués constituaient 67,4 % des investissements américains, et en 1964/65, seulement 18,6 %.)

En 1964/65, 68,4 % des investissements étrangers étaient engagés dans les industries manufacturières (32 % dans la métallurgie, la construction métallique, l'industrie automobile et dans d'autres industries similaires, et 13 % dans l'industrie chimique et dans le raffinage de pétrole), 25,9 % dans le secteur tertiaire (commerce, finance,...) et 5,7 % dans le secteur primaire (agriculture, mines et carrières, recherche pétrolière).

Enfin, selon le « Commonwealth Treasury » (75), et compte tenu des réserves émises quant à la valeur réelle des estimations, les investissements étrangers en Australie représentaient en moyenne 26 % des investissements globaux de 1958/59 à 1963/64.

De 1958/59, à 1964/65, la répartition géographique fut dominée par la forte croissance des investissements des États-Unis et du Canada, au taux moyen de 13,18 %, le taux de la droite de tendance pour le Royaume-Uni

(75) Commonwealth Treasury : « Private overseas investment in Australia », supplément au « Treasury Information Bulletin », mai 1965, p. 23.

n'étant que de 2,18 %. La politique gouvernementale des Etats-Unis et celle du Royaume-Uni ont toutefois une influence directe sur l'évolution des investissements en provenance de ces deux pays.

Pour les autres pays, la croissance fut modérée, le taux moyen étant de 5,92 %.

Quant aux sorties de capitaux, elles sont surtout constituées par l'investissement des revenus recevables par les sociétés australiennes dans leurs filiales à l'étranger, principalement en Nouvelle-Zélande.

Pour 1965/66, nous ne disposons pas du détail des mouvements de capitaux privés qui atteignaient le chiffre record de \$A 832 millions (soit \$A 95 millions de revenus non distribués, \$A 333 millions d'investissements directs identifiés, une sortie de capitaux estimée à \$A 12 millions et un poste à répartir de \$A 416 millions comprenant notamment les investissements de portefeuille).

Ce chiffre indique une hausse de \$A 247 millions par rapport à 1964/65 (\$A 585 millions, soit \$A 528 millions moins \$A 15 millions de sorties, plus l'ajustement de \$A 72 millions).

Comme le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » mentionne que les entrées de capitaux constitueraient environ la moitié du poste à répartir (76), en fixant un maximum conventionnel de \$A 200 millions au poste « Ajustement », les investissements de portefeuille atteindraient \$A 216 millions contre \$A 39 millions en 1964/65.

Sur base des rapports annuels de trois importantes sociétés (77), cette forte augmentation nous semble surtout attribuable aux investissements pour les projets miniers, notamment pour la mise en exploitation du riche gisement de fer d'Hamersley (Western Australia) dont le coût en capitaux serait de \$A 108 millions (non compris le projet pour la préparation du minerai), financé en grande partie par un consortium de banques américaines (78).

Dans l'ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » estimait que les contrats signés jusque début 1966 pour l'exportation de minerais de fer, nécessiteraient un investissement total de \$A 523,8 millions, dont \$A 434 millions dans l'état de Western Australia. (79)

Si nous incorporons notre estimation de \$A 216 millions pour les investissements de portefeuille de 1965/66, le taux d'accroissement de la droite de tendance pour la période de 1958/59 à 1965/66 est de 10,51 % au lieu de 6,05 %.

En supposant une réduction de \$A 100 millions en 1966/67, le taux passe à 8,92 %.

En excluant les revenus non distribués, le taux moyen est de 9,48 % ; en incorporant les \$A 216 millions, il devient 16,04 % ; et en supposant une réduction de \$A 100 millions pour 1966/67, il passe à 13,60 %.

(76) C.B.C.S. : Op. cit. (voir 1731), p. 7, point (d).

(77) Rapports annuels de : « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. » (1966), « Conzinc Riotinto of Australia Limited » (1965), « Western Mining Corporation Limited » (1966).

(78) Source : Rapport annuel de 1965 de la société « Conzinc Riotinto of Australia Limited » qui détient 60 % des actions émises de la « Hamersley Holdings Pty. Limited » avec « Hamersley Iron Pty. Limited » comme filiales, la « Kaiser Steel Corporation » des Etats-Unis détenant 40 % ; p. 5, pp. 9-10 et p. 16.

(79) Op. cit., n° 52, 1966, p. 2048.

Afin de pouvoir avancer un taux quelque peu valable, nous avons calculé les taux d'accroissement annuels moyens des droites de tendance de 1958/59 à 1965/66, pour la capacité totale de financement (c'est-à-dire les capitaux étrangers compris), pour la capacité intérieure de financement, et pour les investissements, éléments que nous examinerons dans le Chapitre II.

Les taux moyens sont de 9,34 % pour la capacité totale de financement, de 9,43 % pour la capacité intérieure de financement (9,76 % pour le secteur privé et 9 % pour le secteur public), et de 9,48 % pour les investissements en capital fixe (9,67 % pour le secteur privé et 9,13 % pour le secteur public).

La droite de tendance de 1958/59 à 1962/63 pour les investissements en capital fixe des sociétés indique un taux moyen de 10,58 % tandis que la droite de tendance des investissements autres qu'en habitations ou en constructions présente un taux moyen de 10,31 %.

Enfin, d'après la méthode de calcul du taux proposée par Boris P. Pesek (voir notre Chapitre III), nous obtenons 8,84 % pour les entrées de nouveaux capitaux étrangers (c'est-à-dire en excluant les revenus non distribués) sans tenir compte de notre estimation de \$A 216 millions, et de 9,24 % pour la capacité intérieure de financement pour la période de 1958/59 à 1965/66.

Sur base de ces calculs, nous utiliserons un taux de 8 % pour la projection des entrées de nouveaux capitaux privés étrangers, cette projection étant nécessaire pour l'élaboration de notre programme général des exportations australiennes. Nous considérons ce taux comme compatible avec le développement de la capacité intérieure de financement, tout en soulignant que le rythme d'accroissement des investissements étrangers pose à la fois des problèmes quantitatifs et des problèmes qualitatifs.

Les revenus non distribués représentaient une moyenne de 45,30 % des revenus payables (Intérêts exclus) pour la période de 1958/59 à 1965/66, leur quote-part passant de 53,9 % en 1958/59 à 44,4 % en 1964/65 et à une estimation de 36,8 % pour 1965/66.

Nous prendrons une quote-part de 40 % affectée d'un taux annuel moyen de régression de 2 % conformément à la droite de tendance.

Quant au taux des revenus payables par rapport au total investi, nous prendrons 6 %, le taux réel étant de 6,6 % pour 1963/64 d'après le « Commonwealth Treasury » (60), et d'après nos estimations, de 6,1 % pour 1964/65, et de 5,1 % pour 1965/66.

Pour le total des investissements étrangers directs et de portefeuille, nous prendrons la chiffre de \$A 4.148 millions au 30 juin 1963 établi par le « Commonwealth Treasury » en partant d'une estimation de \$A 275 millions (\$A 550 millions) des investissements directs accumulés au 30 juin 1947, et d'une estimation de \$A 60 millions (\$A 120 millions) des investissements de portefeuille accumulés au 30 juin 1952 (81), plus les entrées de capitaux de 1963/64, de 1964/65 et de 1965/66, y compris notre estimation de \$A 216 millions pour les investissements de portefeuille pour le dernier exercice, ce qui donne un total investi de \$A 5.746 millions au 30 juin 1966. (Ce total investi est approximatif car on ne tient notamment pas compte des liquidations, des opérations comptables entre sociétés,...)

(80) Op. cit. (voir 175), p. 19 (tableau 14).

(81) Op. cit. (voir 175), p. 18 (tableau 12).

Le point de départ de la projection des entrées de nouveaux capitaux privés étrangers est le montant (arrondi) indiqué par la droite de tendance au 30 juin 1966, soit \$A 382 millions.

La formule de cette projection sera dès lors : \$A 392.000.000 (1.09)ⁿ.

Les revenus payables sur les investissements étrangers (RP) valent 6 % du total investi au 1^{er} juillet de la période considérée.

Les revenus non distribués (RND) sont définis par la formule $RP_n \cdot 0,40 (0,98)^n$, la différence avec les revenus payables donnent les revenus payés.

Le tableau 1-14 donne notre projection des entrées de capitaux privés étrangers, des revenus payables et des revenus payés, jusqu'au 30 juin 1976. On notera que bien que cette projection soit basée sur les prix de 1965/66, dans le cadre de cette étude, elle ne constitue pas une projection à prix constants, et elle devra être interprétée suivant les mêmes principes que ceux que nous définirons pour le programme général des exportations.

Comme nous le constaterons dans le Chapitre II, le poste « Ajustement » (« Balancing Item ») introduit une sérieuse inconnue dans l'étude des investissements.

Introduit pour établir l'égalité entre les totaux de la balance courante et les totaux de la balance des capitaux conformément à la théorie, ce poste couvre en plus des erreurs et omissions, le financement à court terme des importations et le paiement des importations via les comptes des sociétés étrangères et de leurs filiales en Australie, ainsi que d'autres opérations qui n'ont pu être déterminées par les statistiques.

Mais quelle que soit la justification de cet ajustement, nous estimons que son importance (ce poste devait atteindre un maximum de \$A 224 millions en 1960/61) et que l'impossibilité de prévoir ses variations annuelles, rendent difficile, si pas aléatoire, une projection précise de la balance des capitaux (du moins, pour ceux qui, comme nous, ne disposent pas des documents de base servant à l'établissement de la balance des paiements).

En ce qui concerne les mouvements monétaires, en 1964/65, on note une amélioration de \$A 22 millions de la position nette près du Fonds Monétaire International, une diminution de \$S 318 millions des réserves internationales et une réduction de \$A 1 million des comptes tenus par les banques étrangères, y compris par la « B.I.R.D. », avec les banques australiennes.

Au 30 juin 1966, le quota de l'Australie près du Fonds Monétaire International était de \$A 446 millions (US\$ 500 millions), contre \$A 357 millions (US\$ 400 millions) précédemment ; sa souscription en or étant de \$A 74 millions (US\$ 83,4 millions).

Les avoirs du Fonds Monétaire International dans la devise australienne s'élevaient à \$A 294 millions, contre \$A 245 millions au 30 juin 1965 et \$A 268 millions au 30 juin 1964.

La position nette de l'Australie était de \$A 152 millions (contre \$A 112 millions en 1965), et la position brute, de \$A 598 millions (US\$ 670 millions).

Au 30 juin 1966, les avoirs nets en or et en devises étrangères étaient de \$A 1.375 millions, dont \$A 198,2 millions en or \$A 197 millions dans la devise dollar (Etats-Unis et Canada), \$A 294,4 millions dans des titres en livres sterling, et \$A 685,4 millions dans la devise livre sterling et pour une faible proportion dans les autres devises étrangères ; contre \$A 1.354,3 mil-

Tableau 1-14

Projection des entrées de capitaux privés étrangers,
des revenus payables et des revenus payés

(\$A 1.000)

Périodes	Total investi au 1 ^{er} juillet de la période	Entrées de nouveaux capitaux privés étrangers	Revenus payables	Revenus non distribués	Investissement total de la période	Total investi au 30 juin de la période	Revenus payés
1965/66	5.746.000	416.980	344.760	155.146	551.526	5.746.000	209.614
1966/67	6.297.526	453.854	377.892	145.156	599.010	6.297.526	232.696
1968/69	6.896.536	494.701	413.792	155.783	650.484	7.547.020	258.009
1969/70	7.547.020	539.224	452.821	167.067	706.291	8.253.311	285.794
1970/71	8.253.311	587.754	495.199	179.048	766.802	9.020.113	316.151
1971/72	9.020.113	640.652	541.207	191.770	832.422	9.852.535	349.437
1972/73	9.852.535	698.311	591.152	205.278	903.589	10.756.124	385.874
1973/74	10.756.124	761.199	645.367	219.622	980.781	11.736.905	425.745
1974/75	11.736.905	829.663	704.214	234.855	1.064.518	12.801.423	469.359
1975/76	12.801.423	904.333	768.085	251.033	1.155.366	13.936.789	517.052

(Calculs de l'auteur)

lions au 30 juin 1965 et contre \$A 1.672,1 millions au 30 juin 1964. (82).

Après les fortes réductions de 1951/52, de 1954/55 et de 1955/58, ces réserves ont pu être maintenues au-dessus du milliard de dollars depuis 1957, et depuis 1958, la quote-part de l'or dans ces réserves est demeurée supérieure à 11,5 % grâce à une augmentation annuelle presque constante (la quote-part fut de 11,66 % au 30 juin 1964, de 15,14 % au 30 juin 1965 et de 14,40 % au 30 juin 1966).

On constate que depuis 1948/49, les fluctuations des réserves portant essentiellement sur les avoirs en devises étrangères, les réserves d'or ne subissant que deux réductions importantes, l'une en 1956/57 (\$A — 42 millions au 30 juin 1957/ et l'autre en 1958/59 (\$A — 12 millions au 30 juin 1959).

La composition de ces réserves est assez semblable à l'orientation géographique des importations, puisqu'en 1965/66, 37,2 % de la valeur totale des importations australiennes provenaient de la zone sterling, 27,6 % de l'Amérique du Nord, et 35,2 % des autres pays.

(La composition du groupe des autres pays était la suivante : C.E.E. : 12,7 %, A.E.L.E. (Royaume-Uni exclu) : 4,7 %, Japon : 8,5 %, pays de l'Est : 14 %, autres pays : 6,8 %.)

Le rapport entre les réserves en or et en devises, et les importations aux prix f.o.b. majorées du fret et de l'assurance payables en Australie et à l'étranger sur ces importations (83) donne un coefficient fluctuant entre 40 % et 60 % depuis 1958/59. La moyenne de 1963/64 à 1965/66 est de 50,18 %, ce qui permettrait de couvrir les importations pendant une période de six mois. (Pour ces trois exercices, les coefficients étaient les suivants : 66,35 % en 1963/64, 44,08 % en 1964/65 et 43,27 % en 1965/66.)

Les maxima furent atteints en 1950/51 (99,81 %) et en 1952/53 (97,54 %) (presque un an de couverture), et les minima furent enregistrés en 1951/52 (31,96 %) et en 1955/56 (39,02 %).

Toutefois, comme le fait remarquer Maurice Byé, « la quantité déterminant le niveau « adéquat » des réserves n'est pas l'importation mais le « risque de déficit ». Comme il l'indique, « l'appréciation du risque dépend des conditions propres à chaque balance, d'une part, du choix, d'autre part, fait par l'autorité intéressée de la nature des déficits qu'elle envisage de couvrir sur ses réserves ». (84)

En plus de ces « critères de besoins quantifiés », Maurice Byé mentionne les « critères de besoins qualifiés » (c'est-à-dire les facteurs intervenant dans l'appréciation du caractère « adéquat » des réserves) et les « critères concernant le coût de la liquidité ». (84)

Dans le cas de l'Australie, nous considérons comme « adéquat » un rapport d'environ 50 %, et comme minimal, un rapport de 35 %.

(82) Source : « Statistical Bulletin », Reserve Bank of Australia, décembre 1966, p. 127.

(83) Depuis 1958/59, ces majorations fluctuent entre 12 % et 13,5 % de la valeur f.o.b. des importations. Les coefficients sont approximatifs étant donné que les chiffres pour les réserves sont ceux à la fin de chaque exercice annuel. (Source : Pour les chiffres effectifs : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 29, et pour les réserves : p. 34) (Coefficients calculés par l'auteur).

(84) Maurice Byé : « Relations économiques internationales », pp. 586-587.

Selon les statistiques du Fonds Monétaire International (85), au 30 juin 1966, l'ensemble des liquidités internationales de l'Australie s'élevait à US\$ 1.710 millions (avoirs en or : US\$ 222 millions, avoirs en devises étrangères : US\$ 1.318 millions, position près du « F. M. I. » : US\$ 170 millions).

Elles correspondaient à 2,426 % du total mondial détenu par les pays, total estimé à US\$ 70.490 millions, dont 74,90 % étaient détenus par les pays industriels (Etats-Unis : 21,22 %), 8,52 % par les autres régions développées (y compris l'Australie) et 16,58 % par les régions en voie de développement. (Au 30 juin 1955, l'Australie détenait 2,405 % du total mondial des liquidités internationales.)

En 1966, l'Australie était la onzième nation dans le monde par l'importance de ses liquidités, se classant après le Japon (US\$ 2.150 millions) et avant l'Autriche (US\$ 1.271 millions).

L'Australie est une des principales nations dans le monde par l'importance de ses avoirs en devises étrangères (US\$ 1.318 millions), se classant cinquième au 30 juin 1966, après le Canada (US\$ 1.327 millions) et avant le Royaume-Uni (US\$ 1.235 millions), les trois autres principaux pays étant la République fédérale d'Allemagne (US\$ 1.884 millions), le Japon (US\$ 1.499 millions) et l'Italie (US\$ 1.456 millions).

Ses avoirs correspondaient à 5,66 % du total mondial des devises détenues par les pays, total estimé à US\$ 23.205 millions dont 50,87 % étaient détenus par les pays industriels, 12,40 % par les autres régions développées (y compris l'Australie) et 36,65 % par les régions en voie de développement.

Par contre, la position de l'Australie est nettement plus modeste en ce qui concerne les avoirs en or (US\$ 222 millions), et dans le classement mondial au 30 juin 1966, elle n'occupait que la dix-septième place, après l'Inde (US\$ 243 millions) et avant la Suède (US\$ 203 millions).

(A titre indicatif, voici la liste des quinze autres pays qui précédaient l'Inde et l'Australie : Etats-Unis (US\$ 13.529 millions), France (US\$ 5.026 millions), République fédérale d'Allemagne (US\$ 4.310 millions), Suisse (US\$ 2.648 millions), Italie (US\$ 2.369 millions), Royaume-Uni (US\$ 2.041 millions), Pays-Bas (US\$ 1.730 millions), Belgique (US\$ 1.555 millions), Canada (US\$ 1.024 millions), Espagne (US\$ 785 millions), Autriche (US\$ 700 millions), Afrique du Sud (US\$ 640 millions), Portugal (US\$ 607 millions), Venezuela (US\$ 401 millions) et Japon (US\$ 329 millions).)

Sur la plan mondial, le fait saillant est la baisse de la réserve d'or des Etats-Unis qui passe de US\$ 20.582 millions en 1958 à US\$ 15.596 millions en 1963, à US\$ 13.529 millions au 30 juin 1966 et à US\$ 13.262 millions au 30 novembre 1966 (86). Par contre, celle de la France passe de US\$ 750 millions en 1959 à US\$ 5.026 millions au 30 juin 1966. Quant à celle de l'Australie, elle passe de US\$ 182 millions en 1958 à US\$ 222 millions au 30 juin 1966.

Au 30 juin 1966, les cinq pays de la C.E.E. (c'est-à-dire le Luxembourg exclu) et la Suisse possédaient 69,55 % des réserves d'or détenues par les pays autres que les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et 43,09 % si on incorpore ces deux pays.

(85) Fonds Monétaire International : « International Financial Statistics », octobre 1966, pp. 18-20.

(86) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., janvier 1967, p. 16. (Nos calculs concernant les liquidités internationales dans le monde furent basés sur les statistiques figurant dans l'édition d'octobre 1966 (voir (85)).)

Alors qu'en 1958, le total des réserves d'or des six pays européens mentionnés était de US\$ 8.720 millions, contre US\$ 23.389 millions pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni ; au 30 juin 1966, le total pour les six pays européens était de US\$ 17.638 millions, contre seulement US\$ 15.570 millions pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni, évolution qui témoigne de la complexité croissante des problèmes monétaires internationaux.

En faisant la moyenne de 1964 à 1966 (au 30 juin) de la quote-part de l'or dans les réserves (or plus devises étrangères), la quote-part pour l'Australie est seulement de 13,59 % contre 89,68 % pour la Suisse et 75,54 % pour l'ensemble des cinq pays européens (Belgique : 78,80 %, République fédérale d'Allemagne : 84,67 %, France : 81,16 %, Italie : 66,29 % et Pays-Bas : 89,03 %).

La quote-part est de 70,63 % pour les pays industriels d'Europe, de 41,23 % pour le Canada, de 17,77 % pour le Japon, de 53,05 % pour les autres régions développées, et de 26,74 % pour les régions en voie de développement.

Vu l'état du problème de l'or au moment de la rédaction du présent ouvrage, nous nous abstenons d'émettre un avis quant à la composition des réserves de l'Australie et quant à l'importance de ses avoirs en or.

La position de l'Australie est d'ailleurs complexe puisque tout en étant membre de la zone sterling, on assiste depuis 1958 à un fort accroissement des échanges commerciaux avec la zone dollar et des investissements américains en Australie.

Or, les relations de l'Australie avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada, sont nettement déficitaires. En 1964/65 par exemple, le déficit de la balance commerciale envers le Royaume-Uni et l'Amérique du Nord fut de \$A 660 millions, le déficit de la balance des transactions invisibles fut de \$A 363 millions, et compte tenu d'une entrée identifiée de capitaux de \$A 439 millions, le solde déficitaire global fut de \$A 584 millions, alors que le déficit de la balance des paiements (mouvements monétaires nets) était de \$A 297 millions. (87)

Bien que l'un des avantages du commerce international soit de permettre la couverture des déficits envers certains pays par des bonis réalisés envers d'autres pays, nous avons fait part de notre inquiétude devant cette tendance à assurer le financement des déficits envers le Royaume-Uni et envers les Etats-Unis et le Canada, par un accroissement continu du boni envers le Japon (boni global estimé à \$A 185 millions pour 1964/65), envers la Nouvelle-Zélande (boni global estimé à \$A 123 millions pour 1964/65), envers les pays de l'Est (boni de la balance courante de \$A 201 millions pour 1964/65) et envers les pays et régions en voie de développement autres que les pays et régions fournisseurs de pétrole.

Toutefois, une limitation des importations en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis est à écarter, vu l'incidence qu'elle pourrait avoir d'une part, sur l'intérêt et la volonté du Royaume-Uni de défendre le maintien du régime préférentiel en faveur de l'Australie, régime vital pour de nombreux produits australiens, et sur la politique d'importation des Etats-Unis (quotas, contrôles sanitaires,...), et d'autre part, sur les entrées de capitaux. La composition des importations en provenance de ces deux pays, limite d'ailleurs la possibilité de les réduire.

(87) Il s'agit d'estimations basées sur la répartition géographique du solde de la balance courante, et de la répartition disponible pour les capitaux identifiés (voir tableau 1-13).
(Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., pp. 9-11.)

En fait, selon nous, le financement des déficits doit reposer sur le développement des exportations australiennes, plutôt que sur des restrictions à l'importation et sur des mesures protectionnistes et autres visant à promouvoir une substitution de plus en plus difficile.

Mais face à la dominance des deux nations à monnaie de base, en tant que pays producteur d'or, l'Australie est directement intéressée par une augmentation du prix de l'or.

En 1965, au prix de 35 US\$ l'once, la production australienne était évaluée à US\$ 30,6 millions, soit 2,1 % de la production mondiale estimée à US\$ 1.442 millions (contre US\$ 1.406 millions en 1964).

La production de l'Afrique du Sud fut de US\$ 1.069,4 millions (contre US\$ 1.010,9 millions l'année précédente), soit 74,2 % de la production mondiale ; celle du Canada fut de US\$ 125,6 millions ; celle des Etats-Unis, de US\$ 58,6 millions et celle du Ghana, de US\$ 26,4 millions.

(Les autres producteurs importants sont : pour l'Afrique : le Rhodésie et la République démocratique du Congo ; pour l'Amérique latine : la Colombie, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou ; et pour l'Asie : le Japon, les Philippines et l'Inde.) (88)

Pour l'Australie, la production d'or est en diminution constante depuis 1961, passant de 1.076.292 onces fins en 1961 à 963.834 onces fins en 1964 et à 877.011 onces fins en 1965, alors que la consommation industrielle nette a presque triplé, passant de 35.429 onces en 1961 à 77.580 onces en 1964 et 9 94.611 onces en 1965. (89)

Devant l'augmentation des coûts de production, en 1954, le gouvernement fédéral devait décider l'octroi d'une assistance aux producteurs d'or d'Australie continentale et de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (à partir du 1^{er} juillet 1954).

En vertu de l'acte législatif principal et des amendements (90), une subvention de 6 \$A l'once (contre 3 \$A l'once en 1954) est accordée aux petits producteurs, c'est-à-dire ceux dont les livraisons annuelles n'excèdent pas 500 onces fins, tandis que pour les producteurs importants, moyennant certaines dispositions, la subvention est égale à 75 % de l'excédent du coût moyen de production par rapport à 27 \$A l'once fin.

Pour les livraisons annuelles comprises entre 500 onces fins et 1.100 onces fins, le producteur a le choix entre les deux régimes, l'adoption du régime du petit producteur donnant lieu à une réduction de la subvention (6 \$A) de 0,01 \$A per once excédant le limite annuelle de 500 onces.

Ces subventions sont réduites par l'excédent du résultat des ventes par rapport au prix officiel (en vertu de la section 11 de l'Acte).

Les élargissements successifs des conditions pour l'octroi des subventions introduits par les amendements, ont amené le gouvernement fédéral

(88) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., janvier 1967, p. 14.

(89) Source : « The Australian Mineral Industry », Department of National Development, volume 10, n° 1, (« Part 2 - Quarterly Statistics »), p. 2 (tableau 3).

(90) Acte n° 79 du Commonwealth (« Gold-Mining Industry Assistance Act ») sanctionné le 18 novembre 1954, et amendé par les Actes n° 23 (1954), n° 48 (1957), n° 42 (1956), n° 66 (1961), n° 52 (1962) et n° 34 (1965).

à ne pas renouveler l'Acte n° 102 de 1962 («Gold Mines Developpement Assistance Act») en vigueur jusqu'au 30 juin 1965, et en vertu duquel une subvention était payée aux producteurs d'or pour leurs travaux de développement des réserves. Cette assistance fut reprise par le premier système mentionné, l'amendement de 1965 (Acte n° 34) stipulant qu'un grand producteur peut inclure dans son coût de production la moitié des frais engagés pour la prospection aurifère.

Enfin, les dispositions législatives stipulent qu'une personne ne peut détenir ou exporter de l'or de l'Australie, sauf moyennant autorisation écrite de la « Reserve Bank of Australie », et que toute personne qui entre en possession d'or ou qui en obtient le contrôle, doit le livrer à la «Reserve Bank of Australie » (et aux institutions agréées), sauf dans les cas prévus (usage professionnel principalement). (91)

Le prix officiel de la « Reserve Bank of Australia » est de 31,25 \$A l'once fin, et il correspond à la parité du dollar australien établie par le Fonds Monétaire International.

Selon des précisions qu'à bien voulu nous communiquer la « Gold Producers' Association Limited » (Association des Producteurs d'Or), au début de chaque mois, la « Reserve Bank of Australia » annonce la quantité d'or disponible pour la vente, et la « Gold Producers' Association Limited » a deux mois pour la réaliser, après quoi elle perd ses droits pour l'or non vendu. (92)

Le profit est calculé chaque mois, et il est distribué aux membres suivant la production individuelle, la subvention accordée aux producteurs étant réduite par les profits distribués.

Pour l'exercice annuel allant du 1er octobre 1965 au 30 septembre 1966, les ventes d'or par la « Gold Producers' Association Limited » ont atteint 737.138.000 onces fins pour une valeur totale de 23.147.675 \$A. Le profit moyen de vente supérieur au prix officiel de 31,25 \$A l'once fin, fut de 0,1521 \$A l'once. (93)

Le fait saillant du calcul des rapports entre les réserves Internationales (or + devises étrangères + position de réserve près du F.M.I.) et les importations (valeurs c.i.f.) des principaux pays développés pour la période de 1964 à 1966 (au 30 juin) (rapports moyens) est la similitude du rapport pour l'Australie (50,81 %) avec celui pour l'Italie (49,08 %), pays qui présente des coefficients moyens élargis d'importation et d'exportation semblables à ceux de l'Australie, comme nous l'avons constaté au début de ce chapitre.

Le rapport pour la France est également comparable (54,37 %), tandis que sont supérieurs les rapports pour l'Autriche (60,82 %), pour les Etats-Unis (66,25 %), pour la Suisse (79,43 %) et pour le Portugal (104,48 %). Comme autres pays, nous mentionnerons la République fédérale d'Allemagne (45,77 %), l'Espagne (43,76 %), la Belgique (33,54 %), les Pays-Bas (29,57 %), le Canada (29,52 %) et l'Afrique du Sud (26,38 %).

(91) Section 41 et 42 de l'Acte n° 6 du Commonwealth (« Banking Act ») sanctionné le 23 avril 1959. Cette interdiction était aussi prononcée par l'Acte n° 14 du Commonwealth de 1945 (sections 31 et 32) annulé par l'Acte de 1959.

(92) Suivant un échange de lettres avec le bureau de la « Gold Producers' Association Limited » à Kalgoorlie (Western Australia).

(93) Source : Rapport annuel au 30 septembre 1966 de la « Gold Producers' Association Limited », (« Report and Statements of account 30th September 1966. », p. 1 (point 3).

Parmi les pays possédant un rapport assez faible (environ 20 %), on notera le Japon (23,01 %) et les trois pays scandinaves : Danemark (18,69 %), Norvège (21,66 %) et Suède (22,81 %).

Enfin, les deux nations qui devaient accuser le rapport le plus faible parmi les principaux pays développés au 30 juin 1966, furent le Royaume-Uni (18,74 % pour 1964/1966, et 19,53 % en 1966) et la Nouvelle-Zélande (19,06 % pour 1964-1966, et seulement 10,40 % en 1966), deux pays confrontés avec de sérieux problèmes monétaires en 1965/66.

Nous rappelons que pour l'Australie, nous considérons comme « adéquat » un rapport d'environ 50 %, et comme minimal, un rapport de 35 %.

Nous terminerons cette section en donnant un tableau résumé de la balance des paiements de l'Australie, de 1958/59 à 1965/66.

Tableau 1-15

Résumé de la balance des paiements
(Millions de SA)

	1958/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66
Balance courante								
Solde (x) de la								
- balance commerciale (e)	53	41	-215	424	54	495	-164	-190
(Production d'or "	34)	33)	33)	32)	32)	29)	27)	25)
- balance élargie des services	-189	-219	-259	-206	-230	-227	-288	-312
- balance des revenus	-254	-284	-265	-217	-284	-302	-293	-270
- balance des transferts	-29	-30	-31	-35	-48	-48	-50	-83
- balance des transactions invisibles (b)	-438	-500	-522	-426	-530	-548	-614	-640
Solde de la balance courante	-365	-459	-737	-2	-476	-53	-778	-830
Balance des capitaux (c)								
Entrées de capitaux privés étrangers (investissements des sociétés) (d)								
	251	388	469	297	443	430	528	428
Autres (note)	36	56	-33	-58	86	-18	-119	47
Ajustement	114	30	221	-49	95	91	72	416
Entrée apparente nette de capitaux	401	474	657	180	624	503	481	891
Mouvements monétaires note	+16	+15	-80	+178	+148	+450	-297	+61

(p) Chiffres provisoires.

(x) Le signe (-) indique un solde déficitaire.

Liaisons du tableau 1-15 avec les tableaux du Chapitre I :

(a) Voir tableaux 1-1 et 1-11.

(b) Pour 1964/65, voir tableau 1-12.

(c) Pour 1964/65 et pour 1965/66, voir tableau 1-13.

(d) Le tableau 1-14 donne notre projection des entrées de capitaux privés étrangers.

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), p. 10 et p. 12 et n° 25, p. 14 et p. 16 ; « The Australian balance of payments », Commonwealth Treasury, supplément au « Treasury Information Bulletin », février 1966, pp. 52-53 (Appendice A) ; et « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., pp. 26-27.

Compte tenu de l'ambiguïté du terme « balance » (notamment soulignée par Maurice Byé (94)), dans cet ouvrage, la balance des paiements est définie « solde inclus », et les balances qui la composent, « solde exclu ».

Dans cette acception, le « solde de la balance des paiements » et les expressions « boni » et « déficit de la balance des paiements » correspondent aux « mouvements monétaires nets », conformément aux dispositions statistiques australiennes.

On notera aussi l'imprécision du concept « investissements étrangers ». En effet, d'une part, ce concept devrait couvrir à la fois les investissements en nature ou techniques (équipements, brevets...), les investissements monétaires ou financiers, et les opérations comptables entre sociétés, et d'autre part, on constate que dans la balance australienne des capitaux, il couvre des opérations financières à moyen terme (5 à 10 ans) (notamment pour le secteur minier).

Devant cette imprécision, nous utiliserons de préférence le concept « entrées de capitaux privés étrangers », les autres mouvements de capitaux étant couverts par la terminologie australienne (« titres gouvernementaux », « autres mouvements officiels de capitaux », « ajustements », ...).

Le tableau 1-15 permet de constater l'accroissement des déficits de la balance élargie des services et de la balance des revenus, les fortes variations annuelles des composants de la balance des capitaux et l'incertitude qu'introduit le poste « Ajustement ».

Dans l'optique de notre thèse, le fait saillant est la simultanéité des bonis de la balance commerciale et des bonis de la balance des paiements, sauf en 1965/66 lorsque le solde déficitaire des échanges commerciaux fut compensé par un fort accroissement des entrées de capitaux.

Mathématiquement, la corrélation entre le solde de la balance commerciale et le solde de la balance des paiements est nettement positive, puisque pour la période de 1948/49 à 1965/66, nous obtenons le coefficient de covariation de 0,945423.

Cette corrélation est un de nos arguments de base pour l'introduction d'une programmation des exportations australiennes.

(94) Maurice Byé : « Relations économiques internationales », p. 46.

CHAPITRE II

LA COMPTABILITE NATIONALE, LES OBJECTIFS ET LA PROGRAMMATION DES EXPORTATIONS

La comptabilité nationale

Evolution générale

L'élaboration d'un programme général des exportations ne peut être entamée qu'après une étude approfondie de la structure de l'économie, de son évolution et de ses déterminants.

Toutefois, nous ne reprendrons dans ce chapitre que les principales constatations faites durant nos études et qui, selon nous, offrent un intérêt direct dans le cadre du présent ouvrage.

Il est naturellement très difficile de procéder à un choix dans une étude aussi vaste, mais nous espérons que les sections se rapportant à la comptabilité nationale australienne expliqueront suffisamment le contexte économique de la programmation.

Comme dans le Chapitre I, les taux d'accroissement annuels moyens des principaux composants furent calculés d'après les droites de tendance, procédé que nous avons adopté afin d'atténuer l'influence des extrêmes et de tenir compte du mouvement dominant des périodes.

Le compte de la production nationale (« national production account ») donné par notre tableau 2-1 peut être pris comme point de départ pour l'étude de l'économie australienne.

Précisons tout d'abord (selon l'acception australienne) trois concepts apparaissant dans ce compte, en nous basant sur les définitions du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics ». (1)

Le « produit intérieur brut » (« gross national product ») est défini comme étant « la valeur totale au coût du marché des biens et services produits en Australie pendant une période déterminée, après déduction du coût des biens et services, autres que les équipements, utilisés dans le processus de la production ». (1)

(1) Commonwealth Bureau of Census and Statistics : « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 3, (traduction de l'auteur).

Tableau 2-1

Compte de la production nationale
(Millions de \$A)

	1958/59	1964/65	1965/66
(a) Salaires, appointements et suppléments	6.211	9.813	10.581
(b) Résultat brut d'exploitation des entreprises	4.873	7.770	7.722
Produit intérieur brut au coût des facteurs	11.084	17.583	18.303
(c) Taxes indirectes moins les subventions	1.388	2.066	2.208
Produit intérieur brut	12.472	19.649	20.511
(d) Importations de biens et services	1.946	3.474	3.625
Ressources	14.418	23.123	24.136
(d)(a)(e) Dépense courante nette en biens et services	9.343	14.127	15.106
(a) Dépense brute en capital fixe	2.968	5.123	5.562
(e) Variation en valeur des stocks	332	625	169
(e) Ajustement statistique	- 69	199	151
Dépense intérieure brute	12.574	20.074	20.988
(d) Exportations de biens et services	1.844	3.049	3.148
Emplois	14.418	23.123	24.136

Pour les explications, voir :

- (a) Chapitre I, « Les revenus des personnes et leurs affectations ».
- (b) Chapitre I, « Les revenus des sociétés ».
- (c) Chapitre I, « Les recettes et les dépenses du secteur public ».
- (d) Chapitre II, pour 1964/65, voir notamment le tableau 1-12.
- (e) Chapitre I, « Les investissements et leur financement ».

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), p. 6, et n° 25, p. 10.

Il ressort d'une correspondance échangée avec le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (2) que le terme anglais « domestic » n'étant pas utilisé dans la terminologie courante en Australie ; lors de la révision des concepts en 1961/62, il a été jugé préférable de maintenir l'emploi du terme « gross national product » en vigueur lorsque l'Australie commença à émettre régulièrement des publications officielles (en 1945), une nouvelle révision des concepts étant cependant envisagée.

(2) Référence de la lettre du C.B.C.S. : 62/2421.

Cet agrégat est identique à l'agrégat « gross domestic product » défini par l'Organisation des Nations Unies, cette institution utilisant d'ailleurs le terme anglais « domestic » pour des agrégats comportant le terme anglais « national » dans la comptabilité australienne. (3)

Par conséquent, nous avons adopté la traduction française « produit intérieur brut » utilisée par l'Organisation des Nations Unies, et afin d'éviter toute confusion, nous nous abstendons d'employer pour l'Australie le concept « produit national brut » (bien que notre concept « revenu disponible intérieur » s'y rapproche) et le terme « national ».

Nous considérons d'ailleurs la connaissance de la composition des concepts comme une solution suffisante pour notre étude, quelle que soit l'exacte traduction « économique » de la terminologie australienne.

Le « produit intérieur brut au coût des facteurs » représente « les paiements bruts aux facteurs de la production », autrement dit « la valeur ajoutée par ces facteurs dans le processus de la production ». (1)

La « dépense intérieure brute » est définie comme « la dépense totale, pendant une période donnée, en biens et services finals (c'est-à-dire en excluant les biens et services produits ou importés et utilisés dans le processus d'une production ultérieure) achetés pour être utilisés dans l'économie australienne ». (1)

Nos premiers calculs portent sur les variations annuelles (en %) des salaires, appointements et suppléments, du résultat brut d'exploitation des entreprises, de la dépense courante nette en biens et services, et de la dépense brute en capital fixe ; et les quotes-parts des deux premiers composants dans le produit intérieur brut (PIB) au coût des facteurs, et des deux autres composants dans la dépense intérieure brute (DIB), les résultats de ces calculs étant repris dans le tableau 2-2.

Par notre Graphique III (A) qui donne la représentation des variations annuelles, on constate que l'économie australienne a connu trois périodes de basse conjoncture depuis 1948 : 1951/52, 1957/58 et 1961/62, la durée du cycle pouvant être estimée à environ cinq ans.

L'exercice de 1965/66 est caractérisé par un très net fléchissement, la chute du résultat brut d'exploitation des entreprises étant surtout attribuable aux effets de la sécheresse. Toutefois, les signes de reprise notés dès octobre 1965, font supposer qu'il s'agit d'un ralentissement temporaire, plutôt que d'une variation cyclique.

Ce graphique indique la covariation existant d'une part, entre les salaires, appointements et suppléments, et la dépense courante nette en biens et services, et d'autre part, entre le résultat brut d'exploitation des entreprises et la dépense brute en capital fixe.

Les variations annuelles des deux premiers composants sont nettement plus modérées que celles des deux autres composants pour lesquels, en plus, on note généralement un décalage d'un an entre les variations.

(3) Voir l'ouvrage « Statistical Yearbook 1965 » de l'Organisation des Nations Unies, p. 542, p. 546 et p. 564, cet ouvrage ayant servi de base pour notre demande au « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (Canberra) quant à l'acceptation exacte du concept « gross national product ».

La comparaison du Graphique III (A) avec le Graphique I (A) fait aussi apparaître la covariation entre les exportations et le résultat brut d'exploitation des entreprises, et entre les importations et la dépense brute en capital fixe.

Tableau 2-2

Variations annuelles et quotes-parts
des principaux composants de la comptabilité nationale

Années	Variations annuelles (en %)				Quotes-parts (en %)			
	Salaires appointe- ments et suppléments	Résultat brut d'exploit- ation	Dépense courante nette en biens et services	Dépense brute en capital fixe	dans le PIB au coût des facteurs		dans la DIB (x)	
					(1)	(2)	(3)	(4)
1948/49	-	-	-	-	53,8	46,2	78,6	18,1
1949/50	+13,7	+27,3	+15,5	+33,6	51,0	49,0	73,6	19,6
1950/51	+25,8	+46,9	+23,2	+43,3	47,1	52,9	70,7	21,9
1951/52	+26,4	-15,8	+21,5	+28,5	57,2	42,8	67,7	22,2
1952/53	+ 8,1	+12,7	+ 7,4	- 0,5	56,2	43,8	80,4	24,4
1953/54	+ 6,5	+ 8,6	+ 7,6	+10,2	55,7	44,3	76,6	23,8
1954/55	+ 9,4	+ 5,8	+ 8,5	+ 9,9	56,5	43,5	73,2	23,1
1955/56	+ 9,6	+ 7,0	+ 8,1	+ 9,1	57,1	42,9	73,6	23,4
1956/57	+ 5,8	+10,6	+ 6,4	+ 3,8	56,0	44,0	76,7	23,8
1957/58	+ 3,6	- 3,9	+ 4,7	+ 7,3	57,8	42,2	75,7	24,1
1958/59	+ 4,7	+12,7	+ 5,8	+ 5,5	56,0	44,0	74,3	23,6
1959/60	+10,9	+10,6	+ 9,7	+12,1	56,1	43,9	73,4	23,8
1960/61	+ 7,7	+ 3,1	+ 6,1	+ 7,8	57,2	42,8	72,3	23,8
1961/62	+ 2,9	+ 2,8	+ 4,0	+ 1,3	57,2	42,8	77,0	24,7
1962/63	+ 5,6	+12,2	+ 6,9	+ 6,3	55,7	44,3	74,0	24,1
1963/64	+ 9,1	+14,4	+ 7,7	+12,6	54,6	45,4	73,7	25,1
1964/65	+11,6	+ 6,0	+ 8,6	+15,7	55,8	44,2	70,4	25,5
1965/66	+ 7,8	- 0,6	+ 6,9	+ 8,6	57,8	42,2	72,0	26,5

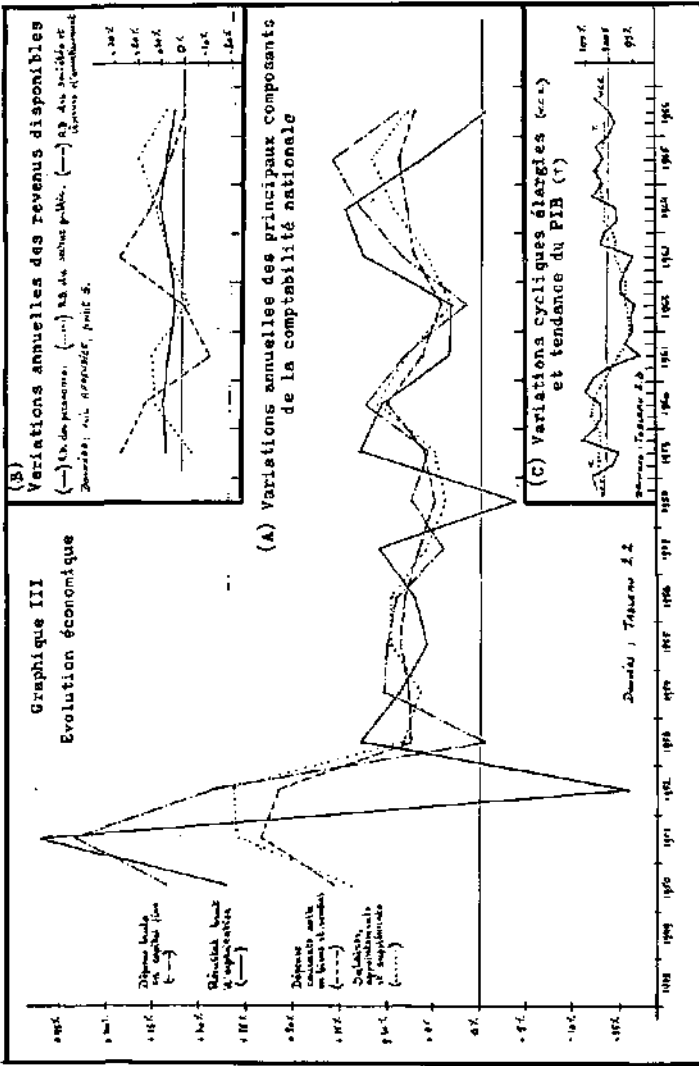
(x) Les différences entre (3) + (4) et 100,0 % représentent les quotes-parts de la variation en valeur des stocks et de l'ajustement statistique.

Note : Ce tableau fut élaboré par l'auteur d'après les chiffres effectifs figurant dans les publications « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 16, et « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », n° 25, p. 10, C.B.C.S. (Disposition et calculs de l'auteur).

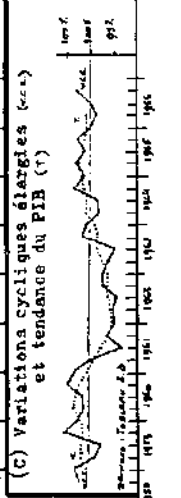
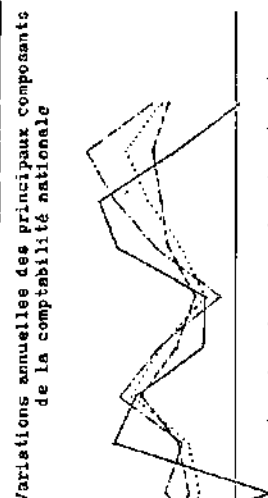
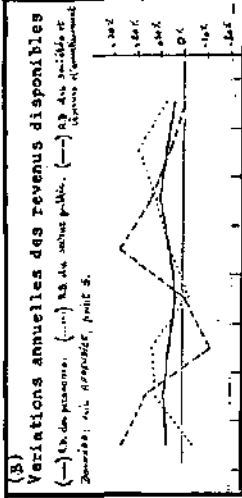
La répartition du produit intérieur brut au coût des facteurs est caractérisée par une importance croissante des salaires, appointements et suppléments.

Pour la dépense intérieure brute, c'est la quote-part de la dépense brute en capital fixe qui augmente.

Graphique III
Evolution économique



Source : Tableau 2.2



Durant les basses conjonctures, on note une baisse de la quote-part du résultat brut d'exploitation des entreprises dans le produit intérieur brut au coût des facteurs.

Du côté de la dépense intérieure brute, la basse conjoncture de 1951/52 est marquée par une chute de la quote-part de la dépense courante nette on biens et services, alors que les deux autres basses conjonctures laissent apparaître une réduction de la quote-part de la dépense brute en capital fixe.

L'évolution de l'importance des composants est conforme aux résultats de nos calculs des droites de tendance qui, comme pour le commerce extérieur, indiquent une nette différence entre la période de 1948/49 à 1958/59 et la période de 1958/59 à 1965/66.

De 1948/49 à 1958/59, le taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance du produit intérieur brut fut de 9,73 %, celui pour les salaires, appointements et suppléments fut de 10,87 %, et celui pour le résultat brut d'exploitation des entreprises, de 8 %.

L'écart de croissance entre les deux composants dispersait presque durant la seconde période, le taux pour les salaires, appointements et suppléments étant de 7,69 % contre 7,52 % pour le résultat brut d'exploitation des entreprises.

Le produit intérieur brut progresse à un taux moyen semblable à celui du résultat brut d'exploitation des entreprises : 7,50 %, taux influencé par la réduction du rythme de croissance des taxes indirectes (moins les subventions) dont le taux moyen fut de 5,54 % contre 12,31 % pour la décennie.

Pour la dépense intérieure brute, le taux moyen fut de 9,87 % pour la décennie, et de 7,61 % de 1958/59 à 1965/66.

Le ralentissement est plus prononcé pour la dépense courante nette en biens et services dont le taux passe de 10,17 % à 6,99 % (écart : — 3,18) que pour la dépense brute en capital fixe dont le taux passe de 11,95 % à 9,48 % (écart : — 2,47 %).

Nous rappelons que les exportations progressèrent au taux moyen de 2,85 % durant la décennie, et les importations, au taux moyen de 3,47 %, et que durant la seconde période, les taux moyens furent de 7,68 % pour les exportations et de 8,56 % pour les importations.

Enfin, pour l'ensemble de la période de 1948/49 à 1965/66, le taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance du produit intérieur brut fut de 8,89 %, et celui de la droite de tendance de la dépense intérieure brute, de 9,08 %, taux peu indicatifs puisqu'ils couvrent deux périodes présentant des caractéristiques nettement différentes.

Les pressions inflationnistes qui se sont exercées durant la première période sont mises en évidence par les indices des prix.

En termes réels, l'indice des prix à la consommation (avec 1952/53 comme année de base) indique un taux d'accroissement annuel moyen de 6,65 % de 1948/49 à 1958/59, contre 2,21 % de 1958/59 à 1965/66.

Comme l'augmentation de la population moyenne s'est ralentie durant la seconde période (en termes réels, le taux moyen d'accroissement annuel fut de 2,02 % contre 2,47 % durant la première période), on peut considérer que la croissance réelle de l'économie australienne fut nettement supérieure après 1958.

En nous basant sur les estimations du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (4) du produit intérieur brut (après ajustement de l'évaluation des stocks) aux prix moyens de 1953/54 pour la décennie, et aux prix moyens de 1959/60 pour la période de 1958/59 à 1964/65 (les chiffres de 1965/66 n'étant pas disponibles), bien que faible, l'écart de croissance se trouve confirmé, les droites de tendance indiquant un taux moyen de 4 % de 1948/49 à 1959/59, et de 4,58 % de 1959/59 à 1964/65.

On notera que pour la programmation des exportations, le concept « produit intérieur brut à prix constants » ne sera pratiquement pas utilisé, car sans vouloir sous-estimer la valeur de ce concept pour certaines études économiques, nous l'avons jugé inapproprié pour la réalisation des objectifs fixés.

Le « Commonwealth Treasury » a d'ailleurs spécialement souligné les difficultés statistiques que pose le calcul de ce concept et la prudence devant être observée dans ses utilisations. (5)

Il montre notamment les différences résultant du changement de l'année de base, le produit intérieur brut à prix constants augmentant, selon ses calculs (6), de 8,6 % de 1957/58 à 1958/59 aux prix de 1953/54, et de 7,2 % aux prix de 1959/60.

Le « Commonwealth Treasury » considère que « dans une certaine mesure, pour des périodes relativement courtes et libres de changements institutionnels importants, les estimations à prix constants indiquent si la croissance économique a eu lieu et si elle s'est accélérée ou ralentie. Il n'est cependant qu'un indicateur général ; il n'est certainement pas destiné à être interprété dans un sens quantitatif quelque peu précis. Des concepts tels que « produit intérieur brut réel » et « revenu national réel » sont donc très hypothétiques, et affirmer que ces concepts, ou des concepts s'y rapportant, ont augmenté de x % ne signifie rien de plus qu'un certain genre arbitraire d'indice basé dans une large mesure sur des arrangements et des jugements subjectifs, s'est ainsi accru.

En résumé, pour une très large proportion de la dépense intérieure brute, les estimations à prix constants ne donnent pas une mesure de la *tendance quantitative de la croissance économique (ou de la croissance économique par individu) »* ... (c'est-à-dire « soit par unité de la population (« revenu réel ») soit par unité de la main-d'œuvre (« productivité ») ». (7)

« Les imperfections et les erreurs des données aux prix courants sont aggravées dans l'établissement des ajustements aux prix constants par le problème du nombre indice, par les difficultés présentées par les changements de la qualité et les nouveaux produits et par les « arrangements » nécessairement faits pour les changements de la productivité à l'égard de larges secteurs de la dépense totale ». (7)

Les difficultés des calculs à prix constants, notamment pour les dépenses en capital fixe, pour les dépenses militaires et pour la réévaluation des stocks, sont aussi soulignées par le « Commonwealth Bureau of Census and

(4) « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », pp. 22-23 (tableaux 10 et 11), et « National Income and Expenditure 1965-66 », p. 12 (tableau 8).

(5) Commonwealth Treasury : « The meaning and measurement of economic growth », supplément au « Treasury Information Bulletin », novembre 1964, pp. 6-12.

(6) Ibid. (voir (5)), p. 10.

(7) Ibid. (voir (5)), p. 12, (traduction de l'auteur).

Statistics » (8), et devant ces deux prises de position, il nous a semblé très aléatoire d'essayer de baser une programmation des exportations australiennes sur des données aussi discutées.

Compte tenu des diverses modifications intervenues dans l'établissement des indices des prix à la consommation, l'évolution de l'indice des prix de l'Australie est semblable à celle des indices de la plupart des pays industriels ou développés.

Avec 1958 comme année de base, en 1965, l'indice était à 116 pour l'Australie, à 118 pour la Suisse, à 119 pour la République fédérale d'Allemagne, à 115 pour la Belgique, à 112 pour le Luxembourg, à 111 pour la France, à 126 pour les Pays-Bas et à 129 pour l'Italie.

Cet indice était à 109 pour les Etats-Unis, à 111 pour le Canada, à 114 pour l'Afrique du Sud, à 119 pour la Nouvelle-Zélande, à 121 pour le Royaume-Uni et à 142 pour le Japon. (9)

Pour l'Australie, l'accroissement moyen le plus élevé fut celui de l'indice pour les produits alimentaires pour la première période, et celui de l'indice pour l'habitation pour la seconde période.

En termes réels, pour la décennie, les taux moyens d'accroissement des indices (avec 1952/53 comme année de base) furent de 7,87 % pour les produits alimentaires, de 6,36 % pour les vêtements et la draperie, de 6,17 % pour les « divers », de 6,06 % pour l'habitation et de 4,96 % pour les fournitures de ménage et l'équipement.

De 1958/59 à 1965/66, les taux furent de 2,21 % pour les produits alimentaires, de 1,12 % pour les vêtements et la draperie, de 2,34 % pour les « divers », de 4 % pour l'habitation et de 0,66 % pour les fournitures de ménage et l'équipement.

Pour les deux périodes, les prix les plus stables furent ceux des biens durables de consommation.

De 1964/65 à 1965/66, l'indice général des prix à la consommation (avec 1952/53 comme année de base) a augmenté de 3,68 % (contre 3,74 % pour l'exercice précédent), la hausse étant de 4,74 % pour l'indice des produits alimentaires, de 4,70 % pour celui des « divers », de 4,19 % pour celui de l'habitation, de 1,70 % pour les fournitures de ménage et l'équipement, et de 1,21 % pour les vêtements et la draperie.

La différence est aussi nette pour l'indice des prix de gros (matières premières et produits alimentaires) (10), le taux moyen d'accroissement étant de 6,44 % pour la décennie, contre 1,43 % de 1958/59 à 1965/66.

Durant les deux périodes, la hausse de l'indice des prix des marchandises principalement importées (11) fut moindre que la hausse de l'indice des prix des marchandises principalement produites dans le pays.

(8) Voir « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., pp. 10-11.

(9) Source : « Bulletin mensuel de statistique », Nations Unies, volume XX, décembre 1966, no 12, pp. 160-169. (Il s'agit des moyennes arithmétiques simples des données mensuelles.)

(10) La base de l'indice des prix de gros (matières premières et produits alimentaires) est la moyenne des trois années finissant le 30 juin 1939.

(11) L'indice des prix de gros des marchandises principalement importées ne concerne que les marchandises comprises dans l'établissement des autres indices; il ne mesure donc pas les changements de prix de toutes les importations.

C'est ainsi que de 1948/49 à 1958/59, le taux moyen fut de 3,48 % pour l'indice des produits principalement importés, contre 7,66 % pour les autres. De 1958/59 à 1965/66, l'indice des produits principalement importés diminua au taux moyen de - 0,15 %, alors que l'indice des autres produits augmenta au taux moyen de 1,92 %.

Les taux moyens d'accroissement furent de 6,14 % pour les matières premières, et de 6,67 % pour les produits alimentaires et le tabac durant la décennie, et respectivement de 0,62 % et de 2,14 % de 1958/59 à 1965/66.

De 1964/65 à 1965/66, l'indice général des prix de gros augmenta de 4,51 %, l'indice des prix des marchandises principalement importées augmenta de 1,08 %, et celui des marchandises principalement produites dans le pays, de 5,41 %.

L'indice des prix des produits alimentaires et du tabac haussa de 5,77 %, et celui des matières premières, de 2,90 %.

Pour les matières premières, les hausses des indices des prix furent de 26,45 % pour le caoutchouc et les peaux, de 13,64 % pour les produits chimiques, de 5,31 % pour les huiles et les graisses, de 1,17 % pour les textiles et de 0,80 % pour les matériaux de construction. Par contre, l'indice des prix des métaux et du charbon subissait une baisse de 0,26 %. (12)

De ces divers calculs généraux, il ressort que la période de 1958/59 à 1965/66 peut être considérée comme une base valable pour la formulation d'objectifs économiques et pour l'établissement d'une programmation des exportations.

Quant à la détermination du mouvement de longue durée et des variations cycliques du produit intérieur brut durant cette période, nous avons tout d'abord corrigé les chiffres réels trimestriels (13) des variations de la population.

Pour cela, nous avons construit un indice de la population avec comme base le chiffre de la population au 30 juin 1958, et par convention, nous avons corrigé le chiffre réel trimestriel du produit intérieur brut par le nombre indice de la population du trimestre précédent. (On remarquera que le taux annuel d'augmentation de la population moyenne au 30 juin fut croissant de 1958/59 à 1960/61, et décroissant depuis. (14))

Les chiffres ainsi obtenus furent ensuite corrigés des variations saisonnières par la procédure des moyennes trimestrielles, les déviations étant calculées en pourcentages. (On notera qu'une série plus précise pourrait être obtenue si l'on disposait de données mensuelles que l'on pourrait corriger par des coefficients saisonniers.)

(12) Sources : Pour les chiffres réels des indices des prix à la consommation et des prix de gros, voir notamment : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », n° 51, 1965, pp. 414-420, et n° 52, 1966, pp. 332-338 ; « Quarterly Summary of Australian Statistics », n° 261, pp. 118-121 ; les documents statistiques trimestriels « Consumer price index » et les documents statistiques mensuels « Wholesale Price (Basic materials and Foodstuffs) index » du C.B.C.S.

(13) Sources : Les chiffres réels trimestriels du produit intérieur brut furent repris des publications trimestrielles « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), pp. 6-7 (pour les exercices de 1958/59 à 1961/62), n° 22, p. 10 (pour l'exercice de 1962/63 (donné partiellement par le supplément)), et n° 25, pp. 10-11 (pour les exercices de 1963/64 à 1965/66 et pour le premier trimestre de 1966/67 (finissant le 30 septembre 1966)).

(14) Variations annuelles de la population moyenne (en %) : 1958/59 : + 2,11 %, 1959/60 : + 2,17 %, 1960/61 : + 2,23 %, 1961/62 : + 2,04 %, 1962/63 : + 1,87 %, 1963/64 : + 1,94 %, 1964/65 : + 1,96 %, et 1965/66 : + 1,84 %. (Sources des chiffres réels : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 51, 1965, p. 269 ; et « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 262, p. 1.)

Comme les écarts des données corrigées avec les moyennes mobiles ne nous ont pas donné satisfaction quant à leur représentation graphique (que la période soit de trois ou de cinq trimestres), nous les avons comparées aux données régularisées de la droite de tendance, les écarts en pourcentages étant repris dans notre tableau 2-3. Ces écarts caractérisent à la fois le cycle et la tendance (de là notre appellation « variations cycliques élargies »).

Tableau 2-3

**Coefficients trimestriels des variations cycliques élargies
et de la tendance du produit intérieur brut
(avec une population constante (x))**

(En %)

Trimestres	(V.C.E.)	(T)	Trimestres	(V.C.E.)	(T)
Septembre 1958	102,66		Septembre 1962	97,39	96,49
Décembre 1958	103,29		Décembre 1962	97,43	96,31
Mars 1959	99,37	102,09	Mars 1963	96,28	97,74
Juin 1959	98,17	102,13	Juin 1963	94,92	98,49
Septembre 1959	105,56	101,86	Septembre 1963	101,72	98,64
Décembre 1959	102,95	102,36	Décembre 1963	101,19	99,11
Mars 1960	101,82	103,71	Mars 1964	98,14	100,64
Juin 1960	101,98	103,30	Juin 1964	98,73	100,81
Septembre 1960	105,02	102,78	Septembre 1964	103,59	101,21
Décembre 1960	103,46	101,00	Décembre 1964	101,64	101,88
Mars 1961	100,49	99,86	Mars 1965	103,12	102,69
Juin 1961	93,30	97,88	Juin 1965	101,57	101,98
Septembre 1961	96,40	96,37	Septembre 1965	102,88	101,46
Décembre 1961	95,04	95,26	Décembre 1965	100,09	100,83
Mars 1962	95,80	96,06	Mars 1966	99,06	101,12
Juin 1962	94,73	96,28	Juin 1966	100,02	
			Septembre 1966	102,92	

(x) L'indice établi pour la population a pour base le chiffre de la population au 30 juin 1958.

(V.C.E.) : Coefficients exprimant le rapport entre les chiffres réels corrigés des variations de la population et des variations saisonnières, et les données régularisées de la droite de tendance, et caractérisant les variations cycliques « élargies » du produit intérieur brut.

(T) : Coefficients exprimant le rapport entre les moyennes mobiles calculées avec une période de cinq trimestres sur les chiffres corrigés des variations de la population et des variations saisonnières, avec les données régularisées de la droite de tendance de ces moyennes mobiles, et caractérisant la tendance du produit intérieur brut. (Calculs de l'auteur)

Le tableau 2-3 donne aussi les écarts en pourcentages entre les moyennes mobiles (calculées avec une période de cinq trimestres) et la droite de tendance de ces moyennes, ce qui indique le mouvement de longue durée. Bien que l'exactitude du procédé des moyennes mobiles soit limitée par le choix de la période, la période de cinq trimestres nous a semblé donner un meilleur résultat que les autres périodes essayées.

La représentation des coefficients donnée par le Graphique III (C) indique deux périodes de haute conjoncture, et une période de basse conjoncture de 1961 à 1963.

Pour les variations cycliques (énergies), le maximum de la première période de haute conjoncture est juillet/septembre 1959 (105,56 %), le minimum de la période de basse conjoncture est avril/juin 1961 (93,30 %), et le maximum de la deuxième période de haute conjoncture est juillet/septembre 1964 (103,59 %).

Quant à la tendance, elle est ascendante jusqu'au sommet de janvier/mars 1960 (103,71 %), puis descendante jusqu'au minimum d'octobre/décembre 1961 (95,26 %), puis à nouveau ascendante jusqu'au sommet de janvier/mars 1965 (102,69 %).

Les dernières estimations statistiques disponibles (au moment de la rédaction du présent ouvrage) semblent écarter la possibilité d'une nouvelle période de basse conjoncture, le mouvement descendant qui s'était dessiné après le sommet de janvier/mars 1965 étant surtout imputable aux effets de la sécheresse.

Comme nous voulions traduire le programme général des exportations australiennes dans un cadre expansionniste normal, nous avons pris l'ensemble de la période de 1958/59 à 1965/66, période que l'on peut considérer comme constituée d'un cycle complet majoré d'une phase ascendante ralentie.

Outre le fait que le cycle complet ne peut être couvert par les exercices financiers pris tels quels (c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 30 juin), nous estimons qu'il y a lieu de distinguer les effets de réaction, de l'expansion réelle.

Or, la période entre l'inflation de 1957/58 et la fin de la récession en 1963, est caractérisée par la levée des restrictions aux importations en février 1960 et en octobre 1962, et par des mesures gouvernementales tendant à corriger l'évolution économique, ces formes d'intervention provoquant des effets de réaction qui faussent l'allure réelle de la période, et par conséquent, les propensions marginales et d'autres caractéristiques économiques.

C'est ainsi qu'en novembre 1960, l'introduction de mesures gouvernementales pour réduire une pression inflationniste, coïncida avec le début de la phase descendante. Comme ces mesures devaient entraîner une réduction excessive de la demande de biens durables de consommation et des investissements privés, et un gonflement exagéré des stocks, les effets multiplicateurs aidant, l'économie se trouva engagée dans une période de récession qui ne pourra être redressée totalement qu'en 1963.

Enfin, l'exercice de 1965/66 fut fortement affecté par les effets de la sécheresse.

Il apparaît dès lors qu'en plus de sa justification économique, la période choisie (de 1956/59 à 1965/66) est suffisamment large pour donner des caractéristiques de tendance valables, tandis qu'une période plus courte serait trop influencée par des effets de réaction ou par des événements temporaires.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, d'après les droites de tendance, les taux d'accroissement annuels moyens furent de 7,50 % pour le produit Intérieur brut, de 5,30 % pour le produit Intérieur brut avec une population constante, et de 1,91 % pour l'indice des prix à la consommation.

En termes réels, le taux d'accroissement de la population moyenne fut de 2,02 %.

Quant à l'étude détaillée des composants du produit Intérieur brut, nous la mènerons en fonction de ceux qui décident finalement l'affectation des revenus.

Nous distinguerons d'une part, le « secteur privé » constitué par les personnes (ou ménages) et par les sociétés, et d'autre part, le « secteur public », concept que nous utiliserons par convention pour désigner globalement les entreprises publiques et les autorités publiques (autorités du Commonwealth (fédérales) et des Etats, et autorités locales).

Les personnes, les sociétés et le secteur public feront chacun l'objet d'une section dans ce chapitre, une section distincte étant consacrée aux investissements. (Nous rappelons qu'afin d'éviter des répétitions, les opérations avec l'extérieur furent examinées dans le Chapitre I.)

Les deux groupes du secteur privé et le secteur public disposent d'un certain revenu, la somme de ces trois revenus disponibles moins les revenus et transferts (donations, etc.) en provenance de l'extérieur reconstituant le produit Intérieur brut. (15).

Cette notion du « revenu disponible » demeure toutefois ambiguë puisque l'on pourrait considérer comme revenu réellement disponible, le revenu restant après l'ensemble des transferts. Mais on peut aussi supposer que les transferts en dépenses sont décidés en fonction du total de revenus. Comme nous le verrons, cette notion du revenu disponible est particulièrement imprécise pour les sociétés.

Vu que dans les publications officielles australiennes, le revenu disponible des personnes (« personal disposable income ») est calculé après les transferts en provenance de l'extérieur (16), nous avons adopté le même mode de calcul pour les deux autres revenus disponibles.

Pour les personnes, le revenu disponible est égal au total des salaires, appointements et suppléments, des revenus nets des entreprises individuelles et des indépendants, des loyers, intérêts, dividendes et autres revenus, des réserves d'amortissement, des indemnités et aides accordées par les autorités publiques, et des transferts en provenance de l'extérieur, moins les impôts payables sur leurs revenus et les droits de succession et de donation.

Pour le secteur public, le revenu disponible est égal au total des taxes indirectes, des impôts sur les revenus, des droits de donation et de succession, des intérêts et autres revenus reçus, du revenu net des entreprises publiques et des réserves d'amortissement, moins les transferts courants aux personnes, les subventions, et les prêts et avances pour les dépenses privées en capital fixe.

(15) Exemple chiffré pour 1963/69 (réserves d'amortissement réparties) : (en millions de \$A) : 9.357 (personnes) + 854 (sociétés) + 2.971 (secteur public) - 110 (revenus et transferts (donations, etc.) en provenance de l'extérieur) = 12.472 (PIB). (Calculs de l'auteur)

(16) Voir notamment « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 39, tableau 32.

Quant au revenu disponible des sociétés, vu certaines dispositions dans les statistiques australiennes, sa détermination fera l'objet d'un tableau spécial dans la section « Les revenus des sociétés ».

Ne disposent pas de la répartition des réserves d'amortissement entre les personnes et les sociétés pour 1964/65 et pour 1965/66 (17), l'ensemble des réserves d'amortissement fut ajouté au revenu disponible des sociétés pour l'établissement des droites de tendance.

Le fait saillant de ces droites de tendance est la croissance élevée du revenu disponible du secteur public de 1958/59 à 1965/66, le taux moyen étant de 9,47 %, contre 6,96 % pour le revenu disponible des personnes, et 8,04 % pour le total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement.

Durant la période de 1948/49 à 1958/59, les taux moyens d'accroissement furent de 9,12 % pour le revenu disponible des personnes, de 10,10 % pour le revenu disponible du secteur public, et de 14,32 % pour le total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement.

En complément au Graphique III (A), le Graphique III (B) donne une représentation des variations annuelles (en %) de 1957/58 à 1965/66 des trois revenus disponibles (les réserves d'amortissement étant ajoutées au revenu disponible des sociétés).

On remarquera la relative stabilité du revenu disponible des personnes contrairement aux deux autres, et moyennant un retard d'un an, l'allure semblable des variations du revenu disponible du secteur public et de celles des revenus disponibles du secteur privé.

Le fléchissement de 1965/66 est assez net, le revenu disponible des personnes n'augmentant que de 4,2 % contre 7,5 % en 1964/65 et 10,3 % en 1963/64.

Le revenu disponible du secteur public progressa de 7,6 % contre 19,4 % en 1964/65 et 11,8 % en 1963/64 ; alors que le total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement diminua de 0,2 % contre une hausse de 6,2 % en 1964/65, de 14,2 % en 1963/64 et de 27,1 % en 1962/63.

Enfin, l'évolution des quotes-parts des trois revenus disponibles dans le produit intérieur brut de 1958/59 à 1965/66 est caractérisée par une hausse de la quote-part du secteur public qui atteint 20,94 % en 1965/66 contre 20,32 % en 1964/65, 18,64 % en 1963/64 et 18,19 % en 1958/59.

La quote-part du total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement diminua légèrement. Elle était de 11,30 % en 1965/66 contre 11,82 % en 1964/65, 12,19 % en 1963/64 et 11,57 % en 1958/59.

La réduction la plus nette est toutefois celle de la quote-part du revenu disponible des personnes qui passa de 70,24 % en 1958/59 à 69,17 % en 1963/64, à 67,86 % en 1964/65 et à 67,76 % en 1965/66, la quote-part la plus faible depuis 1948/49.

Les revenus et transferts (donations, etc.) en provenance de l'extérieur représentant en moyenne 1,02 %, la hausse constante de la quote-part

(17) Dans les publications australiennes, l'ensemble des réserves d'amortissement figure au compte consolidé des entreprises.

(1,18 % en 1965/66 contre 0,87 % en 1958/59) étant attribuable au taux moyen élevé d'accroissement annuel (14,15 % d'après la droite de tendance).

Durant la première période (de 1948/49 à 1958/59), les quotes-parts moyennes étaient : 72,4 % pour le revenu disponible des personnes, 9,4 % pour le total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement, et 19,1 % pour le revenu disponible du secteur public.

Durant la deuxième période (de 1958/59 à 1965/66), les quotes-parts moyennes étaient : 69,9 % pour le revenu disponible des personnes, 11,6 % pour le total formé par le revenu disponible des sociétés et les réserves d'amortissement, et 19,5 % pour le revenu disponible du secteur public.

Les revenus des personnes et leurs affectations

La composition des revenus dont disposaient les personnes en 1958/59 et en 1965/66, est donnée par le tableau 2-4 dénommé « compte courant des personnes » (« personal current account »).

Tableau 2-4

Compte courant des personnes

	1958/59	65/66	58/59	65/66
	Millions de \$A		%	%
Salaire et appointements	5.900	n.d.	60,82	
Suppléments aux salaires et appointements (pensions extra-légales, indemnité pour accidents, ...)	189	n.d.	1,95	
Salaire et allocations des forces armées	122	n.d.	1,26	
Revenus directs des salariés	6.211	10.581	64,03	66,88
Revenu net des entreprises agricoles	941	920	9,70	5,62
Revenus nets des entreprises individuelles (non constituées en sociétés) et des professions indépendantes	1.018	3.022	10,50	19,10
Revenus d'immeuble	251		2,59	
Autres revenus de locataire et intérêts reçus	241		2,48	
Dividendes	285		2,94	
Indemnités et aides accordées par les autorités publiques	(699)	(1.179)	(7,21)	(7,45)
- Pensions de vieillesse et d'invalidité	259	442	2,67	2,79
- Allocations familiales	135	176	1,39	1,11
- Pensions de guerre	122	199	1,26	1,26
- Remboursements des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hôpital	95	207	0,98	1,31
- Autres (indemnités de chômage (x), de maladie et autres, pensions aux veuves, allocations de maternité, ...)	88	155	0,91	0,98
Transferts de l'étranger	54	119	0,55	0,75
Total des revenus des personnes	9.700	15.821	100,00	100,00

n. d. = Chiffre non disponible.

(x) \$A 11,9 millions en 1958/59 et \$A 7,8 millions en 1965/66.

Sources : «Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 89 (tableau 32), et « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » n° 22 (supplément), p. 80 (tableau 15), et n° 25, p. 18 (tableau 6) et p. 34 (tableau 15), C.B.C.S. (Traduction et pourcentages de l'auteur)

En l'absence de données suffisamment précises, par convention, nous considérerons l'ensemble des revenus des entreprises individuelles (non constituées en sociétés), des revenus des professions indépendantes, des revenus d'immeubles et de location, des intérêts reçus et des dividendes, comme constituant le « revenu des indépendants ».

La dénomination « revenu direct des salariés » fut donnée également par convention, à l'ensemble des salaires, appointements et suppléments (18) et des salaires et allocations des forces armées.

Les indemnités et aides sont essentiellement du ressort des autorités du Commonwealth (en 1958/59, pour \$A 688 millions, et en 1965/66, pour \$A 1.159 millions), ce qui leur confère un moyen direct pour agir sur la consommation.

L'accroissement annuel moyen de ces indemnités et aides, d'après les droites de tendance, fut de 10,87 % de 1948/49 à 1958/59, et de 7,81 % de 1958/59 à 1965/66.

Quant à la répartition des revenus entre les trois catégories de travailleurs, la quote-part des agriculteurs est en diminution constante, passant de 16,18 % en 1948/49 à 5,82 % en 1965/66.

Durant les trois basses conjonctures, leurs revenus ont subi une chute de 40 %, de 33,9 % et de 6,2 %, et en 1965/66, les effets de la sécheresse devaient les réduire de 26,2 %.

Pour les revenus des indépendants, la quote-part demeure très stable depuis 1954/55, se situant entre 18,5 % et 19 % du revenu global.

Il résulte de ces deux tendances un renforcement du rôle des salariés dans l'obtention et dans l'affectation des revenus, leur quote-part passant de 57,90 % en 1948/49 à 69,88 % en 1965/66.

En considérant deux périodes, celle de 1948/49 à 1958/59, et celle de 1958/59 à 1965/66, les droites de tendance des revenus des trois catégories de personnes confirment l'évolution des quotes-parts.

En effet, durant la première période, la droite de tendance pour les revenus des agriculteurs subit une régression au taux moyen de 0,50 %, alors que les droites de tendance des revenus des indépendants et des revenus directs des salariés bénéficièrent d'un taux d'accroissement annuel moyen respectivement de 9,41 % et de 10,87 %.

Durant la seconde période, la tendance s'est améliorée pour les revenus des agriculteurs, le taux d'accroissement annuel moyen étant de 3,03 %. Pour les revenus des indépendants, le taux moyen fut de 7,85 %, et pour les revenus directs des salariés, de 7,69 %.

Une conséquence de ces tendances est la réduction de la différence entre les revenus des agriculteurs et les revenus des travailleurs salariés, la comparaison du revenu « médian » (19) des agriculteurs avec celui des travailleurs salariés masculins donnant un rapport de 1,03 en 1962/63, contre 1,27 en 1952/53, selon l'étude de M. Slattery. (20)

(18) Ces suppléments représentent généralement un certain pourcentage du salaire ou de l'appointement (globalement : 3,20 % en 1958/59 et 3,40 % en 1964/65).

(19) Revenu calculé d'après la distribution des fréquences.

(20) M. Slattery : « Relative Income of farmers » dans « Quarterly Review of Agricultural Economics », Bureau of Agricultural Economics, volume XIX, n° 3, juillet 1966, p. 126 (tableau 10).

En 1958/59, le revenu total des agriculteurs (\$A 941 millions) était égal à la valeur brute de la production agricole de \$A 2.523 millions moins \$A 1.560 millions pour le coût total de production (soit 61,8 %) et moins \$A 22 millions de revenus de sociétés.

En 1965/66, pour un revenu total inférieur (\$A 920 millions), on avait une valeur brute de production de \$A 3.201 millions, moins \$A 2.231 millions pour le coût total de production (soit 69,7 %) et moins \$A 50 millions de revenus de sociétés. (21)

Durant la période de 1958/59 à 1965/66, la quote-part du coût total de production s'est maintenue à environ 62 %, la hausse des prix du sucre et de la laine en 1963/64 permettant toutefois de la réduire à 57,6 %, tandis que la quote-part de 69,7 % enregistrée en 1965/66 fut le maximum atteint durant la période.

La répartition des frais est assez égale puisque pour 1964/65 (derniers chiffres disponibles), pour un coût total de production de \$A 2.142 millions, on avait \$A 383 millions pour les frais de vente (17,9 %), \$A 380 millions pour les amortissements (17,7 %), \$A 334 millions pour les semences et le fourrage (15,6 %), \$A 301 millions pour les salaires et appointements (14,1 %) et \$A 744 millions pour les autres frais (34,7 %) (engrais, combustibles, fermages, Intérêts,...). (22)

En 1965/66, selon les calculs du « Bureau of Agricultural Economics » (23), l'indice des prix payés par les agriculteurs serait de 302 pour les salaires, de 277 pour les services et les frais généraux (fermages, Intérêts, assurances, taxes,...), de 270 pour les frais de vente (commissions, transports,...) et de 235 pour l'équipement et l'approvisionnement (semences, engrais, fourrage, véhicules, combustibles,...). L'indice global pour les frais de production et de vente étant de 261 contre 248 en 1964/65 (soit + 5,24 %).

Durant cet exercice, les indices du rapport des prix reçus et des prix payés par les agriculteurs (base : 1955/56 à 1957/58 = 100) subirent une nouvelle réduction pour la laine (72 en 1965/66 contre 73 en 1964/65 et 90 en 1963/64), pour le blé (88 en 1965/66 contre 90 en 1964/65 et 95 en 1963/64) et pour les produits laitiers (86 en 1965/66 contre 89 en 1964/65 et 92 en 1963/64).

Grâce aux prix très élevés de 1963/64, l'indice pour le sucre de canne fut de 124 pour cet exercice, mais ensuite il diminua à 110 en 1964/65 et à 82 en 1965/66, le « Bureau of Agricultural Economics » prévoyant une nouvelle baisse en 1966/67, estimant l'indice à 68.

Sauf les viandes ont bénéficié d'une amélioration. L'indice passant de 108 en 1963/64 à 111 en 1964/65 et à 120 en 1965/66, l'indice étant estimé à 117 pour 1966/67. (24)

Pour 1966/67, le « Bureau of Agricultural Economics » prévoit également une baisse des indices pour les trois autres principaux produits, les indices étant estimés à 69 pour la laine, à 86 pour le blé, et à 82 pour les produits laitiers. (24)

(21) Sources : Pour les chiffres réels : « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1946-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p.43 (tableau 401), et « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S.; n° 22 (supplément), p. 16 (tableau 7), et n° 25, p. 20 (tableau 7).

(22) Source : « National Income and Expenditure 1965-66 », p. 8.

(23) Bureau of Agricultural Economics : « Quarterly Review of Agricultural Economics », volume XX, n° 1, janvier 1967, p. 51. (Les indices ont pour base la moyenne des cinq années finissant en juin 1956.)

(24) Source : Ibid. (voir (23)), p. 8, tableau 5.

Quant à l'évolution de la composition de la valeur brute de la production rurale (25), elle est caractérisée par la diminution de la contribution du secteur lainier qui, après s'être maintenue au-dessus des 30 % pendant la période de 1948/49 à 1957/58, atteignant le record de 55,6 % en 1950/51, s'est réduite à 24,4 % en 1964/65 et à 24,8 % en 1965/66.

Par contre, les produits de l'élevage autres que les produits lainiers ont accru leur contribution qui passe de 10,9 % en 1948/49 à 18,1 % en 1958/59, à 18,2 % en 1964/65 et à 19,4 % en 1965/66.

La tendance est imprécise pour les autres composants.

En 1965/66, la répartition de la valeur brute de la production rurale (\$A 3.201 millions) était la suivante : laine (y compris les peaux avec laine) : \$A 795 millions (24,8 %) (contre \$A 1.023 millions en 1963/64, soit — 22,3 %) ; autres produits de l'élevage : \$A 621 millions (19,4 %) ; blé : \$A 381 millions (11,9 %) (contre \$A 518 millions en 1964/65, soit — 26,4 %) ; sucre de canne : \$A 114 millions (3,5 %) (contre \$A 159 millions en 1963/64, soit — 28,3 %) ; autres cultures : \$A 637 millions (19,9 %) ; produits laitiers et produits de la basse-cour : \$A 653 millions (20,4 %).

D'après la publication « Treasury Information Bulletin » du « Commonwealth Treasury » (26), en 1965/66, l'indice général de la production rurale à prix constants (la moyenne de 1936/37 à 1938/39 = 100) serait tombé à 164, chiffre inférieur à celui de 1962/63 qui était de 166, l'indice étant à 174 pour 1963/64 et de 181 pour 1964/65 (soit une réduction de 9,39 % de 1964/65 à 1965/66).

De 1964/65 à 1965/66, l'indice de la production agricole passe de 218 à 176 (— 19,27 %) (contre 191 en 1962/63 et 196 en 1963/64), et l'indice de la production pastorale passe de 172 à 162 (— 5,81 %) (contre 163 en 1962/63 et 172 en 1963/64).

Par contre, l'indice pour les produits laitiers et les produits de la basse-cour s'est élevé de 136 à 139 (+ 2,21 %) (contre 128 en 1962/63 et 131 en 1963/64).

Quant à l'indice de la production lainière, il est passé de 183 à 167 (soit — 8,74 %) (contre 170 en 1962/63 et 183 en 1963/64). (26)

Cette chute de la production due essentiellement à la sécheresse qui touche durement les états du Queensland et de New South Wales, fut heureusement quelque peu compensée par la hausse des prix de la plupart des produits agricoles, l'indice des prix reçus en Australie par les agriculteurs passant de 187 en 1964/65 à 193 en 1965/66 (+ 3,21 %), l'indice de la laine augmentant de 3,97 % ; celui du blé, de 2,31 % ; celui des viandes, de 14,93 %, et celui des produits laitiers, de 1,98 %. (27)

Le retour de conditions climatiques plus normales en 1966/67 devrait cependant permettre un très net redressement du revenu des agriculteurs, grâce à l'augmentation du volume de la production. On notera toutefois que la reconstitution des cheptels ovins et bovins durement touchés par la sécheresse, demandera plusieurs années.

L'agriculture demeure naturellement une des principales préoccupations des autorités gouvernementales australiennes.

(25) Sources : Pour les chiffres réels, voir (21).

(26) Commonwealth Treasury : « Treasury Information Bulletin », n° 45, janvier 1967.

p. 26.

(27) Source : Op. cit. (voir (23)), p. 51.

Les mesures d'assistance prises par les autorités, comprennent notamment l'institution d'organisations spéciales, la garantie de prix minima, l'octroi de subventions, et la collaboration aux plans de stabilisation, mesures que nous examinerons dans la Chapitre V.

D'autres mesures concernent les dispositions fiscales relatives aux amortissements des investissements agricoles, et les facilités de financement et de crédit et autres, telles que le « Term Loan Fund », fonds spécial établi en 1982 pour notamment financer les dépenses en capital pour la production dans les secteurs rural et industriel, et la « Farm Development Loan Fund », fonds de \$A 50 millions établi en 1966 en vue d'octroyer des financements à moyen et à long terme aux producteurs ruraux (principalement aux petits producteurs).

Quant à la « Reserve Bank of Australie », par son « département des crédits ruraux » (« Rural Credits Department »), elle accorde des avances aux associations coopératives de producteurs de produits primaires, et aux autorités constituées en vertu de dispositions légales, ce qui permet à ces organisations d'effectuer des paiements anticipatifs aux producteurs.

La moitié des profits annuels nets réalisés par ce département, est transférée à un fonds spécial (le « Rural Credits Development Fund ») destiné à promouvoir la production primaire (notamment par des dons pour la recherche scientifique).

Nous mentionnerons aussi la « Commonwealth Development Bank of Australie » (28) dont l'une des principales fonctions est d'accorder des moyens financiers au secteur rural, les prêts accordés à ce secteur en 1965/66 s'élevant à \$A 39.254.000, le total des prêts en cours au 30 juin 1966 étant de \$A 92.234.000. (29)

Le secteur public participe aussi directement à un grand nombre d'activités d'intérêt agricole, et notamment à la recherche scientifique et à son financement, à la formation professionnelle, à l'établissement de stations expérimentales, aux travaux d'irrigation et à la construction de routes pour le bétail. Notons aussi le « War Service Land Settlement Scheme », plan pour l'installation d'anciens militaires dans des occupations rurales.

Enfin, vu la difficulté de prévoir les mouvements des prix mondiaux des produits primaires, les politiques agricoles des pays étrangers et l'évolution de la concurrence des produits de substitution, la poursuite de l'accroissement de la productivité agricole demeure indispensable si l'on veut éviter un alourdissement excessif du poids des subventions.

Quant à la programmation des exportations, elle devrait notamment contribuer à la stabilisation des revenus des agriculteurs.

La répartition des salaires et appointements entre le secteur privé et le secteur public, demeure stable : 69 à 70 % pour le secteur privé, une quote-part décroissante pour les entreprises publiques (15 % en 1948/49, 13,3 % en 1963/64) et une quote-part croissante pour les administrations (14,4 % en 1948/49, 17,2 % en 1963/64).

(28) Banque établie conformément à l'Acte du Commonwealth n° 5 de 1959 (section 71) (« Commonwealth Banks Act »).

(29) Source : Rapport annuel pour 1965/66 de la « Commonwealth Banking Corporation », pp. 30-31.

De 1948/49 à 1963/64 (derniers chiffres disponibles), les taux d'accroissement annuels moyens furent de 9,72 % pour l'ensemble, de 9,60 % pour le secteur privé, de 8,87 % pour les entreprises publiques et de 11,04 % pour les administrations (soit 10,01 % pour l'ensemble du secteur public).

Pour le secteur privé, en 1963/64, 43,7 % des salaires et appointements étaient payés par les industries manufacturières, 20,7 % par les entreprises commerciales et 8,7 % par le secteur de la construction. (30).

Selon le recensement de juin 1961, 27 % de la main-d'œuvre étaient engagés dans le secteur manufacturier (notamment 7,9 % dans la métallurgie, 3,7 % dans l'industrie alimentaire et 3,3 % dans l'industrie automobile et navale), 18,3 % dans le secteur commercial (commerce en gros et de détail), 10,3 % dans les entreprises rurales, 8,8 % dans la construction, 8,7 % dans les services de l'éducation, de la santé et des hôpitaux, et 8,4 % dans les transports.

D'une façon simplifiée, on peut considérer que le niveau des revenus directs des salariés dépend de l'importance de la main-d'œuvre, du taux des salaires et du plein emploi.

Par la comparaison des chiffres du recensement de juin 1954 avec ceux du recensement de juin 1961 (31), on constate que la population active a augmenté moins rapidement que la population totale.

En 1961, la population active (y compris les personnes recherchant un emploi) représentait 40,20 % de la population totale (4.225.098 unités contre 10.508.186) au lieu de 41,20 % en 1954 (3.702.022 unités contre 8.988.530).

Sa progression totale fut de 14,13 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,99 % de 1954 à 1961. La population totale progressa de 16,93 %, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,26 %.

D'après les premiers résultats du recensement de juin 1966, la population totale serait de 11.544.691 unités, soit un accroissement annuel moyen de 1,90 % de 1961 à 1966. (32)

En 1961, la population active masculine représentait 74,93 % (3.165.927 unités) de l'ensemble de la population active, contre 77,16 % en 1954 (2.856.620 unités). L'augmentation totale fut de 10,83 %, soit un accroissement annuel moyen de 1,55 %.

Quant à la population active féminine, elle représentait 25,07 % en 1961 (1.059.169 unités) contre 22,84 % en 1954 (845.402 unités) ; son augmentation totale fut de 25,29 %, soit un accroissement annuel moyen de 3,34 %.

De l'examen de la distribution suivant l'âge, de la population totale, et des autres études descriptives, il apparaît que cette dissemblance entre la croissance de la main-d'œuvre masculine et celle de la main-d'œuvre féminine résulta d'une part, d'un prolongement de la durée de la scolarité (33), et d'autre part, d'un net accroissement de la participation des femmes mariées.

(30) Pour les chiffres réels, voir « Australian National Accounts, National Income and Expenditure 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 33, tableau 20.

(31) Source : Pour les chiffres réels : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 51, 1965, pp. 392-393.

(32) Source : « Treasury Information Bulletin », Commonwealth Treasury, n° 44, octobre 1966, p. 34.

Alors que le nombre des personnes âgées de 15 à 24 ans augmenta de 26,38 % de 1954 à 1961 (de 1.191.937 unités à 1.506.371) (taux annuel moyen : 3,40 %), la population active de moins de 25 ans n'augmenta que de 19,37 % (de 897.800 unités à 1.071.700) (taux annuel moyen : 2,56 %).

(A titre indicatif, le nombre des étudiants enrôlés par les universités australiennes passa de 29.374 en 1954 à 57.672 en 1961, et à 83.320 en 1965, soit un accroissement de 96,34 % de 1954 à 1961 (taux annuel moyen : 10,15 %) et de 44,47 % de 1961 à 1965 (taux annuel moyen : 8,64 %).

Outre l'impact du prolongement de la scolarité, la main-d'œuvre masculine disponible sera aussi affectée par l'instauration en juin 1965, du service militaire sélectif obligatoire de deux ans pour les jeunes gens de 20 et 21 ans (et en août 1966, pour les immigrants non sujets britanniques âgés de 21 ans et séjourant depuis deux ans en Australie).

(D'après le « Defence Report 1966 » (34), le personnel des forces armées est estimé à 122.188 (y compris une réserve de 2.450) pour juin 1967, contre 82.172 en 1961 (soit une augmentation totale de 48,7 %).

Quant aux femmes mariées, elles représentaient 38,29 % (405.600 unités) de la population active féminine en 1961, contre 30,54 % (258.200 unités) en 1954, soit une augmentation totale de 57,09 % contre 25,29 % pour l'ensemble de la population active féminine.

Enfin, vu l'âge de la retraite fixé à 60 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes, on peut conclure que l'évolution de la main-d'œuvre dépendra essentiellement des personnes de 25 à 59 ans.

Une projection générale de la main-d'œuvre fut établie en 1965 par le « Commonwealth Treasury » en appliquant des taux estimés de participation sur la projection « B » de la population totale faite par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » et reprise par notre tableau 2-5. (Bien que la projection de la population sans immigration et que les deux projections de l'immigration nette soient calculées séparément, les mêmes taux de mortalité et des naissances furent utilisés.)

Le tableau 2-6 reprend les projections de la main-d'œuvre pour 1971 et 1976, ainsi que les taux annuels de croissance (tout en soulignant les réserves émises par le « Commonwealth Treasury » quant à la valeur pratique de ces chiffres).

L'incertitude d'une telle projection résulte notamment de la réelle difficulté de prévoir la participation de certains groupes de la population (principalement les femmes mariées et les personnes de 15 à 24 ans), l'importance et la distribution en âge et en sexe de l'immigration et de l'émigration, et l'impact des variations de la demande de main-d'œuvre (surtout pour les femmes).

(33) La scolarité est obligatoire de 6 à 14 ans; elle est portée à 15 ans dans les états de New South Wales, de Victoria et de South Australia, et à 16 ans dans l'état de Tasmania.

(34) « Defence Report 1966 », p. 57 (tableau I), rapport présenté au Parlement par le ministre de la défense).

Tableau 2-5

Projection de la population

(Milliers d'unités)

	Sans immigration après le 30 juin 1965			Résultant d'une immigration nette après le 30 juin 1965					
	A	B	C	de 100.000 par an			de 70.000 par an		
				A	B	C	A	B	C
30/6/1971	12.366	12.228	12.090	935	925	916	654	648	641
30/6/1976	13.502	13.220	12.937	1.650	1.621	1.591	1.155	1.135	1.114
30/6/1981	14.608	14.328	13.849	2.459	2.395	2.330	1.722	1.676	1.631
30/6/1986	16.284	15.575	14.791	3.364	3.245	3.126	2.355	2.271	2.188

Note : Le nombre des naissances par mille femmes groupées par 5 ans d'âge

A : augmente uniformément de 5 à 15 % au-dessus des taux de 1957-61 ;

B : demeure inchangé à la moyenne des taux de 1957-61 ;

C : diminue uniformément de 5 à 15 % au-dessous des taux de 1957-61.

Source : « Projections of the population of Australia » (1966 to 1986), C.B.C.S., dans « Projections of the work-force, 1963-76 », Commonwealth Treasury, p. 45, Appendice A.
(Le « C.B.C.S. » souligne le caractère hypothétique et purement officieux de ses projections.)

Tableau 2-6

Projection de la main-d'œuvre

	Au 30 juin		Taux annuels de croissance	
	1971	1976	1965/71	1971/76
Sans immigration nette				
Hommes	3.550.600	3.741.000	1,11	1,05
Femmes	1.378.600	1.517.500	2,27	1,94
Total	4.929.200	5.258.500	1,43	1,30
Avec une immigration nette de 70.000 par an				
Hommes	3.759.000	4.097.200	1,05	1,74
Femmes	1.452.500	1.647.800	2,91	2,55
Total	5.211.500	5.745.000	2,12	1,97
Avec une immigration nette de 100.000 par an				
Hommes	3.848.500	4.249.800	2,12	2,00
Femmes	1.484.200	1.705.700	3,17	2,80
Total	5.332.500	5.955.500	2,40	2,23

Source : « Projections of the work-force, 1963-76 », Commonwealth Treasury, avril 1965, p. 33 (tableau 14) et p. 34 (tableau 15).

Quant au taux des salaires, en Australie, l'action des autorités du Commonwealth et des Etats est prépondérante en la matière. Cette action est exercée par les tribunaux industriels et autres institutions des Etats (notamment les « Wages Boards »), et à l'échelon fédéral, par la « Commonwealth Industrial Court » pour les questions juridiques, et par la « Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission » pour le conciliation et l'arbitrage.

Conformément à la section 51 (point XXXV) de la Constitution du Commonwealth (35), cette dernière institution est compétente pour prévenir et pour régler les conflits sociaux s'étendant en dehors des limites d'un état.

Pour traiter des conflits sociaux affectant le secteur charbonnier, un tribunal spécial (la « Coal Industry Tribunal ») fut constitué en 1946 à la suite de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et celui de l'état de New South Wales. (36)

Le salaire minimum obligatoire, le nombre d'heures de travail, et d'autres dispositions, sont déterminées par ces différentes institutions, soit par accord, soit par proclamation ou sentence.

Le salaire obligatoire comprend le salaire de base, la prime (notamment pour le travail à la pièce) et la charge (« loading ») (payée notamment pour les travaux pénibles), ces composants étant modifiables séparément.

(Par exemple, au 31 décembre 1965, pour l'ensemble des juridictions de l'Australie, la moyenne pondérée des taux hebdomadaires minima composant le salaire total payable à un travailleur adulte masculin pour une semaine complète de travail (heures supplémentaires exclues) était de \$A 31,12 pour le salaire de base, de \$A 8,86 pour la prime, et de \$A 0,72 pour la charge, soit un total de \$A 40,70. (Au 31 décembre 1960, cette moyenne pondérée était de \$A 28,16 pour le salaire de base, de \$A 6,92 pour la prime et de \$A 0,42 pour la charge, soit un total de \$A 35,50). (37)

(Sous la juridiction de la « Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission », par exemple pour Sydney, le salaire de base pour le travailleur adulte masculin fut de \$A 26,30 à partir du 15 mai 1957, de \$A 26,80 à partir du 21 mai 1958, de \$A 28,30 à partir du 11 juin 1959, de \$A 29,50 à partir du 7 juillet 1961, de \$A 31,50 à partir du 19 juin 1964, et de \$A 33,50 à partir du 11 juillet 1966. (38))

Le salaire de base est calculé par principale occupation pour le travailleur adulte masculin, le salaire de base des femmes correspondant depuis décembre 1950 à 75 % de ce taux. Le nombre d'heures constituant une semaine complète de travail fut réduit à 40 en 1947/48.

L'ajustement trimestriel automatique des salaires de base en accord avec les variations de l'indice des prix de détail fut abandonné par le Commonwealth par une décision rendue le 12 septembre 1953, décision qui fut adoptée par les autorités des Etats durant les années qui suivirent.

La détermination du salaire obligatoire reste propre à chacun des Etats, en accord avec les dispositions de leur législation, bien que la politique des autorités du Commonwealth soit généralement prise en considération.

(35) « The Commonwealth of Australia Constitution Act », « 63 & 64 VICT., Chapter 12. »

(36) « Coal Industry Act » 1946, section 30 (voir notre Chapitre V).

(37) « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1960, pp. 350-351.

(38) « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 263, p. 117.

On peut estimer que 80 % à 90 % des travailleurs relèvent de la juridiction des autorités du Commonwealth et des Etats.

Les conflits sociaux sont réglés par la voie de l'arbitrage obligatoire et de la conciliation.

Le recours au système de l'arbitrage permet d'introduire dans le règlement des conflits sociaux et dans la détermination des salaires, des considérations économiques plus vastes telles que la stabilité des prix, la corrélation entre la productivité et les salaires, la capacité de l'employeur à payer un salaire accru, l'effet inflationniste, etc..

Cependant, l'autorité arbitrale reste tenue par les revendications des partis en présence, sans quoi elle pourrait compromettre l'efficacité pratique de ses décisions et le maintien de la paix sociale. (On notera que lorsque le salaire de base est modifié pour mettre fin à un conflit social, cette modification n'intéresse que les partis représentés dans ledit conflit.)

Le mouvement syndical est très développé en Australie, et fin 1965, il y avait 334 syndicats autonomes représentant 2.116.200 travailleurs (environ 60 % de la main-d'œuvre). (39)

La plupart de ces syndicats sont affiliés aux « Trades Hall Councils » ou « Labour Councils » établis dans les capitales et dans les autres centres importants des états. (Fin 1965, il y avait 50 organisations de ce genre.)

La principale organisation centrale du travail est le « Australian Council of Trade Unions » (« A.C.T.U. ») fondé en 1927 et constitué de syndicats, de « Labour Councils » et d'autres groupements affiliés. Une de ses principales activités est de décider des actions à entreprendre pour les conflits sociaux pouvant dépasser les limites d'un état, les syndicats affiliés devant aviser le « A.C.T.U. » avant de se mettre en grève. La plus large organisation syndicale, l'« Australian Workers Union », qui représente principalement les travailleurs agricoles et les travailleurs du bâtiment, n'est pas affiliée au « A.C.T.U. ».

Quant aux employeurs, l'organisation centrale est le « Australian Council of Employers' Federations » qui groupe les fédérations étatiques d'employeurs. Les diverses Chambres de fabricants forment la « Associated Chamber of Manufacturers of Australia » qui s'occupe de l'ensemble des problèmes du secteur, y compris les problèmes sociaux. Parmi les nombreuses autres organisations, on notera l'« Australian Metal Industries' Association » et le « Australian Woolgrowers' and Graziers' Council ». Les quatre organisations mentionnées ont constitué le « National Employers' Policy Committee », comité qui détermine chaque année la politique des salaires à suivre pour l'année suivante, et dont les fonctions sont semblables à celles du « Australian Council of Trade Unions ».

Le plein-emploi constitue un des objectifs économiques de base, et il est étroitement lié au maintien de l'activité économique et de la demande. On peut le considérer comme assuré lorsque le nombre des travailleurs recherchant un emploi n'excède pas 1 % de la main-d'œuvre.

Pour la période de 1960 à 1965, sauf durant la récession de 1961/62, cette condition fut satisfaite, les taux de non-emploi étant de 0,9 % en novembre 1960, de 2,4 % en 1961, de 1,6 % en 1962, de 1,2 % en 1963, de 1 % en 1964,

(39) Source : Op. cit. (voir (37)), p. 393.

et de 1,3 % en novembre 1965. (40) (On notera que les taux pour les femmes sont supérieurs à ceux pour les hommes (2 % pour les femmes en novembre 1965, contre 1 % pour les hommes).)

En novembre 1965, selon les statistiques du non-emploi par secteur, dans les six capitales des états australiens, les taux les plus élevés de non-emploi étaient ceux du secteur manufacturier (24 % du non-emploi total) et du secteur du commerce (18,7 %), tandis qu'une proportion de 25,6 % était constituée par des personnes n'ayant pas été employées précédemment. (41)

Quant aux offres émanant des employeurs, leur nombre fut supérieur à celui des demandes d'emploi d'août 1964 à novembre 1965, la situation inverse prévalant depuis lors. (Fin juin 1966, 59.000 demandes étaient enregistrées par le « Commonwealth Employment Service » (Office du Travail) (42), contre 33.000 places vacantes. (43))

Toutefois, l'utilisation de ce rapport pour définir l'état de l'emploi demeurera limitée car si d'une part, la chômage frappe les travailleurs non qualifiés, d'autre part, les offres des employeurs portant sur des qualifications professionnelles bien souvent difficiles à atteindre à court terme par une rééducation des chômeurs.

Par contre, la marché du travail est très influencé par la politique d'immigration adoptée par le gouvernement fédéral. C'est ainsi que durant la récession de 1961/62, d'une part, on encouragea l'immigration des dépendants de personnes séjournant déjà en Australie afin de stimuler la demande de consommation, et d'autre part, on limita l'entrée des travailleurs non qualifiés afin d'éviter une aggravation du sous-emploi.

Enfin, dans l'optique du revenu disponible, il importerait davantage de connaître la perte de salaire subie par les travailleurs plutôt que l'importance numérique du sous-emploi, d'autant plus qu'avant que le sous-emploi ne devienne évident, le revenu disponible aura déjà été affecté par la suppression des heures supplémentaires.

En nous reportant au tableau 2-4, pour 1958/59, après déduction des impôts payables sur les revenus (\$A 777 millions) et des droits de succession et de donation (\$A 85 millions), nous obtenons un revenu disponible de \$A 8.838 millions tel qu'il figure dans les statistiques australiennes.

Selon nous, il faudrait y ajouter les réserves d'amortissement des entreprises non constituées en sociétés et des propriétaires d'immeubles (soit \$A 429 millions et \$A 90 millions), ce qui donnerait un revenu disponible de \$A 9.357 millions. Ne disposant pas de la répartition des réserves d'amortissement pour 1964/65 et pour 1965/66, par convention, nous nous limiterons cependant au chiffre officiel justifié par la distinction à faire entre l'épargne relevant de l'activité professionnelle (c'est-à-dire les réserves d'amortissement) et l'épargne privée.

(40) Sources : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 51, 1965, p. 400, et n° 52, 1966, p. 318.

(41) Source : Op. cit. (voir (37)), p. 321.

(42) Après une période de carence de sept jours, et pour autant que les revenus du demandeur n'excèdent pas \$A 4,00 par semaine, une allocation hebdomadaire de chômage est accordée. Pour 1966/67, elle est de 8,25 \$A pour le travailleur âgé de plus de 21 ans, plus 6 \$A pour l'épouse à charge, et 1,50 \$A par enfant de moins de 16 ans. (Source : « Budget Speech, 1966-67 », p. 23 (Annexes).)

(43) Source : « Statistical Bulletin », Reserve Bank of Australia, août 1966, p. 43.

On notera aussi que pour les impôts sur les revenus des personnes, il s'agit pour les salariés, de l'impôt retenu à la source, et pour les non-salariés, de l'impôt provisionnel payé durant l'exercice au moment de l'ajustement de l'impôt sur l'exercice antérieur. La différence entre les impôts payés et les impôts à payer après vérification du revenu taxable réel par l'administration fiscale, fera l'objet d'un paiement complémentaire ou d'un remboursement durant l'exercice ultérieur. Toutefois, au lieu d'enregistrer cet ajustement dans le compte courant des personnes, le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » l'incorpore dans une variation globale des provisions pour dividendes et impôts sur les revenus figurant au compte des investissements (« capital national account »), disposition statistique discutable comme nous le constaterons lors de l'étude des revenus non distribués.

Le revenu disponible des personnes (\$A 8.838 millions) sera utilisé pour les dépenses de consommation (\$A 7.985 millions) et pour les opérations de transfert (intérêts payés : \$A 120 millions, et transferts à l'extérieur : \$A 48 millions), le solde étant épargné (\$A 685 millions).

Le tableau 2-7 donne les affectations du revenu disponible des personnes de 1948/49 à 1965/68, ainsi que les variations annuelles du revenu disponible, de la consommation et de l'épargne.

Les basses conjonctures de 1951/52 et de 1957/58 sont caractérisées par une chute de l'épargne (— 54,10 % et — 43,16 %), tandis que la récession de 1961/62 est marquée par un fléchissement des dépenses de consommation (+ 3,17 %) au profit de l'épargne (+ 14,75 %).

Bien que la consommation porte à la fois sur des biens produits en Australie et sur des biens importés, cette distinction n'est pas introduite ici, l'attention étant seulement centrée sur la détermination de la propension marginale à consommer d'une façon générale, quelle que soit l'origine des biens.

Pour 1968/69, la propension moyenne à consommer ($\frac{C_p}{RD_p}$) égale

0,9035, la propension marginale ($\frac{\Delta C_p}{\Delta RD_p}$) égale 0,6131, et

l'élasticité-revenu de la consommation ($\frac{\Delta C_p}{\Delta RD_p} : \frac{C_p}{RD_p}$), 0,6786.

La propension moyenne à épargner ($\frac{S_p}{RD_p}$) égale 0,0775,

la propension marginale ($\frac{\Delta S_p}{\Delta RD_p}$) égale 0,3557, et

l'élasticité-revenu de l'épargne, ($\frac{\Delta S_p}{\Delta RD_p} : \frac{S_p}{RD_p}$), 4,5898.

Pour les propensions marginales, si nous incorporons les opérations de transfert (paiements d'intérêts et transferts à l'extérieur), nous obtenons la répartition suivante : 1 =

$$\frac{c_p}{c_p} + \frac{s_p}{s_p} \text{ propensions pour les opérations de transfert}$$

Tableau 2-7

Affectations du revenu disponible des personnes

	Revenu disponible Millions de \$A	Affectations du revenu (en %)				Variations annuelles en %		
		Consommation	Épargne	Intérêts payés	Transferts à l'étranger	RD _p	C _p	S _p
1948/49	3.346	89,42	9,77	0,39	0,42	-	-	-
1949/50	4.000	86,05	13,05	0,45	0,45	+19,55	+15,04	+59,63
1950/51	5.267	79,46	19,69	0,46	0,39	+31,68	+21,59	+98,66
1951/52	5.523	90,28	8,62	0,58	0,52	+ 4,86	+19,14	+54,10
1952/53	6.192	65,42	13,34	0,58	0,66	+12,11	+ 6,08	+73,53
1953/54	6.537	88,63	9,87	0,64	0,66	+ 5,57	+ 9,79	-21,91
1954/55	7.077	89,16	9,44	0,78	0,62	+ 8,26	+ 8,66	+ 3,57
1955/56	7.694	88,12	10,35	0,90	0,63	+ 8,72	+ 7,45	+19,16
1956/57	8.178	88,51	9,83	1,00	0,66	+ 6,29	+ 6,75	+ 1,01
1957/58	8.197	92,62	5,58	1,18	0,62	+ 0,23	+ 4,89	-43,16
1958/59	8.838	90,35	7,75	1,36	0,54	+ 7,82	+ 5,18	+49,89
1959/60	9.659	90,70	7,15	1,62	0,53	+ 9,29	+ 9,72	+ 0,88
1960/61	10.301	90,11	7,50	1,86	0,53	+ 6,65	+ 5,95	+11,87
1961/62	10.698	89,51	8,29	1,70	0,50	+ 3,85	+ 3,17	+14,75
1962/63	11.381	90,04	7,72	1,71	0,53	+ 6,38	+ 7,02	- 0,90
1963/64	12.554	87,74	9,98	1,79	0,49	+10,51	+ 7,48	+42,55
1964/65	13.491	87,82	9,93	1,77	0,48	+ 7,46	+ 7,56	+ 6,86
1965/66	14.064	88,66	9,04	1,78	0,52	+ 4,25	+ 5,24	- 5,00

RD_p = Revenu disponible des personnes.

C_p = Consommation des personnes.

S_p = Épargne des personnes.

Note : Ce tableau fut élaboré par l'auteur sur base des données des publications « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 19 (tableau 51) ; et « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » n° 22 (supplément), p. 14 (tableau 0), et n° 25, (tableau 6), p. 18, C.B.C.S. (Calculs de l'auteur)

Les transferts en provenance de l'étranger et les transferts vers l'étranger couvrent des fonds transférés par les immigrants et par les émigrants, des legs et autres, des dons aux œuvres charitables et aux missions, ainsi que la valeur des biens importés et exportés comme biens personnels des passagers et comme cadeaux.

Les soldes annuels de ces transferts sont faibles, les transferts vers l'étranger n'étant supérieurs à ceux en provenance de l'étranger que de 1952/53 à 1957/58. (En 1958/59, on enregistrerait une entrée de \$A 54 millions contre une sortie de \$A 48 millions, et en 1965/66, \$A 119 millions contre \$A 73 millions, la hausse plus rapide des entrées depuis 1962/63 étant due aux fonds transférés par les immigrants.)

Vu la composition de ces transferts et leur indépendance vis-à-vis du produit intérieur brut, nous n'en tiendrons pas compte dans l'établissement du revenu disponible des personnes pour le calcul des pensions.

Quant aux Intérêts payés, Ils constituent surtout un transfert vers les entreprises financières.

Dès lors, on peut considérer que l'affectation du revenu des personnes dépend essentiellement de la propension marginale à consommer et de la propension marginale à épargner.

Mais ceci pose le problème du calcul de ces propensions, car il apparaît qu'une modification du revenu entraîne bien souvent une modification des propensions marginales.

Afin d'illustrer ce problème, nous avons composé le tableau 2-8 qui donne les propensions marginales et les élasticités de la consommation et de l'épargne par rapport au revenu. (Les propensions moyennes (ou coefficients moyens) ont été données par notre tableau 2-7.)

Pour pouvoir admettre la constance des propensions marginales, ces élasticités devraient être égales à 1.

Or, en 18 ans, cette condition ne fut approximativement satisfaite qu'une seule fois, en 1964/65, lorsque le revenu disponible augmenta de 7,46 %, la consommation, de 7,56 %, et l'épargne, de 6,86 %.

La propension marginale à consommer est cependant plus stable que la propension marginale à épargner, comme l'indique aussi la moyenne des variations annuelles : 8,96 % pour le revenu disponible, 8,87 % pour la consommation, et 15,13 % pour l'épargne.

Tableau 2-8

Propensions marginales et élasticités

	Propensions marginales				Coefficients marginaux des transferts (x)	Elasticités de		
	à consommer		à épargner			la consommation	l'épargne	
1948/49								
1949/50	1 =	0,688	+	0,298	+	0,014	0,800	2,285
1950/51	1 =	0,586	+	0,407	+	0,007	0,738	2,064
1951/52	1 =	3,129	-	2,191	+	0,062	3,466	25,422
1952/53	1 =	0,453	+	0,523	+	0,024	0,530	3,922
1953/54	1 =	1,501	-	0,524	+	0,023	1,690	5,313
1954/55	1 =	0,931	+	0,043	+	0,026	1,045	0,451
1955/56	1 =	0,762	+	0,207	+	0,031	0,854	2,005
1956/57	1 =	0,946	+	0,017	+	0,037	1,059	0,168
1957/58	1 =	18,632	-	18,263	+	0,631	20,116	327,237
1958/59	1 =	0,613	+	0,356	+	0,031	0,679	4,590
1959/60	1 =	0,945	+	0,007	+	0,048	1,042	0,102
1960/61	1 =	0,811	+	0,128	+	0,061	0,901	1,703
1961/62	1 =	0,741	+	0,287	-	0,028	0,627	3,464
1962/63	1 =	0,984	-	0,012	+	0,028	1,093	0,151
1963/64	1 =	0,654	+	0,319	+	0,027	0,745	3,194
1964/65	1 =	0,889	+	0,092	+	0,019	1,012	0,924
1965/66	1 =	1,084	-	0,117	+	0,033	1,222	1,293

(x) Intérêts payés et transferts à l'extérieur.

(Calculs de l'auteur)

Cette disparité des propensions devait nous amener à considérer que le niveau de la consommation dépendait plus de la répartition des revenus entre les diverses catégories de travailleurs, que des variations du revenu global.

Mais ceci posait le problème de connaître le revenu individuel des travailleurs et leurs dépenses de consommation.

Or, à notre connaissance, jusqu'à présent il n'existe pas de publications australiennes donnant le revenu disponible (44) et la consommation par travailleur. Certes, des publications du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » fournissent notamment des estimations des salaires hebdomadaires minima, du nombre des salariés engagés (travailleurs agricoles et gens de maison exclus), du nombre mensuel des chômeurs (par une moyenne du nombre des chômeurs à la fin de chaque semaine), et des revenus perdus à la suite des conflits sociaux (45), mais ces statistiques ne nous ont pas permis d'obtenir un revenu disponible par salarié satisfaisant aux montants figurent dans la comptabilité nationale.

Dès lors, nous avons préféré mettre au point un système unique d'estimations, ce système demeurant cependant hypothétique.

Pour le nombre de personnes composant les trois classes de travailleurs, nous avons pris les chiffres du recensement de la population de juin 1961.

Afin d'éliminer la hausse des revenus due à l'augmentation de la main-d'œuvre, les revenus furent ajustés par un indice (1961 = 100) représentant la croissance ou la décroissance annuelles moyennes, sur base des recensements de 1954 et de 1961. (46)

Au 30 juin 1961, il y avait 3.351.034 salariés, contre 2.956.483 salariés au 30 juin 1954, soit un accroissement total de 13,35 % et un accroissement annuel moyen de 1,81 %.

Pour les agriculteurs, nous avons pris les chiffres des employeurs et des indépendants du secteur rural, soit un total de 275.067 en 1961 contre 283.194 en 1954; la diminution totale est de 2,87 %, soit un taux annuel moyen de 0,40 %.

Pour les bénéficiaires des revenus des entreprises non constituées en sociétés et des professions indépendantes, on prendra le total des employeurs et des indépendants (à l'exclusion de ceux du secteur rural), soit 404.829 en 1961 contre 378.988 en 1954, l'augmentation totale étant de 6,82 % et le taux annuel moyen, de 0,95 %.

L'ensemble des bénéfices sociaux (pensions, allocations familiales, etc.) fut ajouté, par convention, aux revenus des salariés, après ajustement par un indice de la croissance de la population (taux annuel moyen de 2,25 % de 1954 à 1961, et de 1,90 % de 1961 à 1966).

144) Nous excluons les documents fiscaux que nous n'avons pu consulter, mais qui pourraient être utilisés pour des études officielles.

(45) Voir notamment les publications « Labour Report », « Employment and Unemployment », « Wage Rates and Earnings », « Survey of Weekly Earnings », « Wage and Salary Earners in Employment », ...

146) « Census of the Commonwealth of Australia, 30th June, 1954 », C.B.C.S., Volume VIII, « Statistician's Report » (Chapitre XVI - « Occupational Status », pp. 220-230), et « Census of the Commonwealth of Australia, 30th June, 1961 », C.B.C.S., « Census Bulletin N° 34 », « Australia - Males and Females in the Work Force classified according to industry in conjunction with occupational status », 10 p..

Quant aux impôts sur les revenus et aux droits et taxes, ils furent imputés aux trois catégories de travailleurs proportionnellement au revenu brut par individu avant incorporation des bénéfices sociaux (la quote-part globale des impositions étant égale à celle avant les ajustements). (47)

Des revenus disponibles ainsi obtenus, la consommation et l'épargne globales furent déterminées suivant les pourcentages réels (voir tableau 2-7), les intérêts payés étant ajoutés aux dépenses de consommation, leur pourcentage en dedans pouvant être fixé à 2 % (1,88 % en moyenne de 1958/59 à 1965/66).

Les dépenses de consommation ne furent pas ajustées par l'indice des prix, vu la position adoptée en la matière par la « Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission » et par les tribunaux industriels, et l'on supposera que les modifications du salaire minimum obligatoire ont compensé la hausse des prix.

Ces ajustements et ces calculs étant effectués, on se trouve devant une série d'équations que l'on résoudra par les procédés algébriques classiques en supposant qu'à un même niveau des revenus disponibles, les affectations soient identiques pour les salariés, pour les agriculteurs et pour les indépendants (bien qu'en réalité elles diffèrent presque d'un individu à l'autre).

Nous avons également supposé que la consommation minimale en l'absence d'un revenu, serait de 120 \$A par an.

Les résultats de nos calculs sont reproduits dans les tableaux 2-8, 2-10 et 2-11.

Tableau 2-8

Propensions marginales individuelles

Revenu disponible individuel (\$A)	Consommation (\$A)	Epargne (\$A)	Propensions marginales individuelles	
			à consommer	à épargner
0	120	- 120		
1.000 (1.200)	1.020 (1.200)	- 20 (0)	0,90	0,10
1.500	1.470	+ 30	0,90	0,10
2.000	1.900	+ 100	0,85	0,14
2.500	2.320	+ 180	0,84	0,15
3.000	2.730	+ 270	0,82	0,18
3.500	3.130	+ 370	0,80	0,20
4.000	3.520	+ 480	0,78	0,22
4.500	3.900	+ 600	0,75	0,24
5.000	4.270	+ 730	0,74	0,26
5.500	4.630	+ 870	0,72	0,28

(Calculs de l'auteur)

(47) En fait, les taux des impôts sur les revenus sont progressifs par tranche, compte tenu des déductions pour les dépendants (épouse à charge, enfants, ...), mais une telle répartition fut impossible.

D'après notre tableau 2-9 des propensions marginales individuelles, le revenu entièrement consommé est celui de 1.200 \$A, soit 26,37 \$A par semaine pour un travailleur salarié masculin, ce qui correspond aux salaires hebdomadaires de base en vigueur à partir du 21 mai 1958, dans les six capitales des états australiens, et sous la juridiction de la « Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission », le moyenne étant de 26,10 \$A. (48)

(Dans la représentation graphique, ce revenu de 1.200 \$A se situe à l'interaction de la droite des revenus et de la courbe de la consommation.)

Tableau 2-10

Consommations et épargnes individuelles

(En \$A)	Salariés			Agriculteurs			Indépendants autres que les agriculteurs		
	RD	C	S	RD	C	S	RD	C	S
1958/59	2.091	1.941	150 ⁽⁴⁾	2.367	2.208	159	3.589	3.199	390
1959/60	2.267	2.125	142	2.381	2.220	161	3.861	3.412	449
1960/61	2.402	2.242	160	2.378	2.218	160	3.997	3.518	479
1961/62	2.447	2.264	183	2.283	2.138	145	4.283	3.735	548
1962/63	2.534	2.370 ⁽⁴⁾	164	2.745	2.521	224	4.525	3.919	606
1963/64	2.715	2.497	219	3.454	2.802 ⁽⁴⁾	652	4.990	4.218	772
1964/65	2.948	2.683	265	2.916	2.661	255	5.105	4.344	759
1965/66	3.111	2.819	292	2.029 ⁽⁴⁾	2.424 ⁽⁴⁾	395 ⁽⁴⁾	5.155	4.382	773

Justifications des différences dans l'application du tableau 2-9 :

- (a) Reconstitution de l'épargne après la crise de 1957/58.
- (b) Propension marginale à consommer supérieure en raison de la reprise après la récession de 1961/62 (la propension marginale étant 0,88).
- (c) Deux hausses consécutives de 20,2 % et de 25,8 % des revenus des agriculteurs (surtout du secteur laiter) laissent supposer que la consommation n'a pas eu le même rythme de croissance.
- (d) Vu les dispositions fiscales prises en faveur des producteurs affectés par la sécheresse, le revenu disponible individuel est probablement plus élevé. Le retour rapide de conditions atmosphériques favorables fait aussi supposer qu'au lieu de réduire leur consommation à 1.925 \$A, conformément aux propensions marginales, les agriculteurs ont préféré couvrir l'excédent de leurs dépenses par l'épargne et le crédit.

(Calculs de l'auteur)

L'application telle quelle du tableau 2-9 des propensions marginales individuelles, ne donne lieu qu'à des différences minimales n'excédant pas 1 % du total, et les ajustements nécessaires sont justifiés.

(48) Salaires hebdomadaires de base en vigueur à partir du 21 mai 1958 : Sydney : 26,50 \$A, Melbourne : 26 \$A, Brisbane : 24,30 \$A, Adelaide : 25,60 \$A, Perth : 26,10 \$A, Hobart : 26,70 \$A. (Source : Op. cit. (voir (38)), p. 117.)

C'est ainsi que lorsque l'épargne est réduite de 43,16 % comme en 1957/58 (voir tableau 2-7), les travailleurs vont s'efforcer de la reconstituer dès qu'ils en auront la possibilité.

Par contre, lorsque la revenu disponible individuel augmente successivement de 20,2 % et de 25,8 % en deux ans, il est fort probable que les dépenses ne suivront pas le même rythme.

De même, lorsqu'un revenu disponible individuel se situe dans une marge de 50 \$A en plus ou en moins de l'un des revenus figurant au tableau 2-9, la propension marginale est imprécise.

Enfin, nous pensons que lorsqu'un travailleur a été habitué à un certain niveau de dépenses pendant plusieurs années, une chute brusque et temporaire de son revenu l'amènera à essayer de maintenir plus ou moins sa consommation en utilisant son épargne et en faisant appel au crédit.

On peut en fait considérer que la consommation sera décidée non seulement en fonction du revenu disponible annuel, mais aussi en fonction de l'épargne accumulée.

C'est cette justification que nous avons donnée à l'ajustement de la consommation des agriculteurs en 1965/66, car il paraît peu concevable qu'en quelques mois, la consommation soit réduite de 27,66 % et ramenée à un niveau ignoré depuis plus de sept ans, alors que l'épargne individuelle accumulée s'élève au moins à 1.756 \$A (soit le total des épargnes de 1958/59 à 1964/65 figurant au tableau 2-10).

Il nous semble aussi que la décision d'épargner de l'agriculteur est influencée par la réserve d'amortissement qu'il a pu déduire de son revenu brut.

Tableau 2-11

Répartition de la consommation et de l'épargne totales des personnes

	Salariés %	Agriculteurs %	Indépendants autres que les agriculteurs %
<u>Répartition de la consommation totale</u>			
1958/59	77,37	7,22	15,41
1959/60	78,14	6,70	15,16
1960/61	78,69	6,39	14,92
1961/62	78,32	6,07	15,61
1962/63	77,70	6,78	15,52
1963/64	77,15	7,11	15,74
1964/65	78,31	6,38	15,31
1965/66	79,47	5,61	14,92
<u>Répartition de l'épargne totale</u>			
1958/59	71,39	6,23	22,38
1959/60	57,81	6,27	25,92
1960/61	69,25	5,69	25,06
1961/62	70,09	4,57	25,34
1962/63	64,09	7,25	28,66
1963/64	61,06	14,89	24,05
1964/65	70,14	5,53	24,33
1965/66	82,73	-9,23	26,50

(Calculs de l'auteur)

Par le tableau 2-11, on constate que les salariés assurent en moyenne 78,15 % de la consommation totale des personnes, et 69,57 % de l'épargne privée (c'est-à-dire l'épargne sans les réserves d'amortissement), les agriculteurs assurant respectivement 8,53 % et 5,15 %, et les indépendants autres que les agriculteurs (c'est-à-dire les bénéficiaires des revenus des entreprises non constituées en sociétés et des professions indépendantes), respectivement 15,32 % et 25,28 %.

Quant aux dépenses de consommation, on peut les grouper en trois catégories : les produits alimentaires, tabac et boissons (33 % en moyenne pour la période de 1958/59 à 1965/66), les biens de consommation (vêtements, chaussures, appareils électriques et ménagers, meubles, voitures, produits pharmaceutiques, journaux et livres, jouets, articles de sport, et autres biens) (32 % en moyenne), et les services et assimilables (gaz, électricité, poste, téléphone, frais de voyages, frais de réparation des voitures, loyers et frais de location, éducation, frais médicaux et funéraires, primes d'assurance, loisirs...) (35 % en moyenne), les deux premières catégories donnant lieu à des importations. (49)

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, on constate un accroissement de la quote-part des dépenses en services et assimilables, qui passe de 32,5 % en 1958/59 à 36 % en 1965/66.

La quote-part des dépenses en biens de consommation demeure stable (32 % en 1958/59, 32,1 % en 1964/65 et 31,2 % en 1965/66), tandis que celle des dépenses en produits alimentaires, tabac et boissons se réduit, passant de 35,5 % en 1958/59 à 32,8 % en 1965/66.

Cette évolution est confirmée par les taux d'accroissement annuels moyens des droites de tendance qui sont : 5,07 % pour les produits alimentaires, tabac et boissons, 6,02 % pour les biens de consommation, et 8,25 % pour les services et assimilables.

(49) Les dépenses en produits pharmaceutiques, journaux et livres, jouets, articles de sport, et autres biens, furent estimées pour 1965/66, ces dépenses étant incorporées dans le poste général « Autres biens et services » (« Other goods and services ») figurant dans la publication statistique « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 25, p. 12 (tableau 2).

Les recettes et les dépenses du secteur public

Outre les dispositions institutionnelles qui seront brièvement examinées dans le Chapitre V, le caractère fédéral de l'Australie apparaît nettement dans l'examen des recettes et des dépenses du secteur public.

Comme le budget du Commonwealth examiné dans cette section, est celui de 1966/67, les autres études furent basées sur l'exercice de 1965/66, les chiffres de 1958/59 étant mentionnés afin de maintenir l'unité du chapitre.

Le tableau 2-12 donne la composition des recettes du secteur public et leur répartition entre d'une part, les autorités du Commonwealth, et d'autre part, les autorités des Etats et les autorités locales.

Tableau 2-12

Recettes du secteur public

	1958/59	1965/66				
	Millions de \$A	Millions de \$A	En %		Répartition C/E	
Taxes indirectes	1.437	2.350 C E	1.599 751	41,0 C E	28,0 13,0	C 68,0 % E 32,0 %
Impôts et taxes sur les revenus						
- des personnes	777	1.729 C	1.729	30,2 C	30,2	C 100,0 %
- des sociétés	437	815 C	815	14,3 C	14,3	C 100,0 %
Droits de succession et de donation	85	137 C E	42 95	2,4 C E	0,7 1,7	C 30,7 % E 69,3 %
Intérêts reçus et autres recettes	57	112 C E	36 76	2,0 C E	0,6 1,4	C 32,1 % E 67,9 %
Revenus nets des entreprises publiques	251	577 C E	210 367	10,1 C E	3,7 6,4	C 36,4 % E 63,6 %
Total des recettes	3.044	5.720 C E	4.431 1.289	100,0 C E	77,5 22,5	C 77,5 % E 22,5 %

C = Autorités du Commonwealth (ex Australian Capital Territory) et Northern Territory (inclus).

E = Autorités des Etats et autorités locales.

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), p. 18, p. 20 et p. 22 ; et n° 25, p. 22, p. 24, et p. 26. (Disposition et pourcentages de l'auteur)

La prédominance du Commonwealth dans l'obtention des recettes est conforme aux pouvoirs qui lui furent concédés par la Constitution fédérale, par la législation et par les accords entre les gouvernements australiens, la perception des impôts sur les revenus des personnes et des sociétés, des droits de douane et des accises, de l'impôt sur les ventes, et de la contribution patronale étant du ressort exclusif du Commonwealth.

En 1958/59, ces impôts et droits assuraient 72,8 % des recettes globales, et en 1965/66, 71,7 %.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la quote-part des impôts sur les revenus des personnes dans les recettes totales, est passée de 25,5 % à 30,2 %, quote-part cependant normale en comparaison avec les années antérieures. (De 1964/65 à 1965/66, l'augmentation fut de 10,2 %.)

Quant à la quote-part des impôts sur les revenus des sociétés, elle demeure stable (entre 13,5 % et 14,5 %). (De 1964/65 à 1965/66, l'augmentation fut de 12,9 %.) Il en est de même pour la quote-part des droits de succession et de donation (1,9 % en moyenne).

Toutefois, si on établit les droites de tendance pour les revenus imposables (50) et pour les impôts payables, on constate que depuis 1958/59, la croissance des impôts payables est nettement supérieure à la croissance des revenus imposables.

En considérant deux périodes, celle de 1948/49 à 1958/59 et celle de 1958/59 à 1965/66, pour les personnes, le taux d'accroissement annuel moyen pour les impôts payables passe de 4,69 % durant la première période, pour un revenu imposable progressant au taux moyen de 8,58 %, à 11,41 % durant la seconde période, alors que le revenu imposable progresse moins rapidement (7,27 %).

Cet écart de croissance entraîne naturellement un alourdissement de la charge fiscale, qui passe de 8,7 % du revenu imposable des personnes en 1958/59 à 10,8 % en 1964/65 et à 11,5 % en 1965/66, s'approchant ainsi des maxima de 13,4 % en 1950/51 et de 12,8 % en 1951/52.

Pour les sociétés, l'accroissement moyen des impôts payables fut de 9,28 % durant la première période, le revenu imposable progressant au taux moyen de 10,25 %, tandis que durant la deuxième période, il fut de 8,42 %, le revenu imposable progressant seulement au taux moyen de 8,79 %.

Comme pour les personnes, la charge fiscale s'accroît, passant de 34,5 % du revenu imposable en 1958/59 à 38 % en 1959/60, à 39,9 % en 1964/65 et à 40,23 % en 1965/66, pourcentage proche des maxima de 42,1 % en 1950/51 et de 40,4 % en 1951/52.

Les recettes provenant des taxes indirectes sont surtout assurées par les accises (pour 32 % en 1965/66), par l'impôt sur les ventes (pour 15,7 % en 1965/66), par les droits de douane (pour 11,5 %), par la contribution patronale (pour 6,9 %) et par les taxes des autorités locales (pour 11,4 %).

Par rapport au total des recettes, la quote-part des taxes indirectes est passée de 47,2 % en 1958/59 à 41 % en 1965/66, cette diminution étant surtout causée par les accises dont la quote-part dans les recettes passe

(50) Pour les revenus imposables des personnes, nous avons pris l'ensemble des revenus figurant au compte courant des personnes (voir tableau 2-4), à l'exception de transferts de l'extérieur et des indemnités et aides accordées par les autorités publiques ; et pour les revenus imposables des sociétés, nous avons pris leurs revenus nets.

de 15,54 % à 13,15 %, et par l'impôt sur les ventes (de 9,43 % en 1958/59 à 6,47 % en 1965/66). La quote-part des droits de douane reste stable, fluctuant entre 4,5 % et 5 %, alors que de 1948/49 à 1951/52, la quote-part excédait 10 % (12,7 % en 1949/50).

Les droites de tendance des taxes indirectes moins les subventions indiquent un taux d'accroissement annuel moyen de 12,31 % de 1948/49 à 1956/59, et un taux moyen de 6,54 % de 1958/59 à 1965/66, ce qui confirme la diminution de la quote-part.

(On notera que les problèmes de la prévision des recettes fiscales seront examinés dans le cadre de l'élaboration du programme général des exportations (Chapitre III).)

Une dernière constatation est l'augmentation de la quote-part des revenus nets des entreprises publiques, ces revenus étant assurés en 1965/66 pour 20,6 % par les entreprises financières, et pour 79,4 % par les entreprises de nature commerciale.

Les entreprises financières publiques sont essentiellement les banques gouvernementales : « Reserve Bank of Australia », « Commonwealth Banking Corporation » (« Commonwealth Trading Bank of Australia », « Commonwealth Savings Bank of Australia » et « Commonwealth Development Bank of Australia »), « The Rural Bank of New South Wales », « The Rural and Industries Bank of Western Australia », « State Bank of South Australia », « The State Savings Bank of Victoria », « The Savings Bank of South Australia », « Launceston Bank for Savings » et « The Hobart Savings Bank ».

Quant aux entreprises publiques de nature commerciale, en 1965/66, 27,7 % du revenu total des entreprises publiques provenaient des entreprises pour la fourniture du gaz et de l'électricité, 19,4 % de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (dépendant du Commonwealth) et 15,3 % des entreprises pour l'approvisionnement en eau et des entreprises connexes (irrigation, drainage, égouts).

Schématiquement, la comptabilité du Commonwealth comprend le « Consolidated Revenue Fund » qui est alimenté par les revenus ordinaires de la taxation et autres, le « Loan Fund » alimenté par les résultats de la vente de titres, et le « Trust Fund » pour les opérations spéciales (fonds en dépôt,...), la même organisation étant adoptée par les Etats.

Conformément à la Constitution fédérale, aux accords entre gouvernements australiens et aux autres dispositions, une part importante des revenus du Commonwealth est transférée aux autorités étatiques et locales, constituant en moyenne plus de 40 % des recettes de ces autorités. (En 1965/66, pour les autorités étatiques et locales, on avait \$A 1.289 millions de recettes directes, et \$A 877 millions en provenance du Commonwealth.)

Pour le « Consolidated Revenue Fund » du Commonwealth, on se reportera au budget du Commonwealth donné dans cette section (tableau 2-15).

Quant aux dépenses couvertes par le « Loan Fund », en 1965/66, nous avons surtout les paiements aux Etats pour les travaux publics (\$A 482 millions) et les avances en vertu du « Housing Agreement 1956-1966 » pour la construction d'habitations (\$A 117 millions), et les dépenses pour les services de la défense (\$A 89,5 millions pour 1965/66, et une estimation de \$A 300 millions pour 1966/67). (51).

Le tableau 2-13 donne la composition des dépenses et leur répartition entre les autorités publiques.

Tableau 2-13

Dépenses des autorités publiques

	1958/59	1965/66				
	Millions de \$A	Millions de \$A		En %		Répartition C/S
Dépense courante nette en biens et services	1.217	2.375 C E 1.205	1.172 1.205	41,5 C E 21,0	20,5 21,0	C 49,3 % E 50,7 %
Transferts courants aux personnes	699	1.179 C E 20	1.159 20	20,6 C E 0,3	20,3 0,3	C 98,3 % E 1,7 %
Subventions	49	142 C E	127 15	2,5 C E	2,2 0,3	C 89,4 % E 10,6 %
Prêts et avances pour des dépenses privées en capital fixe	8	53 C E	47 6	0,9 C E	0,8 0,1	C 88,7 % E 11,3 %
Aides étrangères	35	125 C	125	2,2 C	2,2	C 100,0 %
Intérêts payés et autres dépenses	321	530 C E	29 501	9,3 C E	0,5 8,8	C 5,5 % E 94,5 %
Surplus en compte courant (y compris les revenus nets des entreprises publiques)	715	1.316 C E(x)	896 420	23,0 C E	15,6 7,4	C 68,0 % E 32,0 %
Total des dépenses	3.044	5.720 C E	3.555 2.165	100,0 C E	62,1 37,9	C 62,1 % E 37,9 %

C = Autorités du Commonwealth (« Australian Capital Territory » et « Northern Territory » inclus).

E = Autorités des Etats et autorités locales.

(x) Chiffre ajusté de 1 (sur base des données trimestrielles) (1.316 au lieu de 1.317, et 420 au lieu de 421) pour le calcul des pourcentages.

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 32 (supplément), p. 18, p. 20 et p. 22 ; et n° 25, p. 22, p. 24 et p. 26 (Disposition et pourcentages de l'auteur)

Les transferts courants aux personnes (pensions de vieillesse et d'invalidité, allocations familiales, pensions de guerre...), sont essentiellement effectués par le Commonwealth, et ils font partie du revenu disponible des personnes examiné précédemment. (L'accroissement annuel moyen d'après les droites de tendance fut de 10,87 % de 1948/49 à 1958/59, et de 7,81 % de 1958/59 à 1985/86.)

Les subventions sont accordées pour assister certaines industries (chantiers navals, recherche pétrolière, production laitière, production aurifère,...), pour assurer certains prix garantis (stabilisation des prix du blé...), et pour permettre à des entreprises de transport de procéder à des concessions de fret et de desservir certaines localités économiquement non rentables.

Les prêts et avances pour les dépenses privées en capital fixe comprennent notamment les prêts pour la construction d'habitations, de homes pour personnes âgées, et de laboratoires scientifiques dans les écoles privées, et contribuent ainsi au financement des investissements.

Le revenu disponible du secteur public s'obtient en déduisant ces trois postes du total des recettes, et en ajoutant la réserve d'amortissement.

Quant aux aides étrangères, plus des deux tiers sont constitués par les paiements et les avances effectués pour le compte du territoire de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (notamment pour l'administration du territoire) (en 1965/66, \$A 90 millions d'après la balance des paiements), les autres dépenses étant notamment engagées pour le « Plan Colombo » et pour les projets de l'Organisation des Nations Unies.

Les intérêts payés portent surtout sur les titres gouvernementaux et semi-gouvernementaux.

Avant de passer à la dépense courante nette en biens et services, nous examinerons brièvement le surplus en compte courant (c'est-à-dire l'excédent des recettes par rapport au total des dépenses courantes).

Ce surplus est égal au revenu global net des entreprises publiques plus le surplus en compte courant des autorités publiques. En y ajoutant la réserve d'amortissement des entreprises publiques, on obtient l'épargne totale du secteur public qui servira à couvrir les dépenses en capital et qui fait donc partie du financement global des investissements.

Le total des investissements fut de \$A 1.072 millions en 1958/59 (\$A 627 millions par les entreprises publiques et \$A 445 millions par les autorités publiques), et de \$A 1.923 millions en 1965/66 (\$A 1.069 millions par les entreprises publiques et \$A 854 millions par les autorités publiques).

Si nous prenons le cas de 1958/59, le financement des investissements est assuré par le revenu brut des entreprises publiques (\$A 334 millions) (c'est-à-dire le revenu net (\$A 251 millions) plus la réserve d'amortissement (\$A 83 millions), plus le surplus en compte courant des autorités publiques (\$A 464 millions), le total de \$A 798 millions ainsi obtenu constituant l'épargne totale du secteur public.

Cette épargne sera complétée par le résultat net de la vente de titres gouvernementaux et semi-gouvernementaux (en Australie et à l'étranger) (\$A 453 millions) et par d'autres fonds disponibles (\$A 12 millions).

Ce total de \$A 1.263 millions est réduit par la diminution de l'encaisse et de l'évoir bancaire (\$A — 36 millions), et augmenté des ventes nettes d'actifs existants (\$A 18 millions), soit \$A 1.245 millions qui seront utilisés pour les investissements en capital fixe (\$A 1.072 millions) et en stocks (variation totale : \$A — 13 millions), et pour les avances aux entreprises publiques financières (\$A 152 millions) et à l'étranger (\$A 34 millions). (52)

La composition de la dépense courante nette en biens et services et la répartition des dépenses entre les autorités, sont données par le tableau 2-14.

Tableau 2-14

Dépense courante nette en biens et services des autorités publiques

	1958/59	1965/66					
	Total	Total		Autorités du Commonwealth		Autorités étatiques et locales	
	Millions de \$A	M \$A	%	M \$A	%	M \$A	%
Défense nationale	376	718	30,2	718	61,3		
Rapatriement	34	62	2,6	62	5,3		
Immigration	20	34	1,4	34	2,9		
Développement des ressources et aides à l'industrie	85	190	8,0	111	9,5	79	6,6
Justice et sécurité publique	84	138	5,8	6	0,5	132	11,0
Éducation	235	525	22,1	21	1,8	504	41,8
Santé et salut public	164	303	12,8	32	2,7	271	22,5
Autres dépenses	219	405	17,1	168	16,0	217	18,1
Total	1.217	2.375	100,0	1.172	100,0	1.203	100,0

M = Millions.

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., no 22 (supplément), p. 24 ; et no 25, p. 23.

(Disposition et pourcentages de l'auteur)

En 1965/66, les dépenses courantes des autorités du Commonwealth représentaient 49,4 % du total des dépenses, et celles des autres autorités, 50,6 %.

(51) Source : « Estimates of Receipts and Summary of Estimated Expenditure for the year ending 30th June, 1967 », p. 25.

(52) Les chiffres sont repris de la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 (à 1964-65 », C.B.C.S., p. 57 (tableau 59).

La répartition des dépenses est très caractéristique puisque d'une part, plus de 60 % des dépenses du Commonwealth sont engagés dans la défense nationale, et que d'autre part, plus de 75 % des dépenses des autorités étatiques et locales sont engagés dans l'éducation, dans la santé et le salut public, et dans la justice et la sécurité publique.

De 1948/49 à 1965/66, l'accroissement annuel moyen des dépenses courantes fut de 11,88 % (y compris les dépenses courantes pour la défense nationale dont le taux moyen d'accroissement fut de 14,42 %). La quote-part des dépenses des autorités publiques dans la consommation totale ne cesse de s'accroître, passant de 10,40 % en 1948/49 à 13,02 % en 1958/59 et à 15,72 % en 1965/66 (consommation totale : \$A 15,106 millions (voir tableau 2-1)). Les droites de tendance indiquent un taux d'accroissement annuel moyen de 11,25 % de 1948/49 à 1958/59, et un taux moyen de 10,15 % de 1958/59 à 1965/66.

Dans l'optique du commerce extérieur, les dépenses militaires sont les plus importantes, surtout depuis 1964. (Pour 1966, nous mentionnerons notamment la livraison en mars, du destroyer « H.M.A.S. Parth » évalué à \$A 38,9 millions, et la livraison en septembre, du destroyer « H.M.A.S. Hobart » évalué à \$A 34,2 millions. (53)

Afin de mieux pouvoir déterminer l'impact du budget du Commonwealth sur l'économie, les départements ont procédé à une analyse des dépenses domestiques et des achats directs à l'étranger (c'est-à-dire sans tenir compte des importations pouvant être effectuées par les entreprises australiennes pour l'exécution des commandes reçues du Commonwealth). (54)

Il résulte de cette analyse que pour les dépenses militaires, de 1964/65 à 1965/66, pour une augmentation totale de \$A 123 millions, les dépenses domestiques ont augmenté de \$A 100 millions, et les importations directes, de \$A 23 millions. Pour la période de 1965/66 à 1966/67, l'augmentation totale des dépenses militaires est estimée à \$A 249 millions, l'augmentation des dépenses domestiques étant estimée à \$A 124 millions, et celle des importations directes, à \$A 125 millions.

Pour les autres dépenses courantes, les achats directs à l'étranger augmentèrent de \$A 3 millions de 1964/65 à 1965/66, et l'augmentation estimée de 1965/66 à 1966/67 est de \$A 7 millions. (54)

Pour les dépenses militaires, vu la haute technicité du matériel acheté aux Etats-Unis, on peut supposer que les importations liées demeureront importantes (pièces de rechange, munitions, ...).

Enfin, une inconnue (pour celui qui étudie l'économie australienne en dehors des organismes gouvernementaux) est l'impact des obligations militaires de l'Australie au Vietnam. Si l'on se réfère à la balance courante de la balance des paiements de 1965/66, on y constate un poste de \$A 39 millions pour les dépenses militaires australiennes à l'étranger contre en moyenne \$A 20 millions avant 1964/65, mais il nous fut impossible de déterminer la composition et l'avenir de ce poste. (55)

Pour l'établissement des estimations budgétaires pour 1966/67, le gouvernement du Commonwealth se trouve confronté avec les besoins financiers de son programme militaire et avec l'évolution de l'économie en 1965/66.

(53) Source : « Statistical Bulletin ». Reserve Bank of Australia, décembre 1966, pp. 136-137.

Sérieusement affectée par la sécheresse qui sévit dans les états de New South Wales et du Queensland, cette évolution se caractérise par un ralentissement de l'activité économique résultant surtout d'une diminution de la consommation et des investissements du secteur privé. Cette évolution était à prendre en considération pour l'estimation des recettes, notamment pour les impôts payés par les sociétés et pour les impôts provisionnels payés par les non-salariés.

Le tableau 2-15 donne les résultats budgétaires de 1965/66 avec la répartition des recettes et des dépenses et leur importance par habitant, et les estimations pour 1966/67 avec les coefficients de variation. (Il indique aussi les recettes versées au « Consolidated Revenue Fund » mentionné précédemment.)

Tableau 2-15

Budget du Commonwealth

	1965/66			1966/67	
	Chiffres réels \$A 1.000	Répartition %	Par habitant (a) \$A	Estimations \$A 1.000	Variations %
Dépenses					
Défense nationale (b)	747.657	13,90	65,35	1.000.000	+33,72
Paie ments aux Etats ou pour les Etats	1.117.013	20,76	97,61	1.222.153	+ 9,41
Paie ments au "National Welfare Fund"	941.574	17,50	82,27	1.019.844	+ 8,31
Charges de la dette publique (c)	141.929	2,54	12,40	92.835	- 3,46
Autres appropriations spéciales	214.624	3,99	18,75	192.867	-10,14
Dépenses courantes des départements	289.608	5,38	25,31	336.871	+16,32
Autres services	193.099	3,60	16,94	215.386	+11,08
Services de rapatriement	253.566	4,71	22,16	249.326	- 1,67
Entreprises publiques					
Chemin de fer	14.425	0,27	1,26	15.822	+ 9,68
Postes, télégraphes, téléphones	279.095	5,19	24,39	302.680	+ 8,45
Radio et télévision	39.980	0,74	3,49	43.747	+ 9,42
Total pour les entreprises publiques	333.500	6,20	29,14	362.249	+ 8,62
Territoires	106.661	1,98	9,32	121.669	+14,07
Travaux publics et services	434.053	8,08	37,93	471.444	+ 8,61

Travaux publics des Etats et programmes de logement (d)	599.070	11,14	52,35	639.000	+ 6,67
"War Service Land Settlement" (e)	6.358	0,12	0,55	6.750	+ 6,16
Total des dépenses	5.379.710	100,00	470,08	5.930.364	+10,24
Racettes					
Revenus de la taxation					
Droits de douane	272.361	5,31	23,80	288.000	+ 5,74
Accises	751.238	14,65	65,64	825.000	+ 9,82
Impôt sur les ventes	369.390	7,20	32,28	399.200	+ 8,07
Impôts sur les revenus des personnes					
- payés à la source	1.160.369	22,63	101,39	1.324.650	+14,16
- autres	570.974	11,13	49,89	570.650	- 0,06
Impôts sur les revenus des sociétés	801.105	15,62	70,00	770.000	- 3,88
Impôt sur les dividendes	17.247	0,34	1,51	17.500	+ 1,47
Contribution patronale	161.943	3,16	14,15	179.000	+10,53
Droits de succession	36.124	0,70	3,16	40.000	+10,73
Droits de donation	6.195	0,12	0,54	6.500	+ 4,92
Total des revenus de taxation	4.146.947	80,86	362,36	4.420.500	+ 6,60
Entreprises publiques					
Chemins de fer	18.319	0,36	1,60	20.009	+ 9,23
Postes, télégraphes et téléphones -	401.510	7,83	35,09	435.000	+ 8,34
Radio et télévision	37.909	0,74	3,31	39.929	+ 5,33
Total pour les entreprises publiques	457.738	8,93	34,00	494.938	+ 8,13
Territoires					
Autres revenus	25.013	0,49	2,19	26.330	+ 5,27
249.504	4,86	21,80	294.128	+17,89	
Total des revenus figurant au "Consolidated Revenue Fund"	4.879.202	95,14		5.235.896	
"National Debt Sinking Fund" (Fonds d'amortis- sement de la dette publique) (c)	202.307	3,94	17,68	131.000	-35,07
Augmentation nette des soldes des autres "Trust Funds"	47.120	0,92	4,11	30.000	-36,33
Total des recettes	5.128.628	100,00	448,14	5.397.249	+ 5,24

(a) Le chiffre utilisé pour la population moyenne de 1965/66 est l'estimation de 11.444.179 unités donnée dans la publication « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., no 262, p. 1.

(b) L'estimation pour 1966/67 comprend les arrangements de crédit avec les Etats-Unis, estimés à \$A 113.778.000.

(c) Poste affecté par une proposition d'amendement de la législation.

(d) Sont exclus les emprunts domestiques des Etats : \$A 5.830.000 en 1965/66 et une estimation de \$A 6.000.000 pour 1966/67.

(e) Plan pour l'installation d'anciens militaires dans des occupations rurales.

Note : Les chiffres réels de 1965/66 et les estimations de 1966/67 furent repris du « Budget Speech, 1966/67 », p. 10 de l'annexe.

(Calculs, disposition et traduction de l'auteur)

Le point dominant du budget pour 1966/67 est la hausse de 33,72 % des dépenses militaires. Ainsi, la défense nationale qui s'élevait à 428.108.000 \$A en juin 1963, atteindra 1 milliard de \$A en juin 1967, chiffre qui témoigne de la volonté du gouvernement du Commonwealth de renforcer sa sécurité et de remplir ses obligations multilatérales et bilatérales dans le Sud-Est asiatique.

Le financement des achats militaires aux Etats-Unis est notamment assuré par des dispositions de crédit de 113.778.000 \$A conclues avec ce pays. (Sur base du « Defence Report 1966 » (56), les remboursements pour l'accord original de \$US 350 millions conclu en février 1965, se feront en sept ans, avec un intérêt de 4,75 % (les paiements commençant le 1^{er} juillet 1965). Pour l'accord additionnel de \$US 20 millions conclu en avril 1965, les remboursements se feront en cinq ans, avec un intérêt de 5,5 %. En avril 1966, le gouvernement des Etats-Unis devait aussi accorder un crédit de \$US 80 millions pour répondre à l'augmentation du coût des 24 avions F 111 commandés par l'Australie, l'utilisation de ce crédit étant estimée à \$A 10,1 millions pour 1966/67. Pour les 24 avions F 111, dont la livraison est prévue pour 1968/69, le coût original n'est pas inclus dans l'arrangement de février 1965, le coût total de ces avions étant estimé à \$A 212 millions (éventuellement \$A 263 millions) selon les derniers renseignements disponibles (57).)

Quant aux autres points saillants de ce budget, on notera notamment une assistance de 24.250.000 \$A pour les effets de la sécheresse, plus un don de \$A 8 millions à l'état de New South Wales et un don de 2.750.000 \$A à l'état du Queensland pour leurs problèmes budgétaires résultant des effets de la sécheresse, des dons d'assistance financière aux Etats de 815.581.000 \$A (contre 757.351.000 \$A en 1965/66), une augmentation de 8,61 % des dépenses du Commonwealth pour les travaux publics, les achats d'équipements et les services (+ 37.391.000 \$A) (notamment + 21.547.000 \$A pour l'Administration des postes, télégraphes et téléphones, + 14.991.000 \$A pour les territoires, + 9.333.000 \$A pour l'aviation civile, et + 6.026.000 \$A pour le projet hydro-électrique « Snowy Mountains ») et de 6,67 % pour les travaux publics et les programmes de logement des Etats (+ 39.930.000 \$A).

Pour l'augmentation de 47.263.000 \$A des dépenses courantes des départements, 16.598.000 \$A sont attribuables à la hausse des salaires, et pour l'augmentation de 21.487.000 \$A des dépenses des autres services, 13.799.000 \$A sont attribuables à la construction navale par le « Australian Shipbuilding Board », et 8.814.000 \$A pour des bourses d'études accordées par le Commonwealth.

Enfin, la hausse de 8,31 % du paiement au « National Welfare Fund » résulte de la décision du gouvernement du Commonwealth d'élargir certains

(54) Analyse résumée dans le supplément au « Treasury Information Bulletin » : « National accounting estimates of public authority receipts and expenditure », Commonwealth Treasury, août 1966, pp. 9-11 (chiffres : p. 10).

(55) Selon les derniers renseignements disponibles, l'excédent des frais des trois forces armées australiennes au Vietnam par rapport aux frais normaux en Australie, serait de 20.287.000 \$A pour la période du 1^{er} juillet 1966 au 31 mars 1967 (trois trimestres). (Source : « The Australian Financial Review », n° 1625, 12 mai 1967, p. 6 (article rédigé sur base d'une déclaration du ministre de la défense).)

(56) « Defence Report 1966 », p. 14. (Rapport présenté au Parlement par le ministre de la défense.)

(57) Source : « The Australian Financial Review », n° 1623, 10 mai 1967, p. 1.

avantages sociaux et d'augmenter de 1 \$A par semaine (et de 1,50 \$A pour le couple marié) les pensions de vieillesse (soit 13 \$A et 23,50 \$A par semaine), d'invalidité (soit 13 \$A et 23,50 \$A par semaine) et de veuvage (soit 13 \$A ou 11,75 \$A par semaine), et les allocations pour les tuberculeux (soit 16,25 \$A et 26,75 \$A par semaine). [58]

Du côté des recettes, les effets de la hausse de certains impôts et taxes introduites par le budget de 1965/66, furent pris en considération pour l'établissement des estimations pour 1966/67 (notamment la hausse de 2,5 % des impôts sur les revenus des personnes). La hausse la plus importante est celle des impôts sur les revenus des personnes payables à la source; elle est justifiée par l'accroissement des revenus résultant de l'augmentation de 2 \$A du salaire hebdomadaire de base accordée en juillet 1966 par la « Commonwealth Conciliation and Arbitration Commission » (bien que l'on puisse supposer que cette hausse sera absorbée en partie pour les rémunérations supérieures au salaire minimum obligatoire).

Pour 1965/66, l'excédent des dépenses par rapport aux recettes fut de 251.082.000 \$A.

Il fut couvert par le produit de l'emprunt public (emprunts domestiques des Etats exclus) de 568.449.000 \$A moins les amortissements (331.946.000 \$A) plus le prêt de la « Banque Internationale de Reconstruction et de Développement » de 15.299.000 \$A pour le projet hydro-électrique des « Snowy Mountains ». Ce produit net de 251.802.000 \$A fut réduit par le mouvement net des emprunts temporaires (« treasury notes » et « treasury bills ») et des encaisses (— 720.000 \$A). [59].

Pour 1966/67, l'excédent estimé est plus du double : 533.145.000 \$A dont 113.778.000 \$A seront financés par les accords conclus avec les Etats-Unis.

Mais si par cet excédent, compte tenu des effets multiplicateurs, on peut considérer que le budget du Commonwealth aura une influence d'expansion sur l'économie australienne, la part importante des importations dans les nouvelles dépenses réduire toutefois cette influence, tout en grevant la balance des paiements.

Vu la distinction à faire entre les dépenses domestiques et les dépenses à l'étranger, le « Treasury Department » (Département des Finances) a traduit les estimations budgétaires du Commonwealth en chiffres de la comptabilité nationale.

D'après ses calculs (60), l'augmentation des dépenses domestiques en biens militaires sera de \$A 124 millions en 1966/67, contre \$A 100 millions en 1965/66, l'augmentation des autres dépenses sera de \$A 49 millions, contre \$A 38 millions en 1965/66, et celle des dépenses en capital, de \$A 45 millions au lieu de \$A 33 millions.

L'augmentation des transferts serait de \$A 224 millions, contre \$A 281 millions, et l'accroissement net des emprunts pour les travaux publics et le logement, de \$A 33 millions au lieu de \$A 18 millions en 1965/66.

(58) Source : « Budget Speech, 1966-67 », p. 23 de l'annexe.

(59) Source : Ibid. (voir (58)), p. 2 de l'annexe.

(60) Op. cit. (voir (54)), p. 10 (tableau 4).

Globalement, en 1965/66, le total des débours augmente de \$A 507 millions (par rapport à 1964/65), les débours domestiques augmentent de \$A 469 millions, et les débours à l'étranger, de \$A 39 millions.

Pour les estimations de 1966/67, le total des débours augmenterait de \$A 627 millions, les débours domestiques augmentent de \$A 475 millions, et les débours à l'étranger, de \$A 152 millions.

Comme le signale le « Commonwealth Treasury » (61), on notera que les chiffres budgétaires sont basés sur les paiements, tandis que les chiffres de la balance des paiements sont basés sur les livraisons, ce qui donne lieu à des différences qui devaient s'accroître ces dernières années pour les importations de biens militaires.

C'est ainsi que le poste « Défense nationale » de \$A 718 millions figurant à notre tableau 2-14, serait sur base du budget, de \$A 679 millions, soit une différence de + \$A 39 millions (c'est-à-dire un excédent des livraisons par rapport aux paiements).

Pour 1966/67, l'estimation sur base des livraisons est de \$A 830 millions, et l'estimation sur base des paiements est de \$A 929 millions, soit une différence de — \$A 98 millions. (61)

Quant à la prévision de l'influence de l'ensemble du secteur public sur l'économie australienne, elle est complexe, car en plus des dépenses du Commonwealth et des Etats prévues par leurs budgets, des autorités publiques engagent des dépenses couvertes en dehors de ces budgets, notamment par des emprunts (la « Snowy Mountains Hydro-electric Authority » pour le Commonwealth, et les « State Housing Commissions » par exemple), tandis que les autorités gouvernementales locales perçoivent aussi des recettes (surtout des taxes indirectes) et engagent des dépenses.

C'est ainsi que le montant de \$A 2.375 millions figurant au tableau 2-14 et représentant la dépense courante nette en biens et services pour l'ensemble des autorités publiques en 1965/66, se décompose de la façon suivante : \$A 1.135 millions pour le Commonwealth plus un ajustement de \$A 39 millions pour les livraisons de biens militaires provenant de l'étranger et excédant les paiements prévus au budget, \$A 1.056 millions pour les Etats conformément à leur budget, \$A 22 millions pour les autorités publiques en dehors des budgets, et \$A 123 millions pour les autorités gouvernementales locales. (62)

Enfin, l'accroissement des dépenses dû à la hausse des salaires et à la hausse des prix, devrait aussi être pris en considération pour la détermination de l'impact réel des budgets des autorités publiques.

(61) *Ibid.* (voir (54)), pp. 8-9 (chiffres : p. 8, tableau 2).

(62) Chiffres repris des suppléments au « Treasury Information Bulletin », Commonwealth Treasury, août 1966 (voir (54)), p. 7 et p. 8 ; et décembre 1966 (« National accounting estimates of public authority receipts and expenditure »), p. 6, p. 8 et p. 18.

Les revenus des sociétés

Comme nous le constaterons, les sociétés jouent un rôle primordial dans les investissements en équipements que l'on peut considérer comme indispensables pour la poursuite de l'industrialisation et pour le renforcement de la stabilité économique de l'Australie.

Les investissements des sociétés sont financés par la réserve d'amortissement et par les revenus non distribués, par les disponibilités des autres secteurs de l'économie, par le crédit, et par les fonds en provenance de l'extérieur.

Dans le cas de l'Australie, la détermination exacte de la capacité de financement des sociétés n'est toutefois pas aisée d'après les documents que nous avons pu obtenir. A notre connaissance, le compte des sociétés n'est pas établi trimestriellement, mais les dernières éditions de la publication « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » donnent les chiffres trimestriels (depuis 1963) des fonds non distribués et de la réserve globale d'amortissement. Dès lors, l'introduction d'une répartition trimestrielle de la réserve globale d'amortissement entre les personnes, les sociétés et le secteur public, et d'une répartition trimestrielle des investissements du secteur privé entre les personnes et les sociétés, suffirait pour permettre le calcul de la capacité et du besoin de financement des trois groupes. (63)

En effet, si ces réserves d'amortissement sont maintenues dans le compte des sociétés afin de distinguer l'épargne des entreprises de l'épargne privée des bénéficiaires des revenus nets de ces entreprises (convention adoptée dans les statistiques australiennes), nous pensons cependant qu'il serait préférable de remplacer le montant global par les chiffres sectoriels, dans ce compte et dans le « compte national des capitaux » (« national capital account »), en fonction de ceux qui décident de l'utilisation des réserves et en considérant que parmi les entreprises, seules les sociétés ont un pouvoir de décision réellement autonome.

Cette distinction entre l'épargne relevant de l'activité professionnelle et l'épargne privée est d'ailleurs limitée, car les réserves d'amortissement influencent fort probablement la constitution de l'épargne privée, notamment pour les propriétaires d'immeubles et pour les agriculteurs. Dès lors, la non-incorporation de ces réserves dans le revenu disponible des personnes nous semble à la fois défendable et discutable. (On notera que les revenus transférés au compte courant des personnes sont les résultats nets d'exploitation moins les intérêts et autres charges payés aux entreprises financières et aux sociétés sur les avances et emprunts obtenus pour l'achat d'habitations, d'équipements et de stocks.)

Quant aux comptes annuels, ils sont établis séparément pour les entreprises non financières (c'est-à-dire toutes les entreprises produisant des biens et services pour la vente, et les propriétaires d'habitations, y compris

(63) La répartition trimestrielle disponible pour les investissements privés est celle reprise dans notre tableau 2-18. Une répartition annuelle de la réserve globale d'amortissement et des investissements entre les personnes, les sociétés et le secteur public, est donnée jusqu'à l'exercice de 1963/64 (y compris) dans la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., (février 1966), p. 72 (tableau 80) et p. 57 (tableau 71). Le délai de parution de cette répartition est cependant trop long par rapport à celui des autres données de la comptabilité nationale.

caux qui occupent leur propre demeure) et les entreprises financières (banques, institutions de crédit, compagnies d'assurance vie,...).

Par convention, le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (64) considère le revenu des entreprises financières comme un « revenu de transfert » (« transfer income »), et non comme un « revenu en tant que facteur de la production » (« factor income »), et il n'introduit pas un résultat d'exploitation. La contribution de ces entreprises est mesurée d'après les salaires et appointements payés. Le revenu net est égal au total des recettes moins les intérêts payés, la dépense courante nette en biens et services, et la réserve d'amortissement.

Comme le tableau consolidé qui en résulte, les comptes des entreprises présentant aussi l'inconvénient de mentionner en dépenses les impôts et les dividendes « payables », et ce n'est que par comparaison avec les autres comptes que l'on peut déterminer les paiements effectifs, les provisions et les revenus non distribués. Pour une projection statistique, c'est là une difficulté réelle, car par exemple pour 1958/59, nous avons d'une part, les impôts et les dividendes payables sur l'exercice de 1958/59 en dépenses au compte consolidé des sociétés (65), et d'autre part, les impôts et les dividendes sur l'exercice de 1957/58, et payés en 1958/59, comme recettes au compte des autorités publiques du Commonwealth et au compte des personnes, la différence figurant au « compte national des capitaux » dans une variation globale des provisions pour impôts et dividendes comprenant aussi la différence entre les impôts payables et les impôts réellement dus par les salariés, par les entreprises non constituées en sociétés, et par les indépendants.

Non seulement, nous considérons une telle variation globale comme impossible à projeter, mais en plus, nous estimons qu'elle fausse le total des revenus non distribués (aux résidents), et par conséquent, la capacité de financement des sociétés.

Nous avons résumé dans le tableau 2-18 notre étude des provisions pour impôts et dividendes et des revenus non distribués. Ce tableau permet de constater la nette dissemblance dans la tendance et dans les variations des composants.

Pour les impôts sur les revenus des personnes, les soldes sont presque toujours négatifs et parfois importants, les soldes positifs étant rares et faibles, le plus élevé depuis juin 1948 étant celui de 1950/51 : + \$A 28 millions. (En 1964/65, nous avons — \$A 72 millions, et en 1965/66, — \$A 109 millions.)

Par contre, pour les sociétés, les soldes pour les impôts sont généralement positifs et importants.

Etant donné que par les chiffres trimestriels des recettes fiscales du Commonwealth, on constate que les impôts sur les revenus des sociétés sont surtout payés durant le second semestre de l'exercice suivant, nous avons procédé à un déphasage d'un an entre les provisions et les paiements.

Ce déphasage donne des soldes beaucoup plus réguliers et plus faibles, les corrections très nettes étant celle de 1950/51 (+ \$A 33 millions au lieu de + \$A 154 millions), et comme l'indique notre tableau, celles de 1959/60,

(64) C.B.C.S. : « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », p. 7, point 36.

(65) Avant consolidation, il faudrait tenir compte des dividendes payés entre les entreprises financières et les entreprises non financières.

de 1963/64 et de 1964/65, ces corrections témoignent de la valeur peu représentative de la variation globale prise telle quelle.

Les résultats de ce déphasage confirment notre impression que la provision fiscale des sociétés n'est pas utilisée pour le financement des investissements en capital fixe.

Pour les variations de la provision fiscale des personnes, qui pratiquement représentent des paiements complémentaires sur l'exercice antérieur, leur incorporation dans les revenus non distribués des sociétés est discutable en vertu du principe de la répartition des revenus et des dépenses en fonction de ceux qui décident l'affectation des revenus. De plus, en considérant la totalité du solde des paiements complémentaires et des remboursements fiscaux comme une variation de l'épargne, on ne respecte pas le jeu des provisions à consommer et à épargner.

Quant aux provisions pour les dividendes payables aux résidents, les variations dépassent rarement \$A 20 millions. En l'absence de chiffres trimestriels, nous n'avons pas procédé à un déphasage, un décalage d'un an ne donnant pas de meilleurs résultats (ce qui provient probablement de ce que certaines sociétés en Australie clôturent leur comptabilité au 31 décembre au lieu du 30 juin).

Enfin, nous avons établi trois séries de variations annuelles (en %) des revenus non distribués, la première, en excluant les variations globales des provisions pour impôts et dividendes, la deuxième, en les incorporant, et la troisième, en prenant les variations globales avec les variations déphasées de la provision fiscale des sociétés.

Tableau 2-16

Provisions pour impôts et dividendes, et revenus non distribués

A) Provisions pour impôts
(En millions de \$A)

	Impôts sur les revenus des personnes			Impôts sur les revenus des sociétés			
	Impôts		Soldes	Impôts		Soldes	(Soldes avec déphasage (b))
	payables	payés (a)		payables	payés		
57/58	726	870	- 144	431	429	+ 3	(- 6)
58/59	777	777	0	451	437	+ 14	(- 5)
59/60	881	884	- 3	585	456	+ 129	(+ 10)
60/61	1.006	1.037	- 31	562	575	- 13	(- 17)
61/62	984	1.074	- 90	557	579	- 22	(+ 21)
62/63	1.088	1.082	+ 6	625	556	+ 89	(+ 24)
63/64	1.272	1.271	+ 1	731	601	+ 130	(+ 9)
64/65	1.497	1.569	- 72	811	722	+ 89	(- 4)
65/66	1.620	1.729	- 109	809	815	- 6	

B) Provisions pour dividendes

(En millions de \$A)

	Total des dividendes payables	Dividendes payés à l'étranger (c)	Dividendes		Soldes
			payables aux résidents	payés	
57/58	379	85	294	284	+ 10
58/59	390	92	298	285	+ 13
59/60	415	96	319	314	+ 5
60/61	416	107	309	317	- 8
61/62	470	117	353	344	+ 9
62/63	506	132	374	362	+ 22
63/64	528	141	387	384	+ 3
64/65	546	157	389	394	- 5
65/66	542	153	389	399	- 10

	C) Variations globales des provisions (A et B) (en millions de \$A)		D) Variations annuelles des revenus non distribués (en %)		
	sans déphasage (c/1)	avec déphasage (c/2)	sans (c)	avec (c/1)	avec (c/2)
57/58	- 131	(- 140)	-	-	-
58/59	+ 27	(+ 8)	+16,75	+85,17	(+84,25)
59/60	+ 131	(+ 12)	+16,74	+37,17	(+17,51)
60/61	- 52	(- 56)	- 9,31	-34,88	(-21,49)
61/62	- 103	(- 60)	+ 6,57	+ 4,37	(+ 6,50)
62/63	+ 117	(+ 52)	+18,88	+76,44	(+45,75)
63/64	+ 134	(+ 13)	+18,64	+17,98	(+11,56)
64/65	+ 12	(- 81)	+18,03	+ 1,15	(+ 5,10)
65/66	- 125		+ 5,09	-10,62	

E) Chiffres trimestriels des Impôts payés sur les revenus, et des revenus non distribués (en millions de \$A)

		Trimestres finissant le				Total
		30/9	31/12	31/3	30/6	
Impôts payés sur les revenus des personnes	1964/65	170	258	397	744	1.569
	1965/66	226	302	422	779	
Impôts payés sur les revenus des sociétés	1964/65	23	44	195	460	722
	1965/66	34	13	205	563	
Revenus non distribués (a)	1964/65	664	579	194	-560	876
	1965/66	629	638	178	-660	

(a) Impôts payés à la source et impôts provisionnels payés sur l'exercice en cours plus ou moins les soldes sur l'exercice antérieur.

(b) Soldes obtenus en décalant la série des impôts payés, d'un exercice vers le passé.

(c) Vu l'incertitude posée par le poste « Autres » sous la rubrique « Revenus » de la balance courante (soit le poste 1e de notre tableau 1-12), les chiffres des dividendes « payés » à l'étranger sont approximatifs.

(d) Revenus non distribués avec les variations globales des provisions pour impôts et dividendes (sans déphasage).

Note : Les chiffres donnés en A, B, C et D, furent établis par l'auteur après examen de diverses publications, notamment : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », « Balance of Payments », « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », et « National Income and Expenditure 1966-60 ».

Source pour (E) : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., no 25, pp. 14-16 (tableau 3) et pp. 24-25 (tableau 9).

L'effet perturbateur de la variation globale des provisions est très net, et la même constatation s'impose si l'on compare le total trimestriel des revenus non distribués avec les paiements trimestriels d'impôts.

Ces diverses constatations nous ont décidé à ne pas considérer cette variation globale des provisions comme une disponibilité réelle pour le financement des investissements des sociétés.

Enfin, les difficultés statistiques mentionnées dans cette section nous ont amené à élaborer le tableau 2-17 qui permet de calculer annuellement et trimestriellement le revenu disponible et la capacité de financement des sociétés.

Tableau 2-17

Revenu disponible et capacité intérieure de financement des sociétés

	1958/59 (En millions de \$A)						
	Résultats d'exploitation (a)			Intérêts payés	Transferts		
	bruts	R.A.	nets		P.	S.P.	Ext.
Sociétés	1.646	357	1.289				
Entreprises individuelles et indépendants (y compris les entreprises agricoles (x))	2.530	429	2.101	+142	941	1.018	
Propriétaires d'immeubles	433	90	343	+ 92	251		
Entreprises publiques non financières	264	83	181			181	
Totaux (sociétés exclues)	3.227	602	2.625	+234	2.210	181	
Transferts							
Intérêts et autres payés					-241	-57	
Dividendes payés (payables pour 1958/59= 298)					-285		
Revenus des entreprises publiques financières						-70	
Impôts payés sur les revenus des sociétés (payables pour 1958/59= 451)						-437	
Prêts et avances du secteur public						+ 8	
Revenus de l'extérieur						+56	
Revenus non distribués = 497 =			1.289	+234	-526	-556	
Revenu disponible des sociétés = 497 + 357 = 854						(497)	
Autres réserves d'amortissement :			602				
Total général (b)			1.456				
Transferts ultérieurs et affectations							
Intérêts et autres payés par les personnes :				+120			
Intérêts et autres payés par le secteur public :				+321			
Dividendes et autres payables à l'extérieur :				-310			
Dépense courante nette des entreprises financières :				-141			
Revenus non distribués (aux résidents) :					487		

<u>Capacité intérieure de financement des sociétés</u>	
Revenus non distribués aux résidents :	487
dont :	
- Variation de la provision pour les impôts sur les revenus	
- des personnes :	0
- des sociétés :	+ 13
- Variation de la provision pour les dividendes :	+ 14
Variation globale :	+ 27
- Prêts et avances du secteur public pour les dépenses privées en capital fixe :	8
- Revenus nets retenus par les fonds d'assurance sur la vie et par les caisses des pensions :	122
soit : Revenus des sociétés non distribués aux résidents :	330
Réserve d'amortissement des sociétés :	357
Capacité intérieure de financement des sociétés (variation globale des provisions exclue (+ 27))	= 687

Abréviations : R.A. = réserves d'amortissement, P. = personnes.
S.P. = secteur public, Ext. = extérieur.

(a) Entreprises non financières.

(b) Chiffre notamment utilisé pour l'élaboration du Graphique III (C).

Note : L'élaboration de ce tableau est expliquée dans l'Appendice, point 6.

L'évolution structurelle du résultat global brut d'exploitation est caractérisée par une forte réduction de la quote-part des entreprises individuelles et des indépendants, qui était de 62,6 % en 1948/49, de 68 % en 1950/51, de 51,9 % en 1958/59 et seulement de 43,2 % en 1965/66.

De 1948/49 à 1965/66, la quote-part des sociétés passe de 27,5 % à 36,2 %, celle des propriétaires d'immeubles, de 8,1 % à 12,4 %, et celle des entreprises publiques non financières, de 1,8 % à 8,2 %.

Cette évolution est confirmée par les taux d'accroissement annuels moyens des droites de tendance.

De 1948/49 à 1958/59, le taux moyen pour le résultat brut d'exploitation des entreprises individuelles et des indépendants ne fut que de 4,90 % contre 11,46 % pour les sociétés et 13,74 % pour les propriétaires d'immeubles.

De 1958/59 à 1965/66, l'écart de croissance s'est légèrement réduit, le taux moyen étant de 5,02 % pour les entreprises individuelles et les indépendants, contre 8,30 % pour les sociétés et 12,66 % pour les propriétaires d'immeubles.

Quant au résultat brut d'exploitation des entreprises publiques non financières, la tendance est faussée par des modifications comptables. En termes réels, le taux moyen fut de 23,11 % de 1948/49 à 1958/59, et de 13,28 % de 1958/59 à 1965/66 (14,23 % d'après la droite de tendance).

Durant la seconde période, d'après les droites de tendance, le revenu net des entreprises financières publiques progressa au taux moyen de 9,66 %, et celui des entreprises publiques non financières, au taux moyen de 15,75 %. Si l'on se base sur la période de 1962/63 à 1965/66 qui n'est pas affectée par des modifications comptables, le taux moyen est de 7,99 % pour l'ensemble des entreprises publiques.

De 1958/59 à 1965/66, la progression des revenus nets la plus rapide est celle pour les propriétaires d'immeubles (13,63 %), et la plus faible est celle pour les entreprises individuelles et les indépendants (4,44 %).

Pour ces deux groupes, les paiements d'intérêts sur le revenu brut sont particulièrement importants, représentent en 1965/66, 39,8 % du revenu brut des propriétaires d'immeubles, et 27,1 % du revenu brut des entreprises individuelles et des indépendants. La charge moyenne de 1958/59 à 1965/66 fut respectivement de 40,07 % et de 23,40 %.

Pour les entreprises individuelles et les indépendants, la progression des intérêts payés sur le revenu brut est supérieure à la progression de celui-ci (8,93 % contre 4,44 %), alors que c'est l'inverse pour les propriétaires d'immeubles (11,23 % contre 13,63 %).

Le résultat global brut d'exploitation des sociétés repose essentiellement sur les industries manufacturières (pour 57,1 % en 1962/63 (66)) et sur le secteur du commerce (pour 22,1 %).

Celui des entreprises individuelles et des indépendants est surtout attribuable au secteur de la production primaire (pour 49,5 %) et au secteur du commerce (pour 15 %), tandis que le résultat brut d'exploitation des entreprises publiques est surtout assuré par les entreprises pour la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité (pour 60 %) et par les entreprises pour les transports et les communications (pour 32,2 %).

Quant au revenu net de l'ensemble des sociétés financières et non financières (c'est-à-dire le revenu obtenu après constitution des réserves d'amortissement et après paiement des intérêts et déduction des dividendes payables entre ces sociétés (87)), en 1962/63, 38,1 % étaient affectés aux impôts payables sur les revenus (40,2 % en 1965/66), 8,9 % aux dividendes et profits payables à l'étranger (7,6 % en 1965/66), et 21,9 % aux dividendes payables aux résidents (19,4 % en 1965/66).

Les revenus non distribués représentaient 31,1 % en 1962/63 (6,5 % à l'étranger et 24,6 % aux résidents), et 32,8 % en 1965/66 (respectivement 5,1 % et 27,7 %). (68) (En 1965/66, 95,8 % du revenu global net provenaient des sociétés non financières et 7,3 % des sociétés (privées) financières, la déduction des dividendes payables entre ces sociétés représentant 3,1 %.)

D'après les droites de tendance, le taux d'accroissement annuel moyen du revenu net des sociétés fut de 10,25 % de 1948/49 à 1958/59, et de 6,79 % de 1958/59 à 1965/66.

(66) Source : Pour les chiffres réels : Op. cit. (voir (64)), pp. 26-29. Les chiffres pour 1963/64 étant provisoires, ils ne furent pas utilisés pour ces calculs, tandis que les chiffres pour les exercices ultérieurs n'étaient pas disponibles.

Durant la seconde période, l'accroissement des impôts payables fut plus rapide que celui du revenu net, le taux moyen passant de 9,28 % pour la décennie, à 8,42 %, taux cependant inférieur à celui pour les impôts payables par les personnes qui fut de 11,41 %.

Les impôts représentent 40,23 % du revenu net en 1965/66, contre 34,5 % en 1958/59 et 36 % en 1948/49. La moyenne est de 35,73 % pour la première période, et de 38,76 % pour la seconde période.

Si pour la période de 1961/62 à 1965/66, pour les résidents d'une part, et pour l'étranger d'autre part, on fait la somme des dividendes (et profits) payables et des revenus non distribués, on constate que la quote-part moyenne des revenus non distribués est plus élevée pour les résidents (55,16 %) que pour l'étranger (42,20 %). (La somme ainsi constituée pour les résidents correspond en moyenne à 46,6 % du revenu net des sociétés, tandis que la somme pour l'étranger correspond en moyenne à 14 %.)

Pour cette période, les revenus non distribués représentent une moyenne de 31,6 % des revenus nets des sociétés, dont 25,7 % pour les résidents et 5,9 % pour l'étranger.

Les dividendes (et profits) payables représentent en moyenne 29 %, dont 20,9 % payables aux résidents et 8,1 % à l'étranger.

Les tendances sont cependant différentes, les dividendes et profits payables à l'étranger progressent plus rapidement que les dividendes payables aux résidents (taux moyens (1958/59 à 1965/66) : 7,22 % contre 4,48 % pour les dividendes payables aux résidents), tandis que le droit de tendance des revenus non distribués à l'étranger subit une régression annuelle moyenne de 1,96 %. (69)

Les revenus non distribués aux résidents progressent au taux moyen de 8,99 %, taux semblable à celui du résultat brut d'exploitation des sociétés (8,30 %), ce qui permettrait d'établir une projection par un coefficient moyen. (De 1958/59 à 1965/66, ce coefficient moyen fut de 19,94 %).

Les revenus des sociétés non distribués aux résidents plus la réserve d'amortissement constituent ce que nous dénommerons le « capacité intérieure de financement des sociétés », l'adjectif « intérieure » qualifiant l'origine territoriale des « capitaux ».

Etant donné que dans la comptabilité nationale australienne, on ne fait pas de distinction entre les investissements des sociétés et les investissements des personnes, l'utilisation de cette capacité de financement sera examinée dans la section suivante qui est consacrée à l'examen de l'ensemble des investissements.

(67) D'après notre tableau 2-17, le revenu net pour 1958/59, est égal à \$A 1.307 millions, soit \$A 451 millions d'impôts payables sur 1958/59 + \$A 298 millions de dividendes payables aux résidents + \$A 330 millions de revenus non distribués aux résidents + \$A 103 millions de dividendes et profits payables à l'étranger + \$A 125 millions de revenus non distribués à l'étranger, ces deux derniers montants étant déterminables par la balance des paiements, le poste de \$A 310 millions figurant au tableau comprenant aussi des paiements d'intérêts, de « royalties » et autres.

(68) Source : Pour les chiffres réels : « National Income and Expenditure 1965-66 », p. 7.

(69) Pour l'étude des revenus payables et des revenus non distribués à l'étranger, voir Chapitre I.

Les investissements et leur financement

Pour l'examen des investissements, nous distinguerons les « investissements en capital fixe » (ou « dépense brute en capital fixe ») des « investissements en stocks » (ou « variation en valeur des stocks »).

Le tableau 2-18 donne les formes des Investissements en capital fixe et leur répartition entre le secteur privé et le secteur public.

Tableau 2-18

Investissements en capital fixe

	1958/59	1962/63	1965/66		
	M \$A	M \$A	M \$A	%	Répartition
Secteur privé					
Habitations	535	642	890	16,0	24,5 %
Autres immeubles et constructions	336	521	749	13,5	20,6 %
Autres	1.025	1.367	2.000	35,9	54,9 %
Total secteur privé	1.896	2.530	3.639	65,4	100,0 %
Secteur public					
- Entreprises publiques					
Habitations	43	53	73	1,3	6,8 %
Autres immeubles et constructions	330	411	547	9,6	51,2 %
Autres	254	304	449	8,1	42,0 %
Total	627	768	1.069	19,2	100,0 %
- Autorités publiques	445	637	854	15,4	
Total secteur public	1.072	1.405	1.923	34,6	
Dépense (totale) brute en capital fixe	2.968	3.935	5.562	100,0	

M = MILLIONS.

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), p. 10 et p. 25, et n° 25, p. 14 et p. 30. (Disposition et pourcentages de l'auteur)

La répartition de la dépense brute en capital fixe est en moyenne de 65 % pour le secteur privé, et de 35 % pour le secteur public, sauf durant la période de 1949/50 à 1953/54 où la quote-part du secteur public fut supérieure (jusqu'à 41,3 % en 1951/52).

L'écart de croissance entre les investissements des deux secteurs s'est réduit durant la seconde période, les taux moyens des droites de tendance étant de 12,98 % pour le secteur privé et de 10,32 % pour le secteur public de 1948/49 à 1958/59, et de 9,67 % pour le secteur privé et de 9,13 % pour le secteur public de 1958/59 à 1965/66.

Depuis 1958/59, on note une diminution des investissements privés sous forme d'habitations, dont l'importance passe de 28,2 % du total investi par le secteur privé en 1958/59, à 24,5 % en 1965/66.

La quote-part des dépenses en autres immeubles et constructions est nettement supérieure à celle prévalant de 1948/49 à 1954/55 (12,8 % en 1948/49, 20,6 % en 1965/66), tandis que la quote-part des autres investissements (matériel de transport, machines et équipements) demeure stable (54 % en moyenne de 1958/59 à 1965/66).

Cette évolution est confirmée par les droites de tendance, le taux moyen étant de 7,73 % pour les investissements en habitations (pour la période de 1958/59 à 1965/66) contre 10,30 % et 10,31 % pour les investissements en autres immeubles et constructions, et pour les autres investissements.

En 1965/66, le ralentissement des dépenses privées en capital fixe, qui n'augmentèrent que de 8,57 % contre 15,70 % en 1964/65 et 12,56 % en 1963/64, est surtout imputable aux investissements en habitations qui n'ont pas augmenté (+ 0,1 %) alors que l'accroissement fut de 17,4 % en 1963/64 et de 17,9 % en 1964/65.

Par contre, les investissements privés en autres immeubles et constructions se sont accrues de 20,4 % contre 8,9 % en 1964/65, tandis que les autres dépenses en capital fixe augmentaient de 9,3 % contre 18,1 % en 1964/65.

Les sociétés assurent une part croissante des investissements privés en capital fixe, leur quote-part passant de 35,3 % en 1948/49 à 43,9 % en 1958/59 et à 50,7 % en 1962/63.

L'écart de croissance est confirmé par les droites de tendance qui indiquent pour la période de 1948/49 à 1958/59, et pour la période de 1958/59 à 1962/63 (70), des taux annuels moyens de 18,40 % et de 10,58 % pour les investissements des sociétés, contre 6,19 % et 2,83 % pour les dépenses en capital fixe des entreprises individuelles, des indépendants et des propriétaires d'immeubles.

En 1962/63, outre les investissements en habitations (25,4 %), le secteur manufacturier absorbait 25,9 % des investissements privés (contre 23,7 % en 1958/59), le secteur de la production agricole, 14,8 % (contre 16,7 %), le secteur commercial, 13 % (contre 13,7 %), les transports et les communications, 4,2 % (contre 3,9 %), et les mines et carrières, 2,8 % (contre 2,1 %).

Quant au secteur public, si sa quote-part dans le total des investissements se maintient à une moyenne de 35 %, on note une légère modification dans sa répartition interne, la quote-part des entreprises publiques diminuant de 22,2 % en 1948/49 à 21,1 % en 1958/59 et à 19,2 % en 1965/66, après avoir atteint un maximum de 27,3 % en 1951/52, tandis que la quote-

part des autorités publiques augmenta de 14,2 % en 1948/49 à 15 % en 1958/59 et à 15,4 % en 1965/66.

Les droites de tendance pour 1958/59 à 1965/66 confirment la croissance plus rapide des investissements des autorités publiques, le taux moyen étant de 10,01 % contre 8,45 % pour les investissements des entreprises publiques (le taux moyen pour l'ensemble du secteur public étant de 9,13 %).

L'allure des variations annuelles est également plus régulière pour les dépenses en capital fixe des autorités publiques, que pour celles des entreprises publiques.

Du total des investissements du secteur public, en 1965/66, 22,31 % furent engagés par les entreprises publiques et les autorités du Commonwealth et 77,69 % par celles des Etats.

Les investissements relevant du Commonwealth concernent essentiellement les services des postes, télégraphes et téléphones (pour 41,7 % en 1965/66), l'aviation civile (17,3 %) et les projets énergétiques et similaires (10,3 %).

Pour les Etats, ils concernent les transports et les communications (37,1 % en 1965/66), les projets énergétiques et similaires (21 %), la fourniture d'eau et l'irrigation (14,8 %) et l'éducation et la santé (13,6 %). (71)

L'investissement en stock est traduit par la différence (ou variation) en valeur entre le stock en fin de période et le stock en début de période.

Le tableau 2-19 donne les variations annuelles des stocks en 1958/59, en 1962/63 et en 1965/66, ainsi que les variations trimestrielles en 1965/66.

Tableau 2-19

Investissements en stocks
(Millions de SA)

	Variations annuelles des stocks			Variations trimestrielles des stocks en 1965/66			
	58/59	62/63	65/66	Sept.	Déc.	Mars	Juin
Fabrication							
"Engineering" et métaux	37	51	6	14	29	-7	-30
Véhicules	6	44	2	20	-7	-13	2
Produits chimiques et raffinage du pétrole	1	20	10	22	14	-15	-11
Autres	28	43	105	11	15	31	48
Variation des stocks des fabricants	72	158	123	67	51	-4	9
Commerce (en gros et de détail)	49	58	112	100	4	-12	20
Laine vendue et à expédier	24	10	13	-3	-5	35	-14
Autres industries	15	5	0	22	45	-33	-34
Variation totale des stocks ci-dessus	158	231	248	186	95	-14	-19
Variation des stocks des agriculteurs	174	88	-79	-115	250	-2	-212
Total des investissements en stocks	332	319	169	71	345	-16	-231

Sources : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., no 22 (supplément), p. 12, et no 25, pp. 16-17.

Il y a lieu de distinguer les stocks détenus par les agriculteurs des stocks des fabricants et autres.

En effet, le mouvement des stocks détenus par les agriculteurs est purement saisonnier comme en témoigne notre tableau 2-20 que nous avons établi pour la période de 1958/59 à 1965/66, la moyenne générale étant seulement de \$A 7 millions.

Tableau 2-20

Variations des stocks des agriculteurs
(En millions de \$A)

	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66	Moyennes trimestrielles
Du 1/7 au 30/9	14	20	-41	-58	-46	-21	-29	-115	-34
Du 1/10 au 31/12	269	183	254	188	301	252	278	250	247
Du 1/1 au 31/3	73	-80	100	-10	16	0	104	-2	25
Du 1/4 au 30/6	-182	-146	-242	-209	-183	-257	-251	-212	-210
Totaux	174	-23	71	-89	88	-26	102	-79	28
Moyennes annuelles	44	-6	18	-22	22	-6	26	-20	7
Ecart des moyennes trimestrielles à la moyenne générale :									Moyenne générale
= -41, +240, +18, -217.									

Sources des chiffres réels trimestriels : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 22 (supplément), pp. 12-13, n° 22, pp. 16-17, et n° 25, pp. 16-17.
(Calculs de l'auteur)

Pour les autres stocks, le mouvement d'ensemble est irrégulier, vu la nature même des composants et les diverses variations intervenant,

Les causes de ces variations sont à la fois conjoncturelles, saisonnières, spéculatives, accidentelles ou spéciales.

La réelle signification de ces investissements ne pourra dès lors être déterminée que par une étude détaillée de chacun des composants, et des causes de leurs variations.

Bien qu'en l'absence de données (72), nous n'avons pu pousser plus loin l'étude des investissements en stocks, nous les considérons comme des indicateurs très précieux de l'évolution économique, dont il faudra tenir compte dans l'exécution de la programmation des exportations.

(70) Les derniers chiffres disponibles pour les sociétés sont ceux de 1962/63 figurant dans la publication « Australian National Accounts. National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 57 (tableau 71).

(71) Source : Pour les chiffres réels : « National Income and Expenditure 1965-66 », p. 15 (tableau 16).

(72) Il faudrait notamment disposer d'une répartition plus détaillée des stocks, avec les entrées et les sorties réelles.

Leurs variations annuelles ont d'ailleurs une influence directe sur la dépense intérieure brute.

C'est ainsi que de 1964/85 à 1965/66, la variation totale en valeur des stocks passe de \$A 825 millions à \$A 189 millions, la réduction de \$A 456 millions correspondant à 2,27 % de la dépense intérieure brute de 1964/65. On peut donc considérer que la diminution du taux de croissance de la dépense intérieure brute en 1965/66 (4,55 % contre 13,68 % en 1964/85) est imputable en partie à une formation moindre des stocks.

L'augmentation totale en capital est égale à la dépense brute (ou investissement) en capital fixe plus la variation en valeur des stocks plus ou moins un « ajustement statistique » qui rétablit l'équilibre avec la capacité totale de financement (— \$A 69 millions en 1958/59 et + \$A 151 millions en 1985/86).

Pour cet « ajustement statistique », le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » stipule dans ses publications (73) que l'inclusion de cet ajustement du côté des dépenses dans le « compte national de capitaux » (« national capital account ») ne signifie nullement une exactitude moindre des estimations des dépenses par rapport à celles des revenus.

Cependant, en établissant une simple représentation graphique des chiffres trimestriels des fonds disponibles pour l'investissement, et des investissements réalisés, nous avons constaté que tout en étant similaires dans le temps, les variations de la première ligne étaient nettement plus fortes que celles de la seconde ligne, la représentation des investissements réalisés restant « en dedans » des variations des revenus.

En fait, l'investissement est établi non seulement sur base des revenus réalisés, mais aussi en fonction des revenus espérés, en tenant compte notamment des causes de la variation antérieure, ce qui peut modérer les projets de formation de capital fixe.

En raison de la nature même des investissements, on peut aussi s'attendre à un décalage entre l'investissement projeté et les fonds constitués à cette fin, et l'investissement payé (les statistiques australiennes étant basées sur les paiements, que le bien d'investissement soit acquis ou non durant la période).

En cas de hausse des revenus, ce décalage s'expliquerait par le délai nécessaire à l'exécution de l'investissement, et en cas de baisse des revenus, par l'effet des paiements échelonnés, et par l'impossibilité de bloquer totalement un investissement en cours. On notera aussi que tout retard décidé dans l'exécution d'un investissement entraînera probablement une hausse du coût.

Quelle que soit la valeur réelle des explications de l'ajustement statistique, ce poste introduit malheureusement une nouvelle inconnue dans le compte des investissements déjà affecté du côté du financement par un ajustement important dans la balance des paiements, et par deux ajustements moindres dans le « compte capital » des autorités publiques.

Quant au financement des investissements, selon la définition générale, l'investissement total est égal à la capacité intérieure de financement plus

(73) Voir notamment « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1946-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 8, point 61. (Nous n'avons pu obtenir d'autres précisions sur cet ajustement.)

l'entrée (apparente) nette de capitaux (étrangers), plus la diminution des liquidités internationales (soit pour 1965/66 : \$A 5.882 millions = \$A 5.052 millions + \$A 891 millions — \$A 61 millions).

Comme dans les statistiques australiennes, le « compte national des capitaux » (« national capital account ») est établi globalement, et non séparément pour les personnes, pour les sociétés et pour le secteur public, nous avons composé le tableau 2-21 qui, selon nous, donne une meilleure idée du mécanisme du financement des investissements.

Ne possédant pas des données suffisantes pour 1965/66, nous n'avons pu inclure cet exercice dans notre tableau. On notera cependant que selon nos estimations, pour 1965/66, la capacité intérieure de financement fut de \$A 3.561 millions pour le secteur privé, et de \$A 1.491 millions pour le secteur public. Pour le secteur privé, la capacité totale de financement étant de \$A 4.431 millions, et l'investissement total, de \$A 3.815 millions, nous avons un solde positif de \$A 616 millions (après les opérations avec l'extérieur), tandis que le secteur public accusait un solde négatif de \$A 465 millions (l'ajustement statistique étant de \$A 151 millions). La capacité totale de financement du secteur public fut de \$A 1.451 millions, et l'investissement total, de \$A 1.916 millions. Avant les opérations avec l'extérieur, le besoin de financement sans les investissements en stocks fut de \$A 78 millions pour le secteur privé et de \$A 432 millions pour le secteur public, tandis qu'avec les investissements en stocks, il fut de \$A 254 millions pour le secteur privé, et de \$A 425 millions pour le secteur public.

Si l'on prend l'exercice de 1962/63 donné par notre tableau 2-21, exercice qui n'est pas faussé par l'ajustement statistique, après enregistrement des mouvements de capitaux étrangers et des mouvements monétaires, l'excédent de la capacité totale de financement du secteur privé par rapport au total de ses investissements (soit \$A 163 millions + \$A 286 millions) est égal au besoin complémentaire de financement du secteur public (\$A 449 millions), le transfert s'effectuant essentiellement par les ventes de titres gouvernementaux et semi-gouvernementaux.

Si l'on se réfère au compte capital des autorités publiques (74), le résultat net de ces ventes de titres (en Australie et à l'extérieur) est de \$A 581 millions. En y ajoutant les autres fonds disponibles (\$A 35 millions) et le résultat net des ventes d'actifs (\$A 21 millions), et en retranchant la diminution de l'encaisse et de l'avoir bancaire (\$A 72 millions), les avances aux entreprises financières publiques (\$A 153 millions), les avances à l'extérieur (\$A 37 millions) et le solde de l'ensemble des opérations avec l'extérieur (— \$A 74 millions) (ces opérations étant déjà comprises dans les montants précédents), on reconstitue les \$A 449 millions. (Pour les autres exercices, il y a lieu de tenir compte de l'ajustement statistique.)

Pour l'ensemble de la période de 1958/59 à 1965/66, la contribution moyenne du secteur privé à la capacité intérieure de financement fut de 70,73 % et celle du secteur public, de 29,27 %.

Du total des investissements réalisés, les investissements en capital fixe du secteur privé représentaient une moyenne de 59,96 %, et ceux du secteur public, 32,46 %, le total des investissements en stocks des deux secteurs représentant en moyenne 6,06 %, et l'ajustement statistique, 1,52 %.

Si l'on exclut l'investissement en stocks des agriculteurs, on constate que durant la période de 1948/49 à 1962/63 (75), la somme de l'épargne et de la réserve d'amortissement des personnes fut supérieure à leurs investissements bruts, sauf pendant les deux basses conjonctures de 1951/52 et de 1957/58.

Quant aux revenus nets retenus par les fonds d'assurance sur la vie et par les caisses des pensions, ils sont en hausse constante depuis 1948/49, les droites de tendance indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 16,04 % pour la période de 1948/49 à 1958/59, et de 14,95 % pour la période de 1958/59 à 1965/66.

Pour les revenus des sociétés non distribués aux résidents, on peut supposer que l'accroissement est limité en pratique par les dispositions fiscales qui prévoient un impôt additionnel (de 50 % de 1952/53 à 1964/65) sur les revenus non distribués des sociétés, lorsqu'une distribution suffisante des revenus n'est pas faite dans une certaine période après la clôture de l'exercice y donnant droit, la réglementation fixant la proportion du revenu distribuable que la société peut retenir sans imposition. (Par rapport au résultat brut d'exploitation des sociétés, les revenus non distribués aux résidents représentaient en moyenne 18,94 % pour la période de 1958/59 à 1965/66.)

Les réserves d'amortissement représentent principalement les montants pouvant être déduits du revenu taxable en accord avec la législation fiscale ; elles comprennent aussi l'amortissement des habitations des personnes, et les réserves constituées par les entreprises publiques.

Comme pour les entreprises, ces déductions sont calculées sur le nouvel investissement réalisé, selon des taux réglementés, elles dépendant à la fois de l'investissement et de la politique fiscale du gouvernement, et aussi du résultat brut d'exploitation qui déterminera l'entrepreneur dans le choix du taux d'amortissement à appliquer.

En 1962/63, 42,2 % du total des réserves furent constitués par les sociétés, 37,8 % par les entreprises individuelles, 10,3 % par les propriétaires d'immeubles, et 9,7 % par les entreprises publiques.

De 1958/59 à 1965/66, le total des réserves d'amortissement correspondait en moyenne à 31,57 % des investissements bruts en capital fixe, à 20,25 % du résultat (global) brut d'exploitation, et à 7,90 % du produit intérieur brut.

Nous terminerons cette section en mettant l'accent sur la contribution indirecte des capitaux privés étrangers au financement des investissements du secteur public.

Par notre tableau 2-21, on constate que la capacité intérieure de financement du secteur privé est suffisante pour couvrir les investissements en capital fixe, et presque suffisante si on y ajoute les investissements en stocks (en supposant que le placement en titres gouvernementaux et semi-gouvernementaux ne sera décidé qu'après la couverture des investissements du secteur privé).

Par contre, la capacité intérieure de financement du secteur public est nettement déficitaire.

En traduisant les rapports entre les investissements en capital fixe et la capacité intérieure de financement par des coefficients de couverture, pour la période de 1958/59 à 1965/66, nous obtenons un coefficient moyen de

(74) Op. cit. (voir 1731), p. 57, tableau 59. (Les deux ajustements que nous avons mentionnés, concernant le poste « Autres fonds disponibles » qui comprend les erreurs et omissions, et le poste « Avances à l'étranger » qui comprend l'ajustement pour les différences entre les paiements et les livraisons de biens militaires importés.

(75) Les derniers chiffres disponibles au moment de la rédaction sont ceux de 1962/63.

couverture de 105,50 % pour le secteur privé, et de 80,65 % pour le secteur public.

Si nous tenons compte des investissements en stocks, le coefficient moyen de couverture est de 95,68 % pour le secteur privé, et de 80,88 % pour le secteur public.

En se limitant aux entrées de capitaux étrangers, le coefficient moyen de couverture pour le secteur privé passe à 120,81 %, ou à 109,57 % si l'on tient compte de la variation des stocks.

Cette dissemblance des coefficients est confirmée par les droites de tendance : pour le secteur public, le taux d'accroissement annuel moyen pour la capacité intérieure de financement est de 8,65 %, tandis que le taux moyen pour les investissements en capital fixe est de 9,13 % ; pour le secteur privé, le taux moyen est de 9,76 % pour la capacité intérieure de financement, contre 9,67 % pour les investissements en capital fixe.

Dès lors, en l'absence de capitaux étrangers, et vu la possibilité limitée de réduire les dépenses courantes du secteur public (76), il apparaît que les investissements de ce secteur ne pourraient être maintenus qu'en réduisant les investissements ou la consommation du secteur privé, deux actions qui ne manqueraient pas d'avoir des effets multiplicateurs parfois difficiles à contrôler comme en témoigna la récession de 1961/62.

Comme nous considérons que la croissance des investissements, tant du secteur public que du secteur privé, doit être maintenue, et que le taux moyen d'accroissement de 6,48 % de la consommation des personnes ne devrait pas être réduit davantage, nous estimons qu'avant de vouloir introduire une politique de contrôle et de limitation des entrées de capitaux étrangers, il faudrait d'abord indiquer clairement comment on compte les remplacer tout en assurant la poursuite du développement du pays.

(76) En 1965/66, pour pouvoir financer complètement les investissements, il aurait fallu réduire les dépenses courantes de 4,51 %, au lieu de les augmenter de 16,31 %.

Les objectifs et la programmation des exportations

Dans un régime tel que celui qui gouverne l'Australie, la fixation des objectifs nationaux et des mesures fondamentales pour les atteindre, est finalement décidée par les politiciens, et vu les pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution du Commonwealth, c'est principalement le Parlement fédéral qui a la responsabilité de la nation australienne.

En nous référant à la déclaration faite par le trésorier du Commonwealth, M. William McMahon, lors de la présentation du budget pour 1966/67 à la Chambre des Représentants, le 16 août 1966, la position du gouvernement fédéral peut être ainsi résumée :

« Nous » [c'est-à-dire les membres du gouvernement fédéral] « désirons voir le plein emploi maintenu et l'expansion poursuivie aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Nous voulons que les ressources soient pleinement et efficacement utilisées. Ce n'est pas une tâche aisée et elle exigera à la fois un jugement approprié et une attention continue. Nous devons toujours penser à la possibilité de changements importants intervenant à la fois chez nous et à l'étranger qui pourraient affecter les perspectives pour atteindre nos objectifs. » (77(a))

« Il est probable que le besoin d'un niveau relativement élevé des dépenses pour la défense sera avec nous pour une longue durée. Il est certain que le besoin de développement et que l'étendue du développement seront toujours avec nous. Les deux doivent être harmonisés dans le cadre de notre économie dont les ressources et la capacité, bien qu'augmentant rapidement, sont encore petites en comparaison avec celles de certaines des nations les plus importantes et les plus développées. » (77(b))

« ... Et déjà, avec chaque nouvelle augmentation des dépenses pour la défense, nous sommes devenus de plus en plus conscients d'un conflit grandissant entre les principaux objectifs nationaux — entre les besoins de la défense et ceux du développement. C'est un conflit réel et important. Pour l'Australie, plus que pour la plupart des pays, le développement dans ses formes les plus fondamentales est vital et de la plus grande urgence. Accroître notre population, développer nos ressources, élargir notre capacité industrielle, augmenter nos exportations, améliorer nos standards d'éducation et de santé — tout cela est de la plus haute importance non seulement pour le bien-être de la nation mais aussi pour sa sécurité. » (77(c))

Ces quelques phrases d'une déclaration ministérielle reprennent les principaux objectifs poursuivis par la plupart des gouvernements dans le monde.

« Bien-être de la nation », « sécurité », « éducation », « santé », « expansion », « développement des ressources », « industrialisation », « augmentation des exportations », combien de fois ces mots ont-ils déjà été écrits et prononcés dans le monde et dans le temps ?

(77) « Budget Speech, 1966-67 », (a) p. 16, (b) p. 4, et (c) p. 3. (Traduction de l'auteur)

Pour être plus complet d'ailleurs, on pourrait y ajouter d'autres objectifs tout aussi souvent fixés, tels que la stabilité des prix, l'accroissement de la productivité, la recherche scientifique, l'amélioration des relations internationales, l'aide aux régions en voie de développement,...

En proposant une programmation des exportations australiennes, notre intention est naturellement de présenter un moyen qui puisse contribuer valablement à la réalisation de certains de ces objectifs généraux qui relèvent d'une notion plus complexe encore, celle de l'« intérêt national ».

Les principaux objectifs que nous fixons à la programmation des exportations australiennes sont la sauvegarde des liquidités internationales, le contrôle des revenus des exportateurs, la stabilisation des revenus des agriculteurs, et le renforcement de la collaboration économique internationale.

Dans le Chapitre I, nous avons vu que la corrélation entre la solde de la balance commerciale et le solde de la balance des paiements est nettement positive, le coefficient de covariation étant 0,915423 pour la période de 1948/49 à 1965/66.

Nous avons également souligné l'étroite dépendance des variations des importations par rapport aux variations des exportations de l'exercice annuel précédent, le coefficient de covariation étant dans ce cas 0,8918.

Le problème est donc simple, toute augmentation « excessive » des recettes des exportations entraîne un fort accroissement des importations moyennant un certain décalage dans le temps, et l'expérience a montré que cet accroissement induit apparaîtra bien souvent lorsque les exportations se seront réduites (voir Graphique 1 (A)), entraînant ainsi un solde déficitaire de la balance commerciale, et automatiquement, un solde déficitaire de la balance des paiements.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la seule exception à cette similitude des signes du solde de ces deux balances, fut enregistrée en 1965/66, le solde déficitaire des échanges commerciaux étant alors compensé par un fort accroissement des entrées de capitaux privés.

Enfin, le tableau 1-15 (Chapitre I) met en évidence l'augmentation des déficits de la balance élargie des services et de la balance des revenus, et les fortes variations annuelles des composants de la balance des capitaux.

Une de nos conclusions de l'examen de la balance des paiements fut que dans une période, conjoncturelle normale et dépourvue de mesures interventionnistes, les recettes des exportations ne suffiront pas pour couvrir les importations et le solde des transactions invisibles, et qu'il faudra maintenir un certain taux d'investissements étrangers si l'on veut préserver les liquidités internationales.

Or, il ressort de notre étude des investissements étrangers (Chapitre I) que ce sont surtout les nouveaux capitaux qui ont contribué à l'augmentation des investissements durant la période de 1958/59 à 1965/66, et qu'ils proviennent essentiellement des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ces deux pays assurant ensemble 88,8 % des entrées de capitaux privés en 1964/65.

Bien que nous ayons établi une projection des entrées de capitaux privés étrangers (tableau 1-14) suivant un taux d'accroissement que nous jugeons compatible avec le développement de la capacité intérieure de financement, il est évident que la réalisation de cette projection dépendra largement de la politique gouvernementale des Etats-Unis et de celle du Royaume-Uni en ce qui concerne leurs investissements à l'étranger, des accords bilatéraux de ta-

xation, et de la politique australienne vis-à-vis des activités financières du Japon en Australie. L'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la Communauté Economique Européenne pourrait aussi poser de sérieux problèmes à l'Australie pour les opérations concernant les titres gouvernementaux.

Pour l'Australie, notre position vis-à-vis des investissements étrangers, est nette. Comme nous l'avons indiqué dans notre examen des investissements et de leur financement, nous estimons qu'avant de vouloir introduire une politique de contrôle et de limitation des capitaux étrangers, les promoteurs d'une telle politique devraient d'abord indiquer clairement comment ils comptent remplacer ces capitaux tout en maintenant le développement du pays.

Les études portant notamment sur les effets des investissements étrangers sur les exportations et sur les importations, sur leur rentabilité réelle au point de vue national, sur leurs coûts, et sur les tendances monopolistiques, sont naturellement très intéressantes, et certainement défendables, mais nous estimons que jusqu'en 1970/71, et fort probablement jusqu'en 1975/76, le problème pour l'Australie sera surtout de pouvoir assurer des entrées suffisantes de capitaux, au lieu de les limiter. Dans la conjoncture actuelle, nous ne voyons d'ailleurs pas très bien le gouvernement fédéral australien appliquer des mesures restrictives pour les investissements américains et britanniques.

Quant à la participation australienne dans les investissements, elle devrait pouvoir être accrue notamment grâce aux projets de constituer une société nationale de refinancement (« Bankers' Refinance Corporation ») (projet en principe approuvé début 1967) et une société nationale pour le développement industriel (« Australian Industry Development Corporation ») (société qui pourrait emprunter à l'étranger pour financer des projets de développement en Australie).

Vu la difficulté de prévoir l'évolution des investissements étrangers et vu les fortes fluctuations qu'ils peuvent présenter, la sauvegarde des liquidités internationales de l'Australie dépendra essentiellement des exportations.

Nous en déduisons la nécessité d'établir une programmation des exportations australiennes.

En effet, si les problèmes posés par l'état de la balance des paiements demeurent avant tout des problèmes monétaires qui pourraient être résolus selon les théories déjà présentées par tant d'économistes, et notamment celles relatives à la flexibilité des taux de change, durant la période de 1948/49 à 1965/66, le gouvernement fédéral australien a clairement prouvé sa volonté de maintenir un taux de change stable et de conserver un certain montant de liquidités internationales, et son action fut essentiellement centrée sur le contrôle des importations et de la demande globale (voir Chapitre I).

Cette politique nous semble parfaitement fondée, puisque lors de l'examen des indices des prix et des indices des quantités du commerce extérieur, nous avons constaté que les fluctuations des exportations dépendaient surtout de l'évolution des prix, tandis que pour les importations, les fluctuations résultaient surtout des variations de la demande.

Comme les variations de l'indice des prix à l'exportation sont étroitement liées aux fluctuations des prix mondiaux des produits primaires sur lesquels l'influence de l'Australie est limitée, c'est dès lors le volume de la demande à l'importation qui fut contrôlé.

Moyennant quelques exceptions, les restrictions à l'importation furent levées en février 1960 et en octobre 1962, et actuellement, le contrôle de la demande à l'importation relève du contrôle général de la demande globale.

Mais si le caractère purement temporaire des déséquilibres justifie la non-application de procédés monétaires de stabilisation, il impose aussi une très grande prudence dans l'introduction de contrôles de la demande.

Outre la difficulté de prévoir les effets multiplicateurs de ces contrôles, comme l'indique notre Graphique 1 (A), la période très courte des fluctuations pose le risque de voir ces contrôles produire leurs effets à un moment où la conjoncture s'est déjà modifiée.

La récession de 1961/62 témoigne des dangers que présentent ces contrôles, même si à l'origine, l'action est justifiée par les conditions économiques intérieures et/ou extérieures.

Il nous semble dès lors préférable de baser le contrôle des pressions inflationnistes pouvant résulter d'un accroissement excessif des exportations, et le contrôle des accroissements induits des importations, sur un système de stabilisation des revenus des exportateurs, une nette distinction devant être faite entre ces revenus et les recettes des exportations.

Lors du calcul des propensions marginales individuelles à consommer et à épargner, nous avons constaté que l'affectation des revenus était fortement influencée par l'amplitude des variations annuelles, et que dans l'application telle que celle de notre tableau 2-9 des propensions marginales individuelles, pour les salariés, les écarts enregistrés en 1958/59 et en 1962/63 étaient liés à l'évolution économique interne, tandis que pour les agriculteurs, les écarts enregistrés en 1963/64 et en 1965/66 étaient liés à l'évolution des exportations, tout en tenant compte des effets de la sécheresse pour 1965/66.

La stabilisation des revenus des exportateurs se ramène dès lors à stabiliser les revenus des agriculteurs dont la participation dans les exportations demeure encore fondamentale, bien qu'en réduction.

C'est ainsi que selon les estimations du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (78), les produits agricoles bruts (y compris les produits de la pêche et des forêts) représentaient 60,4 % des exportations d'origine australienne (or exclu) en 1963/64, 57 % en 1964/65 et 54,5 % en 1965/66, les exportations de produits agricoles manufacturés représentant 17 % durant le dernier exercice.

Quant aux sociétés exportatrices, et notamment les sociétés minières dont la contribution à l'avenir des exportations australiennes deviendra de plus en plus importante, nous ne pensons pas qu'elles puissent compromettre la stabilité économique de l'Australie, et même si les prix des minerais et métaux non ferreux présentent des fluctuations presque aussi accentuées que celles des prix des produits agricoles, nous considérons qu'il sera plus facile d'établir une certaine coopération économique entre les autorités gouvernementales et les principales sociétés exportatrices (notamment grâce au « Australian Mining Industry Council » (Conseil Australien de l'Industrie Minière), et de contrôler l'affectation de leurs revenus, que de contrôler efficacement l'affectation des revenus des agriculteurs, la crise de 1951/52 témoignant de la difficulté d'un tel contrôle.

(78) « Overseas Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 783, tableau B.

Dans l'établissement des mesures de stabilisation des revenus des agriculteurs, le gouvernement fédéral s'est toutefois heurté à de sérieuses difficultés, dont l'une des principales résulte de la section 92 de la Constitution du Commonwealth qui stipule que le commerce entre les états australiens doit demeurer absolument libre, stipulation qui, par conséquent, rend impossible l'acquisition totale des productions par des organisations centrales de contrôle et de commercialisation.

Des référendums pour modifier cette stipulation constitutionnelle eurent lieu en mars 1937, en août 1944 et en septembre 1946, mais ils échouèrent. (On note cependant une augmentation du nombre des votes en faveur de la modification, leur pourcentage passant de 36,26 % en 1937 (aucun état avec majorité) à 45,99 % en 1944 (majorité acquise dans les états de South Australia et de Western Australia) et à 50,57 % en 1946 (majorité acquise dans les états de New South Wales, de Victoria et de Western Australia). (79))

Il en résulte que si finalement, moyennant l'approbation des producteurs intéressés, de nombreuses organisations spécialisées ont pu être instituées pour la plupart des produits agricoles, leurs fonctions et leurs pouvoirs sont très différents, allant de la seule réglementation des exportations, au monopole de vente dans le cas du « Australian Wheat Board » qui, en 1965/66, administrait le cinquième plan quinquennal de stabilisation du blé.

Pour d'importants produits agricoles, les résultats des ventes, tant en Australie qu'à l'étranger, sont placés dans des « pools », le résultat final moyen étant partagé entre les producteurs, des avances étant généralement accordées entre-temps.

Ces systèmes ont notamment permis d'assainir la concurrence entre les producteurs australiens et d'assurer un approvisionnement normal du marché intérieur, et en ce qui concerne le revenu individuel des participants, d'unifier l'amplitude des variations.

Pour certains produits (beurre, fromage, blé, sucre...), ces systèmes combinent des prix minima garantis à la consommation intérieure avec les prix obtenus à l'exportation, ce qui permet de réaliser une stabilisation relative du revenu moyen, tandis qu'en 1965/66, des plans effectifs de stabilisation avec garantie d'un revenu minimum, fonctionnaient pour le blé et pour les raisins secs, ces plans répondant aux deux objectifs fixés : stabilisation des revenus des agriculteurs, et contrôle de l'accroissement excessif du revenu à l'exportation dont une partie est transférée à un fonds spécial suivant certaines conditions. (Nous examinerons plus en détail ces différentes organisations et dispositions dans les Chapitres IV et V.)

Dans le cas où il y a établissement d'un « pool » pour les résultats des ventes, et garantie d'un prix minimum à la consommation intérieure, la programmation des exportations contribuera directement à la stabilisation du revenu moyen final, tandis que lorsqu'un plan effectif de stabilisation est en vigueur, les objectifs de la programmation des exportations seront d'une part, de sauvegarder le revenu moyen du producteur en fonction des quantités maximales fixées pour l'octroi du revenu minimum garanti, et d'autre part, de limiter autant que possible les subventions, et éventuellement, de permettre leur remboursement.

Pour ce dernier point, on notera que pour les raisins secs, il est prévu que lorsque les fonds de stabilisation excèdent un certain montant, les excédents servent à rembourser les subventions payées par le gouvernement, le surplus éventuel étant remboursé aux producteurs.

Selon nous, un des avantages de cette disposition est de maintenir un contrôle de l'accroissement excessif du revenu à l'exportation qui interviendrait à un moment où le fonds de stabilisation aurait atteint son maximum légal.

On peut espérer que de tels plans de stabilisation pourront être organisés pour les autres produits agricoles, mais la réalisation de cet objectif dépendra largement de l'approbation des agriculteurs et de leurs organisations représentatives, et l'échec du référendum de décembre 1965 proposant aux producteurs lainiers un plan pour maintenir des prix minima (le « Wool Reserve Prices Plan ») témoigne des difficultés qu'il faudra encore surmonter.

On peut toutefois supposer que le secteur agricole aura de plus en plus de difficulté à concilier ses revendications pour l'obtention de subventions et d'aides financières, et la garantie de prix élevés à la consommation intérieure, avec son refus de participer à des plans effectifs de stabilisation, et de rembourser si possible les subventions qui lui furent accordées par les autorités gouvernementales, et en fait supportées par l'ensemble des contribuables. La perte éventuelle de certains accords spéciaux conclus avec le Royaume-Uni, pourrait d'ailleurs précipiter les événements.

Alors que la constitution de fonds de stabilisation permettra de limiter les demandes d'aides gouvernementales (dont certaines n'ont pas manqué de faire l'objet de vives controverses en 1966/67), dans la conjoncture mondiale actuelle, et vu l'orientation géographique des exportations australiennes de produits agricoles, la formation d'organisations centrales puissantes est indispensable pour pouvoir assurer la défense des intérêts australiens sur les marchés étrangers, et pour pouvoir réellement influencer les décisions gouvernementales étrangères qui pourraient affecter les ventes australiennes.

Quant à l'influence de ces plans sur les investissements agricoles et sur la productivité, elle dépend de la façon dont les plans sont réglementés et administrés.

L'efficacité de la programmation des exportations des produits agricoles, que nous traduirons par des programmes sectoriels (voir Chapitre IV), sera liée à l'établissement des plans effectifs de stabilisation, et au renforcement des pouvoirs des organisations spécialisées.

A court terme, nous devons dès lors reconnaître que la contribution stabilisatrice des programmes sectoriels sera limitée, puisque dans le cas de l'Australie, d'une part, il n'y a pratiquement pas d'organisations qui puissent contrôler quantitativement les productions agricoles (sauf à l'échelon étatique, pour quelques produits), nonobstant l'influence déterminante des conditions climatiques, et d'autre part, l'action sur les prix à l'exportation demeure très limitée puisqu'ils sont liés aux prix mondiaux qui ne peuvent généralement être stabilisés que par l'application effective d'accords internationaux.

Pour ce dernier point, on constate donc que si l'existence d'une programmation sectorielle des exportations facilite la conclusion et l'application des accords internationaux, ces mêmes accords facilitent à leur tour la programmation sectorielle.

(78) Source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1966, pp. 67-68.

Quant au programme général des exportations, son objectif sera d'assurer la sauvegarde des liquidités internationales.

Pour la détermination de cet « objectif général », nous devons nous baser principalement sur la projection des investissements étrangers et sur la projection des importations australiennes.

Dans cette optique, la projection des investissements étrangers peut dès lors servir de guide pour la politique à suivre dans ce domaine, toute réduction, provoquée ou non, de l'entrée des capitaux devant être compensée.

Pour les importations australiennes, nous rappelons la croissance élevée des achats de biens de capital, dont la quote-part dans les importations de marchandises passa de 22,3 % en 1958/59 à 28,9 % en 1965/66, et l'inconnue que posent les achats militaires.

Les achats et autres dépenses militaires font l'objet d'accords spéciaux entre le gouvernement australien et les gouvernements étrangers, mais bien que ces accords puissent permettre un étalement des charges annuelles effectives sur les liquidités internationales, ils ne changent naturellement pas le besoin total de couverture.

Selon les quelques renseignements que nous possédons, les achats militaires directs à l'étranger devraient augmenter de \$A 125 millions de 1965/66 à 1866/67 (80), tandis que de nouvelles importations élevées peuvent être prévues pour 1967/68 et pour 1968/69 (81), notamment avec la livraison du destroyer « H.M.A.S. Brisbane », de trois sous-marins, de divers types d'avions et notamment 24 avions F 111 dont le coût total serait de \$A 212 millions selon les derniers renseignements disponibles (82).

Vu la nécessité des achats de biens de capital pour le développement du pays, et vu la décision du gouvernement fédéral de renforcer sa puissance militaire, nous pensons que le rythme de croissance des importations totales pourra difficilement être réduit durant la période de 1966/67 à 1975/76, d'autant plus que nous estimons que l'Australie devrait permettre une augmentation plus rapide des ventes de la Nouvelle-Zélande et du Japon, et que le financement des déficits extérieurs devrait reposer sur le développement des exportations, plutôt que sur des restrictions à l'importation et sur des mesures protectionnistes et autres visant à promouvoir une substitution de plus en plus difficile.

Par conséquent, le programme général aura pour objectif de fixer un taux d'accroissement des recettes des exportations qui permettra de maintenir les liquidités internationales de l'Australie dans des limites tolérables, que ces recettes soient réalisées par un accroissement du volume des ventes et/ou par une hausse des prix à l'exportation.

Nous avons fixé comme niveau « adéquat » des liquidités, un rapport d'environ 50 % entre les réserves et les importations (aux prix c.i.f.), et comme minimal, un rapport de 35 % (voir Chapitre I).

(80) Source : Supplément au « Treasury Information Bulletin » : « National accounting estimates of public authority receipts and expenditure », Commonwealth Treasury, août 1966, p. 10, tableau 4. (Dans cette publication, on ne donne que les accroissements, le total des dépenses militaires à l'étranger nous étant inconnu.)

(81) D'après le « Defence Report 1966 », p. 19 et p. 37.

(82) Source : « The Australian Financial Review », n° 1623, 10 mai 1967, p. 1 (l'estimation de \$A 283 millions est avancée.)

Enfin, nous estimons qu'en apportant une solution à long terme au problème des fluctuations temporaires des liquidités internationales, la programmation des exportations permettra à l'Australie de renforcer sa collaboration économique avec les autres nations et régions du monde.

Elle devrait lui permettre d'accroître son aide financière aux pays et régions en voie de développement (cette aide étant jusqu'à présent surtout octroyée à la Papouasie et à la Nouvelle-Guinée), d'assouplir et d'élargir ses dispositions tarifaires (notamment celles accordant un régime préférentiel pour certaines marchandises produites ou manufacturées par les pays en voie de développement), de contribuer au succès de la zone de libre-échange établie avec la Nouvelle-Zélande, et de promouvoir les échanges commerciaux avec le reste du monde.

Quant aux programmes sectoriels, pour l'Australie, ils devraient faciliter la conclusion et l'application d'accords internationaux bilatéraux et multilatéraux, tandis que pour des produits tels que les minerais, ils pourraient répondre au désir de certains pays d'assurer leur approvisionnement à long terme (désir notamment exprimé par le Japon).

CHAPITRE III

ELABORATION DU PROGRAMME GENERAL DES EXPORTATIONS

Le contexte de la programmation des exportations, sa nécessité et ses objectifs étant établis, il nous appartient maintenant d'indiquer comment un programme général pourra être élaboré.

Comme nous l'avons expliqué et justifié dans la première section du Chapitre II, la période choisie comme base pour la programmation est celle de 1958/59 à 1965/66.

Reprenons tout d'abord quelques définitions générales.

Le compte de la production nationale (tableau 2-1) nous permet de formuler l'équilibre des flux réels, soit pour 1965/66 :

Produit intérieur brut (\$A 20.511 millions) + Importations de biens et services (\$A 3.625 millions) = Consommation (ou dépense courante nette) (\$A 15.106 millions) + Investissement (\$A 5.882 millions) (soit : Dépense brute en capital fixe (\$A 5.562 millions) + Variation en valeur des stocks (\$A 169 millions) + Ajustement statistique (\$A 151 millions)) + Exportations de biens et services (\$A 3.148 millions).

Le produit intérieur brut (\$A 20.511 millions) est dès lors égal à la consommation (\$A 15.106 millions) plus l'investissement (\$A 5.882 millions) plus les soldes de la balance commerciale (— \$A 190 millions) et de la balance élargie des services (— \$A 287 millions) (y compris la production d'or (+ \$A 25 millions)).

Notre tableau 2-21 « Financement des Investissements » permet d'établir l'équilibre dans l'optique des flux financiers, soit pour 1965/66 :

Produit intérieur brut (\$A 20.511 millions) + Importations de biens et services (\$A 3.625 millions) = Consommation (\$A 15.106 millions) + Capacité intérieure de financement (\$A 5.052 millions) + Entrée apparente nette de capitaux (étrangers) (\$A 891 millions) — Bonté de la balance des paiements (ou mouvements monétaires nets) (\$A 61 millions) + Exportations de biens et services (\$A 3.148 millions).

Par cette formule, le produit intérieur brut (\$A 20.511 millions) est égal à la consommation (\$A 15.106 millions) plus la capacité intérieure de financement (\$A 5.052 millions), ce qui constitue notre concept « revenu disponible intérieur » (\$A 20.158 millions), moins les soldes de la balance des revenus (— \$A 270 millions) et de la balance des transferts (— \$A 83 millions).

Quant à la dépense intérieure brute (\$A 20.988 millions), elle est égale au revenu disponible intérieur (\$A 20.158 millions) moins le solde de la balance courante (— \$A 830 millions), définition que nous introduisons pour séparer complètement le compte extérieur.

Le revenu disponible Intérieur était égal à 97,73 % du produit Intérieur brut en 1958/59, et à 98,28 % en 1965/66. Comme le taux d'accroissement annuel moyen des revenus reçus de l'extérieur (14,16 %) est supérieur au taux moyen pour les revenus payés à l'extérieur (6,89 %), le rapprochement entre les deux agrégats continuera à s'accroître, le taux d'accroissement annuel moyen étant d'ailleurs de 7,58 % pour le revenu disponible Intérieur, contre 7,50 % pour le produit Intérieur brut (d'après les droites de tendance).

La consommation (C) est constituée par la consommation des personnes (C_p), par la dépense courante nette des entreprises financières (C_f) et par la dépense courante nette des autorités publiques (C_a).

L'épargne (privée) des personnes (S_p), les revenus nets des entreprises publiques (S_a), le surplus en compte courant des autorités publiques (S_f), les réserves d'amortissement (RA) et les revenus non distribués aux résidents (RND,) forment la capacité Intérieure de financement (CIF).

La consommation et l'épargne des personnes sont des variables dépendantes liées au revenu disponible Individuel après taxation, et la projection peut être faite au moyen des propensions marginales individuelles que nous avons calculées dans la section consacrée aux revenus des personnes (voir tableau 2-9).

Comme la dépense courante nette des entreprises financières est financée en grande partie par un « revenu de transfert » (voir Chapitre II), par convention, les variations pourraient être estimées par un coefficient marginal calculé en fonction du produit Intérieur brut (ou du revenu disponible Intérieur), bien que le taux d'accroissement annuel moyen (d'après la droite de tendance) soit légèrement supérieur (7,94 % contre 7,50 % pour le PIB, et 7,58 % pour le RDI).

Quant aux recettes et dépenses du secteur public, nous considérons que si le principe de la programmation des exportations australiennes était adopté, l'organisme d'exécution établirait le programme général en collaboration avec le « Commonwealth Treasury » (Département des Finances), et il se limiterait à incorporer les estimations budgétaires dans le modèle, tout en tenant compte des estimations officielles de l'incidence budgétaire sur l'économie, les estimations budgétaires du Commonwealth étant accompagnées d'une évaluation de l'influence d'une part, de la taxation, et d'autre part, des indemnités et aides accordées aux personnes par les autorités publiques, compte tenu des modifications éventuellement proposées. Il en est de même pour les dépenses courantes et pour les investissements proposés, l'ensemble des effets du budget sur l'économie étant notamment abordé dans la déclaration gouvernementale et dans une annexe au budget. (1)

Ces estimations budgétaires sont suffisamment précises pour rendre inapproprié le recours à des coefficients théoriques basés sur le produit Intérieur brut. Il suffit d'ailleurs d'examiner le document officiel présentant les estimations des recettes et des dépenses du Commonwealth pour 1966/67 (2) pour se rendre compte du caractère stérile d'un recours à des coefficients généraux.

(1) Voir « The Initial Impact of the Budget » dans « Budget Speech, 1966-67 », pp. 29-31 (Annexe n° 6).

(2) Voir « Budget Speech, 1966-67 », p. 4 de l'annexe.

On notera que pour l'exercice de 1965/66, les recettes estimées du Commonwealth dépassèrent de 1,80 % les recettes réelles, les recettes fiscales étant inférieures de 2,87 % par rapport aux estimations, tandis que les dépenses réelles dépassèrent de 0,86 % les dépenses estimées. (3)

La croissance plus rapide des recettes fiscales (8,81 % d'après le droit de tendance) fausse les coefficients calculés en fonction du produit intérieur brut, le coefficient moyen passant de 22 % en 1963/64 à 23,37 % en 1964/65 et à 24,53 % en 1965/66, et le coefficient marginal passant de 0,2334 à 0,3790 et à 0,5093.

Si nous comparons les recettes fiscales avec le produit intérieur brut de l'exercice précédent, pour les trois derniers exercices, les coefficients moyens sont 24,40 %, 25,58 % et 25,60 %, et les coefficients marginaux, 0,3267, 0,3637 et 0,2591.

Voici quelques coefficients (calculés en fonction du produit intérieur brut) pour 1965/66, ceux pour 1964/65 étant indiqués entre parenthèses : Pour les coefficients moyens (rapports entre les chiffres réels) : taxes indirectes : 11,46 % (11 %), impôts payés à la source par les personnes : 5,65 % (5,04 %), autres impôts payés par les personnes : 2,78 % (2,94 %), impôts payés par les sociétés : 3,87 % (3,68 %), impôts payés par les sociétés, avec déphasage d'un an : 4,15 % (4,02 %), droits de succession et de donation : 0,67 % (0,71 %).

Pour les coefficients marginaux (rapports entre les variations) : taxes indirectes : 0,2193 (0,1299), impôts payés à la source par les personnes : 0,1937 (0,1198), autres impôts payés par les personnes : — 0,0081 (0,0581), impôts payés par les sociétés : 0,1079 (0,0714), impôts payés par les sociétés, avec déphasage d'un an : 0,0549 (0,0685), droits de succession et de donation : — 0,0035 (0,0018).

La liaison existant entre la consommation des personnes et les taxes indirectes est confirmée par la similitude des taux de croissance : 6,48 % (d'après la droite de tendance) pour la consommation des personnes, et 6,54 % pour les taxes indirectes (moins les subventions). Par rapport à la consommation des personnes, le coefficient moyen des taxes indirectes fut de 18,24 % en 1964/65 et de 18,85 % en 1965/66, le coefficient marginal étant égal à 0,2641 et à 0,3043.

Les divergences apparaissent dans le calcul des coefficients sont compréhensibles puisque d'une part, les recettes fiscales sont à la fois autonomes par la législation qui relève de la politique gouvernementale, et dépendantes des variations des revenus imposables, et d'autre part, comme il est apparu dans l'examen de la variation des provisions fiscales, les impôts payés par les personnes en 1965/66, sont constitués par les impôts payés à la source par les salariés et par les impôts provisionnels des indépendants sur les revenus de 1965/66, et par les paiements complémentaires et les remboursements sur les revenus de l'exercice précédent, tandis que les impôts payés par les sociétés portent sur l'exercice de 1964/65.

Enfin, pour les taxes indirectes et pour les droits de succession et de donation, leur dépendance vis-à-vis des variations du produit intérieur brut demeure limitée.

(3) Voir « Estimates of Receipts and Summary of Estimated Expenditure for the year ending 30th June, 1967 » (document présenté par le trésorier à l'occasion du budget de 1966/67) (48 pages).

Par conséquent, si dans notre étude, nous utiliserons des coefficients calculés en fonction du produit intérieur brut (ou du revenu disponible intérieur), il est entendu que dans l'établissement pratique du programme général, ce sont les services officiels qui fourniront les estimations et les projections des revenus nets des entreprises publiques, de la dépense courante nette et du surplus en compte courant des autorités publiques, et des investissements et des réserves d'amortissement du secteur public, notre recours à des coefficients n'étant qu'une simple disposition théorique afin d'avoir un modèle complet.

C'est aussi par convention que nous traduirons les réserves d'amortissement et les revenus non distribués aux résidents, par des coefficients calculés en fonction du produit intérieur brut, cette convention étant défendable dans l'optique des accroissements, les droites de tendance des deux postes présentant un taux moyen de 8,55 % pour les réserves d'amortissement, et de 8,99 % pour les revenus non distribués aux résidents, contre 7,50 % pour le produit intérieur brut, les écarts de croissance par rapport au PIB pouvant être considérés comme réductibles, vu notamment les préoccupations financières du Commonwealth.

Lors de l'étude de ces deux postes (voir Chapitre II), nous avons d'ailleurs souligné la réelle difficulté d'en établir des projections précises, les réserves d'amortissement dépendant à la fois de l'investissement réalisé, du résultat brut d'exploitation et de la politique fiscale du gouvernement, tandis que les revenus non distribués aux résidents sont affectés par l'incorporation de la variation des provisions pour impôts et dividendes qui rend impossible leur projection.

On note toutefois que parmi les revenus non distribués, les prêts et avances du secteur public pour les dépenses privées en capital fixe peuvent être déterminés par les estimations budgétaires, tandis que pour les revenus nets retenus par les fonds d'assurance sur la vie et par les caisses des pensions, les statistiques publiées en la matière (4) laissent supposer que le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » et la « Reserve Bank of Australia » sont à même d'en établir éventuellement une projection, ou d'y collaborer.

Examinons maintenant le problème de la dépendance des importations de biens.

Ces importations portent sur des biens de consommation, sur des biens de capital, et sur des biens destinés à être réexportés.

Les importations de biens destinés à être exportés peuvent être considérées comme éliminées de la comptabilité nationale par l'ajustement des exportations et des importations lors de l'établissement de la balance des paiements (voir tableau 1-11). C'est ainsi qu'en 1964/65, les importations retenues (c'est-à-dire moins les réexportations) représentaient 97,8 % du total importé, alors que l'ajustement total le réduisait de 5,71 %. La composition et l'orientation géographique des réexportations sont d'ailleurs limitées comme nous l'avons indiqué dans le Chapitre I.

Les importations de biens de capital comprennent les équipements de production et le matériel de transport, et elles représentaient 28,9 % des importations totales de marchandises en 1965/66.

(4) Pour le « C.B.C.S. », notamment la publication annuelle « Insurance and Other Private Finance », et pour la « Reserve Bank of Australia », dans « Flow-of-Funds, Australia, 1953/54 to 1961/62 », pp. 48-49, dans « Flow-of-Funds Supplement », (décembre 1966), pp. 14-16, et dans le « Statistical Bulletin ».

Comme nous l'avons expliqué dans la section « Composition des échanges commerciaux » du Chapitre I, notre série statistique pour les importations de biens de capital est basée sur les achats d'équipements de production.

Les coefficients moyens par rapport au produit intérieur brut étaient pour les importations de biens de consommation, de 9,84 % en 1963/64, de 10,90 % en 1964/65, et de 10,50 % en 1965/66, et pour les importations d'équipements de production, de 2,62 % en 1963/64, de 3,04 % en 1964/65 et de 3,28 % en 1965/66.

Les taux d'accroissement annuels moyens (d'après les droites de tendance) des deux catégories d'importations, sont semblables aux taux des variations enlogues des dépenses totales (c'est-à-dire portant sur des biens produits en Australie et sur des biens importés).

Les importations de biens de consommation progressent au taux moyen de 7,38 %, tandis que l'ensemble de la consommation augmente au taux de 6,99 %.

La consommation des personnes augmente au taux de 8,02 % pour les biens de consommation, au taux de 8,25 % pour les services et assimilables (qui comprennent notamment les pièces de rechange pour les véhicules) et au taux de 5,07 % pour les produits alimentaires, tabac et boissons, contre 3,63 % pour les achats de ces produits à l'extérieur.

Pour les importations de biens relevant de ces formes de dépenses, dans le cas de l'Australie, le recours à des formules théoriques pour expliquer les variations est à écarter, vu l'incidence directe de la politique protectionniste, et aussi de la politique fiscale pour des produits tels que les boissons et le tabac et ses préparations.

Quant aux importations de biens de capital, le taux annuel moyen d'accroissement de 13,52 % est comparable au taux de 10,31 % des investissements « autres » en capital fixe du secteur privé (c'est-à-dire autres que les habitations et que les autres immeubles et constructions (voir tableau 2-18)).

A notre connaissance, on ne dispose pas des répartitions annuelles en valeurs de la consommation et des investissements du secteur privé, entre biens produits en Australie et biens importés.

Cependant, le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » devrait être à même d'établir de telles répartitions dans le cadre de l'élaboration des tableaux d'input-output, une répartition préliminaire étant donnée avec les tableaux provisoires de 1958/59 (5), tandis que l'élaboration de tableaux plus récents et plus précis était en cours en 1966.

Pour le secteur public, nous rappelons que depuis 1966, les départements du Commonwealth distinguent les dépenses domestiques des achats directs à l'étranger, distinction importante pour les achats militaires. (6)

151 Voir « Input-Output Tables 1958-59 », C.B.C.S. : tableau A : « Personal consumption expenditure by industry and type of expenditure », pp. 13-15, et tableau B : « Private fixed investment by producing industry and type of asset », p. 16.

(6) Le supplément au « Treasury Information Bulletin » d'août 1966 (« National accounting estimates of public authority receipts and expenditure ») ne donne toutefois que les accroissements (p. 10, tableau 4).

Pour l'élaboration du programme général, nous établissons la projection des importations en fonction du produit intérieur brut, la possibilité d'établir cette projection par un tableau d'input-output étant abordée par la suite.

Nous justifions cette disposition par la très étroite corrélation existant entre la série chronologique du produit intérieur brut et celles des importations.

En effet, pour les importations totales de marchandises, nous obtenons un coefficient de covariation de 0,957205.

Pour les importations de biens de consommation, le coefficient de covariation égale 0,944197, et pour les importations de biens de capital, il est égal à 0,973554.

(Les résultats sont semblables si l'on prend la série chronologique du revenu disponible intérieur.)

On notera que le coefficient de covariation des importations de biens de capital égale presque l'unité, alors que cette variable est à la fois dépendente et autonome.

La même remarque s'impose pour les exportations de marchandises (augmentées de la production d'or) qui présentent un coefficient de covariation de 0,932144.

L'étroite liaison entre l'économie de l'Australie et les dépenses et recettes de sa balance courante est d'ailleurs confirmée par un coefficient de covariation de 0,971877 pour l'ensemble des dépenses, et de 0,961383 pour l'ensemble des recettes. (7).

Nous rappelons aussi l'étroite dépendance des variations des importations de marchandises par rapport aux variations des exportations de l'exercice précédent, le coefficient de covariation étant dans ce cas 0,891781.

Sur base de cette justification, nous avons calculé les coefficients marginaux des importations (aussi dénommés « propensions marginales à importer ») en fonction du produit intérieur brut, d'une part, aux prix courants, et d'autre part, aux prix moyens de 1959/60. Pour cette seconde série de calculs, nous avons traduit les importations en prix constants par l'indice « implicite » des prix (voir tableau 1-7), et pour le produit intérieur brut aux prix moyens de 1959/60 (après ajustement de la valeur des stocks), nous avons utilisé les estimations du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (8), les données pour 1965/66 n'étant toutefois pas disponibles.

Les résultats de ces calculs, repris dans notre tableau 3-1, diffèrent très nettement suivant les exercices, et le recours aux séries à prix constants ne donne pas de meilleurs résultats. Ces divergences sont en grande partie imputables à la levée des restrictions à l'importation en 1960 et en 1962, et à la récession de 1961/62.

Durant la période de 1948/49 à 1958/59, ces coefficients marginaux sont encore plus divergents, à la fois sous l'influence de la conjoncture et de la politique gouvernementale.

(7) La période de base pour le calcul de ces coefficients est celle de 1958/59 à 1965/66.

Tableau 3-1

Coefficients marginaux des importations et élasticités

	Coefficients marginaux des importations aux prix courants			Variations annuelles du PIB aux prix courants		Coefficients marginaux des importations aux prix moyens de 1959/60		
	M	M _c	M ₁		moyens de 1959/60	M	M _c	M ₁
58/59	-	-	-	-	-	-	-	-
59/60	0,193	0,153	0,040	+10,79 %	+4,00 %	0,458	0,370	0,098
60/61	0,310	0,227	0,083	+ 5,67 %	+4,40 %	0,373	0,271	0,102
61/62	-1,086	-0,912	-0,174	+ 2,25 %	+1,25 %	-2,097	-1,756	-0,341
62/63	0,290	0,231	0,059	+ 8,45 %	+5,80 %	0,407	0,324	0,083
63/64	0,091	0,059	0,032	+10,90 %	+6,23 %	0,190	0,126	0,064
64/65	0,296	0,222	0,074	+ 9,43 %	+6,40 %	0,550	0,414	0,136
65/66	0,101	0,014	0,087	+ 4,39 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

M = Importations totales.

M_c = Importations de biens de consommation.

M₁ = Importations de biens de capital (biens destinés à l'investissement).

n.d. = Données non disponibles.

(Calculs de l'auteur)

	Elasticités des importations en fonction du PIB			
	aux prix courants		aux prix moyens de 1959/60	
	M _c	M ₁	M _c	M ₁
1958/59	-	-	-	-
1959/60	1,418	1,671	3,814	4,465
1960/61	1,989	3,051	2,745	4,085
1961/62	-9,930	-7,623	-16,732	-12,626
1962/63	2,257	2,293	3,357	3,422
1963/64	0,599	1,233	0,843	1,916
1964/65	2,037	2,447	2,468	3,058
1965/66	0,132	2,652	n.d.	n.d.

n.d. = Données non disponibles.

(Calculs de l'auteur)

	Variations annuelles de l'indice des prix des marchandises (a)		Différences	Variations annuelles de K_0 à prix constants (1959/60 = 100)
	Importées	nationales		
1958/59	-	-	-	-
1959/60	+0,71 %	+4,75 %	- 5,46 %	+ 17,22 %
1960/61	-1,07 %	+5,07 %	- 6,14 %	+ 13,08 %
1961/62	+2,88 %	-7,87 %	+ 4,99 %	- 17,08 %
1962/63	+0,74 %	+1,38 %	- 0,64 %	+ 22,53 %
1963/64	+1,10 %	+2,17 %	- 1,07 %	+ 5,20 %
1964/65	+0,73 %	+3,19 %	- 2,46 %	+ 17,70 %
1965/66	+1,08 %	+5,41 %	- 4,33 %	+ 0,57 %

(a) Indice des prix de gros des matières premières et des produits alimentaires des marchandises principalement importées et des marchandises principalement produites en Australie. (Source des chiffres réels : « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 261, p. 121.)

(Calculs de l'auteur)

Bien qu'il soit impossible de se prononcer sur le caractère réellement représentatif des chiffres de la période considérée, il apparaît que les coefficients marginaux des importations sont fonction de l'importance de la variation du produit intérieur brut, un accroissement faible entraînant une réduction des importations, tandis que pour une forte hausse, on constate une diminution du coefficient marginal d'importation.

Nos recherches nous ont conduit à calculer les coefficients marginaux sur base des chiffres trimestriels corrigés des variations saisonnières.

Si on établit une représentation graphique des points ayant comme abscisses les coefficients des variations trimestrielles du produit intérieur brut, et comme ordonnées les coefficients marginaux trimestriels des importations totales, on constate que lorsque la variation du produit intérieur brut se situe entre + 4 % et + 10 %, le nuage statistique semble indiquer une parabole dont la concavité est tournée vers le bas.

Au-delà de ces deux taux, les résultats sont imprécis, une petite différence dans les variations entraînant un coefficient dissemblable, d'autant plus que la corrélation n'est pas aussi nette entre les données trimestrielles qu'entre les données annuelles, notamment à la suite du décalage entre la passation de la commande (qui est liée au revenu) et la déclaration à la douane, des causes accidentelles pouvant aussi intervenir (grèves des dockers et des gens de mer par exemple).

(b) Pour les chiffres réels du produit intérieur brut aux prix moyens de 1959/60 (après ajustement de la valeur des stocks), les sources sont : « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 23 (tableau 11), et « National Income and Expenditure 1965-66 », p. 12 (tableau 6).

Toutefois, pour une majorité de coefficients marginaux, la courbe prend une forme logarithmique et elle est symétrique par rapport à l'axe vertical lorsque la variation du PIB est inférieure à + 4 %, et symétrique par rapport à l'axe horizontal lorsque la variation excède + 10 %.

Dès lors, nous avançons l'hypothèse que pour une variation du produit intérieur brut comprise entre + 4 % et + 10 %, en l'absence d'un tableau d'input-output, le coefficient marginal des importations totales peut être estimé par l'équation algébrique de la parabole.

Sur base des coefficients trimestriels formant le nuage statistique de la parabole, et en tenant compte de l'allure des coefficients annuels, nous avons obtenu l'équation suivante :

coefficient marginal des importations totales = $-0,0196 x^2 + 0,295 x - 0,820$,
« x » étant le coefficient de variation du produit intérieur brut. (8)

Le tableau 3-1 donne également les élasticités des importations en fonction du produit intérieur brut, d'une part, aux prix courants, et d'autre part, aux prix moyens de 1959/60.

On remarque que les élasticités sont nettement plus fortes lorsqu'elles sont calculées à prix constants, cette différence traduisant la stabilité des prix des marchandises importées contre une hausse des prix des marchandises produites en Australie.

Cette différence est conforme à l'indication de l'indice des prix de gros des matières premières et des produits alimentaires, qui était à 280 en 1965/66 contre 283 en 1958/59 pour les marchandises principalement importées, et à 409 en 1965/66 contre 358 en 1958/59 pour les marchandises principalement produites en Australie.

Pour les importations de biens de capital, les élasticités peuvent être comparées aux élasticités des investissements privés en capital fixe autres qu'en habitations et qu'en autres immeubles et constructions, qui sont aux prix courants : 0,987 en 1959/60, 1,785 en 1960/61, — 0,146 en 1961/62, 1,100 en 1962/63, 1,202 en 1963/64, 1,776 en 1964/65 et 2,023 en 1965/66 ; et aux prix moyens de 1959/60 : 2,706 en 1959/60, 1,896 en 1960/61, — 1,669 en 1961/62, 1,648 en 1962/63, 1,662 en 1963/64 et 1,781 en 1964/65.

La comparaison des élasticités des importations de biens de consommation avec les élasticités de la consommation des personnes (figurent à notre tableau 2-8) permet de constater une certaine similitude dans l'allure des variations.

Toutefois, la jonction entre la variation du revenu et de la demande et la variation des importations, se fait en grande partie par l'intermédiaire des stocks qui faussent la signification des élasticités.

Par exemple en 1961/62, c'est la forte réduction des stocks qui explique la différence entre les élasticités à consommer et à investir et les élasticités à importer. De 1960/61 à 1961/62, la variation en valeur des stocks des fabricants passe de + \$A 231 millions à — \$A 81 millions (pour les véhicules : de + \$A 45 millions à — \$A 38 millions, pour l'« engineering » et les métaux : de + \$A 92 millions à — \$A 20 millions), la variation des stocks du secteur du commerce en gros et de détail passe de + \$A 194 millions à — \$A 36 millions, et celle des stocks des industries diverses, de + \$A 23 millions à + \$A 7 millions.

(8) Les paramètres furent déterminés d'après la méthode des moindres carrés. (Voir notamment « Introduction à la méthode statistique » de A. Monjallon, pp. 145-147.)

Quant à l'élasticité de la demande d'importation en fonction des prix, selon nous, elle demeura théorique, car elle est faussée par les dispositions tarifaires et autres (voir Chapitre V).

A titre indicatif, en 1964/65, les revenus bruts des droits de douane représentaient 10,09 % du total importé, et les revenus nets, 9,24 %.

Les droits sur les importations de produits alimentaires, tabac et boissons correspondaient à 36,11 % de cette classe statistique, les droits sur les fils, fibres manufacturées, textiles, vêtements et chaussures, à 14,92 %, et les droits sur les métaux, ouvrages en métal, machines et appareils, à 8,48 %.

Quant aux revenus nets des accises, ils correspondaient à 21,73 % du total importé. (10)

Ces pourcentages sont toutefois peu représentatifs de l'importance réelle du protectionnisme australien, puisque l'on peut notamment supposer que les marchandises faisant l'objet de droits élevés ne sont pas ou peu importées, tandis que les pourcentages ainsi calculés, sont faussés par les marchandises librement importées et par les marchandises supportant des droits purement fiscaux.

Dans son étude sur l'influence de la protection, le « Committee of Economic Enquiry » a suggéré « que le taux protectionniste moyen en Australie est d'environ 30 % ». (11)

Il apparaît dès lors que l'élasticité de substitution qui traduit la variation du rapport en quantités du produit étranger et du produit national à un changement de prix à l'importation, est souvent dominée par les mesures protectionnistes, et que ce sont les droits de douane, les subventions, les contrôles sanitaires et d'autres mesures qui vont permettre en grande partie les substitutions. On peut d'ailleurs se demander ce que ces élasticités deviendraient dans l'hypothèse où un système de libre-échange total était établi avec des pays comme le Japon ?

Le « Committee of Economic Enquiry » a procédé à une étude sur le remplacement des marchandises importées par des marchandises produites en Australie. (12)

Mais si cette étude fait part d'une très large substitution des importations par la production locale durant la période de 1938/39 à 1961/62 (sans toutefois proposer un taux précis), il est évident que l'impact de cette substitution sur l'accroissement futur des importations va se limiter de plus en plus, et nous avons décidé de ne pas tenir compte de cet élément dans les projections.

On constate d'ailleurs que le coefficient moyen des importations totales calculé sur base des prix moyens de 1959/60, est passé de 11,72 % en 1961/62 à 13,31 % en 1962/63, à 13,64 % en 1963/64, et à 16,16 % en 1964/65, malgré les changements qui sont intervenus dans l'affectation des revenus, et notamment pour les dépenses courantes des personnes pour lesquelles nous avons constaté une quote-part croissante des dépenses en services et

(10) Source : Pour les chiffres réels : « Oversea Trade 1964-65 », C.B.C.S., p. 850 (tableaux 29 et 30).

(11) « Report of The Committee of Economic Enquiry », volume I, chapitre 13 (« The Impact of protection »), p. 351 (point 13.17) (traduction de l'auteur).

(12) « Import replacement » dans l'Appendix K du « Report of The Committee of Economic Enquiry », volume II, pp. 1021-1031.

assimilables (voir Chapitre II), et malgré l'augmentation du produit intérieur brut due à la production locale de marchandises précédemment importées.

De plus, devant l'importance des achats militaires pour 1967/68 et pour 1968/69, et des importations liées à l'entretien de ces nouveaux matériels, et vu la nécessité de permettre un développement des ventes de produits manufacturés par la Nouvelle-Zélande, par le Japon et par les pays et régions en voie de développement, nous préférons risquer une surestimation des importations, plutôt que de les réduire par un certain taux de substitution dont la projection demeure très aléatoire.

Enfin, selon les estimations du « Committee of Economic Enquiry » (13), en 1962/63, les importations entrant en concurrence avec la production locale représentaient 35,63 % des importations totales relevant de l'industrie secondaire (y compris les produits primaires manufacturés) et 8,17 % des importations totales de produits primaires bruts, le total des importations concurrentes représentant 31,34 % du total importé.

D'après nos calculs, en 1964/65, les importations de produits alimentaires, tabac et boissons ne représentaient que 3,5 % de la consommation totale de ces produits par les personnes, ces importations se limitant pratiquement à des denrées jusqu'à présent non produites en Australie ou liées à des considérations psychologiques (notamment pour les boissons et les cigarettes) (voir Chapitre I).

Les autres biens de consommation importés représentaient 30,4 % du total formé par la consommation des personnes de produits autres que les produits alimentaires, tabac et boissons, par la dépense courante nette des entreprises financières et des autorités publiques et par la variation des stocks autres que ceux détenus par les agriculteurs, et 23,9 % si on y ajoute la dépense brute en capital fixe du secteur public (vu que nous avons exclu le matériel de transport (y compris le matériel militaire) des importations de biens de capital).

Quant aux importations d'équipements de production, elles représentaient 32,6 % des investissements privés autres qu'en habitations et qu'en autres immeubles et constructions.

D'après les estimations du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (14), les marchandises élaborées transformées constituaient 71,7 % du total importé en 1964/65 (\$A 2.038 millions) et 74,2 % en 1965/66 (\$A 2.149 millions), les marchandises simplement transformées, respectivement 14,2 % et 11,8 %, et les produits bruts, 14,1 % et 14 %.

Comme les marchandises élaborées transformées proviennent essentiellement des pays industriels, il est évident que ce n'est pas une variation de la demande australienne qui influencera l'offre et les prix de ces pays dont le total des exportations de produits manufacturés s'élevait à US\$ 52,81 milliards en 1964, et à US\$ 59,87 milliards en 1965 (15), dont on peut estimer qu'environ 4 % étaient dirigés vers l'Australie.

De ce total, les exportations de biens d'équipement furent de US\$ 18,55 milliards en 1964, et de US\$ 20,99 milliards en 1965, la part de l'Australie dans ces ventes ne devant pas excéder 5 %.

(13) Ibid. (voir (12)), tableau K. 20, p. 1028.

(14) Source : « Overseas Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 753, tableau 8.

(15) Source : « Le commerce international en 1965 », G.A.T.T., p. 40, tableau 8. (Le cours vendeur du dollar américain par rapport au dollar australien était à 1,1104 en 1964/65.)

Quant à l'élasticité de l'importation par rapport aux prix, Michel Moret souligne très justement la difficulté d'éliminer la variation des quantités importées due à la variation du revenu, et de tenir compte des délais qu'implique l'adaptation des quantités aux prix. (16)

Le facteur prix interviendra naturellement au niveau des relations commerciales individuelles, des firmes étrangères pouvant décider une réduction de leurs prix pour maintenir leurs ventes à l'Australie.

Nous ne pensons toutefois pas que les autorités gouvernementales australiennes permettront un déplacement de la demande vers l'importation lié à une baisse des prix, déplacement tel qu'il mettrait une industrie locale dans une situation difficile.

Par conséquent, nous estimons que la demande d'importation est surtout régie par le revenu, et que les propensions marginales des diverses catégories des importations demeurent très liées à la structure de la production australienne et à la politique gouvernementale.

Abordons maintenant le modèle économique.

Pour la nécessité de la théorie, nous pouvons traduire l'ensemble des composants économiques en coefficients marginaux.

Nous avons pris la définition générale dans l'optique des flux financiers, en nous basant sur le revenu disponible intérieur, soit les définitions :

PIB = RDI — solde global de la balance des revenus et de la balance des transferts.

DIB = RDI — solde de la balance courante.

RDI = $C_p + C_f + C_a + S_p + S_e + S_s + RA + RND_r$

L'ensemble des coefficients marginaux de ces composants forme un modèle donné par notre tableau 3-2, soit l'égalité :

$$\frac{\Delta RDI}{\Delta RDI} = 1 = \frac{\Delta C_p}{\Delta RDI} + \frac{\Delta C_f}{\Delta RDI} + \frac{\Delta C_a}{\Delta RDI} + \frac{\Delta S_p}{\Delta RDI} + \frac{\Delta S_e}{\Delta RDI} + \frac{\Delta S_s}{\Delta RDI} + \frac{\Delta RA}{\Delta RDI} + \frac{\Delta RND_r}{\Delta RDI}$$

Comme pour les propensions marginales à consommer et à épargner pour les personnes (voir tableau 2-8), et comme pour les coefficients marginaux des importations (voir tableau 3-f), on constate une forte dissemblance des résultats d'un exercice à l'autre.

Nous avons entrepris un nombre considérable de calculs, mais malheureusement sans pouvoir obtenir un modèle mieux équilibré, le recours aux chiffres trimestriels étant de plus faussé par l'absence de certaines données.

(16) Voir l'ouvrage « L'échange international » de Michel Moret, p. 162.

Tableau 3-2

Modèle des coefficients marginaux

	Coefficients marginaux (par rapport au RDI)									
	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66		
Cp		0,590	0,690	0,790	0,569	0,439	0,493	0,720		
Cf		0,027	0,010	0,019	0,007	0,010	0,012	0,029		
Ca		0,069	0,119	0,358	0,082	0,004	0,155	0,386		
C	(Consommation totale)	(0,686)	(0,779)	(1,157)	(0,658)	(0,535)	(0,660)	(1,135)		
Sp	+ Epargne (privée) des personnes	0,004	0,102	0,306	-0,007	0,214	0,051	-0,078		
Se	+ Revenus nets des entreprises publiques	0,022	0,082	0,046	0,081	0,034	0,031	0,006		
Sa	+ Surplus en compte courant des autorités publiques	0,090	0,205	-0,645	-0,063	0,057	0,170	-0,090		
RA	+ Réserve d'amortissement	0,060	0,122	0,177	0,062	0,086	0,082	0,135		
MND ₂	+ Revenus non distribués aux résidents	0,138	-0,290	-0,051	0,269	0,075	0,006	-0,108		
CIF	(Capacité intérieure de financement)	(0,314)	(0,221)	(-0,167)	(0,342)	(0,467)	(0,340)	(-0,135)		
RDI	= Revenu disponible intérieur	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000		
Mc	+ Importations de biens de consommation	0,157	0,222	-0,604	0,247	0,059	0,222	0,014		
M ₁	+ Importations de biens de capital	0,041	0,081	-0,153	0,063	0,033	0,075	0,087		
M	(Importations totales)	(0,198)	(0,303)	(-0,957)	(0,310)	(0,092)	(0,297)	(0,101)		
I	= Exportations (totales)	-0,189	+0,017	-0,761	+0,003	-0,344	+0,093	-0,071		
MBH	= Solde de la balance des transactions invisibles (production d'ex. comprises)	+0,047	+0,027	-0,258	+0,088	+0,010	+0,039	+0,030		
DIB	= Dépenses intérieures brutes dont	1,056	1,347	-0,976	1,401	0,758	1,429	1,060		
C	Consommation totale	0,686	0,779	1,167	0,658	0,533	0,660	1,135		
I	Investissement total	0,370	0,568	-2,143	0,743	0,225	0,769	-0,075		
I _f	(Investissement en capital fixe)	(0,272)	(0,325)	(0,124)	(0,256)	(0,283)	(0,411)	(0,509)		

(x) Le signe (-) (du côté des coefficients) indique une réduction du solde déficitaire par rapport à l'exercice précédent (voir tableau 1-15).
(Calculs de l'auteur)

La valeur seulement « estimative » que le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » accorde aux chiffres trimestriels, rend d'ailleurs approximatif le calcul des coefficients marginaux trimestriels, même après les corrections des variations saisonnières. Nous regrettons aussi que les révisions soient limitées aux chiffres annuels et aux derniers trimestres, ce qui fausse l'établissement des séries chronologiques (tout au moins pour celui qui ne peut se baser que sur les publications « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics »), alors que nous pensons que les séries à base trimestrielle sont souhaitables dans le cas de l'Australie, pays dont les phases économiques furent de courte durée jusqu'à présent. Enfin, on notera que les chiffres trimestriels des réserves d'amortissement ne sont disponibles que depuis le premier trimestre de 1963, et que l'on ne dispose pas de la composition trimestrielle de ces réserves et des revenus non distribués aux résidents.

On peut toutefois supposer que ces problèmes techniques sont facilement résolubles pour le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics », et que dans l'hypothèse où le principe de la programmation des exportations australiennes était adopté, ce bureau pourrait fournir les renseignements nécessaires à l'organisme chargé de l'élaboration du programme général.

En effet, nous considérons qu'un programme annuel devrait être complété par des études trimestrielles, et même mensuelles, afin de pouvoir suivre de près l'évolution économique et l'exécution de la programmation, et de pouvoir déterminer les mesures rectificatives à introduire éventuellement.

Au terme de nos recherches, nous avançons la thèse que les coefficients marginaux d'un modèle économique, peuvent être calculés sur base des droites de tendance.

Nous appellerons ces coefficients, les « coefficients marginaux de tendance ».

Le « coefficient marginal de tendance » exprime le rapport entre l'accroissement (ou pente) de la droite de tendance d'un composant économique et l'accroissement (ou pente) de la droite de tendance d'un revenu (ou produit) global, le composant économique représentant généralement une affectation du revenu (ou produit) global.

Comme les droites de tendance peuvent être calculées d'après des chiffres annuels ou d'après des chiffres trimestriels ou mensuels corrigés des variations saisonnières, on obtiendra des « coefficients marginaux de tendance » annuels, trimestriels ou mensuels.

En théorie, ces trois coefficients sont égaux, mais en pratique, des différences peuvent apparaître, les chiffres annuels pris tels quels pouvant être affectés différemment par des variations intervenant juste avant la clôture de l'exercice (grèves, mouvements spéculatifs en prévision de mesures fiscales pouvant être introduites avec le budget du Commonwealth, etc.).

C'est ainsi que pour les importations totales, nous obtenons un coefficient marginal trimestriel de tendance de 0,144.69 contre 0,147.80 pour le coefficient annuel (en fonction du produit intérieur brut).

Les coefficients marginaux trimestriels et mensuels de tendance seront surtout utiles pour l'exécution à court terme du programme, et pour pouvoir suivre l'évolution de l'affectation du produit intérieur brut (ou du revenu disponible intérieur).

En effet, les coefficients marginaux de tendance ne sont pas destinés à demeurer constants; ils pourront être révisés chaque période sur base de nouvelles droites de tendance.

Par la pratique, on arrivera ainsi à constituer une série de coefficients marginaux de tendance applicables pour diverses variations du produit intérieur brut.

Ces modifications régulières permettront aussi d'ajuster les coefficients en fonction des changements structurels se produisant durant l'évolution de l'économie.

Enfin, au lieu de calculer les droites de tendance sur base d'un cycle complet, on peut se limiter à une phase descendante ou ascendante, ce qui donnerait des coefficients marginaux de tendance de basse conjoncture ou de haute conjoncture (bien qu'en basse conjoncture, ces coefficients seront probablement affectés par les mesures interventionnistes des autorités gouvernementales).

Le tableau 3-3 donne les « coefficients marginaux de tendance » d'après les chiffres annuels, pour la période de 1958/59 à 1965/66, les taux d'accroissement annuels moyens des droites de tendance de cette période étant indiqués en marge.

Ces coefficients furent calculés d'une part, par rapport à la droite de tendance du revenu disponible intérieur (les coefficients ainsi obtenus pouvant être comparés à ceux figurant à notre tableau 3-2), et d'autre part, par rapport à la droite de tendance du produit intérieur brut, et ils forment ainsi deux modèles complets.

D'après notre méthode, le coefficient marginal de tendance des recettes fiscales calculé par rapport au produit intérieur brut, serait 0,264.63.

Les coefficients marginaux étant déterminés, nous nous trouvons confronté avec le problème de leur représentation graphique.

Ce graphique est en fait l'illustration du programme général des exportations dans l'économie australienne, et il est un outil très précieux pour pouvoir suivre l'évolution d'ensemble du modèle.

La représentation que nous proposons, est celle donnée par notre Graphique IV.

Pour construire ce graphique, on élève la perpendiculaire «y» au point «O» de l'axe «x», et on coupe les deux angles ainsi définis par les bissectrices «u» et «z».

Suivant le modèle que l'on utilisera, on portera sur l'axe «y» les valeurs du revenu disponible intérieur ou du produit intérieur brut. C'est le modèle basé sur le produit intérieur brut qui fut utilisé pour le Graphique IV.

On trace ensuite la parallèle «v» à l'axe «x» au point «P» (= 1) de l'axe «y», et on porte sur cette parallèle les valeurs des coefficients marginaux de tendance données par notre tableau 3-3, le triangle isocèle délimité par les droites «y», «v» et «z» comprenant l'ensemble des affectations du produit intérieur brut.

Cependant, comme on ne connaît pas la répartition des affectations entre les biens et services fournis par le pays et ceux fournis par l'extérieur (ce qui serait toutefois possible si l'on possédait des tableaux annuels

Tableau 3-3

Modèles des coefficients marginaux de tendance

		Coefficients marginaux de tendance par rapport au		(1) %
		RDI	PIB	
C _p	Consommation des personnes	0,549.90	0,544.64	6,48
C _f	+ Dépense courante nette des entreprises financières	0,013.14	0,013.01	7,94
C _a	+ Dépenses courantes nette des autorités publiques	0,135.67	0,134.37	10,15
C	(Consommation totale)	(0,698.72)	(0,692.02)	7,47
S _p	+ Epargne (privée) des personnes	0,091.64	0,090.76	11,97
S _o	+ Revenus nets des entreprises publiques	0,045.47	0,045.03	18,82
S _a	+ Surplus en compte courant des autorités publiques	0,024.93	0,024.69	4,88
RA	+ Réserves d'amortissement	0,089.95	0,089.10	8,55
RND _r	+ Revenus non distribués aux résidents	0,049.29	0,048.82	9,21
CIF	(Capacité intérieure de financement)	(0,301.28)	(0,298.40)	9,43
RDI	= Revenu disponible intérieur	1,000.00		7,58
mBrt	- Solde global de la balance des revenus et de la balance des transferts (x)		0,009.58	3,57
PIB	= Produit intérieur brut		1,000.00	7,50
M _c	+ Importations de biens de consommation	0,103.53	0,102.54	7,98
M _i	+ Importations de biens de capital	0,045.70	0,045.26	13,52
M	(Importations totales)	(0,149.23)	(0,147.80)	8,56
X	- Exportations (totales)	-0,139.15	-0,137.82	7,60
mBx	- Solde de la balance élargie des services (production d'or comprise)(x)		0,012.81	7,41
mBti	- Solde de la balance des transactions invisibles (production d'or comprise)(x)	0,022.60		5,06
DIB	= Dépense intérieure brute dont	1,032.68	1,022.79	7,61
C	Consommation totale	0,698.72	0,692.02	7,47
I	Investissement total	0,333.96	0,330.77	9,54
I _f	(Investissements en capital fixe)	(0,312.77)	(0,309.77)	9,48

(1) Taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance.
(x) Le signe (-) (du côté des coefficients) indiquerait un boni.
(Calculs de l'auteur)

d'input-output), les coefficients marginaux des opérations relevant de la balance commerciale et de la balance élargie des services, sont indiqués en dehors du triangle principal. Les coefficients pour les importations étant mentionnés à titre indicatif par des pointillés.

Une disposition importante est la juxtaposition de la consommation et de l'épargne (privée) des personnes, et de la dépense courante nette des entreprises financières.

En effet, dans l'étude des propensions marginales à consommer et à épargner des personnes (voir Chapitre II), nous avons constaté que ces propensions ne sont pas constantes et que les lignes représentatives sont des courbes, et non des droites. Mais pour utiliser ces propensions marginales, il fallait pouvoir introduire le revenu disponible intérieur des personnes (RDI_p) dans le modèle.

Comme le calcul du coefficient marginal de tendance des intérêts payés par les personnes, donne 0,014.84 (par rapport au PIB) (et 0,014.99 par rapport au RDI), coefficient semblable à celui de la dépense courante nette des entreprises financières, par convention, on pourrait calculer la consommation (y compris les intérêts payés qui sont calculés par un pourcentage en dedans pouvant être fixé à 2 %) et l'épargne (privée) des personnes d'après les propensions marginales individuelles données par notre tableau 2-9, en se basant sur la somme des variations données par les coefficients marginaux de tendance de la consommation et de l'épargne des personnes et de la dépense courante nette des entreprises financières.

(Notons que si l'on procède au calcul des coefficients marginaux de tendance des affectations du revenu disponible intérieur des personnes, on obtient des résultats conformes aux propensions marginales individuelles figurant à notre tableau 2-9, ce qui semble dès lors justifier nos propositions dans ce domaine. Ces coefficients sont 0,837.60 pour la consommation et 0,022.82 pour les intérêts payés, soit 0,860.42 en additionnant ces deux formes de dépenses, et 0,139.58 pour l'épargne.)

Quant aux coefficients marginaux de tendance qui concernent le secteur public, dans l'utilisation du modèle, ils pourront être ajustés sur base des estimations budgétaires.

Pour les opérations avec l'extérieur, le solde de la balance commerciale égale $X - (M_c + M_p)$.

Ce solde plus le solde global de la balance des revenus et de la balance des transferts ($sBrt$) compris dans le triangle principal, et le solde de la balance élargie des services (sBs), égale le solde de la balance courante ($sBCr$).

(Si on utilisait le modèle établi en fonction du revenu disponible intérieur, l'axe «y» portant les valeurs de RDI, le graphique serait plus clair, puisque l'ensemble des opérations avec l'extérieur serait représenté dans un seul triangle (calcul délimité par les axes «y», «u» et «v»), le solde de la balance commerciale et le solde de la balance des transactions invisibles se juxtaposant pour former le solde de la balance courante (au-dessus de la parallèle «v».)

Pour la définition de la dépense intérieure brute, on se placera de l'autre côté de la parallèle «v».

La dépense intérieure brute (DIB) égale le produit intérieur brut (soit $C + CIF + sBrt$) plus le déficit commercial ($M - X$) et le déficit de la balance élargie des services.

L'investissement total (I) est égal à la capacité intérieure de financement (CIF) plus les déficits envers l'extérieur (soit d'une part, le déficit global de la balance des revenus et de la balance des transferts (dans le triangle principal), et d'autre part, le déficit commercial et le déficit de la balance élargie des services (dans l'autre triangle)).

Afin d'isoler dans le second triangle isocèle l'ensemble des opérations avec l'extérieur et l'investissement total, on peut élever deux droites supplémentaires, la première ayant comme coefficient angulaire le coefficient marginal de tendance du solde global de la balance des revenus et de la balance des transferts ($sBrt$), et la seconde ayant un coefficient angulaire égal à la somme des coefficients marginaux de tendance des constituants de la capacité intérieure de financement.

On obtient ainsi l'égalité suivante, en coefficients marginaux de tendance : $0,330,77 (I) = 0,298,40 (CIF) + 0,009,58 (sBrt) + (0,147,80 (M) - 0,137,82 (X)) + 0,012,81 (sBs)$.

Ainsi établi, le Graphique IV permet de voir les effets des variations autonomes des exportations et des investissements, et l'évolution du solde de la balance courante.

Dans l'hypothèse où l'on considère les exportations et les investissements comme des variables totalement autonomes, les droites représentatives seraient des parallèles à l'axe «y».

Toutefois, nous préférons considérer ces variables comme des objectives.

Tandis que le taux d'accroissement des investissements relève de la gestion générale de l'économie australienne, le taux d'accroissement des exportations sera l'objectif du programme général qui vise principalement à une solution du problème du financement du solde déficitaire de la balance courante, qui permettrait de sauvegarder les liquidités internationales de l'Australie.

Enfin, si pour 1965/66, on établit une représentation graphique des valeurs effectives des composants économiques suivant une disposition semblable à celle du Graphique IV des coefficients marginaux de tendance, le produit intérieur brut étant de \$A 20.511 millions, le segment « PG » (\$A 2.636 millions) sera la base du programme général à laquelle s'adaptera le Graphique VI (voir Chapitre IV), ce qui permet ainsi d'avoir une représentation de la programmation des exportations dans l'économie australienne, et de faciliter la prévision des interactions.

Comme le modèle représenté par le Graphique IV, est établi d'après les coefficients marginaux de tendance calculés en fonction du produit intérieur brut, il était nécessaire de connaître le taux exact d'accroissement annuel de cet agrégat.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, le taux d'accroissement annuel moyen est 7,37 % d'après les chiffres réels, et 7,50 % d'après les données régularisées de la droite de tendance (calculée par la méthode des moindres carrés), la deuxième méthode de calcul présentant l'avantage de réduire l'influence des chiffres limites de la période.

Ces deux taux ne permettent toutefois pas de reconstituer exactement la somme des agrégats réels de la période.

Dès lors, pour un calcul plus exact, nous utiliserons la méthode mise au point par Boris P. Pesek (17), et qui permet d'obtenir un taux tel que la somme des produits réels de la période est égale à la somme des produits estimés, et que la somme des carrés des écarts entre les produits réels et les produits estimés soit minimum.

La formule proposée par Boris P. Pesek (18) est :

$$\frac{b^{n+1} + 1}{b + 1} = \frac{\sum_{t=1}^n p_t b^{t-1}}{\sum_{t=1}^n p_t} \quad (["b" = t + 1]).$$

(On notera que dans l'article de Boris P. Pesek (19), on utilise justement le produit intérieur brut de l'Australie, pour l'illustration graphique des résultats obtenus par diverses méthodes pour le calcul du taux de croissance, ce graphique étant malheureusement basé sur la période très instable de 1951 à 1957.)

Comme nous ne disposons pas d'une calculatrice électronique, nous nous sommes limité au calcul de quelques taux.

Selon la formule proposée par Boris P. Pesek, d'après nos calculs, nous obtenons un taux de croissance de 7,403 % pour le produit intérieur brut, pour la période de 1958/59 à 1965/66 (et de 7,480 % pour le revenu disponible intérieur).

Nous considérons le taux de 7,403 % pour le produit intérieur brut, comme un taux de croissance d'équilibre.

En effet, en nous basant sur la formule du taux de croissance d'équilibre donnée par Maurice Byé (20), l'égalité devient d'après nos symboles :

$$\frac{\Delta \text{PIB}}{\text{PIB}} = \frac{S'}{\text{PIB}} + \frac{M - X}{\text{PIB}} + \frac{dBs}{\text{PIB}}$$

$$\frac{\Delta \text{PIB}}{\text{PIB}} = \frac{I'}{\Delta \text{PIB}}$$

S' = épargne intérieure nette.

I' = Investissement net.

dBs = déficit de la balance élargie des services.

(17) Boris P. Pesek : « Economic growth and its measurement » dans « Essays in the quantitative study of economic growth » dans la publication « Economic Development and Cultural Change », volume IX, n° 3, avril 1961, pp. 295-315.

(18) Ibid. (voir (17)), p. 305.

(19) Ibid. (voir (17)), p. 315.

(20) Maurice Byé : « Relations économiques internationales », p. 753.

La formule de Maurice Byé est :

$$\frac{\Delta Y}{Y} = \frac{\frac{S}{Y} + \frac{M - X}{Y}}{I}$$

Y = produit intérieur brut. S = épargne nette domestique I = Investissement net.
 $M - X$ = déficit de la balance commerciale « lato sensu ».

Au lieu des coefficients moyens, nous utiliserons les coefficients marginaux de tendance pour calculer le numérateur du second membre de l'égalité.

Pour l'épargne nette (S'), nous ne tenons pas compte des réserves d'amortissement, et sur base des remarques émises au sujet des revenus non distribués aux résidents (voir Chapitre II (notamment notre étude des provisions pour impôts et dividendes), nous limitons ce composant aux revenus des sociétés non distribués aux résidents (voir notre tableau 2-17) dont le coefficient marginal de tendance calculé en fonction du PIB est 0,030,28.

Ce coefficient plus les coefficients marginaux de tendance de l'épargne (privée) des personnes (0,090,76), des revenus nets des entreprises publiques (0,045,03) et du surplus en compte courant des autorités publiques (0,024,69), égale 0,190,76.

Pour le rapport $\frac{M - X}{\text{PIB}}$, nous prenons les coefficients marginaux de tendance des importations (0,102,54 pour M_c et 0,045,26 pour M_1) moins le coefficient marginal de tendance des exportations (0,147,80), soit un solde égal à 0,009,98.

L'incorporation du coefficient marginal de tendance du solde de la balance élargie des services (0,012,81) nous donne finalement un numérateur égal à 0,213,55, soit 21,355 %.

Comme nous ne disposons pas des données statistiques des investissements de remplacement, données qui permettraient de calculer l'« investissement net » défini par Maurice Byé comme étant « l'accroissement apporté dans l'année au capital national » (21), nous prendrons par convention le total des investissements moins les réserves d'amortissement.

Pour éviter que le rapport $\frac{I}{\Delta \text{PIB}}$ ne dépende trop d'un exercice déterminé, nous prendrons comme numérateur l'investissement total de 1959/60 à 1965/66 (\$A 31,997 millions) moins les réserves d'amortissement (\$A 9,321 millions), et comme dénominateur, l'accroissement total du produit intérieur brut de 1958/59 à 1965/66 (\$A 8,038 millions), ce qui nous donne un coefficient de 2,821 %.

Ce coefficient est qualifié par Maurice Byé comme étant le « coefficient marginal de capital », c'est-à-dire « le rapport entre un accroissement du capital et un accroissement périodique du produit » qui, selon cet auteur, d'une part, « exprime la productivité technique du capital », et d'autre part, « met en lumière une relation d'accélération (accélérateur) liée à la même productivité technique ». (22)

La division du numérateur (21,355 %) par ce coefficient, donne un taux de croissance d'équilibre de 7,570 % semblable au taux d'accroissement annuel moyen du produit intérieur brut, de 7,403 % s'il est calculé d'après la méthode de Boris P. Pesek, et de 7,50 % s'il est calculé d'après la droite de tendance.

Vu la faible différence, nous estimons que le taux de 7,403 % peut être considéré valablement comme un taux de croissance d'équilibre, et c'est ce taux que nous utiliserons pour l'établissement du programme général des exportations.

(21) Maurice Byé : Op cit. (voir (20)), p. 753.

(22) Ibid. (voir (20)), p. 81.

Toujours selon la méthode de Boris P. Pesek, pour la population moyenne, nous obtenons un taux de croissance de 2,0201 % (pour la période de 1958/59 à 1965/66), et pour l'indice des prix à la consommation, un taux de 1,91 % ; les calculs sur base du produit intérieur brut à population moyenne constante donnant un taux de croissance de 5,28 %.

De 1958/59 à 1964/85, le produit intérieur brut aux prix moyens de 1959/60, aurait augmenté au taux de 4,59 %. (23)

Dans l'optique de l'augmentation de la productivité, le taux de 7,403 % peut être considéré comme très valable.

En effet, en prenant un taux simplifié de 7,40 %, le taux de croissance du produit intérieur brut à prix constants serait de 5,49 % en utilisant pour la correction, par pure convention (24), le taux de 1,91 % de la croissance de l'indice des prix à la consommation, la tendance de ces prix étant supposée devoir se maintenir.

Compte tenu des remarques émises au sujet de la projection de la main-d'œuvre (voir Chapitre II), en prenant les taux de croissance maxima et minima de la main-d'œuvre totale projetée pour la période du 30 juin 1966 au 30 juin 1971 et pour la période du 30 juin 1971 au 30 juin 1976 (voir tableau 2-6), le taux de croissance de la productivité serait de 3,09 % à 4,05 % durant la première période, et de 3,26 % à 4,19 % durant la seconde période.

Ces taux de croissance estimés de la productivité nous paraissent très satisfaisants, leur surestimation éventuelle ne devant pas excéder 1,3 % selon nous (25), et même si l'augmentation de la population totale devait s'effectuer à un rythme plus rapide que celui de l'augmentation de la main-d'œuvre, on peut estimer que ces taux permettront un accroissement du revenu réel par individu, et par conséquent, une amélioration du bien-être de la population australienne.

Enfin, selon la méthode de calcul de Boris P. Pesek, le taux de croissance des exportations australiennes serait de 7,47 %, celui des importations de biens de consommation serait de 7,36 %, et celui des importations de biens de capital, de 13,14 %, le taux pour le total importé étant de 8,50 % (pour la période de 1958/59 à 1965/66).

Nous rappelons que le taux de croissance pour les entrées de nouveaux capitaux privés étrangers serait de 8,84 %, et que celui pour la capacité intérieure de financement serait de 9,24 % (voir Chapitre I).

(On remarquera que les taux calculés d'après cette méthode, ne diffèrent généralement pas beaucoup des taux que nous avons calculés d'après les droites de tendance, procédé de calcul qui n'est toutefois pas mentionné dans l'étude de Boris P. Pesek.)

(23) Le chiffre pour 1965/66 du produit intérieur brut aux prix moyens de 1959/60, n'est pas disponible.

(24) Voir les remarques émises dans la première section de notre Chapitre II quant au calcul du produit intérieur brut à prix constants.

(25) Pour la période de 1953/59 à 1964/65, en termes réels, le taux d'accroissement annuel moyen du produit intérieur brut aux prix moyens de 1959/60 (après ajustement de l'évaluation des stocks) fut de 4,69 %. Le taux pour le produit intérieur brut aux prix courants fut de 7,87 %, et le taux d'accroissement pour l'indice des prix à la consommation fut de 1,97 %, soit par différence, un taux de 5,90 %, ce qui indiquerait une surestimation éventuelle de 1,22 % (5,90 % - 4,68 %) (sans tenir compte du caractère approximatif de ces calculs et des estimations du produit intérieur brut à prix constants).

Nous pouvons maintenant établir le programme général des exportations australiennes en fonction du besoin de couverture pour les opérations avec l'extérieur.

Pour déterminer ce besoin de couverture, le produit intérieur brut est projeté au taux moyen de 7,403 %, la valeur pour 1965/66 étant de \$A 20.511 millions.

Sur base des accroissements annuels du produit intérieur brut, les accroissements des importations de biens de consommation (M_c) et des importations de biens de capital (M_i) sont calculés par les coefficients marginaux de tendance (0,102.54 et 0,045.26).

Par les additions, on obtient le total importé (M) qui permet de calculer le solde des frais de transport et d'assurance selon le coefficient moyen conventionnel de 7,85 % (voir Chapitre I).

Le solde projeté des frais de transport et d'assurance plus le total importé, égale la « total à couvrir » (dénomination conventionnelle) qui est très proche de la valeur « c.i.f. » du total importé, et qui peut être utilisé par convention pour le calcul du rapport entre les liquidités internationales et les importations. Au 30 juin 1966, calculé d'après les importations aux prix « f.o.b. » plus les frets et les primes d'assurance payables en Australie et à l'extérieur, ce rapport était de 43,27 %, et calculé d'après le « total à couvrir », il était de 45,11 %.

Nous introduisons ensuite notre projection des revenus payés sur les capitaux privés étrangers, et des entrées de nouveaux capitaux privés étrangers (voir tableau 1-14), ce qui permet de déterminer le solde (ou déficit) à couvrir par les exportations.

Parmi les autres opérations de la balance courante, les aides étrangères étant décidées par le gouvernement du Commonwealth, on peut supposer qu'elles ne seront octroyées que si une forme de financement est disponible, et que l'on tiendra compte de leur influence sur la balance des paiements.

Nous avons aussi constaté que l'accroissement des transferts vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée était compensé par l'augmentation des exportations vers ce territoire (voir Chapitre I).

Par conséquent, les aides étrangères ne seront pas incluses dans le solde à couvrir.

Quant aux autres opérations, elles formaient un déficit de \$A 51 millions en 1965/66, contre un déficit de \$A 83 millions en 1958/59.

La droite de tendance de ces déficits indique un taux moyen de régression de 9,82 % qui confirme la réduction du coefficient moyen par rapport au produit intérieur brut, ce coefficient passant de 0,67 % en 1958/59 à 0,30 % en 1963/64, à 0,27 % en 1964/65 et à 0,25 % en 1965/66.

En 1965/66, la composition de ce déficit était la suivante : pour les recettes : tourisme : \$A 59 millions, dépenses des gouvernements étrangers : \$A 76 millions, dépenses des entreprises étrangères en Australie : \$A 29 millions, opérations diverses : \$A 26 millions, revenus recevables sur les capitaux à l'extérieur, « royalties », droits d'auteur et autres revenus : \$A 126 millions, et transferts privés : \$A 118 millions, soit un total de \$A 435 millions ; pour les dépenses : tourisme : \$A 121 millions, dépenses du gouvernement australien : \$A 66 millions, dépenses des entreprises australiennes à l'étranger : \$A 48 millions, opérations diverses : \$A 45 millions, intérêts payés par les autorités publiques : \$A 72 millions, « royalties », droits d'a-

teur, intérêts et revenus divers autres que ceux des investissements : \$A 57 millions, et transferts privés : \$A 77 millions, soit un total de \$A 486 millions. (26)

Outre la possibilité de prévoir les dépenses des autorités publiques australiennes (notamment les dépenses militaires) par les estimations budgétaires annuelles, la forte croissance des recettes touristiques devrait permettre l'élimination du déficit (d'après les droites de tendance, le taux d'accroissement annuel moyen est de 18,44 % pour les recettes, contre 10,46 % pour les dépenses).

Ce déficit est mentionné en marge du programme général, et il est couvert par la valeur de la production d'or que nous considérons comme constante au niveau de \$A 25 millions (valeur effective pour 1965/66), cette production étant stagnante comme l'indique notre tableau 1-15. (27)

Les autres opérations de la balance des capitaux (mouvements monétaires exclus) sont dominées par des variations temporaires, et elles comprennent un poste « Ajustement » qui rend aléatoire toute tentative de projection (voir Chapitre I).

Comme pour la période de 1958/59 à 1965/66, ces opérations se sont soldées par un boni, sauf durant la récession de 1961/62 (à cause des transactions des autorités commerciales et du poste « Ajustement ») et en 1964/65 (également à cause des transactions des autorités commerciales). On peut supposer que pour une période de trois exercices annuels, elles ne donneront pas lieu à un besoin de financement, leur tendance étant au contraire de fournir un excédent (l'excédent total pour la période de 1958/59 à 1965/66 étant de \$A 514 millions).

Comme nous ne tenons pas compte de ces opérations dans l'établissement du solde à couvrir, le besoin de couverture par les recettes des exportations se trouve surestimé, mais par contre, nous compensons ainsi la non-incorporation des aides étrangères autres que celles accordées à la Papouasie et à la Nouvelle-Guinée. (Nous préférons d'ailleurs risquer une surévaluation du besoin de couverture, plutôt que fixer des objectifs trop étroits.)

Le tableau 3-4 donne le programme général des exportations australiennes établi conformément aux dispositions mentionnées.

Bien que les projections soient basées sur 1965/66, on notera que ce ne sont pas des projections à prix constants.

En effet, l'objectif du programme général est d'assurer la sauvegarde des liquidités internationales, et d'éviter qu'un déséquilibre temporaire des échanges commerciaux oblige le gouvernement fédéral à prendre des mesures contraires au déroulement normal de l'activité économique interne, l'exemple de la Nouvelle-Zélande en 1966 témoignant de la difficulté de résoudre les problèmes de la balance des paiements sans affecter l'économie nationale et les relations extérieures.

Par conséquent, le programme général vise à assurer un certain montant de recettes d'exportation, qu'elles soient réalisées par une augmentation du volume des ventes ou par une hausse des prix, et ce sont ces recettes à réaliser qui sont données par le tableau 3-4.

(26) Source : « Balance of payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 6.

(27) Le contexte économique de la production australienne d'or fut examiné dans la dernière section du Chapitre I.

Enfin, nous rappelons qu'au 30 juin 1966, la balance des paiements se clôturait par un boni de \$A 61 millions, et que les avoirs nets en or et en devises étrangères s'élevaient à \$A 1.375 millions (dont \$A 198,2 millions en or).

Le rapport entre ces réserves et les importations majorées des frets et des primes d'assurance payables en Australie et à l'étranger, était de 43,27 %, ce qui permettrait une couverture des importations pendant cinq mois.

Pour l'Australie, nous considérons comme « adéquat » un rapport d'environ 50 %, et comme minimal, un rapport de 35 %.

D'après nos projections, les importations de biens de consommation (M_c) induites par le produit intérieur brut, progressent au taux moyen de 7,26 % de 1965/66 à 1970/71, et au taux moyen de 7,29 % de 1970/71 à 1975/76. (28)

Pour les importations induites de biens de capital (équipements de production) (M_1), le taux d'accroissement moyen est de 9,70 % de 1965/66 à 1970/71, et de 8,89 % de 1970/71 à 1975/76. (28)

Nous considérons ces taux comme très valables, puisque pour les importations de biens de consommation, la croissance est semblable à celle durant la période de 1958/59 à 1965/66 dont le taux moyen était de 7,36 %, taux qui devrait se maintenir durant les deux périodes envisagées, conformément aux constatations faites précédemment.

Pour les importations de biens de capital, les projections ne portent que sur l'induction par le produit intérieur brut, ces importations peuvent faire l'objet d'accroissements autonomes.

Les taux moyens demeurent toutefois suffisamment élevés, et leur diminution progressive peut être considérée comme une conséquence de l'industrialisation de l'Australie.

De plus, les augmentations annuelles durant la première période (+ 11 % en 1965/67, + 9,3 % en 1970/71) sont comparables à l'accroissement de 12,56 % en 1965/66, un plafonnement des achats semblant même devoir être enregistré pour 1966/67.

Quant au taux d'accroissement moyen du solde à couvrir, il est de 7,76 % pour la première période, et de 7,74 % pour la seconde période. (28)

Le besoin de couverture peut être calculé soit d'après une période globale de dix ans, soit d'après deux périodes de cinq ans.

Pour couvrir l'ensemble des soldes de la décennie (\$A 44.363 millions), le taux d'accroissement annuel moyen des exportations devrait être de 8,30 %.

Cependant, le problème est la base de départ, et non le taux de croissance, l'objectif de notre programme général étant d'atteindre un niveau de recettes supérieur au solde à couvrir pour ensuite maintenir un taux de croissance normal.

Le programme basé sur la décennie prise telle quelle, présente d'ailleurs l'inconvénient d'une forte réduction des réserves internationales durant la première période, la réduction totale étant de \$A 717 millions au 30 juin 1971.

(28) Ces taux de croissance furent calculés selon la méthode de Boris P. Pesek.

Tableau 3-4

Programme général des exportations australiennes
(Millions de \$A)

	PIB	Δ PIB 7,403%	Importations (prix f.o.b.)				Total importé (M _C + M _I) (1)	Solde des frais de transport et d'assurance M(0,0785) (2)
			Δ M _C	M _C	Δ M _I	M _I		
1965/66	20.511			2.154		672	2.826	222
1966/67	22.029	1.518	156	2.310	69	741	3.051	240
1967/68	23.560	1.631	167	2.477	74	815	3.292	258
1968/69	25.412	1.752	180	2.657	79	894	3.551	279
1969/70	27.293	1.881	193	2.850	85	979	3.829	301
1970/71	29.314	2.021 *	207	3.057	91	1.070	4.127	324
1971/72	31.494	2.178	223	3.280	98	1.168	4.448	349
1972/73	33.815	2.331	239	3.519	106	1.274	4.793	376
1973/74	36.318	2.503	257	3.776	113	1.387	5.163	405
1974/75	39.006	2.688	275	4.051	122	1.509	5.560	436
1975/76	41.894	2.888	296	4.347	131	1.640	5.987	470

En marge du programme général	
Déficit pour les autres opérations de la balance courante (or exclu)	
1965/66 :	\$A 51 millions, soit 0,25 % du PIB.
1970/71 :	\$A 37 millions, soit 0,125 % du PIB.
1975/76 :	0.
Valeur de la production d'or	
1965/66 :	\$A 25 millions, valeur supposée constante durant les deux phases. (L'or utilisé dans l'industrie est exclu.)
Aides étrangères	
1965/66 :	\$A 90 millions : Papouasie et Nouvelle-Guinée (72 %) \$A 35 millions : Autres aides étrangères (28 %) \$A 125 millions, soit 0,61 % du PIB.
1970/71 :	\$A 179 millions, soit 0,61 % du PIB, ou \$A 293 millions, soit 1,00 % du PIB.
1975/76 :	\$A 256 millions, soit 0,61 % du PIB, ou \$A 419 millions, soit 1,00 % du PIB.
(Financement à prévoir lors de l'établissement du budget annuel du Commonwealth.)	
Avoirs nets en or et en devises étrangères	
Au 30 juin 1966 :	\$A 1.375 millions, dont \$A 198,2 millions en or.
Position de l'Australie dans le Fonds Monétaire International	
Au 30 juin 1966 :	
Quota	: \$A 445 millions (US\$ 500 millions).
Souscription en or	: \$A 74 millions.
Position nette	: \$A 152 millions.
Position brute	: \$A 598 millions.

PIB = Produit intérieur brut ; taux de croissance = 7,403 %.

M_0 = Importations de biens de consommation ;
coefficient marginal de tendance = 0,10354 (en fonction du PIB).

M_1 = Importations de biens de capital (équipements de production) ;
coefficient marginal de tendance = 0,64528 (en fonction du PIB).

M = Importations totales (soit $M_0 + M_1$).

(p) Les \$A 333 millions représentent les investissements directs (revenus non distribués exclus), le chiffre des investissements en portefeuille n'étant pas disponible (voir notre tableau 1-13). (Nous avons estimé les investissements en portefeuille pour 1965/66 à \$A 218 millions (voir Chapitre I).)

Note : Pour notre projection des entrées de nouveaux capitaux privés étrangers et des revenus payés, voir notre tableau 1-14 (Chapitre I), et pour les coefficients marginaux de tendance des importations, voir notre tableau 3-3.

(Calculs de l'auteur (sauf les données de 1965/66))

Dès lors, nous distinguerons deux phases : une phase « financière » et une phase « économique », les deux adjectifs étant introduits pour qualifier l'objectif principal.

La phase « financière » sera de courte durée, tandis que la phase de financement, tandis que la phase « économique » a pour objectif principal, l'intégration des échanges extérieurs dans un ensemble économique stable, au lieu du système bivalent actuel dominé par une succession de mouvements temporaires ascendants et descendants.

La phase « financière » sera de courte durée, tandis que la phase « économique » sera en principe continue, une phase « financière » pouvant toutefois être réintroduite dans le cas d'une rupture accidentelle des tendances (mauvaises conditions climatiques, perte d'un marché extérieur, etc.).

En prenant deux périodes de cinq ans, un taux d'accroissement annuel moyen de 10,70 % devra être atteint durant la phase « financière » pour pouvoir couvrir l'ensemble des soldes de la période.

Ce taux peut paraître excessif, mais il est justifié par le faible montant des recettes d'exportation en 1965/66, attribuable en grande partie aux effets de la sécheresse (l'augmentation durant cet exercice n'étant que de 2,4 %, après une baisse de 5,7 % en 1964/65), et par les très larges perspectives des exportations de minerais et d'autres produits industriels.

En prenant le montant des recettes de 1964/65 (\$A 2.575 millions), le taux d'accroissement annuel moyen pour atteindre le même chiffre de \$A 4.382 millions pour 1970/71, serait de 9,26 %, et en prenant le montant élevé de 1963/64 (\$A 2.732 millions), il ne serait que de 6,98 %.

Le problème essentiel de la phase « financière » sera d'éviter que l'accroissement autonome des exportations n'entraîne une augmentation des importations.

Comme nous le verrons, cette action peut être considérée comme possible, la question étant de pouvoir localiser - au départ - l'accroissement autonome, ce qui est du ressort des programmes sectoriels.

Dans l'optique de la couverture des soldes, le taux minimal de la seconde période devrait être de 8,15 % en ne tenant pas compte des effets multiplicateurs.

Mais comme l'objectif de la phase « économique » est l'intégration des exportations dans un système unique qui devrait permettre une expansion économique traduite par un taux de croissance du produit intérieur brut de 7,403 %, le taux moyen (ou « tendance ») pour cette phase devrait être de 7,47 %.

L'objectif maximal du programme est fixé à 8 % pour maintenir un écart de croissance avec le solde à couvrir qui augmente au taux moyen de 7,74 %.

Enfin, durant la phase « économique », par un taux de 7,47 % ou de 8 %, l'excédent des recettes d'exportation par rapport au solde à couvrir pourra être utilisé pour financer les aides étrangères et les variations autonomes des importations d'équipements de production et des achats gouvernementaux (équipements militaires, matériel de transport, ...).

L'excédent total au 30 juin 1976 de la phase « économique » est de \$A 1.036 millions pour un taux de 7,47 %, et de \$A 1.465 millions pour un taux de 8 %.

En conclusion, notre programme général des exportations australiennes a pour objectifs un taux d'accroissement annuel moyen (des recettes) de 10,70 % durant la phase « financière » (du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1971), ce qui conduit à une recette totale de \$A 18.065 millions, et un taux d'accroissement annuel moyen (des recettes) de 8 % durant la phase « économique » commençant le 1^{er} juillet 1971, cette deuxième phase étant continue.

Dans l'exécution du programme général, on veillera naturellement à introduire les corrections dues notamment aux changements des coefficients marginaux de tendance entraînés par les modifications structurelles liées à l'évolution économique, le programme général demeurant avant tout une ligne d'action.

On notera d'ailleurs que le coefficient marginal de tendance est calculé en fonction de la « tendance » du produit intérieur brut, et non en fonction d'une variation annuelle isolée.

Si par exemple, le coefficient marginal de tendance des Importations de biens de consommation est 0,102.54 pour un accroissement du produit intérieur brut au taux de 7,403 %, ce coefficient ne vaut que pour autant que la croissance du produit intérieur brut soit uniforme à ce taux durant une certaine période (d'au moins trois ans), tandis qu'en pratique, le coefficient marginal sera généralement différent suivant que l'augmentation annuelle de 7,403 % du produit intérieur brut intervienne par exemple, après une hausse de 10 % ou après une hausse de 4 %. Notre tableau 3-1 a d'ailleurs permis de constater que pour des variations annuelles semblables du PIB, les coefficients marginaux sont parfois totalement différents.

(Dans l'optique des variations annuelles, nous rappelons que pour une variation du produit intérieur brut comprise entre + 4 % et + 10 %, en l'absence d'un tableau d'input-output, le coefficient marginal des Importations totales peut être estimé par l'équation algébrique de la parabole, que nous avons proposée au début de ce chapitre.)

Les tableaux d'input-output devraient permettre de préciser les projections des importations.

Selon l'ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia » (29) en 1966, le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » poursuit l'élaboration d'un tableau précis d'input-output pour un exercice annuel plus récent que celui des tableaux provisoires d'input-output établis pour 1958/59.

Les tableaux provisoires d'input-output de 1958/59 (30), que nous avons pu consulter au bureau à Perth du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics », sont semblables au tableau d'input-output des Etats-Unis pour 1947 et repris par Wassily Leontief dans son ouvrage « Input-Output Economics » (31), la liste de ces tableaux étant donnée dans l'Appendice, point 8. (Les tableaux des échanges Interindustriels comportent 34 secteurs producteurs.)

(29) « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1966, p. 1152.

(30) Commonwealth Bureau of Census and Statistics : « Input-Output Tables 1958-59 », (1965) et Annexes (« Direct input coefficients and « inverse matrix » for 1958-59 »), (Document administratif)

(31) Wassily Leontief : « Input-Output Economics », tableau 2-1, pp. 16-19.

L'avant-propos de ce document administratif souligne toutefois que « ces tableaux sont le résultat d'un examen préliminaire des Informations statistiques existantes, en vue d'établir un tableau d'input-output élargi et correct pour une année plus récente. ... Par conséquent, de nombreuses imputations sont nécessairement provisoires, et la véracité des estimations par poste varie considérablement ». (32)

Dès lors, nous nous sommes pas engagé dans le calcul des besoins d'importations pour ces tableaux provisoires, d'autant plus que les coefficients d'input ont certainement changé de 1958/59 à 1965/66.

De plus, si l'utilisation des tableaux d'input-output est simple en théorie ; en pratique, elle pose de sérieux problèmes techniques, et dans le cas de l'Australie, les calculs ne pourront probablement être réalisés d'une façon précise que par le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics », les calculatrices électroniques étant indispensables pour un tel travail.

Dans l'hypothèse où l'on disposerait de tableaux d'input-output pour 1970/71, pour préciser le besoin de couverture par les recettes d'exportation durant la phase économique de la programmation, sauf pour les exportations, la demande finale pourrait être déterminée en fonction du produit intérieur brut par les coefficients marginaux de tendance, comme nous l'avons fait pour la projection des importations lors de l'établissement du programme général.

On notera que pour la consommation des personnes, on calculera d'abord le revenu disponible individuel des personnes, et on déterminera ensuite les affectations de ce revenu par les propensions marginales individuelles (voir Chapitre II).

Quant à la demande finale pour l'exportation, elle est déterminée par le programme général, les programmes sectoriels donnant une répartition indicative de cette demande (voir Chapitre IV).

L'ensemble de la demande finale étant projeté, on déterminera sa répartition en biens et services par des propensions ou coefficients marginaux spécifiques, ce qui permettra ensuite d'établir la demande finale et l'output par industrie.

Les besoins directs et indirects en importations seront alors déterminés par les coefficients d'input, compte tenu de la distinction à faire entre les importations concurrentielles et les importations non concurrentielles. (33)

Nous terminerons ce chapitre par la notion théorique du « multiplicateur » en nous basant tout d'abord sur l'ouvrage « Relations économiques Internationales » de Maurice Byé (pp. 68-85).

Comme Maurice Byé (34), nous supposons qu'« il y a sous-emploi » (bien que le taux de 1,3 % fin novembre 1965, soit plutôt un indice de plein emploi (35)), et que « les prix et le taux de change sont constants ».

(32) Commonwealth Bureau of Census and Statistics : Op. cit. (voir (30)), Avant-propos, p. 1. (Traduction de l'auteur).

(33) Pour les analyses d'input-output, en plus de l'ouvrage de Wassily Leontief (« Input-Output Economics »), nous mentionnerons notamment deux ouvrages de la « Conference on Research in Income and Wealth » (« National Bureau of Economic Research ») : « Input-Output Analysis : an appraisal », (1955) et « Output, Input and Productivity Measurement » (1961) ; des exemples de tableaux d'input-output étant aussi donnés par Oskar Lange dans son ouvrage « Introduction to econometrics », Appendice II (non paginé).

(34) Maurice Byé : « Relations économiques Internationales », p. 68.

(35) Voir nos remarques à ce sujet dans la section « Les revenus des personnes et leurs affectations » du Chapitre II.

Comme nous ne connaissons pas la consommation et l'investissement domestiques, par convention, nous considérons comme « domestique » la différence entre l'affectation totale et l'importation, soit $C_d = C - M_c$ et $I_d = I - M_i$.

D'une part, dans l'optique des flux réels, et d'autre part, dans l'optique des flux financiers, nous obtenons les définitions suivantes :

en fonction du produit intérieur brut :

$$PIB = C_d + I_d + X - dBs,$$

$$PIB = C_d + CIF + M_c + dBrt.$$

et en fonction du revenu disponible intérieur :

$$RDI = C_d + I_d + X - dBti,$$

$$PIB = C_d + CIF + M_c$$

Notons que : dBs = déficit (ou solde négatif) de la balance élargie des services,

$dBrt$ = déficit global (ou solde global négatif) de la balance des revenus et de la balance des transferts,

$dBti$ = déficit (ou solde négatif) de la balance des transactions invisibles.

Ces définitions appliquées aux coefficients marginaux de tendance du tableau 3-3, donnent pour le produit intérieur brut :

$$1 = 0,589,48 + 0,285,51 + 0,137,82 - 0,012,81,$$

$$1 = 0,589,48 + 0,296,40 + 0,102,54 + 0,009,58,$$

et pour le revenu disponible intérieur :

$$1 = 0,595,19 + 0,288,26 + 0,139,15 - 0,022,60,$$

$$1 = 0,595,19 + 0,301,28 + 0,103,53.$$

En fonction du revenu disponible intérieur, le financement de l'investissement total est ainsi défini : $I = CIF + M - X + dBti$, soit en coefficients marginaux de tendance :

$$0,333,96 = 0,301,28 + 0,149,23 - 0,139,15 + 0,022,60.$$

La définition du financement de l'investissement domestique devient dès lors : $I_d = CIF + M_c - X + dBti$,

soit en coefficients marginaux de tendance :

$$0,288,26 = 0,301,28 + 0,103,53 - 0,139,15 + 0,022,60.$$

Dans le cas du système unique, c'est-à-dire sans tenir compte des réactions de l'extérieur, examinons tout d'abord le « multiplicateur horizontal » défini par Maurice Byé comme « celui qui exprime l'effet total de propagation exercé sur le produit par une « injection » (ou accroissement autonome positif ou négatif) « initiale et unique ». (36)

L'accroissement final du produit est déterminé en modifiant l'une des variables de la définition dans l'optique des flux réels.

Maurice Byé distingue l'« emploi de propagation », qui est l'emploi en consommation domestique dont l'accroissement induit un accroissement du produit intérieur brut, des « fuites » qui sont l'épargne, l'importation et dans notre cas, le solde global de la balance des revenus et de la balance des transferts.

(36) Maurice Byé : *Op. cit.* (voir 194), p. 69.

Nous prendrons les définitions établies en fonction du revenu disponible intérieur, la définition dans l'optique des flux financiers présentant l'avantage d'exclure le déficit global de la balance des revenus et de la balance des transferts dont les constituants sont généralement indépendants du produit intérieur brut.

Notre modèle chiffré sur système unique (donné par notre tableau 3-5) est basé sur un accroissement autonome initial de 100.000 \$A des exportations australiennes.

Les calculs sont identiques si l'on se base sur un accroissement autonome initial de la consommation domestique ou de l'investissement domestique.

Tableau 3-5

Modèle chiffré du multiplicateur horizontal sur système unique
(En \$A)

	ΔRDI passé	ΔX autonome	ΔC_d induit	ΔCIF induit	ΔM_c induit	ΔRDI actuel
1		+100.000				+100.000
2	+100.000		+ 59.519	+ 30.128	+ 10.353	+ 59.519
3	+ 59.519		+ 35.425	+ 17.952	+ 6.162	+ 35.425
4	+ 35.425		+ 21.085	+ 10.573	+ 3.667	+ 21.085
5	+ 21.085		+ 12.550	+ 6.352	+ 2.183	+ 12.550
6	+ 12.550		+ 7.470	+ 3.781	+ 1.299	+ 7.470
7	+ 7.470		+ 4.446	+ 2.251	+ 773	+ 4.446
8	+ 4.446		+ 2.646	+ 1.340	+ 460	+ 2.646
9	+ 2.646		+ 1.575	+ 797	+ 274	+ 1.575
10	+ 1.575		+ 937	+ 475	+ 163	+ 937
11	+ 937		+ 558	+ 282	+ 97	+ 558
12	+ 558		+ 332	+ 168	+ 58	+ 332
24	+ 1					
Total au début de la période 24						
	+247.030	+100.000	+147.030	+ 74.425	+ 25.575	+247.030

Coefficients marginaux de tendance :

pour C_d = 0,59518, pour CIF = 0,30128 et pour M_c = 0,10353.

(Calculs de l'auteur)

Notons trois observations de Maurice Byé :

— « La propagation s'arrête au moment où la somme des fuites est égale à l'injection ».

— « Le multiplicateur = k » peut être calculé, à partir du modèle chiffré, en divisant l'accroissement total du produit par la variation autonome initiale ».

— « Le montant de chaque affectation Indulte peut être calculé en multipliant l'accroissement total de produit par la propension marginale qui la détermine ». (37)

D'après notre modèle chiffré, le multiplicateur égale 2,47030.

Des deux définitions établies en fonction du revenu disponible intérieur, nous obtenons l'égalité suivante :

$$\Delta C_d + \Delta I_d + \Delta X - \Delta dBti = \Delta C_d + \Delta CIF + \Delta M_c.$$

qui devient après déduction de ΔC_d :

$$\Delta I_d + \Delta X - \Delta dBti = \Delta CIF + \Delta M_c.$$

L'accroissement du revenu disponible Intérieur (ΔRDI) égale

$$(\Delta I_d + \Delta X - \Delta dBti) \frac{\Delta RDI}{\Delta CIF + \Delta M_c}, \text{ ou}$$

$$(\Delta I_d + \Delta X - \Delta dBti) \frac{1}{\frac{\Delta CIF}{\Delta RDI} + \frac{\Delta M_c}{\Delta RDI}}.$$

Reprenant la terminologie de Maurice Byé, dans cette équation, $(\Delta I_d + \Delta X - \Delta dBti)$ formant « le « multiplicande », c'est-à-dire la variable autonome initiale ayant déclenché l'effet de propagation » (38), tandis

que le « multiplicateur » exprime l'inverse de la

$$\frac{\Delta CIF}{\Delta RDI} + \frac{\Delta M_c}{\Delta RDI}$$

somme des coefficients marginaux à « fuir ».

Par les coefficients marginaux de tendance, ce multiplicateur égale

$$\frac{1}{0,30128 + 0,10353} = 2,47030 \quad \text{conformément au modèle chiffré.}$$

La somme des coefficients marginaux étant égale à l'unité, le multiplicateur peut aussi être calculé au moyen du coefficient marginal de tendance de la consommation domestique, soit la formule

$$\frac{1}{1 - \frac{\Delta C_d}{\Delta RDI}}, \text{ soit } \frac{1}{1 - 0,59519} = 2,47030.$$

Ces formules du multiplicateur peuvent être utilisées également pour calculer l'accroissement final induit par le multiplicateur vertical.

Voici les explications de Maurice Byé concernant le multiplicateur vertical dynamique sur système unique : « Alors que le multiplicateur horizontal s'applique à une variation autonome intervenant « une seule fois » dans le temps et indique l'accroissement total de produit résultant de cette variation

(37) Op. cit. (voir (34)), pp. 72-73.

(38) Op. cit. (voir (34)), p. 74.

autonome, le multiplicateur vertical ou de série s'applique à « une série de variations » autonomes de même nature et d'égale importance intervenant à chaque période successive et indique l'accroissement final de produit résultant, « par période », de cette variation autonome.

Cet accroissement « final », constaté dans une période au-delà de laquelle les quantités globales se reproduisent sans modification de période en période, est égal à l'accroissement « total » recherché par le multiplicateur horizontal ». (39)

Un modèle chiffré partiel du multiplicateur vertical sur système unique est donné en complément dans notre tableau 3-6.

Sur base des formules du multiplicateur, il apparaît que dans le cas de l'Australie, un accroissement autonome des exportations ou une réduction du solde déficitaire de la balance des transactions invisibles, ne pouvant que contribuer à la sauvegarde des liquidités internationales, puisque l'induction des importations de biens de consommation (M_c) se trouve réduite par l'induction des autres variables.

L'accroissement induit des importations de biens de consommation (M_c) est égal au produit de la variation autonome par le multiplicateur (« k » = 2,47030), multiplié par le coefficient marginal de tendance de M_c (0,10353), soit pour $\Delta X = + 100$, $\Delta M_c = + 25,575$.

Mais comme la variation autonome des exportations et la variation induite des importations se produisent généralement avec un certain décalage dans le temps, le déficit additionnel résultant de l'augmentation induite des importations risque d'intervenir hors de la période de la variation autonome.

Dès lors, le problème est de pouvoir contrôler l'affectation d'un accroissement autonome des exportations afin d'éviter une succession de hausses et de baisses des liquidités internationales, ce contrôle étant un des principaux objectifs de la programmation des exportations australiennes, l'impossibilité de prévoir l'amplitude des variations ne permettant pas d'attendre « patiemment » le rétablissement de l'équilibre.

Dans le cadre du programme général, nous fixons comme objectif, un taux d'accroissement annuel moyen de 10,70 % durant la phase « financière » du 1^{er} juillet 1966 au 30 juin 1971.

Si nous nous reportons au modèle chiffré du multiplicateur horizontal sur système unique établi en fonction du revenu disponible intérieur, et si par convention, nous calculons l'accroissement des exportations par le coefficient marginal de tendance en fonction d'un accroissement du RDI au taux annuel moyen de 7,480 %, nous obtenons une recette totale d'exportation de \$A 18.658 millions, contre \$A 18.065 millions par notre programme à 10,70 %, soit un accroissement autonome total de \$A 1.407 millions.

Par la formule du multiplicateur, l'accroissement induit total des importations de biens de consommation (M_c) égale \$A 360 millions (25,575 %).

Le total des soldes des frais de transport et d'assurance couverts par les recettes d'exportation, égale \$A 213 millions (soit le besoin de couverture de 1966/67 à 1970/71 (\$A 18.063 millions) moins le total des importations (aux prix f.o.b.) de la période (\$A 17.850 millions)).

(39) Op. cit. (voir (34)), p. 75.

La réduction de ce déficit équivaut à un accroissement autonome donnant lieu à un accroissement induit total des importations de biens de consommation (M_c) de \$A 54 millions.

Pour éviter ces accroissements induits, la capacité intérieure de financement (CIF) devrait subir une augmentation autonome de \$A 414 millions, ce qui équivaut à une hausse totale de 8,19 % par rapport à 1965/66 au taux annuel moyen de 1,59 %.

Nous considérons cette action comme parfaitement possible, le problème se résumant à pouvoir localiser et contrôler l'accroissement des recettes d'exportation avant les effets multiplicateurs.

Tandis que les programmes sectoriels devraient permettre de localiser « au départ » l'accroissement autonome (voir Chapitre IV), le contrôle effectif de cet accroissement dépendra du secteur exportateur bénéficiaire, vu la distinction à faire entre les recettes d'exportation et les revenus « finels » des exportateurs, et étant donné que l'on peut supposer que l'affacturation et l'induction de l'accroissement autonome seront différentes suivant que, par exemple, il concernera le minerai de fer, la laine ou les raisins secs.

On remarquera que dans le cas d'un accroissement autonome de l'investissement domestique, on assistera à un accroissement induit des importations de biens de consommation identique à celui du cas précédent (donc inférieur à ΔI_d), soit pour $\Delta I_d = + 100$, $\Delta M_c = + 25,575$, et qui se traduira par un déficit additionnel à la balance courante, qu'il faudra financer par une augmentation des exportations (ou par les opérations du compte capital).

De plus, on peut supposer que l'accroissement autonome des investissements domestiques (c'est-à-dire de biens produits par l'Australie (I_d)) sera accompagné d'un accroissement autonome des importations de biens de capital (M_I) qui alourdira le déficit additionnel.

Comme l'accroissement des exportations australiennes équivaut à un accroissement des importations du reste du monde, donc à une diminution du produit intérieur brut du reste du monde, ce qui induit une réduction de ses importations et par conséquent des exportations australiennes, réduisant ainsi l'excédent additionnel de l'Australie; on pourrait utiliser des modèles avec effet en retour, au lieu du modèle sur système unique.

Toutefois, l'Australie n'occupant qu'une position modeste dans le commerce mondial, nous ne pensons pas qu'un excédent commercial puisse donner lieu à un effet en retour important.

Cependant, comme nous l'avons souligné dans le Chapitre I, une réaction pourrait intervenir de la part des pays présentant un déficit commercial croissant envers l'Australie. Cette réaction sera induite au départ, mais elle pourrait devenir autonome à la suite d'une décision gouvernementale, et bloquer net l'expansion dans le modèle économique de l'Australie.

Pour la période de 1962 à 1964, nous avons calculé les coefficients moyens d'importance de l'Australie dans le commerce extérieur des principaux pays clients et fournisseurs. (40)

(40) Ces coefficients furent calculés d'après les chiffres annuels donnés dans l'ouvrage « Yearbook of International Trade Statistics - 1964 », Statistical Office of the United Nations, (1966). (Pour les importations, les valeurs sont aux prix f.o.b. pour les Etats-Unis et le Canada, et aux prix c.i.f. pour les autres pays; pour les exportations, les valeurs sont aux prix f.o.b.)

Ces coefficients sont les suivants :

— dans les importations de ces pays : Royaume-Uni : 4,33 %, Etats-Unis : 1,69 %, Japon : 7,54 %, Canada : 0,79 %, Nouvelle-Zélande : 20,45 %, République fédérale d'Allemagne : 0,83 %, France : 1,74 %, Italie : 1,79 %, Pays-Bas : 0,14 % et U.E.B.L. : 1,24 %, (nous estimons à 1,12 % le coefficient pour l'ensemble de la C.E.E.) ;

— dans les exportations de ces pays : Royaume-Uni : 5,93 %, Etats-Unis : 2,08 %, Japon : 3,11 %, Canada : 1,67 %, Nouvelle-Zélande : 4,60 %, République fédérale d'Allemagne : 0,92 %, France : 0,40 %, Italie : 0,80 %, Pays-Bas : 0,58 % et U.E.B.L. : 0,36 %, (nous estimons à 0,67 % le coefficient pour l'ensemble de la C.E.E.).

(L'importance de ces pays dans le commerce extérieur de l'Australie est donnée par notre tableau 1-10.)

Il ressort de ces calculs que deux pays pourraient donner lieu à un « effet en retour » important et à une réaction autonome : tout d'abord la Nouvelle-Zélande (20,45 % à l'importation (prix c.i.f.) et seulement 4,60 % à l'exportation) et ensuite le Japon (7,54 % à l'importation (prix c.i.f.) et 3,11 % à l'exportation).

Dès lors, c'est la Nouvelle-Zélande que nous prendrons pour illustrer l'effet en retour dans un système double.

Comme pour l'Australie, nous avons calculé pour la Nouvelle-Zélande les coefficients marginaux de tendance de la consommation domestique (C_d), de l'épargne (S) et des importations (M). (41)

Les modèles chiffrés du multiplicateur vertical, donnés par notre tableau 3-6 (pour les six premières périodes), sont tracés d'après les modèles de Fritz Machlup repris dans l'ouvrage de Michel Moret (42).

Dans le système double, l'accroissement autonome initial de 100.000 \$A des exportations de l'Australie correspond à un accroissement autonome identique des importations de la Nouvelle-Zélande et à une réduction identique du produit intérieur brut de ce pays.

Cette réduction du produit intérieur brut de la Nouvelle-Zélande induit une diminution de ses importations durant la deuxième période, et par conséquent une diminution des exportations australiennes qui est enregistrée dans la colonne « ΔX induit » du modèle de l'Australie.

Toutefois, durant la même période, les importations australiennes induites par l'accroissement autonome des exportations, permettent un accroissement des exportations néo-zélandaises qui est enregistré dans la colonne « ΔX induit » du modèle de la Nouvelle-Zélande, ce qui réduit la diminution du produit intérieur brut (PIB) de ce pays.

La poursuite de ces interactions fait apparaître que pour l'Australie, le revenu augmente jusqu'à la cinquième période puis se réduit, tandis que pour la Nouvelle-Zélande, la diminution du revenu est pratiquement arrêtée dès la cinquième période.

(41) Nos calculs furent établis d'après les chiffres réels figurant dans la publication « Monthly abstract of statistics », New Zealand Department of Statistics, 31 août 1966, p. 31 (tableau 42) et p. 55 (tableau 71).

(42) Michel Moret : « L'échange international », pp. 189-191, tableaux 2 et 3 (modèles empruntés suivant cet auteur à Fritz Machlup, dans « International trade and the national income multiplier », (1943), p. 37 pour le modèle sur système unique, et p. 65 pour le modèle sur système double).

Pour l'Australie, la comparaison des résultats du modèle sur système double avec les résultats par le multiplicateur vertical sur système unique (le tableau 3-6 donnant ce modèle pour les six premières périodes), souligne le net ralentissement de l'expansion provoqué par l'«effet en retour».

Cette influence est confirmée par la réduction du « multiplicateur » de l'Australie (A) dont la formule est la suivante, après incorporation des coefficients marginaux de tendance des importations et de l'épargne de

$$\text{la Nouvelle-Zélande (NZ) : } \frac{1}{\frac{\Delta \text{CIF(A)}}{\Delta \text{RDI(A)}} + \frac{\Delta M_c(\text{A})}{\Delta \text{RDI(A)}} + \frac{\Delta \text{CIF(A)}}{\Delta \text{RDI(A)}}} \frac{\Delta M(\text{NZ})}{\Delta \text{PIB(NZ)}} \frac{\Delta \text{S(NZ)}}{\Delta \text{PIB(NZ)}}$$

$$\text{la formule chiffrée devenant : } \frac{1}{0,301,28 + 0,103,53 + 0,301,28} \frac{0,185,20}{0,253,29}$$

ce qui donne un multiplicateur de 1,59374 au lieu de 2,47030 en l'absence de l'« effet en retour » (système unique).

Le même calcul pour la Nouvelle-Zélande (pays déficitaire) donne un multiplicateur de 1,90284 lorsqu'il y a « effet en retour » contre 2,28055 dans un système unique.

Tableau 3-6

Modèles chiffrés du multiplicateur vertical sur système unique et sur système double

(En \$A)

Modèle sur système unique
Australie (pays excédentaire)

	ΔRDI passé	ΔC _g induit	ΔCIF induit	ΔM _c induit	ΔX autonome	ΔX - ΔM _c	ΔRDI actuel
1					+100.000	+100.000	+100.000
2	100.000	59.519	30.128	10.353	100.000	89.647	159.519
3	159.519	94.944	48.060	16.515	100.000	83.485	194.944
4	194.944	116.029	58.733	20.182	100.000	79.818	216.029
5	216.029	128.579	65.085	22.355	100.000	77.635	228.579
6	228.579	136.049	68.866	23.654	100.000	76.336	236.049

Modèles sur système double

Australie (pays excédentaire)

	Δ RDI passé (1)	ΔC_d induit (2)	Δ CIF induit (3)	ΔM_c induit (4)	ΔX induit (5)	ΔX autonome (6)	$\Delta X - \Delta M_c$ (7)	Δ RDI actuel (2+5+6)
1						+100.000	+100.000	+100.000
2	100.000	59.519	30.128	10.353	-18.520	100.000	71.127	140.999
3	140.999	83.921	42.480	14.598	-27.002	100.000	58.400	156.919
4	156.919	93.397	47.276	16.246	-30.978	100.000	52.776	162.419
5	162.419	96.670	48.934	16.815	-32.906	100.000	50.279	163.764
6	163.764	97.471	49.339	16.954	-33.883	100.000	49.163	163.568

Nouvelle-Zélande (pays déficitaire)

	Δ PIB passé (1)	ΔC_d induit (2)	ΔS induit (3)	ΔM induit (4)	ΔX induit (5)	ΔM autonome (6)	$\Delta X - \Delta M$ (7)	Δ PIB actuel (2+5+6)
1						+100.000	-100.000	-100.000
2	-100.000	-56.151	-25.329	-18.520	10.353	100.000	-71.127	-145.798
3	-145.798	-81.867	-36.929	-27.002	14.598	100.000	-58.400	-167.269
4	-167.269	-93.923	-42.368	-30.978	16.246	100.000	-52.776	-177.677
5	-177.677	-99.767	-45.004	-32.906	16.815	100.000	-50.279	-182.952
6	-182.952	-102.729	-46.340	-33.883	16.954	100.000	-49.163	-185.775

Coefficients marginaux de tendance :

Australie : pour $C_d = 0,58519$, pour CIF = 0,30128, et pour $M_c = 0,10353$;

Nouvelle-Zélande : pour $C_d = 0,56151$, pour $S = 0,25329$, et pour $M = 0,18520$.

(Pour le tracé des modèles : sources : voir notre référence (42).)

(Calculs de l'auteur)

Il est cependant très difficile de se prononcer sur la possibilité réelle de l'« effet en retour », puisqu'une des fonctions du commerce international est justement de permettre la couverture des déficits envers certains pays par des excédents envers d'autres.

Des pays déficitaires envers l'Australie peuvent d'ailleurs avoir intérêt à accroître leurs importations, même s'ils ne parviennent pas à augmenter leurs exportations dans une mesure suffisante (par exemple, le Japon pour le minéral de fer et pour le charbon cokéifiable), la compensation étant assurée par la croissance de leurs ventes au reste du monde.

Nous pensons toutefois que dans le cadre de l'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'utilisation coordonnée de modèles sur système double du multiplicateur vertical avec les statistiques des échanges avec le reste du monde, et éventuellement avec les tableaux d'input-output, serait très utile, les problèmes de la balance des paiements de la Nouvelle-Zélande affectant directement le développement des échanges entre les deux pays, tandis que dans le cadre de la programmation des exportations australiennes, ces problèmes intéressent spécialement le cinquième programme sectoriel (voir Chapitre IV).

Enfin, pour déterminer si par ses exportations vers un pays, l'Australie a pu améliorer ou non ses termes d'échange, on pourrait utiliser le concept de la « propension marginale à consommer les marchandises exportables » présenté par Harry G. Johnson (43).

Selon cet auteur, « les termes d'échange tourneront à l'avantage ou au désavantage du pays exportateur suivant que les propensions marginales des deux pays à consommer leurs marchandises exportables seront inférieures ou supérieures à la moitié en moyenne ». (44)

Harry G. Johnson signale également que « dans le cas de tarifs douaniers, une partie des dépenses à l'importation sera redistribuée comme recette fiscale et sera redépendée dans une certaine mesure pour la consommation de marchandises domestiques ; et que dans le cas des frais de transport, une partie des dépenses à l'importation peut être déduite en marchandises exportables utilisées dans le transport ». (44)

Sur base de la formule proposée par Harry G. Johnson (45), dans le cadre des échanges commerciaux entre l'Australie (A) et le Japon (J), la formule serait la suivante : $1 - C_{AA} - C_{JJ}$, les termes d'échange de l'Australie en tant que pays exportateur s'améliorant si le résultat de cette formule est positif.

Nous n'aborderons pas les théories relatives à la spécialisation internationale, ces théories dépassant le cadre « pratique » de notre thèse, et étant déjà suffisamment étudiées dans de nombreux ouvrages dont certains sont mentionnés dans notre bibliographie.

Ces théories n'ont d'ailleurs pas empêché l'Australie de s'engager notamment dans la production du riz, du sucre de canne, du tabac, du coton, ... et d'établir un programme pour le développement des plantations de conifères.

Par contre, les autorités gouvernementales australiennes ont clairement marqué leur opposition à voir le rôle de l'Australie être limité à la seule extraction de minerais.

Enfin, les problèmes que posent les relations commerciales entre l'Australie et notamment le Japon et la Nouvelle-Zélande, soulignent la difficulté d'appliquer ces théories et de concilier les objectifs nationaux avec les lois et les arguments de la théorie économique.

(43) Harry G. Johnson : « The transfer problem : a note on criteria for changes in the terms of trade », dans « *Economica* », The London School of Economics and Political Science, New Series, volume XXII, 1955, pp. 113-121.

(44) *Ibid.*, voir (43), p. 120. (Traduction de l'auteur)

(45) La formule de Harry G. Johnson est la suivante : $1 - C_{AA} - C_{JJ}$

B étant le pays cédant et A, le pays cessionnaire.

(*Ibid.* (voir (43)), p. 114) [Par convention, pour désigner les pays, nous avons utilisé des lettres majuscules afin d'éviter la confusion avec d'autres symboles déjà utilisés.]

CHAPITRE IV

LES PROGRAMMES SECTORIELS

Elaboration générale

Le programme général étant déterminé, il faut maintenant pouvoir assurer son exécution.

Cette exécution pose surtout un problème institutionnel qui sera examiné dans le chapitre suivant, et un problème d'application dans l'économie.

La solution du problème d'application repose sur l'établissement de programmes sectoriels.

Notre conception des programmes sectoriels s'est fortement modifiée durant notre étude, et nous en sommes arrivé à considérer que dans le contexte économique, politique et social de l'Australie qui prévalait jusqu'au moment de la clôture du présent ouvrage (mai 1967), ces programmes sectoriels seront réduits à l'origine à une répartition indicative du programme général, avec toutefois la possibilité de les renforcer dans les limites de l'évolution du contexte des composants.

Les programmes sectoriels seront essentiellement dynamiques et à court terme, et ils devront tendre vers l'objectif fixé.

Théoriquement, ils sont interdépendants et ils doivent être synchronisés, c'est-à-dire ordonnés dans le temps et les uns envers les autres.

Mais pour pouvoir assurer cette synchronisation, et automatiquement l'exécution ordonnée de la programmation, il faudrait établir des plans sectoriels.

Or, il semble qu'en Australie, dans le contexte prévalant jusqu'au début de 1967, l'introduction d'une planification qui permettrait d'assurer l'exécution de la programmation, est à écarter.

Notons que dans le cadre d'une économie planifiée, Michel Moret détermine trois optima du commerce extérieur :

— « l'optimum de type libéral, réalisé par la technique des coûts comparés. ... Le programme des relations extérieures qui lui correspond est alors dominant ; il décide de la répartition des forces productives, et le plan interne de production doit s'y adapter. Il y a subordination de l'interne à l'externe ».

— « l'optimum par référence au plan interne de production élaboré par pesées marginales. Le plan des importations et celui des exportations correspondantes est déterminé par le système des matrices, les calculs étant répétés jusqu'au point où l'on arrive à une égalisation des utilités marginales « appréciées par la centrale ». Ici, le plan externe apparaît commandé par le plan interne ».

— « l'optimum correspondant à la réalisation intégrale des objectifs prioritaires. Le plan du commerce extérieur demeure déterminé par le système d'input-output, mais en pratiquant la méthode de l'extraction des chaînons conducteurs ». (1)

Il apparaît dès lors que devant l'impossibilité actuelle de pouvoir contrôler la production de la plupart des produits exportables (sauf à l'échelon étatique, pour quelques produits tels que le sucre de canna dans l'état du Queensland et le riz dans l'état de New South Wales), et vu l'influence déterminante des conditions climatiques sur le volume de la production agricole, et la difficulté de stabiliser les prix à l'exportation, ceux-ci étant généralement liés aux prix mondiaux, la réalisation des objectifs des programmes sectoriels sera difficile.

Nous rappelons que ces objectifs sont principalement d'assurer l'obtention des recettes fixées par le programme général, de permettre le contrôle des revenus des exportateurs, de contribuer à la stabilisation des revenus des agriculteurs, et de faciliter la conclusion et l'application d'accords internationaux.

Lors de l'examen des objectifs (voir Chapitre III, nous avons souligné que vu l'impossibilité pour de nombreux produits de contrôler la production et les prix à l'exportation, la stabilisation des revenus des agriculteurs par les programmes sectoriels dépend de l'établissement de plans effectifs de stabilisation (tels que ceux pour les raisins secs) et du renforcement des pouvoirs des organisations spécialisées, deux actions largement subordonnées à l'approbation des agriculteurs et de leurs organisations représentatives.

Le rejet par les producteurs lainiers du plan pour maintenir des prix minima pour la laine australienne vendue aux enchères (« Wool Reserve Prices Plan ») lors du référendum obligatoire du 9 décembre 1965, témoigne des limites imposées à l'exécution des programmes sectoriels.

Par conséquent, la seule possibilité pour contribuer malgré tout à un renforcement de la stabilité économique du pays par une évolution plus régulière du commerce extérieur, repose sur une programmation sectorielle des exportations à la fois indicative et interventionniste.

Dans cette optique, les programmes sectoriels ne sont pas des plans de production : ils forment seulement une répartition de l'objectif général, et comme lui, ils constitueront des objectifs de recettes dont la détermination devrait faciliter l'exécution du programme général et, dans la mesure du possible, la stabilisation des revenus des agriculteurs.

Enfin, ces programmes devraient permettre la localisation et la détermination des écarts et des accroissements autonomes qui pourraient donner lieu à des importations induites.

(1) Michel Moret : « L'échange international », p. 280.

Nous proposons les cinq programmes sectoriels suivants :

- N° 1 : Produits alimentaires d'origine animale, et animaux vivants.
- N° 2 : Produits alimentaires d'origine végétale, boissons et tabac.
- N° 3 : Matières premières, huiles et graisses, et produits manufacturés d'origines animale et végétale.
- N° 4 : Produits des mines et carrières, produits pétroliers, métaux et métaux semi-manufacturés.
- N° 5 : Produits chimiques, machines, matériel de transport et autres articles manufacturés.

L'élaboration de ces programmes sectoriels d'après les classifications statistiques officielles est donnée dans l'Appendice, point 9.

Le tableau 4-1 donne l'évolution structurelle du programme général de 1958/59 à 1965/66, ainsi que les variations annuelles (en %) dont la représentation est donnée par notre Graphique V.

Les faits saillants sont le net recul du troisième programme sectoriel et l'avance des deux programmes sectoriels à base industrielle.

Quant aux coefficients des variations annuelles, ils témoignent de la difficulté d'établir une programmation sectorielle rigide, et ils concrétisent les incertitudes de la projection.

C'est ainsi que les effets des conditions climatiques se retrouvent dans la baisse des valeurs des programmes agricoles en 1965/66, et que l'instabilité des prix des produits primaires explique notamment la forte hausse des valeurs des programmes sectoriels n° 2 et n° 3 en 1963/64 (forte hausse des prix du sucre et de la laine).

De même, l'influence de l'évolution économique interne fut concrétisée lors de la récession économique de 1961/62, par une baisse de la valeur du programme sectoriel n° 5 (diminution des ventes de véhicules, pièces et accessoires) et en partie comme conséquence du fléchissement de la demande intérieure; par une hausse de la valeur du programme sectoriel n° 4 (forte hausse des exportations de fer et d'acier), l'évolution inverse s'opérant lors de la reprise économique en 1962/63; tandis que l'importance des problèmes sociaux pour les programmes à base industrielle, s'est traduite par un accroissement moindre de la valeur du programme sectoriel n° 4 en 1964/65, à la suite des grèves qui paralysèrent pendant plusieurs mois le principal centre pour la production du cuivre (Mt. Isa).

La répartition structurelle que nous proposons, permet d'aborder la programmation des exportations australiennes suivant deux objectifs économiques fondamentaux, d'une part, la stabilisation des revenus des agriculteurs, et d'autre part, l'industrialisation.

Quant à la diversification des exportations australiennes, si elle demeure un objectif valable, nous considérons toutefois qu'elle n'apporte pas une solution automatique et complète au problème de la stabilité.

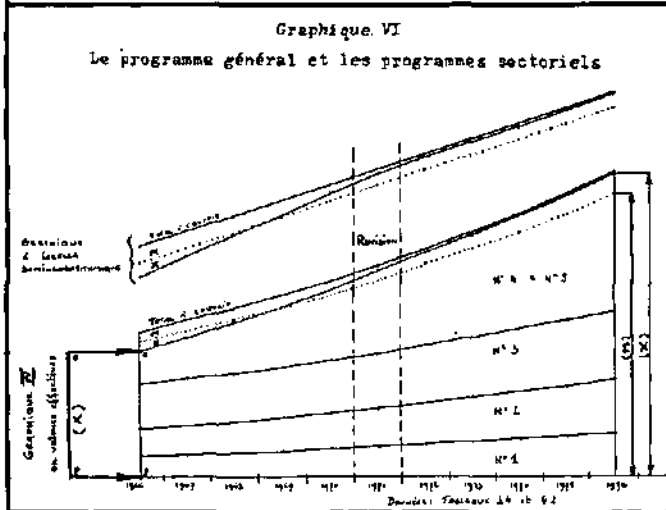
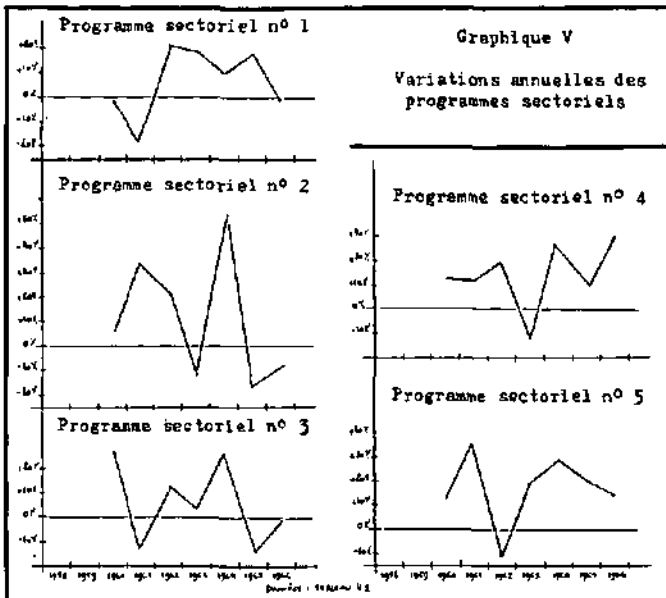
Si au début de nos études, une de nos premières préoccupations fut la dépendance excessive du commerce extérieur australien vis-à-vis de la laine, actuellement, ce problème nous paraît encore important, mais non plus dominant.

Tableau 4-1

Evolution structurelle du programme général

	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	1965/66	
	\$	%	%	%	%	%	%	\$	%
Programme sectoriel n° 1	18,53	15,81	12,87	13,60	16,06	15,48	16,73	16,11	424,097
Programme sectoriel n° 2	19,85	18,37	24,38	25,81	22,72	26,87	23,77	21,52	561,552
Programme sectoriel n° 3	43,78	48,38	41,94	41,04	42,21	41,08	37,23	35,37	944,609
Programmes à base agricole	82,17	82,56	79,19	80,45	80,99	81,43	77,73	73,50	1,930,258
Programme sectoriel n° 4	11,99	11,70	13,05	13,50	11,82	11,45	13,22	15,63	438,001
Programme sectoriel n° 5	5,84	5,74	7,76	6,05	7,19	7,12	9,05	10,07	265,273
Programmes à base industrielle	17,83	17,44	20,81	19,55	19,01	18,57	22,27	25,70	703,274
Programme général	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	2,633,532
<u>Variations annuelles (en %)</u>									
Programme sectoriel n° 1	-	- 2,0	-18,4	+20,9	+18,2	+ 8,9	+17,4	- 1,7	
Programme sectoriel n° 2	-	+ 6,3	+33,0	+21,3	-11,9	+33,3	-1,3	- 0,4	
Programme sectoriel n° 3	-	+26,9	-13,1	+12,0	+ 3,0	+26,2	-14,2	- 1,7	
Programme sectoriel n° 4	-	+12,1	+11,8	+18,4	-12,4	+25,6	+ 2,2	+28,5	
Programme sectoriel n° 5	-	+13,2	+35,4	-10,6	+18,8	+28,4	+20,3	+13,7	
Programme général	-	+15,3	- 0,7	+15,3	- 0,2	+28,3	- 3,7	+ 2,4	

(Calculs de l'auteur)



L'importance de la laine dans le programme général s'est d'ailleurs fortement réduite, sa quote-part passant de 37,95 % en 1958/59 à 29,80 % en 1965/66, après un maximum de 42,21 % en 1959/60.

Dès lors, la réduction de cette quote-part peut déjà être considérée comme une réalisation partielle de la diversification, et on peut supposer que cette réduction se poursuivra, vu les très larges perspectives pour les exportations de minerais.

Mais selon nous, la diversification n'est réellement positive que si les produits qui y contribuent, bénéficient d'une « stabilité » nettement supérieure à celle de la laine. Nous soulignons le terme « stabilité » car il est évident que vu la forte concurrence des fibres artificielles dont souffre la laine, ses perspectives demeurent plus limitées que pour la plupart des autres produits exportables.

Or, en bref, on constate que pour le programme sectoriel n° 1, les exportations de viandes dépendent en grande partie des accords spéciaux conclus avec le Royaume-Uni (qui garantit des prix minima) et avec les Etats-Unis, tandis que les exportations de beurre vers le Royaume-Uni (77,8 % du total exporté en 1965/66) sont réglées par un système de quotas, et que sur le plan australien, les produits laitiers sont subventionnés par le gouvernement fédéral.

Pour le programme sectoriel n° 2, les coefficients des variations annuelles témoignent de l'instabilité des prix des composants (céréales, fruits, sucre), des plans australiens de stabilisation fonctionnant pour le blé et pour les raisins secs, tandis que le blé bénéficie d'un prix minimum mondial garanti, et que le sucre fait l'objet d'accords avec notamment le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Quant aux programmes à base industrielle, pour le programme sectoriel n° 4, outre l'instabilité suffisamment connue des prix des métaux non ferreux, les exportations de minerai de fer et de charbon dépendent essentiellement du Japon ; tandis que pour le programme sectoriel n° 5, les exportations sont surtout basées sur la Nouvelle-Zélande (28,8 % en 1965/66) et sur les territoires australiens (14,1 % en 1965/66 (selon nos estimations))..

Sur base de ces quelques constatations (un examen plus détaillé étant fait dans la seconde partie de ce chapitre) et des tendances structurelles, on peut considérer que la diversification a surtout contribué à une plus large répartition des risques et à un certain renforcement de la stabilité des recettes, dans la mesure où l'on suppose que les difficultés possibles pour les principaux composants n'interviendront pas toutes durant la même période.

Toutefois, cette stabilité demeure encore nettement insuffisante et les efforts pour diversifier les exportations et les marchés, doivent être poursuivis.

Pour l'établissement des objectifs sectoriels, nous avons calculé les taux d'accroissement annuels moyens des programmes sectoriels durant la période de 1958/59 à 1965/66 (selon la formule de Boris P. Pesek).

Nous obtenons 7,87 % pour le programme sectoriel n° 1, 9,28 % pour le n° 2, et 4,28 % pour le n° 3 (le taux pour la laine étant de 3,62 %), le taux pour l'ensemble des programmes à base agricole étant de 8,42 %.

Pour les programmes sectoriels à base industrielle, nous obtenons un taux de 11,65 % pour le n° 4, et un taux de 19,47 % pour le n° 5.

Pour l'ensemble des exportations, le taux fut de 7,47 %.

Sur base de l'évolution récente des composants des programmes sectoriels et des perspectives, nous prenons un taux de 6,4 % comme objectif agricole (c'est-à-dire pour le total des trois programmes à base agricole) conformément au taux obtenu.

Pour les programmes sectoriels n° 1 et n° 3, nous adoptons également les taux obtenus, soit les taux simplifiés de 7,9 % et de 4,3 %.

Par contre, pour le programme sectoriel n° 2 (produits alimentaires d'origine végétale, boissons et tabac), nous estimons que le taux de 9,28 % pourra difficilement être maintenu, ce taux élevé étant en partie imputable à la forte hausse du prix du sucre en 1963/64 et à l'accroissement rapide de la production sucrière dans l'état du Queensland (1.950.000 tonnes de sucre brut en 1964/65 contre 1.383.000 tonnes en 1961/62).

Dés lors, nous réduirons ce taux à 7,3 %, taux naturellement subjectif, mais qui nous semble plus conforme aux perspectives.

La différence entre les projections du total des trois programmes à base agricole calculées en fonction de l'objectif agricole (6,4 %) et les projections des programmes sectoriels, donne des écarts négatifs qui pourront être couverts par un excédent des exportations effectives de produits agricoles ou par les exportations de produits industriels.

Dans l'hypothèse où le programme d'exportation d'un produit agricole est fixé en fonction d'un plan effectif de stabilisation, l'écart négatif ou positif serait imputé au fonds de stabilisation (dans les conditions fixées par la réglementation).

Le plan effectif de stabilisation est d'ailleurs le seul moyen pour pouvoir contrôler l'influence d'un accroissement autonome des recettes des exportations de produits agricoles, le problème étant de pouvoir bloquer temporairement l'accroissement excessif du revenu de l'agriculteur avant les effets multiplicateurs.

Il s'agit surtout d'un problème politique et social, puisque économiquement, dans un tel système de stabilisation, après une période relativement courte, l'agriculteur obtiendrait la part bloquée de son revenu, avec exonération fiscale et éventuellement avec paiement d'un intérêt, à un moment où son revenu total aura diminué, tandis que dans le système actuel, s'il peut directement utiliser l'ensemble de son revenu, par contre, la part excessive entraînera une augmentation plus que proportionnelle de ses charges fiscales (la part bloquée étant exonérée dans le système de stabilisation), charges qui, en plus, pourraient être majorées à la suite des mesures fiscales que le gouvernement fédéral devrait prendre pour l'ensemble de la société, devant les difficultés économiques engendrées par l'affectation de la part excessive du revenu des agriculteurs.

Bien que l'impact des recettes à l'exportation sur le revenu moyen final diffère très nettement d'un produit agricole à l'autre, on peut considérer que le dépassement de l'objectif agricole de 6,4 % devrait être contrôlé.

La différence entre les chiffres du programme général (tableau 3-4) et les projections calculées en fonction de l'objectif agricole plus les écarts agricoles, donne les écarts à couvrir par l'industrie, c'est-à-dire par les programmes sectoriels n° 4 et n° 5.

On obtient ainsi les objectifs industriels de la programmation traduits par des taux annuels simples d'accroissement.

Si au lieu de prendre les chiffres du programme général, on suppose que la croissance des exportations totales se poursuit au même rythme que durant la période de 1958/59 à 1965/66, soit au taux de 7,47 %, en calculant les accroissements en fonction de cette croissance que nous qualifierons de « tendance », on obtient ce que nous appellerons la « tendance industrielle minimale ».

Pendant l'exécution de la programmation, durant la phase « financière », les accroissements autonomes réels pourront être déterminés en comparant les chiffres effectifs à ceux établis par les taux de la tendance industrielle minimale.

Pour la phase « économique », la comparaison des taux annuels de l'objectif industriel avec ceux de la tendance industrielle minimale, fait apparaître que les accroissements autonomes seront faibles et que l'effet d'induction peut être négligé, compte tenu du coefficient d'induction des importations (25,575 % (voir Chapitre III)) et des ajustements qui vont s'opérer en 1971/72 lors du fléchissement du taux de l'objectif général.

Nous proposons d'ailleurs une révision des programmes en 1971, année durant laquelle on devrait notamment pouvoir déterminer d'une façon plus précise la contribution et l'avenir du secteur minier.

Notre tableau 4-2 donne les objectifs sectoriels, le taux général utilisé pour la phase « économique » de la programmation étant celui de l'objectif maximal (9 %).

Les objectifs industriels de 1966/67 à 1971/72 sont placés entre parenthèses, vu qu'ils dépendent largement de la mise en exploitation des richesses minières.

Alors que le Graphique V représentant les variations annuelles (en %) des programmes sectoriels de 1958/59 à 1965/66 (les pourcentages figurant au tableau 4-1), illustre la difficulté d'établir des projections et une programmation sectorielle rigide, le Graphique VI donne une représentation de l'évolution d'ensemble de la programmation des exportations australiennes, avec d'une part, les projections du total à couvrir et des importations totales (aux prix f.o.b.), et d'autre part, le programme général et les programmes sectoriels exprimés en objectifs de recettes.

Afin de corriger l'impression visuelle d'un accroissement des coefficients des variations annuelles que confère le graphique à échelle arithmétique, ce qui est contraire à nos tableaux 3-4 et 4-2, nous donnons en complément une représentation graphique à échelle semi-logarithmique pour le total à couvrir, les importations et les exportations totales.

Cette seconde forme de représentation permet de constater la nette différence entre la phase « financière » et la phase « économique » de la programmation.

Comme nous l'avons signalé dans le chapitre précédent, si pour 1965/66, on établit une représentation graphique des valeurs effectives des composants économiques suivant une disposition semblable à celle du Graphique IV des coefficients marginaux de tendance, le produit intérieur brut étant de \$A 20.511 millions, le segment « PG » (\$A 2.636 millions) de cette représentation correspond au segment « PG » du Graphique VI, tandis que sont aussi égaux les segments des deux graphiques relatifs aux importations, et

que le segment du Graphique VI correspondant au solde des frais de transport et d'assurance est compris dans le segment représentant le solde de la balance élargie des services dans l'autre graphique.

Pour combiner les deux représentations graphiques, il suffira de modifier l'établissement du Graphique VI en remplaçant l'axe des millésimes par l'axe du produit intérieur brut. (2)

Nous justifions les taux élevés fixés comme objectifs industriels durant la phase « financière » de la programmation, par la mise en exploitation des gisements de fer dans l'état de Western Australia, ce qui permettra des exportations plus que remarquables, par la forte augmentation des exportations de charbon cokéifiable vers le Japon, et par les larges perspectives offertes par la bauxite et par les sables métallifères et d'autres minéraux.

Rien que pour le minéral de fer, nous pensons que les exportations pourraient atteindre \$A 180 millions en 1970/71 contre \$A 3 millions en 1965/66.

On notera que selon des projections du « Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics » du « Department of National Development » (3), les exportations australiennes de minéraux et de métaux (or compris) se situent à \$A 620 millions pour 1970 et à \$A 1 milliard pour 1975, contre une estimation de \$A 307 millions pour 1965.

Ces taux sont d'ailleurs faussés par le fait que l'on part d'une base faible (et presque nulle pour certains produits) et que l'accroissement des exportations de minéraux va se faire en fonction de l'achèvement des travaux de mise en exploitation.

Cette progression « par bonds » ne peut être traduite par des coefficients calculés en fonction d'une progression géométrique, et par conséquent, les objectifs fixés pour les exercices annuels de 1966/67 à 1971/72 devront être révisés en fonction de l'achèvement des travaux miniers.

D'importants gisements n'entrant en exploitation qu'en 1968, on peut d'ailleurs prévoir un taux effectif inférieur à l'objectif industriel pour 1966/67, et un taux effectif supérieur pour 1971/72, un chevauchement s'opérant pour les deux phases de la programmation.

Pour le Bureau de programmation, cette révision sera assez facile puisque la plupart des minéraux sont contrôlés par les autorités gouvernementales, les contrats pour l'exportation de minéraux de fer devant notamment être approuvés par le gouvernement fédéral.

On notera qu'en élaborant une programmation des exportations des produits des mines et carrières, on pourrait répondre dans une certaine mesure au désir du Japon d'assurer à long terme son approvisionnement en matières premières.

Quant à l'accroissement des exportations relevant du programme sectoriel n° 5, vu le taux moyen de 16,47 % réalisé durant la période de base malgré la récession de 1961/62, on peut supposer que l'expansion future pourra être assez facilement maintenue à un taux annuel supérieur au taux de

(2) Le graphique VI ne fut pas établi sur base du produit intérieur brut en raison de la difficulté technique posée par la grande différence entre les valeurs à représenter (par exemple, pour 1975/76, le produit intérieur brut égale \$A 42.894 millions, et le programme sectoriel n° 1 égale \$A 905 millions).

(3) Source : « Summary of activities 1963-65 », Department of National Development, p. 41.

10,70 % fixé comme objectif général, supposition justifiée par la forte croissance de 1958/59 à 1965/66 des indices de la production industrielle relatifs aux principaux composants de ce programme sectoriel.

D'après le rapport annuel du « Tariff Board » (4), en 1965, l'indice de la production industrielle (1963 = 100) de l'Australie était à 115 contre 113 pour les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, et 114 pour la République fédérale d'Allemagne.

En 1966, l'indice estimé pour l'Australie était égal à celui de la France : 116, l'indice du Royaume-Uni étant à 115, et celui de la République fédérale d'Allemagne, à 119.

Des indices nettement supérieurs étaient enregistrés pour les Etats-Unis (123), pour le Japon (135) et pour le Canada (138).

Pour l'Australie, selon les indices de la production industrielle corrigés des variations saisonnières (1958/59 = 100) établis par la « Australia and New Zealand Bank Limited » (5), les secteurs qui se sont le plus rapidement développés depuis 1958/59 sont le secteur chimique (indice : 191 en juin 1966, contre 176 en juin 1965) (programme sectoriel n° 5), le secteur des combustibles et de l'énergie (indice : 179 en juin 1966 contre 171 en juin 1965) (programme sectoriel n° 4), et le secteur des véhicules automobiles et autres équipements de transport pour lequel on notera la baisse de l'indice en 1965/66, celui-ci passant de 188 en juin 1965 à 169 en juin 1966 (programme sectoriel n° 5).

L'indice du secteur des métaux, machines et appareils était à 149 en juin 1966 (contre 147 en juin 1965), les exportations de ce secteur relevant à la fois des programmes sectoriels n° 4 (qui comprend les métaux semi-manufacturés) et n° 5 ; tandis que l'indice pour le secteur du mobilier, des articles ménagers et articles similaires (programme sectoriel n° 5) était à 139 en juin 1966, contre 140 en juin 1965, cette baisse concrétisant le fléchissement de la demande intérieure en 1965/66.

Quant aux secteurs des produits manufacturés dont les exportations relèvent des programmes sectoriels à base agricole, leur croissance est nettement plus faible, les indices en juin 1966 étant à 139 pour le secteur des textiles, vêtements et chaussures (croissance en fait imputable aux textiles artificiels qui relèvent de l'industrie chimique), à 138 pour le secteur des produits alimentaires, boissons et tabac, et à 136 pour le secteur du papier, du cuir et des ouvrages en cuir.

Ces divers indices confirment la possibilité d'atteindre l'objectif fixé pour les programmes sectoriels n° 4 et n° 5, la réalisation de cet objectif pouvant de plus être facilitée par la réduction de 30 à 35 % des droits de douane conclue en mai 1967 par les pays participant aux négociations tarifaires internationales de Genève (« Kennedy Round »).

Si le développement des industries manufacturières fut basé sur la demande intérieure, il est évident qu'à partir du moment où les capacités suffisantes de production sont installées et que la concurrence nationale devant active, les producteurs se trouvant confrontés avec la nécessité d'accroître le volume de production, ils veulent maintenir leur position sur le marché

(4) Tariff Board : Rapport annuel pour 1965/66 (« Tariff Board's Annual Report for the year ended 30th June 1966 »), Appendice 1, p. 18. (Les exercices utilisés finissent le 30 juin pour l'Australie, et le 31 mars pour les autres pays.)

(5) Australia and New Zealand Bank Limited : « Quarterly Survey », octobre 1966, p. 8.

intérieur, cet accroissement de production devant notamment leur permettre de diminuer leurs prix de vente grâce à une réduction des coûts unitaires, ou de supporter une hausse de certains coûts de production (notamment du coût de la main-d'œuvre).

Pour certains produits (notamment pour les produits chimiques), la réduction des prix de vente est d'ailleurs pratiquement imposée par le gouvernement fédéral qui souhaite réduire dès que possible certaines protections douanières accordées à l'origine.

En effet, ces protections justifiées par le principe de l'« industrie naissante » ne peuvent politiquement être défendues que pendant une période limitée, et leur maintien ne peut que compliquer les relations commerciales avec certains pays. De plus, dans le cadre de l'économie intérieure, ces protections entraînent des effets multiplicateurs qui peuvent se révéler contraires à l'intérêt national.

Mais vu la limitation du marché australien, pour de nombreuses industries, l'accroissement du volume de production dépendra des exportations.

Cette promotion des exportations que nous envisageons, peut paraître contraire aux théories des coûts comparatifs et de la spécialisation internationale développées par de nombreux auteurs (6), puisque les coûts de production et les prix de vente sont généralement plus élevés en Australie que dans d'autres pays.

Toutefois, le résultat global d'une entreprise peut parfaitement être amélioré par des exportations réalisées à des prix inférieurs à ceux prévalant sur le marché intérieur, et même inférieurs aux coûts de production, si ces exportations permettent une réduction des prix de revient unitaires, ou si tout simplement elles permettent l'écoulement d'un excédent de production.

C'est ainsi qu'en 1965/66, à la suite du ralentissement de la demande intérieure de biens durables de consommation (notamment pour les voitures automobiles), malgré les prix intérieurs prévalant sur les marchés étrangers, l'industrie sidérurgique a dû fortement accroître ses exportations afin de maintenir son rythme de production, la valeur des exportations de fer et d'acier augmentant de 19,12 % durant cet exercice.

A ce sujet, pour les exportations, nous soulignons l'intérêt d'inclure les métaux bruts et semi-manufacturés dans un programme sectoriel différent (dans notre étude, le n° 4) de celui pour les ouvrages en métal et pour les articles manufacturés métalliques (le n° 5) afin de ne pas compromettre la mise en évidence des interactions.

Tel qu'il est envisagé, ce système de doubles prix serait analogue à celui existant déjà pour d'importants produits agricoles, mais on peut cependant supposer que l'augmentation des exportations permettra de réduire cette différence, bien que cette réduction ne soit pas obligatoire.

En effet, une société industrielle qui est à même de réaliser des prix normaux sur le marché australien sans bénéficier d'un protectionnisme excessif, et qui décide de s'engager dans l'exportation, a parfaitement le droit d'adapter ses prix à ceux de la concurrence internationale en se basant notamment sur ses coûts marginaux, et de compenser cette adaptation par la réduction générale des prix de revient réalisée grâce à l'augmentation du volume de production.

(6) Voir notamment l'ouvrage de Harry G. Johnson : « Money, Trade and economic growth » (surtout la 1^{re} Partie : « Trade and growth »).

Dés lors, ce calcul des prix se ramène à un problème de gestion d'entreprise où l'intérêt des actionnaires est à défendre au même titre que l'intérêt des consommateurs. Il faudrait aussi tenir compte des effets multiplicateurs de l'accroissement du volume de production, notamment pour les fournisseurs de cette société industrielle.

Enfin, on notera que le résultat réalisé à l'exportation sera majoré des bénéfices découlant des dispositions fiscales favorisant les exportateurs jusqu'au 30 juin 1968, dispositions qui indirectement permettent une nette réduction des coûts marginaux relatifs aux produits exportés (voir Chapitre V).

Quant à la possibilité de voir les pays étrangers appliquer des mesures qualifiées de « anti-dumping » à l'encontre des produits australiens, elle nous semble peu probable.

Tout d'abord, le système du double prix n'intéresse que certaines entreprises individuelles, et les différences sont susceptibles de se réduire avec l'augmentation du volume de production.

Ensuite, son objectif est de permettre à l'industrie australienne de concurrencer les fournisseurs étrangers, et non pas de concurrencer d'une façon dangereuse l'industrie nationale du marché abordé, ce qui serait contraire aux dispositions du G.A.T.T.

Une telle limitation de la concurrence australienne ne devrait dès lors pas entraîner une réaction spéciale des autorités de ce marché.

Enfin, la différence entre les prix pratiqués par l'Australie à l'exportation et ses prix intérieurs, sera moindre sur les marchés où l'Australie bénéficie d'un régime préférentiel.

Comme nous le constaterons dans la seconde partie de ce chapitre, la spécialisation des marchés est très nette pour les composants des deux programmes sectoriels à base industrielle.

C'est ainsi que d'une façon résumée, l'avenir du programme sectoriel n° 5 dépendra surtout de la Nouvelle-Zélande (28,8 % de la valeur totale du programme en 1965/66), des territoires australiens (14,2 % de la valeur totale du programme en 1965/66) et des marchés du Pacifique (îles Fidj) notamment) et de l'Asie du Sud-Est (surtout la Malaisie, Singapour, les Philippines et Hong-Kong).

Trois autres marchés importants sont ceux de l'Afrique du Sud, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les perspectives pour ce dernier pays dépendent en grande partie du maintien du régime préférentiel.

Pour ce programme sectoriel, nous estimons que le succès de l'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et que la poursuite du développement de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (dont nous estimons la quote-part dans la valeur totale du programme en 1965/66 à 12,45 %), sont indispensables pour pouvoir atteindre l'objectif fixé.

Quant à la question de la diversification des exportations australiennes, la réalisation des programmes sectoriels conformément aux taux proposés, permettra de l'accroître progressivement.

Pour le contrôle de l'accroissement autonome des exportations durant la phase « financière » de la programmation, lors de l'élaboration du programme général (Chapitre III), nous avons calculé que pour éviter l'accroissement induit des importations, il faudra augmenter la capacité intérieure de financement de \$A 414 millions pendant cette phase.

Cette action nous semble parfaitement possible puisque l'accroissement autonome repose essentiellement sur les exportations de minerais et de concentrés et sur les métaux bruts, exportations qui serviront en premier lieu au paiement des « royalties », au remboursement des emprunts à court terme, aux amortissements et au financement de nouveaux projets.

Rien que pour le minéral de fer, le coût total des projets était déjà estimé à \$A 523,8 millions au début de 1966 (7), les deux principaux projets (Hammersley et Mt. Newman) prévoyant chacun la construction d'une usine sidérurgique intégrée comme objectif final, des installations secondaires étant prévues entre-temps.

Nous considérons aussi que pour les autorités gouvernementales, il sera plus facile de déterminer et de contrôler l'affectation des revenus des sociétés minières, que de contrôler une forte hausse des revenus des agriculteurs semblable à celle de 1950-51.

Selon nous, un des principaux Instruments de l'action gouvernementale pourrait être la législation fiscale relative aux réserves d'amortissement.

Nous terminerons cette section en mettant l'accent sur l'importance du problème des frets maritimes.

En 1965/66, les frets et les primes d'assurance payables sur les Importations australiennes étaient estimées à \$A 352 millions, soit 12,46 % de la valeur « f.o.b. » (8), ce qui correspondait pratiquement à la valeur totale du cinquième programme sectoriel plus les exportations de minerais métallifères et concentrés (soit \$A 265 millions + \$A 94 millions = \$A 359 millions).

Surtout grâce aux recettes portuaires, le solde des frais de transport et d'assurance à charge de l'Australie fut toutefois réduit à \$A 222 millions, soit 7,85 % de la valeur « f.o.b. » des importations.

Bien que nous ne connaissions pas le montant total des frets et primes d'assurance payables sur les exportations australiennes, ces charges sont très lourdes pour certains produits.

C'est ainsi que selon le rapport annuel du « Australian Apple and Pear Board » (9), le fret maritime représentait près de 80 % de la valeur « f.o.b. » des pommes et poires, pour la saison de 1966.

Les taux des frets maritimes pour les transports de marchandises entre l'Australie et le Royaume-Uni et l'Europe sont négociés dans le cadre de l'« Australian Oversea Transport Association » constituée en 1929 et formée du « Federal Exporters' Oversea Transport Committee » qui défend les intérêts des exportateurs (la liste des institutions participant à ce Comité étant donnée dans l'Appendice, point 10), et du « Shipowners' Oversea Transport Committee » qui représente les compagnies maritimes étrangères.

Les contrats de transport ne peuvent être modifiés que lorsque la modification est autorisée par la majorité des membres de chacun des comités. Conformément à l'amendement introduit en 1930 (10), ces contrats ne sont pas considérés comme entrant en contrevention avec les dispositions légales qui protègent l'industrie australienne des actions monopolistiques, et par conséquent, le gouvernement fédéral n'intervient pas dans les

(7) Estimation du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » dans son ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia » n° 52, 1966, p. 1048.

(8) Source : « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 29 (Appendice IV).

(9) « Twentieth Annual Report of the Australia Apple and Pear Board for the year ended 30th June, 1966 », p. 8.

accords conclus par l' « Australian Oversea Transport Association », bien qu'en vertu de la Constitution du Commonwealth, il conserve ses pouvoirs de contrôle et de réglementation des transports maritimes internationaux.

En 1966, avec l'autorisation de cette association, les taux des frets furent augmentés en moyenne de 6,4 %, le taux pour la laine augmentant de 4 %, et celui pour les cargaisons frigorifiées, de 10 %.

La principale raison de ces augmentations serait les pertes enregistrées par les compagnies maritimes sur les bateaux frigorifiques. Les mouvements saisonniers des expéditions australiennes compliquent naturellement la gestion des lignes desservant l'Australie, tandis que les conditions de chargement et de déchargement dans les ports australiens seraient critiquées.

Une hausse des taux des frets maritimes aurait aussi été décidée par la conférence maritime « Australia-Malaya Shipping Conference » qui contrôle notamment les transports entre l'Australie, la Malaisie et Singapour.

Ces augmentations ont naturellement entraîné de très vives critiques de la part de certaines organisations défendant les intérêts des exportateurs. On peut toutefois espérer que le développement des transports par « conteneurs » pourra améliorer la situation pour certains produits.

Quant à la question de recourir à une compagnie nationale pour les transports maritimes internationaux, elle demeure controversée vu le coût de construction des navires en Australie et les frais d'exploitation d'une telle compagnie (notamment en raison du coût élevé des équipages australiens, l'action syndicale dans le secteur maritime étant très forte en Australie), et vu la charge des dépenses portuaires à l'étranger sur la balance des paiements.

Cependant, selon le rapport annuel de la « Australian Coastal Shipping Commission » (11(a)), en 1965/66, pour la première fois depuis trois ans, des navires de la « Australian National Line » (compagnie nationale pour le cabotage) ont entrepris des voyages internationaux (vers Hong-Kong et vers les Philippines).

D'après ce rapport, au 30 juin 1966, cette compagnie possédait 38 navires, pour un tonnage total de 299.418 tdw (11(b)).

Le tonnage total transporté en 1965/66 fut de 6.748.691 tonnes, le revenu des opérations fut de \$A 39,6 millions, et le bénéfice net réalisé après taxation fut de \$A 3 millions (ce qui correspondait à 8,4 % du capital) (11(c)). Des frais d'exploitation, les rémunérations des travailleurs représentaient 34,62 % (contre 25,57 % en 1957/58), et les frais de chargement et de déchargement, 12,63 % (11(d)).

Dans l'hypothèse où une compagnie nationale serait engagée dans des transports internationaux, les taux des frets pourraient éventuellement être calculés en tenant compte notamment de la position concurrentielle des produits australiens exportés (par exemple, pour les voitures), ou de circonstances spéciales telles qu'une chute des cours mondiaux de certains produits primaires, les réductions accordées pouvant être compensées partiellement ou totalement par les frets sur les autres cargaisons exportées et sur les importations australiennes.

(10) Conformément à la nouvelle section (7c) introduite par l'Acte n° 7 du Commonwealth (1960) qui modifie l'Acte principal n° 9 de 1906 (« Australian Industries Preservation Act ») et ses amendements.

Dans ce système de frets spéciaux, d'une manière simplifiée, si nous prenons comme exemple les exportations de laine dégraissée (12) vers le Royaume-Uni en 1965/66, le taux du fret étant de 3,99 deniers (£st) par lb., nous estimons le fret total à 5.565.379 \$A, soit 7,87 % de la valeur « f.o.b. » qui est de 70.681.272 \$A. (Avec l'augmentation intervenue en 1966, ce fret correspondrait à 8,19 % de la valeur « f.o.b. » [5.787.994 \$A].)

Dans l'hypothèse où les ventes s'effectueraient à un prix « c.i.f. », l'acheteur déclinant en fonction des prix offerts par les divers concurrents sans tenir compte des charges que ceux-ci supportent pour le fret, si le transport était effectué gratuitement (solution naturellement extrême), cela correspondrait à une subvention de 7,87 % accordée aux producteurs australiens.

Pour le gouvernement fédéral, qu'il accorde comme en 1965/66 un don de 9.067.628 \$A au « Australian Wool Board » pour la promotion de la laine (13), ou qu'il paie les 5.565.379 \$A de frets maritimes à la compagnie australienne de navigation et le solde au « Australian Wool Board », la contribution des producteurs australiens étant modifiée, sa dépense totale demeure identique.

Mais si l'on considère cette compagnie de navigation comme une entreprise publique au service de la nation, et dont l'objectif financier pourrait se limiter à la couverture des frais d'exploitation, on peut supposer que cette subvention de 5.565.379 \$A pourra être réduite par les frets réalisés sur les autres cargaisons, tant à l'exportation qu'à l'importation.

Enfin, le taux du fret pour la cargaison favorisée pourrait être calculé en fonction du coût marginal, tandis que les lignes à exploiter devraient être déterminées en fonction de l'intérêt réel du commerce extérieur et de la balance des paiements de l'Australie.

Il faudrait aussi tenir compte d'une part, des effets économiques multiplicateurs entraînés par les activités de la compagnie nationale de navigation, et d'autre part, les pénalisations et autres mesures pouvant être imposées par représailles par les conférences maritimes étrangères.

En conclusion, les problèmes posés par les transports maritimes internationaux demeurent complexes, et leur solution devra être basée sur la notion tout aussi complexe de l'« intérêt national ».

Le développement futur des exportations australiennes dépendra largement de la solution adoptée.

(11) Australian Coastal Shipping Commission : Rapport annuel pour 1965/66 (« 10th Annual Report » 1966), (a) p. 7, (b) p. 25, (c) p. 2, et (d) p. 26.

(12) Comme exemple, nous avons choisi la laine dégraissée pour la facilité des calculs, les taux des frets maritimes étant généralement donnés suivant des unités de poids et de mesure différentes de celles utilisées dans les statistiques des exportations. (Source du taux : « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 259, p. 32.)

(13) Source : « Australian Wool Board Annual Report 1965-66 », p. 44.

Evolution récente des composants des programmes sectoriels

Le but de cette section est seulement de donner un aperçu des principaux composants des programmes sectoriels, et d'ainsi justifier par le contexte les objectifs fixés.

D'importants produits exportés par l'Australie connaissent bien souvent de rapides changements conjoncturels, il en résulte que la valeur de cet examen est cependant très limitée dans le temps.

Nous considérons également qu'une étude exhaustive des produits exportés, dépassait le cadre de notre thèse, et qu'elle n'aurait pratiquement rien apporté en plus des ouvrages régulièrement publiés à ce sujet, notamment les publications du « Commonwealth Economic Committee » (Londres), du « Bureau of Agricultural Economics » et du « Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics » (Canberra), et les rapports annuels des organisations australiennes spécialisées figurant à notre tableau 5-1.

Le tableau 4-3 donne la composition des programmes sectoriels en 1965/66, et les coefficients d'importance sectorielle et d'importance générale des composants.

Chaque programme sectoriel fera l'objet d'une sous-section.

Tableau 4-3

Composition des programmes sectoriels

	1965/66		
	\$A 1.000	Coefficients d'importance	
		sectorielle %	générale %
Viande bovine fraîche, frigorifiée ou congelée	204.611	48,25	7,77
Autres viandes (sous formes diverses)	83.179	19,50	3,16
Produits laitiers (beurre, lait en poudre, fromage, ...)	90.581	21,36	3,44
Poissons, crustacés et mollusques (langoustes, ...)	24.533	5,79	0,93
Autres produits alimentaires d'origine animale (œufs, miel, ...)	16.423	3,87	0,63
Apineux vivants	4.810	1,13	0,18
Total programme sectoriel n° 1	424.097	100,00	16,11

Blé et farine de blé	290.589	51,75	11,03
Autres céréales préparées ou non	45.771	8,15	1,74
Fruits frais, séchés et conservés (raïns, pommes, poires, pêches, ...)	104.074	18,53	3,95
Sucre et similaires (sucre de canne, ...)	95.010	16,92	3,61
Autres produits alimentaires d'origine végétale	17.642	3,14	0,67
Bolaeous (vins, ...)	6.453	1,15	0,24
Tabac manufacturé ou non (cigarettes, ...)	2.003	0,36	0,08
Total programme sectoriel n° 2	561.552	100,00	21,32
Laine	784.852	83,09	29,60
Peaux et cuirs bruts et autres matières d'origine animale (non comestibles)	92.477	9,79	3,51
Matières premières d'origine végétale (non comestibles)	4.017	0,42	0,15
Fils, fibres manufacturées, textiles et vêtements	16.746	1,77	0,64
Huiles et graisses d'origines animale et végétale	14.247	1,51	0,54
Caoutchouc et cuir préparé, et leurs ouvrages (y compris les chaussures)	13.321	1,41	0,51
Bois manufacturé ou non et similaires	4.813	0,51	0,18
Papier et ouvrages	14.136	1,50	0,54
Total programme sectoriel n° 3	944.609	100,00	35,87
Produits pétroliers	20.148	4,60	0,77
Minéraux métallifères et concentrés (plomb, zinc, fer, cuivre, bauxite, ...)	94.018	21,47	3,57
Métaux et métaux semi-manufacturés	(251.344)	(57,38)	(9,54)
- Cuivre et alliages	70.119	16,01	2,66
- Fer et acier	72.773	16,61	2,76
- Plomb	67.953	15,51	2,58
- Zinc	27.379	6,25	1,04
- Autres (aluminium, cadmium, ...)	13.120	3,00	0,50
Argent	476	0,11	0,02
Charbon et coke	64.555	14,74	2,45
Autres produits non métallifères des mines et carrières	3.168	0,72	0,12
Verre, ciment, poterie, porcelaine, articles en pierre et similaires	4.292	0,98	0,16
Total programme sectoriel n° 4	438.001	100,00	16,63

Véhicules, pièces et accessoires	43.329	16,33	1,64
Autres ouvrages en métal	31.013	11,69	1,18
Machines, matériels et appareils électriques et non électriques	72.712	27,41	2,76
Articles de sport, jouets, pierres précieuses, articles de bijouterie et autres	14.616	5,51	0,55
Instrumente scientifiques, appareils de photographie et d'optique et autres	10.205	3,85	0,39
Produits chimiques, pharmaceutiques et engrais	42.301	15,95	1,61
Pigments, peintures et vernis	5.361	2,02	0,20
Divers	45.736	17,24	1,74
Total programme sectoriel n° 5	265.273	100,00	10,07
Total général (programme général)	2.633.552		100,00

Note : Ce tableau fut élaboré par l'auteur d'après les données figurant dans la publication « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 771-779 (tableau 12).

Programme sectoriel n° 1

Le programme sectoriel n° 1 concerne les exportations australiennes de produits alimentaires d'origine animale, et d'animaux vivants.

D'après le rapport annuel du « Australian Meat Board » (14), en 1965/66, la production de viandes fut de 1.639.600 tonnes contre 1.712.000 tonnes en 1964/65, soit une baisse de 4,2 %.

Les exportations de viandes fraîches ou congelées furent de 400.830 tonnes contre 429.736 tonnes en 1964/65, et 395.501 tonnes en 1963/64, soit une baisse de 6,8 % contre une hausse de 8,7 % durant l'exercice précédent.

Pour le tonnage exporté, on note une chute de 31,4 % pour la viande d'agneau, et de 9,8 % pour la viande de bœuf et de veau. Par contre, le tonnage exporté augmenta de 13,9 % pour la viande de mouton, ce qui contribua largement au maintien des recettes de la section, malgré une diminution des prix liée à une offre trop abondante.

La sécheresse qui sévit dans les états du Queensland et de New South Wales, a entraîné en 1965/66 une réduction de 8,3 % de la production de viande bovine, le cheptel bovin passant de 18.816.000 têtes à 18.010.000 têtes (soit — 4,3 %), et une réduction de 7,8 % de la production de viande d'agneau, le cheptel ovin (moutons et agneaux) passant de 170,6 millions de têtes à 156,8 millions de têtes (soit — 8,1 %).

La reconstitution des cheptels pourrait affecter la disponibilité pour l'abattage durant plusieurs années, surtout pour les ovins.

En 1965/66, la viande bovine représentait 56,3 % de la production totale de viande, et 69,5 % du tonnage total exporté, la viande ovine représentait respectivement 35,6 % et 20,3 %, et la viande porcine, respectivement 6,1 % et 0,1 %. Les abats constituaient 6 % du tonnage total exporté.

Exprimées per l'équivalence en poids des carcasses (15), les exportations représentaient 36,9 % de la production.

On remarque un accroissement presque constant de cette quote-part, la quote-part moyenne étant de 22,3 % de 1950/51 à 1954/55, de 26,5 % de 1955/56 à 1959/60 et de 32,3 % de 1960/61 à 1964/65. Pour cette dernière période, la quote-part passa de 24,4 % en 1960/61 à 36 % en 1964/65.

Les droites de tendance pour la dernière période de cinq ans, indiquent un taux d'accroissement annuel moyen de 15,55 % pour le tonnage exporté, contre 6,49 % pour la production et seulement 2,44 % pour la consommation domestique (que nous considérons par convention comme étant la différence).

En Australie, on constate un plafonnement de la consommation par habitant, celle-ci étant de 224,8 lb. en 1964/65, contre 235,3 lb. en 1963/64 et 235,1 lb. en 1962/63 (16). Comme on prévoit un ralentissement de l'augmen-

(14) « Thirty-First Annual Report of the Australian Meat Board », 1966, pp. 13-15.

(15) Source : Op. cit. (voir (14)), p. 103.

tation de la population, on peut supposer que la quote-part disponible pour l'exportation ne fera que s'accroître.

Les recettes provenant des exportations de viandes fraîches et congelées ont pu être maintenues en 1965/66 grâce à l'augmentation de 13,9 % du tonnage exporté pour la viande de mouton, et grâce aux prix supérieurs pour la viande bovine, l'Indice des prix pour l'ensemble de la section des viandes étant estimé à 120 pour 1965/66, contre 110 pour 1954/65 et 105 pour 1963/64.

L'orientation géographique des ventes est liée à l'état de l'offre et de la demande, et aux mesures législatives prises par les divers pays importateurs, l'importance des marchés fluctuant largement d'un exercice annuel à l'autre.

Sur base des valeurs des exportations australiennes, le principal pays acheteur est les Etats-Unis qui absorbaient 64,8 % des exportations de viandes en 1963/64, 36,5 % en 1964/65 et 46,3 % en 1965/66. C'est le premier marché pour la viande de bœuf et de veau : 79,6 % du total exporté en 1963/64, 46,8 % en 1964/65 et 58,6 % en 1965/66.

Le second pays acheteur est le Royaume-Uni : 17,2 % des ventes australiennes en 1963/64, 34,6 % en 1964/65 et 27,8 % en 1965/66.

Le Royaume-Uni est le premier marché pour la viande d'agneau, pour les abats et pour les viandes conservées.

Les autres clients importants sont le Japon (5,5 % en 1965/66), surtout pour la viande de mouton (28 % du total exporté en 1965/66), le Canada (3,7 % en 1965/66) et les pays européens (14,6 % en 1965/66).

De l'examen des marchés donné par le rapport annuel du « Australian Meat Board » (17), il apparaît que pour le Royaume-Uni, la production nationale est largement déficitaire pour la viande de mouton et d'agneau et pour les viandes conservées (soit respectivement 42,1 % et 36,2 % de la consommation domestique en 1965). En 1965, la production nationale couvrait 74 % des besoins domestiques pour la viande bovine, 97,4 % pour la viande porcine et 60,3 % pour les abats.

Par rapport à 1961, la tendance de la consommation par habitant est descendante pour les viandes de bœuf et de veau (44,4 lb. en 1965 contre 49,4 lb. en 1961) et pour les viandes de mouton et d'agneau (22,6 lb. en 1965 contre 25,2 lb. en 1961), et elle est ascendante pour la viande de porc (25,6 lb. en 1965 contre 19,4 lb. en 1961) et pour les abats (10,1 lb. en 1965 contre 9,7 lb. en 1961) (18).

Jusqu'au 30 septembre 1967, un accord spécial conclu en 1951 entre l'Australie et le Royaume-Uni, et entré en vigueur le 1^{er} juillet 1952, assure des prix minima pour les viandes de bœuf, de veau et d'agneau, ces prix minima étant révisés annuellement.

L'objectif général de cet accord de quinze ans fut de promouvoir la production de viande en Australie afin d'accroître les exportations vers le Royaume-Uni et d'assurer un marché satisfaisant dans ce dernier pays pour la viande australienne.

(16) Source : Op. cit. (voir (14)), p. 84.

(17) Op. cit. (voir (14)), pp. 28-31.

(18) Source : Op. cit. (voir (14)), p. 27 (source mentionnée : « Ministry of Agriculture, Fisheries and Food » (Royaume-Uni)).

La viande de mouton est aussi couverte par cet accord, sauf en ce qui concerne la garantie de prix minima, les différences de prix suivant la qualité étant calculées sur base des prix de la viande d'agneau.

Suivant cet accord, lorsque les prix sur le marché britannique sont inférieurs aux prix minima, le gouvernement britannique paie la différence au gouvernement australien.

Pour l'Australie, l'application interne de cet accord est réglementée par l'Acte n° 32 du Commonwealth de 1955 (« Meat Agreement (Deficiency Payments) Act »). En vertu de la section 10 de cet Acte, le « Australian Meat Board » a constitué un fonds spécial pour les subventions (« Meat Export (Deficiency Payments) Fund »), des comptes séparés étant tenus pour chaque catégorie de viandes. Le taux des subventions, les catégories de viandes subventionnées et la période de paiement sont fixés par le ministre sur base des recommandations du « Australian Meat Board ». (19)

L'imposition d'une charge additionnelle sur l'exportation de certaines viandes autres que celles en conserves, est prévue pour les cas où les subventions payées par le « Board » plus les autres dépenses de cette institution dépasseraient les paiements du gouvernement du Royaume-Uni au gouvernement australien (20).

Pour les ventes de viande d'agneau au Royaume-Uni, depuis la saison de 1962/63, le « Australian Meat Board » garantit aux exportateurs un prix minimum pour les carcasses d'agneau de 36 lb. et moins qui, pour la saison de 1965/66 et pour celle de 1966/67, est de 16 cents par lb., net « f.o.b. », pour les carcasses embarquées durant les mois de septembre, octobre et novembre, et de 14,5 cents par lb., net « f.o.b. », pour les carcasses embarquées durant les mois de décembre, janvier et février. Le prix garanti est supérieur de septembre à novembre afin d'encourager les premiers envois et afin de pouvoir profiter d'un état plus favorable du marché britannique prévalant généralement d'octobre à décembre.

Les exportations de viandes de bœuf, de veau et de mouton vers les Etats-Unis, font l'objet d'un accord conclu en février 1964 entre l'Australie et les Etats-Unis, accord valable tous les trois ans.

Par cet accord, l'Australie s'engageait à limiter ses exportations de viandes de bœuf, de veau et de mouton à 242.000 tonnes en 1964, à 251.000 tonnes en 1965 et à 260.000 tonnes en 1966, les quotas futurs étant à déterminer en fonction de l'évolution du marché américain.

En 1965/66, le tonnage exporté fut de 182.302 tonnes contre 149.043 tonnes en 1964/65, soit une hausse de 29 %, les exportations de viande bovine augmentant de 17,8 %.

Cette augmentation du volume des ventes et la hausse des prix intervenant sur le marché américain devaient permettre d'accroître de 32,25 % le total des recettes pour les exportations de viandes fraîches et congelées en 1965/66, après une baisse de 34,20 % en 1964/65.

En 1965, l'Australie assurait 52 % des importations américaines de viande bovine fraîche, congelée ou frigorifiée, contre 53,2 % en 1964, les autres

(19) Acte n° 32 du Commonwealth (sanctionné le 16 juin 1955) amendé en 1956 par l'Acte n° 3 (27/3/56) et en 1964 par l'Acte n° 13 (8/5/64).

(20) Conformément à l'Acte n° 33 du Commonwealth (16/6/55) remplacé par l'Acte n° 2 sanctionné le 27 mars 1956 (« Meat Export (Additional Charge) Act ») amendé en 1964 par l'Acte n° 14 (6/5/64).

principaux pays fournisseurs étant le Nouvelle-Zélande (17,7 % en 1965 (23,8 % en 1964)), le Canada (12,1 % en 1965 (4 % en 1964)) et le Mexique (7,9 % en 1965 (7 % en 1964)). (21)

Cependant, l'avenir des exportations australiennes de viandes vers les Etats-Unis dépendra en grande partie des mesures protectionnistes, sanitaires et autres que ce pays pourrait prendre.

Conformément à une disposition législative introduite en août 1964, les importations américaines de viandes de bœuf, de veau, de mouton et de chèvre peuvent être contingentées si elles égalent ou excèdent 110 % d'une quantité de base révisée chaque année en fonction de la production nationale. Il n'y a pas eu de quotas pour 1966, mais la possibilité de telles restrictions souligne le caractère aléatoire des projections à long terme des exportations de viandes. De plus, la difficulté d'établir ces projections se trouve accrue par les changements intervenant dans les procédures américaines d'inspection des viandes importées et dans les dispositions de quarantaine, ainsi que par les mesures législatives pouvant être introduites à la fois par les Etats (22) et par le gouvernement fédéral.

Quant aux ventes de viandes congelées et frigorifiées aux pays européens (y compris Gibraltar, Chypre et Malte), le tonnage exporté diminua de 66,4 % en 1965/66, les plus fortes réductions étant enregistrées pour les ventes de viande bovine à l'Italie qui passent de 18.095 tonnes en 1964/65 à 4.477 tonnes en 1965/66, et pour les ventes à la Grèce, les exportations australiennes de viandes de bœuf et de veau passant de 8.645 tonnes en 1964/65 à 2.490 tonnes en 1965/66, et celles des viandes de mouton et d'agneau passant de 14.500 tonnes à 4.747 tonnes.

Les perspectives des ventes australiennes à cette région dépendront largement de la politique agricole de la C.E.E. et des dispositions prises par les pays importateurs en vue d'encourager la consommation des viandes indigènes.

En 1965/66, les exportations australiennes de viandes vers le Canada ont augmenté de 27,1 % en volume et de 23,3 % en valeur. Elles portent surtout sur la viande de mouton et d'agneau (70,8 % de la valeur totale en 1965/66) et sur les conserves de viande (13,4 % de la valeur totale en 1965/66). Les perspectives sont limitées par la diminution de la consommation locale de viande ovine.

Les ventes au Japon atteignirent le chiffre record de 14.903.000 \$A en 1965/66, soit une hausse de 61,5 % par rapport à l'exercice précédent, le tonnage exporté augmentant de 49,4 %.

Cette augmentation est surtout imputable aux ventes de viande de mouton dont le tonnage exporté passa de 16.836 tonnes à 26.307 tonnes, et les recettes, de 6.478.000 \$A à 10.412.000 \$A.

Quant aux exportations de viande bovine, elles sont limitées par les restrictions quantitatives et par un droit de douane de 25 % plus une surcharge variable.

(21) Source : Op. cit. (voir 14)), p. 42 (source mentionnée : « U.S. Department of Commerce »).

(22) Par exemple, les lois sur l'étiquetage introduites par certains Etats, lois qui pourraient toutefois être abrogées.

Comme autres marchés, en 1965/66, pour l'ensemble des exportations australiennes de viandes, on notera la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (1,9 % de la valeur totale), Singapour (1 %) et la Malaisie (0,6 %), et pour les viandes de mouton et d'agneau, Koweït et la Jordanie (chacun 1,6 % de la valeur totale).

Les exportations australiennes de viandes comprennent aussi les ventes de lapins et de lièvres (4.199.336 \$A en 1965/66 dont 89,5 % pour le Royaume-Uni), d'extraits de viande (3.014.297 \$A dont 83,9 % pour les Etats-Unis et 25,4 % pour le Royaume-Uni) et de viande de kangourou (1.428.695 \$A dont 65,3 % pour le Japon).

Enfin, les ventes australiennes d'animaux vivants sont faibles, n'atteignant que 4.809.773 \$A en 1965/66.

Durant cet exercice, ces ventes se limitèrent pratiquement aux moutons (2.513.385 \$A), surtout à Koweït (pour 39,5 %), à Singapour (29,3 %), à la Malaisie (11,2 %) et à l'Iran (9,1 %) ; et aux bovins (931.748 \$A), surtout au Chili (36,1 %), aux Philippines (25,8 %) et à la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (13,1 %).

Les chevaux font l'objet d'échanges pour la reproduction (238 chevaux en 1965/66 pour une valeur totale de 342.092 \$A, dont 25 chevaux pour les Etats-Unis (168.467 \$A) et 135 chevaux pour les Philippines (77.039 \$A)) et pour les courses (375 chevaux pour une valeur totale de 758.801 \$A, dont 37 chevaux pour les Etats-Unis (271.102 \$A), 72 chevaux pour la Nouvelle-Zélande (214.765 \$A) et 123 chevaux pour Singapour (158.682 \$A). (23)

Enfin, pour les exportations de viandes en général, dans l'optique de la programmation, nous pensons que l'objectif principal sera de modérer l'influence des variations du marché mondial sur le secteur australien.

Dans l'optique classique, une baisse des prix entraîne une réduction du cheptel, ce qui conduit à une reprise des cours. La hausse des prix donne alors lieu à une reconstitution du cheptel, et après le délai nécessaire pour l'engraissement des animaux, la production accrue provoquera à nouveau une diminution des prix. (Ce cycle reste naturellement influencé par les conditions climatiques dans les divers pays.)

Cependant, dans le cas de l'Australie, non seulement, des variations trop fortes perturbent l'évolution de l'économie générale, mais en plus, elles peuvent entraîner certaines modifications structurelles dans le secteur agricole qui se révéleraient contraires à l'optimum général ou régional. Un objectif de la programmation sera dès lors d'éviter de telles modifications.

En 1965/66, la valeur des exportations australiennes de produits laitiers diminue de 15,1 %, après une hausse de 18,2 % en 1964/65. Les ventes de beurre diminuèrent de 19,6 %, les ventes de fromages, de 3,9 %, et celles de lait et similaires, de 33,3 %.

Selon le rapport annuel du « Australian Dairy Produce Board » (24), les ventes de beurre et de fromage seraient toutefois plus importantes en tenant compte de la variation des stocks détenus à l'étranger, et elles s'élevaient à \$A 81,5 millions pour 1965/66 contre \$A 79,9 millions pour l'exercice précédent.

(23) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 39-40.

(24) « Forty-first Annual Report for the year ended 30th June, 1966 », Australian Dairy Produce Board, pp. 7-14.

Cette hausse serait imputable aux ventes de fromage qui passeraient de \$A 13,1 millions à \$A 17,2 millions, tandis que les ventes de beurre et similaires diminueraient de \$A 88,8 millions à \$A 64,3 millions, cette diminution étant due principalement à la baisse des prix du beurre sur le marché britannique, le prix de gros du beurre australien passant de 319 shillings le cwt en juillet 1965 à 314 s. le cwt en octobre 1965 et à 300 s. le cwt en février 1966 (25).

En Australie, la production de lait fut estimée à 1.516.101.000 gallons pour 1965/66 contre 1.520.884.000 gallons en 1964/65, soit une baisse de 0,31 % surtout due aux effets de la sécheresse, la production dans l'état du Queensland diminuant de 5,04 % (— 11.608.000 gallons).

De la production totale de 1965/68, 62,2 % furent utilisés pour la fabrication du beurre, 8,6 % pour le fromage, 6,2 % pour le lait conservé et autres préparations, et 23 % à d'autres fins (y compris la consommation directe) (26).

D'après les enregistrements par la société « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » (27), la production de beurre serait de 205.319 tonnes en 1965/66, augmentant de 1,09 % par rapport à 1964/65. De cette production, 36,7 % sont exportés (contre 42,7 % en 1964/65), dont 30,3 % vers le Royaume-Uni (contre 36,4 % en 1964/65) et 8,4 % vers les autres pays.

Selon les mêmes enregistrements, la production de fromage serait de 55.287 tonnes en 1965/66, diminuant de 6,26 % par rapport à 1964/65, 43,5 % de cette production étant exportés (contre 45,1 % en 1964/65 et 50 % en 1963/64), 16,2 % étant vendus au Royaume-Uni (contre 26,4 % en 1964/65) et 27,4 % aux autres pays. (28)

D'après les statistiques des recettes d'exportation (29), en 1965/66, le Royaume-Uni absorbait 77,8 % des ventes australiennes de beurre (contre 79,9 % en 1964/65), et 29,5 % des ventes de fromage (contre 50,6 % en 1964/65).

En vertu de la section 14 de l'Acte n° 17 du Commonwealth (« Dairy Produce Export Control Act ») (sanctionné le 20 avril 1954), le « Australian Dairy Produce Board » est légalement le seul exportateur de produits laitiers vers le Royaume-Uni.

Depuis 1962, les importations de beurre par le Royaume-Uni sont réglées par un système de quotas.

Le quota de base pour 1966/67 (la saison commençant le 1^{er} avril 1966) est fixé à 421.230 tonnes, le quota de l'Australie étant de 86.700 tonnes. Les quotas des principaux pays concurrents sont de 168.000 tonnes pour la Nouvelle-Zélande, de 98.400 tonnes pour le Danemark, de 23.000 tonnes pour la République d'Irlande, de 17.200 tonnes pour la Pologne, de 15.100 tonnes pour les Pays-Bas et de 12.400 tonnes pour la Finlande (30). En 1965/66, l'Australie assura 15,2 % du tonnage effectivement importé par le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande assura 37,4 %, et le Danemark, 23,4 %.

(25) Source : Op. cit. (voir (24)), p. 14.

(26) Source : Op. cit. (voir (24)), tableau 4 (hors texte).

(27) Source : Op. cit. (voir (24)), tableaux 5 et 39 (hors texte).

(28) Source : Op. cit. (voir (24)), tableaux 20 et 32 (hors texte).

(29) Pour les valeurs effectives : source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp.760-761.

(30) Sauf indication contraire, les pourcentages et taux donnés dans cette sous-section furent calculés par l'auteur.)

Sur base des recettes d'exportation (31), les autres marchés importants pour le beurre australien étaient en 1965/66 : la Malaisie (2,5 % de la valeur totale des ventes), Singapour (2,1 %), Hong-Kong (1,9 %), Ceylan (1,6 %), le Japon (1,1 %) et le Pérou (1,9 %).

On note un net accroissement des ventes de beurre au Pérou, le total exporté passant de 435.000 \$A en 1962/63 à 809.000 \$A en 1963/64 et à 1.414.000 \$A en 1964/65, pour toutefois se réduire à 970.000 \$A en 1965/66, le développement de ce marché étant jusqu'à présent freiné par les difficultés de transport.

Pour le fromage, les exportations vers le Japon augmentent fortement, passant de 300.000 \$A en 1961/62 à 2.362.000 \$A en 1965/66, soit 17,3 % de la valeur totale des ventes de cet exercice, l'Australie devenant le premier fournisseur étranger pour ce pays.

En 1965, 32,7 % du tonnage total des importations japonaises de fromage venait d'Australie (contre 22,5 % en 1962), 29,3 % venait de Norvège, 16,2 % des Pays-Bas et 15,5 % de la Nouvelle-Zélande (32).

Les perspectives pour ce marché demeurent larges.

En 1965/66, les autres marchés importants étaient l'Arabie Saoudite (8,9 % de la valeur totale des ventes), les Philippines (7 %), les Etats-Unis (6,3 %), la République fédérale d'Allemagne (5,5 %), Koweït (3,2 %) et l'Irak (2,8 %).

Quant aux exportations de lait condensé, évaporé, en poudre ou autrement traité, elles atteignaient 17.763.000 \$A en 1965/66 (contre 22.824.000 \$A en 1964/65).

Elles sont principalement dirigées vers les pays d'Asie : la Malaisie (24,2 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), la Birmanie (6,7 %), les Philippines (5,7 %), la Thaïlande (5,7 %), l'Inde (5,8 %) et Singapour (5,5 %).

En vue d'assurer un développement du marché de l'Asie du Sud-Est, le « Australian Dairy Produce Board » a constitué en 1961 la société « Asia Dairy Industries » en association avec des entreprises privées asiatiques, l'objet de cette société étant d'établir des laiteries dans cette région.

Deux entreprises produisant du lait condensé sucré, sont déjà opérantes à Singapour et à Bangkok, tandis qu'une troisième entreprise fut constituée à Manille, et dans son rapport annuel, le « Australian Dairy Produce Board » estime que pour la saison de 1966/67, les exportations d'huile de beurre et de lait écrémé en poudre vers ces entreprises atteindraient 6.028.000 \$A. (33)

Enfin, le principal marché pour les exportations de préparations alimentaires pour les enfants et les malades, qui s'élevaient à 1.501.298 \$A en 1965/66, est Hong-Kong (42,2 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), les autres marchés importants étant Ceylan (15 %), la Birmanie (12,8 %) et le Royaume-Uni (10,4 %), les ventes à ce dernier pays subissant une chute de 67,1 % en 1965/66 (474.862 \$A en 1964/65, 156.302 \$A en 1965/66).

(30) Source : Op. cit. (voir (24)), p. 13.

(31) Pour les valeurs effectives : source : op. cit. (voir (28)), p. 780.

(32) Source : Op. cit. (voir (24)), p. 21 (source mentionnée : « Japan Customs Department »).

(33) Source : Op. cit. (voir (24)), p. 25.

D'un échange de correspondance que nous avons eu avec le « Australian Dairy Produce Board » (à Melbourne), il apparaît que dans ses recommandations adressées au gouvernement du Commonwealth pour le nouveau plan quinquennal devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1967, le « Australian Dairy Industry Council » (Conseil de l'Industrie Laitière Australienne) propose l'établissement d'un « Dairy Produce Export Development Fund » (Fonds de développement des exportations de produits laitiers). Ce fonds servirait à financer des prêts aux sociétés pour l'établissement de fabriques et de centres de distribution à l'étranger, et à accorder des subsides pour la vente de produits laitiers australiens à utiliser comme matières premières dans ces fabriques durant une période de développement de deux ans.

Dans l'optique de la stabilisation des revenus des agriculteurs, il y a lieu de souligner le système de péréquation et les plans de stabilisation fonctionnant pour le secteur des produits laitiers.

Le système de péréquation introduit en 1934 pour le beurre et le fromage, et étendu à la caséine en 1952, (des « pools » séparés étant tenus pour chacun des produits), a pour principal but d'assurer aux fabricants un taux de revenu égal, quel que soit le marché acheteur, et d'éviter que les prix sur le marché australien ne soient dominés par les prix mondiaux ou ne soient diminués excessivement par la concurrence entre les fabricants nationaux.

Ce système permet aussi d'assurer un approvisionnement régulier et continu du marché national et du marché britannique sans hausse des prix pour les consommateurs pour couvrir les frais de stockage dans les frigorifiques.

L'exécution de ce système incombe au « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » qui est une organisation sans but lucratif. Le système est libre et les pouvoirs du Comité découlent des accords conclus avec les fabricants, ceux-ci s'engageant à communiquer les montants mensuels de leurs opérations, les chiffres des productions et les lieux de vente.

Avant le commencement de la période de péréquation, sur base de ses prévisions de la production, des ventes et des prix, le Comité fixe une valeur moyenne provisoire de péréquation, qui sera par la suite ajustée mensuellement d'après les indications données par les rapports des fabricants et de leurs agents.

Pour les opérations, on distingue les ventes pour la consommation dans le Commonwealth, les prix de gros du beurre et du fromage sur le marché australien étant fixés par le « Australian Dairy Industry Council » (constitué par les représentants de la « Australian Dairy Farmers' Federation », du « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » et du « Australian Dairy Produce Board »), les exportations pour le compte du « Australian Dairy Produce Board », et les autres exportations.

Un système de financement fonctionne aussi pour le beurre et le fromage placés dans les frigorifiques, ces produits étant achetés à leur entrée par le « Australian Dairy Produce Board » à un prix provisoire ajusté lors de la vente effective.

Au moment de la fin de l'écoulement de la production de la saison, la valeur finale des « pools » est déterminée, et la différence entre cette valeur et la dernière valeur moyenne provisoire est réglée par ou aux fabricants.

Si nous prenons l'exercice de 1963/64, les taux réalisés à la vente pour le beurre et le fromage furent par cwt de 48,650 \$A pour les ventes locales, de 47,033 \$A pour les ventes entre états, et de 33,825 \$A pour les ventes à l'étranger. Le taux moyen de péréquation fut de 41,726 \$A par cwt qui, majoré du taux de subvention de 6,104 \$A, donne un taux de revenu général de 47,830 \$A pour le fabricant. (34)

Pour la répartition de ce revenu entre les fabricants et les fermiers, pour le « beurre du commerce », le taux du revenu général pour les fabricants étant de 42,705 cants par lb. et les frais de fabrication étant estimés à 4,449 cants par lb., le revenu pour les fermiers fut de 38,256 cants par lb. (34).

Pour la quatrième plan quinquennal de stabilisation en vigueur du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1967, le gouvernement du Commonwealth accorde une subvention annuelle de \$A 27 millions payable pour la fabrication de beurre, de fromage et de produits similaires contenant au moins 40 % de graisse de beurre.

Le gouvernement fédéral s'engage aussi à garantir chaque année le revenu fixé par la péréquation, sa souscription pour 1964/65 étant de 33,33 cants par lb. pour le « beurre du commerce » plus le coût moyen de fabrication. Cette disposition, appliquée depuis 1958, couvre la risque du « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » dans ses paiements initiaux aux producteurs.

Enfin, une subvention fut introduite en 1962 pour l'exportation de produits laitiers élaborés (35), le montant annuel total disponible pour cette subvention étant fixé à 800.000 \$A pour 1965/66 et pour 1966/67.

Les autres produits couverts par le programme sectoriel n° 1 sont les produits de la pêche (essentiellement les langoustes), les œufs, le miel, et des préparations et produits alimentaires divers.

Pour les produits de la pêche, les ventes de langoustes (19.994.825 \$A) représentaient 81,5 % de la valeur totale des exportations de cette section en 1965/66 (24.533.000 \$A).

Les ventes de langoustes fraîches, frigorifiées ou congelées augmentèrent de 30,1 % par rapport à 1964/65, en partie grâce à la hausse des prix, le volume exporté augmentant de 19,1 %. La presque totalité de ces exportations est dirigée vers les Etats-Unis, tandis que pour les langoustes cuites (1.722.680 \$A en 1965/66), le principal marché est la France (60,6 % de la valeur totale des exportations en 1965/66), les Etats-Unis en important pour 27,7 %. (36)

Bien que l'on puisse supposer que la demande restera élevée tant à l'étranger qu'en Australie, à court terme, il ne sera pas possible d'augmenter largement la production si l'on veut protéger les pêcheurs de l'état de Western Australia, cet état assurant 73,9 % de la valeur totale des exportations australiennes de langoustes en 1965/66. Les pêches excessives dans cet état ont d'ailleurs amené les autorités à prendre des mesures pour stabiliser la production.

(34) Source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1966, p. 965.

(35) Conformément à l'Acte n° 47 du Commonwealth (1962) (« Processed Milk Products Bounty Act ») amendé par les Actes n° 16 (1963), n° 39 (1964) et n° 47 (1965).

(36) Pour les valeurs effectives : source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 12-15.

Les crevettes fraîches, frigorifiées ou congelées font aussi l'objet d'exportations importantes (1.817.692 \$A en 1965/66), le principal marché acheteur étant le Japon (66,1 % de la valeur totale des ventes en 1965/66).

L'augmentation de 22,75 % des importations australiennes de poissons et de leurs préparations en 1965/66, après une hausse de 8,24 % en 1964/65, semble avoir provoqué une certaine prise de conscience des problèmes économiques de l'industrie de la pêche en Australie. On peut toutefois espérer que les mesures qui pourraient être prises pour assurer un développement plus rationnel de cette industrie, ne se limiteront pas à un protectionnisme « étroit ».

En 1965/66, ces importations s'élevaient à 29.488.000 \$A dont 12.437.000 \$A de poissons frais, et 10.839.000 \$A de conserves de poisson.

La consommation australienne de produits de la pêche était de 11,7 lb. par personne en 1964/65, dont 3 lb. de poisson frais importé et 2,4 lb. de conserves importées, contre respectivement 2,7 lb. et 1,9 lb. en 1962/63, la consommation totale par personne étant alors de 11,1 lb. (37).

On constate donc que la production locale n'a pas profité de l'augmentation de la consommation nationale.

Les exportations australiennes d'œufs sont surtout considérées comme un moyen d'écouler les excédents saisonniers, les prix obtenus à l'exportation étant inférieurs aux prix obtenus en Australie. (A titre indicatif, pour l'état de Victoria, en 1965/66, (en moyenne) les prix de gros étaient de 50,23 cents la douzaine pour les œufs avec leur coquille, destinés à la consommation domestique, contre 34,66 cents à l'exportation, et de 31,61 cents la lb. pour les œufs sous forme liquide ou autres, destinés à la consommation domestique, contre 13,37 cents la lb. à l'exportation. (38))

Ces ventes à l'étranger sont marginales et la tendance est plutôt décroissante, une base de 6 % étant enregistrée en 1965/66, la valeur totale étant de \$A 4,6 millions, contre \$A 4,8 millions en 1964/65 et \$A 8,4 millions en 1961/62. (Pour les œufs avec leur coquille, la quantité totale exportée en 1964/65 ne représentait que 1,48 % de la production.)

Les exportations d'œufs avec leur coquille s'élevaient à 1.123.677 \$A en 1965/66, les principaux marchés étant le Royaume-Uni (24,8 % de la valeur totale) et les pays arabes (Koweït (18 %), ...).

Quant aux exportations d'œufs sous forme liquide et autres, elles s'élevaient à 3.468.882 \$A, les principaux pays acheteurs étant le Royaume-Uni (52,1 % de la valeur totale des ventes), la République fédérale d'Allemagne (24,3 %), le Japon (15,2 %) et l'Italie (7,1 %). (39)

L'exportation des œufs est contrôlée par le « Australian Egg Board », cette institution se chargeant en 1985/86 de l'ensemble des surplus exportables que lui confèrent les « Egg Boards » des états.

Enfin, en 1965, un système de stabilisation fut introduit pour l'ensemble du Commonwealth en remplacement des méthodes de stabilisation tentées sur une base étatique par les divers « Egg Boards ».

(37) Source : *Op. cit.* (voir (34)), p. 1008.

(38) Source : « Report of the Egg and Egg Pulp Marketing Board for the pool year ended 2nd July, 1966 », (Victoria), tableau V, p. v.

(39) Pour les valeurs effectives : source : *op. cit.* (voir (36)), pp. 11-12.

Les exportations australiennes de miel atteignaient 1.646.219 \$A en 1965/66, augmentant de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Le principal pays importateur fut le Royaume-Uni (73,1 % de la valeur totale des ventes), les autres pays acheteurs importants étant notamment le Japon (4,7 %), la République fédérale d'Allemagne (3,8 %) et la Malaisie (2,9 %).

La quantité totale exportée en 1964/65 représentait 32,6 % de la production nationale (42.080.000 lb.), la production étant toutefois sujette à de fortes fluctuations dues aux variations des sécrétions de nectar par la flore (hausse de 14 % en 1963/64 et baisse de 7,8 % en 1964/65).

Selon des précisions qu'a bien voulu nous donner le « Australian Honey Board » (à Sydney), les exportations australiennes portent surtout sur les excédents de production ; les prix obtenus à l'exportation seraient généralement inférieurs aux prix prévalant sur le marché australien et ils ne couvriraient pas toujours le coût de production.

Enfin, les exportations des autres produits alimentaires d'origine animale sont en croissance continue depuis 1960/61.

Elles atteignaient 10.176.000 \$A en 1965/66, dont 5.138.113 \$A de préparations pour les enfants et les malades (non compris les préparations essentiellement à base de lait (qui font partie du secteur des produits laitiers)) vendues principalement à la Malaisie (37,8 % de la valeur totale), à la Thaïlande (31,8 %) et à Singapour (11,7 %).

Les autres produits sont surtout exportés vers l'Asie du Sud-Est, vers le Royaume-Uni et les Etats-Unis, et vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée.

Programme sectoriel n° 2

Constitué par les exportations de produits alimentaires d'origine végétale, de boissons et de tabac, le programme sectoriel n° 2 est centré sur le blé et la farine de blé.

D'après les statistiques figurant dans la publication « Etude de la situation mondiale du blé » (1985/86) du Conseil International du blé (40), la production mondiale de blé fut de 239.052.000 tonnes métriques en 1965/66 (non compris la production de la Chine continentale), une baisse de 4,56 % étant enregistrée par rapport à 1964/65.

La production australienne représentait 2,94 % du total mondial (7.022.000 tonnes métriques) contre 4,01 % en 1964/65 (10.036.000 tonnes), soit une diminution de 30 %.

Les récoltes furent également moindres pour l'U.R.S.S. (59.600.000 tonnes au lieu de 74.399.000 tonnes, soit — 19,9 %), pour l'Argentine (6.200.000 tonnes au lieu de 11.250.000 tonnes, soit — 44,9 %) et pour l'Afrique du Sud (689.000 tonnes au lieu de 1.071.000 tonnes, soit — 37,5 %).

La production par hectare fut de 12,6 quintaux pour le monde (Chine continentale exclue), la production moyenne par hectare pour la période de 1960/61 à 1964/65 étant de 12,5 quintaux. Pour l'Australie, la production par hectare fut de 10,4 quintaux en 1965/66, contre 13,8 quintaux en 1964/65, et la production moyenne par hectare, qui fut de 13 quintaux pour la période de 1960/61 à 1964/65, est comparable à celle des Etats-Unis (17,1 quintaux), du Canada (13,5 quintaux) et de l'Argentine (15,2 quintaux).

La production mondiale est estimée à 260.598.000 tonnes pour 1966/67, avec une hausse de 34,2 % pour l'U.R.S.S. et de 30,8 % pour le Canada, la production de l'Australie étant estimée à 11.000.000 tonnes (+ 56,65 %). (40)

En 1965/66, le commerce mondial porta sur 62.307.000 tonnes métriques, augmentant de 22,16 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout imputable aux achats de l'U.R.S.S., qui passent de 2,13 millions de tonnes à 3,63 millions de tonnes, et dans une moindre mesure, aux achats de la Chine continentale (6,33 millions de tonnes contre 5,05 millions de tonnes en 1964/65) et de l'Inde (7,7 millions de tonnes contre 6,5 millions de tonnes en 1964/65). (41)

L'Australie a assuré 9,13 % du tonnage total exporté, contre 12,68 % en 1964/65, les Etats-Unis assurant 37,5 %, le Canada, 23,7 %, et l'Argentine, 12,8 %.

On note une forte réduction des stocks en 1965/66, cette réduction étant de 12,7 millions de tonnes pour l'ensemble des huit pays exportateurs suivants : Argentine, Australie, Canada, France, Etats-Unis, Italie, Espagne et Suède. Le stock de clôture pour l'Australie passa de 0,7 millions de tonnes métriques à 0,4 millions de tonnes. (42)

(40) Tableau I de l'Annexe, pp. 90-91.

(41) Source : « Etude de la situation mondiale du blé », 1965/66, Conseil International du Blé, tableaux 3 et 4, pp. 32-33.

(42) Source : Op. cit. (voir 141), tableau 2, p. 30.

Cette diminution des stocks (qui passent de 43,9 millions de tonnes à 31,2 millions de tonnes pour l'ensemble des huit pays exportateurs) a contribué à la hausse des prix qui s'est manifestée en 1965/66, le prix à l'exportation du blé australien (« f.a.o. bulk, f.o.b. ») passant de 1,55 US\$ le boisseau en août 1965, à 1,63 US\$ le boisseau en mai 1966. L'évolution fut semblable pour le prix à l'exportation de la farine de blé qui, pour le produit australien, passa de 79,91 US\$ la tonne métrique en août 1965, à 84,09 US\$ en mars 1966. (43)

Aux Etats-Unis, la réduction des stocks (imputable notamment aux livraisons à l'Inde) a amené les autorités américaines à élargir les surfaces cultivables, mais il est difficile de prévoir l'influence qu'auront ces mesures sur la production, et sur le marché mondial.

Pour l'Australie, la sécheresse a durement touché la production de blé de l'état de New South Wales, les quantités reçues de cet état par le « Australian Wheat Board » n'atteignant que 27,36 millions de boisseaux en 1965/66 contre 137,49 millions de boisseaux en 1964/65.

Le « Bureau of Agricultural Economics » (44) prévoit cependant que la récolte de 1966/67 pourrait atteindre le record de 1964/65, soit plus de 350 millions de boisseaux, la surface plantée passant de 16,8 millions d'acres en 1965/66 à 20 millions d'acres en 1966/67.

La réduction de la production australienne a naturellement directement affecté les exportations dont la valeur diminua de 11,1 % pour le blé (264.061.827 \$A en 1965/66 contre 297.198.558 \$A en 1964/65) et de 32,2 % pour la farine de blé (26.526.290 \$A en 1965/66 contre 39.126.362 \$A en 1964/65), le volume exporté diminuant de 9,8 % pour le blé, et de 30,4 % pour la farine.

En 1965/66, le principal marché pour le blé australien fut la Chine continentale (36 % de la valeur totale des ventes), les autres principaux pays acheteurs étant le Royaume-Uni (12,3 %), l'U.R.S.S. (11,1 %) et le Japon (7,1 %).

Le fait saillant est la forte diminution des ventes à l'U.R.S.S. qui passent de 72.165.000 \$A en 1963/64 à 43.907.000 \$A en 1964/65 et à 29.245.000 \$A en 1965/66. Les ventes de blé à la Chine continentale diminuent également, passant de 128.154.000 \$A en 1963/64 à 100.381.000 \$A en 1965/66, de même que les ventes au Japon : 27.562.000 \$A en 1963/64 contre 18.679.000 \$A en 1965/66. (45)

Pour la farine de blé, en 1965/66, les principaux marchés furent Ceylan (39 % de la valeur totale des ventes), les Iles Fidji (8,7 %), la Malaisie (6,1 %), le Royaume-Uni (7,6 %), Aden (7,3 %), l'Arabie Saoudite (4 %), la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (3,9 %) et l'île Maurice (2,7 %). La réduction la plus nette est celle des ventes à la Malaisie et à Singapour.

Les perspectives pour les exportations australiennes de farine sont limitées par l'installation de minoterias dans les pays et régions en voie de développement, et par la forte concurrence.

(43) Source : Op. cit. (voir (41)), tableaux 14 et 15, p. 42 et p. 45.

(44) Bureau of Agricultural Economics : « The Wheat Situation », août 1966, pp. 3-4.

(45) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 785.

En 1965/68, les dons de blé et de farine accordés par l'Australie furent de 4,8 millions de boisseaux de blé pour l'Inde, de 380.000 boisseaux de blé pour le Pakistan, et de 10.000 tonnes de farine pour Ceylan (dans le cadre du Plan Colombo).

On notera que les accords de commerce conclus par l'Australie avec notamment le Japon, la Malaisie et l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, contiennent des dispositions visant à protéger les exportations australiennes de blé. Les ventes de farine de blé par l'Australie à Ceylan ont fait l'objet d'arrangements spéciaux de 1958 à 1966. Pour le Royaume-Uni, le marché est gouverné par un système de prix garantis et par les Accords sur les céréales conclus avec l'Argentine, l'Australie, le Canada et les Etats-Unis, et entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1964.

Pour l'Australie, le tonnage exporté de blé, de farine de blé et d'autres produits, représentait 69,6 % du tonnage disponible (production plus stocks) en 1962/63, 73,1 % en 1963/64 et 69,2 % en 1964/65. (46)

Le blé fait l'objet de plans quinquennaux de stabilisation, l'organisation actuelle relevant de l'Acte n° 83 du Commonwealth (« Wheat Industry Stabilization Act » 1963) entré en vigueur le 1^{er} octobre 1963, et des Actes similaires passés par les Etats, le plan de stabilisation couvrant la période de 1963/64 à 1967/68.

Conformément aux dispositions légales, sauf dans les cas expressément prévus, tout le blé doit être livré au « Australian Wheat Board » qui agit comme agent vendeur à la fois en Australie et à l'étranger.

Les résultats des ventes, tant à l'étranger que dans le pays, sont mis dans un « pool » et ils sont partagés entre les producteurs suivant la moyenne des prix obtenus, chaque récolte faisant l'objet d'un « pool » distinct.

La législation prévoit la fixation du prix du blé pour la consommation domestique, et le paiement aux producteurs d'un prix minimum garanti, basé sur les coûts de production. (Le prix à la consommation domestique comprend une majoration pour couvrir les frais de transport du blé du continent vers l'état de Tasmanie.)

A l'exportation, le prix est garanti jusqu'à 150.000.000 boisseaux (« bushels »), l'excédent dépendant uniquement des prix obtenus.

Quand la moyenne des prix réalisés à l'exportation pour la quantité de 150.000.000 boisseaux, est inférieure au prix garanti, la différence est couverte par le « Wheat Prices Stabilization Fund » (Fonds de stabilisation des prix du blé) alimenté par une taxe à l'exportation égale à l'excédent des recettes par rapport au revenu garanti, avec un maximum de 0,15 \$A par boisseau. Si le fonds est épuisé ou insuffisant, le déficit est financé par le gouvernement du Commonwealth. (Pour les récoltes de 1959/60 à 1964/65, la contribution totale du gouvernement du Commonwealth au fonds de stabilisation atteignait \$A 81 millions.) Ce fonds est plafonné à \$A 60 millions, l'excédent étant à rembourser aux producteurs.

Pour la récolte de 1964/65, le prix garanti fut de 1,460 \$A le boisseau et le prix à la consommation intérieure fut de 1,487 \$A le boisseau, tandis que selon les estimations du « Bureau of Agricultural Economics » (47), le revenu moyen à l'exportation serait de 1,333 \$A le boisseau, et le revenu moyen

(46) Pour les valeurs effectives : source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.E., n° 52, 1966, p. 898.

pour le producteur, de 1,340 \$A le boisseau (pour le blé en vrac, avant déduction du fret individuel).

Pour la récolte de 1965/66, le prix garanti est de 1,517 \$A le boisseau et le prix à la consommation intérieure, de 1,530 \$A le boisseau, le premier acompte aux producteurs sur les livraisons de cette récolte étant de 1,10 \$A le boisseau pour le blé en vrac (« f.o.r. porte ») (48).

Un des objectifs de la programmation des exportations sera d'éviter une vente excessive dans une période de dépression, qui pourrait accroître la contribution gouvernementale pour les 150 millions de boisseaux et réduire les revenus des agriculteurs pour l'excédent non garanti.

Enfin, l'Australie participe au cinquième Accord International du blé entré en vigueur le 1^{er} août 1962. Cet accord, d'une durée initiale de trois ans, fut prorogé jusqu'au 31 juillet 1966 (par le protocole du 22 mars 1965), puis à nouveau jusqu'au 31 juillet 1967 (par le protocole du 4 avril 1966) (49).

En vertu de l'article 6 de l'Accord, le prix minimum est fixé à \$Can. 1,62 1/2 par boisseau, et le prix maximum, à \$ Can. 2,02 1/2 par boisseau, les prix étant exprimés dans la devise canadienne en fonction de la parité du dollar canadien déterminée par le Fonds Monétaire International, et pour le blé en vrac Manitoba n° 1 du Nord en magasin Fort William/Port Arthur.

Par l'article 4 de l'Accord, chaque pays importateur participant s'engage à acheter au moins le pourcentage spécifié à l'Annexe A de l'accord (par exemple, 87 % pour la Suisse) de ses achats commerciaux de blé aux pays exportateurs participants, à un prix situé entre le prix minimum et le prix maximum (seul dans le cas d'une déclaration pour un prix maximum faite par le Conseil). Les pays exportateurs s'engagent à ce que le blé soit disponible aux prix situés dans la marge fixée (sauf dans le cas d'une déclaration du Conseil), et pour des quantités suffisantes pour satisfaire les besoins commerciaux des pays importateurs. (50)

A l'issue des négociations tarifaires internationales à Genève (« Kennedy Round »), le prix minimum du blé fut augmenté et fixé à 1,725 US\$ le boisseau (basé sur le prix « f.o.b. », Golfe du Mexique, du blé « Hard Winter » des Etats-Unis), tandis que fut conclu un programme multilatéral d'aide alimentaire de 4,5 millions de tonnes métriques de céréales par an, la contribution australienne étant de 225.000 tonnes métriques.

Les perspectives pour le blé australien sont difficiles à déterminer puisqu'elles dépendent à la fois des conditions climatiques et de l'évolution de l'offre et de la demande mondiales.

Les contrats de trois ans conclus par l'U.R.S.S. et par la Chine continentale avec le Canada en 1966, compliquent la position de l'Australie vis-à-vis de ces deux grands marchés. L'Australie a toutefois pu conclure un important contrat avec la Chine continentale en octobre 1966, contrat estimé à 56 millions de boisseaux (avec une marge de 10 %) et exécutable durant l'exercice de 1966/67.

(47) Dans la publication « The Wheat Situation », août 1960, tableau 6, p. 7.

(48) Source : « Annual Report of Australian Wheat Board », « Season 1964-65 » (1/12/64 - 30/11/65), p. 32.

(49) Voir « Annual Report 1964/65 », pp. 25-27, et « Annual Report 1965/66 », pp. 21-23, du « International Wheat Council ».

(50) Voir « International Wheat Agreement 1962 and Rules of Procedure », International Wheat Council, pp. 5-8.

On peut supposer que par contre, il sera difficile d'accroître les exportations australiennes vers l'U.R.S.S., ce pays ayant enregistré une très bonne récolte en 1966 ; les efforts que l'U.R.S.S. déploie pour augmenter sa production de céréales, pourraient même éventuellement lui permettre d'exporter.

Dès lors, si les contrats conclus avec la Chine continentale et avec d'autres pays tels que le Pakistan, l'Inde et le Chili, devaient permettre un écoulement satisfaisant de la très bonne récolte prévue pour 1966/67, on peut toutefois s'attendre à un report plus important que celui de l'exercice précédent. Enfin, le marché d'Europe occidentale n'offre plus guère de possibilités pour le blé australien. On peut supposer que l'avenir des exportations dépendra en partie du Moyen-Orient (Iran, République Arabe Unie (R.A.U.), ...) et de l'Asie du Sud-Est (Malaysia, Singapour, Hong-Kong, ...).

En 1965/66, le total de 45.771.000 \$A d'exportations australiennes de céréales préparées ou non, autres que le blé et la farine de blé, fut surtout assuré par l'avoine (11.980.141 \$A), l'orge (11.507.958 \$A), le malt (9.294.931 \$A), le riz (8.079.874 \$A) et le gluten (1.238.152 \$A).

L'avoine est surtout exportée vers la République fédérale d'Allemagne (66,4 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), les autres marchés importants étant l'Italie (10,5 %), le Royaume-Uni (7,1 %), les Pays-Bas (5,5 %), le Japon (4,4 %) et la Norvège (2,8 %). Il n'y eut pas de ventes à la Chine continentale, alors qu'elles atteignaient 1.787.000 \$A en 1964/65 et 4.291.000 \$A en 1963/64.

La production d'avoine fut de 68,2 millions de boisseaux en 1963/64, et de 70 millions de boisseaux en 1964/65. Pour 1965/66, le « Bureau of Agricultural Economics » estime la production à 58 millions de boisseaux (51), cette réduction de 12 millions de boisseaux étant surtout imputable aux mauvaises conditions climatiques qui ont entraîné une diminution de la surface plantée, qui serait de 3.210.000 acres en 1965/66 contre 3.487.000 acres en 1964/65, et une diminution du rendement par acre qui passerait de 20 boisseaux à 17,6 boisseaux.

En 1964/65, la quantité totale exportée représentait 28,8 % de la production australienne (stocks reportés non compris), et 24,6 % des exportations mondiales.

L'orientation géographique est semblable pour les exportations d'orge, les principaux pays acheteurs en 1965/66 étant l'Italie (24,6 % de la valeur totale des ventes), le Japon (20 % en 1965/66 contre 47,7 % en 1964/65), la République fédérale d'Allemagne (18,1 %), le Royaume-Uni (15,7 %) et les Pays-Bas (12,1 %). (52)

La production d'orge est estimée à 40 millions de boisseaux contre 49,3 millions de boisseaux en 1964/65, la surface plantée passant de 2.064.000 acres à 2.050.000 acres en 1965/66.

La réduction de la disponibilité pour l'exportation s'est traduite par une chute du tonnage exporté qui passa de 363.407 tonnes à 223.089 tonnes, et des recettes qui passèrent de 18.002.018 \$A à 11.507.958 \$A en 1965/66.

En 1964/65, la quantité totale exportée représentait 33 % de la production australienne (stocks reportés non compris), et 5,7 % des exportations mondiales.

(51) Dans la publication « The Coarse Grain Situation », mai 1966, p. 7.

(52) Les statistiques australiennes du commerce extérieur utilisées pour cette sous-section, sont généralement celles figurant dans les publications annuelles « Oversea Trade » (C.B.C.S.), les pourcentages et taux ayant été calculés par l'auteur.

La majeure partie de la récolte d'orge est acquise et vendue par les « Boards » des états (53), les résultats de ces ventes étant placés dans un « pool » complété par un système d'avances aux producteurs. Un « Board » commun, le « Australian Barley Board », fut constitué par les gouvernements des états de Victoria et de South Australia.

Pour la récolte de 1964/65, les livraisons d'orge au « Australian Barley Board » correspondent à 81,4 % de la récolte des deux états, cette récolte représentant 63,4 % de la récolte totale de l'Australie.

Les exportations représentaient 58,3 % du tonnage total vendu par cette institution pour la saison de 1964/65. Les quantités d'orge vendues aux malteries des deux états correspondaient à 83,1 % des ventes sur le marché australien, 52,9 % des quantités vendues aux malteries étant destinés à la fabrication de malt pour la consommation locale, et 47,1 % étant destinés à la fabrication de malt pour l'exportation. (54)

Les exportations australiennes de malt sont en croissance continue depuis 1961/62, l'augmentation étant de 11,85 % en 1965/66.

Durant cet exercice, les deux principaux pays acheteurs furent le Japon (26,3 % de la valeur totale des ventes de 1965/66) et les Philippines (24,6 %), les autres marchés importants étant la République du Vietnam (9,8 %), l'Afrique du Sud (9,5 %), la Zambie (4,6 %), la Rhodésie (3,7 %), la Malaysia (3,2 %), la République de Chine (Taïwan) (2,8 %), le Nigéria (2,5 %) et Hong-Kong (2,2 %).

Les exportations australiennes de riz sont également en croissance continue depuis 1961/62.

Les principaux importateurs du riz australien sont la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (44,5 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), les régions du Pacifique (Guam, îles Salomon,...) et le Royaume-Uni (8,9 % en 1965/66).

La production du riz est assurée par la région d'irrigation de Murrumbidgee principalement, et par les régions de Coleambally et de la vallée du Murray, dans l'état de New South Wales. L'ensemble de la récolte de cet état est livré au « Rice Marketing Board » qui se charge de la commercialisation du riz. Environ 70 % de la production sont exportés.

Des essais sont en cours dans le Northern Territory et dans l'état de Western Australia (Ord River), et une faible récolte est enregistrée dans l'état du Queensland.

D'après un document reçu du « Rice Marketing Board » (à Leeton) (55), la récolte de 1966 serait de 178.873 tonnes, contre 150.556 tonnes en 1965 et 139.766 tonnes en 1964. La surface cultivée passa de 59.278 acres en 1964 à 61.511 acres en 1965 et à 64.154 acres en 1966, et le rendement moyen passa de 2,358 tonnes en 1964 à 2,448 tonnes en 1965 et à 2,788 tonnes en 1966.

La surface cultivée est contrôlée en fonction des possibilités de l'approvisionnement en eau, et en vue d'éviter une perte de fertilité du sol. L'achèvement du barrage de Blowering (rivière Tumut, état de New South Wales) devrait permettre un nouvel accroissement de la production.

(53) « Australian Barley Board », « Western Australia Barley Marketing Board », « Queensland Barley Marketing Board ».

(54) Pour les valeurs effectives : source : « Annual Report - 30th June, 1966 », Australian Barley Board, p. 5 et p. 20.

(55) « Rice growing in Australia », p. 3.

Quant au gluten, il est essentiellement exporté vers le Royaume-Uni (92,2 % de la valeur totale des ventes en 1964/65 et 84,8 % en 1965/66), le deuxième marché étant les Etats-Unis (6,7 % en 1964/65 et 14,7 % en 1965/66).

Enfin, pour les autres produits du secteur des céréales, on notera notamment les exportations de préparations d'avoine et de pâtes alimentaires, les principaux marchés étant l'Asie du Sud-Est, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et la Nouvelle-Zélande.

Les perspectives pour l'ensemble des céréales secondaires, pour le riz, et pour les préparations, peuvent être considérées comme favorables.

Les principaux fruits exportés sont les pommes et les poires, les raisins et les pêches.

Les ventes de fruits frais ou conservés par les procédés frigorifiques ou autres, atteignaient 37.821.000 \$A en 1965/66, et portaient surtout sur les pommes (25.663.380 \$A), les poires (7.484.495 \$A) et les oranges (3.558.805 \$A).

L'organisation et le contrôle des exportations de pommes et de poires relèvent du « Australian Apple and Pear Board » constitué en décembre 1938. En vertu de la section 14 de l'Acte principal (56), cette Institution a le pouvoir de déterminer la quantité de pommes et/ou de poires récoltées qui peut être exportée vers un ou plusieurs pays.

En 1965/66, 49,2 % de la quantité exportée de pommes étaient dirigés vers le Royaume-Uni, et 27,1 % vers la République fédérale d'Allemagne, les autres marchés importants étant la Suède (6,5 %), les Pays-Bas (3,7 %), Singapour (2,1 %), Hong-Kong (1,8 %), la Malaisie (1,7 %) et la Finlande (1,2 %).

Pour les poires, la quantité achetée par le Royaume-Uni représentait 46,7 % de la quantité totale exportée, les autres principaux acheteurs étant la France (11,8 %), la Suède (9,6 %), la République fédérale d'Allemagne (8,9 %) et les Pays-Bas (6,7 %).

(En 1965, le Royaume-Uni acheta à l'Australie 33,8 % du tonnage total de ses importations de pommes, et 27 % du tonnage total de ses importations de poires. (57))

La production australienne de pommes pour 1966 est estimée à 19.271.000 boisseaux (dont 44,1 % par l'état de Tasmanie), soit une augmentation de 1,96 % par rapport à 1965. Pour les poires, la production de 1966 est estimée à 6.034.000 boisseaux (dont 86,9 % par l'état de Victoria), soit une augmentation de 1,93 % par rapport au chiffre de 1965. (58)

La quantité exportée en 1965 représentait pour les pommes 39,3 % de la production, et pour les poires, 24,4 % de la production (stocks rapportés non compris).

Pour 1965 et pour 1966, le « Australian Apple and Pear Board » avait limité les ventes de pommes au Royaume-Uni à un maximum de 4,7 millions de boisseaux, les ventes effectives ne devant atteindre que 3.731.928 boisseaux en 1966.

(56) Acte n° 58 du Commonwealth (« Apple and Pear Organization Act ») sanctionné le 10 décembre 1938.

(57) Pour les valeurs effectives : source : « Twentieth Annual Report of the Australian Apple and Pear Board for the year ended 30th June, 1966 », tableaux 7 et 8, pp. 17-18.

(58) Source : Ibid. (voir (57)), tableau 1, p. 12.

Pour 1965/66, selon le « Australian Apple and Pear Board » (59), sous la pression de l'offre abondante, et notamment des larges livraisons en provenance de l'Afrique du Sud, les prix en fin de saison furent inférieurs au coût, surtout pour les poires. Cette baisse des prix est confirmée par les statistiques du commerce extérieur (60) qui indiquent pour les poires, un prix moyen de 3,33 \$A le boisseau pour 1965/66 contre 3,46 \$A le boisseau pour 1964/65.

Les prix réalisés furent encore plus insuffisants sur le marché de la République fédérale d'Allemagne, et le « Australian Apple and Pear Board » met en doute les possibilités réelles offertes par ce marché pour les poires austro-allemandes (61).

On notera qu'en plus de la perte de revenus, cette instabilité des prix peut amener les importateurs à réduire leurs achats anticipés, système cependant préférable pour le secteur producteur.

De meilleures possibilités existeraient sur les marchés scandinaves, et pour les poires, sur le marché français. L'évolution des ventes à la Malaysia, à Singapour et à Hong-Kong, est jugée satisfaisante.

Quant aux perspectives, le « Australian Apple and Pear Board » considère l'avenir comme difficile devant l'accroissement des disponibilités pour l'exportation, tant en Australie qu'en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et en Argentine, situation aggravée par l'augmentation de la production en Europe, particulièrement en France et en Italie, ce qui pourrait conduire à l'adoption de mesures restrictives par la C.E.E. Il demeura aussi très préoccupé par l'influence de la hausse des taux du fret sur la position concurrentielle de l'Australie (62).

Dans la conjoncture actuelle, nous pensons qu'il faudra surtout s'efforcer de limiter les quantités exportées en éliminant les qualités inférieures, une telle action pouvant aussi faciliter la solution du problème du transport.

Les oranges sont essentiellement exportées vers la Nouvelle-Zélande (47,7 % de la valeur totale des ventes en 1964/65, et 45,8 % en 1965/66), les autres marchés importants étant la Malaysia (13,9 % en 1965/66) et Singapour (12,4 % en 1965/66), et en 1965/66, la France dont les achats passent de 35.028 \$A en 1964/65 à 470.488 \$A.

Les exportations australiennes d'oranges sont en croissance continue depuis 1960/61.

Comme autres fruits frais exportés, on notera les raisins (492.520 \$A en 1965/66) et les prunes (182.575 \$A en 1964/65), ces fruits étant surtout vendus à la Malaysia et à Singapour.

En 1965/66, les ventes de fruits séchés atteignaient 28.442.000 \$A, augmentant de 18 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance de ces exportations est continue depuis 1962/63.

Ces ventes portent essentiellement sur les différentes sortes de raisins qui assuraient ensemble 91,4 % de la valeur totale des exportations de fruits séchés en 1965/66.

(59) Op. cit. (voir (57)), p. 5.

(60) Sources des données : « Oversea Trade 1964-65 », p. 27, et « Oversea Trade 1965-66 », p. 23, (C.B.C.S.).

(61) Voir « Twentieth Annual Report of the Australian Apple and Pear Board for the year ended 30th June, 1966 », p. 6.

(62) Ibid. (voir (62)), pp. 7-8.

Pour les raisins secs, les principaux pays acheteurs sont le Royaume-Uni (44,6 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), le Canada (24,2 %), la Nouvelle-Zélande (10,2 %) et la République fédérale d'Allemagne (8 %).

On peut estimer que plus de 70 % de la récolte de 1964/65 furent exportés.

L'exportation est contrôlée par le « Australian Dried Fruits Control Board », tandis qu'un plan quinquennal de stabilisation pour les raisins secs fut introduit en 1964 (voir Chapitre V). (Ce plan prévoit un prix garanti par le gouvernement du Commonwealth et égal au coût de production par tonne moins 10 \$A. La contribution des producteurs aux fonds de stabilisation est égale aux premiers 20 \$A des réalisations saisonnières qui dépasseraient de plus de 10 \$A la tonne le coût de production, sauf quand la récolte n'atteint pas certaines limites. Pour le bénéfice de la garantie, des quantités maximales sont fixées pour les différentes sortes de raisins secs.)

On notera qu'un accord fut conclu en juin 1963 avec la Grèce et la Turquie en vue de maintenir des prix minima (« International Sultana Agreement »). La forte concurrence prévalant sur le marché mondial a d'ailleurs conduit à une limitation des surfaces plantées en Australie.

Enfin, on peut considérer que les perspectives pour les exportations australiennes de raisins secs dépendront largement du maintien des préférences tarifaires dont bénéficie l'Australie envers le Royaume-Uni, principal pays importateur.

Les autres fruits séchés exportés sont notamment les abricots, dont les ventes atteignaient 1.244.609 \$A en 1965/66 (49,1 % étant achetés par la Nouvelle-Zélande), les pruneaux (667.739 \$A en 1965/66) vendus surtout à la République fédérale d'Allemagne (46,6 % de la valeur totale des ventes en 1965/66) et au Royaume-Uni (21,4 % en 1965/66), et les pêches (243.996 \$A en 1965/66). Une augmentation de ces exportations devrait être possible.

Les exportations de conserves de fruits atteignaient 37.811.000 \$A en 1965/66, et portent surtout sur les poires et sur les pêches.

Les ventes de conserves de poires (13.865.479 \$A en 1965/66) sont essentiellement conclues avec le Royaume-Uni (80,3 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), les autres marchés importants étant en 1965/66 le Canada (6,5 %), la République fédérale d'Allemagne (5 %), l'Irlande (1,6 %), la Suède (1,5 %) et le Danemark (1 %).

C'est également le Royaume-Uni qui domine pour les exportations de conserves de pêches (14.347.206 \$A en 1965/66), sa quote-part étant de 57,1 % pour 1965/66. Les autres marchés importants sont à peu près les mêmes que pour les conserves de poires, les quotes-parts dans les ventes totales de 1965/66 étant les suivantes : 18,4 % pour la République fédérale d'Allemagne, 10,4 % pour le Canada, 3,4 % pour les Pays-Bas, 2,1 % pour la Suède, 2,1 % pour le Danemark et 0,9 % pour la Norvège.

Les ventes de conserves de pêches et de poires combinées s'élevaient à 1.615.220 \$A en 1965/66, dont 66,1 % au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni et le Canada sont également les marchés les plus importants pour les exportations australiennes de conserves d'ananas qui atteignent 2.122.443 \$A en 1965/66, dont 47,5 % vers le Royaume-Uni et 36,6 % vers le Canada (un autre acheteur important étant la Nouvelle-Zélande (13,1 %)), pour les exportations de conserves d'abricots qui atteignaient

1.413.547 \$A en 1965/66, dont 61,4 % vers le Royaume-Uni et 23,4 % vers le Canada, et pour les exportations d'autres conserves de fruits qui atteignaient 4.448.102 \$A en 1965/66, dont 59,2 % vers le Royaume-Uni et 22,5 % vers le Canada. (63)

En 1965, l'Australie a livré 23,9 % de la quantité totale des conserves de fruits importées par le Royaume-Uni, les principaux pays concurrents étant l'Afrique du Sud (37,2 %), le Japon (6,8 %), la Malaysia (6,6 %) et les Etats-Unis (6,5 %). (64)

Le contrôle des exportations australiennes de conserves de fruits est assumé par le « Australian Canned Fruits Board », tandis que le « Australian Canned Fruit Sales Promotion Committee », constitué en 1959, se chargea de la promotion des ventes de conserves d'abricots, de pêches et de poires, tant en Australie qu'à l'étranger (voir Chapitre V).

On peut considérer que l'avenir des exportations de conserves de fruits dépendra surtout de l'évolution du marché du Royaume-Uni, de la poursuite de l'augmentation des ventes au Canada, et des possibilités offertes par les marchés de la République fédérale d'Allemagne et des pays scandinaves.

Un produit particulièrement difficile à programmer dans la conjoncture actuelle est le sucre de canne.

En 1965/66, les exportations australiennes atteignaient 92.760.260 \$A pour le sucre de canne brut, et 1.072.860 \$A pour le sucre de canne raffiné.

La répartition géographique des exportations de sucre brut est pratiquement limitée à six pays : le Royaume-Uni (47,2 % de la valeur totale des ventes en 1965/66), les Etats-Unis (21,2 %), le Japon (19,5 %), le Canada (6,5 %), la Malaysia (3,6 %) et la Nouvelle-Zélande (2 %).

Les exportations de sucre raffiné sont essentiellement dirigées vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (61,4 % de la valeur totale des ventes en 1964/65 et 59,7 % en 1965/66) et vers les régions du Pacifique (Nouvelle-Calédonie (11,9 % en 1965/66), Guam, ...).

Quant aux exportations de produits manufacturés (autres que le sucre raffiné), elles atteignaient 1.091.549 \$A en 1965/66, dont 1.072.880 \$A de mélasses qui sont surtout vendues aux Etats-Unis (pour 77,1 % en 1965/66), à la Nouvelle-Zélande (16,6 %) et au Japon (5 %).

Par rapport à 1964/65, la valeur des exportations de sucre brut diminua de 16,85 %, alors que le tonnage exporté ne diminua que de 1,63 %, ce qui témoigne de la chute des prix sur le marché mondial. D'après les statistiques du commerce extérieur (65) pour le sucre brut, la valeur moyenne par tonne serait de 74,92 \$A pour 1965/66, contre 88,63 \$A pour 1964/65, soit une baisse de 15,47 %.

Après le « boom » de 1963, année durant laquelle la cours du sucre sur le marché de Londres devait atteindre une moyenne de Est 71,70 la tonne (« c.i.f. U.K. »), avec un maximum de Est 105,00, le cours moyen baissa à Est 51,11 en 1964, et à Est 21,51 en 1965, avec un maximum de Est 26,75 et un minimum de Est 17,75 (66). (Le cours était à Est 16,75 le 1^{er} août 1966.)

(63) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp 25-27.

(64) Source des données : « Annual Report of Australian Canned Fruits Board », avril 1966, p. 24 (source mentionnée : « The Commonwealth Economic Committee »).

(65) Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 50. (Calculs de l'auteur)

(66) Source : « 1966 Annual Report », The Australian Sugar Producers Association Limited, tableau p. 5.

Cette dépression repose d'une façon plus aiguë la question de la conclusion d'un accord international pour la stabilisation des prix.

La nécessité de résoudre le problème des fluctuations excessives des prix du sucre sur le marché mondial, avait amené la signature de l'Accord international du sucre en 1958, à Genève. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1959, cet accord quinquennal prévoyait notamment la réglementation des exportations par un système de quotas pour les pays exportateurs, le quota annuel pour l'Australie étant d'environ 651.000 tonnes pour 1960 et pour 1961. Fin 1961, les négociations internationales sur les quotas pour les deux dernières années de l'accord échouèrent. La conférence internationale de septembre 1965, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ne put arriver à la conclusion d'un nouvel accord, l'Accord international de 1958 étant toutefois prorogé par protocole jusqu'au 31 décembre 1966 dans sa forme restreinte. (En 1963, un premier protocole l'avait prorogé jusqu'au 31 décembre 1965 (dans sa forme restreinte).)

On peut naturellement s'attendre à de nouvelles consultations et négociations en la matière, mais compte tenu des obstacles politiques et du fait que certains pays exportateurs vendent en grande partie en dehors du marché libre, il est difficile de pouvoir prédire quand un accord international à long terme pourra être finalement conclu.

Devant la division du marché mondial, on peut considérer la position de l'Australie comme satisfaisante.

Pour les exportations vers le Royaume-Uni (43.781.992 \$A de sucre brut en 1965/66), l'Australie bénéficie de l'application du « Commonwealth Sugar Agreement » entré en vigueur le 1^{er} janvier 1953, et prorogé jusqu'au 31 décembre 1973. La révision de cet accord durant les discussions de 1964 et de 1965 devait aboutir à l'établissement de prix négociés basés sur des quotas et fixés pour des périodes de trois ans.

Suivant cet accord, l'Australie peut exporter un maximum de 600.000 tonnes « longues » (« long tons ») vers les marchés préférentiels.

De ces 600.000 tonnes « longues », 335.000 tonnes « longues » sont achetées par le Royaume-Uni au prix négocié de Est 43/10/- (soit \$A 108,75) la tonne « longue » (en vrac, « f.o.b. » et arrimé) pour 1966, 1967 et 1968, le solde étant acheté au prix du marché (plus la préférence tarifaire si applicable). (On notera qu'en plus du prix négocié, un paiement spécial est prévu pour les territoires exportateurs moins développés.)

L'effet de cet accord se retrouve dans la valeur moyenne des exportations australiennes. C'est ainsi qu'en 1964/65, pour un tonnage de sucre brut exporté vers le Royaume-Uni de 402.861 tonnes, la valeur moyenne fut de 106,05 \$A, et qu'en 1965/66, pour un tonnage exporté de 453.362 tonnes, elle fut de 96,53 \$A. (Le prix négocié étant de 42 Est pour 1965), alors que par exemple, pour la Nouvelle-Zélande, la valeur moyenne passe de 87,08 \$A en 1964/65 à 41,30 \$A en 1965/66.

Les exportations australiennes vers les Etats-Unis (19.643.024 \$A de sucre brut en 1965/66) sont régies par les dispositions législatives de ce pays. Sur base de documents reçus du « International Sugar Council » (à Londres) (67), le total des besoins en sucre pour 1966 fut estimé à 10.325.000 tonnes « courtes » (« short tons ») par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis. Le quota total des régions domestiques (continent, Hawaï, Porto-Rico, Iles Vierges) est fixé à 6.095.227 tonnes « courtes ». Les déficits des

pays ne pouvant répondre à l'accroissement de 50.000 tonnes « courtes » intervenu le 31 août 1966, sont répartis entre les autres pays, tandis que sont également répartis les quotas détenus par Cuba et par la Rhodésie, de même que le quota du Honduras. Le quota total de l'Australie était de 185.522 tonnes « courtes ».

Pour 1964/65 et pour 1965/66, la valeur moyenne des exportations australiennes vers les Etats-Unis est semblable à celle pour les ventes au Royaume-Uni, soit 103,22 \$A pour 1964/65 (175.812 tonnes de sucre brut) et 112,63 \$A pour 1965/66 (174.397 tonnes). La valeur moyenne pour 1965/66 est le double des valeurs moyennes pour les exportations vers la Nouvelle-Zélande (41,30 \$A), vers le Japon (45,01 \$A) et vers le Canada 54,23 \$A), ce qui souligne le caractère profitable du marché américain dans la conjoncture actuelle.

Pour le Japon (18.109.282 \$A de sucre brut en 1965/66), les exportations sont basées sur des accords privés à long terme, les prix étant fixés en fonction des cours mondiaux, la valeur moyenne par tonne de sucre brut passant de 71,37 \$A en 1964/65 à 45,01 \$A en 1965/66.

Enfin, les prix sur les marchés du Canada, de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande dépendent des cours mondiaux, la valeur moyenne demeurant toutefois influencée par les préférences résultant des accords commerciaux. De 1964/65 à 1965/66, les valeurs moyennes par tonne de sucre brut passent de 75,05 \$A à 54,23 \$A pour le Canada, de 92,45 \$A à 64,77 \$A pour la Malaisie, et de 87,09 \$A à 41,30 \$A pour la Nouvelle-Zélande.

Les exportations australiennes de sucre et de l'équivalence en sucre pour les produits manufacturés, représentaient 87,4 % de la production de sucre brut en 1963/64, et 69,3 % en 1964/65 (variations des stocks comprises).

Selon les documents reçus du « International Sugar Council » (à Londres) (66), la production australienne de sucre de canne représentait 5,33 % de la production mondiale de sucre de canne en 1964/65, et 5,36 % en 1965/66 (soit pour 1965/66, 1.950.000 tonnes métriques pour une production mondiale de 36.352.951 tonnes métriques). L'Australie est actuellement un des principaux pays exportateurs de sucre brut dans le monde.

La culture de la canne à sucre est concentrée dans l'Etat du Queensland qui assure 95,12 % de la production australienne de sucre brut en 1964/65, et dans le nord de l'état de New South Wales.

Le secteur sucrier fait l'objet d'accords entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état du Queensland, l'exercice de 1965/66 étant couvert par l'Accord de 1962 entré en vigueur le 1^{er} septembre 1961 et finissant le 31 août 1967 (69). En vertu de cet accord, l'importation de sucre et de mélasses est prohibée (70).

(67) « Press Summary (66) 7 », International Sugar Council, 14 octobre 1966, pp. 24-25 (source mentionnée : « U.S. Sugar Quota Increased », Lambourn Sugar Market Report, 6 septembre 1966.).

(68) « Press Summary (66) 7 », International Sugar Council, 14 octobre 1966, p. 7 (source mentionnée : « Third Estimate of World Sugar Production 1965/66 », F.O. Licht's International Sugar Report, 23 septembre 1966.).

(69) Acte n° 29 du Commonwealth sanctionné le 21 mai 1962 (« Sugar Agreement Act » 1962).

(70) Conformément à la section 5 de l'Acte n° 29 du Commonwealth de 1962.

... La totalité de la production de sucre de canne brut des états du Queensland et de New South Wales, est acquise par les autorités du Queensland (en l'occurrence, par le « Queensland Sugar Board ») pour les saisons de 1961/62 à 1966/67. Les résultats des ventes sont placés dans des « pools » et les revenus nets sont partagés entre les sucreries et les planteurs (suivant une proportion d'environ 30 % et 70 % respectivement).

Les autorités du Queensland ont le pouvoir de contrôler la production, notamment par l'imposition de maxima pour les sucreries, la production des agriculteurs étant réglée en fonction des maxima des sucreries auxquelles ils livrent. Le contrôle de la récolte est assumé par le « Central Sugar Cane Prices Board » qui fixe le pourcentage des plantations pouvant être coupé, et l'attribution des terres.

Quant au revenu net distribué aux sucreries et aux planteurs, il dépend du prix à la consommation intérieure fixé par accord entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état du Queensland, du prix garanti dans les limites des maxima attribués aux sucreries, et des revenus moyens des excédents.

Par l'Accord de 1962, les prix maxima pour le sucre raffiné destiné à la consommation locale, furent fixés à 180,52 \$A la tonne pour le grade 1A, et à 176 \$A la tonne pour le grade 1XD. Pour le sucre raffiné destiné à l'industrie australienne des conserves de fruits et similaires, une ristourne de 10 \$A la tonne est accordée, un fonds spécial étant constitué à cette fin. Une ristourne est également accordée aux exportateurs de produits fruitiers afin de s'assurer que ceux-ci ne paient pas un prix plus élevé pour le sucre australien que pour le sucre qu'ils pourraient importer librement, ristourne payée pour autant que les fruits frais australiens utilisés pour la fabrication soient achetés à un prix déclaré raisonnable par le « Fruit Industry Sugar Concession Committee ». Cette ristourne est égale à la différence entre le coût du sucre raffiné australien du grade 1XQ moins la ristourne déjà payée, et le prix de l'équivalent du sucre australien sur le marché mondial (prix déterminé par le « Export Sugar Committee »). Outre ces dispositions intéressant le secteur des fruits et relevant du « Fruit Industry Sugar Concession Committee », le gouvernement du Queensland paie une ristourne semblable aux exportateurs d'autres produits approuvés (d'après les recommandations du « Export Sugar Committee »).

Ces différentes ristournes s'élevaient à 2.652.000 \$A en 1964/65, et la chute des cours mondiaux du sucre ne peut qu'accroître le montant des ristournes à payer aux exportateurs de conserves de fruits et d'autres produits approuvés.

Pour le saison de 1964, pour la tonne de sucre (titre net : 94), le prix à la consommation intérieure (premier quota) fut de \$A 120,75, la valeur nette du surplus (deuxième quota) fut de \$A 85,40, et la valeur moyenne dans les limites des maxima (Pool n° 1), de \$A 88,20.

Le prix final était de \$A 76,90 pour l'excédent dans les limites du troisième quota (jusqu'à 30 % des maxima individuels des sucreries) et de 1 \$A pour le quatrième quota (excédent pénalisé).

Le prix général moyen pour le sucre produit au Queensland fut finalement de \$A 95,53 contre \$A 128,22 pour la saison de 1963. [71]

(71) Source : 39th Annual Report », Queensland Cane Growers' Association, 1966, p. 18.

On notera que le revenu du deuxième quota résulte des exportations négociées avec le Royaume-Uni et avec les Etats-Unis, et des exportations aux prix basés sur le marché libre, tandis que le revenu du troisième quota est seulement fonction des exportations aux prix basés sur le marché libre. Bien que l'exercice financier utilisé pour les statistiques du commerce extérieur et l'exercice utilisé pour les récoltes ne coïncident pas, on remarquera que le revenu final du deuxième quota pour la saison de 1964, soit \$A 85,40, est comparable à la valeur moyenne par tonne exportée pour 1954/65, soit \$A 88,63.

(A titre indicatif, pour la saison de 1964, la production australienne de sucre fut de 1,949.548 tonnes (94 t.n.) ; la consommation intérieure fut estimée à 628.567 tonnes, le surplus fut estimé à 1.089.103 tonnes, l'excédent, à 231.727 tonnes, et le quatrième quota, à 151 tonnes. (71))

Pour la saison de 1965, le revenu général moyen du Pool n° 1 (2.111.000 tonnes) est estimé à \$A 85,25, et le revenu général moyen pour le sucre produit au Queensland est estimé à \$A 83,25. (71) Ce dernier revenu est considéré comme insuffisant pour couvrir le coût de production et les engagements financiers des producteurs.

Alors que la saison de 1965 fut peu satisfaisante à la suite de conditions climatiques adverses, on s'attend à une saison record pour 1966, celle-ci pouvant atteindre l'objectif de 2,2 millions de tonnes de sucre (94 t.n.) qui avait été fixé en 1963 pour 1965/66 (la production de 1961/62 étant de 1.383.000 tonnes).

A la suite des effets de la sécheresse et de la baisse des cours sur le marché mondial, les négociations entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état du Queensland, et les consultations entre les autorités et les représentants des secteurs intéressés, devaient conduire à l'octroi, le 15 septembre 1966, d'une assistance de \$A 19 millions pour couvrir les besoins financiers pour la commercialisation du Pool n° 1 de la récolte de sucre de 1966. (En bref, le financement des avances octroyées aux producteurs par le « Queensland Sugar Board » pour la commercialisation du Pool n° 1 de la récolte de sucre de 1966, est assuré par la « Reserve Bank of Australia » (par ses départements de crédits ruraux). Ces avances seront remboursées dans un délai de douze mois, les remboursements étant garantis par le gouvernement du Queensland. Pour permettre à ce gouvernement de faire face à sa garantie envers la « Reserve Bank of Australia », le gouvernement du Commonwealth lui accorde un prêt remboursable en dix ans à partir du 30 juin 1970, sans intérêt jusqu'à cette date, (72))

Quant aux perspectives pour l'industrie sucrière australienne, dans le contexte actuel, il est quasi impossible de les déterminer. Outre le problème de l'influence des conditions climatiques, ces perspectives dépendront notamment du résultat des négociations entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état du Queensland pour la reconduction de l'Accord sur le sucre (qui expire le 31 août 1967), un point particulièrement important de ces négociations étant la fixation du prix du sucre pour le marché intérieur.

Pour le marché mondial, outre la possibilité d'arriver éventuellement à la conclusion d'un nouvel accord international pour le sucre, on peut s'attendre à un certain redressement des cours, et peut-être à un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande, bien que la liquidation des stocks accumulés sera probablement plus difficile.

(72) Voir « Financial assistance to the Australian sugar industry » dans « The Australian Sugar Journal », volume 58, n° 6, septembre 1966, p. 379 et p. 381.

Les exportations australiennes de produits alimentaires d'origine végétale autres que ceux mentionnés précédemment, atteignaient 17.642.000 \$A en 1965/66, soit seulement 3,14 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 2.

Les composants de ce groupe sont très variés, mais en général, les principaux marchés sont les pays et régions de l'Asie du Sud-Est, les territoires australiens, l'île Maurice et les régions du Pacifique.

Parmi ces produits exportés, on notera notamment en 1965/66, les légumes (3.117.785 \$A), les préparations à base de malt (2.310.542 \$A dont 81,8 % vers Ceylan), les produits de confiserie (1.890.212 \$A), les biscuits (1.621.367 \$A dont 49,7 % vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée) et les confitures et similaires (1.504.205 \$A dont 17 % vers l'Italie, 15,4 % vers le Royaume-Uni, et d'importantes ventes aux pays arabes (Koweït : 19,5 %)).

En 1965/66, les exportations de boissons (6.463.444 \$A) ne représentaient que 1,15 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 2, et les exportations de tabac et de ses préparations (2.002.956 \$A), seulement 0,36 %.

Ces exportations sont toutefois en croissance continue depuis 1957/58 pour les boissons, et depuis 1960/61 pour le tabac manufacturé ou non.

Parmi les boissons exportées, la catégorie la plus importante est celle des vins (3.557.437 \$A en 1965/66, soit 55 % de la valeur totale).

Le premier marché pour les vins australiens est le Royaume-Uni (60,1 % de la valeur totale des exportations en 1964/65, et 52,8 % en 1965/66).

Cependant, comme l'indique le « Australian Wine Board » dans son rapport annuel (73), les statistiques des exportations vers le Royaume-Uni portent à la fois sur les vins destinés à la consommation domestique et sur les vins placés en magasins et réexportés par la suite vers d'autres pays.

Selon les dédouanements pour la consommation domestique du Royaume-Uni, l'Australie assura 4,67 % de la quantité totale dédouanée en 1964/65 et 4,19 % en 1965/66. (En 1965/66, la quote-part de l'Espagne fut de 32,34 %, et celle de la France fut de 25,12 %.)

Alors que la quantité totale dédouanée a augmenté de 60,55 % de 1959/60 à 1965/66, passant de 15.990.103 gallons à 25.672.326 gallons, la quantité en provenance de l'Australie demeura au niveau de 1959/60 (1.125.830 gallons en 1959/60 contre 1.148.105 gallons en 1964/65 et 1.074.854 gallons en 1965/66), ce qui s'est traduit par une baisse de la quote-part australienne qui passa de 7,04 % en 1959/60 à 5,09 % en 1962/63 et à 4,19 % en 1965/66. (73)

Les autres marchés importants sont le Canada (23 % de la valeur totale des ventes en 1965/66) dont les achats augmentent de 23,7 % par rapport à 1964/65, la Nouvelle-Zélande (7,2 %) et la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (4,4 %).

Le Canada est le principal marché pour l'eau-de-vie (« brandy ») (57,3 % de la valeur totale des ventes en 1965/66). Les autres marchés importants pour l'eau-de-vie, dont les exportations atteignaient 563.290 \$A en 1965/66,

(73) « Thirty-eighth Annual Report of the Australian Wine Board for Year 1965-1966 », p. 8. (Calculs de l'auteur)

furent la Malaysia (14,4 %), Singapour (10,8 %) et la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (8,3 %).

Constitué en 1929 (74), le « Australian Wine Board » assume le contrôle des exportations des vins et de l'eau-de-vie (« brandy ») extraite par distillation du vin. Cette institution peut engager toute action pour promouvoir la qualité et la vente de ces produits, tant en Australie qu'à l'étranger, et elle peut en acquérir pour promouvoir les exportations. (Elle maintient à Londres un centre de promotion, le « Australian Wine Centre ».)

Quant aux perspectives pour les vins australiens, comme le souligne le « Australian Wine Board » (75), pour les marchés du Royaume-Uni et du Canada, elles demeurent limitées par la « traditionnelle acceptation des vins européens », et aussi par le fait que l'augmentation de la consommation dans ces pays a surtout porté sur les vins de table, alors que l'Australie est largement engagée dans la production des autres vins (« sherry », vins mousseux...). Certains vins européens seraient également moins chers que les vins australiens.

(En 1964/65, la production australienne de vins de table fut de 8.721.000 gallons et la production des autres vins fut de 11.152.000 gallons, les exportations de 1964/65 correspondant à 10 % de la production totale. La production d'eau-de-vie fut de 1.332.734 gallons, les exportations du même exercice correspondant à 8,7 %. (76))

Enfin, à long terme, le Japon pourrait devenir un marché important pour les vins australiens.

Les autres boissons exportées sont les bières, cidres et similaires (1.438.401 \$A en 1965/66) vendus surtout à la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (21,3 % des ventes en 1965/66), à la République du Vietnam (11,5 %) et aux régions du Pacifique (îles Fidji, îles Gilbert et Ellice, Nouvelles-Hébrides...).

Ces marchés dominent également pour les exportations de spiritueux qui s'élevaient à 906.318 \$A en 1965/66, dont 33,2 % vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et 24 % vers la République du Vietnam. (On notera qu'une demande d'assistance fut introduite en septembre 1965 auprès du « Tariff Board », pour la fabrication de whisky, de « gin » et de vodka en Australie, et éventuellement d'autres produits. (77))

On peut supposer que pour l'ensemble des exportations de boissons, l'expansion se maintiendra à un taux semblable à celui de la période de 1961/62 à 1965/66, taux qui fut de 6,67 % d'après la droite de tendance.

Le tabac et ses préparations sont avant tout des produits d'importation, les achats australiens atteignant 24.865.456 \$A en 1965/66, dont 18.564.132 \$A (soit 74,7 %) de tabac non manufacturé, les exportations australiennes ne correspondent qu'à 8,05 % de la valeur totale importée.

Ces exportations portent essentiellement sur les cigarettes dont les ventes s'élevaient à 1.294.145 \$A en 1965/66 (soit 64,6 % de la valeur totale de la section), les ventes de cigarettes à la Papouasie et la Nouvelle-Guinée atteignant 731.473 \$A (soit 56,5 %).

(74) Acte n° 6 du Commonwealth (« Wine Overseas Marketing Act ») sanctionné le 22 mars 1929. (Voir notre Chapitre V).

(75) Op. cit. (voir (73)), p. 6 et p. 8.

(76) Source : Op. cit. (voir (73)), p. 14 et p. 16.

(77) Voir « Tariff Board's Annual Report for the year ended 30th June 1966 », p. 47.

En 1965/66, ce territoire acheta 60,4 % du total des exportations de tabac manufacturé ou non, les autres marchés étant les régions du Pacifique et l'Indonésie.

Le contrôle des exportations de tabac non manufacturé est assumé par le « Australian Tobacco Board » constitué en 1965 (voir Chapitre V).

Quant au « Central Tobacco Advisory Committee » constitué en 1955, il fait des recommandations pour les problèmes de l'industrie du tabac et il fait rapport à l'autorité du Commonwealth sur le pourcentage de tabac australien devant être utilisé dans la fabrication des produits manufacturés, le respect de ce pourcentage minimum par le fabricant lui donnant droit à une réduction des droits à l'importation du tabac brut.

Enfin, un plan de stabilisation pour la culture du tabac, d'une durée initiale de quatre ans et entré en application avec la saison de vente de 1965, prévoit l'établissement d'un quota annuel commercéable de 26 millions de lb. (poids vert) de feuilles de tabac à vendre selon une liste de qualités et de prix devant permettre de réaliser un prix moyen minimum de 104 cents par lb. (prix basé sur une récolte normale).

Quant aux perspectives, on constate que les exportations australiennes de tabac manufacturé ou non sont en augmentation constante depuis 1960/61, la droite de tendance pour la période de 1961/62 à 1965/66 indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 13,36 %. Vu l'orientation géographique de ces exportations, on peut supposer que l'expansion se maintiendra.

Programme sectoriel n° 3

La laine étant le produit dominant du programme sectoriel n° 3, le recul de ce produit en tant que principale source de devises par l'exportation, s'est naturellement traduit par une réduction de l'importance du programme sectoriel.

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, le quote-part des exportations de produits lainiers (peaux non délainées exclues) dans la valeur totale des exportations de marchandises est passée de 37,95 % en 1958/59 à 35,25 % en 1963/64, à 31,24 % en 1964/65 et à 29,80 % en 1965/66, nonobstant un redressement en 1959/60 (42,21 %). Pour cette période, le taux d'accroissement annuel moyen (78) ne fut que de 3,62 %, ce qui explique le faible taux de croissance de 4,28 % de l'ensemble du programme sectoriel n° 3, alors que le taux du programme général est de 7,47 %.

Comme nous l'avons souligné dans le Chapitre I, la laine continue toutefois à avoir une influence directe sur l'évolution du commerce extérieur. Elle demeure également une source importante de revenus pour le secteur agricole, sa quote-part dans le résultat brut d'exploitation des agriculteurs étant de 24,45 % en 1964/65 et de 24,84 % en 1965/66.

La production de laine non dessuintée (y compris celle des peaux non délainées) serait de 1.838 millions de lb. pour 1965/66, contre 1.764 millions de lb. en 1964/65 et 1.784,7 millions de lb. en 1963/64. (79)

En 1965/66, l'Australie assurait 29,17 % de la production mondiale de laine (non dessuintée) estimée à 5.816 millions de lb., l'U.R.S.S. assurant 13,98 %, la Nouvelle-Zélande, 11,75 %, l'Argentine, 7,07 %, l'Afrique du Sud, 5,61 %, les Etats-Unis, 4,50 %, et l'Uruguay, 3,26 %. La quote-part de l'Australie dans la production mondiale fut de 31,29 % en 1964/65 et de 30,97 % en 1963/64.

La production mondiale de laine de mérinos (non dessuintée) serait de 2.222 millions de lb. (soit 39,6 % de la production totale de 1965/66, dont 53 % produits par l'Australie), celle de la laine « croisée » serait de 2.164 millions de lb. (soit 38,5 % de la production totale, dont 21 % produits par l'Australie), et celle des autres laines, de 1.230 millions de lb. (soit 21,9 %). (80)

Le tonte assura 91 % de la production australienne en 1965/66, contre 91,33 % pour l'exercice précédent.

La réduction de 8,18 % de la production de laine (non dessuintée) en 1965/66 est imputable aux effets de la sécheresse qui affecta durement certaines régions d'élevage des états de New South Wales et du Queensland.

C'est ainsi que le cheptel australien passa de 170.622.000 moutons au 31 mars 1965 à 156.827.000 moutons au 31 mars 1966, soit une diminution de

(78) Taux calculé par la formule de Boris P. Pesek.

(79) Source : « Australian Wool Board Annual Report 1965-66 », p. 48 (sources mentionnées : « Commonwealth Statistician » et « National Council of Wool Selling Brokers »).

(80) Source des données : Op. cit. [voir (79)], p. 48 (source mentionnée : « Commonwealth Economic Committee »).

8,085 %, une des plus fortes diminutions enregistrées jusqu'à présent. (Notons qu'au 31 mars 1965, les mérinos formaient 76,05 % du total du troupeau ovin australien.)

En 1965, le cheptel ovin australien représentait 18,42 % du cheptel mondial (826 millions d'ovins), la deuxième troupeau ovin étant celui de l'U.R.S.S. (125,2 millions d'ovins, soit 13,52 %). (81)

La répartition du cheptel ovin entre les états et les territoires du continent australien était la suivante en 1965/66 : New South Wales : 36,64 %, Victoria : 18,76 %, Western Australia : 15,62 %, Queensland : 11,73 %, South Australia : 11,45 %, Tasmanie : 2,63 %, Australian Capital Territory (Canberra) : 0,16 %, Northern Territory : 0,01 %. (81)

La cheptel de l'état de New South Wales passa de 72.396.000 ovins (au 31 mars 1965) à 60.600.000 (au 31 mars 1966), soit une diminution de 16,29 %, et le cheptel de l'état du Queensland passa de 24.016.000 à 16.396.000 ovins, soit une diminution de 23,40 %. Par contre, les conditions climatiques furent bonnes pour l'état de Western Australia dont le cheptel passa de 22.392.000 ovins à 24.500.000, soit une augmentation de 9,41 %. Les conditions climatiques furent assez satisfaisantes pour les autres états, le cheptel augmenta de 1,81 % pour l'état de Victoria (30.987.000 ovins au 31 mars 1966), de 3,88 % pour l'état de South Australia (17.959.000 ovins au 31 mars 1966), et de 8,57 % pour l'état de Tasmanie (4.119.000 ovins au 31 mars 1966). (81)

On estime que le remplacement des millions de moutons perdus durant la sécheresse, demandera plusieurs années, la reconstitution des cheptels des états de New South Wales et du Queensland étant freinée en partie par la demande de brebis de l'état de Western Australia, le cheptel de cet état se caractérisant par un taux de reproduction bas et insuffisant pour répondre économiquement à l'extension des pâturages.

Si l'on se réfère aux accroissements annuels antérieurs du cheptel ovin, pour la période du 31 mars 1956 au 31 mars 1965, les taux fluctuèrent entre 0,56 % (en 1962/63) et 4,01 % (en 1963/64), le taux d'accroissement annuel moyen pour cette période étant de 1,92 %. On peut donc supposer qu'il faudra environ quatre ans pour reconstituer le cheptel.

Quant à la quantité de laine livrée aux courtiers, elle fut de 4.509.726 balles en 1965/66, contre 5.089.654 balles en 1964/65, soit une réduction de 11,39 % par rapport au chiffre record de 1964/65, contre une hausse de 1,89 % en 1964/65 et de 6,46 % en 1963/64. Plus de 90 % de la laine sont vendus aux enchères, bien que dans l'état de Western Australia, les ventes privées soient plus importantes, représentant environ 25 %.

En juillet 1966, le « National Council of Wool Selling Brokers », le « Australian Woolgrowers' and Graziers' Council » et le « Bureau of Agricultural Economics » ont estimé conjointement que la production de laine (non desuittée) s'éleveraient à 1.631 millions de lb. en 1966/67, soit 9 millions de lb. de moins qu'en 1965/66. (82) Cette production moindre est prévue en raison d'une diminution de près d'un million du troupeau d'ovins à tondre, diminution qui ne pourra qu'être partiellement compensée par la hausse du poids moyen des toisons. (Selon l'ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia » (83), le poids moyen des toisons de mouton fut de 10,11 lb. en 1962/63, de 10,60 lb. en 1963/64 et de 10,15 lb. en 1964/65.)

(81) Source des données : Op. cit. (voir (79)), p. 47 (source mentionné : Commonwealth Statistician »).

(82) Dans « The Wool Outlook », Bureau of Agricultural Economics, août 1966, p. 21.

La production mondiale de laine (non dessuintée) diminua de 1,45 % en 1965/66, alors qu'une baisse de 1,09 % avait déjà été enregistrée en 1964/65. Une diminution de la production fut enregistrée en Australie, en Argentine, aux Etats-Unis et en Uruguay, tandis que la production augmenta en U.R.S.S., en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et au Royaume-Uni. (84)

En 1965, la consommation mondiale de laine vierge (par l'industrie textile, au stade du cardage) estimée à 3.246 millions de lb. [de laine lavée] fut supérieure de 0,34 % à celle de 1964 (3.235 millions de lb.). (85)

Les quotes-parts dans la consommation mondiale de laine vierge en 1965 furent notamment de 15,46 % pour l'U.R.S.S., de 12,41 % pour le Royaume-Uni, de 11,55 % pour les Etats-Unis, de 10,01 % pour le Japon, de 7,30 % pour la France, de 5,82 % pour l'Italie et de 4,71 % pour la République fédérale d'Allemagne. La quote-part de l'Australie fut de 2,40 %, la consommation de laine par l'industrie textile australienne étant estimée à 78 millions de lb. [de laine lavée]. (86)

Toujours en 1965, la consommation de laine vierge aurait augmenté de 8,4 % aux Etats-Unis, de 4,8 % au Japon, et de 1,3 % dans la C.E.E. [Luxembourg exclu], tandis qu'elle aurait diminué dans les pays de l'Est (y compris la Chine continentale) (- 3,7 %) et au Royaume-Uni (- 3,6 %). (85)

La consommation de l'ensemble des fibres par l'industrie des textiles de laine pour le groupe de pays comprenant le Royaume-Uni, cinq pays de la C.E.E. [Luxembourg exclu], le Japon et les Etats-Unis, se serait accrue de 1,75 %, la consommation de laine vierge augmentant de 2,13 %, celle des fibres artificielles, de 8,54 %, et celle des autres fibres autres que la laine, de 2 % ; et diminuant de 8,86 % pour les laines autres que la laine vierge. (87) De 1964 à 1965, la quote-part de la laine vierge par rapport au total des matières consommées par l'industrie textile lainière de ce groupe de pays, augmenta légèrement de 51,88 % à 52,06 %, tandis que les autres produits lainiers diminuèrent de 16,11 % à 14,43 %. La progression la plus nette fut celle des fibres artificielles dont la quote-part passa de 21,82 % à 23,27 %, tandis que celle des autres fibres demeura stationnaire : 10,19 % en 1964 et 10,22 % en 1965.

Pour 1966/67, on s'attend à une faible augmentation de la production mondiale de laine, surtout grâce à une nouvelle hausse de la production en Nouvelle-Zélande.

Alors que les stocks mondiaux passèrent de 76 millions de lb. de laine brute au début de la saison de 1963/64, à 145 millions de lb. au début de celle de 1964/65 et à 154 millions de lb. au début de celle de 1965/66, le « Bureau of Agricultural Economics » (88) estime que ces stocks devraient se réduire à 93 millions de lb. au début de la saison de 1966/67, les stocks de l'Australie diminuant de 48 millions de lb. au 1^{er} juillet 1965 à un chiffre estimé à 33 millions de lb. au 1^{er} juillet 1966.

La réduction de 8,18 % de la production australienne de laine [non dessuintée] en 1965/66, fut heureusement compensée en partie par une hausse de 4,64 % du prix moyen réalisé aux ventes aux enchères.

(83) N° 52, 1965, C.B.C.S., p. 947.

(84) Voir les statistiques dans l'ouvrage mentionné en (82), pp. 2-4.

(85) Source des données : Op. cit. (voir (82)), p. 26.

(86) Source des données : Op. cit. (voir (78)), p. 49 (sources mentionnées : « Commonwealth Economic Committee » et « Food and Agriculture Organisation »).

(87) Source des données : Op. cit. (voir (82)), pp. 27-29 (tableau II).

(88) Dans « The Wool Outlook », août 1966, pp. 5-6 (tableaux 3 et 4).

Après avoir atteint le record de 120,78 cents par lb. en 1950/51, exercice durant lequel les exportations de produits lainiers (peaux non délainées exclues) devaient représenter le record de 64,5 % des exportations totales de l'Australie, le cours moyen de la laine (dessuintée ou non) haussa de 43,50 cents en 1960/61 à 45,20 cents en 1961/62, à 49,18 cents en 1962/63 et à 58,14 cents en 1963/64, puis il baissa à 47,87 cents en 1964/65, pour ensuite remonter à 50,09 cents en 1965/66. (89)

Grâce à ce redressement des cours, le résultat brut d'exploitation des éleveurs de moutons ne diminua que de 5,47 %, passant de \$A 841 millions en 1964/65 à \$A 795 millions en 1965/66. (90)

Les exportations australiennes de laine non dessuintée s'élevaient à 699.774.227 \$A en 1965/66, contre 721.251.842 \$A en 1964/65 et 859.492.408 \$A en 1963/64. (91) La laine non dessuintée assure en moyenne 89 % de la valeur totale des exportations de laine (peaux non délainées exclues).

Le calcul des valeurs moyennes par unité exportée (lb.) souligne la dépendance des recettes des exportations par rapport aux fluctuations des cours, caractéristique déjà mentionnée dans le Chapitre I.

Par ce calcul, on constate en 1962/63, une hausse de 5,83 % de la valeur moyenne contre une baisse de 3,90 % des quantités exportées, ce qui donne une hausse de 1,55 % de la valeur totale. En 1963/64, la valeur moyenne augmente de 18,48 %, et les quantités, de 8,10 %, ce qui donne une forte hausse de 28,03 % de la valeur totale. En 1964/65, une chute de 13,02 % de la valeur moyenne et une diminution de 3,38 % des quantités entraînent une chute de 16,08 % de la valeur totale. Enfin, en 1965/66, une baisse de 2,22 % de la valeur moyenne et une baisse de 0,87 % des quantités exportées donnent une diminution de 2,96 % de la valeur totale. Pour ce dernier exercice, vu l'influence de la sécheresse sur la qualité de la laine, on note pour le nombre total de balles exportées une quote-part de 10,52 % pour les laines non dessuintées de basses qualités (qualités 58/50 et moindres) contre 9,98 % en 1964/65, ce qui explique en partie la réduction de la valeur moyenne. (Il faudrait aussi tenir compte des différences entre le mouvement des expéditions et le mouvement des cours.)

Notons que l'indice des prix de la laine à l'exportation fut estimé à 107 pour 1965/66 contre 102 en 1964/65. (92)

Sur base des quantités exportées de laine non dessuintée, en 1965/66, le premier pays acheteur était le Japon (35,35 %). Les autres principaux marchés furent l'Italie (10,4 %), le Royaume-Uni (10,1 %), la France (10 %), la République fédérale d'Allemagne (6,8 %), l'U.E.B.L. (6,7 %), les Etats-Unis (5,5 %), l'U.R.S.S. (2,2 %), la Pologne (2,15 %), le Mexique (1,8 %), la Turquie (1,4 %), la Yougoslavie (1,3 %), la Tchécoslovaquie (1,1 %) et les Pays-Bas (1 %). Des quantités exportées, 34,80 % étaient vendus aux pays de la C.E.E., la quote-part de cette région dans la valeur totale correspondant à 31,15 %. (93)

(89) Source : Op. cit. (voir 1791), p. 50 (source mentionnée : « National Council of Wool Selling Brokers of Australia »).

(90) Source des données : « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure », C.B.C.S., n° 25, p. 20.

(91) Sources : « Oversea Trade 1964-65 », p. 51, et Oversea Trade 1965-66 », p. 44, C.B.C.S..

(92) Estimation faite dans la publication « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », C.B.C.S., p. 13, tableau 11.

(93) Source des données : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 44 et p. 793. (Calculs de l'auteur)

En 1964, l'Australie a fourni 52,2 % de la quantité totale de laine non dessuintée importée par le groupe de six pays formé par le Royaume-Uni, le Japon, la France, l'Italie, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne, soit 84 % pour le Japon, 49,9 % pour la Belgique, 49,7 % pour l'Italie, 40,1 % pour la France, 39,8 % pour la République fédérale d'Allemagne et 38,2 % pour le Royaume-Uni. L'Australie assura 20,86 % de la quantité totale de laine lavée importée par les Etats-Unis. (94)

En 1965/66, la quantité de laine non dessuintée exportée vers le Japon augmenta de 10,23 %. Dans ce pays, la consommation de laine vierge (lavée) par l'industrie textile lainière (au stade du cardage) s'est accrue de 1,68 % en 1963, de 2,65 % en 1964 et de 4,84 % en 1965. La reprise de l'économie japonaise après le ralentissement constaté en 1965, fait supposer que les importations de laine se maintiendront, bien que l'on doive s'attendre à un taux d'accroissement plus faible que celui de 1965/66, notamment à la suite des stocks constitués en 1965/66 et de la concurrence des fibres artificielles.

Pour la C.E.E., après avoir subi une chute de 8,8 % en 1964/65, les quantités vendues ont augmenté de 11,1 % en 1965/66. On prévoit généralement que ce redressement pourrait faire place à une expansion modérée des exportations vers cette région, surtout grâce à l'Italie et à la République fédérale d'Allemagne, un redressement des achats de l'U.E.B.L., qui diminuèrent de 16,6 % en 1965/66, pouvant aussi être envisagé.

Par contre, la chute des quantités vendues au Royaume-Uni est particulièrement nette, la réduction étant de 15,8 % en 1964/65 et de 30,7 % en 1965/66, la consommation de laine vierge par l'industrie textile lainière diminuant respectivement de 8,7 % en 1964 et de 3,6 % en 1965. Ce recul est surtout imputable aux effets des mesures économiques prises dans ce pays, et on peut estimer que l'évolution des ventes australiennes dépendra largement de l'orientation future de la politique gouvernementale britannique.

Un très net redressement de la consommation de la laine est constaté pour les Etats-Unis qui, après une baisse de 3,8 % en 1963 et de 8,7 % en 1964, augmenta de 8,4 % en 1965. Ce redressement qui se serait maintenu en 1966, est attribuable à l'augmentation de la consommation de vêtements en laine, augmentation estimée à 17 % pour 1965 par le « Australian Wool Board » (95) et à 11 % pour le premier semestre de 1966 (96), les besoins militaires pour le Vietnam comptant pour environ 25 % des accroissements.

Pour les autres pays, comme résultats négatifs enregistrés en 1965/66, on notera notamment la baisse des exportations vers l'U.R.S.S. (— 21.138.612 lb. soit — 41,7 %), vers la Chine continentale (— 14.191.318 lb. soit — 75,7 %), vers l'Inde (— 9.616.143 lb. soit — 51 %), vers le Mexique (— 6.318.291 lb. soit — 22,5 %) et vers la Tchécoslovaquie (— 5.092.937 lb. soit — 25,4 %), ce qui se traduit par une diminution de 36.153.441 \$A pour l'ensemble des cinq pays, soit 5 % de la valeur totale des exportations de 1964/65. Le principal résultat positif est la hausse des ventes à la République de Chine (Taïwan) qui passent de 1.295.164 lb. en 1964/65 à 10.262.174 lb. en 1965/66 (+ 5.043.566 \$A). (97)

(94) Sources des données : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., no 52, 1966, p. 853 (source mentionnée : « Commonwealth Economic Committee »). (Calculs de l'auteur)

(95) Dans « Australian Wool Board Annual Report 1965-66 », p. 15.

(96) Dans « Wool News Service », 18 octobre 1966. (Circulaire du « Australian Wool Board » (référence : GW 78/66)).

(97) Source des données : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 44-48 et p. 783. (Calculs de l'auteur)

Les autres laines (laines dessuintées ou lavées, peignées et autres, déchets, etc.) représentent en moyenne 11 % de la valeur totale des exportations de produits lainiers.

En 1965/66, le premier pays acheteur de ces produits fut les Etats-Unis (29,7 % de la valeur totale des ventes), les autres principaux marchés étant le Royaume-Uni (10,8 %), Hong-Kong (9,95 %), l'Italie (6,9 %), le Canada (6,25 %), la République fédérale d'Allemagne (5,9 %), le Japon (5,2 %), l'Iran (4,9 %), la Nouvelle-Zélande (3,4 %), la Grèce (3,05 %) et la France (2,2 %).

Pour cet exercice, la laine (de tonte) lavée et dessuintée représentait 50,26 % du total des ventes de ce groupe de produits lainiers (36,3 % des exportations de cette laine étant dirigés vers les Etats-Unis), et la laine cardée ou peignée représentait 28,08 % (27,3 % des exportations de cette laine étant dirigés vers Hong-Kong, 25,1 % vers les Etats-Unis, et 15,5 % vers le Canada). (97)

Les différences de qualités, de prix et de marchés entre les composants de ce groupe, ne permettent pas une projection valable, mais on peut supposer que l'évolution sera semblable à celle de la laine non dessuintée. L'allure des variations annuelles est d'ailleurs semblable, la valeur moyenne par lb. augmentant de 12,40 % en 1963/64 et diminuant de 9,80 % en 1964/65 et de 3,62 % en 1965/66, les coefficients des variations annuelles pour la valeur totale étant + 16,08 % pour 1963/64, - 16,61 % pour 1964/65 et + 0,55 % pour 1965/66. La faible hausse constatée en 1965/66 est due à une augmentation de 4,28 % des quantités exportées.

Enfin, la consommation de laine par l'industrie lainière australienne ne correspondait qu'à 7,3 % de la production de l'Australie en 1963/64, à 6,9 % en 1964/65 et à 7,6 % en 1965/66. (98) Ces pourcentages témoignent de l'importance vitale des exportations pour les éleveurs de moutons.

Les nombreuses dispositions législatives prises pour le secteur lainier sont résumées dans notre Chapitre V.

L'actuel « Australian Wool Board » fut constitué en 1962, reprenant les pouvoirs et fonctions de l'ancienne institution. Ses fonctions sont notamment de promouvoir le commerce et l'usage de la laine en Australie et à l'étranger, d'encourager la recherche et l'amélioration de la production de la laine en Australie, d'étudier les méthodes de commercialisation de la laine, d'administrer les fonds pour la recherche, et d'entretenir et d'administrer les magasins pour la laine qui lui furent confiés par le gouvernement du Commonwealth.

Actuellement, en plus de l'« Australian Wool Testing Authority » et d'un service pour les statistiques (« Wool Statistical Service »), le « Australian Wool Board » comprend aussi pour l'étude de la commercialisation : le « Wool Marketing Committee », et pour la recherche : le « Wool Textile Research Advisory Committee » et le « Wool Production Research Advisory Committee ».

C'est également en 1962 que fut formée la « Australian Wool Industry Conference » (Conférence Australienne de l'Industrie Lainière) qui groupe les représentants du « Australian Woolgrowers' and Graziers' Council », de la « Australian Wool and Meat Producers' Federation », et de l'« Australian

(98) Source : Op. cit. (voir (95)), p. 49 (source mentionnée : « Commonwealth Statistician »).

Primary Producers' Union » (depuis 1965). Ces trois organisations représentent dix-sept organisations différentes de producteurs.

Cette « Conférence » fait des recommandations au gouvernement du Commonwealth pour les matières « politiques » concernant l'industrie lainière et pour la fixation des taux de la taxe à payer par les producteurs lainiers pour financer les activités du « Australian Wool Board ».

La promotion de la laine à l'étranger est engagée par l'Intermédiaire du Secrétariat International de la Laine (= International Wool Secretariat) constitué conjointement par le « Australian Wool Board » et les Institutions de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud.

Selon le rapport annuel du « Australian Wool Board » (99), après les deux premières années d'exécution du Plan quinquennal de promotion de la laine, engagé par le Secrétariat International de la Laine, des résultats très encourageants furent enregistrés.

L'effort de promotion est centré sur le symbole International de la laine (« Woolmark ») qui vise à nettement identifier au stade de la vente la « pure laine vierge » des autres fibres textiles, et à promouvoir la vente des tissus et des vêtements « pure laine ». L'objectif est de placer la laine dans la section de la haute qualité du marché mondial des textiles, et comme l'indique le « Australian Wool Board » (100), de « la dégager de la confrontation directe avec les fibres synthétiques, dont les prix, dans le passé, ont eu un effet dépressif sur ceux de la laine ». Il sera toutefois difficile d'éviter que cette prime à la qualité ne soit influencée par la baisse des prix des fibres synthétiques.

Enfin, les perspectives dépendront largement de la poursuite de la promotion des ventes et de l'action publicitaire, de l'accroissement de la productivité, de l'aide technique et de la recherche.

Quant au problème de la stabilisation des prix de la laine, comme nous l'avons déjà signalé, le plan pour maintenir des prix minima pour la laine australienne vendue aux enchères (« Wool Reserve Prices Plan ») fut rejeté par les producteurs lainiers, lors du référendum obligatoire du 9 décembre 1965 (101), par 53,4 % des votants (102). La majorité fut acquise dans les états de Victoria, de Western Australia, du Queensland et de Tasmania, mais l'opposition des producteurs des états de New South Wales et de South Australia a empêché l'obtention de la majorité générale.

L'échec de cette proposition souligne la difficulté d'introduire des mesures de stabilisation qui doivent d'abord obtenir l'approbation directe des agriculteurs par un référendum, et aussi le risque que doivent prendre les institutions spécialisées, les organisations représentatives et les autorités gouvernementales pour engager de telles initiatives. (C'est ainsi que dans le cas du « Wool Reserve Prices Plan », la proposition fut adoptée par 45 voix contre 5 lors de l'assemblée générale de la « Australian Wool Industry Conference », tandis que le gouvernement fédéral promettait son assistance financière si la proposition était approuvée lors du référendum).

(99) Ibid. (voir (85)), p. 12.

(100) Ibid. (voir (95)), p. 12. (Traduction de l'auteur)

(101) « Wool Reserve Prices Plan Referendum Act », Acte n° 59 de Commonwealth sanctionné le 29 septembre 1965.

(102) Total des votes enregistrés : 110.826 dont 59.235 contre, 51.388 pour, et 363 neutres. (Source : Op. cit. (voir (85)), p. 23.)

En bref, selon le rapport « The reserve price plan for wool marketing » (103), dans le cadre du système de la vente aux enchères, le plan proposé en 1965, prévoyait l'établissement de prix minima déterminés chaque année pour la tonte australienne, d'après certains critères tels que « le niveau des prix minima fixés par les autres pays », « le prix moyen de la laine durant la saison précédente », « les conditions économiques dans les principaux pays consommateurs », « le rapport entre les prix de la laine et d'autres fibres concurrentielles » et « les besoins probables en capital pour la réserve pour le prix établi, compte tenu du niveau de la garantie gouvernementale ».

Ce plan serait administré par une organisation statutaire, l'« Australian Wool Marketing Authority », autorité qui ferait offre lorsque l'offre commerciale pour un lot proposé aux enchères n'atteindrait pas le prix minimum, assurant ainsi un revenu minimal au producteur qui accepterait l'offre.

Les moyens financiers seraient assurés par un fonds de \$A 60 millions constitué par les producteurs lainiers en une période d'environ sept ans, par un accès direct à un financement bancaire additionnel de \$A 100 millions et par la garantie gouvernementale d'accorder des avances durant la période de la constitution du fonds de \$A 60 millions, et par la suite, lorsque les besoins financiers dépasseraient les \$A 160 millions (104).

Dans l'optique de la programmation sectorielle des exportations, l'action de cette autorité serait très importante puisque celle-ci ne vendrait la laine acquise qu'à un prix au moins égal au prix minimum prévalant au moment de l'achat. L'influence de la baisse des prix sur les recettes serait ainsi limitée, bien que la rétention de la laine par cette autorité, réduise temporairement les recettes d'exportation.

L'échec du « Wool Reserve Prices Plan » en 1965 n'a toutefois pas mis fin aux tentatives de normaliser la commercialisation de la laine australienne, (ce qui nous fut notamment confirmé lors de notre entretien avec le responsable du bureau à Perth du « Australian Wool Board »), et en plus du « Wool Marketing Committee », le « Australian Wool Board » a constitué deux comités « ad hoc », le « Ad Hoc Committee on Private Selling of Wool » pour l'étude des ventes privées de la laine, et le « Ad Hoc Committee on One-Bale Lots, Bulk Classing and Preparation of the Clip » pour l'étude de certains lots, du classement en vrac et de la préparation de la tonte.

Mais bien que la stabilisation des prix de la laine australienne soit de plus en plus souhaitée par les utilisateurs devant la concurrence des fibres synthétiques et vu les systèmes fonctionnant en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud, la réforme de la commercialisation de la laine australienne et automatiquement la programmation des exportations dépendent finalement des producteurs.

En 1966 et au début de 1967, de nouvelles propositions et contrepropositions furent avancées par diverses sections du secteur lainier, mais au moment de la clôture du présent ouvrage, il était impossible de prévoir si un nouveau plan allait être proposé sous peu à un référendum.

(103) « The reserve price plan for wool marketing », rapport autorisé par la « Australian Wool Industry Conference » et préparé par le « Australian Wool Board » en collaboration avec l'Exécutif de la Conférence. (Juillet 1965), p. 33. (Traduction de l'auteur)

(104) Pour les coûts et les revenus d'un système de prix minima pour la laine en Australie, voir le rapport du « Bureau of Agricultural Economics » : « An Assessment of Costs and Capital of a Reserve Price Scheme for Australian Wool », Wool Economic Research Report, n° 7, 1964.

Les exportations australiennes de peaux et cuirs bruts et d'autres matières non comestibles d'origine animale, qui atteignaient 92.477.000 \$A en 1965/66, sont surtout constituées par les peaux des ovins (64.917.634 \$A en 1965/66, soit 70,2 %) et des bovins (20.735.583 \$A en 1965/66, soit 22,4 %). (105)

Pour les ovins, il s'agit presque uniquement de peaux non délainées (pour 98,9 % en 1965/66). Ces exportations dépendent surtout de la France qui acheta 62,9 % du total en 1964/65, et 61,3 % en 1965/66. Le deuxième pays acheteur est l'Italie (20,4 % en 1965/66), les autres marchés importants étant notamment la Yougoslavie, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'U.E.B.L.

Les exportations augmentèrent de 5,77 % en 1965/66, les ventes à l'Italie augmentant de 57,8 %, et celles à la France, de 3,2 %. Par contre, on note une chute de 34,3 % des achats du Royaume-Uni.

Pour les peaux et cuirs bruts des bovins, le premier pays acheteur est le Japon qui double ses achats de 1964/65 à 1965/66 (58,9 % du total des exportations australiennes en 1965/66), les autres marchés importants étant la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Les exportations ont augmenté de 36,15 % en 1964/65 et de 43,65 % en 1965/66.

En 1965/66, le Japon fut le seul importateur de peaux de cheval (149.956 \$A), ses achats augmentant de 58,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les exportations de peaux de kangourou (1.266.467 \$A en 1965/66) sont essentiellement dirigées vers les Etats-Unis (pour 80,7 % en 1965/66), ce pays étant aussi le premier acheteur de peaux de lapin et de lièvre (pour 68,4 %) dont les exportations totales atteignaient 828.110 \$A en 1965/66.

Les peaux de crocodile, de serpent et de lézard sont surtout exportées vers la France (pour 43,2 % en 1965/66), vers Singapour (24,3 %) et vers le Japon (9,8 %), les exportations totales s'élevant à 1.032.023 \$A en 1965/66.

Les exportations de perles non traitées (433.741 \$A en 1965/68) sont surtout dirigées vers la République fédérale d'Allemagne (42,9 %), vers les Etats-Unis (20,6 %) et vers le Japon (18,7 %).

Pour les autres substances animales exportées (3.117.085 \$A en 1965/66), les principaux marchés sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et le Mexique.

Quant aux perspectives pour l'ensemble de ces produits, dans de nombreux cas, elles dépendront largement du marché dominant, et dans l'hypothèse où la tendance se maintient, une expansion modérée des exportations australiennes devrait être possible, la droite de tendance de ce groupe de produits indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 7,40 % pour la période de 1961/62 à 1965/66.

Les autres composants du programme sectoriel n° 3 ne représentaient que 7,12 % de la valeur totale de ce programme en 1965/66. Nous n'en ferons dès lors qu'un très bref examen. (106)

Les exportations australiennes de substances végétales et de fibres atteignent 4.017.287 \$A en 1965/66, soit 0,42 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 3.

(105) Sources des statistiques utilisées pour cette section : « Oversea Trade 1964-66 », pp. 47-56, et « Oversea Trade 1965-66 », pp. 40-50, C.B.C.S. (Calculs de l'auteur).

(106) Sources des statistiques utilisées pour cet examen : « Oversea Trade 1964-65 » et « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S. (Calculs de l'auteur).

Durant cet exercice, les principaux produits furent les graines et semences (pour 36 %), les fibres artificielles (pour 28,8 %), les substances tannantes (pour 16,5 %) , les plantes médicinales (pour 10,3 %) et les orchidées (pour 4,2 %).

Les graines et semences (1.444.755 \$A en 1965/66) ont pour principaux marchés l'Uruguay (31,4 %), la Nouvelle-Zélande (21,6 %), les Etats-Unis (8,5 %) et le Chili (3,5 %).

Pour les fibres artificielles (1.155.384 \$A en 1965/66), les principaux pays importateurs furent les Etats-Unis (36,9 %), le Royaume-Uni (18,7 %), l'Italie (13,4 %) et la Nouvelle-Zélande (9,3 %).

Les substances tannantes (662.778 \$A en 1965/66) sont surtout exportées vers les Etats-Unis (72,6 %), ce pays étant aussi le premier importateur d'orchidées (55 % du total exporté qui fut de 170.372 \$A en 1965/66).

Quant aux plantes médicinales (413.710 \$A en 1965/66), le principal marché est la République fédérale d'Allemagne (78,2 % en 1964/65 et 74,6 % en 1965/66), un autre marché important étant Israël (14,2 % en 1964/65 et 11,6 % en 1965/66).

En supposant que la tendance des exportations de substances végétales et de fibres se maintienne, l'expansion devrait être assez limitée, le taux d'accroissement annuel moyen de la droite de tendance pour la période de 1961/62 à 1965/66 n'étant que de 3,04 %.

Une inconnue est les possibilités offertes par le coton en tant que produit exportable.

Grâce à l'irrigation, la production de coton s'est fortement accrue durant ces dernières années, doublant de 1965 à 1966. (La production fut de 19,2 millions de lb. en 1963/64, de 63 millions de lb. en 1964/65, et elle est estimée à 126,8 millions de lb. pour 1965/66. (107)) Pour la saison de 1967, on prévoit même un excédent de production pour les fibres longues.

Ce développement a naturellement entraîné une chute des importations australiennes qui, pour le coton brut, passeront de 55.473.574 lb. en 1964/65 à 32.096.152 lb. en 1965/66, et en valeur, de 15.093.100 \$A à 8.179.000 \$A.

La culture du coton fut encouragée par l'octroi de subventions payées par les autorités du Commonwealth pour le coton brut produit et vendu en Australie (total des subventions pour 1965/66 : 3.686.325 \$A) (voir Chapitre V).

La principale région productrice est celle de la vallée du Namoi, dans l'état de New South Wales, mais d'importants projets sont réalisables dans l'état du Queensland, grâce notamment au barrage « Maraboon » sur la rivière Nogoia, et dans le nord de l'état de Western Australia, grâce au barrage « Ord River » (sur la rivière Ord).

En décidant en octobre 1966 de retarder le financement de la seconde phase du projet « Ord » de l'état de Western Australia, le gouvernement fédéral faisait ainsi apparaître son inquiétude devant la possibilité d'une nouvelle expansion de la production de coton. Le bénéfice de la subvention est en effet limité à la production couvrant la demande locale, et dès lors, les excédents devront être réalisés sur le marché mondial à un taux de profit

(107) Source : « Quarterly Review of Agricultural Economics », Bureau of Agricultural Economics, volume XX, n° 1, janvier 1967, p. 82.

inférieur. Bien que l'on puisse considérer qu'il soit difficile de couvrir la demande locale pour toutes les variétés de fibres de coton sans enregistrer des excédents pour certaines d'entre elles, on comprend que le gouvernement fédéral veuille éviter de devoir se prononcer sur l'introduction de nouvelles restrictions à l'importation d'articles en coton (ce qui permettrait d'accroître la demande locale de coton brut) et sur le maintien des subventions ou d'une autre forme d'aide que le secteur cotonnier pourrait demander sur base de l'assistance déjà accordée à d'autres secteurs agricoles. Il apparaît dès lors que la possibilité de voir le coton devenir un produit exportable important, dépendra surtout de la politique adoptée en la matière par le gouvernement fédéral.

Pour les exportations australiennes de fils, de fibres manufacturées, de textiles et de vêtements qui atteignaient 16.746.499 \$A en 1965/66 (soit 1,77 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 3), on constate que pour de très nombreux produits, les perspectives dépendent surtout d'un marché.

Les exportations de fils sont centrées sur la Nouvelle-Zélande dont les achats correspondaient à 78,9 % du total exporté en 1963/64, à 84,2 % en 1964/65 et à 62 % en 1965/66.

Dans la composition de ces exportations (3.382.496 \$A en 1965/66), on remarque un recul des fils de fibres artificielles dont les ventes diminuent de 12,5 % en 1964/65 et de 40 % en 1965/66, après avoir atteint un chiffre record de 3.342.666 \$A en 1963/64 (contre 1.755.451 \$A en 1965/66). Par contre, les exportations de fils de coton triplent en trois ans, pesant de 354.538 \$A en 1963/64 à 500.336 \$A en 1964/65 et à 1.013.395 \$A en 1965/66. Durant ce dernier exercice, les ventes de fils de coton à la Nouvelle-Zélande représentaient 71,6 % du total exporté, et celles au Royaume-Uni, 27,1 %.

Les exportations de déchets de laine et d'autres matières (y compris les vieux vêtements), qui atteignaient 1.964.673 \$A en 1965/66, présentent une plus large diversification des marchés, les principaux pays acheteurs étant l'Italie (22,4 %), les Etats-Unis (17,5 %), l'Inde (14,3 %), l'Espagne (10,1 %) et le Japon (9,6 %).

Les exportations de textiles (6.080.907 \$A en 1965/66) sont centrées sur la Nouvelle-Zélande dont les achats correspondaient à 65,3 % du total exporté en 1965/66 (64,3 % en 1964/65), et sur l'Asie du Sud-Est. Comme pour les fils, on note un très net accroissement des ventes de tissus de coton qui passent de 966.366 \$A en 1963/64 à 1.097.540 \$A en 1964/65 (soit + 13,6 %) et à 1.510.432 \$A en 1965/66 (+ 37,6 %).

Quant aux exportations de vêtements (2.980.683 \$A en 1965/66), pour un grand nombre d'articles, le principal marché est la Papouasie et la Nouvelle-Guinée. (Selon nos estimations, les achats de vêtements par ce territoire excèdent certainement 543.000 \$A pour 1965/66.) D'autres articles sont essentiellement exportés vers quelques marchés. (C'est ainsi que pour les vêtements de bain (535.358 \$A en 1965/66), les Etats-Unis en achetèrent 70,6 %, et que pour les chapeaux (335.805 \$A en 1965/66), l'Afrique du Sud en acheta 45,5 %, et la Nouvelle-Zélande, 10,1 %.)

Si l'on considère les taux d'accroissement annuels moyens des droites de tendance (pour la période de 1961/62 à 1965/66) qui furent de 13,51 % pour les fils et les fibres manufacturées, de 33,44 % pour les textiles et de 28,38 % pour les vêtements, le taux pour l'ensemble de ces produits étant de 23,51 %, on peut supposer que les exportations pourront facilement augmenter au taux normal de 7,47 % durant les deux phases de la programmation.

Les exportations d'huiles et de graisses d'origines animale et végétale, qui s'élevaient à 14.247.000 \$A en 1965/66, portent essentiellement sur le suif non comestible (animal) (10.398.239 \$A en 1965/66 soit 73 %).

Les marchés importateurs sont nombreux (plus d'une trentaine) et sans prédominance particulière. Seuls les achats du Pakistan et de l'Afrique du Sud dépassaient le million de dollars en 1965/66. L'évolution des marchés est généralement très irrégulière. C'est ainsi que les achats du Royaume-Uni passent de 1.228.000 \$A en 1963/64 à 2.448.000 \$A en 1964/65 pour retomber à 537.000 \$A en 1965/66. De même, les exportations vers l'Afrique du Sud passent de 1.853.000 \$A en 1963/64 à 2.140.000 \$A en 1964/65 pour retomber à 1.374.000 \$A en 1965/66, tandis que les achats de la Chine continentale passent de 1.055.000 \$A en 1963/64 à 1.654.000 \$A en 1964/65 pour retomber à 792.000 \$A en 1965/66. Enfin, alors que les exportations vers le Japon tombent de 2.605.000 \$A en 1963/64 à 1.042.000 \$A en 1964/65 et à 506.000 \$A en 1965/66, les exportations vers la Birmanie augmentent de 244.000 \$A en 1963/64 à 718.000 \$A en 1964/65 et à 984.000 \$A en 1965/66.

Les exportations de suif comestible accusent une réduction de 47,4 % en 1965/66, passant de 925.682 \$A à 486.604 \$A, réduction imputable à la chute des achats du Royaume-Uni, de la Chine continentale et du Japon. Durant cet exercice, le premier marché fut la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (60,1 %).

Comme autres produits exportés en 1965/66, on notera le suint et les dérivés (737.876 \$A) vendus principalement aux Etats-Unis (23,2 %), au Royaume-Uni (19,3 %), à l'Italie (17,7 %) et à la République fédérale d'Allemagne (10,9 %) ; l'huile de baleine (619.836 \$A), le Royaume-Uni étant l'unique importateur ; l'huile stéarique (307.341 \$A dont 53,1 % vers le Royaume-Uni) ; l'acide stéarique (388.833 \$A) et les acides gras (159.116 \$A), acides en grande partie vendus à l'Asie du Sud-Est.

Si on exclut la hausse intervenue en 1964/65, les exportations d'huiles et de graisses d'origines animale et végétale demeurent stationnaires, la droite de tendance pour la période de 1961/62 à 1965/66 indiquant un faible taux moyen d'accroissement de 2,92 %. Dans l'hypothèse où cette tendance se maintient, les perspectives paraissent limitées.

Les exportations de caoutchoucs naturel et synthétique, manufacturés ou non, s'élevaient à 4.211.399 \$A en 1965/66, soit 0,45 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 3.

Pour 1965/66, les principaux composants étaient les pneus et chambres à air (1.254.923 \$A, soit 29,8 % du groupe), 28 % des exportations étant dirigées vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, 20,6 % vers les Iles Fidji et 13,5 % vers la Nouvelle-Zélande, d'autres marchés importants étant les régions du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est ; les articles divers en caoutchouc (naturel ou synthétique) (1.375.630 \$A), dont 41,3 % furent exportés vers le Royaume-Uni, d'autres marchés importants étant la Nouvelle-Zélande (11,1 %), les Etats-Unis (7,1 %) et la République fédérale d'Allemagne (6,7 %) ; et les caoutchoucs naturel et synthétique (y compris le latex) (947.855 \$A) dont les trois principaux marchés furent le Japon (35 %), la Nouvelle-Zélande (25,6 %) et l'Afrique du Sud (14,1 %).

Les exportations des produits du groupe du caoutchouc sont en augmentation quasi continue depuis 1958/59, et doublent de 1961/62 à 1965/66. Les perspectives semblent dès lors favorables.

L'évolution des exportations de cuir et d'articles manufacturés en cuir et similaires (y compris les chaussures), qui atteignaient 9.108.969 \$A en 1965/66, soit 0,96 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 3, fut jusqu'à présent dépendante de quelques marchés.

En 1965/66, pour les chaussures (374.682 \$A), 54,2 % des exportations furent dirigées vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et au moins 11,3 % vers la Nouvelle-Zélande (108). Pour le cuir et les articles manufacturés en cuir (autres que les chaussures), le marché dominant est le Royaume-Uni dont la quote-part dans le total exporté fut de 61,1 % en 1963/64, de 56,4 % en 1964/65 et de 59,5 % en 1965/66, le deuxième marché étant Hong-Kong dont les achats correspondaient à 13,7 % du total exporté en 1965/66. Pour les articles manufacturés en cuir (444.079 \$A), 39,4 % furent vendus à la Nouvelle-Zélande.

Jusqu'à présent, les exportations australiennes de cuir et d'ouvrages en cuir ont présenté une allure assez irrégulière, et elles ont peu progressé. La droite de tendance pour la période de 1961/62 à 1965/66 indique un faible taux moyen d'accroissement de 3,72 %, et si cette tendance devait se maintenir, les perspectives seront limitées.

Bien que grand importateur de bois (34.202.000 \$A en 1965/66), l'Australie exporte cependant quelques variétés de bois (« jarrah », « karri », ...), et des ouvrages en bois et similaires, exportations qui s'élevaient à 4.812.852 \$A en 1965/66.

Le bois brut (2.742.000 \$A en 1965/66) est surtout vendu à la Nouvelle-Zélande (57,4 %), les autres principaux marchés étant le Royaume-Uni (plus de 16 %), l'Afrique du Sud (plus de 8,4 %) et les Etats-Unis (plus de 4,5 %) (108).

On constate une chute des ventes de traverses pour les chemins de fer, qui passent de 3.037.000 \$A en 1961/62 à 1.052.000 \$A en 1964/65 et à 644.000 \$A en 1965/66, cette chute étant attribuable à la réduction des disponibilités à la suite de la forte demande locale, notamment pour la construction des lignes ferroviaires dans la nouvelle région minière de l'état de Western Australia, et pour l'unification générale du réseau ferroviaire australien.

Les quatre pays mentionnés pour le bois brut ainsi que le Japon et la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, prédominent pour les bois préparés et pour le contre-plaqué. Pour les articles manufacturés divers en bois (meubles exclus) (720.746 \$A en 1965/66), les principaux marchés sont le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et les pays et régions de l'Asie du Sud-Est (Malaysia, Singapour, Ceylan, ...).

Les perspectives des exportations australiennes de bois et d'ouvrages en bois ne semblent pas brillantes si l'on se réfère à l'évolution de 1958/59 à 1965/66 marquée par une baisse quasi continue, le total exporté en 1965/66 (4.813.000 \$A) dépassant à peine la moitié du total exporté en 1958/59 (8.700.000 \$A). Toutefois, l'accroissement des disponibilités et l'application de l'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande permettront peut-être un redressement de cette tendance.

Alors qu'en 1964/65, l'Australie importa pour 156.493.026 \$A de pâte à papier, de papier et d'ouvrages, les exportations de ce groupe de produits

[108] Les statistiques dont nous disposons, ne comportant pas une répartition géographique complète, nos pourcentages peuvent être sous-estimés à cause des valeurs éventuellement comprises dans les postes « Autres pays ».

n'atteignaient que 14.548.335 \$A, ce qui correspondait à seulement 9,30 % du total importé.

Les marchés dominants sont la Nouvelle-Zélande, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et les pays et régions de l'Asie du Sud-Est.

Les exportations de papier et de carton, qui s'élevaient à 6.208.195 \$A en 1965/66, portent notamment sur le papier d'impression (2.280.053 \$A soit 36,7 %) et sur le carton dur (1.744.532 \$A soit 28,1 %). Les deux grands marchés sont la Malaisie (plus de 20,4 %) et la Nouvelle-Zélande (plus de 17,8 %). D'importantes exportations sont aussi dirigées vers l'Asie du Sud-Est (Singapour : 9,2 %, Hong-Kong : 5,7 %), vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (8,6 %), vers les Etats-Unis (4,8 %) et vers le Royaume-Uni (3,6 %) (108). Les exportations d'ouvrages en papier (livres et articles de librairie exclus) atteignaient 1.778.237 \$A en 1965/66, dont 26,8 % furent dirigés vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, 26,2 % vers la Nouvelle-Zélande, 11,5 % vers les îles Fidji et 7,3 % vers le Royaume-Uni.

La Nouvelle-Zélande, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée et le Royaume-Uni dominent pour les exportations d'articles de librairie qui s'élevaient à 5.346.487 \$A en 1965/66 (dont 2.485.193 \$A de livres (soit 46,5 %) et 2.097.910 \$A de périodiques (soit 39,2 %)). La quote-part de la Nouvelle-Zélande dans ces ventes fut de 57,1 %, celle du Royaume-Uni fut de 12,5 %, et celle de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée, de 10 %.

Enfin, pour les fournitures diverses de bureau (803.516 \$A en 1965/66), les principaux marchés sont la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (12,4 %) et les pays et régions de l'Asie du Sud-Est.

Quant aux perspectives, si les exportations des produits du groupe du papier ont presque doublé de 1961/62 à 1964/65, passent de 7.739.000 \$A à 14.548.000 \$A, on note toutefois une baisse de 2,82 % en 1965/66. Comme nous l'avons signalé dans le Chapitre I, un programme d'expansion des plantations de conifères fut engagé en 1966, l'objectif étant trois millions d'acres de plantations pour l'an 2000. Il est cependant impossible de se prononcer sur l'avenir des exportations australiennes de produits forestiers, vu les problèmes « politiques » que pose le développement d'une industrie forestière en Australie, l'ancienneté de cette industrie étant un critère insuffisant.

Programme sectoriel n° 4

La réalisation de l'objectif de la phase « financière » de la programmation des exportations australiennes, repose principalement sur le programme sectoriel n° 4 constitué des produits pétroliers, des produits des mines et carrières et des métaux et métaux semi-manufacturés.

Nonobstant l'influence déterminante des variations des prix mondiaux, le succès de ce programme sectoriel dépendra surtout des résultats des recherches en cours, et aussi en grande partie, des négociations avec le Japon.

Dans un secteur aussi indéfini et dont les possibilités peuvent se modifier d'un mois à l'autre, les commentaires donnés dans cette sous-section sont à considérer comme indicatifs, compte tenu des renseignements disponibles en 1965/66.

Il y a d'ailleurs lieu d'être prudent dans l'examen des documents relatifs au secteur minier. C'est ainsi que par exemple, la projection des exportations australiennes de minerais et de métaux (y compris le charbon) tentée par le « Committee of Economic Enquiry » peut d'ores et déjà être considérée comme largement insuffisante. Ce comité estime le taux d'expansion des exportations de minerais et de métaux (y compris le charbon) entre 5 et 6 % par an jusqu'en 1974/75, la valeur de ces exportations étant estimée à \$A 316 millions pour 1974/75 (aux prix de 1963) (109). Or, on peut considérer que cette projection pour 1974/75 fut déjà réalisée en 1965/66 (même en tenant compte de l'évolution des prix), les exportations ayant doublé par rapport à 1962/63. (En se limitant aux chiffres des exportations de minerais et de concentrés (161.741.000 \$A), de cuivre non raffiné ou raffiné (allages exclus) (59.774.000 \$A), de fer et d'acier en lingots (7.090.000 \$A) et en feuilles (30.110.000 \$A), de gueuse (2.327.000 \$A), de plomb en lingots (25.918.000 \$A et 40.332.000 \$A) et de zinc en lingots (26.996.000 \$A), on obtient déjà un total de 354.288.000 \$A, le total général des exportations des produits des mines et carrières, des métaux et des métaux semi-manufacturés étant de 413.085.000 \$A en 1965/66 contre 197.202.000 \$A en 1962/63.)

Comme les projections du « Committee of Economic Enquiry » furent établies avec l'aide du « Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics » du « Department of National Development » du Commonwealth, on se rend compte de la difficulté actuelle d'estimer même approximativement l'avenir des exportations qui constituent notre programme sectoriel n° 4, et l'on comprend aussi notre prudence en la matière et notre décision de ne pas nous engager dans des projections par produit.

On peut toutefois supposer que l'exécution de ce programme sectoriel sera facilitée par la constitution en octobre 1966 du « Australian Mining Industry Council » (Conseil Australien de l'Industrie Minière) entre les principales entreprises minières, et susceptible de couvrir l'ensemble du secteur.

Comme nous l'avons signalé dans l'examen des importations (Chapitre I), l'avenir des produits pétroliers dépend des recherches en cours.

(109) Voir « Report of the Committee of Economic Enquiry », volume I, point 12.122, et tableau 12.12, p. 343.

Alors que l'augmentation de la capacité de raffinage en Australie a permis à la fois de restreindre en grande partie les importations aux produits bruts, et d'exporter des produits raffinés, l'accroissement rapide de la consommation locale (qui double de 1954/55 à 1963/64) et l'installation de nouvelles raffineries dans les principaux pays importateurs des produits australiens, entraînent une baisse des exportations. (C'est ainsi que le Japon augmenta sa capacité de raffinage de 28,5 % en 1964 et de 7,4 % en 1965 (110), tandis que l'installation d'une raffinerie en Nouvelle-Zélande fut terminée en 1964.) Après le chiffre record de 48.688.000 \$A en 1962/63, les exportations australiennes de produits pétroliers passent à 42.429.000 \$A en 1963/64, puis elles tombent à 23.934.000 \$A en 1964/65 et à 20.148.000 \$A en 1965/66. (111)

En 1965/66, selon les statistiques données par le « Petroleum Information Bureau », les principaux marchés importateurs furent la Nouvelle-Zélande (29,7 % de la valeur totale), la Malaisie et Singapour (ensemble 17,4 %), la Nouvelle-Calédonie (12,3 %), les îles Fidji (8,2 %), le Japon (7,3 %), l'Afrique du Sud (6,3 %) et les territoires australiens (8,1 %). (112)

Par rapport à l'exercice précédent, alors que l'on enregistre une chute importante des ventes à la Nouvelle-Zélande (- 2.036.000 \$A), à la Malaisie et à Singapour (ensemble - 1.693.000 \$A), à l'Afrique du Sud (- 964.000 \$A) et au Japon (- 728.000 \$A), on note un accroissement des ventes aux îles Fidji (+ 921.000 \$A), à la Nouvelle-Calédonie (+ 562.000 \$A), aux territoires australiens (+ 494.000 \$A) et aux Philippines (+ 485.000 \$A). (113)

Sur base des recettes d'exportation, on constate une hausse des quotes-parts des lubrifiants (25,3 % au lieu de 21,3 % en 1964/65), des produits pour l'aviation (10,8 % au lieu de 7,4 %) et des produits divers (4,3 % au lieu de 1,9 %). Les quantités exportées de produits pétroliers correspondaient à 5,43 % de la production totale des raffineries australiennes en 1965/66.

Quant aux perspectives, à court terme, on peut supposer que les exportations de produits raffinés pourront être maintenues vers les régions où l'installation de raffineries couvrant la totalité des besoins locaux ne serait pas rentable, notamment pour les territoires australiens et pour les régions du Pacifique dont les achats représentaient environ 30 % de la valeur totale des exportations australiennes en 1965/68 (Nouvelle-Zélande exclue).

A long terme, tout dépend naturellement des recherches en cours, les découvertes pouvant peut-être permettre à l'Australie de devenir un exportateur de pétrole brut durant la seconde phase de la programmation.

Les exportations de minerais métallifères et de concentrés atteignaient 94.018.000 \$A en 1965/66, contre 82.111.000 \$A en 1964/65 (soit + 14,5 %) et 57.455.000 \$A en 1963/64 (soit + 63,6 % en deux exercices annuels).

En 1965/66, la composition de ces exportations était la suivante : minerais et concentrés : plomb : 22.091.044 \$A (23,5 % de la valeur totale), zinc : 17.655.991 \$A (18,8 %), cuivre : 8.981.379 \$A (9,5 %), tungstène :

(110) Voir « Oil and Australia, 1965 » et « Oil and Australia, 1966 », Petroleum Information Bureau (Australie), p. 31.

(111) Source : « Overseas Trade 1965-66 », C.B.C.S., p. 774. (Ces montants ne comprennent pas les produits pétroliers inclus dans les postes « Divers » des huiles et graisses.

(112) Source : « Oil and Australia, 1966 », p. 15.

(113) Sources : « Oil and Australia, 1965 », et « Oil and Australia, 1966 », p. 15, Petroleum Information Bureau (Australie).

3.633.430 \$A (3,9 %), bauxite : 3.466.889 \$A (3,7 %), fer : 3.015.988 \$A (3,2 %), étain : 2.573.088 \$A (2,7 %), manganèse : 1.608.303 \$A (1,7 %) ; concentrés des sables métallifères : 29.329.499 \$A (31,2 %), dont : rutile : 17.108.182 \$A (18,2 %), ilménite et leucoxène : 3.765.068 \$A (4 %) ; zirconium : 8.202.455 \$A (8,7 %), monazite : 252.794 \$A (0,3 %) ; et autres minerais et concentrés : 1.662.380 \$A (1,8 %), dont : résidus et déchets : 1.321.642 \$A (1,4 %), platine : 134.226 \$A, tantale et niobium : 31.472 \$A, béryllium : 13.552 \$A, divers : 181.488 \$A. (114)

Sur base des chiffres disponibles de la répartition par pays (115), la limitation géographique des exportations australiennes de minerais et de concentrés est particulièrement nette, puisque 92,6 % de celles-ci sont dirigées vers neuf pays qui sont le Japon (28,2 %), les Etats-Unis (23,4 %), le Royaume-Uni (23,2 %) et les six pays de la C.E.E. (17,8 %).

Mentionnons aussi la Norvège (1,5 %) et l'Espagne (1,25 %).

Examinons brièvement les principaux minerais et concentrés exportés.

L'accroissement de la demande mondiale de plomb et de zinc qui commença fin 1963, devait entraîner une hausse des cours de ces deux produits et permettre une forte augmentation de la valeur des exportations australiennes.

C'est ainsi que la valeur des exportations de minerais de plomb et de concentrés augmenta de 13,3 % en 1963/64 et de 24 % en 1964/65, alors que les quantités vendues diminuèrent de 12 %, puis de 14 %. La valeur moyenne par cwt qui était de 5,31 \$A en 1961/62 et de 5,08 \$A en 1962/63, passe à 6,55 \$A en 1963/64 et à 9,435 \$A en 1964/65.

Pour les minerais de zinc et les concentrés, la valeur totale des ventes augmenta de 27,4 % en 1963/64 et de 35,9 % en 1964/65, alors que les quantités exportées diminuèrent de 17,6 % puis de 10,8 %. La valeur moyenne par cwt qui était de 1,79 \$A en 1961/62 et de 1,59 \$A en 1962/63, passe à 2,47 \$A en 1963/64 et à 3,78 \$A en 1964/65, soit plus du double des valeurs moyennes de 1961/62 et de 1962/63.

Cependant, dès 1965, la consommation de plomb et de zinc s'est ralentie en Europe occidentale et au Japon, celle des Etats-Unis maintenant son expansion. Comme la production s'était accrue entre-temps, on assista à une stabilisation des cours, puis à un fléchissement qui s'est poursuivi en 1966. Tandis que pour le plomb, le cours moyen sur le marché des métaux de Londres était de 12,69 US\$ les 100 lb. (99 % de teneur) en 1964, contre 8,00 US\$ en 1963, le cours moyen baissait à 11,98 US\$ en août 1966, après avoir atteint un maximum de 14,39 US\$ pour 1965. Pour le zinc, le cours moyen sur le marché de Londres fut de 14,88 US\$ les 100 lb. (98 % de teneur) en 1964, contre 9,72 US\$ en 1963. Après avoir atteint une moyenne de 14,12 US\$ en 1965, il baissa à 12,02 US\$ en août 1966 (116).

Les exportations australiennes subirent cette évolution, la valeur des ventes de minerais et de concentrés augmentant en 1965/68 de 10,92 % pour le plomb, contre une hausse de 16 % des quantités exportées, et de 10,45 % pour le zinc, contre une hausse de 20,1 % des quantités exportées. Les valeurs moyennes par cwt furent de 9,022 \$A pour le plomb (contre 9,435 \$A en 1964/65) et de 3,456 \$A pour le zinc (contre 3,757 \$A en 1964/65).

(114) Pour les valeurs effectives : source : « Overseas Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 76-79.

(115) Les quotas-parts de ces pays sont probablement légèrement sous-estimés, de faibles exportations australiennes pouvant être comprises dans les postes « Autres pays ».

(116) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., octobre 1966, p. 29.

En 1965/66, sur base des quantités exportées, les pays importateurs furent pour le plomb : les Etats-Unis (38,8 % du total exporté), le Japon (27,4 %), l'U.E.B.L. (19,7 %), le Royaume-Uni (8,4 %), la Yougoslavie (3,8 %) et les Pays-Bas (1,9 %) ; et pour le zinc : le Royaume-Uni (71,6 %), le Japon (15,8 %), la Norvège (6,5 %), l'U.E.B.L. (6 %) et la République fédérale d'Allemagne (0,1 %).

Sur base des valeurs, les principaux marchés furent pour les résidus de plomb, l'U.E.B.L. (42,2 %), le Royaume-Uni (25,7 %) et la République fédérale d'Allemagne (14,7 %) ; et pour les résidus de zinc, le Japon (51,3 %), l'Italie (15,4 %) et l'U.E.B.L. (13,5 %).

Notons qu'en octobre 1965, les Etats-Unis ont aboli leur système de quotas pour leurs importations de plomb et de zinc en vigueur depuis octobre 1958. Durant l'application de ce système, l'Australie bénéficiait d'un quota pour le plomb, mais pas pour le zinc.

Pour les résidus et déchets de plomb, on remarquera que l'accroissement des ventes sur le marché mondial suit généralement une hausse des cours du métal, et qu'il entraîne un effet dépressif durant les périodes suivantes.

Les principales réserves de minerais de plomb et de zinc actuellement connues sont celles de Broken Hill (New South Wales) estimées à plus de 70 millions de tonnes, et celles de Mt. Isa (Queensland) estimées à plus de 27 millions de tonnes.

Outre les gisements de l'état de Tasmanie (Rosebery), de nouveaux gisements furent délimités dans le Northern Territory, près de la rivière McArthur, tandis qu'un nouveau gisement semble avoir été découvert dans la région dénommée « Rum Jungle » (près de Darwin).

On peut dès lors supposer que les réserves demeureront suffisantes pour couvrir à la fois la demande locale et la demande étrangère, et que l'avenir des exportations australiennes de plomb et de zinc dépendra surtout de l'évolution des cours mondiaux et des efforts engagés dès le fin de 1966 pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de zinc et pour éviter qu'une accumulation excessive des stocks ne déprime encore davantage les cours. Cette action de stabilisation est facilitée par le Groupe d'Etude International pour le Plomb et le Zinc (« International Lead-Zinc Study Group ») constitué en janvier 1960, et auquel participe l'Australie.

Les exportations australiennes de minerais et concentrés de cuivre ont augmenté de 34,76 % en 1964/65, et de 8,56 % en 1965/66, atteignant 7.534.280 \$A durant ce dernier exercice, les quantités exportées augmentant de 18,4 % en 1964/65 et diminuant de 8,5 % en 1965/66.

Le Japon est pratiquement le seul pays acheteur (99,78 % en 1964/65 et 99,35 % en 1965/66), le solde en 1965/66 étant vendu à l'U.E.B.L. (48.802 \$A).

Les exportations de composés et de déchets de cuivre furent affectées par les conflits sociaux qui paralysèrent le principal centre d'exploitation, Mt. Isa, de novembre 1964 à mars 1965. Durant cette période, afin d'assurer l'approvisionnement local, le gouvernement du Commonwealth devait notamment interdire l'exportation des déchets de cuivre, dont les quantités exportées passèrent de 132.957 cwt pour 1963/64 (920.078 \$A) à 7.180 cwt pour 1964/65 (147.798 \$A) et à 13.228 cwt pour 1965/66 (291.380 \$A). L'interdiction d'exporter fut levée en septembre 1965, mais elle fut réimposée en décembre 1965 pour les déchets de cuivre et d'alliages.

En 1965/66, les principaux marchés furent le Japon (40,7 %), l'U.E.B.L. (40 %), l'Espagne (9,3 %) et la Suède (3,6 %).

Quant aux composés de cuivre et de plomb, les quantités exportées diminuèrent de 31,12 % en 1964/65 et de 19,06 % en 1965/66, tandis que la valeur totale des ventes diminua de 10,74 % en 1964/65, et augmenta de 0,60 % en 1965/66, atteignant 1.155.719 \$A. Le premier pays acheteur est les Etats-Unis (98,56 % en 1965/66), des exportations étant aussi dirigées vers l'U.E.B.L. (et vers le Japon en 1964/65).

Les principales réserves de minerais de cuivre sont celles de Mt. Isa (Queensland) estimées à l'origine à 27 millions de tonnes (teneur : 3,5 %), celles du Mt. Morgan (Queensland) estimées à 10 millions de tonnes, et celles du Mt. Lyell (Tasmanian), l'exploitation de ces gisements se faisant à ciel ouvert. Des réserves moins importantes sont situées à Ravensthorpe (Western Australia), à Tennant Creek et à Rum Jungle (Northern Territory) et à Cober (New South Wales), cette dernière réserve ayant été remise en exploitation en juillet 1965.

L'industrie australienne du cuivre est dominée par la production du Mt. Isa qui correspondait à 65 % de la production totale de l'Australie en 1963. Cette production est surtout destinée à la consommation intérieure, tandis que la totalité de la production de Mt. Morgan est exportée vers le Japon suivant un contrat à long terme. Les exportations vers ce pays sont aussi constituées par la production de Tennant Creek, et par une partie de la production de Mt. Lyell.

L'accroissement de la consommation mondiale de cuivre, qui fut particulièrement élevé en 1963 (+ 6 %) et en 1964 (+ 11 %), faiblissant en 1965 (+ 3 %), devait entraîner une hausse rapide des cours du cuivre sur le marché libre, l'augmentation de l'offre demeurant insuffisante et bien souvent incertaine (conflits sociaux au Chili, problèmes politiques en Afrique). C'est ainsi que le prix moyen du cuivre électrolytique canadien (livré à Montréal) passa de 29,21 US\$ les 100 lb. en 1963, à 30,96 US\$ en 1964, à 34,92 US\$ en 1965 et à un maximum de 41,87 US\$ en juillet 1966, tandis que sur le marché « marginal » de Londres, le cote moyenne du cuivre (« wire bars ») passait de 29,26 US\$ les 100 lb. en 1963 à 43,84 US\$ en 1964 et à un maximum de 96,35 US\$ en avril 1966, le cours tombant ensuite à 54,15 US\$ en août 1966 (117).

L'instabilité du marché libre n'est pas sans influencer les prix facturés par les producteurs à leurs clients réguliers, et pour les exportations australiennes, elle s'est traduite par une hausse des valeurs moyennes. Ces valeurs moyennes par cwt passent pour le minerai de cuivre et les concentrés, de 6,532 \$A en 1963/64 à 7,564 \$A en 1964/65 et à 8 978 \$A en 1965/66 ; pour les composés de cuivre et de plomb, de 10,147 \$A en 1963/64 à 13,151 \$A en 1964/65 et à 16,346 \$A en 1965/66 ; et pour les déchets de cuivre, de 6,920 \$A en 1963/64 à 20,585 \$A en 1964/65 et à 22,028 \$A en 1965/66.

Quant aux perspectives, la conclusion prévue pour fin 1967 du programme d'expansion (K57) de la production au Mt. Isa (la production de cuivre « blister » étant de 75.870 tonnes pour 1965/66 (118)), et les récentes découvertes de gisements dans les états de Western Australia (Arrino, Halls Creek) et de South Australia (Moonta, Burra), ainsi que les premiers résultats des prospections dans l'île de Bougainville (Papouasie et Nouvelle-Guinée (119)), font supposer que dès 1968, la production australienne sera à

(117) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., octobre 1966, p. 27.

même de répondre à la demande locale et probablement d'accroître les exportations. (La réalisation de cet objectif demeure toutefois subordonnée à l'évolution de l'action syndicale.)

Dans l'attente de l'achèvement du programme d'expansion, la réduction (estimée à 10.000 tonnes) de la production au Mt. Isa par l'exploitation de minerais d'une teneur moindre, sera compensée par la mise en exploitation du petit gisement de « Young Australia », ce qui devrait permettre de limiter les importations à quelques milliers de tonnes en 1967. (Pour 1967, la consommation locale est généralement estimée à 108.000 tonnes et la production locale disponible est estimée à 95.000 tonnes (production de « Young Australia » exclue).)

Pour les prix, la « Australian Copper Producers' Association » abandonna le système mondial des prix des producteurs, et elle augmenta le prix domestique du cuivre de \$70 \$A la tonne à 1.250 \$A la tonne en août 1966. Par la suite, ce prix fut réduit à 1.150 \$A la tonne, puis à 1.050 \$A, et il était à 950 \$A la tonne au moment de la conclusion du présent ouvrage.

Quant aux perspectives des exportations, si la disponibilité semble acquise, par contre, la prévision de l'évolution des prix est actuellement quasi impossible.

Alors que l'influence des cours du marché libre sur les exportations australiennes reste subordonnée aux conditions des contrats conclus avec le Japon (et peut-être avec d'autres pays) ; l'évolution de l'offre et de la demande mondiales de cuivre, l'importance de la substitution du cuivre par d'autres métaux (encouragée par les prix élevés), les événements politiques et sociaux pouvant intervenir dans les pays producteurs, la question des stocks stratégiques détenus par les Etats-Unis, et les effets du conflit du Vietnam et de son règlement sur la demande de cuivre, sont autant de facteurs qui affectent l'évolution des prix du cuivre.

La connaissance des contrats couvrant notamment les ventes au Japon devrait toutefois faciliter la tâche du programmeur.

Les principaux gisements de tungstène se trouvent dans l'état de Tasmanie (Storeys Creek - Avoca) et dans l'île King qui en dépend. La production est presque totalement exportée.

Alors que la chute des prix mondiaux du tungstène devait amener le gouvernement de l'état de Tasmanie à accorder en 1963 une assistance financière pour poursuivre l'exploitation à l'île King (120), la forte hausse des prix qui est intervenue durant les années suivantes, devait permettre d'augmenter la valeur des exportations australiennes de 887.898 \$A en 1963/64 à 2.214.408 \$A en 1964/65 (+ 149,5 %) et à 3.633.430 \$A en 1965/66 (+ 64,1 %), tandis que les quantités exportées augmentèrent de 37,2 % en 1964/65, et diminuèrent de 16,9 % en 1965/66 (atteignant 37.202 cwt durant cet exercice).

L'évolution de la valeur moyenne par cwt est particulièrement significative puisqu'elle fut de 29.194 \$A en 1963/64, de 53.068 \$A en 1964/65 et de 97.668 \$A en 1965/66. Le cours du wolfram sur le marché des métaux de Londres était de £st 270 à £st 282/6 le 2 septembre 1966, contre £st 195 à £st 205 l'année précédente (121).

(118) Source : « Annual Report », 1966, Mount Isa Mines Limited, p. 22.

(119) Prospections entreprises par « C.R.A. Exploration Pty. Limited », voir « Annual Report 1965 » de « Conzinc Riotinto of Australia Limited », p. 22.

(120) Voir « King Island Scheelite Agreement Act 1963 ».

(121) Source : « The Australian Financial Review », n° 1453, 3 septembre 1966, p. 18

En 1965/66, les pays importateurs du tungstène australien furent la République fédérale d'Allemagne (28,7 %), le Royaume-Uni (22,6 %), les États-Unis (16,7 %), le Japon (8,7 %), les Pays-Bas (7,9 %), l'Espagne (6,5 %), l'Afrique du Sud (6 %), la France (1,5 %), la Suède (1,1 %) et l'U.E.B.L. (0,3 %).

La découverte des gisements de bauxite de Welpa (Queensland), de Gove (Northern Territory) et de Darling Range (Western Australia), devait permettre une expansion remarquable de l'industrie de l'aluminium en Australie.

Le gisement de Welpa (estimé à plus de 2.500 millions de tonnes) fut mis en exploitation en 1963 (265.300 tonnes). (La production fut de 446.226 tonnes en 1964 et de 653.378 tonnes en 1965. (122)) Grâce à de nouveaux aménagements, la capacité de production devrait être de 2,2 millions de tonnes de bauxite par an dès 1967, ce qui permettrait d'assurer l'approvisionnement de l'usine d'alumine-aluminium de Bell Bay (Tasmanie) et de la nouvelle usine d'alumine de Gladstone (Queensland) entrée en production en 1967 (et dont les besoins sont estimés à 1,4 millions de tonnes de bauxite par an), et de répondre à la demande étrangère croissante, la consommation mondiale continuant à progresser rapidement. (Notons que la production australienne totale de bauxite passa de 783.900 tonnes en 1964 à 1.157.290 tonnes en 1965 (soit + 47,6 %) (123).)

Les exportations de bauxite furent de 1.116.276 \$A en 1963/64, de 2.496.488 \$A en 1964/65 et de 3.466.889 \$A en 1965/66.

Le premier pays importateur est le Japon (57,7 % en 1964/65 et 59,1 % en 1965/66), le deuxième importateur étant la République fédérale d'Allemagne (37 % en 1964/65 et 35 % en 1965/66).

Les exportations australiennes font l'objet de contrats à long terme avec des usines d'alumine du Japon et d'Europe. Selon la revue trimestrielle de la « Bank of New South Wales » (124), pour « Welpa », un contrat de 3,5 millions de tonnes de bauxite pour la période de 1967 à 1976, et un contrat de 10 millions de tonnes de bauxite pour la période de 1977 à 2012, ont déjà été conclus avec le Japon.

Stimulée par l'instabilité et la hausse des prix de la plupart des métaux non ferreux, la consommation mondiale continua son expansion (+ 10 % en 1965) et les prix sont demeurés stables, après une légère hausse en 1964. La valeur moyenne par cwt exporté fut de 0,240 \$A en 1963/64 et de 0,245 \$A en 1964/65 (125), tandis que sur le marché des métaux de Londres, le cours de l'aluminium au 2 septembre 1966 (£st 186 le tonne) était le même que celui de l'année précédente (121).

Compte tenu de la possibilité de nouvelles exploitations (notamment dans le district de Kimberley (Western Australia (Kalumburu)), on peut supposer que l'augmentation des exportations australiennes de bauxite se poursuivra.

Les exportations australiennes de minerais de fer furent de 532.338 \$A en 1963/64, de 1.093.204 \$A en 1964/65 et de 3.015.988 \$A en 1965/66, le tonnage exporté passant de 118.916 tonnes à 170.563 tonnes, puis à 407.926

(122) Chiffres repris des déclarations reçues de « Comalco Industries Pty. Limited » et du « Annual Report 1965 » de « Zincinc Riotinto of Australia Limited ».

(123) Source : « Review », Bank of New South Wales, n° 57, juin 1966, p. 7.

(124) Ibid. (voir (123)), pp. 5-8.

(125) Les chiffres des quantités exportées en 1965/66 ne sont pas disponibles.

tonnes. La quote-part du Japon dans la valeur totale des ventes fut de 99,67 % en 1964/65 et de 93,96 % en 1965/66. La valeur des minerais exportés et embarqués dans l'état de Western Australia passe de 78.744 \$A en 1964/65 à 1.983.514 \$A en 1965/66.

Ces quelques chiffres soulignent trois caractéristiques essentielles pour les exportations de minerais de fer : l'augmentation des exportations, le rôle dominant du Japon comme pays acheteur, et le rôle dominant de l'état de Western Australia comme région productrice. Ces chiffres ne sont toutefois que l'ombre d'un avenir que l'on s'efforçait encore de préciser quand fut terminée la rédaction du présent ouvrage.

Commenter l'avenir des exportations de minerais de fer nous est particulièrement difficile car si d'une part, les publications des autorités publiques et des sociétés minières et autres peuvent être dépassées par les événements au moment de leur parution, d'autre part, les renseignements donnés par la presse ne sont pas toujours confirmés. L'état de l'information nous a dès lors contraint à limiter nos commentaires. Nous tenons toutefois à souligner que dans l'hypothèse où la programmation des exportations était appliquée, la prévision des exportations de minerais de fer sera assez aisée puisque les contrats doivent être approuvés par le gouvernement du Commonwealth (126). Cette prévision devrait également être facilitée par la constitution en octobre 1966, du « Australian Mining Industry Council ».

Durant ces dernières années, d'importants gisements de fer devaient être découverts en Australie, et en 1966, les réserves totales étaient estimées à plus de 15.000 millions de tonnes (127). La quasi totalité des réserves connues se trouve dans l'état de Western Australia, dans les chaînes de Hamersley (Mt. Tom Price) et de Ophthalmia (Mt. Whaleback (Mt. Newman)), dans la région de la rivière Robe (Mt. Enid), et dans le Mt. Goldsworthy. Les autres gisements connus de cet état sont, dans le sud, ceux de Tallering Peak, de Koolanooka et de Koolyanobbling (exportation interdite) et dans la région de la rivière Scott (près d'Augusta), et dans le nord, celui de Yampi Sound exploité depuis 1950 (exportation interdite). Pour les autres états, on notera les gisements de Savage River (Tasmanie) (en exploitation), de Middleback Ranges (South Australia) (exportation interdite) et de Frances Creek (Northern Territory).

Ces découvertes devaient amener le gouvernement du Commonwealth à relâcher en 1960 l'interdiction d'exporter du minerai de fer, en vigueur depuis 1938. La levée de l'interdiction fut élargie en 1963, et l'exportation de minerais de fer fut notamment autorisée pour les gisements de Hamersley et de Ophthalmia, de Mt. Goldsworthy, de Tallering Peak et de Koolanooka. Sont encore notamment couverts par l'interdiction et destinés à la consommation locale : les gisements de Koolyanobbling, de Yampi Sound et de Middleback Ranges.

Quant aux contrats déjà acceptés par les autorités, presque tous sont conclus avec des entreprises japonaises.

Sur base principalement des ouvrages « Official Year Book of the Commonwealth of Australia » (128), en 1963, un premier contrat fut conclu pour l'exportation vers le Japon de 5,1 millions de tonnes de minerais de fer de

(126) Mentionnons à ce sujet l'étude « Iron ore in Australia » (32 p.) établie en 1965 par « Ian Potter & Co. » (Melbourne), et qui traite notamment des contrats et des projets en cours (publication à caractère confidentiel).

(127) Dans « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1966, p. 2014.

1966 à 1973, et en provenance de la région Talling Peak - Koolanooka. Selon le rapport annuel de la société « Western Mining Corporation Limited » (129), les installations furent terminées durant le premier trimestre de 1966, et le premier embarquement vers le Japon eut lieu en mars 1966. Fin juin 1966, la production atteignait 217.000 tonnes, dont 117.000 tonnes furent livrées au Japon.

Un autre contrat fut conclu pour l'exportation de 16,5 millions de tonnes de minerais de fer en provenance de Mt. Goldsworthy, et sur une période de sept ans (1966-1972).

Un très important contrat prévoit l'exportation de 100 millions de tonnes de minerais en provenance de Mt. Whaleback, et exécutable sur une période de 21 à 22 ans, les expéditions devant commencer en 1968.

Pour le Northern Territory, un contrat fut signé pour l'exportation de 3 millions de tonnes sur une période de huit ans, et en provenance de Frances Creek. Les expéditions devraient commencer en 1967.

Pour l'état de Tasmanie, un contrat fut signé pour l'exportation de 45 millions de tonnes de « pellets » en provenance du gisement de Savage River.

Un autre important contrat négocié en août 1965 et approuvé en mars 1966, prévoit la livraison au Japon de 71,4 millions de tonnes de « pellets » (minerais agglomérés d'une teneur en fer de 64 %) sur une période de 21 ans à partir d'avril 1968, et en provenance des gisements de la région de la rivière Robe (Mt. Enid). (La construction d'une installation pour l'agglomération des minerais d'une capacité de 5 millions de tonnes est prévue à Cep Preston.)

Après révision, un contrat prévoyant l'exportation de 16 millions de tonnes de « pellets » en provenance de Mt. Tom Price, fut approuvé en 1965. Les livraisons se feront sur une période de dix ans (1968-1977), et la construction d'une installation pour l'agglomération des minerais d'une capacité de 2 millions de tonnes est prévue à Dampier (anciennement King Bay). Selon le rapport annuel de la société « Conzinc Riotinto of Australia Limited » (130), un contrat de 65,5 millions de tonnes de minerais de fer en provenance de Mt. Tom Price, fut conclu en 1965, les livraisons s'étendant sur une période de seize ans (1966-1981). Un contrat additionnel de 5 millions de tonnes de minerais de fer à basse teneur fut également signé, les livraisons étant prévues sur dix ans (1967-1976).

En résumé, selon le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (131), au début de 1966, l'ensemble des contrats signés portait sur une quantité totale de 329,75 millions de tonnes pour une valeur approximative de \$A 3.016,6 millions, et nécessitant un investissement total estimé à \$A 523,8 millions.

Au moment de la conclusion du présent ouvrage, les négociations se poursuivaient, des amendements étant apportés à certains contrats mentionnés précédemment (notamment pour l'important contrat de 100 millions de tonnes de minerais en provenance de Mt. Whaleback (Mt. Newman) dont la

(129) Voir les éditions de 1965 (n° 51), pp. 1164-1165, et de 1966 (n° 52), p. 1048. (Voir aussi l'étude mentionnée en (126).)

(129) « Annual Report », 1966, p. 6.

(130) « Annual Report 1965 », p. 16.

(131) Dans l'ouvrage cité en (127), p. 1048.

période de livraison serait réduite de 22 ans à 15 ans), tandis que de nouveaux contrats étaient envisagés.

Le principal problème de ces négociations est la fixation du prix. Vu l'importance et la durée des contrats, ce facteur est naturellement essentiel, et l'on comprend la prudence du gouvernement du Commonwealth dans l'octroi des licences, celui-ci devant d'ailleurs refuser en 1966 un contrat de 8,6 millions de tonnes de « pellets » en provenance de Mt. Tom Price, le prix étant considéré comme insuffisant.

En bref, la politique gouvernementale australienne vise à assurer à long terme un revenu raisonnable pour l'économie australienne, et à promouvoir l'installation d'usines sidérurgiques, ce qui permettrait de décentraliser l'économie et de développer des régions pour la plupart inexploitées il y a quelques années. Pour ce second point, suivant les accords signés avec le gouvernement de l'état de Western Australia, les entreprises « Hamersley Iron Pty. Ltd. » (132) et « Mt. Newman Iron Ore Co. Ltd. » (133) s'engagent chacune à soumettre au terme de la vingtième année après la première exportation, une proposition pour une usine de fer et d'acier d'une capacité annuelle minimale de 250.000 tonnes d'acier à la fin de la vingt-cinquième année (capacité totale de 250.000 à 500.000 tonnes), de 500.000 tonnes d'acier à la fin de la vingt-neuvième année (capacité totale d'un million de tonnes), et d'un million de tonnes d'acier à la fin de la trente-et-unième année.

Il est évident que ces objectifs ne concordent pas nécessairement avec ceux des pays importateurs, et il est normal que le Japon veuille s'assurer un approvisionnement stable et à long terme en minerais et concentrés aux prix les plus bas, renforçant ainsi sa position dans le commerce de l'acier (ce qui ne manquera d'ailleurs pas d'affecter les exportations australiennes d'acier !). On peut aussi se demander dans quelle mesure la production de métaux semi-manufacturés par l'Australie peut intéresser le Japon ?

Le marché potentiel du Japon est naturellement considérable, et des multiples estimations de l'importance future des exportations australiennes de minerais de fer, on peut supposer qu'elles atteindront au moins 20 millions de tonnes en 1970, soit \$A 180 millions en supposant une valeur moyenne de 9 \$A la tonne.

Les arguments défendus par les deux pays sont légitimes, mais dans l'optique australienne, nous partageons la prudence du gouvernement, car nous pensons qu'il y a lieu d'éviter une concurrence effrénée entre les producteurs et une conclusion trop rapide de contrats qui pourraient par la suite s'avérer contrairement aux intérêts du secteur minier et de la sidérurgie. Dans l'optique de la programmation des exportations, on notera d'ailleurs que l'expansion souhaitée est nettement plus modérée pour la seconde phase, alors que la position du secteur minier en 1971 se trouvera renforcée par l'achèvement des principaux travaux d'aménagement.

Pour le marché nippon, la concurrence des pays d'Amérique latine et de l'Inde, et éventuellement de l'U.R.S.S. et de la Chine continentale, est réelle, mais elle ne justifie pas pour autant l'introduction d'un nouveau secteur déficitaire dans l'économie australienne. Si certains pays sont disposés à se lancer dans une politique de surproduction à l'échelle mondiale, chaque gouvernement demeure cependant libre d'écarter une telle politique.

(132) Conformément à la section 13 de la première annexe (« First Schedule ») de l'Acte no 24 (1963) de l'Etat de Western Australia (« Iron Ore (Hamersley Range) Agreement Act »).

(133) Conformément à la section 12 de l'annexe de l'Acte no 75 (1964) de l'Etat de Western Australia (« Iron Ore (Mount Newman) Agreement Act »).

Cette dépendance vis-à-vis du Japon pourrait toutefois être atténuée par la conclusion de contrats avec des entreprises des Etats-Unis et d'Europe. (Notons que pour le second semestre de 1966, les exportations australiennes de minerais et de concentrés de fer vers les pays de la C.E.E. et les pays et territoires associés, atteignaient 1.471.000 \$A, pour un total exporté de 14.187.000 \$A. (134))

En conclusion, si le succès de la phase « financière » de la programmation repose en grande partie sur les exportations de minerais de fer, nous considérons cependant que cette expansion reste subordonnée tant à l'intérêt national qu'à l'intérêt régional.

L'augmentation de la production d'étain en Australie devrait permettre de répondre totalement à la demande locale en 1967/68, et de faire de ce minéral un nouveau produit exportable.

Les principaux gisements connus en 1966 sont ceux d'Herbeton - Mt. Garnet (Queensland), de Torey's Craak et de Renison (Tasmanie), de Greenbushes (Western Australia) et d'Ardlathan (New South Wales). Des recherches sont en cours dans le Détroit de Bass.

La production d'étain concentré passa de 4.132 tonnes en 1963 à 5.314 tonnes en 1965.

A la suite de la chute de la production mondiale d'étain en 1958, l'augmentation constante de la demande jusqu'en 1964 devait entraîner une forte hausse des prix, l'offre étant insuffisante. Les écarts furent en grande partie comblés par des débloquages des stocks des Etats-Unis.

Le prix moyen de l'étain de la Malaisie sur le marché de Londres passa de 90,5 US\$ les 100 lb. en 1958 à 97,2 US\$ en 1959, à 151,8 US\$ en 1964 et à 172,2 US\$ en 1965. Une baisse des cours est enregistrée durant le premier semestre de 1966, le prix moyen de juin 1966 étant de 155,8 US\$. (135)

L'état du marché mondial a permis un rapide accroissement de la valeur des exportations australiennes du minéral et du concentré d'étain qui passa de 13.104 \$A en 1963/64 à 1.727.378 \$A en 1964/65 et à 2.573.088 \$A en 1965/66, les quantités exportées passant de 678 cwt en 1963/64 à 25.079 cwt en 1964/65 et à 40.387 cwt en 1965/66.

En 1965/66, les pays importateurs furent le Royaume-Uni (81,1 %), l'Espagne (12,7 %), les Pays-Bas (3,4 %), le Japon (1,4 %), les Etats-Unis (1 %) et la Malaisie (0,4 %). Ces exportations étaient liées à des considérations techniques, les deux fonderies déjà installées n'étant pas à même de traiter les concentrés de certains gisements tels que ceux d'Ardlathan (New South Wales) et de Greenbushes (Western Australia).

Bien que la continuation de la baisse des cours mondiaux soit probable, on peut s'attendre à un accroissement des exportations australiennes d'étain. La question est de savoir si cet accroissement portera sur le métal comme le souhaite le gouvernement du Commonwealth, ou sur les concentrés. Une nouvelle fonderie devrait commencer à produire en 1967, et elle pourrait absorber tous les concentrés produits en Australie. Certains producteurs semblent toutefois préférer exporter directement les concentrés vers des

(134) Source : « Overseas Trade — Major Groups of Countries » (« six months ended December 1966 »), C.S.C.S., p. 23.

(135) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., octobre 1966, pp. 28-29 et p. 340.

fonderias étrangères. Des négociations seraient en cours avec des sociétés japonaises, et un contrat à long terme aurait été conclu entre la société exploitant le gisement de Renison (Tasmanie) et une organisation espagnole.

Pour les concentrés, compte tenu du facteur « fret », les perspectives semblent surtout importantes pour les exportations vers le Japon.

Enfin, signalons que l'étain fait l'objet d'un accord international administré par le Conseil International de l'Étain. (Le premier accord de cinq ans entra en vigueur le 1^{er} juillet 1956.) Le troisième Accord international de l'étain actuellement en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1966 (pour cinq ans) établit des prix minima et maxima pour l'étain, l'objectif étant de maintenir les prix entre les deux limites au moyen notamment d'un stock tampon. Depuis 1963, les prix mondiaux sont toutefois supérieurs au prix minimum.

Les exportations australiennes de minerai de manganèse se sont accrues rapidement ces dernières années, la valeur totale passant de 699.428 \$A en 1963/64 à 1.331.852 \$A en 1964/65 (+ 90,4 %) et à 1.608.303 \$A en 1965/66 (+ 20,8 %), et les quantités exportées passant de 543.145 cwt à 1.094.747 cwt, puis à 1.380.527 cwt en 1965/66 (+ 26,1 %).

L'importateur dominant est le Japon (91,8 % de la valeur totale en 1964/65, et 87,1 % en 1965/66). En 1965/66, les autres pays importateurs furent notamment les Pays-Bas (6,6 %), la France (5,3 %) et la Nouvelle-Zélande (0,9 %).

Les principaux gisements actuellement exploités et délimités sont situés dans l'état de Western Australia, dans les régions de Pilbara (Mt. Sydney) et de Peak Hill. (La présence de manganèse dans la région des très riches gisements de fer, fait envisager la possibilité de combiner les deux métaux.) Au moment de la présente rédaction, des négociations étaient en cours pour l'exploitation en vue de l'exportation du gisement de manganèse du Mt. Nicholson. D'importantes réserves ont aussi été découvertes à Groota Eylandt, dans le Golfe de Carpentaria, et suivant le rapport annuel de « The Broken Hill Proprietary Co. Limited » (136), un premier embarquement de minerai de manganèse pour l'usine d'alliages de fer à Bell Bay (Tasmanie) fut réalisé en mars 1966.

Bien que les prix mondiaux soient actuellement en baisse, on peut envisager une augmentation des exportations australiennes de manganèse, surtout vers le Japon.

Les perspectives sont particulièrement larges pour les exportations australiennes des concentrés de sables métallifères.

Les ventes de ce groupe de produits ont augmenté de 45,8 % en 1964/85 et de 12,54 % en 1965/66. De 1963/64 à 1965/66, les exportations de concentré de rutile passent de 11.124.492 \$A à 17.108.182 \$A (+ 53,8 %), celles des concentrés d'ilménite et de leucoxène passent de 2.062.828 \$A à 3.786.068 \$A (+ 82,6 %), celles des concentrés de zirconium, de 4.480.216 \$A à 8.202.455 \$A (+ 83,1 %), et celles des concentrés de monazite, de 203.810 \$A à 252.794 \$A (+ 24 %).

Bien que ces produits soient exportés vers un nombre parfois considérable de pays (plus d'une trentaine pour le concentré de rutile), en 1965/66, 88,46 % des exportations de concentrés de sables métallifères étaient dirigés vers un groupe de neuf pays, à savoir : les États-Unis (38,33 %), le Royaume-Uni (16,73 %), le Japon (10,14 %) et les six pays de la C.E.E.

(136) « Annual Report for year ended 31st May, 1966 », p. 10.

(23,28 %), et 7,53 % vers six autres pays, à savoir : l'Espagne (1,70 %), le Canada (1,41 %), la Suède (1,31 %), la Pologne (1,17 %), l'Afrique du Sud (1,15 %) et la Suisse (0,79 %). (137)

L'importance de ces pays diffère cependant suivant les concentrés. Alors que les Etats-Unis dominent pour le concentré de rutile (8.949.284 \$A sur un total exporté de 17.108.182 \$A, soit 52,3 %) et pour les concentrés de monazite (143.337 \$A sur un total exporté de 252.794 \$A, soit 56,7 %), le Royaume-Uni domine pour les concentrés d'ilménite et de leucoxène (2.109.694 \$A sur un total exporté de 3.768.068 \$A, soit 56 %), tandis que pour les concentrés de zirconium, la répartition est plus régulière, cinq pays possédant une quote-part supérieure à 10 %, à savoir : les Etats-Unis (18,1 %), le Royaume-Uni (17,95 %), la France (14,3 %), les Pays-Bas (14,2 %) et le Japon (12,7 %).

Les principaux dépôts de sables métallifères se situent le long de la côte est de l'Australie, de l'île Curtis (Queensland) à Wyong (New South Wales), et le long de la côte sud-ouest, entre Bunbury et Wonnerup (Western Australia). L'Australie assure la presque totalité de la production mondiale de rutile, et elle est un des principaux producteurs de zirconium.

L'expansion des exportations de concentré de rutile repose en grande partie sur les Etats-Unis, et elle est assurée non seulement par la demande pour la production de pigments et de peintures, mais surtout par la demande croissante de l'industrie de l'aéronautique et de l'espace. C'est aussi sur les Etats-Unis que repose principalement l'accroissement des ventes de concentrés de monazite.

On peut considérer que le développement des exportations australiennes pourra se poursuivre pour les concentrés de zirconium, grâce notamment à la demande des fonderies, des industries utilisant des réfractaires, et de l'industrie de la céramique, et pour les concentrés d'ilménite, grâce à la demande accrue pour la production de pigments et de peintures.

La programmation des exportations des concentrés de sables métallifères sera facilitée par le fait que les entreprises productrices sont peu nombreuses et que la plupart des exportations font l'objet de contrats portant sur plusieurs années (138).

Quant aux exportations d'autres minerais et concentrés qui atteignent 1.662.380 \$A en 1965/66, elles portent essentiellement sur les résidus et déchets (pour 79,5 % en 1965/66) pour lesquels le premier pays acheteur est le Royaume-Uni (73,9 % en 1964/65 et 51,4 % en 1965/66).

Le Royaume-Uni est aussi le premier importateur de platine (la totalité en 1964/65 et 84,2 % en 1965/66). Tout le béryllium est exporté vers les Etats-Unis, tandis qu'en 1965/66, le tantale et le niobium furent exportés vers les Etats-Unis (49,9 %), les Pays-Bas (43,7 %) et le Royaume-Uni (6,9 %).

La récente évolution des exportations de ce groupe de produits fut irrégulière, le total exporté passant de 1.088.828 \$A en 1963/64 à 3.089.672 \$A en 1964/65, pour tomber à 1.662.380 \$A en 1965/66. Cette irrégularité est surtout imputable aux résidus et déchets dont les ventes passent de 984.770 \$A en 1963/64 à 2.365.006 \$A en 1964/65, pour ensuite se réduire à 1.321.642

(137) Ces pourcentages sont des minima, les chiffres des exportations des divers produits n'étant pas disponibles pour tous les pays indiqués. (Source des données : « Overseas Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 78-79.)

(138) Voir l'étude « The Australian mineral sands industry » établie par « Ian Potter & Co. » (Melbourne) (Janvier 1968) qui donne notamment un examen des entreprises productrices (pp. 14-22). (Etude à caractère confidentiel.)

\$A en 1965/66. De 1964/65 à 1965/66, les exportations de minerais et de concentrés passent de 498.512 \$A à 134.226 \$A pour le platine, de 76.030 \$A à 31.472 \$A pour le tantale et le niobium, de 20.024 \$A à 13.552 \$A pour le béryllium, et de 130.100 \$A à 161.488 \$A pour les « divers ».

Ce sont probablement les composants du poste « divers » qui pourraient bénéficier d'un accroissement important des exportations, notamment le nickel et l'uranium.

La découverte d'un riche gisement de nickel à Kambalda, près de Kalgoorlie (Western Australia), a stimulé les recherches dans la région. Selon le rapport annuel de « Western Mining Corporation Limited » (139), la réserve déjà délimitée à Kambalda est estimée à 724.000 tonnes de minéral d'une teneur en nickel de 5,2 %, et au moment de la présente rédaction, les travaux se poursuivaient en vue d'engager une production annuelle initiale de 100.000 tonnes de minéral.

Les perspectives pour l'exportation sont particulièrement favorables, vu l'augmentation de la demande mondiale de nickel et la récente hausse des prix mondiaux.

A long terme, on peut aussi supposer un nouveau développement des exportations australiennes d'uranium qui furent suspendues vers la fin de 1963.

De 1953 à 1963, des contrats avaient été conclus avec le Royaume-Uni et avec les Etats-Unis, et d'importantes exportations de concentré d'uranium furent réalisées.

Actuellement, la production est limitée au gisement de Rum Jungle (Northern Territory) pour le compte du gouvernement du Commonwealth, tandis que les anciens centres de production de Radium Hill (South Australia), de South Alligator (Northern Territory) et de Mt. Isa — Mary Kathleen (Queensland) sont maintenues en réserve. (Selon le rapport annuel de « Conzinc Riotinto of Australia Limited » (140), la mine de Mary Kathleen pourrait être ouverte après 1970.)

On s'attend généralement à une forte hausse de la demande émanant des installations nucléaires entre 1970 et 1975, ce qui pourrait aussi entraîner un redressement des prix qui resteront toutefois fortement influencés par les stocks constitués par les Etats-Unis et par le Royaume-Uni. Pour l'Australie, le Japon serait susceptible de devenir un client important. Cependant, vu la décision prise au début de 1967 par le gouvernement fédéral de strictement contrôler et limiter les exportations australiennes d'uranium, les perspectives dépendront des nouvelles réserves qui pourraient être découvertes en Australie.

L'avenir des exportations australiennes de métaux et de métaux semi-manufacturés est en grande partie lié au développement du secteur minier et aux recherches en cours.

Grâce au réinvestissement d'une partie des revenus provenant des exportations de minerais et de concentrés, l'industrialisation pourra être intensifiée, et elle devrait permettre l'élimination de certaines importations et la substitution de la vente de produits bruts par la vente de produits d'une valeur « économique » supérieure.

(139) « Annual Report », 1966, pp. 4-6, « Progress Report n° 66 », pp. 4-5, et « Progress Report n° 67 », p. 5.

Selon nous, un problème de base du programme sectoriel n° 4 sera dès lors de pouvoir coordonner la politique d'exportation des minerais avec le développement futur des exportations de métaux et d'ouvrages en métal.

En approuvant la politique gouvernementale des prix pour le minerai de fer, politique qui semble être basée surtout sur le concept du revenu « suffisant », nous avons notamment pensé aux répercussions que les ventes de minerais faites à des prix très bas pourraient avoir sur les exportations australiennes de produits manufacturés. Notre préoccupation est d'autant plus grande que ces exportations de minerais sont couvertes par des contrats à long terme conclus essentiellement avec le Japon qui est le principal concurrent de l'Australie pour les produits industriels.

Non seulement la pratique de bas prix ne ferait que renforcer la position concurrentielle du Japon déjà nettement plus forte que celle de l'Australie, mais en plus, elle pourrait compliquer les relations entre les deux pays en obligeant l'Australie à prendre des mesures pour protéger son industrie de la concurrence accrue des produits importés du Japon. (Notons qu'en 1965/66, 41,2 % des importations australiennes de fer et d'acier (division 87) provenaient du Japon, la quote-part de ce pays étant assés de 17,6 % dans les importations australiennes d'autres ouvrages en métal (division 69). (141))

En 1965/66, les exportations australiennes de métaux et de métaux semi-manufacturés qui atteignaient une valeur totale de 251.344.000 \$A, avaient comme principaux composants le fer et l'acier (29 %), le cuivre et ses alliages (27,9 %), le plomb (27 %) et le zinc (10,9 %), les autres composants représentant ensemble 5,2 %.

Pour 1965/66, la production australienne de fer (gueuse) fut estimée à 4.380.000 tonnes, et la production d'acier en lingots, à 5.561.000 tonnes. Elles couvrent pratiquement la totalité de la demande locale, sauf pour certains alliages et métaux semi-manufacturés qui doivent encore être importés. Les importations de fer et d'acier s'élevaient à 86.228.000 \$A en 1965/66, dont 41,2 % en provenance du Japon et 25,4 % en provenance du Royaume-Uni, et elles avaient diminué de 16,3 % par rapport à 1964/65.

La production de fer augmenta de 6,92 % en 1964/65 et de 8,60 % en 1965/66, et la production d'acier augmenta de 7,49 % puis de 8,59 %. (142) La production australienne de fer et d'acier est presque totalement assurée par la société « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. » et ses filiales, dont la production de fer (gueuse) fut de 4.334.953 tonnes pour 1965/66 (contre 3.985.820 tonnes en 1964/65), et la production d'acier en lingots, de 5.548.842 tonnes (contre 5.108.091 tonnes en 1964/65) (143).

Les usines intégrées de Port Kembla et de Newcastle (New South Wales) sont les deux principaux centres de production, les autres usines importantes étant les usines en développement à Whyalla (South Australia) et à Kwinana (Western Australia), et l'usine de Bell Bay (Tasmania) pour les alliages. En 1965/66, la production de gueuse fut de 2.298.758 tonnes à Port Kembla, et de 1.610.713 tonnes à Newcastle. Un important programme d'expansion est en cours à Port Kembla. Quant à l'usine de Whyalla, elle est ac-

(140) « Annual Report 1965, p. 5.

(141) Les valeurs effectives sont les suivantes : division 87 : 86.228.000 \$A dont Japon : 35.834.000 \$A ; division 69 : 71.707.000 \$A dont Japon : 12.649.000 \$A. (Source : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 827-831.)

(142) Source des données : « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 261, p. 25. (Exercices finissant le 31 mai.)

(143) Source : « Annual Report for the year ended 31st May, 1966 », The Broken Hill Proprietary Co. Ltd., p. 22.

tuellement engagée dans sa deuxième phase de développement, tandis que l'exécution de la première phase de développement se poursuit à Kwinana.

En 1965/66, à la suite du fléchissement de la demande locale, le groupe « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. » devait accroître ses exportations afin de maintenir le rythme de sa production. Le tonnage exporté fut de 365.700 tonnes (144).

Cette action est confirmée par les statistiques du commerce extérieur qui indiquent un accroissement de 17,56 % des exportations australiennes de fer et d'acier qui passent de 61.904.000 \$A en 1964/65 à 72.773.000 \$A en 1965/66. Cet accroissement de 10.869.000 \$A porte notamment sur les blooms et similaires dont les ventes passent de 326.022 \$A à 4.311.099 \$A (dont 32,2 % à l'Espagne, 25,1 % aux Philippines et 13,2 % à Hong-Kong).

L'orientation géographique des exportations est assez imprécise en raison de la variété des produits offerts et des variations de leurs disponibilités.

Le marché de base est la Nouvelle-Zélande dont la quote-part dans la valeur totale des exportations australiennes fut de 43,6 % en 1964/65 et de 40,9 % en 1965/66, tandis que le Japon est le principal importateur de ferrailles (7.250.157 \$A en 1965/66, soit 88,3 % du total des ventes de ferrailles). Un marché en croissance continue est celui de la Papouasie et de la Nouvelle-Guinée (3,6 % du total exporté en 1965/66 (principalement des tôles ondulées)). Si l'on y ajoute les exportations vers les Etats-Unis (7,3 % du total exporté (surtout des tubes et tuyaux)), vers le Canada (3,2 %) et vers le Royaume-Uni (2,9 % (surtout des larges bandes à chaud pour le laminage (« coils for re-rolling »))), on obtient pour les six marchés une quote-part globale minimale de 69,5 % en 1965/66. En 1964/65, nous estimons cette quote-part globale à 75 %. (145)

On peut considérer que ces six marchés demeureront la base des exportations futures, tandis que les régions du Pacifique (les îles Fidji notamment) et les pays et régions de l'Asie du Sud-Est (notamment les Philippines et Hong-Kong) constitueront la deuxième groupe important.

Vu l'évolution actuellement défavorable du marché mondial de l'acier, la direction de la société « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. » considère toutefois les prix obtenus à l'exportation comme généralement insuffisants et comme une des principales causes de la réduction du profit global du groupe par rapport à celui de 1964/65. (146)

En fait, l'avenir des exportations australiennes de fer et d'acier se résume pratiquement à un problème de gestion d'une entreprise.

L'intégration des différentes étapes du processus de fabrication de l'acier telle qu'elle est réalisée dans le cas de la société australienne, pose en fait le problème du maintien de l'équilibre entre les sections, la réalisation de cet équilibre étant indispensable pour assurer l'efficacité de l'entreprise sidérurgique. De plus, si le recours à de grands appareils permet d'atteindre une rentabilité optimale, par contre, on diminue la flexibilité de l'usine. On notera d'ailleurs qu'une réduction du volume de la production n'entraîne pas pour autant une réduction similaire de l'ensemble des frais de la société.

(144) Source : Ibid. (voir (143)), p. 6.

(145) Sources des données : « Oversea Trade 1964-65 », pp. 91-107, et « Oversea Trade 1965-66 », pp. 80-96, C.B.C.S. (Nos pourcentages sont des estimations minimales, tous les chiffres pour ces pays n'étant pas disponibles.)

(146) Dans « Annual Report for the year ended 31st May, 1966 », pp. 6-7.

Comme à court terme, un redressement rapide des prix mondiaux de l'acier est peu probable, selon nous, la solution du problème repose avant tout sur le marché australien qui demeurera la référence de base pour l'élargissement des capacités de production. Nous estimons aussi que les autorisations gouvernementales devront aborder avec une très grande prudence la possibilité d'encourager l'installation notamment dans l'état de Western Australia, d'usines sidérurgiques indépendantes du groupe de « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. ». En effet, les problèmes sont déjà suffisamment nombreux et complexes pour ne pas encore devoir les aggraver en introduisant une concurrence entre des producteurs nationaux et en compliquant les rapports entre les autorités publiques et le secteur sidérurgique. Un autre facteur important sera la politique gouvernementale dans le domaine de la construction navale.

Quant aux perspectives des exportations australiennes de fer et d'acier, elles dépendront surtout de l'évolution de la demande domestique et des exigences techniques de la production. La collaboration entre la société « The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. » et le bureau de programmation devrait permettre une exécution assez facile de la programmation des exportations.

La grève qui eut lieu de novembre 1964 à mars 1965 à Mt. Isa (Queensland), principal centre de production du cuivre en Australie, obligea les utilisateurs locaux à importer d'énormes quantités de cuivre et d'alliages, la valeur totale des importations passant de 5.619.174 \$A en 1963/64 à 42.430.762 \$A en 1964/65. La production australienne de cuivre affiné diminua de 37,4 %, passant de 89.200 tonnes en 1963/64 à 55.800 tonnes en 1964/65 (147).

Durant cette crise et jusqu'au rétablissement de la production en septembre 1965, le gouvernement du Commonwealth a interdit les exportations de cuivre en mattes, de cuivre affiné et de cuivre semi-manufacturé ou non, la valeur des exportations tombant dès lors de 27.510.000 \$A en 1963/64 à 11.240.000 \$A en 1964/65.

Alors que le rétablissement de la production (estimée à 88.700 tonnes de cuivre affiné pour 1965/66 (147)) permettait de réduire les importations de 90,5 %, celles-ci passant de 42.430.762 \$A en 1964/65 à 4.007.000 \$A en 1965/66 ; grâce à la levée de l'interdiction à l'exportation, les ventes à l'étranger augmentèrent de 11.240.000 \$A en 1964/65 au chiffre record de 70.119.000 \$A en 1965/66.

En 1965/66, l'U.E.B.L. fut le seul importateur de cuivre en mattes (2.999.350 \$A), tandis que le Japon fut le seul importateur de cuivre non affiné (7.235.249 \$A), ses achats étant couverts par un contrat à long terme conclu avec la société exploitant le gisement de Mt. Morgan. Quant aux exportations de cuivre affiné et de cuivre semi-manufacturé, après les Pays-Bas qui furent le premier pays acheteur (22,9 % du total exporté), cinq pays importèrent pour plus de \$A 7 millions : le Royaume-Uni (13,2 %), la République fédérale d'Allemagne (13,2 %), les Etats-Unis (12,8 %), la Nouvelle-Zélande (12,7 %) et le Japon (10,3 %). La quote-part minimale des six pays de la C.E.E. fut de 42,8 %, et celle des dix pays mentionnés, de 91,8 %. (On notera deux autres importateurs : la Suisse (2,1 %) et Hong-Kong (1,9 %).) (148)

Comme nous l'avons souligné dans l'examen du minerai de cuivre, la détermination de l'avenir du cuivre demeure très aléatoire dans la conjoncture actuelle.

(147) Source : Op. cit. (vol. 142), p. 25.

(148) Source des données : « Oversea Trade 1965-66 », C.B.C.S., pp. 86-95. (Nos pourcentages sont des minima, les chiffres par produit n'étant pas disponibles pour tous les pays.)

Sur le plan intérieur, on peut supposer que la baisse du prix du cuivre produit et livré en Australie, contribuera à une reprise de la demande locale qui avait diminué en 1965/66. (Au moment de la conclusion du présent ouvrage, ce prix était de 950 \$A la tonne contre 1.250 \$A la tonne en août 1966.)

Vu le programme d'expansion en cours à Mt. Isa, et vu les récentes découvertes de gisements, on peut toutefois considérer que les disponibilités pour l'exportation demeureront suffisantes et qu'elles pourraient même être accrues d'ici quelques années.

Sur le plan mondial, alors qu'en 1965, on avait constaté une stabilisation de la consommation du cuivre en Europe occidentale et un fléchissement de la demande au Japon, il semble que la période de 1966/67 soit marquée par un fléchissement de la demande aux Etats-Unis. (La demande des Etats-Unis est cependant faussée par les besoins militaires pour le Vietnam, et la fin des hostilités pourrait accentuer la baisse de la consommation de cuivre.) Cette stabilisation de la demande des principaux marchés importateurs et la reprise normale de la production en Zambie et au Chili pourraient conduire assez rapidement à un rééquilibre du marché mondial. Ces tendances ont eu pour premier effet de provoquer une chute des cours sur le marché libre, le cours moyen du cuivre (« wire bars ») sur le marché de Londres passant du maximum de 86,35 US\$ les 100 lb. en avril 1966 à 54,15 US\$ en août 1966. Cette évolution des cours pourrait naturellement se renverser dans le cas d'événements politiques en Afrique ou d'un conflit social dans un pays producteur.

Les prix australiens à l'exportation étant basés sur les prix mondiaux, la baisse des prix actuellement constatée et la reprise normale de la production mondiale font supposer qu'il sera difficile de maintenir le niveau record des exportations australiennes atteint en 1965/66. Les baisses les plus nettes seront probablement enregistrées pour les ventes aux pays de la C.E.E., au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Enfin, nous pensons que la base des exportations sera assurée par la demande du Japon pour le cuivre « blister », le cuivre affiné brut et les déchets de cuivre affiné et d'alliages de cuivre, par la demande de l'U.E.B.L. pour le cuivre en matras, et par la demande de la Nouvelle-Zélande pour le cuivre affiné et les ouvrages semi-manufacturés en cuivre.

Comme pour le minerai de cuivre, la connaissance des contrats en cours facilitera grandement la programmation de ces exportations.

On s'attend également à assister à un renversement de la conjoncture pour le plomb et pour le zinc.

Comme nous l'avons signalé lors de l'examen des exportations de minerais et de concentrés, un plafonnement de la consommation de plomb et de zinc en Europe occidentale et au Japon, face à un accroissement de la production encouragé par la forte hausse des prix, devait entraîner une stabilisation des cours, puis un fléchissement en 1966. (En août 1966, le cours moyen du plomb sur le marché de Londres fut de 11,88 US\$ les 100 lb. alors que le cours moyen pour 1965 fut de 14,39 US\$; tandis que pour le zinc, le cours moyen fut de 12,02 US\$ les 100 lb. en août 1966 contre 14,12 US\$ pour 1965. (149))

(149) Source : « International Financial Statistics », F.M.I., octobre 1966, p. 29.

Les exportations australiennes de métaux bruts et semi-manufacturés de plomb atteignaient 67.953.000 \$A en 1965/66, contre 62.407.000 \$A en 1964/65 (soit une hausse de 8,89 %), tandis que pour le zinc, les exportations s'élevaient à 27.379.000 \$A contre 25.177.000 \$A en 1964/65 (soit une hausse de 8,75 %).

Alors qu'en 1964/65, la forte hausse de la valeur des exportations qui fut de 24,3 % pour les métaux de plomb, et de 38,1 % pour les métaux de zinc, était attribuable à la forte hausse des prix, les quantités exportées diminuant de 18,7 % pour les métaux de plomb et n'augmentant que de 1,6 % pour les métaux de zinc, par contre, en 1965/66, la hausse est surtout attribuable à l'accroissement des quantités exportées qui fut de 19,4 % pour le plomb et de 15,2 % pour le zinc.

Les exportations de plomb sous forme de métal portent essentiellement sur le métal brut (40.332.554 \$A en 1965/66) et sur le plomb en lingots (25.918.137 \$A en 1965/66).

Pour le métal brut, sur base des quantités exportées, en 1965/66, les deux grands pays acheteurs furent le Royaume-Uni (48,3 %) et les Etats-Unis (28,4 %). Les autres acheteurs importants furent l'Inde (7,5 %), le Japon (6,4 %), la Nouvelle-Zélande (2,5 %), les Pays-Bas (1,9 %) et les Philippines (1,7 %). Par rapport à 1964/65, on constate une baisse des quantités exportées vers le Royaume-Uni (- 7,7 %), le Japon (- 12,2 %) et la Nouvelle-Zélande (- 4,6 %), et une hausse des exportations vers les Etats-Unis (+ 25 %), l'Inde (+ 51,2 %), les Pays-Bas (+ 409,1 % soit 81.997 cwt au lieu de 12.177 cwt) et les Philippines (+ 52,7 %).

Le plomb en lingots est surtout exporté vers le Royaume-Uni (65,7 % des quantités exportées en 1964/65, et 74,8 % en 1965/66), les autres acheteurs importants étant les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, l'U.E.B.L. et l'Espagne.

Notons que les concentrés de plomb en provenance de Broken Hill (New South Wales) sont surtout traités et affinés à la fonderie de Port Pirie (South Australia) qui a produit 199.624 tonnes de plomb affiné en 1965 (150), tandis qu'à Mt. Isa (Queensland), le minéral est traité sur place, le métal étant exporté sous forme de lingots (61.560 tonnes de plomb brut en 1965/66 (151)). La fonderie de Cockle Creek (New South Wales) traite à la fois le plomb et le zinc, sa production étant en 1965 de 22.230 tonnes de plomb en lingots et de 55.274 tonnes de métal de zinc (150).

Quant aux exportations de zinc sous forme de métal brut, elles atteignaient 28.995.516 \$A en 1965/66, et elles assuraient 93,6 % des recettes totales des ventes de métaux et de métaux semi-manufacturés de zinc.

Trois pays achetèrent pour plus de \$A 4 millions : le Royaume-Uni (21,6 %), l'Inde (15,9 %) et les Etats-Unis (14,9 %), et sept pays achetèrent pour plus de \$A 1 million : le Thaïlande (7 % de la valeur totale), les Philippines (6,8 %), les Pays-Bas (5,4 %), l'Italie (4,7 %), la Nouvelle-Zélande (4,3 %) et l'U.E.B.L. (3,8 %). La quote-part globale de ces dix pays dans la valeur totale des exportations fut de 84,4 %, tandis que la quote-part des six pays de la C.E.E. peut être estimée à 14,1 %, et celle des pays et régions de l'Asie du Sud-Est, à 38,8 %.

(150) Source : « Annual Report 1965 », Conzinc Jointly of Australia Limited, pp. 13-14.

(151) Source : « Annual Report », 1966, Mount Isa Mines Limited, p. 22.

Les faits saillants de cet exercice furent d'une part, la réduction de 3.181.789 \$A des ventes à l'Inde (les quantités exportées passant de 522.506 cwt à 324.535 cwt) et la réduction de 1.900.557 \$A des ventes au Royaume-Uni (les quantités exportées passant de 541.888 cwt à 427.230 cwt), et d'autre part, l'accroissement de 3.744.354 \$A des ventes aux Etats-Unis (les quantités exportées passant de 19.995 cwt à 301.267 cwt) et l'accroissement de 1.214.756 \$A des ventes aux Pays-Bas (les quantités exportées passant de 16.608 cwt à 104.010 cwt).

Les perspectives pour les exportations de plomb et de zinc sous forme de métal sont semblables à celles des minerais.

Tandis que l'insuffisance de l'offre de ces deux métaux avait provoqué une hausse rapide des cours, la stabilisation de la demande, face à une accélération de la production, a entraîné un fléchissement des cours en 1966. Comme pour le zinc, on prévoit généralement que l'excédent de l'offre déjà enregistré en 1966, devrait encore s'accroître en 1967, on peut s'attendre à une intensification de la concurrence et à une nouvelle baisse des cours. Pour le plomb, l'équilibre entre l'offre et la demande devrait aussi rapidement se rétablir, et la production mondiale pourrait même dépasser la consommation dès 1968/69.

Le zinc reste étroitement lié à la demande de l'industrie automobile dont l'évolution est incertaine dans de nombreux pays. (Sur le plan australien, la diminution de la consommation domestique constatée en 1965/66 fut d'ailleurs attribuée en partie aux difficultés enregistrées dans le secteur automobile.) A court terme, on prévoit une réduction de la demande du Royaume-Uni à la suite des mesures économiques prises dans ce pays, tandis que l'on s'attend à une concurrence accrue sur les marchés de l'Asie du Sud-Est. Les perspectives dépendront aussi très largement des réductions volontaires de la production, toute nouvelle accumulation de stocks pouvant accélérer la baisse des cours. (On notera qu'en octobre 1966, une réduction de la production de métal de zinc fut décidée à la fonderie de Cockle Creek (New South Wales) qui traite le minerai en provenance de Broken Hill. Le fléchissement de la demande locale et la concurrence de la fonderie de Risdon (Tasmanie) où un nouveau procédé de production fut lancé, ainsi que l'état du marché mondial sont autant de facteurs qui peuvent justifier cette décision. (Cette décision semble toutefois provisoire puisque l'installation d'une nouvelle unité d'affinage fut récemment décidée.)

Pour le plomb, à court terme, on s'attend également à une diminution de la demande du Royaume-Uni, dont les achats représentaient 56,9 % des exportations australiennes de métaux et de métaux semi-manufacturés de plomb en 1965/66.

Dés lors, les perspectives pour le plomb, de même que pour le zinc, dépendront surtout de l'évolution de la demande des Etats-Unis. Outre le problème des stocks « stratégiques », cette évolution est particulièrement difficile à prévoir en raison de l'influence que pourrait avoir la fin des hostilités au Vietnam.

Quant aux exportations australiennes de métaux et de métaux semi-manufacturés autres que ceux déjà mentionnés, elles atteignaient 13.120.000 \$A en 1965/66, soit seulement 3 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 4.

Ce groupe de produits est en fait essentiellement constitué par l'aluminium et ses alliages (9.965.291 \$A en 1965/66) et par le cadmium et ses alliages (2.009.918 \$A en 1965/66).

Comme nous l'avons signalé, la découverte de riches gisements de bauxite devait permettre un développement remarquable de l'industrie de l'aluminium en Australie.

En plus de l'accroissement des exportations de bauxite (principalement vers le Japon), on peut aussi s'attendre à une expansion des exportations d'alumine et d'aluminium semi-manufacturé. Cette prévision se trouve déjà concrétisée par une augmentation des ventes de 7.558.219 \$A de 1963/64 à 1965/66, celles-ci passant de 2.407.072 \$A en 1963/64 à 9.965.291 \$A en 1965/66.

L'expansion de la production d'aluminium fut telle que l'on se trouve déjà actuellement confronté avec un problème de surproduction. (La production d'alumine passa de 46.350 tonnes en 1963 à 199.248 tonnes en 1965, et la production d'aluminium semi-manufacturé passa de 41.263 tonnes en 1963 à 86.378 tonnes en 1965.)

Au début de 1987, la nouvelle usine d'alumine de Gladstone (Queensland), d'une capacité de 600.000 tonnes, entra en production, et l'on projette déjà d'élargir sa capacité. En plus de cette usine, l'Australie dispose d'une usine d'alumine à Kwinana (Western Australia) dont la capacité initiale de 210.000 tonnes devrait être portée à 410.000 tonnes en 1968, et d'une usine d'alumine à Bell Bay (Tasmanie) d'une capacité de 50.000 tonnes. Egalement à Bell Bay, se trouve une usine d'aluminium d'une capacité de 52.000 tonnes devant être portée à 71.500 tonnes en 1969. Enfin, une usine d'aluminium se trouve à Newcastle (New South Wales) (capacité : 40.000 tonnes), et une autre, à Point Henry (Victoria) (capacité : 40.000 tonnes).

Alors que les déchets et résidus (461.885 \$A en 1965/66) sont surtout exportés vers le Japon (58,5 %), les principaux importateurs d'aluminium brut et d'aluminium semi-manufacturé (total exporté : 9.490.382 \$A) furent en 1965/66 les Etats-Unis (33,1 %), le Royaume-Uni (19,2 %), les Pays-Bas (11 %), Hong-Kong (10,3 %), le Canada (8,8 %) et la Nouvelle-Zélande (5,3 %). Tandis que la quote-part globale de ces six importateurs fut de 88,7 %, nous estimons la quote-part de l'Asie du Sud-Est à un minimum de 19 %.

Sur base de la revue trimestrielle de la « Bank of New South Wales » (152), des contrats furent conclus par l'usine d'alumine de Kwinana (Western Australia) pour l'exportation annuelle de 120.000 tonnes d'alumine vers le Japon et de 200.000 tonnes d'alumine vers les Etats-Unis. Enfin, le projet relatif au gisement de bauxite de Gove (Northern Territory) concédé à un consortium constitué par une société suisse et huit sociétés australiennes, prévoit l'installation d'une usine d'alumine d'une capacité de production de 500.000 tonnes, la production devant être exportée vers les usines de la société suisse. On notera aussi qu'une société australienne a engagé la construction d'une fonderie en Nouvelle-Zélande.

Outre la possibilité d'accroître la consommation locale et d'éliminer totalement les importations, les perspectives pour les exportations sont particulièrement brillantes, et l'industrie de l'aluminium peut être considérée comme un des secteurs de l'économie australienne qui contribuera le plus au succès de la phase « financière » de la programmation des exportations.

Quant aux exportations australiennes de cadmium et d'alliages, elles demeurent stationnaires (+ 1,1 % en 1964/65, — 3,3 % en 1965/66).

Elles dépendent essentiellement du Royaume-Uni (44,7 % du total exporté en 1965/66) et des Etats-Unis (32,2 % en 1965/66). Deux autres pays acheteurs importants en 1965/66 furent l'Inde (5,9 %) et l'Italie (5,8 %).

En 1965/66, les exportations australiennes d'argent atteignent 475.666 \$A contre 1.726.956 \$A en 1964/65, 5.281.322 \$A en 1963/64 et 269.484 \$A en 1962/63.

Ces fortes variations sont surtout dues aux variations de la production qui augmente de 8.514.000 onces d'argent fin en 1962/63 à 9.392.000 onces en 1963/64 (+ 10,3 %), pour diminuer à 8.939.000 onces en 1964/65 (- 4,8 %) et à 8.483.000 onces en 1965/66 (- 5,1 %). (153)

Comme la consommation domestique (qui correspondait à 88,1 % de la production en 1963) est en croissance continue, la droite de tendance pour la période de 1959 à 1963 indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 13,37 %, les disponibilités pour l'exportation sont directement affectées par une réduction de l'extraction des minerais de plomb et d'autres métaux et par une diminution de la teneur en argent des minerais traités. (C'est ainsi qu'à Broken Hill (New South Wales), alors que l'extraction de minerais passe de 762.074 tonnes en 1964 à 812.653 tonnes en 1965 (soit + 6,6 %), la teneur en argent diminue de 3,2 onces la tonne à 3,1 onces la tonne. (154))

Un autre facteur déterminant est le prix mondial qui par la hausse intervenue en 1962 et en 1963, contribua largement à l'accroissement de la valeur des exportations. C'est ainsi que sur le marché des métaux de Londres, le prix de l'argent fin passe de 79 1/4 d. (Est) l'once en 1961 à 91 1/2 d. en 1962 et à 110 d. en 1963. Depuis 1863 jusqu'au moment de la clôture du présent ouvrage, le prix s'est maintenu entre 111 d. et 112 d. La valeur moyenne par once exportée a subi la même évolution, passant de 0,847 \$A l'once pour 1961/62 à 1,106 \$A l'once pour 1962/63 et à 1,154 \$A l'once pour 1963/64.

En 1965/66, la presque totalité des exportations fut dirigée vers le Royaume-Uni (pour 62,8 %) et vers la Nouvelle-Zélande (pour 36,9 %).

L'argent demeurant avant tout un sous-produit de l'extraction d'autres métaux, il ne devrait jouer qu'un rôle marginal dans le programme sectoriel n° 4.

La programmation des exportations australiennes des produits non métallifères des mines et carrières se résume pratiquement à la prévision des disponibilités et à l'étude de quelques marchés étrangers.

En effet, en 1965/66, pour le charbon (63.131.537 \$A, soit 93,2 % du total des ventes du groupe), 94,2 % des exportations sont dirigés vers le Japon, et 3,1 % vers la Nouvelle-Calédonie.

Pour les exportations de coke (1.422.720 \$A), 88,7 % sont dirigés vers la Nouvelle-Calédonie.

L'asphalte, le goudron et le brai (366.808 \$A) sont essentiellement exportés vers les pays et régions du Pacifique (Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, territoires australiens, ...).

Enfin, la Nouvelle-Zélande achète 68,5 % du gypse exporté (878.447 \$A), le solde étant vendu aux pays et régions de l'Asie du Sud-Est.

Les réserves de gypse sont largement suffisantes et la production augmente rapidement, environ 25 % de cette production étant exportés (prin-

(152) Voir « Review », Bank of New South Wales, n° 57, juin 1966, pp. 6-7.

(153) Source des données : « Quarterly Summary of Australian Statistics », C.B.C.S., n° 261, p. 25.

(154) Source : « Annual Report 1965 », Cominco Riotinto of Australia Limited, p. 13.

cipaux centres de production : île Kangaroo, Stenhouse Bay, Lac Macdonnell (South Australia)).

Les exportations d'asbeste qui atteignaient 896.721 \$A (contre 1.346.908 \$A en 1964/65), devraient rapidement diminuer à la suite de la fermeture en 1966 du centre d'exploitation de Wittenoom Gorge (Western Australia), centre qui assurait plus de 90 % de la production australienne.

Comme autres produits exportés en 1965/66, nous mentionnerons le talc (304.876 \$A) exporté principalement vers l'Europe (Pays-Bas : 40,3 %) et vers la Nouvelle-Zélande (24,7 %) ; les diamants industriels, dont le premier pays acheteur est le Royaume-Uni (129.354 \$A sur un total exporté de 188.126 \$A, soit 68,8 %), les autres importateurs étant notamment les Pays-Bas (16 %) et les Etats-Unis (9 %) ; et la magnésite (132.084 \$A) exportée surtout vers les Etats-Unis (56,2 %) et vers la Nouvelle-Zélande (25 %).

Pour les autres commentaires, nous nous limiterons au secteur charbonnier. On notera qu'une étude complète de ce secteur est donnée annuellement par le rapport du « Joint Coal Board » (155), institution constituée en vertu de l'accord conclu en 1946 entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état de New South Wales, pour contrôler la production charbonnière.

Comme nous le verrons dans le Chapitre V, les pouvoirs du « Joint Coal Board » sont particulièrement étendus, et dans l'hypothèse où le principe de la programmation serait adopté, nous pensons que c'est cette institution qui pourrait être chargée de l'exécution de la programmation des exportations des produits relevant du secteur charbonnier. (Il nous faut aussi mentionner le « Queensland Coal Board » pour l'état du Queensland.)

En 1965/66 (exercice de 53 semaines), la production de charbon fut de 32.791.600 tonnes contre 28.750.300 tonnes en 1964/65 (exercice de 52 semaines), soit une hausse de 14,06 %. Ce résultat est particulièrement remarquable quand on pense que la production avait déjà augmenté de 9,65 % en 1963/64 et de 7,86 % en 1964/65.

Les principaux gisements en exploitation se trouvent dans l'état de New South Wales, dans les régions de Newcastle (« Newcastle district »), de Cessnock (« South Maitland district »), de Lithgow (« Western District ») et de Wollongong (« South Coast District »), et dans les districts de « Burragorang Valley » et du Nord-Ouest (« Nord-West District »), cet état assurant 76,3 % de la production australienne en 1965/66. Au 2 juillet 1966, 82 mines étaient en exploitation, dont 4 à ciel ouvert (4 % de la production de l'état). (156)

Le deuxième état producteur est le Queensland qui assura 14 % de la production australienne en 1965/66, les principaux gisements étant ceux de Ipswich, de Bowen, de Mt. Morgan, de Maryborough et de Clermont, les gisements de Bowen, de Mt. Morgan et de Clermont étant exploités à ciel ouvert (30,44 % de la production de l'état).

En 1965/66, l'état de South Australia assura 6,1 % de la production australienne (gisement à Leigh Creek (exploitation à ciel ouvert)), l'état de Western Australia assura 3,2 % (gisement à Collie), et l'état de Tasmania, 0,3 %.

(155) A titre indicatif, ce rapport annuel comportait 218 pages pour 1964/65 (format 21 x 33), et 206 pages pour 1965/66.

(156) Source : « Nineteenth annual report for the financial year 1965-66 », Joint Coal Board, p. 18, tableau 4.

La production à ciel ouvert pour l'ensemble des états correspondait à 15,04 % de la production totale. (157)

Quant à l'état de Victoria, il est l'unique producteur de lignite (21.559.000 tonnes en 1965/66).

Le rapport sur les ressources australiennes en charbon (annexé au rapport annuel de 1964/65 du « Joint Coal Board » (158)) fait état que compte tenu de la concurrence des autres sources d'énergie, les recherches devraient surtout être intensifiées dans les états de New South Wales et du Queensland. Quant à la prospection dans l'état de Western Australia, elle devrait être décidée en fonction du marché disponible pour le charbon, vu les récentes découvertes de pétrole dans cet état.

Alors que les restrictions des importations introduites à la fin de 1962 par le gouvernement nippon pour protéger son industrie charbonnière, avaient entraîné une chute des exportations australiennes de charbon qui passèrent de 3.269.635 tonnes en 1961/62 à 2.471.846 tonnes en 1962/63 (— 24,4 %), l'accroissement rapide de la demande de la sidérurgie japonaise obligea le gouvernement à relâcher les mesures restrictives à l'importation de charbon cokéifiable. Il en résulta une hausse rapide des ventes australiennes, le tonnage exporté passant à 3.530.512 tonnes en 1963/64 (+ 42,8 %), puis à 5.665.450 tonnes en 1964/65 (+ 60,5 %), et enfin au chiffre record de 7.199.074 tonnes en 1965/66 (+ 27,1 %), le tonnage exporté doublant en deux exercices annuels. En valeur, les chiffres sont respectivement 30.388.000 \$A pour 1962/63, 48.082.000 \$A pour 1964/65 (+ 58,2 %) et 59.478.000 \$A pour 1965/66 (+ 23,7 %).

En 1965, le Japon importe 17.080.000 tonnes métriques de charbon, contre 13.233.000 tonnes en 1964 et 11.143.000 tonnes en 1963. Tandis que les importations d'antracite diminuèrent, passant de 1.238.000 tonnes en 1963 à 1.165.000 tonnes en 1965, les achats de charbon cokéifiable ont fortement augmenté, passant de 9.904.000 tonnes en 1963 à 11.976.000 tonnes en 1964 (soit + 20,9 %) et à 15.904.000 tonnes en 1965 (soit + 32,8 %), le charbon cokéifiable représentant 93,1 % de la quantité totale de charbon importée par le Japon en 1965.

Pour le charbon cokéifiable, c'est surtout l'Australie qui profite de l'accroissement des achats, sa quote-part dans les quantités importées par le Japon passant de 29,3 % en 1963 à 36,1 % en 1964 et à 41,6 % en 1965, tandis que la quote-part des Etats-Unis s'est réduite de 55,1 % en 1963 à 43,4 % en 1965. En 1965, les autres fournisseurs importants de charbon cokéifiable furent l'U.R.S.S. (7,2 %), le Canada (4,7 %) et la Chine continentale (3 %). (159)

Selon l'ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia » (160), les contrats et accords conclus jusqu'en 1965 avec le Japon, prévoient que les quantités importées par ce pays dépasseront les 12 millions de tonnes de charbon en 1970, année durant laquelle la valeur des exportations australiennes serait d'environ \$A 100 millions sur base des contrats déjà existants. « L'ensemble des contrats existants implique la vente de près de 70 millions de tonnes de charbon évaluée à environ \$A 540 millions ».

(157) Source des données : Ibid. (voir (156), Appendice 8, pp. 154-156 (tableaux I et 3)).

(158) Voir « Australasian Coal Resources » dans le « Sixteenth annual report for the financial year 1964-1965 » du « Joint Coal Board », Appendice 5, pp. 143-150.

(159) Source : Op. cit. (voir (156)), p. 83, tableau 48 (source mentionnée : « United States Department of the Interior, Bureau of Mines »). (Pourcentages calculés par l'auteur)

Enfin, un important contrat prévoit l'exportation en provenance du gisement de Moura (Queensland) de 29,6 millions de tonnes de charbon livrables en treize ans, tandis qu'un contrat additionnel de 15 millions de tonnes livrables en dix ans aurait également été conclu.

La progression des exportations australiennes vers la Nouvelle-Calédonie fut également très rapide.

Pour le charbon, le tonnage exporté passa de 130.623 tonnes en 1962/63 à 185.809 tonnes en 1964/65 (+ 42,2 %) et à 235.881 tonnes en 1965/66 (+ 26,9 %). La valeur des ventes passa de 1.004.000 \$A en 1963/64 à 1.941.000 \$A en 1965/66.

En 1985/66, 98.263 tonnes de coke et similaires furent exportées vers la Nouvelle-Calédonie pour une valeur de 1.262.572 \$A, contre 75.706 tonnes pour une valeur de 710.092 \$A en 1964/65.

Le plan de développement engagé par la société « Le Nickel » et la récente décision du gouvernement français de permettre éventuellement l'établissement d'une société concurrente, font supposer que les exportations australiennes vers la Nouvelle-Calédonie devraient continuer leur expansion.

Les autres importateurs de charbon et de coke en provenance de l'Australie, sont la Nouvelle-Zélande, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, et les pays et régions de l'Asie du Sud-Est.

Par conséquent, il apparaît que le charbon figure parmi les principaux produits qui devraient contribuer au succès de la phase « financière » de la programmation des exportations australiennes.

Quant à la question des disponibilités, on constate que sur le plan australien, la consommation de charbon s'est accrue, augmentant de 5,24 % en 1963/64, de 3,35 % en 1964/65 et de 3,84 % en 1965/66.

La concurrence des produits pétroliers et les riches réserves de gaz naturel récemment découvertes, vont probablement accentuer la spécialisation du marché pour le charbon, marché qui se limitera pratiquement au secteur de production d'électricité (dont la quote-part dans la consommation totale de charbon passe de 35 % en 1960/61 à 46,2 % en 1965/66) et au secteur du fer et de l'acier (dont la quote-part passa de 25,1 % en 1960/61 à 27,2 % en 1965/66). La demande de ces deux secteurs s'élevant en 1965/66 à 16.521.000 tonnes (10.409.000 tonnes (électricité) + 6.112.000 tonnes (fer et acier)) pour une consommation totale de 22.506.000 tonnes (soit 73,4 %). La consommation de charbon par l'industrie du fer et de l'acier augmenta de 5,3 % en 1963/64, de 8 % en 1964/65 et de 3,8 % en 1965/66, tandis que la consommation par le secteur de production d'électricité augmenta de 10,6 % en 1963/64, de 6,95 % en 1964/65 et de 12,7 % en 1965/66. (161)

Devant l'accroissement rapide de la demande de charbon cokéifiable, tant de la part de la sidérurgie australienne que de la part des marchés étrangers, le « Joint Coal Board » devait se prononcer pour une intensification de la prospection et de la détermination de l'importance des réserves de charbon cokéifiable.

(160) N° 53, 1966, C.E.C.S., p. 1049. (Traduction de l'auteur).

(161) Source des données : Op. cit. (voir (156)), p. 71, tableau 37.

Traduites selon l'équivalence en charbon brut, les exportations de charbon cokéifiable furent en 1964 de 5.200.000 tonnes (45,8 %) et la demande locale fut de 6.160.000 tonnes (54,2 %), la demande totale étant de 11.360.000 tonnes.

Pour 1970, le « Joint Coal Board » estime les exportations à 13.000.000 tonnes (58,3 %) et la consommation locale, à 9.300.000 tonnes (41,7 %), soit une demande totale de 22.300.000 tonnes. (162)

Sur base des prospections réalisées jusqu'en 1965, le « Joint Coal Board » estimait les réserves recouvrables de charbon cokéifiable à 1.000 millions de tonnes pour l'état de New South Wales, et à 250 millions de tonnes pour l'état du Queensland. (163)

Si l'on considère cinquante ans comme une période minimale de couverture, ces réserves sont effectivement insuffisantes, et dès lors, la prospection devrait être intensifiée.

La découverte d'un riche gisement de charbon cokéifiable à Blackwater (Queensland) annoncée au début de 1967, permet toutefois d'envisager l'avenir avec confiance.

De plus, la concurrence des produits pétroliers, l'impact de la prochaine mise en exploitation des gisements de gaz naturel et des autres découvertes pouvant être faites en ce domaine, les possibilités offertes par l'énergie nucléaire tant au Japon qu'en Australie, et l'évolution des techniques en sidérurgie (baisse de la mise au mille du coke au haut fourneau, procédé de réduction directe du fer) sont autant de facteurs qui interviennent dans la détermination de la politique d'exportation du charbon.

Sur base de ces éléments, il nous semble que l'expansion des exportations devrait être maintenue au moins jusqu'au terme de la seconde phase de la programmation (30 juin 1976). A ce moment là, la politique d'exportation pourra être revue en fonction des découvertes réalisées et de l'évolution de la concurrence et des marchés consommateurs.

(162) Dans « Eighteenth annual report for the financial year 1964-1965 », Joint Coal Board, p. 18, tableau 2.

(163) Ibid. (voir (162)), p. 18, point 2.15.

Programme sectoriel n° 5

L'objectif du programme sectoriel n° 5 sera surtout de promouvoir les exportations australiennes de produits industriels manufacturés et de veiller à la conservation des marchés étrangers de ces produits.

L'importance accrue de ce programme sectoriel dans le programme général durant la période de 1958/59 à 1965/66 est très encourageante, bien qu'il y ait lieu de considérer la valeur modeste à l'origine des composants de ce programme. On peut espérer que ce développement pourra être maintenu, ce qui ne pourrait que contribuer à une plus large diversification des exportations australiennes.

Examinons brièvement les composants de ce programme sectoriel.

Les exportations de véhicules, pièces et accessoires ont doublé de 1962/63 à 1965/66, passant de 21.034.246 \$A à 43.329.085 \$A.

Les deux principaux marchés pour les voitures particulières (9.724 véhicules exportés en 1965/66, pour une valeur totale de 13.540.172 \$A) sont la Nouvelle-Zélande (33 %) et la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (10,4 %). En 1965/66, les autres marchés importants furent les pays et régions de l'Asie du Sud-Est (27,7 %) (Thaïlande : 7,4 %, Malaisie : 7,2 %, Singapour : 5 %, Hong-Kong : 3,6 %, Indonésie : 2,4 %, ...), les pays et régions du Pacifique (7,6 %) (îles Fidji : 4,5 %, ...), la Fédération des Indes Occidentales (7,4 %) et le Moyen-Orient (6,3 %) (Koweït : 3,6 %, ...).

Les véhicules commerciaux (915 véhicules exportés en 1965/66 pour une valeur totale de 2.358.667 \$A) sont surtout exportés vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (42 %) et vers l'Asie du Sud-Est (34,3 %). Quant aux ventes de camions à bascule, elles passèrent de 84.868 \$A en 1964/65 à 561.378 \$A en 1965/66 grâce à la livraison de 9 véhicules à l'île Christmas (territoire australien) (200.000 \$A) et de 10 véhicules aux îles Gilbert et Ellice (193.144 \$A).

Les carrosseries, châssis et autres composants pour le montage des véhicules automobiles (19.999.248 \$A en 1965/66) sont essentiellement destinés à la Nouvelle-Zélande (74,6 %) et à l'Afrique du Sud (18,5 %).

En 1965/66, de la valeur totale des exportations australiennes de pièces et accessoires pour véhicules (6.657.793 \$A), la Nouvelle-Zélande en achète 43,5 %, la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, 10,5 %; et l'Afrique du Sud, 10 %, soit ensemble : 64 %. (164) Quant aux cycles, fardiers et autres véhicules (1.312.927 \$A en 1965/66), ils sont en grande partie exportés vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (31,1 %) et vers l'Asie du Sud-Est (25,3 % minimum).

Les exportations australiennes d'ouvrages en métal ont également bénéficié d'une large expansion, passant de 17.870.000 \$A en 1962/63 à 31.013.000 \$A en 1965/66.

On peut estimer qu'au moins 25 % de ces exportations sont dirigés vers la Nouvelle-Zélande, 19 % vers les territoires australiens (dont 17,6 % vers la Papouasie et la Nouvelle-Guinée), 9,9 % vers quatre marchés de l'Asie du

Sud-Est (Malaysia : 4,3 %, Singapour : 1,9 %, Philippines : 1,9 %, Hong-Kong : 1,7 %), 8,3 % vers le Royaume-Uni, 6,3 % vers les Etats-Unis, 2,6 % vers les îles Fidji et 2 % vers l'Afrique du Sud, l'ensemble des ventes à ces marchés correspondant au moins à 73 % de la valeur totale des ventes.

Ces mêmes marchés dominent également pour les exportations eustraliennes de machines, de matériels et d'appareils électriques et non électriques (72.712.000 \$A en 1965/66), leur quote-part globale étant de 76,4 % minimum. La répartition est la suivante : la Nouvelle-Zélande : 27,5 %, les territoires australiens : 15 % (Papouasie et Nouvelle-Guinée : 13,1 %), les quatre marchés de l'Asie du Sud-Est : 15 % (Malaysia : 5,9 %, Singapour : 1,7 %, Philippines : 5,7 %, Hong-Kong : 1,7 %), les Etats-Unis : 6,5 %, le Royaume-Uni : 6,1 %, l'Afrique du Sud : 3,6 %, les îles Fidji : 2,7 %.

Quant à la composition de ces exportations, aucun produit n'était particulièrement dominant en 1965/66.

Pour les ouvrages en métal (31.013.000 \$A) (165), on notera les structures et ouvrages pour l'architecture (fenêtres, auvents, persiennes, cuves, ...) (4.067.120 \$A) exportés vers un grand nombre de pays (Ghana : 14,6 %, Nigéria : 7,3 %, ...), les avions, pièces et accessoires (3.659.685 \$A dont 1.408.375 \$A (38,6 %) pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée), les cylindres, « containers », réservoirs et similaires (3.629.549 \$A dont 25,6 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, 20 % pour la Nouvelle-Zélande et 10,7 % pour la Nouvelle-Calédonie), les outils (sans moteur) (2.719.052 \$A dont 39,1 % pour la Nouvelle-Zélande, 8,8 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée et 7,9 % pour l'Afrique du Sud), les moules (1.177.199 \$A dont 41,8 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, 17 % pour le Japon, 16,5 % pour les Etats-Unis et 8,6 % pour le Royaume-Uni) et les structures en fer et en acier et similaires (1.121.468 \$A dont 59,3 % pour les territoires australiens et 23,6 % pour la Nouvelle-Zélande).

Les exportations australiennes de machines, de matériels et d'appareils électriques et non électriques se sont accrues rapidement durant la période de 1958/59 à 1965/66, la droite de tendance indiquant un taux d'accroissement annuel moyen de 19,83 %.

Représentant en moyenne 25 % de ces exportations, les ventes d'appareils et de matériels électriques augmentèrent de 6.922.000 \$A en 1958/59 à 10.376.000 \$A en 1962/63 et à 19.102.000 \$A en 1965/66. (166)

En 1965/66, les exportations d'équipements de communication (radio, télégraphes, téléphones) atteignaient 7.694.601 \$A contre 6.215.232 \$A en 1964/65. Dans ce domaine, les commandes sont parfois très importantes et la concurrence se limite à quelques sociétés internationales. C'est ainsi que pour l'exercice de 1965/66, on notera des exportations de transmetteurs vers les Philippines pour 1.266.589 \$A, et des exportations de télégraphes, téléphones et accessoires vers l'Espagne pour 1.339.164 \$A. Nonobstant ces ventes spéciales, le principal marché est la Nouvelle-Zélande (52,7 % du total exporté en 1964/65, et à la suite des ventes spéciales, seulement 26 % en 1965/66).

La Nouvelle-Zélande est également le premier importateur pour les autres matériels électriques (câbles et fils électriques, batteries, accumule-

(164) Source des données : « Oversea Trade 1965-66 », C.E.C.S., pp. 106-108. (Les pourcentages et taux donnés dans cette sous-section furent calculés par l'auteur.)

(165) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 80-106.

(166) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 109-116.

teurs, etc.), sa quote-part étant de 20,5 % (dans un total exporté de 12.886.299 \$A). Les autres marchés pour ces matériels sont tout d'abord les territoires australiens (15,3 % dont 13,9 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée), et ensuite une série de marchés dont les achats sont rarement supérieurs à 500.000 \$A, les principaux étant notamment le Royaume-Uni (5,8 %), les Etats-Unis (4,8 %), Hong-Kong (3,6 %) et les îles Fidji (3,1 %).

Quant aux ventes de machines, de matériels et d'appareils non électriques (53.611.096 \$A en 1965/66) (167), elles portent notamment sur les équipements agricoles et accessoires (5.241.279 \$A) exportés vers de nombreux pays, tant en Asie qu'en Afrique et en Amérique latine, les deux principaux importateurs étant cependant la Nouvelle-Zélande (26 %) et l'Afrique du Sud (15,7 %) ; sur les moteurs et pièces détachées (6.096.757 \$A dont : Papouasie et Nouvelle-Guinée : 24,8 %, Nouvelle-Zélande : 21,8 %, Royaume-Uni : 11 %, Etats-Unis : 9 %, Afrique du Sud : 4,3 %) ; sur les équipements pour les mines et la métallurgie (4.202.340 \$A (contre 2.788.732 \$A en 1964/65) dont : Malaisie : 28,1 % (1.180.384 \$A), Philippines : 25 % (1.048.102 \$A), Papouasie et Nouvelle-Guinée : 9,9 %, Etats-Unis : 9,5 %, Nouvelle-Zélande : 9,4 %) ; sur les tracteurs et pièces détachées (4.087.214 \$A dont : territoires australiens : 28,3 %, Nouvelle-Zélande : 22,5 %, Malaisie : 11 %, Ceylan : 7,1 %, République Arabe Unie : 4,8 %, Thaïlande : 2,9 %) ; sur les locomotives (702.429 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 65,4 % (458.338 \$A), Hong-Kong : 26,8 % (188.000 \$A)) ; et sur les machines pour travailler les métaux (3.042.723 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 28,1 %, Royaume-Uni : 11,2 %, Afrique du Sud : 10,1 %, Papouasie et Nouvelle-Guinée : 7,2 %).

On note aussi les équipements pour les carrières et similaires (2.341.015 \$A dont : Malaisie : 23,3 % (546.459 \$A), territoires australiens : 21,1 % (495.877 \$A), Nouvelle-Zélande : 14,4 %, Pakistan : 13,8 %, îles Gilbert et Ellice : 5 %, Thaïlande : 4,3 %), les pompes et pièces détachées (2.053.621 \$A dont : Birmanie : 24,1 % (494.041 \$A), Nouvelle-Zélande : 18,9 %, Papouasie et Nouvelle-Guinée : 12,1 %), les équipements pour la construction des routes (1.419.678 \$A dont : Papouasie et Nouvelle-Guinée : 33,9 % (481.411 \$A), Nouvelle-Zélande : 17,4 %, Malaisie : 15,5 %, Thaïlande : 11,3 %), les grues, les treuils et similaires (929.822 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 35,3 % (328.420 \$A), territoires australiens : 25,7 % (238.244 \$A)), les équipements pour l'industrie alimentaire (y compris pour les produits laitiers) (3.218.778 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 38,1 % (1.225.457 \$A), îles Fidji : 17,4 %, Afrique du Sud : 9,1 %, Royaume-Uni : 7,9 %, Etats-Unis : 5,7 %), les appareils ménagers (y compris les machines à coudre) (1.717.385 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 58,9 % (1.011.903 \$A), Papouasie et Nouvelle-Guinée : 12,3 %), les appareils de réfrigération (688.120 \$A dont : territoires australiens : 48,5 % (333.751 \$A)), les pièces d'appareils de réfrigération (1.140.264 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 66,3 % (756.371 \$A)), et les machines à calculer et similaires (536.838 \$A dont : Papouasie et Nouvelle-Guinée : 46,1 % (247.617 \$A)).

Les exportations australiennes d'articles de sport, de jouets et d'articles de bijouterie et autres, ont aussi très rapidement augmenté, passant de 1.810.000 \$A en 1958/59 à 8.368.000 \$A en 1962/63 et à 14.618.168 \$A en 1965/66. (168)

En 1965/66, les articles de sport (4.061.539 \$A) furent surtout vendus au Royaume-Uni (\$A 2,2 millions minimum, soit 54,3 %), le solde ainsi que les jouets (580.835 \$A), les articles pour fumeurs (101.742 \$A), l'horlogerie et

(167) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 117-133.

(168) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 151-154.

les pièces détachées (442.703 \$A) et les articles divers (46.600 \$A) étant exportés vers les marchés que nous qualifions par convention de « traditionnels » (soit : l'Asie du Sud-Est, la Nouvelle-Zélande (notamment 111.257 \$A de montres et de pièces détachées), les territoires australiens, les îles Fidji, le Japon, les Etats-Unis, et le Royaume-Uni (notamment 130.853 \$A de jouets)).

Les exportations de pierres précieuses et d'articles de bijouterie passent de 6.251.612 \$A en 1962/63 à 9.381.011 \$A en 1965/66.

Le marché dominant est le Japon (4.399.099 \$A en 1965/66, soit 46,9 %).

Pour 1965/66, on notera notamment les opales (6.121.026 \$A dont 5 171.725 \$A d'opales non taillées) vendues principalement au Japon (2.877.936 \$A soit 47 %), aux Etats-Unis (1.084.345 \$A soit 17,7 %) et à Hong-Kong (1.083.536 \$A soit 17,7 %), ainsi qu'à la République fédérale d'Allemagne (9,1 %) et au Royaume-Uni (3,9 %), la quote-part globale de ces cinq importateurs correspondant à 95,4 % du total exporté ; et les perles de culture et similaires (1.534.347 \$A) essentiellement vendues au Japon (1.452.157 \$A soit 94,6 %) : Les diamants non industriels (432.504 \$A) sont surtout exportés vers le Royaume-Uni (34 %), vers l'U.E.B.L. (29,2 %) et vers la Nouvelle-Zélande (24,5 %), tandis que les autres pierres précieuses (874.183 \$A) sont surtout vendues au Royaume-Uni (46,2 %), à la France (17,4 %) et à Hong-Kong (10,1 %). Quant aux exportations d'articles de bijouterie et de pierres semi-précieuses et autres (au total 418.951 \$A), elles sont dirigées vers le Japon et vers les marchés traditionnels.

Les exportations australiennes d'instruments scientifiques, d'appareils de photographie et d'optique et autres, sont passées de 3.544.000 \$A en 1958/59 à 6.271.000 \$A en 1962/63 et à 10.205.000 \$A en 1965/66. (169)

Les deux marchés dominants sont la Nouvelle-Zélande (34,9 %) et le Royaume-Uni (22,9 %), les quatre autres marchés importants étant les Etats-Unis (10,8 %), les territoires australiens (6,1 %), l'Afrique du Sud (3,2 %) et le Canada (3,1 %), la quote-part globale de ces six marchés étant de 81 % en 1965/66.

En 1965/66, ces ventes portaient sur les appareils de photographie et de cinématographie, sur les films et autres articles de ce domaine (5.503.834 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 40,1 % (2.208.995 \$A), Royaume-Uni : 32,3 % (1.775.014 \$A)), sur les appareils et matières utilisés en chirurgie (2.150.142 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 32,5 %, Etats-Unis : 23,6 %, Royaume-Uni : 9,4 %) dont 740.271 \$A de sutures chirurgicales exportées principalement vers les Etats-Unis (433.480 \$A), vers le Royaume-Uni (113.257 \$A) et vers la République fédérale d'Allemagne (108.832 \$A), sur les instruments scientifiques (1.691.354 \$A dont : Nouvelle-Zélande : 24,9 %, Etats-Unis : 18,7 %, territoires australiens : 11,3 %, Royaume-Uni : 8,1 %, Canada : 6,4 %), et sur les instruments d'optique (860.141 \$A dont Nouvelle-Zélande : 24,8 %, Royaume-Uni : 24,1 %, Afrique du Sud : 15,3 %).

Pour le troisième exercice annuel consécutif, les exportations australiennes de produits chimiques ont augmenté à un taux d'environ 12,5 % (12,29 % en 1963/64, 12,85 % en 1964/65 et 12,36 % en 1965/66).

Pour la période de 1958/59 à 1965/66, la droite de tendance indique un taux d'accroissement annuel moyen de 18,25 %, la valeur des exportations passant de 15.414.000 \$A en 1958/59 à 21.682.000 \$A en 1962/63 et à

(169) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 154-158.

42.301.000 \$A en 1965/66. Le seul fléchissement constaté fut durant la récession de 1961/62.

Bien que la concurrence soit très forte sur le marché mondial, et que fort probablement, la protection tarifaire accordée à l'industrie chimique australienne devra être maintenue dans une certaine mesure, malgré l'inconnue que pose l'influence des participations étrangères sur cette industrie, on peut supposer que la poursuite du développement des exportations devrait être possible, notamment vers les marchés où les produits chimiques australiens bénéficient d'avantages tarifaires, et vers les marchés de l'Asie du Sud-Est.

Ce désir d'expansion fut d'ailleurs exprimé par la « Australian Chemical Industry Council » (Conseil Australien de l'Industrie Chimique) dans son rapport annuel de 1965 (170), ce Conseil déclarant que « l'industrie chimique australienne doit faire les plus grands efforts pour augmenter le volume des produits chimiques exportés d'Australie, à la fois comme exportations directes et comme composants d'autres articles exportés ». Dans cette optique, cette institution a constitué un groupe spécial, le « Export Promotion Group », pour assister ses membres dans la solution des problèmes de l'exportation.

En 1965/66, les produits chimiques furent essentiellement exportés vers les marchés traditionnels, cinq marchés achetant pour 77,4 % de la valeur totale (42.301.000 \$A) (soit : Nouvelle-Zélande : 28,3 % (11.992.000 \$A), Japon : 22,4 % (9.462.000 \$A), Etats-Unis : 16,4 % (6.924.000 \$A), Royaume-Uni : 5,3 % (2.259.000 \$A), territoires australiens : 5 % dont la Papouasie et la Nouvelle-Guinée : 4,9 % (2.063.000 \$A)), et six autres marchés achetant pour 10,6 % (les quatre marchés traditionnels de l'Asie du Sud-Est : 7,2 % (Malaysia : 3,1 %, Singapour : 1,4 %, Hong-Kong : 1,5 %, Philippines : 1,2 %), l'Afrique du Sud : 1,9 % et les îles Fidji : 1,5 %), la quote-part globale de ces onze marchés étant de 88 %.

Quant à la composition de ces exportations, on notera les préparations médicinales et pharmaceutiques (11.237.834 \$A dont 61,2 % pour la Nouvelle-Zélande (6.875.000 \$A), la caséine (10.182.891 \$A dont 47,3 % pour les Etats-Unis (4.819.915 \$A) et 43,5 % pour le Japon (4.427.776 \$A)), le savon et les succédanés (1.862.835 \$A dont 37,1 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée (692.000 \$A)), les insecticides et les désinfectants (1.060.674 \$A dont 49,4 % pour la Nouvelle-Zélande (523.796 \$A) et 18,7 % pour la Papouasie et la Nouvelle-Guinée), la gélatine non manufacturée (925.950 \$A dont 39,1 % pour les Etats-Unis, 23,3 % pour le Canada et 18 % pour le Royaume-Uni), les oxydes de plomb (617.044 \$A dont 40,9 % pour la Nouvelle-Zélande, 24,3 % pour les Philippines et 16,4 % pour le Malaysia), et le sel (567.196 \$A dont 49 % pour le Japon et 35,8 % pour la Nouvelle-Zélande). (171) On remarquera la nette spécialisation des marchés suivant les produits exportés.

Quant aux exportations de pigments, de peintures et de vernis, malgré leur forte hausse, elles demeurent marginales, ne représentant que 2,02 % de la valeur totale du programme sectoriel n° 5 en 1965/66.

La valeur de ces exportations est passée de 1.824.000 \$A en 1958/59 à 2.837.000 \$A en 1964/65 et à 5.361.000 \$A en 1965/66, l'augmentation de 89 % enregistrée en 1965/66 étant attribuable aux ventes de pigments blancs (autres que la barytine) qui passent de 10.596 \$A à 2.200.296 \$A (dont 1.205.712 \$A de ventes à la Nouvelle-Zélande (54,6 %)).

(170) Dans « Annual Report 1965 », p. 5 (Traduction de l'auteur)

Ces ventes sont basées sur les marchés du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, des exportations étant également réalisées vers les Etats-Unis et vers l'Europe occidentale (principalement vers les Pays-Bas).

Enfin, pour les exportations de marchandises diverses qui atteignaient 45.736.000 \$A en 1965/66, contre 18.490.000 \$A en 1958/59, on peut supposer que l'expansion pourra facilement se maintenir au taux de 10,70 % fixé comme objectif général pour la phase « financière » de la programmation. On notera d'ailleurs que pour la période de 1961/62 à 1965/68, la droite de tendance indique un taux d'accroissement annuel moyen de 13,54 %.

En 1965/66, ces exportations étaient constituées notamment des envois d'une valeur n'excédant pas 100 \$A (13.773.303 \$A dont 52,2 % pour les territoires australiens (7.188.576 \$A)), des matières plastiques (172) (6.637.781 \$A dont 47 % pour la Nouvelle-Zélande (3.124.000 \$A) et 17,1 % pour le Royaume-Uni), des armes (500.877 \$A) et des munitions et explosifs (3.432.946 \$A) (Nouvelle-Zélande : 40,5 %, Singapour : 19,7 %, Malaisie : 11,2 %), des bateaux et pièces détachées (2.963.269 \$A dont : Nouvelles-Hébrides : 25,3 %, Malaisie : 16 %, Papouasie et Nouvelle-Guinée : 13,9 %), des maisons préfabriquées (2.784.448 \$A dont 2.102.914 \$A pour les territoires australiens (75,5 %)), des équipements pour des grands projets (2.292.920 \$A dont : Papouasie et Nouvelle-Guinée : 28,8 % (659.882 \$A), Nouvelle-Zélande : 23 % (527.091 \$A), Thaïlande : 14,9 %, Nouvelles-Hébrides : 11,6 %), des peintures et des antiquités et œuvres d'art (1.226.941 \$A dont 653.913 \$A pour la Nouvelle-Zélande (53,3 %)), des emballages (1.134.613 \$A) et des meubles (1.180.577 \$A). (173)

(171) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 156-168.

(172) Selon la nouvelle classification statistique, les matières plastiques sont incorporées dans la section des produits chimiques (même programme sectoriel).

(173) Source des données : Op. cit. (voir (164)), pp. 168-179.

CHAPITRE V

CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DE LA PROGRAMMATION

Si l'objet du programme général fut de formuler un objectif, traduit en recettes à réaliser par les exportations, qui permettrait de sauvegarder les liquidités internationales et d'éviter que des déséquilibres purement temporaires ne contraignent à l'introduction de mesures qui pourraient s'avérer contraires au développement harmonieux de l'économie australienne, et si les programmes sectoriels ont présenté une solution du problème d'application en fixant des objectifs sectoriels et en permettant la localisation des accroissements autonomes, la réalisation des objectifs fixés dépendra du cadre institutionnel et juridique sur lequel la programmation des exportations pourra s'appuyer.

C'est ce cadre institutionnel et juridique que nous examinerons succinctement dans ce chapitre, l'institution d'un « Bureau de programmation des exportations » étant également abordée.

Vu la nature du sujet, nous n'avons pu éviter le caractère descriptif de ce chapitre basé essentiellement sur l'étude des actes officiels (1), étude que nous limiterons aux principales institutions et dispositions qui, selon nous, intéressent directement la programmation des exportations.

La fédération, le gouvernement et l'appareil administratif

En vertu de l'Acte constitutionnel (« The Commonwealth of Australia Constitution Act », 63 & 64 Vict., Chapitre 12 (9 juillet 1900)), le « Commonwealth » d'Australie forme une Fédération des Etats de New South Wales, de Victoria, de South Australia, du Queensland, de Tasmania et de Western Australia, sous la couronne du Royaume-Uni.

Le pouvoir législatif du Commonwealth est assumé par le Parlement Fédéral constitué du Souverain, du Sénat et de la Chambre des Représentants (« House of Representatives »).

Le Souverain du Royaume-Uni est représenté par un Gouverneur Général auprès du Commonwealth d'Australie, et par un Gouverneur auprès de chacun des Etats. Ce sont ces représentants du Souverain qui exercent le pouvoir exécutif en Australie.

Outre certains pouvoirs et fonctions qui lui sont conférés par le Souverain, les pouvoirs du Gouverneur Général comprennent notamment la convocation, la prorogation et la dissolution du Parlement, la sanction des lois, la nomination des ministres, de certains fonctionnaires et des Juges, et la commande des forces armées, pouvoirs exercés seulement sur avis des ministres fédéraux ou du Conseil Exécutif Fédéral (« Federal Executive Council »).

Les fonctions et les pouvoirs des Gouverneurs des Etats sont semblables et sont exercés sur avis des Conseils Exécutifs. On notera que comme le fait remarquer H. R. Anderson (2), « le Gouverneur Général du Commonwealth et le gouvernement du Commonwealth n'ont pas juridiction sur la nomination et les actions d'un Gouverneur d'Etat. Sa nomination concerne seulement le gouvernement de l'Etat et, en tant que conseiller de la Reine, le gouvernement du Royaume-Uni ».

Le Sénat (« Senate ») compte soixante sénateurs, soit dix sénateurs pour chacun des Etats, proportion instaurée afin de sauvegarder les intérêts des états moins peuplés (élection de moitié tous les trois ans). Cette assemblée exerce surtout une action de révision.

Le nombre des députés à la Chambre est si possible le double de celui des sénateurs, moyennant répartition proportionnelle entre les Etats suivant leur population, avec un minimum de cinq députés par Etat, ainsi qu'un député pour le « Australian Capital Territory » (Canberra) et un député pour le « Northern Territory ». [En 1966, la répartition était la suivante : New South Wales : 46, Victoria : 33, Queensland : 18, South Australia : 11, Western Australia : 9, Tasmania : 5].

La forme du gouvernement, tant du Commonwealth que des Etats, est celle du « Cabinet » responsable devant le Parlement, suivant la formule adoptée au Royaume-Uni. Dans les Etats, tous les ministres sont membres du « Cabinet » présidé par le « Premier ». Pour le Commonwealth, le « Cabinet » est constitué de douze ministres, avec le « Premier Ministre » comme président, les autres ministres pouvant être appelés à participer aux réunions traitant des matières relevant de leur département.

(1) Il s'agit surtout des actes législatifs du Commonwealth (« Commonwealth Acts ») émis jusqu'au 31 décembre 1966.

En matière judiciaire, la Constitution du Commonwealth a établi la « High Court of Australia » qui est la Cour Suprême Fédérale (= Federal Supreme Court). La « High Court » est la juridiction d'appel après les tribunaux fédéraux et des Etats ; elle est la seule juridiction australienne compétente pour les questions relevant de la constitution et de la délimitation des pouvoirs entre le Commonwealth et les Etats.

Ont également juridiction sur l'ensemble de l'Australie, le « Federal Court of Bankruptcy » (Tribunal Fédéral des Faillites), et le « Commonwealth Industrial Court » (Tribunal Industriel du Commonwealth) qui a notamment le pouvoir d'interpréter et de faire respecter les décisions d'une institution non judiciaire : la « Conciliation and Arbitration Commission », Commission de conciliation et d'arbitrage pour les conflits sociaux s'étendant en dehors des limites d'un état.

Chaque Etat a sa propre organisation judiciaire, avec une Cour Suprême (« State Supreme Court »). La dernière juridiction d'appel est le « Privy Council » à Londres (soit via la « High Court », soit directement des « State Supreme Courts »).

Les Parlements des Etats, tout comme celui du Commonwealth, sont bicaméraux, à l'exception du Queensland qui a aboli le « Legislative Council » en 1922, ne conservant que la « Legislative Assembly ».

L'organisation parlementaire et la procédure sont assez semblables à celles du Royaume-Uni. La « Lower House » des Etats (dénommée « Legislative Assembly » dans les états de New South Wales, de Victoria, de Western Australia et du Queensland, et « House of Assembly » dans les états de South Australia et de Tasmanie) est analogue à la « House of Commons » du Royaume-Uni, et elle est le principal organe légiférant, la « Upper House » (dénommée « Legislative Council ») assumant plutôt un rôle de révision, par analogie avec la « House of Lords » du Royaume-Uni. Du point de vue électoral, seule la Tasmanie a un système de représentation proportionnelle, les autres Etats procédant par un système de quotas.

Enfin, c'est le gouvernement fédéral qui gouverne les territoires, à savoir : le Territoire de la Capitale Australienne (« Australian Capital Territory »), le Territoire du Nord (« Northern Territory »), le Territoire de la Papouasie, et en accord avec l'Organisation des Nations Unies (« trusteeship agreement »), le Territoire de la Nouvelle-Guinée et Nauru, le Territoire des îles Ashmore et Cartier, l'île Norfolk, les îles Cocos (Keeling), Christmas, Heard et MacDonald, ainsi que le Territoire Antarctique Australien (« Australian Antarctic Territory »).

L'administration de ces territoires est assurée par le « Department of Territories », à l'exception du Territoire de la Capitale Australienne qui dépend du « Department of the Interior », ainsi que du Territoire des îles Heard et MacDonald et du Territoire Antarctique Australien administrés par le « Department of External Affairs ».

Les pouvoirs du Parlement fédéral sont limités par la section 51 de la Constitution du Commonwealth, tout amendement à cet Acte devant être approuvé par un référendum obtenant la majorité générale des votes et la majorité des votes dans la majorité des états (en vertu de la section 128 de la Constitution).

(2) H.R. Anderson : dans l'ouvrage « The Government of the Australian States », édité par S.R. Davis, p. 14. (Traduction de l'auteur)

Ces pouvoirs concernent :

— la défense du Commonwealth et de plusieurs Etats et le contrôle des forces pour l'exécution et le respect des lois du Commonwealth ;

— les affaires étrangères ; le commerce international et le commerce entre les Etats ; la taxation (notamment les droits de douane) (sans discrimination entre les Etats) ; les subventions à la production et à l'exportation de marchandises (uniformes pour tout le Commonwealth) ;

— la monnaie, sa frappe et sa teneur légale ; l'emprunt d'argent pour le Commonwealth ; la banque, autre que la banque d'Etat, et la banque d'Etat s'étendant au-delà des limites dudit Etat, l'incorporation des banques et l'émission de papier-monnaie ; l'assurance autre que l'assurance d'Etat, et l'assurance d'Etat s'étendant au-delà des limites dudit Etat ;

— la lettre de change et le billet à ordre ; la faillite et l'insolvabilité ; les brevets, les droits d'auteur et les marques ; les sociétés étrangères et les sociétés commerciales et financières constituées dans les limites du Commonwealth ;

— les services de la poste, des télégraphes et téléphones et similaires ; le recensement et les statistiques, les poids et mesures, les observations astronomiques et météorologiques, la quarantaine, les phares, balises et bouées, la pêche dans les eaux australiennes en dehors des limites territoriales ;

— le mariage, le divorce et les régimes matrimoniaux, les pensions de vieillesse et d'invalidité, les indemnités de chômage, de maladie, et autres formes d'indemnités sociales, l'immigration et l'émigration, la naturalisation et le régime des étrangers, certaines matières judiciaires ;

— l'acquisition, la construction et l'extension des chemins de fer en accord avec l'Etat intéressé ;

— la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail dépassant les limites d'un Etat ;

— et enfin, les matières déferées au Parlement fédéral par un Parlement d'Etat, et les matières accessoires à l'exécution de tout pouvoir accordé au Commonwealth par la Constitution fédérale. (3)

Les autres pouvoirs sont laissés aux Etats, conformément à leur Constitution et à celle du Commonwealth. Ils portent notamment sur le développement économique de l'Etat (travaux publics, expansion industrielle, exploitation des ressources naturelles, ...), les services sociaux (santé, éducation), les services d'utilité publique, la coopération avec les autorités locales de l'Etat, et la réglementation des professions, du commerce et de l'industrie.

Il apparaît dès lors que la programmation des exportations serait du ressort des autorités fédérales.

Cependant, bien que la section 90 de la Constitution fédérale accorde un pouvoir exclusif au Parlement fédéral pour imposer des droits de douane et accises et pour accorder des subventions à la production ou à l'exportation de biens, la section 91 stipule que rien dans ledit Acte interdit à un Etat d'accorder une aide ou une subvention à l'extraction de l'or, de l'argent ou d'autres métaux et, moyennant consentement des deux assemblées du Parlement du Commonwealth (exprimée par une Résolution), à la production ou à l'exportation de biens, tandis qu'en vertu de la section 92, le commerce et les échanges entre les Etats doivent être absolument libres, aucune loi ni

(3) Résumé et traduction de l'auteur de la section 51 dans « The Commonwealth of Australia Constitution Act », 63 & 64 Vict., 9 juillet 1900.

règlement ne pouvant donner une préférence à un Etat ou à une partie d'un Etat (section 88).

Comme nous l'avons signalé dans le Chapitre II, la section 82 de la Constitution fédérale a fortement entravé la stabilisation des revenus des agriculteurs, en rendant pratiquement impossible l'acquisition totale des productions par des organisations centrales de contrôle et de commercialisation, les référendums engagés pour modifier cette section ayant échoué jusqu'à présent.

Le caractère de plus en plus national des problèmes posés devait accroître la nécessité de coordonner l'action du Commonwealth et des Etats. La coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Etats est assurée notamment via les Conférences des premiers ministres, par les conférences des Commissaires (« Commissioners ») des services publics du Commonwealth et des Etats, et par des accords politiques.

A l'échelon ministériel, en plus de la Conférence des premiers ministres (« Premier's Conference » ou « Conference of Commonwealth and State Ministers »), la coordination est notamment assurée par le « Australian Loan Council » et par le « Australian Agricultural Council ».

Le statut du « Australian Loan Council », fondé en 1923, découle de l'amendement introduit sous la section 105A de la Constitution fédérale (en vertu du « Financial Agreement Validation Act »), sa principale fonction étant de contrôler et de régulariser les emprunts des gouvernements du Commonwealth et des Etats. Le pouvoir du Commonwealth y est assuré par l'attribution de deux voix (plus une voix pour départager), contre une voix pour chacun des Etats, et par le pouvoir financier de la « Commonwealth Bank ». Les décisions du « Loan Council » pour les emprunts devant financer des grands travaux, influencent directement le développement des Etats.

Le « Australian Agricultural Council », constitué en 1934, a pour principale fonction d'assurer la coordination de la politique agricole. Il est formé par le « Commonwealth Minister for Primary Industry » (ministre fédéral de l'industrie primaire) et par les ministres de l'agriculture des Etats, ainsi que par d'autres ministres suivant l'objet des débats.

Comme exemples de la coordination à l'échelon administratif, nous mentionnerons :

— le « Joint Coal Board » établi en 1946 par un accord conclu entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état de New South Wales, en vue de régulariser et d'améliorer l'industrie charbonnière dans l'état de New South Wales ;

— le « Snowy Mountains Council » établi suivant l'accord conclu en 1949 entre le Commonwealth et les états de New South Wales et de Victoria pour le projet hydro-électrique de « Snowy Mountains » (exécuté par la « Snowy Mountains Hydro-Electric Authority »).

— la « River Murray Commission » constituée en 1915 entre le Commonwealth et les états de New South Wales, de Victoria et de South Australie, pour assurer un usage économique des eaux du fleuve Murray et de ses affluents ;

— la « Australian Aluminium Production Commission » établie en 1944 entre le Commonwealth et l'état de Tasmania pour la production de lingots d'aluminium ;

— la « Australian Atomic Energy Commission » dont la principale fonction est d'assurer l'information des Etats ;

— et la « National Health and Medical Research Council » pour conseiller les autorités gouvernementales dans les matières relatives à la santé publique et à la recherche médicale.

Dans le domaine des pouvoirs réservés aux Etats en vertu de la Constitution, l'influence du gouvernement fédéral s'est accrue via la « Grants Commission », institution chargée de faire rapport au Gouverneur Général sur les demandes d'assistance financière introduites par les Etats (Tasmania et Western Australia pour 1966/67), et via le « Australian Loan Council », la « Commonwealth Bank » et le Département des finances (« Commonwealth Treasury »).

Le remboursement aux Etats des recettes fiscales perçues par la Commonwealth (« financial assistance grants ») se fait au moyen d'une formule tenant compte de l'évolution de la population dans les états et de l'augmentation de la moyenne des salaires en Australie.

En plus, pour permettre aux Etats d'améliorer les services qu'ils rendent, un « facteur d'amélioration » (« betterment factor ») fut introduit. Pour la formule en vigueur de 1960/61 à 1964/65, ce « facteur d'amélioration » correspondait à 10 % de l'augmentation de la moyenne des salaires.

L'importance des revenus en provenance du Commonwealth diffère nettement suivant les Etats. C'est ainsi qu'en 1964/65, ils représentaient 31,49 % du total des revenus de l'état de New South Wales (236.370.000 \$A pour un total de 750.640.000 \$A), 38,11 % pour l'état de Victoria (176.004.000 \$A pour un total de 461.862.000 \$A), 39,22 % pour l'état de South Australia (79.562.000 \$A pour un total de 202.882.000 \$A), 39,43 % pour l'état du Queensland (103.304.000 \$A pour un total de 261.988.000 \$A), 49,56 % pour l'état de Western Australia (88.564.000 \$A pour un total de 178.714.000 \$A), et 59,38 % pour l'état de Tasmania (44.432.000 \$A pour un total de 74.882.000 \$A). (4)

Ces six états sont très différents, tant par leurs conditions naturelles et leurs ressources que par leur population et leur niveau et forme de développement. De plus, le Professeur S. R. Davis souligne que « la fondation des partis politiques australiens est profondément ancrée dans les Etats, ... fait de première importance ... pour comprendre le fonctionnement de la politique tant des Etats que de la Fédération » (5). Cependant, on peut difficilement dire quelle sera l'influence de la politique suivie à l'échelon fédéral, sur les élections dans les états, et vice versa, de nettes divergences étant parfois constatées, divergences variant de plus d'un état à l'autre.

Quant aux différences existant entre les habitants des états, la question est de savoir si elles sont suffisamment profondes et attachées à l'état plutôt qu'aux individus. Il faudrait dès lors distinguer les différences dues par exemple à une appartenance politique, à l'occupation professionnelle, au lieu de résidence (population urbaine ou rurale), de celles basées sur la notion de l'Etat. Or, au point de vue de la distribution de la population, les états diffèrent énormément. Alors que la Victoria est le plus petit état continental avec la population urbaine la plus forte, le Western Australia a la plus grande superficie avec une faible population, de même que le Queensland, deu-

(4) Source : « Thirty-Third Report (1966) », Commonwealth Grants Commission pp. 90-106.

(5) S.R. Davis : « The Government of the Australian States », p. 578. (Traduction de l'auteur)

xième état par la superficie. On peut aussi considérer que l'opinion des zones minières de Kalgoorlie (Western Australia) et de Mt. Isa (Queensland) sera différente de celle des zones agricoles. Enfin, si on constate une nette différence d'opinion devant des problèmes tels que l'intégration des aborigènes et l'immigration, on constate aussi que l'opinion dans les états change.

Quant à l'action du gouvernement fédéral, A.J. Davies considère que celui-ci « doit promouvoir à la fois l'unité et la diversité » (6).

Mais si une saine rivalité entre les états est génératrice de progrès, il faut éviter qu'une action unilatérale d'un état n'ait des effets adverses sur les autres, et il faut maintenir la coordination dans les matières où une action commune est préférable.

Dans le cadre de la programmation des exportations, cette action commune est traduite par le programme général, tandis que par les programmes sectoriels, on devra s'efforcer d'assurer le progrès des états et une répartition équitable des efforts.

Toutefois, la réalisation d'une telle politique ne sera pas toujours facile puisque non seulement, certains produits exportés intéressent directement un état (comme notamment le sucre pour le Queensland, les pommes pour la Tasmanie et le minerai de fer pour le Western Australia), mais en plus, l'importance régionale pour un même produit peut être nettement différente.

Par exemple, nous pensons à l'actuelle controverse au sujet de la culture du coton dans le nord de l'état de Western Australia. Alors que la décision du gouvernement fédéral de retarder le financement de la seconde phase du projet « Ord » de l'état de Western Australia, peut être considérée comme compatible avec l'objectif général d'éviter une surproduction, on peut cependant se demander s'il est équitable de faire supporter la réalisation de cet objectif par des agriculteurs qui sont à peine engagés dans la production et qui risquent dès lors de ne pas pouvoir obtenir une juste rémunération de leurs investissements et de leurs efforts.

Peut-on également considérer cette décision comme compatible avec l'intérêt régional et avec l'objectif général de décentralisation et de mise en valeur des régions isolées jusqu'à présent ?

Il ne nous appartient naturellement pas de nous immiscer dans une question de politique intérieure de l'Australie, mais selon nous, ce cas illustre assez bien les problèmes qui peuvent se poser dans l'exécution des programmes sectoriels.

Enfin, comme exemple de la relation entre le Commonwealth et les Etats, le Professeur R.S. Parker donne la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation » (« C.S.I.R.O. ») qui « aide au développement surtout en poursuivant la recherche pure et en publiant les résultats » et les « Départements de l'agriculture et de l'industrie des Etats » qui « font un travail assez semblable, mais qui doivent d'abord s'assurer, par leurs services annexes, que les nouvelles connaissances et techniques soient comprises et appliquées par les agriculteurs et les industriels » (7).

(6) A.J. Davies : dans l'ouvrage « Public administration in Australia » (édité par R.N. Spann), p. 63. (Traduction de l'auteur)

(7) R.S. Parker : dans l'ouvrage « Public administration in Australia » (édité par R.N. Spann), p. 93. (Traduction de l'auteur)

La position du Bureau de programmation des exportations (dont nous proposons la création) sera assez semblable à celle de la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation », l'application de ses recommandations incombant aux institutions spécialisées qui existent déjà pour les principaux produits exportés, et aux autorités publiques pour les produits et pour les questions ne relevant pas de ces institutions.

Pour le secteur minier, l'action des autorités est particulièrement nette, les droits de prospection et d'exploitation étant accordés par les autorités des états, tandis que le gouvernement du Commonwealth contrôle les exportations de nombreux minerais et métaux.

Outre les institutions parlementaires, on a les départements dont la responsabilité des opérations est assumée par les ministres devant leur Parlement, et un grand nombre de corporations, de tribunaux, de « boards » et d'autres entités jouissant d'une indépendance plus ou moins grande suivant le cas.

Pour l'Australie, on peut estimer qu'il y a plusieurs centaines d'institutions autres que les institutions parlementaires et judiciaires, et que les départements ministériels. Comme le mentionne le Professeur R. S. Parker (8), la diversité des contrôles auxquels sont soumises ces entités ne permet pas de résumer leurs relations d'une façon simple.

On notera qu'à ce sujet, T. H. Kewley estime que « ce qui distingue principalement la corporation statutaire (« statutory corporation ») d'un département ministériel, est qu'en exerçant ses pouvoirs et devoirs statutaires, elle n'a pas de responsabilité complète et directe devant le Parlement » (9).

En conclusion, vu l'importance de la programmation des exportations tant pour certains états que pour l'ensemble du Commonwealth, il s'agira d'être très prudent dans la détermination des responsabilités des institutions intervenant dans l'élaboration et dans l'exécution des programmes.

(8) R.S. Parker : dans l'ouvrage cité en (7) p. 78.

(9) T.H. Kewley : dans l'ouvrage « Public administration in Australia » (édité par R.N. Spann), p. 102. (Traduction de l'auteur)

Le Bureau de programmation des exportations et les collaborations possibles

Nous proposons la constitution d'un « Bureau de programmation des exportations » formé de six économistes : un économiste pour le programme général et cinq économistes pour les programmes sectoriels.

L'économiste prenant en charge le programme sectoriel n° 5 s'occupera en plus de l'étude des relations commerciales avec la Nouvelle-Zélande et avec les territoires australiens non continentaux.

Afin d'éviter une orientation trop personnelle de la programmation, nous nous prononçons pour une direction collégiale du Bureau, d'autant plus que vu la spécialisation des économistes, nous préférons voir substituer au principe de la subordination celui de la collaboration, ce principe étant aussi préférable pour sauvegarder la position des économistes dans leurs contacts extérieurs et pour maintenir entières leurs responsabilités.

Le commerce extérieur étant du ressort du gouvernement du Commonwealth en vertu de la section 51 de la Constitution du Commonwealth, ce Bureau fera partie de l'administration fédérale.

Bien que nous ne possédions qu'une connaissance limitée du climat politique de l'Australie et que nous ignorions la position des parlementaires devant ce projet de programmation que nous proposons, nous pensons que dans le contexte australien, ce Bureau doit demeurer au service du Cabinet et directement responsable envers celui-ci, et que son succès dépendra essentiellement de la discrétion qu'il pourra maintenir sur ses activités.

Cette discrétion nous semble indispensable s'il veut éviter des problèmes politiques et s'il veut s'assurer la collaboration du secteur privé, notamment pour la connaissance des contrats à long terme des exportations.

Enfin, afin de sauvegarder sa neutralité, son statut devrait lui permettre de demeurer en dehors des départements.

On a pu constater que dans l'élaboration de la programmation, nous nous sommes basé sur des taux précis et que nous avons écarté délibérément de nombreuses supputations.

Nous estimons en effet qu'il est inutile de présenter aux ministres une série de taux et de programmes calculés en supposant par exemple que les entrées de nouveaux capitaux privés étrangers seraient en moyenne de 0 ou de 250 ou de 500 millions de dollars par an, que l'immigration nette serait de 75.000, de 100.000 ou de 125.000 personnes par an, que le taux de substitution des importations serait de 0 %, de a % ou de b %, que le produit intérieur brut augmenterait au taux annuel moyen de c % ou de d %, que la hausse des prix serait de e % ou de f %, etc..

De tels calculs sont très intéressants au point de vue théorique et ils peuvent être établis en marge de la programmation, mais nous ne voyons pas comment devant une telle série de programmes et d'hypothèses, les ministres pourraient arrêter une politique d'action précise et comment ils

pourraient choisir un programme là où malgré leur spécialisation et leurs recherches, les économistes n'ont pu se prononcer ? En fait, pour pouvoir choisir un des programmes proposés, les ministres seraient pratiquement obligés de demander à leur département de refaire l'étude, mettant ainsi en doute l'utilité même du travail réalisé par le Bureau de programmation.

Il est évident qu'en fixant des taux précis, la critique sera beaucoup plus facile que dans le cas d'une série de taux basés sur différentes suppositions, ou dans un système de taux minima et maxima, mais outre le fait que dans une certaine mesure, on peut considérer ces systèmes variés comme une fuite devant les responsabilités et les difficultés, le but du Bureau est d'arrêter des programmes d'action, et non pas de faire des études théoriques.

Les programmes doivent être des guides précis pour la politique économique, et le Bureau de programmation doit être au service de l'Australie, et non pas au service de la théorie.

Après examen des programmes, le Cabinet décidera des mesures à introduire en vue de permettre la réalisation des objectifs approuvés. Ces mesures intéresseront notamment les relations internationales, la politique douanière, la politique des prix minima sur le marché intérieur, l'octroi de subventions et de garanties aux plans de stabilisation et aux organisations spécialisées, le contrôle des revenus des exportateurs, le contrôle des exportations de minerais, et les dispositions fiscales et autres visant à promouvoir les exportations.

Une fois ces mesures arrêtées, l'exécution proprement dite de la programmation incombera aux organisations spécialisées, dans les limites de leurs pouvoirs, et aux autorités publiques pour les produits et pour les questions ne relevant pas de ces organisations.

Cependant, la réalisation effective de la programmation des exportations dépendra finalement de la coopération du secteur privé, ce qui pose une inconnue que seule la pratique permettra de délimiter et de résoudre.

Car si la programmation des exportations a pour principal objectif de renforcer la stabilité économique du pays, et si elle ne vise absolument pas à restreindre abusivement les activités du secteur privé qui, bien au contraire, ne peut que profiter d'une plus grande stabilité économique, le contrôle des accroissements autonomes des recettes d'exportation entraînera fort probablement des oppositions qui pourront à la fois poser des problèmes politiques et mettre en danger l'existence de certaines organisations spécialisées.

On peut toutefois supposer que la crise de 1951/52 aurait pu être évitée si l'on avait neutralisé en 1950/51 la forte hausse des exportations de produits lainiers en bloquant les recettes excessives, blocage qui n'aurait duré qu'un an ou deux, et qui pour les agriculteurs aurait pu être compensé par le profit réalisé grâce à l'exonération fiscale des fonds bloqués et par l'octroi d'intérêts.

Pour l'avenir, un tel choix politique entre l'intérêt général et un intérêt sectoriel est heureusement peu probable, et le contrôle des accroissements autonomes des exportations pourra être assuré par les plans de stabilisation pour les produits agricoles, et par la coopération avec les sociétés minières.

Pour l'élaboration des programmes, le Bureau devra naturellement s'assurer la collaboration à la fois du secteur public et du secteur privé.

Cette collaboration sera dite « générale » lorsqu'elle contribuera principalement à une meilleure connaissance des problèmes de la programmation et des objectifs, tandis qu'elle sera dite « directe » lorsqu'elle contribuera directement à la programmation générale et/ou sectorielle.

Pour le programme général, le principal collaborateur direct devrait être le « Department of Treasury » (Département des Finances).

Dans l'élaboration de ce programme (Chapitre III), nous avons émis l'avis que pour les dépenses et les recettes du secteur public, il était préférable d'utiliser les estimations budgétaires établies par ce département, plutôt que de recourir à des coefficients théoriques basés sur le produit intérieur brut. Pour le calcul des propensions marginales individuelles, la collaboration de ce département devrait aussi permettre une imputation plus exacte des impôts sur les revenus et des droits et taxes divers suivant les trois catégories de travailleurs.

Enfin, cette collaboration devrait faciliter la projection des revenus non distribués faussés par l'incorporation de la variation des provisions fiscales (voir notre tableau 2-16), et la détermination rapide des réserves d'amortissement des sociétés et des personnes.

Une collaboration directe est souhaitée de la part du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » et de la « Reserve Bank of Australia », deux institutions responsables envers le Trésorier, et de la part du « Bureau of Agricultural Economics » qui fait partie du « Department of Primary Industry ».

Le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » comprend un bureau central à Canberra et un bureau dans chacun des états. (Fin juin 1966, le personnel occupé était estimé à environ deux mille personnes, dont près de la moitié à Canberra. (10))

Ce Bureau est chargé notamment d'obtenir et de publier les données statistiques et de fournir des informations statistiques et des conseils aux départements, et il est évident que les renseignements et le matériel électronique dont il dispose, faciliteront beaucoup l'établissement des programmes. Enfin, la réalisation d'un tableau d'input-output d'ensemble auquel travaillait le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » en 1966, devrait permettre une prévision plus précise des importations, et dès lors, du solde à couvrir par les recettes d'exportation.

La collaboration de la « Reserve Bank of Australia » sera très utile pour les questions monétaires (notamment celles relatives aux liquidités internationales), pour les prévisions concernant l'or, et pour l'indice des prix à l'importation qui est établi par cette institution.

Nous avons également supposé que la « Reserve Bank of Australia » ainsi que le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » pourraient collaborer à la projection des revenus nets retenus par les fonds d'assurance sur la vie et par les caisses des pensions, qui font partie de la capacité intérieure de financement (voir notre tableau 2-21). (On notera que le siège central (à Sydney) de la « Reserve Bank of Australia » comporte un « Research Department » (Département de la Recherche).)

Enfin, une collaboration directe du « Bureau of Agricultural Economics » du « Department of Primary Industry » nous paraît souhaitable, vu la spécialisation de ce service. Pour le programme général, cette collaboration nous semble surtout utile pour la détermination de la consommation et de l'épargne des agriculteurs, car comme nous l'avons constaté dans le Chapitre II

(voir tableau 2-10), les fortes fluctuations du revenu individuel faussent le calcul des affectations par les propensions marginales.

Les départements et les institutions dont la collaboration présente un intérêt général pour le Bureau de programmation sont en plus du « Department of Treasury », du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics », de la « Reserve Bank of Australia » et du « Bureau of Agricultural Economics » : le « Department of Trade and Industry » (Commerce et Industrie) (y compris l'« Office of Secondary Industry » et le « Australian Trade Commissioner Service »), le « Department of External Affairs » (Affaires étrangères), le « Department of Shipping and Transport » (Marine marchande et transports), le « Department of Customs and Excise » (Droits de douane et accises), le « Department of National Development » (Développement national), et le « Department of Territories » (Territoires), ainsi que cinq institutions responsables envers le ministre fédéral du commerce et de l'industrie (« Minister for Trade and Industry ») : le « Export Development Council », le « Manufacturing Industries Advisory Council », la « Export Payments Insurance Corporation », le « Tariff Board » et le « Tariff Special Advisory Committee ».

Le « Export Development Council » (Conseil de développement des exportations) est formé de spécialistes du secteur privé et de fonctionnaires, et il a pour fonction de conseiller le gouvernement pour le développement des exportations australiennes.

Le « Manufacturing Industries Advisory Council » (Conseil consultatif des industries manufacturières) est formé de trente-cinq « leaders » de divers secteurs industriels, et il a pour fonction de conseiller le gouvernement sur des matières affectant l'industrie manufacturière.

Quant à la « Export Payments Insurance Corporation », elle encourage les ventes à l'étranger en offrant aux exportateurs la couverture des risques de non-paiements.

Enfin, le « Tariff Board » et le « Tariff Special Advisory Committee » s'occupent de la réglementation des importations, ces deux institutions étant examinées à la fin de ce chapitre.

On notera l'aide précieuse que pourront fournir les « Trade Commissioners » (agents commerciaux) pour les études de marchés qui seraient engagées par les responsables des programmes sectoriels. (On comptait 44 postes d'agents commerciaux en 1966 (voir Appendice, point 11).)

Pour les programmes sectoriels, les départements du Commonwealth dont la collaboration directe serait souhaitable, sont les suivants :

— le « Department of Trade and Industry » (Commerce et Industrie) pour tous les programmes sectoriels, et plus spécialement l'« Office of Secondary Industry » (Office de l'industrie secondaire) (récemment constitué) pour les programmes sectoriels n° 4 et n° 5, ainsi que pour certains produits manufacturés faisant partie des autres programmes (vêtements, chaussures, ouvrages en cuir, papier et ouvrages, etc.) ;

— le « Department of Primary Industry » (Industrie primaire) et la « Bureau of Agricultural Economics » qui en fait partie, pour les programmes sectoriels n° 1, n° 2 et n° 3, et pour le programme sectoriel n° 5 en ce qui concerne les phosphates et superphosphates et les engrais et similaires, produits contrôlés par ce département ;

— le « Department of National Development » pour les programmes sectoriels n° 3 et n° 4, ce département ayant notamment dans ses attributions

le secteur forestier et le contrôle des exportations de sables métallifères et concentrés, de minerais et de concentrés de fer, de manganèse, de béryllium et de lithium, et de cuivre et de déchets de cuivre ; et plus particulièrement le « Forestry and Timber Bureau » pour le programme sectoriel n° 3, et le « Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics » pour le programme sectoriel n° 4, ces deux Bureaux faisant partie dudit département ;

— et le « Department of Territories » pour le programme sectoriel n° 5, ce département ayant dans ses attributions les territoires suivants : le Territoire du Nord (Northern Territory), la Papouasie et la Nouvelle-Guinée, Nauru, l'île Norfolk, et les îles Ashmore, Cartier, Christmas et Cocos (Keeling).

Pour le programme sectoriel n°4, une collaboration utile serait celle de la « Australian Atomic Energy Commission » qui contrôle le secteur de l'uranium et du thorium, ainsi que de nombreux métaux tels que le béryllium, le lithium et le nickel sous certaines formes.

Enfin, l'aide technique du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » sera très précieuse pour les différents programmes sectoriels.

Les institutions non départementales qui peuvent apporter une contribution directe à l'établissement des programmes sectoriels et à leur exécution, sont très nombreuses (11), mais seule l'expérience permettra au Bureau de programmation de connaître la valeur réelle des collaborations possibles.

Les institutions dont la collaboration est la plus probable, et qui théoriquement devraient être chargées de l'exécution des programmes sectoriels conformément aux dispositions fixées par le Cabinet fédéral, sont celles qui sont responsables envers un ministre du Commonwealth, la collaboration de certaines institutions des Etats pouvant aussi être envisagée en raison des pouvoirs qu'elles détiennent et des produits dont elles s'occupent.

Ces institutions seront examinées brièvement dans la section suivante, dans le cadre de chacun des programmes sectoriels, et les principales sont énumérées dans le tableau 5-1, avec les départements et autres collaborateurs mentionnés précédemment.

A l'exception de deux institutions relevant du secteur charbonnier, le « Joint Coal Board » et le « Queensland Coal Board », ces institutions spécialisées s'occupent de produits agricoles.

Le statut généralement adopté par ces institutions est celui du « Board », c'est-à-dire « une corporation (= body corporate », avec une succession perpétuelle », qui « a une signature commune », qui « est capable d'acquiescer, de conserver et de disposer d'un bien réel et personnel » et qui « peut ester en justice ou être traduite en justice sous son nom » (12). Comme on le constatera dans la section suivante, les fonctions et les pouvoirs de ces institutions sont très différents.

(10) D'après l'ouvrage « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B.C.S., n° 52, 1966, p. 1152.

(11) A titre indicatif, le « Committee of Economic Enquiry » constitué de 5 membres permanents, et disposant d'un personnel de 34 personnes engagées pour des périodes déterminées, mentionne dans son rapport 357 organisations et personnes qui lui ont accordé une certaine assistance. (Voir « Report of The Committee of Economic Enquiry », Volume II, Appendice P (« Organizations and persons providing written material or other assistance »), pp. 1120-1123, et Appendice Q (« Staff of the Committee »), p. 1126.)

(12) D'après la sous-section 2 de la section 6 de l'Acte n° 89 du Commonwealth (sanctionné le 31 octobre 1963) (« Canned Fruits Export Marketing Act »). Traduction de l'auteur. (Cette définition est semblable pour les autres « Boards ».)

Tableau 5-1

Le Bureau de programmation des exportations
et les collaborations possibles

	Collaboration						
	"Général"	"Directs"					
		P.G.	Programmes sectoriels				
			1	2	3	4	5
Institutions responsables envers un ministre fédéral							
- "Department of the Treasury"	X	X					
"Commonwealth Bureau of Census and Statistics"	X	X	X	X	X	X	
"Reserve Bank of Australia"	X	X					
- "Department of Primary Industry"	X	X	X	X		X	
dont : "Bureau of Agricultural Economics"	X	X	X	X			
"Australian Meat Board"		X					
"Australian Dairy Produce Board"		X					
"Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited"		X					
"Australian Egg Board"		X					
"The Council of Egg Marketing Authorities of Australia"		X					
"Australian Hooey Board"		X					
"Australian Wheat Board"			X				
"Export Sugar Committee"			X				
"Fruit Industry Sugar Concession Committee"			X				
"Australian Apple and Pear Board"			X				
"Australian Canned Fruits Board"			X				
"Australian Canned Fruit Sales Promotion Committee"			X				
"Australian Dried Fruits Control Board"			X				
"The Dried Fruits Stabilization Committee Limited"			X				
"Australian Wine Board"			X				
"Australian Tobacco Board"			X				
"Central Tobacco Advisory Committee"			X				
"Australian Wool Board"				X			
- "Department of Trade and Industry"	X	X	X	X	X	X	
dont : "Office of Secondary Industry"		X	X	X	X	X	
" Australian Trade Commissioner Service"	X						
"Export Development Council"	X						
"Manufacturing Industries Advisory Council"	X						
"Tariff Board"	X						
"Tariff Special Advisory Committee"	X						
- "Department of External Affairs"	X						
- "Department of Shipping and Transport"	X						
- "Department of Customs and Excise"	X						

- "Department of National Development" dont : "Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics" "Forestry and Timber Bureau"	x					x	x
"Australian Forestry Council"						x	x
"Australian Atomic Energy Commission"						x	x
"Joint Coal Board"						x	x
- "Department of Territories"	x						x
Institutions des Etats							
"Queensland Sugar Board" (Queensland)						x	
"Central Sugar Cane Prices Board" (Queensland)						x	
"Australian Barley Board" (Victoria/South Australia)						x	
"Rice Marketing Board" (New South Wales)						x	
"Queensland Coal Board" (Queensland)							x

P.G. = Programme général.

Pour les programmes sectoriels à base industrielle, l'information du Bureau pourrait être renforcée par une collaboration avec des Institutions telles que le « Australian Mining Industry Council », le « Australian Chemical Industry Council » et la « Federal Chamber of Automotive Industries », et avec des sociétés telles que « The Broken Hill Proprietary Company Limited », « Mount Isa Mines Limited » et « Conzinc Riotinto of Australia Limited ».

Dans la section suivante, en même temps que les principales Institutions spécialisées figurant au tableau 5-1, nous examinerons brièvement les dispositions financières et les plans de stabilisation qui intéressent directement les programmes sectoriels.

A titre indicatif, les opérations financières enregistrées en 1965/66 par le Commonwealth (dans le « Consolidated Revenue Fund ») sont données par le tableau 5-2.

Comme ces chiffres ne couvrent que certaines opérations des Institutions spécialisées et certaines subventions, et que les transferts aux fonds spéciaux (« Trust Fund » ou « Trust Account ») ne correspondent pas nécessairement aux dépenses, il est impossible de se prononcer sur l'importance des subventions accordées, d'autant plus que pour pouvoir calculer les subventions effectives, il faudrait notamment tenir compte des bénéfices résultant de la garantie de prix minima sur le marché intérieur et des mesures protectionnistes.

Le solde général de - 67.563.274 \$A correspondait à 2,56 % de la valeur du programme général en 1965/66.

Tableau 5-2

Opérations financières
enregistrées par le Commonwealth en 1965/66

(En \$A)

(* Consolidated Revenue Fund *)

Produits et programmes sectoriels intéressés	Recettes	Transferts et dépenses		Soldes
		Fonds spéciaux (a)	Dépenses	
Viandes	1.840.399	1.930.000	1.042.386	- 1.131.987
Produits laitiers	1.848.641	711.574	2.168.296	- 1.031.229
Oeufs	6.000.378	5.701.609		+ 298.769
Miel	20.409		25.372	- 4.963
	101.182		110.382	- 9.200
Programme sectoriel n° 1	9.811.009	8.343.183	3.346.436	- 1.878.610
Blé		18.069.135		-18.069.135
	590.749	590.070		+ 679
Raisins secs	1.767.462	1.767.462		0
Pommes et poires	271.721		311.852	- 40.131
Conserves de fruits	343.083		1.378.958	- 1.035.875
Fruits séchés	193.442		187.815	+ 5.627
Vina (et "brandy")	288.362		288.310	+ 52
Tabac	369.358	322.276		+ 47.082
Programme sectoriel n° 2	3.824.177	20.748.943	2.166.935	-19.091.701
Laine	15.200.778	2.823.792	23.001.728	-10.624.742
Coton brut (subvention)			3.686.325	- 3.686.325
Programme sectoriel n° 3	15.200.778	2.823.792	26.688.053	-14.311.067
Cuivres et laiton (subventions)			44.838	- 44.838
Programme sectoriel n° 4			44.838	- 44.838
Tracteurs (subventions)			1.901.940	- 1.901.940
Produits chimiques et engrais (subventions)			30.335.118	-30.335.118
Programme sectoriel n° 5			32.237.058	-32.237.058
Total	28.835.964	31.915.918	64.483.320	-67.563.274

(a) Paiements à un « Trust Fund » ou à un « Trust Account », fonds spéciaux finançant les plans de stabilisation, l'assistance financière et la recherche.

Note : Tableau établi par l'auteur, sur base du document « Estimates of Receipts and Summary of Estimated Expenditure for the year ending 30th June 1967 », (document présenté par le Trésorier du Commonwealth à l'occasion du Budget pour 1966/67), p. 5, p. 15 et p. 17.

institutions et dispositions financières
Intéressant directement les programmes sectoriels

Programme sectoriel n° 1

VIANDES

Institutions principales

Le « Australian Meat Board » fut instauré en 1935 par l'Acte n° 52 du Commonwealth (sanctionné le 6 décembre 1935) (« Meat Export Control Act » 1935). Les dispositions légales actuelles relèvent du « Meat Industry Act » 1964 (13).

En vertu de la section 23 de cet Acte, les fonctions du « Board » sont les suivantes : « faire des recommandations au ministre en vue d'établir des réglementations prévues par la section 29 » (à savoir, les réglementations pour l'exportation) et « en vue d'établir, en vertu d'un autre Acte, des réglementations prescrivant un droit sur l'abattage du bétail » ; « faire des rapports et suggestions et formuler des plans à l'intention du ministre, concernant les qualités standards et les classes de n'importe quelles sortes de viandes devant être exportées d'Australie », et « n'importe quelles matières concernant l'industrie de la viande, y compris n'importe quelles matières concernant l'exportation de viandes d'Australie » ; « encourager, assister et promouvoir les exportations de viandes d'Australie et promouvoir la consommation et la vente, tant en Australie qu'à l'étranger, de la viande australienne » ; et enfin, « toute autre fonction pouvant lui être conférée ».

Selon la section 5, les objets de cet Acte sont « de promouvoir et de contrôler l'exportation et la vente, et la distribution après exportation, de la viande d'Australie » ; « de promouvoir le commerce de la viande entre les états, entre les états et les territoires, et entre les territoires » ; et « d'encourager la production et la consommation de la viande dans les territoires ».

(13)

Le « Australian Meat Board » est constitué d'un président, de cinq représentants des producteurs australiens de viande, de deux représentants des exportateurs australiens de viande, et d'un représentant du Commonwealth.

Selon nous, une section particulièrement importante est la section 25 qui prévoit que « le Board » peut, dans le but d'augmenter la quantité de viande australienne exportée vers des lieux où la viande australienne est déjà exportée, ou dans le but de commencer l'exportation de viande australienne vers une autre place », « acheter de la viande », « exporter, ou vendre pour l'exportation, de la viande » qu'il détient, ou « entamer toute autre action ». Ces pouvoirs ne peuvent cependant être exercés qu'après rapport du Comité (constitué du président, de quatre membres du « Board » et de quatre membres du « Australian Meat Exporters' Federal Council »). (Toute action entreprise en désaccord avec le rapport, devra être justifiée par un rapport au ministre.)

(13) Acte n° 7 du Commonwealth sanctionné le 6 mai 1964, amendé par l'Acte n° 77 de 1965. (Les stipulations légales reprises furent traduites par l'auteur.)

La section 26 prévoit aussi que « le « Board » peut », « dans le cadre d'accords internationaux auxquels participe le Commonwealth, moyennant approbation du ministre, acheter de la viande et exporter, ou vendre pour l'exportation, de la viande « qu'il possède, « nommer des agents, soit en Australie, soit ailleurs », et « faire des arrangements permettant l'accomplissement de ses fonctions, avec des personnes, autorités ou associations en Australie ou ailleurs, et, avec l'approbation du ministre, avec un Etat ».

En ce qui concerne le contrôle de l'exportation, la section 29 stipule « qu'en vue de permettre au « Board » de contrôler effectivement l'exportation et la vente et la distribution après exportation de la viande, les règlements peuvent interdire l'exportation d'Australie de la viande par une personne autre que le « Board », à moins que « — la personne possède une licence accordée ou susceptible d'être accordée », et que « l'exportation soit conforme aux conditions et restrictions prescrites ».

Sur base des Actes passés en 1964 et en 1965, les moyens financiers du « Board » sont assurés par les droits perçus sur l'abattage de bétail pour la consommation humaine, en vertu du « Live-stock Slaughter Levy Act » (14), après déduction de la contribution au « Meat Research Trust Account » (15).

Le « Meat Research Trust Account » constitué en 1960, sert à couvrir les frais de la recherche et de l'information en matière scientifique, économique et technique de l'industrie de la viande, et les autres dépenses du « Australian Meat Research Committee ».

Ce Comité est chargé d'une part, de faire des recommandations au ministre quant au taux de la contribution, et d'autre part, de formuler les programmes des dépenses pour les recherches, et de faire des recommandations en la matière. Il est formé par le président du « Australian Meat Board », sept représentants des producteurs australiens de viande, un représentant du « Australian Agricultural Council », un représentant de la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization », un représentant des universités engagées dans des recherches dans des matières intéressant l'industrie de la viande, et un représentant du « Department of Primary Industry ».

Dispositions financières

En vertu des dispositions législatives (16), les taux maxima sur l'abattage du bétail pour la consommation humaine, sont fixés à 7/6 d. (75 cents) par tête pour les bovins, et à 9 d. (7,5 cents) par tête pour les ovins. Les taux appliqués à partir du 1^{er} août 1966 étaient les suivants : pour les bovins : 32 cents par tête (12 cents pour l'administration et 20 cents pour la recherche), pour les ovins : 3 cents par tête (1,5 cent pour l'administration et 1,5 cent pour la recherche) (17). Le gouvernement du Commonwealth subventionne la recherche à raison de 1 \$A par dollar dépensé.

Dans le cadre de l'accord conclu entre l'Australie et le Royaume-Uni, accord assurant des prix minima pour les viandes de bœuf, de veau et d'agneau, l'imposition d'une charge additionnelle sur l'exportation de certaines viandes autres que celles en conserves, est prévue pour le cas où les subventions payées par le « Australian Meat Board » plus les autres dépenses de cette institution, dépasseraient les paiements du gouvernement du Royaume-Uni au gouvernement australien. (18)

(14) Acte n° 8 de 1964 (du Commonwealth), amendé par l'Acte n° 76 (1965).

(15) Conformément à l'Acte n° 8 de 1960 (« Meat Research Act ») amendé par les Actes n° 71 (1960), n° 50 (1961), n° 12 (1964) et n° 75 (1965).

(16) Conformément à la section 6 de l'Acte n° 76 de 1965.

(17) Source : « Thirty-first Annual Report of the Australian Meat Board », 1966, p. 79.

Enfin, pour les ventes de viande d'agneau au Royaume-Uni, depuis la saison de 1962/63, la « Australian Meat Board » garantit aux exportateurs des prix minima pour les carcasses d'agneau de 35 lb. et moins. Pour les saisons de 1965/66 et de 1966/67, le prix minimum était de 16 cents par lb., « net f.o.b. », pour les viandes embarquées durant les mois de septembre, octobre et novembre, et il était de 14,5 cents par lb., « net f.o.b. », pour les viandes embarquées durant les mois de décembre, janvier et février.

Ces opérations sont couvertes par les fonds figurant au « Lamb Account » du « Meat Export (Deficiency Payments) Fund » établi pour l'accord avec le Royaume-Uni, fonds qui s'élevait à 1.765.990 \$A au 30 juin 1966 (1.208.568 \$A pour le bœuf (« Beef Account ») et 557.422 \$A pour l'agneau (« Lamb Account »)) (19).

PRODUITS LAITIERS

Institutions principales

Le « Australian Dairy Produce Board » fut instauré en 1924 (en vertu du « Dairy Produce Export Control Act » 1924).

De l'examen de l'Acte principal et des treize amendements introduits depuis (20), nous retiendrons ce qui a trait aux fonctions et pouvoirs du « Board », à son organisation et aux moyens financiers dont il dispose.

Le « Australian Dairy Produce Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth (qui préside le « Board »), de trois représentants des éleveurs, de six représentants des coopératives de fabrication de beurre et de fromage (un par état), de deux représentants des fabriques privées de beurre et de fromage, et d'un représentant des travailleurs engagés dans les fabriques de beurre et de fromage. Un Comité exécutif constitué du président et de quatre membres du « Board » élus annuellement, est également formé.

Le « Board » peut adresser des recommandations au ministre quant aux réglementations à appliquer pour contrôler les exportations, ainsi que la vente et la distribution après l'exportation, et faire des rapports et des suggestions concernant la qualité et les conditions des produits laitiers à exporter d'Australie, et prendre toute mesure qu'il juge susceptible d'améliorer la qualité des produits, d'améliorer les pâturages et les conditions de transport, et de développer les marchés. Mais cette institution se caractérise surtout par les pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés.

C'est ainsi que sur avis du ministre, cette institution peut conclure des arrangements et donner des directives en ce qui concerne l'expédition, l'assurance, la vente et la disposition des produits laitiers. Elle peut acheter des produits laitiers en vue de l'exportation, les vendre et diriger et contrôler toutes les matières se rapportant à l'emmagasinage, à la protection, au traitement, au transfert et à l'expédition de ces produits.

Ce pouvoir de contrôle est rendu effectif par le fait que le Gouverneur Général peut interdire l'exportation de tout produit laitier non couvert par une licence. Le « Board » peut accepter le contrôle des produits qui lui sont confiés.

Les contrats de transport par mer hors de l'Australie doivent être conclus par le « Board » en tant qu'agent, ou en conformité avec les conditions qu'il a approuvées.

On notera que cette institution dispose d'une représentation à Londres (pour le Royaume-Uni et l'Europe) et d'une représentation à Kobe (Japon).

Selon nous, une disposition très importante est celle introduite en 1954 par la section 14 de l'Acte n° 17, qui stipule que le « Australian Dairy Produce Board » est le seul exportateur de produits laitiers vers le Royaume-Uni. Cet Acte prévoit que suivant les arrangements conclus par le « Board » avec les propriétaires de produits laitiers, les résultats des ventes réalisées par cette institution, sont placés dans des « pools » suivant les qualités et les périodes de vente, et partagés entre les propriétaires après déduction des frais engagés par le « Board ».

Le « Board » administre trois fonds : le « Dairy Produce Fund », instauré en 1924, pour couvrir principalement les frais administratifs du « Board », le « Dairy Produce Sales Promotion Fund » et le « Dairy Produce Research Trust Account », instaurés en 1958, pour assurer les moyens financiers pour la recherche et la promotion des ventes en Australie.

La disposition des ressources du « Dairy Produce Research Trust Account » doit être approuvée par le ministre, et un comité spécial est institué pour faire des propositions au « Board » en la matière. Ce « Dairy Produce Research Committee » est constitué du président du « Board », des membres du « Board » qui représentent les éleveurs, d'un représentant des fabricants de beurre et de fromage (coopératives ou entreprises privées), d'un représentant du « Department of Primary Industry », d'un représentant du « Australian Agricultural Council », et d'un représentant de la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization ». Un membre du « Board » est désigné par le président du « Board » pour exécuter le programme de recherche et de promotion des ventes.

Quant au « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited », organisation sans but lucratif composée de 36 membres représentant tous les états du Commonwealth, il administre le plan quinquennal de stabilisation des produits laitiers.

Dispositions financières

Le « Dairy Produce Fund », instauré en 1924, était alimenté jusqu'en 1965 par un droit sur les exportations de produits laitiers. A partir du 1^{er} juillet 1965, ce fonds est alimenté par un droit imposé sur la graisse de beurre produite en Australie, droit payable par les fabricants de produits laitiers, sur des produits pour lesquels la graisse de beurre est utilisée, et après déduction des contributions aux deux autres fonds.

(18) En vertu de l'Acte n° 33 du Commonwealth (1955) (« Meat Export (Additional Charge Act) ») remplacé par l'Acte n° 2 (1956) amendé en 1964 par l'Acte n° 14.

(19) Source : Op. cit. (voir (17)), p. 84.

(20) Acte n° 38 (1924) amendé par les Actes n° 48 (1934), n° 70 (1935), n° 26 (1936), n° 20 (1937), n° 18 (1938), n° 24 (1942), n° 53 (1947), n° 37 (1953), n° 17 (1954), n° 74 (1958), n° 49 (1962), n° 79 (1963), et n° 45 (1965). Voir aussi l'Acte n° 73 (1958) (« Dairy Produce Research and Sales Promotion Act ») amendé par l'Acte n° 80 (1963) et par les Actes n° 41 (1964) et n° 44 (1965).

Ce droit est égal à la somme de la contribution au « Dairy Produce Research Trust Account » (au maximum 12 cents par cwt), de celle au « Dairy Produce Sales Promotion Fund » (au maximum 24 cents par cwt) et de celle au « Dairy Produce Fund » (au maximum 24 cents par cwt). (21)

A partir du 1^{er} juillet 1966, les taux effectifs étaient de 20 cents par cwt pour le « Dairy Produce Fund », de 22 cents par cwt pour le « Dairy Produce Sales Promotion Fund » et de 10 cents par cwt pour le « Dairy Produce Research Trust Account ». Le gouvernement du Commonwealth contribue au financement de la recherche sur la base d'un dollar par dollar dépensé.

Dans le cadre du quatrième plan quinquennal de stabilisation en vigueur du 1^{er} juillet 1962 au 30 juin 1967, le gouvernement du Commonwealth accorde une subvention pour la fabrication de beurre, de fromage et d'autres produits similaires contenant au moins 40 % de matière grasse de beurre, son octroi étant lié à la participation au système de péréquation, et il s'engage à garantir les revenus de la péréquation, moyennant une révision annuelle. La subvention annuelle fut fixée à \$A 27 millions. (22)

Le « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » administre le système de péréquation sur base d'accords conclus avec les fabricants. Avant le commencement de la période de péréquation, ce Comité établit un revenu provisoire moyen initial. Ce revenu est garanti par le gouvernement du Commonwealth, ce qui permet au Comité de faire des avances plus importantes aux fabricants qu'en l'absence de cette garantie. Par la suite, le revenu provisoire initial donne lieu à des ajustements réguliers sur base des résultats effectifs, un dernier ajustement étant fait lors de la détermination de la valeur finale du « pool » après la disposition totale de la production de la période.

Les prix de gros du beurre et du fromage pour la consommation intérieure sont fixés par le « Australian Dairy Industry Council » (Conseil Australien de l'Industrie Laitière) formé des représentants de la « Australian Dairy Farmers' Federation », du « Commonwealth Dairy Produce Equalisation Committee Limited » et du « Australian Dairy Produce Board ».

Le gouvernement du Commonwealth accorde aussi sa garantie au « Australian Dairy Produce Board » pour permettre à cette institution d'obtenir des fonds de la « Reserve Bank of Australia » afin de payer des avances aux producteurs pour le beurre et le fromage placés dans les frigorifiques ou attendant d'être vendus au Royaume-Uni.

Enfin, une subvention est également payée à l'exportation de produits laitiers élaborés, le montant maximal payable annuellement étant fixé à 700.000 \$A pour 1962/63, à 1.000.000 \$A pour 1963/64 et à 900.000 \$A pour 1964/65, 1965/66 et 1966/67. (23)

(21) Conformément à l'Acte n° 129 (1965) amendant l'Acte n° 42 (1965) (« Butter Fat Levy Act »).

(22) Voir l'Acte n° 46 du Commonwealth sanctionné le 28 mai 1962 (« Dairying Industry Act »).

(23) Conformément à l'Acte n° 47 du Commonwealth (1962) (« Processed Milk Products Bounty Act »), amendé par les Actes n° 16 (1963), n° 39 (1964) et n° 47 (1965).

CEUFS

Institutions principales

Constitué en 1947, le « Australian Egg Board » contrôle l'exportation et la distribution après l'exportation des œufs australiens, des règlements pouvant interdire la vente à l'étranger non couverte par une licence ou contraire aux conditions et restrictions prescrites. Cependant, comme le stipule l'amendement introduit en 1954 (section 11 de l'Acte n° 18), le « Board » n'est pas autorisé à interdire l'exportation d'œufs autrement que par son intermédiaire, soit généralement, soit vers un endroit déterminé. (24)

Cette institution fait des recommandations quant aux règlements, et des rapports et suggestions quant à la qualité des œufs exportables. Le contrat de transport par mer et son assurance doivent être conclus par le « Board » en tant qu'agent, ou dans des conditions qu'il a approuvées. Sujet aux directives ministérielles, le « Board » peut acheter des œufs en vue de les exporter, les vendre et s'occuper de l'emmagasinage, de la protection, du traitement, du transfert et de l'expédition de ces œufs. Le « Australian Egg Board » a une représentation à Londres, le pouvoir de représentation lui étant concédé par l'Acte n° 76 de 1947.

En vertu de l'amendement introduit en 1954 (Acte n° 18), le « Board » peut conclure des arrangements avec les « Boards » des états pour leur acheter des œufs pour les exporter vers un pays et dans un délai convenus. Le prix d'achat à payer par le « Board » au « Board » d'un état, est déterminé de la façon suivante : les résultats de la vente par le « Board » des œufs (de poids similaire) provenant des arrangements avec les « Boards » des états, sont mis en « pool », le montant total ainsi obtenu étant divisé par les quantités achetées, après déduction des frais de vente du « Board », et moyennant certains ajustements éventuellement.

Le « Australian Egg Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth, de six représentants des « Egg Marketing Boards » des états (à savoir : « Egg Marketing Board for the State of New South Wales » (deux représentants), « Egg and Egg Pulp Marketing Board » (Victoria), « The Egg Marketing Board » (Queensland), « The South Australian Egg Board », et « The Western Australian Egg Marketing Board », (chacun un représentant)), d'un représentant des travailleurs engagés dans le classement des œufs et dans d'autres opérations, et d'un membre avec une expérience commerciale.

En 1965, fut institué le « Council of Egg Marketing Authorities of Australia » chargé de faire des recommandations au ministre quant à l'utilisation du « Poultry Industry Trust Fund », fonds servant à l'assistance financière aux « Egg Boards » des états, et au financement de la recherche.

Dispositions financières

Les revenus du « Australian Egg Board » proviennent de la perception d'un droit sur les exportations d'œufs, les recettes formant le « Egg Export

(24) Voir l'Acte n° 76 du Commonwealth de 1947 (« Egg Export Control Act »), amendé par les Actes n° 63 (1948), n° 21 (1951), n° 24 (1953), et n° 18 (1954).

Fund ». D'une façon résumée, les droits sont de 12,5 cents par 30 douzaines d'œufs entiers, de 0,5 cent par lb. pour les œufs vendus sous la forme liquide, et de 1 cent à 3 cents par lb. pour les œufs séchés (25).

Un fonds spécial, le « Poultry Industry Trust Fund », fut institué en 1965 en vue de permettre l'établissement d'un système de stabilisation pour l'ensemble du Commonwealth (26). Sur décision du ministre, compte tenu des recommandations du « Council of Egg Marketing Authorities of Australia », ce fonds sert à accorder une assistance financière aux « Egg Boards » des états, et à contribuer financièrement à la recherche.

Ce fonds est notamment alimenté par une taxe perçue sur les poules pondeuses. (Un droit de 1 \$A par poule est payable par le propriétaire de plus de vingt poules durant la période fixée pour la taxation. (La quantité minimale est exempte de la taxation, de même que les poules dont les œufs servent à la consommation dans la ferme ou pour la reproduction.) (27))

MIEL

Institutions principales

Les fonctions du « Australian Honey Board » constitué en 1962, sont notamment la promotion de la consommation et de la vente du miel, tant en Australie qu'à l'étranger, l'assistance et l'encouragement à l'amélioration des méthodes de production, de stockage et de transport, et le contrôle de l'exportation par voie de recommandations au ministre. (Ce contrôle fut rendu effectif par l'établissement d'un système de licences à l'exportation.)

Conformément à l'amendement introduit en 1965, en vue de promouvoir les ventes, le « Board » peut acquérir du miel par accord avec le propriétaire, et en disposer soit pour la vente, soit pour un autre but. Il peut également accepter le contrôle du miel qui lui est confié, et dans ce cas, bien qu'agissant en tant qu'agent du propriétaire, il a les pleins pouvoirs pour les opérations qu'il décide (stockage, assurance, expédition, vente, ...) (28). Toutefois, sauf dans les cas prévus par l'Acte n° 105 de 1962, le « Board » ne peut pas faire le commerce du miel (conformément à la section 19 dudit Acte).

Le « Australian Honey Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth, de cinq représentants des producteurs (un par état, à l'exception de la Tasmanie) et de quatre représentants des emballeurs. Un Comité exécutif fut formé et comprend le président et trois membres du « Board » (la composition de ce Comité devant assurer la représentation à la fois des producteurs et des emballeurs).

Enfin, un Comité consultatif pour la recherche, le « Honey Research Advisory Committee », fut également constitué, ce Comité comprenant notamment un représentant de la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization » et un représentant du « Australian Agricultural Council ».

(25) Voir l'Acte n° 77 du Commonwealth (1947), amendé par l'Acte n° 135 (1965), section 3. (« Egg Export Charges Act »).

(26) Conformément à l'Acte n° 21 (1965), amendé en 1966 par l'Acte n° 66. (« Poultry Industry Assistance Act »).

(27) Conformément à l'Acte n° 19 (1965) (« Poultry Industry Levy Act. »), amendé par l'Acte n° 68 (1966).

(28) Voir l'Acte n° 105 du Commonwealth (1962) (« Honey Industry Act »), amendé par l'Acte n° 71 (1965).

Dispositions financières

Le financement du « Australian Honey Board » est assuré par la perception d'un droit sur la vente de miel produit en Australie (29) (taux maximum à partir du 14 février 1966 : 1 cent par lb. de miel), et d'un droit sur le miel non taxé par le premier droit et utilisé dans la production en Australie d'autres marchandises (30) (taux maximum à partir du 14 février 1966 : 1 cent par lb. de miel).

Programme sectoriel n° 2

BLE

Institutions principales

La législation concernant le blé est abondante, plus d'une cinquantaine d'Actes ayant été émis depuis 1917.

L'actual « Australian Wheat Board » fut le première fois constitué en 1939, par les « National Security (Wheat Acquisition) Regulations » (« Statutory Rules » 1939, n° 96 et suivants). Cette institution fut maintenue en 1946 (pour le Commonwealth, par l'Acte n° 24), et elle fut réorganisée en 1948 (pour le Commonwealth, par l'Acte n° 48).

L'existence du « Australian Wheat Board » est liée aux Plans quinquennaux de stabilisation de l'industrie du blé, qu'il administre, l'organisation actuelle relevant de l'Acte n° 83 du Commonwealth, entré en vigueur le 1^{er} octobre 1963 pour cinq ans, Acte qui annule les Actes précédents, compte tenu de certaines réserves (« Wheat Industry Stabilization Act » 1963).

Les plans de stabilisation étant examinés sous la rubrique « Dispositions financières », nous nous limiterons ici à résumer l'organisation et les fonctions de ce « Board ».

Le « Australian Wheat Board » est constitué d'un président, de huit représentants des producteurs de blé des états de New South Wales, de Victoria, du Queensland et de Western Australia (deux par état), d'un représentant des travailleurs, d'un représentant des propriétaires de minoteries, d'un membre financier et d'une personne possédant une expérience commerciale dans le blé. Un Comité exécutif peut être constitué, avec délégation de pouvoir.

Les pouvoirs concédés au « Australian Wheat Board » sont particulièrement importants. En vertu de la section 13 de l'Acte du Commonwealth, le « Board » peut, en vue d'exporter du blé et des produits du blé, d'en faire le commerce entre les états et dans les territoires du Commonwealth, ou en vue d'un accord international auquel participe l'Australie : acheter du blé, de la farine de blé, de la semoule, des sacs pour le grain, du jute et des produits en jute ; accepter le blé qui lui est livré ; moudre ou faire moudre le blé ; vendre et disposer des produits mentionnés supra ; et administrer et contrôler toutes les matières relatives à la manipulation, à l'emmagasinage, à la protection, au traitement, au transfert ou à l'expédition des produits dont il dispose.

Le « Board » peut accorder une licence à une personne, à une entreprise ou à une autorité étatique pour recevoir du blé pour son compte.

Moyennant approbation du ministre, le « Board » peut nommer des agents à l'étranger. Il existe actuellement deux agences, l'une à Londres, et l'autre à Tokyo.

Conformément aux lois passées par le Commonwealth et par les Etats (31), toute personne qui est en possession de blé, doit le livrer au « Australian Wheat Board », ou au « Board » de l'Etat, ou à une personne ou une société autorisées, à l'exception du blé retenu par le producteur pour l'utiliser dans la ferme et du blé vendu ou livré soit par le « Board », soit sous son approbation, la vente et la prise en possession de blé étant interdites, sauf dans les cas expressément prévus.

Enfin, l'Acte du Commonwealth prononce l'interdiction d'exporter du blé ou des produits du blé, sauf dans les cas prévus (en vertu de la section 20, point (d)).

Notons que dans le domaine de la recherche, le « Wheat Industry Research Council » fut constitué en 1957. (32)

Ce Conseil est composé d'un représentant du « Department of Primary Industry » du Commonwealth (qui préside), de cinq représentants des départements de l'agriculture des états du Queensland, de New South Wales, de Victoria, de South Australia et de Western Australia (un par état), d'un représentant des universités australiennes, d'un représentant de la « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization » et de deux représentants des producteurs de blé (nommés par le « Australian Wheat Growers' Federation »). Un « Wheat Industry Research Committee » est également constitué dans chacun des états, à l'exception de l'état de Tasmania.

Les fonctions de ce Conseil sont essentiellement de coordonner les programmes de recherche avec les Comités des Etats, et de faire des recommandations au ministre quant aux dépenses à engager.

Dispositions financières

Le quatrième plan quinquennal de stabilisation du blé opère pour les saisons de 1963/64 à 1967/68. (33)

Conformément à la section 9 de l'Acte, le « Australian Wheat Board » est maintenu comme seule autorité pour le commerce du blé en Australie et pour l'exportation de blé et de farine, pour la durée du plan.

Le prix minimum est basé sur le coût de production déterminé par le « Bureau of Agricultural Economics ». Ce prix est garanti par le gouvernement du Commonwealth pour une quantité exportée maximale de 150 millions de boisseaux pour chacune des saisons (conformément à la section 21 de l'Acte). Pour la première saison du plan, le prix garanti fut de 1,44 \$A le boisseau. Une ristourne est accordée aux producteurs de l'état de Western Australia pour le blé récolté et rendu disponible pour l'exportation, afin de tenir compte de l'avantage naturel de cet état pour le fret maritime.

(29) Voir l'Acte n° 106 (1963) (« Honey Levy Act (N° 1) »), amendé par les Actes n° 72 (1965) et n° 141 (1965).

(30) Voir l'Acte n° 107 (1962) (« Honey Levy Act (N° 2) »), amendé par les Actes n° 73 (1965) et n° 142 (1965).

(31) Acte n° 83 du Commonwealth (1963) (section 15 et 20), et par exemple l'Acte n° 77 de l'Etat de Western Australia (1963) (sections 11 et 13).

(32) Par l'Acte n° 22 du Commonwealth, sanctionné le 30 mai 1957.

(33) Voir l'Acte n° 83 du Commonwealth (sanctionné le 31 octobre 1957) (« Wheat Industry Stabilization Act ») amendé en 1965 par l'Acte n° 156

Un fonds de stabilisation est établi. Il est alimenté par une taxe à l'exportation égale à la différence entre la recette effective et le revenu garanti, le taux maximal de l'excédent payable étant toutefois fixé à 15 cents par boisseau. (34)

Le plafond du fonds de stabilisation est fixé à \$A 60 millions, tout excédent étant remboursé aux agriculteurs.

Quand le revenu moyen à l'exportation est inférieur au revenu minimum garanti jusqu'à 150 millions de boisseaux, le déficit est d'abord couvert par le fonds de stabilisation, et lorsqu'il est épuisé, par le Commonwealth.

Enfin, le prix à la consommation en Australie est majoré d'une charge destinée à couvrir les frais de transport du blé du continent à la Tasmanie. (Pour la première saison du plan, ce prix fut de 1,44 \$A + 0,017 \$A pour les frais de transport.)

Un « Wheat Research Trust Account » fut également constitué, et il est alimenté par la taxe perçue en vertu du « Wheat Tax Act » (35) sur le blé livré au « Australian Wheat Board », un compte séparé étant tenu pour chacun des états. (À partir du 1^{er} octobre 1965, cette taxe fut de 1/4 de cent par boisseau de blé livré au « Australian Wheat Board ».)

Ce fonds sert à financer la recherche scientifique ou économique, la formation des personnes en vue de la recherche, la diffusion de l'information et de conseils techniques, la publication de rapports et d'ouvrages, et d'autres activités concernant l'industrie du blé.

FRUITS SECHES (RAISINS SECS)

Institutions principales

Le « Australian Dried Fruits Control Board » fut institué en 1924 (alors dénommé « Dried Fruits Control Board »), le concept « dried fruits » (fruits séchés) couvrant les raisins de Corinthe, les raisins de Smyrne (sultanas) et les autres raisins secs. (36)

Ce « Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth, de sept représentants des producteurs (Victoria : 3, South Australia : 2, New South Wales : 1, Western Australia : 1), de deux membres possédant une expérience commerciale et d'un membre avec une expérience du « marketing ». Le « Board » a une agence à Londres.

Cette institution est chargée de contrôler l'exportation, ainsi que la vente et la distribution après exportation, des fruits séchés australiens, les règlements pouvant interdire l'exportation qui n'est pas couverte par une licence ou qui est contraire aux prescriptions. Les contrats de transport par mer doivent être conclus par le « Board » en tant qu'agent ou dans les conditions qu'il a approuvées. On notera que l'Acte législatif introduisant en 1964 le plan de stabilisation des raisins secs, prévoit en sa section 13 que les prix minima à l'exportation qui pourraient être fixés par le « Australian Dried Fruits Control Board », doivent être approuvés par le ministre.

(34) En vertu du « Wheat Export Charge Act » de 1963 (Acte n° 84).

(35) Acte n° 21 de 1957, amendé par l'Acte n° 58 de 1965.

(36) Voir l'Acte n° 40 de 1924 (« Dried Fruits Export Control Act »), amendé par les Actes n° 46 (1930), n° 45 (1934), n° 3 (1935), n° 21 (1937), n° 21 (1938), n° 57 (1952), n° 9 (1953) et n° 89 (1964).

Le « Board » peut accepter le contrôle des fruits qui lui sont confiés et pour lesquels il a les pleins pouvoirs pour les opérations telles que le stockage, l'assurance, l'expédition, la vente, etc.. Enfin, il contribue aussi à la promotion de la qualité et des ventes.

Un Comité pour la recherche, le « Dried Vins Fruits Research Committee », fut également constitué.

Dispositions financières

Les dépenses du « Australian Dried Fruits Control Board » sont couvertes par le « Dried Fruits Export Fund », fonds alimenté par la perception d'un droit sur les exportations de fruits séchés. (A partir du 14 février 1955, le droit maximum fut fixé à 0,10 cent par lb. de fruits séchés exportés.) (37)

Un plan quinquennal de stabilisation pour les raisins secs fut introduit en 1964 par l'Acte n° 42 du Commonwealth (« Dried Vine Fruits Stabilization Act ») (amendé en 1966 par l'Acte n° 74).

Ce plan garantit un prix égal au coût de production par tonne moins 10 \$A. Pour la saison de 1964, le coût de production fut fixé à 227 \$A la tonne pour les raisins de Corinthe, à 218,50 \$A pour les raisins de Smyrne, et à 202 \$A pour les autres raisins secs.

Les quantités garanties maximales sont de 13.500 tonnes pour les raisins de Corinthe, de 75.000 tonnes pour les raisins de Smyrne, et de 11.000 tonnes pour les autres raisins secs.

Lorsque les revenus moyens effectifs de la saison sont inférieurs aux prix garantis pour les trois variétés de raisins secs, les subventions sont payées par les trois fonds de stabilisation, et si ces fonds sont insuffisants, directement par le gouvernement du Commonwealth.

Le taux de la subvention est égal au produit de la différence entre le prix garanti et le revenu moyen, par la quantité maximale garantie, divisé par la quantité réelle fournie aux entreprises procédant à l'emballage.

Les plafonds des fonds de stabilisation sont fixés à \$A 1 million pour le fonds pour les raisins de Corinthe (« Currants Stabilization Fund »), à \$A 4 millions pour le fonds pour les raisins de Smyrne (« Sultanas Stabilization Fund ») et à \$A 1 million pour le fonds pour les autres raisins secs (« Raisins Stabilization Fund »). Si à la suite de nouvelles contributions, les plafonds sont dépassés, les excédents servent d'abord à rembourser les subventions payées par le gouvernement, les surplus éventuels étant remboursés aux producteurs. (Nous avons souligné l'intérêt de cette disposition qui permet de maintenir le contrôle sur un accroissement excessif du revenu à l'exportation intervenant à un moment où un fonds de stabilisation aurait atteint son maximum légal.)

En vertu de l'amendement de 1966 (Acte n° 74), les subventions sont payées par la société « The Dried Fruits Stabilization Committee Limited » pour le compte du gouvernement du Commonwealth.

Lorsque le revenu moyen d'une saison excède le coût de production de 10 \$A la tonne, une contribution aux fonds de stabilisation est imposée aux producteurs, et elle correspond au surplus, avec un maximum de 20 \$A la

(37) Voir l'Acte n° 41 de 1954 (« Dried Fruits Export Charges Act »), amendé par les Actes n° 6 (1957), n° 12 (1959), n° 90 (1964) et n° 136 (1965).

tonne. Cette contribution n'est pas imposée si la production n'excède pas 8.000 tonnes pour les raisins de Corinthe, 50.000 tonnes pour les raisins de Smyrne, et 8.000 tonnes pour les autres raisins secs. (38)

POMMES ET POIRES

Institution principale

Constitué en 1938, le « Australian Apple and Pear Board » peut adresser des recommandations et des rapports au ministre en vue de réglementer et de promouvoir les exportations, de promouvoir la consommation en Australie, d'améliorer la qualité et de conseiller sur les matières affectant le secteur des pommes et poires, et il peut engager toute action qu'il estime susceptible de promouvoir la qualité des pommes et poires, et d'élargir les marchés. (39) Toutefois, il est stipulé (40) que l'Acte principal ne confère pas pour autant le pouvoir au « Board » d'acheter ou de vendre ou de s'engager dans le commerce des pommes et poires.

Le « Board » a le pouvoir de déterminer la quantité de pommes et/ou de poires récoltées dans les états, qui peut être exportée vers un ou plusieurs pays. Ce pouvoir est assuré par l'interdiction d'exporter sans l'obtention d'une licence ou dans des conditions autres que celles prescrites.

Le contrat de transport par mer et l'assurance doivent être conclus par le « Board » en tant qu'agent ou conformément aux conditions qu'il a approuvées.

Le « Australian Apple and Pear Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth, de trois représentants des exportateurs (un pour l'état de Tasmania, un pour l'état de Western Australia et un pour les autres états), d'un représentant des travailleurs engagés dans cette industrie, et de huit représentants des producteurs (trois pour l'état de Tasmania et un pour chacun des autres états).

Un Comité exécutif est également formé chaque année.

Dispositions financières

Les revenus du « Australian Apple and Pear Board » qui forment le « Apple and Pear Export Fund » sont assurés par la perception d'un droit à l'exportation. En 1966, ce droit était de 3 d. (2,5 cents) par caisse ou l'équivalent, le montant prévu par l'amendement de 1960 [Acte n° 80] étant de 6 d. (15 cents), des taux inférieurs pouvant être fixés par voie réglementaire. (41)

(38) Conformément à l'Acte n° 43 de 1964 (du Commonwealth) (« Dried Vine Fruits Contributory Charges Act »).

(39) Voir l'Acte n° 58 de 1938 (« Apple and Pear Organization Act »), amendé par les Actes n° 44 (1947), n° 27 (1948), n° 35 (1953), n° 79 (1960), et n° 38 (1964).

(40) Conformément au point (2) de la section 13 de l'Acte n° 58 (1938).

(41) Voir l'Acte n° 59 (1938) (« Apple and Pear Export Charges Act »), amendé par les Actes n° 45 (1947), n° 8 (1957) et n° 80 (1960).

CONSERVES DE FRUITS

Institutions principales

C'est en 1926 que fut institué le « Canned Fruits Control Board » (42), l'actuel « Australian Canned Fruits Board » étant régi par l'Acte n° 89 de 1963, qui annula l'Acte principal de 1926 et ses amendements. (43)

Le « Australian Canned Fruits Board » est constitué d'un représentant du Commonwealth, de six représentants des conserveries engagées dans la production de conserves de fruits autres que les conserves d'ananas et de jus d'ananas (trois pour les coopératives et trois pour les autres entreprises), d'un représentant des conserveries engagées dans la production de conserves d'ananas et de jus d'ananas, de trois représentants des producteurs d'abricots, de pêches et de poires utilisés pour les conserves de fruits (nommés par la « Australian Canning Fruitgrowers Association »), et éventuellement d'un membre supplémentaire désigné comme président du « Board ». Un Comité exécutif est également formé, et il est composé du président du « Board » et de trois représentants des conserveries.

Les fonctions du « Board » sont d'une part, de faire des rapports et des recommandations quant au droit imposé à l'exportation, au droit d'accise et aux autres dispositions affectant l'exportation des conserves de fruits, et d'autre part, d'assister et de promouvoir l'exportation et la consommation à l'étranger des fruits australiens, et de contribuer à l'amélioration de la qualité et des méthodes de production, d'entreposage et de transport.

Quant aux pouvoirs du « Board », bien qu'il soit expressément stipulé qu'il ne peut pas faire le commerce des conserves de fruits (par la section 20 de l'Acte n° 89), dans les termes et conditions approuvés par le ministre, le « Board » peut acheter, vendre et exporter des conserves de fruits en vue d'assister l'exportation. Notons cependant que dans l'exercice de ces pouvoirs, le « Board » doit s'assurer autant que possible que les fruits qu'il a achetés, ne soient pas exportés vers le Royaume-Uni, (Les dépenses résultant de ces opérations sont couvertes par le « Canned Fruits Excise Fund ».)

Pour les fruits placés sous son contrôle en vue de l'exportation, bien qu'agent du propriétaire, il a les pleins pouvoirs pour les arrangements en vue de l'expédition, de l'assurance, de la vente ou de la disposition de ces marchandises avant ou après l'exportation d'Australie. Son pouvoir de contrôle des exportations est assuré par la possibilité d'interdire l'exportation non couverte par une licence ou contraire aux prescriptions. Les contrats de transport par mer doivent être conclus par le « Board » en tant qu'agent, ou conformément aux conditions qu'il a approuvées.

Le « Australian Canned Fruit Sales Promotion Committee » fut constitué en 1959 pour promouvoir la vente tant en Australie qu'à l'étranger des conserves d'abricots, de pêches et de poires. Il agit après consultation avec le « Australian Canned Fruits Board », et si possible en collaboration avec ce « Board ». (44)

Ce Comité comprend un représentant du Commonwealth, six représentants de la « Australian Canning Fruitgrowers Association », deux représentants du « Australian Canned Fruits Board » et deux représentants de la « Australian Cannery Association ». Un président est nommé par le Comité.

(42) Acte n° 49 du Commonwealth sanctionné le 16 août 1926 (« Canned Fruits Export Control Act »).

(43) Acte n° 89 du Commonwealth sanctionné le 31 octobre 1963 (« Canned Fruits Export Marketing Act »).

(44) Voir l'Acte n° 83 (1959) du Commonwealth (« Canned Fruit (Sales Promotion) Act »).

Dispositions financières

Les moyens financiers du « Australian Canned Fruits Board » sont principalement assurés par deux fonds : le « Canned Fruits Export Fund » constitué en 1926, et alimenté par la perception d'un droit sur les exportations de conserves de fruits (droit variable suivant le poids des conserves (45)), et le « Canned Fruits Excise Fund » établi en 1963 (46) et sur qui repose la charge de l'action de publicité et de promotion en vue de développer de nouveaux marchés pour les conserves australiennes de fruits, ce fonds étant surtout alimenté par la perception d'un droit d'accise sur les livraisons en Australie de certaines conserves de fruits (pêches, poires, abricots ou composants). (En 1965, ce droit d'accise était de 20 cents par douzaine de conserves contenant approximativement 30 onces. (47))

Quant au financement des activités du « Australian Canned Fruit Sales Promotion Committee », il est assuré par la perception d'un droit sur les livraisons d'abricots, de pêches et de poires aux conserveries. (En 1966, ce droit était de 75 cents la tonne.) (48)

SUCRE

Institutions principales

Établi par l'accord conclu entre le gouvernement du Commonwealth et le gouvernement de l'état du Queensland, le « Fruit Industry Sugar Concession Committee » est chargé d'administrer les fonds mis à sa disposition par l'État du Queensland pour le compte de l'industrie sucrière. Ces fonds sont destinés au paiement de ristournes aux fabricants et aux exportateurs de conserves de fruits et similaires contenant du sucre d'origine australienne, et pour autant que les fruits frais australiens utilisés dans la fabrication soient achetés aux prix déclarés raisonnables par le Comité. (49)

Le Comité peut également décider d'utiliser l'excédent des recettes pour la promotion des ventes de conserves de fruits ou pour la recherche.

En vertu du même accord Intergouvernemental, le « Export Sugar Committee » fut établi. (Il est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth (qui préside), d'un représentant du « Queensland Sugar Board », et d'un représentant des fabricants de produits exportables contenant du sucre.)

Les fonctions de ce Comité sont notamment de déterminer mensuellement le taux des ristournes à accorder aux exportateurs de produits contenant du sucre de canne d'origine australienne, et d'adresser des recommandations au « Fruits Industry Sugar Concession Committee » et à l'État du Queensland au sujet des demandes de ristournes introduites par les exportateurs. (50)

(45) Pour les taux, voir l'Acte n° 73 (1955) du Commonwealth qui modifie l'Acte principal (n° 41 (1928)) et ses amendements.

(46) Conformément à la section 27 de l'Acte n° 89 (1963) (« Canned Fruits Export Marketing Act »).

(47) Voir l'Acte n° 92 (1963) (« Canned Fruit Excise Act »), et l'Acte n° 91 (1963) (« Excise Tariff » (N° 2)).

(48) Voir les Actes n° 81 et n° 82 de 1959 (« Canning-Fruit Charge Act » et « Canning-Fruit Charge (Administration) Act »).

(49) Voir l'Acte n° 29 de 1962 du Commonwealth (« Sugar Agreement Act »), l'Accord étant donné en annexe. (Voir les sections 7 et 8 de l'Accord.)

(50) Voir les sections 14 et 15 de l'Accord.

Pour l'état du Queensland, le secteur sucrier est contrôlé par le « Queensland Sugar Board » et par le « Central Sugar Cane Prices Board ».

Dispositions financières

Conformément à l'accord conclu entre le gouvernement du Commonwealth et celui de l'état du Queensland, la totalité de la production de sucre brut de canne des états du Queensland et de New South Wales, est acquise par les autorités du Queensland (en l'occurrence, par le « Queensland Sugar Board »).

L'Etat du Queensland s'engage à fournir le sucre raffiné pour la consommation locale à des prix n'excédant pas 180,52 \$A la tonne pour le sucre raffiné de grade 1A, et de 176 \$A la tonne pour le sucre raffiné de grade 1XD (conformément à la section 6 de l'Accord).

Afin d'assister l'industrie manufacturière australienne des fruits, le gouvernement du Queensland contribue à un fonds spécial administré par le « Fruit Industry Sugar Concession Committee », la contribution annuelle étant fixée à 528.000 \$A, et il rembourse les ristournes payées par le Comité à l'exportation de produits fruitiers.

Une ristourne de 10 \$A la tonne est payée par le Comité aux fabricants utilisant du sucre raffiné de canne d'origine australienne pour la préparation de produits fruitiers, pour autant que les fruits frais australiens soient achetés à des prix déclarés raisonnables par le Comité.

Une ristourne est aussi payée par le Comité aux exportateurs de produits fruitiers contenant du sucre raffiné australien, et elle est égale à l'excédant du coût du contenu en sucre calculé au prix garanti du sucre raffiné de grade 1XD (soit 176 \$A la tonne) moins la ristourne de 10 \$A, par rapport au coût du contenu en sucre calculé selon le prix mondial et déterminé par le « Export Sugar Committee ». Une ristourne semblable est payée par le gouvernement du Queensland aux exportateurs d'autres produits déterminés par le ministre, sur recommandations du « Export Sugar Committee ».

On notera que la production de sucre de canne est contrôlée par les autorités du Queensland qui fixent des maxima aux sucreries, la production des agriculteurs étant réglée en fonction des maxima des sucreries auxquelles ils livrent. Le pourcentage des plantations pouvant être coupé et l'attribution des terres sont déterminés par le « Central Cane Prices Board ». (On remarquera aussi que le revenu moyen payé aux sucreries et aux agriculteurs est calculé par la mise en « pool » des résultats des ventes tant en Australie qu'à l'étranger (voir notre Chapitre IV).)

ORGE

Jusqu'à présent, il n'existe pas une organisation centrale pour l'orge, bien qu'elle soit envisagée.

Dans plusieurs états, la majeure partie de la production est acquise et vendue par des « Boards » (« Western Australia Barley Marketing Board », « Queensland Barley Marketing Board »), une organisation commune, le « Australian Barley Board », ayant été instituée par les gouvernements des états de South Australia et de Victoria (51).

(51) Acte n° 47 (1947) de l'Etat de South Australia, et l'Acte n° 5320 (1948) de l'Etat de Victoria.

Les résultats des ventes sont placés dans des « pools », des avances étant accordées aux producteurs suivant des taux qui diffèrent selon les caractéristiques de l'orge livré.

Comme en 1964/65, les livraisons d'orge au « Australian Barley Board » correspondaient à 83,4 % de la récolte totale de l'Australie, on peut considérer comme souhaitable une collaboration directe avec cette organisation.

RIZ

Une collaboration directe devrait être envisagée avec le « Rice Marketing Board » de l'état de New South Wales, vu que cet état est le principal producteur australien de riz, et étant donné que les agriculteurs de cet état sont obligés de livrer la totalité de leur récolte à cette institution qui se charge de la commercialisation du riz.

VINS (ET « BRANDY »)

Institution principale

Le « Wine Overseas Marketing Board » fut constitué en 1929, l'agence à Londres étant aussi constituée durant cette année. La dénomination du « Board » fut changée en « Australian Wine Board » en 1936.

De l'examen de l'Acte principal et des amendements introduits depuis 1929 (52), nous retiendrons que le « Board » peut engager toute action en vue de promouvoir la qualité et la vente des vins et du « brandy », tant en Australie qu'ailleurs, et conclure des arrangements à cette fin. Il peut accepter le contrôle du vin et du « brandy » qui lui sont confiés et il peut en acquiescer pour en promouvoir la vente à l'étranger.

Afin d'assurer un contrôle effectif des exportations par le « Board », l'exportation peut être interdite si elle n'est pas couverte par une licence ou si elle n'est pas réalisée conformément aux conditions prescrites. Le contrat de transport par mer ne peut être conclu que par le « Board » ou conformément aux conditions qu'il a approuvées.

Le « Australian Wine Board » est constitué d'un représentant du gouvernement du Commonwealth, de deux représentants des coopératives vinicoles et des distilleries, de cinq représentants des entreprises vinicoles et des distilleries privées (New South Wales et Queensland : 1, Victoria : 1, South Australia : 2, Western Australia : 1), et de trois représentants des viticulteurs fournissant des grappes aux entreprises vinicoles et aux distilleries. (Un Comité exécutif est également formé.)

Dispositions financières

Le revenu du « Australian Wine Board » provient du droit payé en vertu du « Wine Grapes Charges Act » (53) par les fabricants de vin et les distilleries qui traitent dix tonnes et plus de grappes fraîches pour la fabrication

(52) Voir l'Acte n° 6 (1929) du Commonwealth, amendé par les Actes n° 48 (1930), n° 45 (1934), n° 94 (1936), n° 23 (1945), n° 36 (1963), n° 39 (1964), n° 25 (1961) et n° 62 (1963). (« Wine Overseas Marketing Act. »)

du vin ou pour la distillation. (Les recettes constituent le « Wine Export Fund».)

Par l'amendement introduit en 1957 par l'Acte n° 41, le droit maximal est fixé à 1,50 \$A la tonne pour les grappes fraîches, et à 4,50 \$A la tonne pour les grappes séchées (ne pouvant être utilisées que sous certaines conditions et pas pour la fabrication du vin et du « brandy »). Les taux effectifs sont revus annuellement en octobre par le « Board ». (Pour la vendange de 1966, ils étaient de 1,30 \$A la tonne pour les grappes fraîches, et de 3,90 \$A la tonne pour les grappes séchées.)

Enfin, en vertu de l'Acte n° 11 de 1955 (« Wine Research Act »), le « Australian Wine Board » contribue chaque année au « Australian Wine Research Institute », contribution qui fut de 15.000 \$A en 1965/66.

TABAC

Institutions principales

Le « Australian Tobacco Board » est jusqu'à présent le plus récent « Board » constitué, le « Tobacco Marketing Act » qui l'établit, ayant été sanctionné le 4 décembre 1965 (Acte n° 95).

Ce « Board » est constitué de douze membres, à savoir : un représentant du Commonwealth (qui préside le « Board »), trois représentants des gouvernements des états de New South Wales, de Victoria et du Queensland (un par état), trois représentants des planteurs de tabac desdits états, un représentant des autres planteurs de tabac, et quatre représentants des manufactures de tabac.

Les fonctions du « Board » sont de faire des recommandations au ministre fédéral pour la réglementation des exportations, de lui faire des rapports, suggestions et plans relatifs au commerce entre les états, à l'exportation et au « marketing » à l'étranger pour les feuilles de tabac d'origine australienne, et sous consentement du ministre, de conseiller en la matière toute institution ou personne. Afin d'assurer un contrôle effectif, les règlements peuvent interdire l'exportation de feuilles de tabac non couverte par une autorisation du « Board » ou contraire aux prescriptions.

Enfin, cette Institution administre aussi le plan de stabilisation.

En 1955, le « Australian Agricultural Council » a établi le « Central Tobacco Advisory Committee » qui est chargé de faire des recommandations au ministre fédéral pour les programmes de recherche et pour les problèmes affectant l'industrie du tabac, et de faire rapport annuellement sur le pourcentage de tabac australien devant être utilisé dans la fabrication en Australie de produits manufacturés.

(On notera que depuis 1954, le « Tobacco Leaf Marketing Board » du Queensland peut se charger du tabac qui lui est livré librement par les planteurs de l'état de New South Wales. Le rôle de cette Institution est semblable à celui d'un courtier, chaque planteur des états du Queensland et de New South Wales recevant le résultat de la vente de ses feuilles de tabac, après déduction d'un droit de 3/4 de penny par lb. pour les frais administratifs, et d'un droit de 1/2 penny par lb. pour la recherche. (54))

(53) Acte n° 7 (1929) amendé par les Actes n° 27 (1929), n° 38 (1937), n° 18 (1941), n° 40 (1954) et n° 41 (1957).

(54) Voir l'ouvrage « Queensland Year Book », C.B.C.S., n° 26, p. 336.

Dispositions financières

La taxation est réglementée par trois Actes :

— le « Tobacco Charge Act (N° 1) » 1955-65 (Acte n° 59 (1955) amendé par l'Acte n° 86 (1965)) impose un droit sur les feuilles de tabac d'origine australienne vendues à une manufacture (droit de 3/5 de penny par lb.) ;

— en vertu du « Tobacco Charge (N° 2) » 1955 (Acte n° 60), ce droit est doublé pour la manufacture (autre qu'une association coopérative) qui achète à ses actionnaires au moins 9/10 des feuilles de tabac d'origine australienne achetées par cette manufacture durant l'année ;

— en vertu du « Tobacco Charge Act (N° 3) » 1955 (Acte n° 61), le taux est simple pour le tabac australien produit par la manufacture, pour autant que cette production qu'elle utilise, soit au moins égale aux 9/10 de sa consommation totale annuelle de feuilles de tabac d'origine australienne, et dans les autres cas, le taux est double.

Ces taxes servent à couvrir les dépenses du « Australian Tobacco Board » et à alimenter le « Tobacco Industry Trust Account », fonds servant notamment à financer la recherche, la formation professionnelle et la publication d'ouvrages techniques et scientifiques, et la diffusion d'informations et de conseils scientifiques et techniques.

Enfin, un plan de stabilisation de la culture du tabac fut décidé par les gouvernements du Commonwealth et des états. Il prévoit l'établissement d'un quota annuel commercable de 26 millions de lb. (poids vert) de feuilles de tabac à vendre selon une liste de qualités et de prix devant permettre de réaliser un prix moyen minimum de 104 cents par lb. (prix basé sur une récolte normale). Ce plan est d'une durée initiale de quatre ans, et il a commencé avec la saison de vente de 1965.

Programme sectoriel n° 3

LAINE

Institutions principales

L'importance de la laine dans l'économie australienne devait donner lieu à une législation très abondante, puisque l'on compte plus de septante actes et amendements passés depuis 1936.

En bref, c'est en 1936 que fut institué le premier « Australian Wool Board » (conformément à l'Acte n° 24 (1936) du Commonwealth (« Wool Publicity and Research Act »)). (L'année suivante, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud constituèrent le Secrétariat international de la Laine.)

On accorda à ce « Board » le pouvoir de conclure des arrangements avec toute autorité, association ou personne, en vue d'améliorer la production de la laine en Australie ou d'accroître l'usage de la laine dans le monde, notamment par la publicité et la recherche. A cette fin, un « Wool Publicity and Research Fund » fut constitué (conformément au « Wool Tax Act » 1936 (Acte n° 23)), fonds alimenté par une taxe perçue sur la laine produite en Australie.

Ce « Board » fut réorganisé en 1945 par le « Wool Use Promotion Act » (Acte n° 3 entré en vigueur le 15 mai 1945 et annulant l'Acte de 1936). La section 13 de cet Acte réduit le pouvoir du « Board » à la promotion de l'utilisation de la laine.

Un « Wool Consultative Council » fut créé pour conseiller les ministres pour les questions relatives à l'industrie lainière australienne, un « Commonwealth Wool Adviser » étant nommé.

Deux fonds furent alors constitués : le « Wool Use Promotion Fund » administré par le « Board », et alimenté par les taxes perçues en vertu du « Wool Tax Act » 1936-1945 (Acte n° 23 cité supra et ses amendements), fonds utilisé pour promouvoir par la publicité ou par d'autres moyens l'usage de la laine en Australie et à l'étranger ; et le « Wool Research Trust Account » administré par le gouvernement, et utilisé pour les recherches scientifiques et économiques en rapport avec la production et l'utilisation de produits lainiers, ainsi que pour la coordination et l'application des résultats de ces recherches. Ce deuxième fonds fut financé par le gouvernement du Commonwealth, par l'octroi d'une somme égale à celle des taxes perçues par les autorités en vertu du « Wool Tax Act ».

L'Acte n° 3 de 1945 fut annulé en 1953 par l'Acte n° 23, le « Board » prenant le nom de « Australian Wool Bureau », institution constituée du « Commonwealth Wool Adviser » et de six représentants des producteurs lainiers.

Les pouvoirs et les fonctions de ce Bureau sont plus larges que ceux de l'institution précédente, puisqu'en plus de la promotion de l'usage de la laine, le Bureau peut engager des actions et conclure des arrangements en vue d'améliorer la production de la laine et d'encourager la recherche, fonctions sujettes cependant à l'approbation du ministre.

Le « Wool Use Promotion Fund » et le « Wool Research Trust Account » sont maintenus (la législation pour la taxation étant toutefois modifiée (voir les Actes n° 38 et n° 39 de 1952)).

L'Acte n° 81 de la même année (« Wool Stores Act » 1953) transfère la propriété de certains dépôts de laine (y compris les terrains) de la « Australian Wool Realization Commission » au « Australian Wool Bureau » (sous réserve du droit du gouvernement de les reprendre pour des raisons de défense nationale). Cette Commission avait été créée en 1945 (Acte n° 49 - « Wool Realization Act ») en vertu d'un accord conclu entre le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, pour assurer la meilleure réalisation possible des stocks de laine constitués de 1939 à 1945, sans porter préjudice aux tontes futures.

Le service des statistiques de la Commission (« Wool Statistical Service ») fut également transféré au « Australian Wool Bureau ».

En 1957, le « Wool Research Committee » fut constitué (Acte n° 26 - « Wool Research Act » 1957), ce Comité étant chargé de faire des recommandations au ministre quant à l'utilisation du « Wool Research Trust Fund ».

C'est aussi en 1957 que fut établie la « Australian Wool Testing Authority » (Acte n° 38 - « Australian Wool Testing Authority Act » 1957), institution chargée de faire des tests sur les produits lainiers destinés au commerce, et d'émettre des certificats à la suite de ces tests.

Quant à l'actuel « Australian Wool Board », il fut constitué en 1962 (en vertu de l'Acte n° 99 (« Wool Industry Act »)), reprenant les pouvoirs et les fonctions du « Australian Wool Bureau ».

Le « Board » est constitué de onze membres, à savoir : un président, un représentant du Commonwealth, six représentants des producteurs lainiers australiens (proposés au ministre fédéral par la « Australian Wool Industry Conference » formée le 24 octobre 1962), et trois membres possédant des qualifications spéciales (c'est-à-dire dans le commerce ou dans la recherche scientifique, technique ou économique, en rapport avec les produits lainiers).

Conformément à la section 24 du « Wool Industry Act », le « Australian Wool Board » peut promouvoir l'usage de la laine et des produits lainiers en Australie et dans d'autres pays, il peut étudier les méthodes de commercialisation de la laine, et les autres matières s'y rapportant, et faire rapport à ce sujet à la « Australian Wool Industry Conference » (un « Wool Marketing Committee » étant constitué à cette fin), et remplir d'autres fonctions approuvées par le ministre. Il peut nommer des agents, tant en Australie qu'ailleurs, et conclure des arrangements avec des personnes, des autorités ou des associations en Australie ou ailleurs, et moyennant accord du ministre, avec un Etat. Pour la promotion, il peut utiliser la publicité et encourager la recherche et l'amélioration de la production de la laine en Australie.

En vertu de cet Acte, la « Australian Wool Testing Authority » est incorporée dans le « Australian Wool Board ».

Deux Comités consultatifs sont également constitués en vertu de cet Acte (section 70) : le « Wool Production Research Advisory Committee » chargé de conseiller dans les matières relatives à la recherche scientifique et technique se rapportant à la production de la laine, et le « Wool Textile Research Advisory Committee » chargé de conseiller dans les matières relatives à la recherche scientifique et technique se rapportant à la production et à l'utilisation des produits lainiers. Le « Australian Wool Board » peut

également établir des comités consultatifs temporaires pour l'assister dans ses fonctions.

Les dispositions relatives au « Wool Research Trust Fund » sont aussi modifiées, le « Board » prenant en charge la responsabilité de faire des recommandations au ministre quant aux dépenses à engager. (Ces dépenses concernent la recherche scientifique, technique et économique en rapport avec la production ou l'usage de la laine ou des produits lainiers, l'application des résultats de la recherche, la formation professionnelle, l'information et la publication d'ouvrages.)

Dispositions financières

Le financement des activités du « Australian Wool Board » est assuré par le paiement par les producteurs lainiers d'une taxe de 2 % maximum sur la valeur de la vente de la laine, le taux affectif étant fixé annuellement par le Gouverneur Général, sur recommandation de la « Australian Wool Industry Conference ». (55)

Pour la recherche, du total des recettes résultant de cette taxe, une contribution de 20 cents par balle est transférée au « Wool Research Fund », le gouvernement du Commonwealth contribuant à ce fonds pour 40 cents par balle.

La contribution du gouvernement du Commonwealth à la promotion de la laine, est égale à l'excédent de la contribution des producteurs lainiers par rapport à l'ancien droit d'un dollar par balle. Cette assistance fut accordée pour une période de trois ans à partir du 1^{er} juillet 1964, la situation devant être revue en 1966/67.

PRODUITS FORESTIERS

C'est en 1930 que fut constitué le « Forestry Bureau » (56), l'actuel « Forestry and Timber Bureau » qui fait partie du « Department of National Development » du Commonwealth.

Sur base de l'Acte principal et des amendements, les fonctions et pouvoirs de cette institution sont notamment d'administrer les forêts placées sous son contrôle par le Gouverneur Général, d'établir des stations expérimentales, de conseiller les administrations des territoires en ce qui concerne l'administration des forêts, d'aider à la formation professionnelle et à l'enseignement, d'établir des publications, et conformément aux amendements introduits en 1946 (Acte n° 46), de recueillir des statistiques et des informations concernant l'approvisionnement et les besoins en bois de l'Australie, de conseiller le gouvernement du Commonwealth ou toute autre institution ou personne, et de formuler des programmes au sujet de l'approvisionnement, de la production et de la distribution de bois en Australie, et de l'importation et de l'exportation de bois, et d'entreprendre des études et recherches se rapportant à l'approvisionnement, à la production, à la distribution et à l'utilisation du bois.

(55) En vertu des sections 6 des Actes du Commonwealth de 1964 (« Wool Tax Act »), du n° 25 au n° 29 y compris.

(56) Conformément à l'Acte n° 16 (1930) du Commonwealth.

(On notera que ce Bureau comporte une division économique (« Timber Supply Economics Branch ») chargée notamment d'étudier et de publier des statistiques, et de faire des études économiques sur l'industrie forestière.)

En juillet 1964, un accord fut conclu entre les gouvernements du Commonwealth et des états australiens pour la formation d'un Conseil national consultatif pour les problèmes forestiers : le « Australian Forestry Council ».

Ce Conseil a notamment pour fonctions de formuler et de recommander une politique forestière en vue de développer les forêts australiennes pour répondre aux besoins nationaux en bois et en produits forestiers, à la fois pour l'usage domestique et pour l'exportation, et en vue de promouvoir la protection et le développement des forêts australiennes et d'arranger un échange mutuel d'informations. (57)

Ce Conseil est formé du ministre fédéral pour le développement national (« Minister for National Development ») (qui préside le Conseil), du ministre fédéral pour les territoires (« Minister for Territories »), et des ministres des Etats ayant les forêts dans leurs attributions. Un Comité permanent fut également constitué : le « Standing Committee of Australian Forestry Council ».

Comme nous l'avons signalé dans le Chapitre I, à la suite des recommandations du « Australian Forestry Council », en février 1966, le gouvernement du Commonwealth devait accorder aux gouvernements des états australiens des prêts à long terme évalués à environ \$A 20 millions, afin de leur permettre de porter le taux de plantation des conifères de 40.000 acres par an à 75.000 acres en 1970/71, l'objectif étant trois millions d'acres de plantations de conifères pour l'an 2000.

COTON

On notera que pour la période du 1^{er} janvier 1964 au 28 février 1969, une subvention est accordée au producteur de coton brut destiné à être utilisé en Australie.

Le montant de la subvention diffère suivant le type de fibre, le total maximum payable étant fixé à \$A 4 millions par an. (58)

(57) Voir l'article de M.R. Jacobs : « The establishment of the Australian Forestry Council » dans « Commonwealth Forestry Review », n° 120, juin 1965, pp. 82-96.

(58) Voir l'Acte n° 86 (1963) du Commonwealth (« Raw Cotton Bounty Act »), amendé par l'Acte n° 3 (1965).

Programme sectoriel n° 4

CHARBON

Faisant suite aux pouvoirs concédés au Commonwealth pour contrôler la production du charbon durant la deuxième guerre mondiale, un accord fut conclu en 1946 entre le gouvernement du Commonwealth et le gouvernement de l'état de New South Wales pour prendre des mesures en vue d'assurer et de maintenir un approvisionnement adéquat en charbon pour répondre aux besoins de la consommation nationale et du commerce avec d'autres pays, pour assurer la réglementation et l'amélioration de l'industrie charbonnière dans l'état de New South Wales, et pour toute autre matière relevant de la production, de l'approvisionnement et de la distribution du charbon (59).

Le « Joint Coal Board » qui résulte de cet accord, fonctionne depuis le 1^{er} mars 1947.

Ses pouvoirs et fonctions sont particulièrement larges : il doit notamment veiller à ce que le charbon soit produit dans des quantités et selon une régularité répondant aux besoins de l'Australie et du commerce avec d'autres pays ; s'assurer que les ressources en charbon soient exploitées et que le charbon soit distribué et utilisé d'une manière, dans des quantités et des classes, et à des prix établis au mieux des intérêts du public et en assurant un usage économique du charbon et le maintien des services essentiels et des activités industrielles ; et promouvoir le bien-être des travailleurs engagés dans l'industrie charbonnière (conformément à la section 14 de l'Acte du Commonwealth).

Sur base de la sous-section 3 de l'Acte du Commonwealth, le « Joint Coal Board » peut acquérir et vendre du charbon, peut imposer les conditions en vertu desquelles toute autre personne ou autorité pourra acquérir, acheter, vendre ou disposer du charbon, et il peut conclure des arrangements avec d'autres personnes et autorités pour la vente ou la disposition de charbon. Il peut contrôler la direction et l'exploitation des mines de charbon et il peut en acquérir. Enfin, il peut modifier ou suspendre tout contrat ou accord affectant la production, l'approvisionnement ou la distribution du charbon.

Le « Board » peut encourager et entreprendre la recherche, accorder une assistance technique et faire des avances pour assister pour l'établissement, l'exploitation et le développement de mines de charbon et d'entreprises connexes.

Le « Joint Coal Board » est constitué d'un président et de deux autres membres nommés en vertu d'un arrangement entre le Gouverneur Général et le Gouverneur de l'état de New South Wales. (Les frais administratifs de cette institution sont supportés par les gouvernements du Commonwealth et de l'état de New South Wales.)

(59) Sur base du Préambule de l'Acte n° 40 du Commonwealth (« Coal Industry Act ») sanctionné le 15 août 1946. Pour l'état de New South Wales, il s'agit de l'Acte n° 44 (1946).

C'est également en vertu du « Coal Industry Act » 1946 que furent constitués le « Coal Industry Tribunal », les « Local Coal Authorities » et les « Mine Conciliation Committees » pour traiter des questions affectant les membres de la « Miners' Federation » (Fédération des mineurs).

Enfin, pour la coordination de la recherche, un Comité consultatif national fut institué (le « National Coal Research Advisory Committee »).

Nous considérons que dans le cadre du programme sectoriel n° 4, une collaboration directe avec le « Joint Coal Board » est indispensable, vu l'importance du charbon pour le développement futur des exportations australiennes. Nous pensons d'ailleurs que si le principe de la programmation était adopté, c'est cette institution qui pourrait être chargée de l'exécution de la programmation des exportations des produits relevant du secteur charbonnier.

On notera que pour l'état du Queensland, en vertu du « Coal Industry (Control) Act » de 1948, le « Queensland Coal Board » fut institué le 1^{er} janvier 1949.

D'après l'ouvrage « Queensland Year Book » (60), « les fonctions » de cette institution « sont d'assurer et de maintenir un approvisionnement adéquat en charbon dans le Queensland et pour l'exportation, et de se charger de la réglementation et de l'amélioration de l'industrie charbonnière ».

CUIVRE (ET LAITON)

Pour le secteur du cuivre, nous mentionnerons deux subventions payées par les autorités du Commonwealth en 1965/66.

Pour le cuivre, une subvention fut instituée en 1958, et elle est payable au producteur de cuivre affiné vendu pour être utilisé en Australie.

Le taux de la subvention est déterminé par le ministre fédéral en fonction du prix à la tonne du cuivre électrolytique qui pourrait être importé. Quand le montant déterminé n'excède pas 550 \$A, le taux de la subvention est de 80 \$A la tonne de cuivre affiné. Au-delà de 550 \$A, le taux de la subvention est réduit.

Cette subvention est réductible si les bénéfices réalisés sur la production et la vente de cuivre affiné en Australie, sont supérieurs à 10 % par an. (61)

Une autre subvention pour certains ouvrages en cuivre ou en laiton fut instituée en 1952, et elle est payable au producteur de bandes de métal de cuivre ou de laiton répondant à certaines dimensions, et vendues pour être utilisées en Australie.

Le taux de la subvention est de 90 \$A la tonne, la subvention annuelle totale étant plafonnée à 380.000 \$A pour les deux premières années.

Cette subvention est réductible si les bénéfices réalisés par le producteur excèdent 10 % par an. (62)

(60) « Queensland Year Book » 1965, n° 26, C.B.C.S., p. 341. (Traduction de l'auteur)

(61) Voir l'Acte n° 78 (1958) (« Copper Bounty Act »), amendé par les Actes n° 31 (1960), n° 100 (1962), n° 93 (1963) et n° 80 (1965).

(62) Voir l'Acte n° 81 (1962) (« Copper and Brass Strip Bounty Act »), amendé par l'Acte n° 86 (1964).

Programme sectoriel n° 5

Dans le cadre du programme sectoriel n° 5, nous nous limiterons à donner un aperçu de quelques subventions payées par les autorités du Commonwealth en 1965/66 et en 1966/67.

TRACTEURS

La fabrication de tracteurs en Australie est subventionnée depuis 1939.

La subvention varie suivant le type de véhicule, allant de 538 \$A à 778 \$A par tracteur.

Cette subvention est réduite si le coût de fabrication relatif aux pièces et composants d'origine australienne, est inférieur à 90 % du coût total, ou si les droits d'importation des tracteurs et des composants sont augmentés, ou enfin, si le profit net du fabricant excède 10 % par an.

Aucune subvention n'est payée si les composants d'origine australienne ne représentent pas 55 % du coût total du véhicule. (63)

A partir du 26 octobre 1966, les tracteurs agricoles font l'objet d'une législation distincte (64), les dispositions étant semblables, celles concernant le profit net du fabricant n'étant toutefois pas reprises.

L'octroi de la subvention est prévu jusqu'au 30 juin 1971.

PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS

Acétate cellulosique

Une subvention fut instituée en 1958 et est maintenue jusqu'au 31 décembre 1969. Elle est payable au producteur d'acétate cellulosique destinée à être vendue pour la fabrication de rayonne en Australie.

A partir du 19 mars 1965, le montant disponible pour le paiement des subventions pour les ventes de ce produit dans la période annuelle d'application de l'Acte, est plafonné à 224.000 \$A par an. A partir du 14 février 1966, le taux de la subvention était de 5 cents par lb. (contre 8 ½ cents à l'origine). (65)

(63) Voir l'Acte n° 35 de 1939 (« Tractor Bounty Act »), amendé par les Actes n° 80 (1939), n° 37 (1944), n° 73 (1947), n° 65 (1958), n° 45 (1959) et n° 15 (1966).

(64) Voir l'Acte n° 82 (1966) (« Agricultural Tractors Bounty Act »).

(65) Voir l'Acte n° 38 (1956) (« Cellulose Acetate Flake Bounty Act »), amendé par les Actes n° 54 (1958), n° 43 (1959), n° 33 (1961), n° 87 (1961), n° 48 (1964), n° 114 (1964), n° 26 (1965) et n° 80 (1966).

Résine vinylique

Cette subvention, instituée en 1963, est payable au producteur de résine vinylique et de latex, le taux étant de 3 1/3 cents par lb. La subvention est réductible si le profit net du producteur excède 10 % par an. (66)

Acide sulfurique

Cette subvention est accordée au producteur d'acide sulfurique utilisant les matières prescrites d'origine australienne, cet acide devant être destiné à la vente en Australie, ou utilisé par le producteur dans la fabrication en Australie d'autres marchandises.

La période d'application va du 1^{er} janvier 1954 au 30 juin 1969.

Les taux de la subvention sont fixés de temps à autre, après enquête et rapport du « Tariff Board », la subvention étant réductible si le profit du producteur excède 12,5 % par an. (67)

Notons qu'en 1960, une subvention fut établie pour une période de quatre ans, au profit du producteur de pyrite destinée à la fabrication d'acide sulfurique en Australie.

Le taux de cette subvention était de 6 \$A par tonne de soufre contenu dans la pyrite, lorsque le prix au débarquement en Australie du soufre brut importé durant un trimestre était de 32 \$A la tonne, le taux étant ajusté lorsque le prix était supérieur ou inférieur à 32 \$A. La subvention était réductible si le profit net du producteur excédait 12,5 % par an. (68)

Urée

Pour la période du 26 octobre 1966 au 31 décembre 1969, une subvention de 16 \$A par tonne est accordée au producteur d'urée destinée à être utilisée comme engrais en Australie. La subvention annuelle totale est plafonnée à 500.000 \$A pour 1968 et pour 1969. (69)

Sulfate d'ammonium

Cette subvention est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1962, et en vertu de l'amendement de 1966 (Acte n° 79), elle devrait être maintenue jusqu'en 1969. Elle est accordée au producteur de sulfate d'ammonium destiné à être utilisé comme engrais en Australie.

Le taux est de 4 \$A la tonne, la subvention étant réductible si le profit net du producteur excède 10 % par an. Un maximum payable est fixé pour les différentes périodes d'application, le maximum pour la neuvième période étant de \$A 1 million. (70)

(66) Voir l'Acte n° 88 (1963) (« Vinyl Resin Bounty Act »), amendé par l'Acte n° 14 (1965).

(67) Voir l'Acte n° 78 (1954) (« Sulphuric Acid Bounty Act »), amendé par les Actes n° 12 (1957), n° 35 (1959), n° 20 et n° 101 (1960), n° 36 et n° 118 (1965).

(68) Voir l'Acte n° 102 (1960) (« Pyrites Bounty Act ») amendé par l'Acte n° 37 (1965).

(69) Voir l'Acte n° 81 (1966) (« Urea Bounty Act »).

(70) Voir l'Acte n° 30 (1962) (« Sulphate of Ammonia Bounty Act »), amendés par les Actes n° 49 (1964), n° 5 (1966) et n° 79 (1966).

Engrais azotés

Cette subvention, instituée en 1966, est payable au producteur et à l'importateur de produits azotés destinés à être utilisés comme engrais en Australie. La quantité importée pouvant bénéficier de la subvention, est déterminée par le ministre fédéral. Le taux de la subvention est de 80 \$A la tonne. (71)

Engrais phosphatés

Instituée en 1963, cette subvention est payable au producteur de superphosphates ou de phosphates destinés à être utilisés comme engrais en Australie, subvention accordée pour la période du 14 août 1963 au 31 octobre 1969 (en vertu de l'amendement de 1966).

Les taux de la subvention varient suivant la composition des superphosphates, le taux pour le phosphate d'ammonium étant de 30 \$A la tonne. (72)

(71) Voir l'Acte n° 78 (1966) (« Nitrogenous Fertilizers Subsidy Act »).

(72) Voir l'Acte n° 78 (1963) (« Phosphate Fertilizers Bounty Act »), amendé par l'Acte n° 40 (1966).

**Aperçu de la réglementation du commerce extérieur,
des accords commerciaux, et des dispositions spéciales
intéressant les exportateurs**

Nous terminerons l'étude du cadre institutionnel et juridique de la programmation des exportations australiennes par un aperçu de la réglementation du commerce extérieur, des accords commerciaux, et des dispositions spéciales intéressant les exportateurs.

Cet aperçu sera bref car nous estimons que ces matières sont essentiellement du ressort des responsables politiques australiens, et que vu sa position vis-à-vis du Cabinet fédéral, le Bureau de programmation des exportations ne devrait pas intervenir dans des questions déjà suffisamment controversées.

Des échanges de vue pourraient naturellement avoir lieu dans le cadre des consultations pour l'étude des programmes, notamment en ce qui concerne le commerce avec la Nouvelle-Zélande, mais ils devraient demeurer confidentiels.

La plupart des dispositions résumées dans cette section peuvent d'ailleurs être interprétées d'une façon totalement différente suivant que l'on adopte la position de l'Australie, ou celle d'un autre pays.

C'est ainsi que si notamment les régimes tarifaires préférentiels, l'importance de certains droits, les droits à échelle mobile, le régime « by-law », les droits temporels, les droits anti-dumping et les droits compensatoires, les mesures de quarantaine et certaines dispositions des accords commerciaux (notamment avec la Nouvelle-Zélande) peuvent être défendus et justifiés par l'Australie, les critiques formulées par les pays étrangers à l'égard de ces mêmes dispositions, peuvent être parfaitement fondées.

De même, si notamment la garantie de prix minima sur le marché intérieur, l'octroi de subventions, et la disposition fiscale relative à la contribution patronale sont considérés comme des mesures devant permettre la stabilisation des revenus des exportateurs, la promotion des exportations, et dans l'optique de la programmation, la réalisation des objectifs fixés; du point de vue étranger, ces mesures peuvent être considérées comme relevant du dumping, et comme passibles de droits anti-dumping et de droits compensatoires suivant les mêmes principes défendus par l'Australie pour l'application de ces mêmes droits.

Cette alternative souligne la difficulté d'établir un examen impartial de ces matières, et par conséquent, compte tenu du sujet de cet ouvrage, nous limiterons pratiquement cet examen aux textes officiels.

Réglementation du commerce extérieur

Pour l'examen des dispositions légales du régime douanier australien, nous nous baserons sur l'Acte principal n° 134 (1965) du Commonwealth (entré en vigueur en 1966) et ses amendements émis jusqu'à la fin de 1966 (« Customs Tariffs ») (73).

A l'importation, ces dispositions prévoient l'imposition d'un droit général et de droits préférentiels variables suivant le pays bénéficiaire. (La classification tarifaire est basée depuis le 1^{er} juillet 1965 sur la « Nomenclature de Bruxelles ».)

Le régime préférentiel est appliqué aux marchandises produites ou manufacturées par le Royaume-Uni, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, le territoire de la Papouasie et/ou le territoire de la Nouvelle-Guinée, et moyennant autorisation, à l'importation de marchandises qui furent exportées par l'Australie.

En vertu de la section 22 de l'Acte, des taux spéciaux pour les droits peuvent être appliqués à l'importation de certaines marchandises produites ou manufacturées par des pays peu développés, conformément aux conditions fixées par le ministre fédéral et pour des quantités et des valeurs spécifiées, la qualité de « pays peu développé » étant déterminée par le ministre. Les produits bénéficiant de ces taux font l'objet de listes spéciales, les taux étant uniformes pour chacune des listes, allant du régime libra à respectivement 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, et enfin 27,5 % pour la dernière liste.

En fait, par ces taux spéciaux, les pays peu développés bénéficient pour certains produits d'un régime égal au régime préférentiel ou légèrement plus favorable, l'avantage allant de 2,5 % à 7,5 %. Ils concernent notamment la soie, le ciment portland, le guano, certains tapis, certains articles en verre, et certaines machines-outils. (Par exemple, pour les machines-outils pour travailler le métal (poste 84.45), pour certaines machines le taux général est de 7,5 %, le taux préférentiel, de 0 %, et le taux pour les pays peu développés, également de 0 % ; tandis que pour d'autres machines, le taux général est de 40 %, le taux préférentiel, de 27,5 %, et le taux pour les pays peu développés, de 25 %.)

Le tarif douanier australien comporte des droits « ad valorem », des droits spécifiques, la combinaison de ces deux sortes de droits ou l'alternative entre ces deux sortes de droits, et des droits à échelle mobile (c'est-à-dire augmentant lorsque la valeur f.o.b. est inférieure à une certaine valeur fixée (pour certains produits chimiques notamment)).

Les droits de douane payés à l'importation, sont remboursés à l'exportation pour certaines marchandises et suivant certaines conditions déterminées par les prescriptions légales.

(73) Acte n° 134 (1965) amendé par les Actes n° 27 (1966) et n° 34 (1966).

En plus de ces divers droits douaniers, un « primage duty » « ad valorem » de 5 % ou de 10 % est imposé sur certaines marchandises.

Sont exemptes les marchandises produites ou manufacturées en Nouvelle-Zélande et dans les territoires australiens suivants : Papoua-Nouvelle-Guinée, île Norfolk, îles Cocos (Keeling), île Christmas. Pour certaines marchandises, il y a également exemption ou réduction de 10 % à 5 % pour les marchandises produites ou manufacturées dans un pays bénéficiant d'un régime préférentiel (« preference country »), c'est-à-dire produites ou manufacturées en Australie, au Royaume-Uni, au Canada et en Irlande, et dans d'autres pays spécialement spécifiés. (74)

Conformément aux dispositions légales fixées par le « Customs Act » et ses nombreux amendements (75), le régime « by-law » permet l'importation de certaines marchandises sans paiement de droits ou à des taux inférieurs à ceux normalement applicables. (Un exemple fut l'importation au début de 1967, de douze avions en provenance des États-Unis, sans paiement du droit de 7,5 % imposable conformément à l'accord de commerce conclu entre l'Australie et le Royaume-Uni.)

Devant l'urgence d'une protection à accorder à une industrie australienne, après enquête et rapport par une autorité consultative spéciale (« Special Advisory Authority »), des droits temporaires peuvent être imposés. Ces droits cessent d'opérer à l'expiration de la période de trois mois suivant la date de réception par le ministre fédéral du commerce et de l'industrie (« Minister for Trade and Industry ») du rapport final du « Tariff Board » sur l'enquête entreprise par cette Institution. (76)

Le ministre peut également décider l'application d'un droit « ad valorem » de 20 % (« surcharge rate ») sur toutes les marchandises ou sur certaines d'entre elles, produites ou manufacturées soit totalement, soit partiellement, dans un pays déterminé. (77)

La législation (« Customs Tariff (Dumping and Subsidies) Act ») (78) prévoit aussi l'imposition de droits anti-dumping et de droits compensatoires.

En vertu de la section 7 de l'Acte, lorsque le prix à l'exportation de marchandises vendues à l'Australie, est inférieur à la « valeur normale » de ces marchandises, et lorsque cette exportation cause ou menace de causer un préjudice à l'industrie australienne, ou empêche l'établissement d'une industrie australienne, un droit anti-dumping peut être imposé par décision ministérielle, et il sera égal à la différence entre le prix à l'exportation et la « valeur normale ».

En bref, la « valeur normale » de la marchandise importée par l'Australie est définie par la section 4 de l'Acte comme étant soit la valeur loyale d'une marchandise similaire pour la consommation dans le pays exportateur, soit la valeur égale au plus haut prix obtenu par le pays exportateur à l'exportation vers un pays tiers, soit la valeur loyale d'une marchandise similaire vendue par un pays tiers, soit la valeur égale au coût de production (éventuellement estimé par le ministre) plus les charges qu'implique la cotation « f.o.b. », plus les frais de vente et le profit (à déterminer par le ministre).

(74) Voir les sections 26, 27 et 28 de l'Acte n° 134 (1965).

(75) « Customs Act » 1901-1955, l'Acte principal étant l'Acte n° 6 de 1901 (trente amendements). Les dernières dispositions en vigueur en 1966 relevaient des sections 271 à 273 F, conformément à l'amendement de 1953 (Acte n° 47 du Commonwealth).

(76) Conformément à la section 19 de l'Acte n° 134 (1965).

(77) Conformément à la section 20 de l'Acte n° 134 (1965).

Conformément à la section 9 de l'Acte, les marchandises qui bénéficient directement ou indirectement d'une subvention, d'une réduction du fret, ou d'une autre aide financière, et dont l'exportation vers l'Australie cause ou risque de causer un préjudice à l'industrie australienne, ou empêche l'établissement d'une industrie australienne, peuvent être sujettes par décision ministérielle, à l'imposition d'un droit compensatoire égal à la subvention, à la réduction du fret, ou à toute autre aide financière accordée.

Enfin, le Gouverneur Général peut prohiber l'importation de marchandises en Australie soit complètement, soit en provenance de certaines régions, soit lorsque l'importation n'est pas réalisée conformément aux prescriptions légales (79).

En vertu des règlements de quarantaine (« Quarantine Regulations ») (80), le Gouverneur Général peut aussi prohiber l'importation en Australie de tout animal ou plante, et de tout article qui, selon lui, est susceptible d'introduire une maladie ou un insecte nuisible pouvant affecter les personnes, les animaux ou les plantes.

La prohibition de l'exportation de marchandises en provenance de l'Australie peut également être prononcée par le Gouverneur Général, soit complètement, soit vers certaines régions, soit lorsque les prescriptions légales ne sont pas respectées. (81)

Pour conclure, on notera que selon le rapport du « Committee of Economic Enquiry », en 1962/63, les importations libres représentaient 56,2 % du total général des importations australiennes, dont 12,3 % sous le régime « by-law », et 43,9 % normalement. Pour les importations taxables (43,8 %), le droit moyen payé fut de 23,3 %. (82)

Les importations subissant un droit dit « protectionniste » (c'est-à-dire un droit nominal supérieur à 12,5 %) représentaient 19,6 % du total général des importations, le droit moyen payé étant de 31,9 %, (82) Ce droit moyen payé fut de 25,7 % en 1948/49, et de 30,5 % en 1959/60. (83)

Sur base de ses calculs, le « Committee of Economic Enquiry » a suggéré « que le taux protectionniste moyen en Australie est d'environ 30 % », taux estimatif vu que le volume des importations est directement réduit par les droits élevés. (84)

La politique douanière gouvernementale, l'octroi des subventions, et les négociations tarifaires internationales relèvent du ministre du commerce et de l'Industrie (« Minister for Trade and Industry »).

Quant aux demandes de protection formulées par les industriels, elles sont d'abord examinées par le département du commerce et de l'Industrie (« Department of Trade and Industry ») avant que le ministre ne les transfère au « Tariff Board ».

(78) Acte n° 18 (1961) amendé par l'Acte n° 117 (1965).

(79) En vertu de la section 50 introduite par l'amendement de 1892 (Acte n° 108) au « Customs Act ».

(80) Acte n° 3 de 1908 (du Commonwealth) et ses amendements.

(81) En vertu de la section 112 introduite par l'amendement de 1951 (Acte n° 56) au « Customs Act ».

(82) Source : « Report of The Committee of Economic Enquiry », Volume II p. 1056, tableau L.8.

(83) Source : Op. cit. (82), Volume I, p. 352, tableau 13.2.

(84) Citation reprise du « Report of The Committee of Economic Enquiry », volume I, p. 351, point 13.17. (Traduction de l'auteur)

La responsabilité de l'administration du tarif, y compris les dispositions spéciales (régime « by-law » et législation anti-dumping) est assumée par le ministre des douanes et accises (« Minister for Customs and Excise »).

Le « Tariff Board » est une institution indépendante chargée de conseiller le gouvernement du Commonwealth sur les matières relatives à la protection de l'industrie australienne. Constituée en 1921, cette institution est régie par le « Tariff Board Act » 1921-1962 [c'est-à-dire l'Acte principal de 1921 et ses treize amendements].

Conformément aux dispositions légales, le « Tariff Board » est formé de huit membres nommés par le Gouverneur Général, dont un président et deux vice-présidents, au moins deux membres devant être des fonctionnaires au moment de la nomination, trois fonctionnaires pouvant être nommés. (La durée de la nomination est d'un an minimum et de cinq ans maximum, avec possibilité d'une nouvelle nomination.) Le président et trois membres forment un quorum.

En vertu de la section 15 de l'Acte, « le ministre » (en l'occurrence, le ministre du commerce et de l'industrie) « s'adressera au « Board » pour faire enquête et rapport sur les matières suivantes » : « la nécessité de droits nouveaux, accrus ou réduits, et la suspension de droits existants ou proposés » ; « la nécessité d'accorder des subventions pour encourager toute industrie primaire ou secondaire en Australie » ; « l'effet des subventions existantes ou des subventions postérieurement accordées » ; « toute question selon laquelle un fabricant obtiendrait un avantage excessif de la protection qui lui est accordée par le tarif ou par la restriction de l'importation de toute marchandise, et en particulier, en fixant sans nécessité des prix élevés pour ses marchandises, ou en limitant le commerce au détriment du public, ou en agissant de façon à ce que, sans nécessité, des prix élevés soient facturés aux consommateurs de ses marchandises ». (85)

Conformément à cette section, le ministre n'engagera aucune action en ces matières avant d'avoir reçu le rapport du « Tariff Board ».

De plus, le ministre « peut » demander au « Tariff Board » de faire enquête et rapport sur l'effet général des droits de douane et d'accise pour les industries primaire et secondaire du Commonwealth, sur les effets fiscaux et industriels des lois douanières, sur l'incidence des droits sur les matières premières et sur les produits finis et semi-finis, et sur toute autre matière affectant l'encouragement des industries primaire et secondaire, et en rapport avec le tarif. On notera que pour ces matières, le « Board » peut de sa propre initiative faire une enquête et établir un rapport.

Enfin, en vertu de la section 16, le ministre des douanes et accises « peut » s'adresser au « Tariff Board » pour faire enquête et rapport pour les matières pouvant donner lieu à une action prise en vertu du « Customs Tariff (Dumping and Subsidies) Act » (c'est-à-dire en vertu de la législation pour les droits anti-dumping), pour toute matière concernant l'interprétation du tarif douanier (« Customs Tariff ») ou du tarif des droits d'accise (« Excise Tariff »), pour la classification des marchandises dans ces tarifs, pour les questions relatives aux marchandises prescrites sous le régime « by-law », et pour la question de la valeur de la marchandise pour la taxation.

Dans ses rapports, le « Tariff Board » peut notamment recommander la restriction des importations dans certains cas, et la réduction ou l'abolition d'une protection accordée à un fabricant profitant d'un avantage excessif.

(85) Traduction libre de l'auteur.

En vertu de la section 18A du « Tariff Board Act », lorsque le ministre du commerce et de l'industrie considère qu'une action urgente peut être nécessaire pour protéger une industrie australienne contre l'importation de n'importe quelle marchandise, dans l'attente du rapport du « Tariff Board », il peut demander à une autorité consultative spéciale [« Special Advisory Authority »] désignée par lui, d'entreprendre une enquête et d'établir un rapport indiquant si l'action urgente est nécessaire ou non, et dans l'affirmative, quelle mesure temporaire doit être appliquée. La section 18D stipule que le rapport de cette autorité doit être remis au ministre dans les trente jours suivant la date de la demande. La protection temporaire recommandée par la « Special Advisory Authority » pourra être imposée, mais sa durée d'application ne pourra pas dépasser la période de trois mois après la date de réception par le ministre du rapport final du « Tariff Board » (conformément à la section 18E).

Selon son rapport annuel pour 1965/66 (86), le « Tariff Board » a reçu 37 demandes d'enquête en 1965/66, dont 24 concernant l'assistance tarifaire ou l'octroi de subventions, 8 pour une action en vertu de la législation anti-dumping, 4 pour l'admission sous le régime « by-law », et 1 pour l'obligation gouvernementale envers certaines entreprises. Au 30 juin 1966, le « Tariff Board » avait 46 demandes en cours.

Ces demandes en cours concernent notamment l'enquête générale sur les textiles, les fibres artificielles, le matériel de terrassement, les tracteurs, l'alumine et les ouvrages en aluminium, les chaussures, certains articles vestimentaires, et les graisses et huiles végétales.

L'avenir du « Tariff Board » s'est malheureusement assombri durant les premiers mois de 1967, certains aspects du fonctionnement et de la politique de cette institution faisant l'objet de commentaires de plus en plus nombreux. Deux rapports du « Tariff Board » devaient d'ailleurs être écartés par le gouvernement fédéral en mars 1967.

Nous ne tenons toutefois pas à nous immiscer dans une question que nous considérons comme relevant strictement de la politique gouvernementale australienne, d'autant plus qu'il est très difficile d'établir le fondement exact des critiques formulées. La réunion qui devrait avoir lieu entre les membres du « Tariff Board » et le « Minister for Trade and Industry » après le retour du ministre de la conférence dite du « Kennedy Round » à Genève, nous semble cependant être une étape très utile vers la solution des problèmes posés.

(86) Voir : « Tariff Board's Annual Report for the year ended 30th June 1966 », p. 18.

Accords commerciaux

En plus de sa participation à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G.A.T.T.), vingt-trois accords commerciaux bilatéraux signés par l'Australie étaient en vigueur en 1966.

Outre l'accord de libre-échange conclu avec la Nouvelle-Zélande, nous distinguerons les accords préférentiels conclus avec le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, le Canada, et la Malaisie, ainsi qu'avec l'ancienne Fédération de la Rhodésie et du Nyasseland, l'application de cet accord étant maintenue sur une base provisoire avec la Zambie, la Rhodésie et le Malawi ; des accords comportant la clause de la nation la plus favorisée, et conclus avec dix-sept pays, et de l'accord conclu avec la Pologne.

Nous nous limiterons à l'examen des accords préférentiels (87).

NOUVELLE-ZELANDE

L'accord de libre-échange conclu entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande fut signé le 31 août 1965, et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966 pour une période initiale de dix ans.

Les objectifs définis par l'article 2 de l'accord, sont « de favoriser le développement de la région et l'utilisation des ressources de la région en promouvant une expansion continue et mutuellement avantageuse du commerce ; d'assurer autant que possible que le commerce dans la région se fasse dans des conditions de concurrence loyale ; et de contribuer au développement harmonieux et à l'expansion du commerce mondial et à la suppression progressive des barrières qui l'affectent ». (88)

L'accord du 5 septembre 1933 (89) et ses amendements sont maintenus en vigueur et font partie de l'accord de libre-échange, à l'exception des dispositions remplacées ou modifiées par ce dernier.

La possibilité de l'association des territoires est prévue par l'article 13 de l'accord de libre-échange, et de celle des états, par l'article 14.

En vertu de l'article 4 de l'accord, chaque Etat membre s'engage à réduire et à éliminer les droits douaniers sur les marchandises figurant à la liste (« Schedule A »), l'accord prévoyant la possibilité d'y inclure de nouvelles marchandises.

Selon les dispositions de cet article, l'importation libre doit être maintenue, tandis que les droits douaniers égaux ou inférieurs à 5 % sont supprimés, et que les droits entre 5 % et 10 % ne peuvent pas excéder 5 % et seront supprimés après deux ans. Les autres droits seront réduits à 80 % au moment de l'entrée en vigueur, à 60 % après deux ans, à 40 % après quatre ans, à 20 % après six ans, et supprimés après huit ans.

(87) Pour cet examen, nous nous sommes basé sur les documents « Treaty Series » publiés par le « Department of External Affairs » (Canberra) et sur les Actes législatifs du Commonwealth.

(88) « New Zealand-Australia Free Trade Agreement », article 2, (« Treaty Series 1966 », n° 1). (Traduction de l'auteur)

(89) Accord annexé à l'Acte du Commonwealth n° 24 de 1933 (« Customs Tariff (New Zealand Preference) Agreement Act »), accord maintenu en vigueur conformément à l'article 3 de l'accord de libre-échange.

L'article 7 prévoit toutefois qu'après consultation, un pays membre peut introduire des restrictions quantitatives à l'importation de marchandises figurant sur la liste et en provenance de l'autre pays membre, si ces restrictions sont nécessaires pour la solution des problèmes posés par l'état de la balance des paiements.

En vertu de l'article 9, après consultation, un Etat membre peut aussi suspendre temporairement ses obligations découlant de l'accord s'il estime que des marchandises figurant à la liste sont importées dans de telles quantités et à de telles conditions qu'elles causent ou menacent de causer un grave préjudice aux producteurs nationaux de ces marchandises ou de marchandises concurrentes. Le pays membre affecté par ces mesures peut cependant suspendre ses propres obligations pour une durée et une valeur équivalentes.

Conformément à l'article 8, un pays membre peut déroger à l'article 4, et imposer des droits de douane afin d'encourager de nouvelles activités productrices qui contribuent au développement économique; tandis que l'article 10 prévoit la possibilité d'appliquer des mesures dites « anti-dumping ».

Quant aux lettres échangées entre le « Australian High Commissioner » en Nouvelle-Zélande et le ministre du commerce extérieur (« Minister of Overseas Trade ») de la Nouvelle-Zélande, et annexées à l'Accord, elles stipulent pour les exportations néo-zélandaises vers l'Australie que les ventes de viande de porc sont limitées par un quota de 5.000 tonnes durant la première année, ce quota étant majoré annuellement de 5 % pour les années suivantes; et que les ventes de fromage dit « cheddar » ne peuvent excéder 400 tonnes durant la première et la deuxième année, 800 tonnes durant la troisième et la quatrième année, et 1.000 tonnes pour les années suivantes. Pour les produits forestiers, un « Joint Consultative Council on Forest Industries » devait être constitué en vue de promouvoir le développement harmonieux du commerce de ces produits et l'utilisation la plus efficiente des ressources des deux pays.

ROYAUME-UNI

L'accord de commerce en vigueur en 1965/66 entre l'Australie et le Royaume-Uni, fut signé le 26 février 1957. (90)

En vertu de l'article 2 de l'accord, le Royaume-Uni s'engage à maintenir libre l'importation d'Australie des marchandises exemptes de droits au moment de l'accord, et en vertu de l'article 3, à accorder aux marchandises australiennes figurant à la liste A (« Schedule A ») la marge préférentielle stipulée, toute réduction de cette marge ne pouvant être décidée qu'après consultation.

(Au moment de l'accord, les produits australiens bénéficiant d'une marge préférentielle étaient notamment le beurre, le fromage, les pommes, les poires, les œufs, le lait, le miel, les conserves de viande, l'avoine, la farine de blé, les confitures, le sucre, les vins, le suint, les cuirs, le zinc, le plomb et l'asbeste.)

Conformément à l'article 5, les dispositions de l'accord de commerce signé par les deux pays le 20 août 1932 à Ottawa (91); restent valables pour les importations de viandes ovines et bovines par le Royaume-Uni, l'annexe H

(90) « Trade Agreement between Australia and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland ». (« Treaty Series 1957 », no 2)

de cet accord prévoyant que la réglementation des importations de viandes étrangères sera déterminée en accord avec un programme convenu entre le gouvernement du Royaume-Uni et celui de l'Australie ; tandis que par l'article 6, le Royaume-Uni confirme que les ventes australiennes de blé devraient au moins atteindre 750.000 tonnes par an (y compris l'équivalent en farine).

Quant au gouvernement australien, par l'article 7, il s'engage à accorder aux marchandises importées du Royaume-Uni (sauf aux marchandises pour lesquelles le Royaume-Uni n'a pas un intérêt réel) une marge préférentielle minimale de 7,5 % « ad valorem » pour les marchandises figurant à la liste B (« Schedule B »), une marge minimale de 7,5 % « ad valorem » pour les marchandises subissant un droit de douane de 10 % « ad valorem » ou moins, et une marge minimale de 10 % « ad valorem » pour les autres marchandises. Ces marges préférentielles ne pouvant être réduites qu'après consultation.

Conformément à l'article 8, le gouvernement australien consultera également le gouvernement du Royaume-Uni avant de décider l'application du régime « by-law » pour des marchandises importées de pays tiers, afin d'examiner si des marchandises similaires ne pourraient pas être raisonnablement fournies par le Royaume-Uni.

On notera que conformément à l'article 11, ce nouvel accord n'affecte pas l'application de l'Accord d'Ottawa de 1932 pour les relations entre l'Australie et Ceylan, l'Australie conservant aussi un régime préférentiel avec notamment Hong-Kong, Chypre, Malte, l'île Maurice, les Bermudes, la Jamaïque, le Honduras britannique, la Guinée britannique,...

CANADA

L'accord de commerce entre l'Australie et le Canada fut signé le 12 février 1960, et il est entré en vigueur le 30 juin 1960. (92)

Par cet accord (articles I et II), à l'importation, les deux pays s'accordent mutuellement l'application de droits préférentiels ou de droits n'excédant pas ceux applicables aux marchandises importées de pays tiers, et de marges préférentielles minimales pour les marchandises figurant aux listes ; et pour les autres marchandises, le bénéfice du tarif préférentiel britannique (« British Preferential Tariff »).

Au moment de l'accord, les marchandises australiennes figurant à la liste (« Schedule A ») étaient notamment les viandes, les œufs, le fromage, le beurre, le lait, le riz, les fruits, le sucre, les vins, le « brandy », la caséine, la laine brute et le zirconium ; tandis que pour les marchandises canadiennes (« Schedule B »), on notait notamment le poisson, le papier, le fer et l'acier, l'aluminium, des machines et des véhicules.

ZAMBIE, RHODESIE, MALAWI

L'accord de commerce signé le 30 juin 1955 par l'Australie et l'ancienne Fédération de la Rhodesie et du Nyassaland, est maintenu en vigueur sur une base provisoire avec la Zambie, la Rhodesie et le Malawi. (93)

(91) « United Kingdom and Australia Trade Agreement Act », accord annexé à l'Acte du Commonwealth n° 57 de 1932.

(92) « Trade Agreement between Australia and Canada », (« Treaty Series 1960 », n° 5). L'ancien traité fut signé le 8 juin 1931, l'accord étant annexé à l'Acte du Commonwealth n° 13 de 1931 (« Customs Tariff (Canadian Preference) 1931 »).

(93) « Trade Agreement between Australia and the Federation of Rhodesia and Nyassaland », (« Treaty Series, 1955 », n° 10.)

En vertu de l'article 2 de l'accord, les marchandises australiennes importées par les anciens membres de la Fédération sont admises librement ou à des taux spécifiés par la liste (Annexe I) suivant le cas. (Au moment de l'accord, suivant l'Annexe I, les marchandises australiennes admises librement ou aux taux les plus bas, étaient notamment le beurre, certains fromages, le blé, les viandes, le lait, le suint, la gélatine animale ou végétale, le potassium, les postes de radio et similaires, et certaines machines; tandis que les voitures automobiles pour le transport des personnes bénéficiaient d'une réduction des droits de 2,5 % « ad valorem ».)

Conformément à l'article 3, les marchandises importées par l'Australie des anciens membres de la Fédération, sont admises libres du « primage duty » ou à des droits de douane et à un « primage duty » spécifiés par la liste (Annexe II). (Au moment de l'accord, suivant l'Annexe II, le tabac brut était admis par l'Australie au taux préférentiel de 9 pences par lb. en dessous du taux applicable en vertu du tarif préférentiel britannique, tandis que certaines marchandises étaient admises aux taux du tarif préférentiel britannique (notamment les jus de fruits, la cire jaune et certaines huiles), certaines marchandises étant en plus exemptes du « primage duty » (telles que l'asbeste et le minerai de chrome).)

MALAYSIA

L'accord de commerce signé le 26 août 1958 par l'Australie et l'ancienne Fédération de Malaisie, reste en vigueur entre l'Australie et la Malaisie. (94)

Tandis que l'article VI de cet accord prévoit que le gouvernement australien prendra des mesures anti-dumping et autres s'il est établi que des exportations subventionnées ou à des prix de dumping affectent les exportations de caoutchouc et de latex naturels et d'étain de l'ancienne Fédération, le gouvernement australien s'engageant aussi à appliquer pour le caoutchouc et le latex naturels un régime tarifaire qui ne soit pas moins favorable que celui appliqué pour le caoutchouc synthétique (sauf dans les cas où le caoutchouc naturel n'est pas techniquement acceptable); par l'article VII, la Fédération s'engage à prendre des mesures en vue de sauvegarder les importations de blé et de farine de blé d'Australie s'il est établi que des importations d'autres pays, faites à des prix de dumping ou subventionnées, ont réduit ou menacent de réduire les ventes australiennes en dessous des quantités minimales spécifiées (80.000 tonnes longues pour la farine de blé et 14.000 tonnes longues pour le blé).

L'application de la clause de la nation la plus favorisée est prévue par l'article II.

L'accord prévoit également l'octroi mutuel de droits préférentiels (qui, pour l'Australie (Annexe A), concernent notamment le blé, le froment, le fromage, le zinc et le suint; et pour la Fédération (Annexe B), le bois, le caoutchouc et l'étain) et de marges préférentielles (notamment pour l'Australie (Annexe C), pour les conserves d'abricots, le beurre, le lait, les peaux tannées et les accumulateurs; et pour la Fédération (Annexe D), pour le bois).

Ci-après, nous donnons la liste des pays avec lesquels l'Australie a conclu des accords de commerce prévoyant l'application de la clause de la nation la plus favorisée, et qui étaient en vigueur en 1965/66.

(94) « Trade Agreement between Australia and the Federation of Malaya together with Exchanges of notes and agreed minutes ». (« Treaty Series, 1958 », no 24.)

Afrique du Sud	Indonésie	Roumanie
Argentine	Islande	Suède
Brésil	Israël	Suisse
République de Corée	Japon	Tchécoslovaquie
Espagne	Philippines	U.R.S.S.
Grèce	Portugal	

On notera que pour le Japon, en vertu du Protocole d'amendement signé le 5 août 1963 (95), le gouvernement japonais s'est engagé à ne pas introduire des mesures de discrimination entre la laine brute et le coton brut qui pourraient affecter l'importation de la laine brute, et il a confirmé son intention de ne pas imposer un droit sur ce produit.

La continuation des achats de blé australien par le Japon est également assurée, tandis que le gouvernement japonais a fait part de son intention de s'efforcer d'accroître les possibilités d'importer les produits australiens suivants : le sucre, les conserves de viande, le beurre, le fromage, les cuirs, et les véhicules automobiles.

Quant au gouvernement australien, il s'est engagé à consulter le gouvernement japonais lorsqu'une mesure protectionniste temporaire qui est envisagée, concerne des produits vendus par le Japon. Durant ces consultations, le gouvernement japonais serait disposé à coopérer avec le gouvernement australien afin de voir si par des mesures prises au Japon, on pourrait éviter l'application de la protection proposée.

Enfin, le 28 novembre 1956, l'Australie a signé un accord avec la Pologne, pour l'assistance mutuelle pour le développement du commerce.

(95) « Protocol between Australia and Japan amending the Agreement on Commerce of 6th July, 1957 together with agreed minutes and notes ».
 (« Treaty Series, 1964, » n° 11.) Pour l'Accord de 1957, voir « Treaty Series, 1957 », n° 15.

Dispositions spéciales intéressant les exportateurs

Deux dispositions fiscales furent introduites en 1961 afin de promouvoir le développement et la diversification des exportations australiennes, dispositions en vigueur jusqu'à juin 1968 et qui seront probablement prorogées, nonobstant certaines modifications éventuelles.

L'indemnité pour le développement des marchés (« market development allowance ») (96) résulte de la disposition fiscale qui permet à l'exportateur, lors du calcul de son revenu imposable, de déduire une seconde fois les sommes dépensées pour la promotion des exportations de biens et de services (y compris notamment l'assistance technique, les brevets, les droits d'auteur et les marques).

L'épargne réalisée sur l'impôt (c'est-à-dire la différence entre l'impôt payable et celui qui aurait dû être payé) ne peut pas excéder 80 % du montant des dépenses. (Les frais déductibles comprennent notamment les frais de voyage à l'étranger, les frais de participation aux foires et aux missions commerciales, les salaires et dépenses des représentants permanents à l'étranger, les frais de publicité, et le coût des échantillons.)

Une ristourne de la contribution patronale (« pay-roll tax rebate ») (97) est payée à l'entreprise qui augmente la valeur de ses exportations par rapport au chiffre de la période de base, ce chiffre étant égal à la moitié des exportations directes de l'entreprise du 1^{er} juillet 1958 au 30 juin 1960. Dans l'hypothèse où l'entreprise n'a pas exporté durant la période de base de deux ans, toute exportation donnera dès lors droit à une ristourne.

Seul le producteur pour l'exportation bénéficie de cette disposition, mais celui-ci peut accorder à ses fournisseurs de matières premières et de composants, des certificats d'exportation (« export certificates ») dès qu'il a augmenté ses exportations, ces certificats donnant également droit à la ristourne de la contribution patronale. Il lui appartient naturellement de juger de l'avantage qu'il peut obtenir de ses fournisseurs en compensation de la réduction de sa ristourne de la contribution patronale entraînée par l'octroi des certificats d'exportation.

Pour l'employeur, l'augmentation nette des exportations est donc égale à l'augmentation des exportations par rapport à la moitié de la valeur des exportations réalisées durant la période de base, moins les certificats d'exportation qu'il a émis, plus ceux qu'il a reçus.

La ristourne (soit « r ») est égale à 12,5 fois le produit de la contribution patronale payée (soit « CP ») par l'augmentation nette des exportations (aux prix « f.o.b. ») (soit « A »), divisé par les recettes brutes diminuées de certains

(96) Nouvelle section 51AC introduite par l'Acte n° 27 de 1961, entrant en vigueur le 16 juin 1961, et amendant la division 3 (« Deductions ») de l'Acte principal n° 27 de 1936 et ses amendements (« Income Tax and Social Services Contribution Assessment Act » 1936-1962).

(97) Nouvelles sections 16A à 16 R introduites par l'Acte n° 28 (1961) amendant l'Acte principal n° 2 de 1941 et ses amendements (« Pay-roll Tax Assessment Act » 1941-1965).

revenus (soit « RB ») ; ce qui nous donne la formule suivante :

$$r = \frac{12,5 \times CP \times A}{RB} \quad (98)$$

On notera que cette disposition devrait permettre au producteur de réduire ses prix à l'exportation en fonction du coût de la main-d'œuvre dans le prix total.

En avril 1962, un arrangement fut conclu entre le gouvernement fédéral, la « Reserve Bank of Australia » et les principales banques commerciales, pour la création d'un fonds spécial, le « Term Loan Fund », pour financer pour des termes allant de 3 à 8 ans, les dépenses en capital pour la production dans les secteurs rural et industriel et dans une moindre mesure, dans le secteur commercial ; et les exportations.

Selon le rapport annuel de la « Reserve Bank of Australia » (99), en juin 1966, le total des prêts en cours s'élevait à \$A 207 millions, les soldes figurant aux comptes de la « Reserve Bank of Australia » (aux « Term Loan Fund Accounts ») atteignant \$A 48 millions. Du total des prêts en cours à la fin de 1965, 47 % étaient pour le secteur manufacturier, et 35 % pour le secteur rural.

En 1964, avec l'appui de la « Reserve Bank of Australia », les principales banques commerciales établirent la « Australian Banks' Export Re-Finance Corporation Limited ».

Cette institution, établie en vue de compléter le système du « Term Loan Fund », accorde une assistance aux banques par le refinancement, ce qui leur permet de traiter d'importantes opérations relatives au financement des exportations sans compromettre leurs ressources bancaires d'une façon excessive. En 1966, les disponibilités de cette institution s'élevaient à \$A 40 millions.

Enfin, nous rappelons que la « Export Payments Insurance Corporation » assure les exportateurs contre le risque de non-paiement de leurs créances à l'étranger (le coefficient de couverture étant généralement de 90 % ou de 95 % maximum). Les engagements de cette société sont garantis par le gouvernement du Commonwealth. (100)

On notera qu'à la suite de l'amendement introduit en 1961 (Acte n° 14), les demandes de garantie concernant des opérations qui dépassent le cadre des activités de la société, ou qui présentent un engagement qu'elle n'est pas autorisée à prendre, peuvent être présentées au ministre qui peut autoriser la société à conclure le contrat de garantie s'il estime qu'il y a « intérêt national ». (Selon le rapport annuel de la « Export Payments Insurance Corporation » (101), en 1965/66, un contrat d'une valeur nominale de 2.594.416 \$A était assuré conformément à cette disposition.)

En vertu de l'amendement introduit en 1965 (Acte n° 74), depuis le 1^{er} janvier 1965, cette institution assure les investissements australiens à l'étranger, les causes approuvées pour la perte étant l'expropriation, les dommages

(98) Les symboles utilisés pour la formulation sont purement conventionnels.

(99) « Report and Financial Statements 1966 », Reserve Bank of Australia, p. 26.

(100) Voir l'Acte n° 32 (1958) du Commonwealth (« Export Payments Insurance Corporation Act »), amendé par les Actes n° 1 (1959), n° 101 (1959), n° 14 (1961), n° 104 (1964) et n° 74 (1965).

(101) « Tenth Annual Report, 1966 », Export Payments Insurance Corporation, p. 3.

causés à la propriété ou sa destruction par des faits de guerre et d'émeutes, et l'impossibilité de transférer de l'argent d'un pays vers l'Australie.

La demande de garantie doit être approuvée par le ministre, celui-ci pouvant fixer certaines conditions et directives pour l'assurance.

Une comptabilité spéciale est tenue pour les contrats dits d'intérêt national et pour les contrats d'assurance des investissements à l'étranger, et le Commonwealth paie à la « Export Payments Insurance Corporation » les montants nécessaires pour lui permettre de répondre à ses obligations au vu de ces contrats.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous nous devons de mettre l'accent sur ce que nous dénommerons la « philosophie de la programmation des exportations ».

En effet, bien que nous ayons souligné la nécessité d'établir des programmes précis, ces programmes ne sont pas immuables.

De plus, nonobstant les améliorations qui pourront y être apportées par le Bureau de programmation des exportations, grâce notamment aux moyens techniques et à la collaboration dont il devrait pouvoir bénéficier, ces programmes restent malgré tout calculés en fonction d'un passé dont la projection ne demeure qu'une estimation aléatoire de l'avenir.

Mais l'imprévision ne peut pas être un motif d'inaction, et c'est avec « philosophie » qu'il faut s'engager dans la programmation, accepter les risques qu'implique la précision même des programmes, et admettre les critiques et la sanction de l'avenir.

Les difficultés d'application ne peuvent mettre en cause cette philosophie, cet effort constructif que seule l'expérience permettra de préciser.

En fait, l'objectif doit être de tracer le cadre de l'action par laquelle l'Etat pourra protéger l'économie générale des perturbations temporales d'origine extérieure, et promouvoir les exportations.

En ce qui concerne la promotion des exportations, nous estimons que ce concept doit être précisé par la définition des objectifs, et des moyens pour les atteindre.

Cette promotion doit être engagée non seulement en tenant compte des impératifs de l'économie nationale, mais aussi en se gardant d'engager le pays dans des productions dépourvues d'un marché à long terme viable, et de sous-estimer la limite de l'acceptation du déséquilibre des échanges commerciaux par certains pays étrangers.

Par notre examen du cadre institutionnel et juridique de la programmation, on a pu constater que les intérêts sectoriels sont déjà suffisamment représentés, organisés et défendus.

Par la création d'un Bureau de programmation des exportations, on peut espérer qu'en plus, on pourra former un groupe d'hommes conscients à la fois des intérêts sectoriels et de l'intérêt national, mais aussi de l'intérêt des autres nations.

En effet, trop de pays engagent une promotion des exportations sans se soucier de permettre valablement à leurs partenaires commerciaux d'augmenter aussi leurs ventes, et si des services publics et d'autres organisations spéciales furent généralement constitués pour le commerce extérieur, on doit cependant constater que dans certains cas, ces institutions ne sont pas à même d'orienter d'une façon effective la promotion des ventes d'un pays étranger qui désire rétablir l'équilibre de ses échanges.

C'est là une interprétation dangereuse du concept du « commerce extérieur », et nous estimons que les gouvernants doivent éviter une telle tendance, ou y remédier.

Dès lors, par des études complémentaires, les économistes du Bureau de programmation devraient pouvoir conseiller les gouvernants afin d'éviter que la poursuite de l'intérêt national ne se fasse en négligeant exagérément les obligations et les responsabilités internationales du pays.

Quant à savoir si le principe de la programmation des exportations pourrait être appliqué pour des pays à économie non planifiée autres que l'Australie, nous considérons que cela dépend largement du contexte politique et social, et du cadre institutionnel et juridique.

Si les responsables politiques sont disposés à établir un Bureau de programmation des exportations, et à discuter et arrêter les mesures nécessaires pour assurer l'application des programmes proposés par les économistes, et si le pays est doté d'une administration et d'institutions spécialisées valables et effectivement au service de la nation, la programmation des exportations ne pourra alors que contribuer à une meilleure direction de la nation.

APPENDICE

Généralités

Dans cet ouvrage, la réunion de deux années par une barre oblique (par exemple 1965/66) indique une année fiscale allant du 1^{er} juillet (1965) au 30 juin (1966).

Sauf indication contraire, les unités de poids et mesures sont anglaises (voir Table résumée de conversion).

Les droites de tendance furent calculées par la méthode des moindres carrés.

On notera que la nouvelle classification des importations australiennes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1965, et celle pour les exportations, le 1^{er} juillet 1966 ; ces classifications étant basées sur la Classification type pour le commerce International (« CTCI » révisée) de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, l'unité monétaire fut changée le 14 février 1966, le système décimal (avec le dollar comme unité) étant adopté par l'Australie (1 £A = 2 \$A).

1. Composition de certaines régions mentionnées dans cet ouvrage

« Pays Industriels » : Etats-Unis, Royaume-Uni, Autriche, U.E.B.L., Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Canada, Japon. (1)

« Autres régions développées » : Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Portugal, Espagne, Turquie, Yougoslavie ; Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud. (1)

« Asie du Sud-Est » : Afghanistan, Brunéi, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine (Taïwan), République de Corée, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Laos, Macao, Malaisie, Pakistan, Philippines, Iles Ryukyu, Singapour, Thaïlande, et République du Vietnam. (2)

« Pays de l'Est » : Albanie, Allemagne orientale, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, U.R.S.S. ; Chine continentale, Corée du Nord, Mongolie, et Vietnam du Nord. (2)

(1) D'après la publication « International Financial Statistics » du Fonds Monétaire International, octobre 1966, p. 35.

(2) D'après l'ouvrage « Le Commerce International en 1965 » du G.A.T.T., pp. 283-284.

2. Définition du commerce des « marchandises »

Dans l'ancienne classification, les produits exclus du commerce des « marchandises » étaient l'or, l'argent et les espèces.

Dans la nouvelle classification, sont exclus et forment la section 9(b) notamment l'or, les espèces, les décorations et prix, les échantillons et biens pour les expositions, les effets personnels des passagers, les équipements et munitions des forces armées australiennes à l'étranger, les importations et les exportations temporaires, les importations et les exportations gouvernementales, et les biens pour les représentations diplomatiques et consulaires. (Pour les descriptions complètes, voir « Import Commodity Classification » [pour l'édition de 1966 : pp. 510-511], et « Export Commodity Classification » [pour l'édition de 1966 : pp. 242-243] du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics ».)

3. Graphique II

Les droites de tendance formant le Graphique II furent calculées (par l'auteur) par la méthode des moindres carrés.

Les sources des données sont les mêmes que celles indiquées pour les tableaux 1-8 (« Structure des exportations »), 1-9 (« Structure des importations ») et 1-10 (« Répartition géographique des exportations et des importations »).

Pour les tendances structurelles, la représentation graphique est donnée pour les classes statistiques et produits suivants (les dénominations utilisées dans la graphique figurant entre parenthèses) :

pour les exportations : produits alimentaires d'origine animale (« Allm. O. Animale »), produits alimentaires d'origine végétale, boissons et tabac (« P. Allm. O. Végétale, B. & T. »), matières premières d'origine animale (« Mat. O. Animale »), laine (« Laine »), produits des mines et carrières (« P. Mines & Car. »), métaux et ouvrages en métal (« Métaux »), machines, matériels et appareils électriques et non électriques (« Machines »), produits chimiques, pharmaceutiques et engrais (« P. Chimiques ») ;

et pour les importations : produits alimentaires, boissons et tabac (« P. Alimentaires, B. & T. »), fils, fibres manufacturées, textiles, vêtements et chaussures (« Textiles »), pétrole (et huile de schiste) (« Pétrole »), métaux et ouvrages en métal (« Métaux »), machines, matériels et appareils électriques et non électriques (« Machines »), pâte à papier, papier et ouvrages (« Papier »), produits chimiques, pharmaceutiques et engrais (« P. Chimiques »). (Voir tableaux 1-8 et 1-9.)

Pour les tendances géographiques, la représentation graphique est donnée pour les pays et groupes de pays suivants : Royaume-Uni (R.U.), Etats-Unis (U.S.A.), Japon, Canada, Nouvelle-Zélande (N.Z.), C.E.E., et « Autres » pays. (Voir tableau 1-10.)

4. Définition australienne d'une filiale

- Une filiale (« subsidiary ») est une société dont 25 % ou plus des actions avec droit de vote sont détenus par une société étrangère ou par plusieurs sociétés constituées dans un pays étranger, ou dont 50 % ou plus

des actions avec droit de vote sont détenus par des sociétés ou des individus dans un pays étranger ». (D'après la publication « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », C.B.C.S., p. 18 (Traduction de l'auteur))

5. Graphique III(B)

Le Graphique III(B) donne une représentation des variations annuelles (en %) figurant au tableau ci-après.

Variations annuelles en %

	1957/58	58/59	59/60	60/61	61/62	62/63	63/64	64/65	65/66
Revenu disponible des personnes	-	7,8	9,3	6,6	3,8	6,4	10,3	7,5	4,2
Revenu disponible des sociétés et réserves d'amortissement	-	26,9	17,3	-11,0	0,3	27,1	14,2	6,2	-0,2
Revenu disponible du secteur public	-	-3,1	12,1	13,5	-1,8	5,9	11,8	19,4	7,6

(Calculs de l'auteur)

6. Elaboration du tableau 2-17

Pour l'élaboration du tableau 2-17 (« Revenu disponible et capacité intérieure de financement des sociétés » [Chapitre II]), des publications trimestrielles « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » (C.B.C.S.), on obtient les chiffres des résultats bruts d'exploitation, et de la dépense courante nette des entreprises financières (du tableau 1 : « National Production Account ») ; des revenus recouvrables de l'extérieur et des revenus payables à l'extérieur (du tableau 5 : « Oversea Current Account ») ; du revenu transféré pour les entreprises agricoles, et des intérêts et autres payés par les personnes (du tableau 6 : « Personal Current Account ») ; des intérêts et autres payés au secteur public, ainsi que des prêts et avances du secteur public, et des intérêts et autres payés par le secteur public (du tableau 8 : « Current Account of All Public Authorities ») ; des impôts payés sur les revenus des sociétés (du tableau 9 : « Current Account of Commonwealth Authorities ») ; et par différence entre les impôts payables sur les revenus des personnes (tableau 6) et les impôts payés (tableau 9), on obtient la variation de la provision pour les impôts sur les revenus des personnes. Depuis 1963, la réserve globale d'amortissement et le total des revenus non distribués sont donnés dans le tableau 9 (« National Capital Account »).

De la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 » (C.B.C.S.), on obtient la répartition de la réserve globale d'amortissement (du tableau 80, p. 72), et par différence, des résultats bruts d'exploitation, on détermine les résultats nets. Les tableaux 27 et 28 (p. 37) donnent les intérêts et autres payés par les entreprises individuelles et les indépendants et par les propriétaires d'immeubles ; les tableaux 3 (p. 17) et 4 (p. 18) donnent les revenus transférés des entreprises publiques non financières et financières ; et le tableau 32 (p. 39) donne les revenus transférés aux personnes ainsi que les dividendes, et les intérêts et autres payés aux personnes.

7. Elaboration du tableau 2-21

Pour l'élaboration du tableau 2-21 (« Financement des Investissements » (Chapitre II)), des publications trimestrielles « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » (C.B.C.S.), on obtient les chiffres de l'épargne (privée) des personnes, de l'ajustement statistique, et du total des revenus non distribués (après déduction des réserves d'amortissement, les deux chiffres étant donnés séparément dans les dernières éditions (depuis 1963)), du tableau 3 (« National Capital Account ») ; et les chiffres des revenus nets des entreprises publiques et par différence, du surplus en compte courant des autorités publiques, ainsi que des prêts et avances du secteur public pour les dépenses privées en capital fixe, du tableau 8 (« Current Account of All Public Authorities »).

Pour les réserves d'amortissement, la répartition entre les personnes, les sociétés et le secteur public, est donnée dans la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 » (C.B.C.S.) (tableau 80, p. 72) jusqu'à l'exercice de 1963/64 (les chiffres des exercices ultérieurs pour le secteur public figurant dans le Supplément au « Treasury Information Bulletin » (du « Commonwealth Treasury ») de décembre 1966 (tableau 7, p. 13)), la publication du « C.B.C.S. » donnant aussi les chiffres des revenus nets retenus par les fonds d'assurance sur la vie et par les caisses des pensions (tableau 8, p. 21) (les chiffres de 1965/66 figurant dans la publication « National Income and Expenditure 1965-66 » (tableau 7, p. 11)).

On peut déterminer les variations des provisions pour impôts et dividendes d'après un modèle semblable à notre tableau 2-16 (Chapitre II), et les revenus des sociétés non distribués aux résidents, par un modèle semblable à notre tableau 2-17 (Chapitre II).

On notera la distribution à faire entre la capacité intérieure de financement des sociétés et les autres opérations intérieures imputées au compte des sociétés, mais qui ne peuvent être considérées comme une disponibilité réelle pour le financement des investissements des sociétés. Vu les conventions adoptées pour l'imputation de certaines opérations avec l'extérieur (notamment pour l'ajustement) et pour la répartition des investissements, cette distinction ne fut toutefois pas faite pour la capacité totale de financement et pour le besoin de financement.

Pour les opérations avec l'extérieur, on se reportera aux publications « Balance of Payments » (C.B.C.S.) (par exemple, pour 1962/63, « Balance of Payments 1960-61 to 1964-65 », p. 7 et pp. 22-23). Voir aussi notre tableau 1-13 (Chapitre I).

Les transactions des autorités commerciales et le poste « Ajustement » furent imputés aux sociétés, conformément aux dispositions du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » qui incorpore ces opérations dans le total des mouvements de capitaux privés (voir par exemple « Balance of Payments 1961-62 to 1965-66 », p. 3).

Pour les investissements en capital fixe, la répartition entre le secteur public et le secteur privé est donnée dans les publications « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » (par le tableau 3 : « National Capital Account »), la publication « Australian National Accounts, National Income and Expenditure, 1948-49 to 1964-65 » donnant la répartition entre les personnes et les sociétés jusqu'en 1962/63 (tableau 71, p. 67) et le chiffre de la variation des stocks du secteur public (tableau 79, p. 72) (le chiffre de

cette variation pour 1965/66 figurant dans la publication « National Income and Expenditure 1965-66 » (tableau 15, p. 15).

Par convention, les investissements en stocks imputables aux personnes furent limités aux investissements en stocks des agriculteurs, car comme l'indique notre tableau 2-19 (Chapitre II), on ne distingue pas les stocks détenus par les sociétés des stocks détenus par les personnes, les entreprises individuelles et les indépendants.

Enfin, dans le tableau 2-21, l'ajustement statistique fut imputé aux capitaux, car sa répartition entre les personnes, les sociétés et le secteur public étant inconnue, son imputation aux investissements est impossible dans le cadre du calcul des besoins sectoriels de financement.

8. Tableaux provisoires d'input-output de 1958/59

A titre indicatif, nous donnons ci-après la liste des tableaux donnés dans les documents « Input-Output Tables 1958-59 » (1965) et « Direct input coefficients and « Inverse matrix » for 1958-59 » (1966) du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics ».

- Table 1. - Input-Output Table, Australia, 1958-59.
(£ Million. Producers' prices. Imports allocated directly) »
- Table 2. - Input-Output Table, Australia, 1958-59.
(£ Million. Producers' prices. Imports allocated indirectly) »
- Table 3. - Input-Output Table, Australia, 1958-59.
(£ Million. Purchasers' prices. Imports allocated indirectly) »
- Table A. - Direct input requirements for each £ 100 of output.
(Derived from Table 1 - Producers' prices, imports allocated directly) »
- Table B. - Direct input requirements for each £ 100 of total supply.
(Derived from Table 2 - Producers' prices, imports allocated indirectly) »
- Table C. - Direct input requirements for each £ 100 of total supply. (Derived from Table 3 - Purchasers' prices, imports allocated indirectly) »
- Table D. - Direct and indirect requirements for each £ 100 of final output. (Derived from Table A - Producers' prices) »
- Table E. - Direct and indirect requirements for each £ 100 of sales to final demand.
(Derived from Table B - Domestic output plus imports of goods competitive with products of the industry. Producers' prices) »
- Table F. - Direct and indirect requirements for each £ 100 of sales to final demand.
(Derived from Table C - Domestic output plus imports of goods competitive with products of the industry. Purchasers' prices) »

9. Elaboration des programmes sectoriels

L'élaboration des programmes sectoriels d'après les classifications statistiques officielles est donnée ci-après. Pour le liaison entre les deux classifications, on aura recours à la publication « Australian Export Commodity Classification » du « Commonwealth Bureau of Census and Statistics ».

D'après l'ancienne classification (en vigueur jusqu'au 30 juin 1866) :

- 1) Produits alimentaires d'origine animale, et animaux vivants : classes I et V.
- 2) Produits alimentaires d'origine végétale, boissons et tabac : classes II, III et IV.
- 3) Matières premières, huiles et graisses, et produits manufacturés d'origine animale et végétale : classes VI, VII, VIII, XIII, XIV, XVI, et les substances animales et végétales comprises dans la classe IX.
- 4) Produits des mines et carrières, produits pétroliers, métaux et métaux semi-manufacturés : les produits pétroliers compris dans la classe IX, les classes XI, XII(A) articles manufacturés métalliques exclus, XV et XXI.
- 5) Produits chimiques, machines, matériel de transport et autres articles manufacturés : classes X, XII métaux et métaux semi-manufacturés exclus, XVII, XVIII, XIX et XX.

D'après la nouvelle classification (« CTCI » révisée) (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1966) :

- 1) ... : Divisions 00 à 03.
- 2) ... : Divisions 04 à 09, et section 1.
- 3) ... : Section 2 (division 28 exclue), section 4, divisions 61 à 65, et divisions 84 et 85.
- 4) ... : Division 28, section 3, divisions 66, 67 et 68.
- 5) ... : Section 5, division 89, section 7, section 8 (divisions 84 et 85 exclues), et certains postes de la section 9A.

10. « Federal Exporters' Overseas Transport Committee »

Sur base du Rapport annuel pour 1965 de la « Australian Overseas Transport Association » (pp. 13-14), les institutions représentées au « Federal Exporters' Overseas Transport Committee » étaient les suivantes en 1965 :

- Associated Chambers of Commerce of Australia »,
- Australian Apple & Pear Board »,
- Australian Apple & Pear Shippers' Association »,
- Australian Canned Fruits Board »,
- Australian Council of Woolbuyers »,
- Australian Dairy Producers Board »,
- Australian Dried Fruits Control Board »,
- Australian Egg Board »,
- Australian Manufacturers' Export Council »,
- Australian Meat Board »,
- Australian Meat Exports' Federal Council »,
- Australian Wool & Meat Producers' Federation »,
- Australian Woolgrowers & Graziers' Council ».

11. Postes à l'étranger des « Trade Commissioners » (en 1966)

Afrique du Sud : Johannesburg.	Kenya : Nairobi.
Allemagne (Rép. féd.) : Bonn, Hambourg.	Liban : Beyrouth.
Argentine : Buenos Aires.	Malaysia : Kuala Lumpur.
Autriche : Vienna.	Nouvelle-Zélande : Wellington, Auckland, Christchurch.
Bahrein : Bahrein.	Nigéria : Lagos.
Belgique : Bruxelles.	Pacifique (îles du) : Sydney.
Canada : Ottawa, Montreal, Vancouver.	Pakistan : Karachi.
Ceylan : Colombo.	Pays-Bas : La Haye.
Etats-Unis : Washington, New York, Los Angeles, San Francisco.	Pérou : Lima.
France : Paris.	Philippines : Manilla.
Grèce : Athènes.	République Arabe Unie : Le Caire.
Hong-Kong : Hong-Kong.	Royaume-Uni : Londres.
Inde : New Delhi, Bombay, Calcutta.	Singapour : Singapour.
Indes Occidentales : Trinidad.	Suède : Stockholm.
Indonésie : Djakarta.	Suisse : Genève.
Italie : Rome.	Thaïlande : Bangkok.
Japon : Tokyo, Osaka.	

(D'après la publication « Overseas Trading » du « Department of Trade and Industry », volume 18, n° 21, 28 octobre 1966, p. 519.)

TABLE RESUMEE DE CONVERSION

Conversion de quelques monnaies

Cours vendeurs moyens pour 1964/65, pour les transferts télégraphiques de Sydney :

1 dollar australien =	1,1104	dollar américain	(Etats-Unis)
=	1,1966	dollar canadien	(Canada)
=	399,17	yens	(Japon)
=	4,40	marks allemands	(Allemagne (Rép. féd.))
=	54,88	francs belgas	(Belgique)
=	5,423	francs français	(France)
=	690,00	liras	(Italie)
=	3,983	florins	(Pays-Bas)
=	4,792	francs suisses	(Suisse)
100 livres sterling	=	251,00	\$A (Royaume-Uni)
100 livres néo-zélandaises	=	249,08	\$A (Nouvelle-Zélande)

[Source : « Official Year Book of the Commonwealth of Australia », C.B. C.S., n° 52, 1966, p. 680.]

(Remarque : dans cet ouvrage, les expressions « dollar » et « cent » non autrement qualifiées, se rapportent au système monétaire australien (1 \$A = 100 cents).)

Conversion de quelques unités de poids et mesures

Poids (système « avoirdupois »)

1 ounce (oz.)	=	28,350	g
1 pound (lb.) = 16 oz.	=	453,592	g
1 stone (st.) = 14 lbs.	=	6,350	kg
1 hundredweight (cwt) = 112 lbs.	=	50,802	kg
1 ton (t.) = 20 cwts	=	1.016,047	kg
(1 American short ton	=	907,185	kg)

Mesures de longueur et de superficie

1 inch (in.)	=	2,54	cm
1 foot (ft.) = 12 in.	=	30,48	cm
1 yard (yd.) = 3 ft.	=	91,44	cm
1 mile (m.) = 1.760 yds.	=	1.609,343	m
1 acre = 40,468 area			

Mesures de volume et de capacité

1 pint		=	0,568 litre
1 quart	= 2 pints	=	1,136 litre
1 gallon	= 4 quarts	=	4,546 litres
1 bushel	= 8 gallons	=	36,368 litres
1 quarter	= 8 bushels	=	290,942 litres
(1 American gallon		=	3,785 litres)

(On notera que la conversion du boisseau (« bushel ») dépend du produit et du pays (pour le froment aux États-Unis, 1 boisseau = 60 lbs. = 27,216 kg).)

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
CHAPITRE I	
1. 1 Evolution générale du commerce extérieur	15
1. 2 Coefficients saisonniers des exportations et des Importations de marchandises	18
1. 3 Indices des prix à l'exportation	20
1. 4 Indices des prix à l'importation	21
1. 5 Indice de la valeur des exportations à prix constants	22
1. 6 Indice de la valeur des importations à prix constants	22
1. 7 Les termes d'échange	23
1. 8 Structure des exportations	25
1. 9 Structure des importations	26
1.10 Répartition géographique des exportations et des Importations	35
1-11 Ajustements des exportations et des importations	43
1.12 Balance courante et compte courant extérieur	45
1.13 Balance des capitaux	56
1.14 Projection des entrées de capitaux privés étrangers, des revenus payables et des revenus payés	61
1.15 Résumé de la balance des paiements	67
 CHAPITRE II	
2. 1 Compte de la production nationale	70
2. 2 Variations annuelles et quotas-parts des principaux composants de la comptabilité nationale	72
2. 3 Coefficients trimestriels des variations cycliques élargies et de la tendance du produit intérieur brut (avec une population constante)	77
2. 4 Compte courant des personnes	82
2. 5 Projection de la population	89
2. 6 Projection de la main-d'œuvre	89
2. 7 Affectations du revenu disponible des personnes	94
2. 8 Propensions marginales et élasticités	95
2. 9 Propensions marginales individuelles	97
2.10 Consommations et épargnes individuelles	98
2.11 Répartition de la consommation et de l'épargne totales des personnes	99
2.12 Recettes du secteur public	101
2.13 Dépenses des autorités publiques	104
2.14 Dépense courante nette en biens et services des autorités publiques	106
2.15 Budget du Commonwealth	108
2.16 Provisions pour impôts et dividendes, et revenus non distribués	115
2.17 Revenu disponible et capacité intérieure de financement des sociétés	117
2.18 Investissements en capital fixe	121
2.19 Investissements en stocks	123
2.20 Variations des stocks des agriculteurs	124
2.21 Financement des Investissements	127

CHAPITRE III

3. 1	Coefficients marginaux des importations et élasticités	144
3. 2	Modèle des coefficients marginaux	150
3. 3	Modèles des coefficients marginaux de tendance	153
3. 4	Programme général des exportations australiennes	162
3. 5	Modèle chiffré du multiplicateur horizontal sur système unique	169
3. 6	Modèles chiffrés du multiplicateur vertical sur système unique et sur système double	174

CHAPITRE IV

4. 1	Evolution structurelle du programme général	180
4. 2	Objectifs sectoriels	185
4. 3	Composition des programmes sectoriels	192

CHAPITRE V

5. 1	Le Bureau de programmation des exportations et les collaborations possibles	282
5. 2	Opérations financières enregistrées par le Commonwealth en 1965/66	284

LISTE DES GRAPHIQUES

	Après la page
I - Evolution générale du commerce extérieur	16
(A) Variations annuelles du commerce extérieur et du produit intérieur brut.	
(B) Coefficients saisonniers.	
II - Tendances du commerce extérieur	26
(A) Tendances structurelles.	
(B) Tendances géographiques.	
III - Evolution économique	72
(A) Variations annuelles des principaux composants de la comptabilité nationale.	
(B) Variations annuelles des revenus disponibles.	
(c) Variations cycliques élargies et tendance du produit intérieur brut.	
IV - Le programme général des exportations dans l'économie	154
V - Variations annuelles des programmes sectoriels	180
VI - Le programme général et les programmes sectoriels	180

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Il serait quelque peu fastidieux de donner la liste des centaines de publications et de documents qui furent consultés pour l'élaboration du présent ouvrage. Compte tenu de la spécialisation des chapitres, nous avons dès lors préféré orienter l'information par des références indiquées durant la rédaction proprement dite.

Par conséquent, nous nous limiterons à donner une bibliographie « sommaire » qui devrait cependant déjà fournir une information valable sur le contexte de la programmation des exportations, et sur l'économie australienne.

Ouvrages généraux

- ACKLEY Gardner : « *Macroeconomic Theory* », New York, Collier-Macmillan Student Editions, The Macmillan Company, 1966.
- ALLEN R. G. D. : « *Mathematical Economics* », London, Macmillan & Co. Ltd., (réimpression), 1957.
- ARKIN Herbert et COLTON Raymond R. : « *Statistical Methods* », New York, Barnes & Noble, Inc., (4th édition révisée), 1958.
- BACH George Leland : « *Economics : an Introduction to Analysis and Policy* », Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, Inc., (3th édition), 1961.
- BASSIE V. Lewis : « *Economic Forecasting* », New York, Toronto, London, Mc Graw-Hill Book Company, Inc., 1958.
- BRECH Ronald : « *Planning prosperity* » A synoptic model for growth », London, Darton, Longman & Todd Ltd., 1964.
- BROWN A. J. : « *Introduction to the World Economy* », London, George Allen & Unwin Ltd., 1959.
- BRYCE Murray D. : « *Industrial development* » a Guide for accelerating Economic growth », New York, Toronto, London, Mc Graw-Hill Book Company, Inc., 1960.
- BYE Maurice : « *Relations économiques internationales* », Paris, Librairie Dalloz, (2th édition), 1965.
- COLM Gerhard : « *Essays in Public Finance and Fiscal Policy* », (with the editorial assistance of Helen O. Nicol), New York, Oxford University Press, 1955.
- CONDLIFFE J. B. : « *The Commerce of Nations* », London, George Allen & Unwin Ltd., 1951.
- COONS Alvin E. : « *The Income of nations and persons, an Introduction to economics* », Chicago, Rand Mc Nally & Company, 1959.

- DALTON Hugh : « Principles of Public Finance », London, Routledge & Kegan Paul Ltd., (23^{me} édition), 1961.
- DORFMAN Robert, SAMUELSON Paul A. et SOLOW Robert M. : « Linear programming and economic analysis », New York, Toronto, London, Mc Graw-Hill Book Company, Inc., 1958.
- EASTHAM J. K. : « Graphical Economics », London, The English Universities Press Ltd., 1960.
- ELLSWORTH P. T. : « The international economy », New York, The Macmillan Company, (2^{me} édition), 1959.
- ENKE Stephen et SALERA Virgil : « International Economics », London, Dobson Books Limited, (3^{me} édition), 1958.
- FERGUSON C. E. et KREPS Juanita M. : « Principles of Economics », New York, Duke University, Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1962.
- HABERLER Gottfried von : « The theory of International Trade with its applications to commercial policy » [translated from the German by Alfred Stonier and Frederic Benham], London, Edinburgh, Glasgow, William Hodge & Company, Limited, (3^{me} édition), 1950.
- HIRSCHMAN Albert O. : « The strategy of economic development », New-Haven, Yale University Press, 1958.
- HOEL Paul G. : « Introduction to Mathematical Statistics », New York, London, Wiley International Edition, John Wiley & Sons, Inc., (3^{me} édition), 1966.
- JOHNSON Harry G. : « Money, Trade and economic growth ; survey lectures in economic theory », London, George Allen & Unwin Ltd., 1962.
- KINDLEBERGER Charles Poor : « Foreign trade and the national economy », New-Haven, London, Yale University Press, 1962.
- KINDLEBERGER Charles Poor : « International Economics », Homewood, Illinois, Richard D. Irwin, Inc., (The Irwin Series in economics), (3^{me} édition), 1963.
- KINDLEBERGER Charles Poor : « Economic development », New York, St. Louis, San Francisco, Toronto, London, Sydney, Mc Graw-Hill Book Company, Inc., (2^{me} édition), 1965.
- LANGE Oskar : « Introduction to econometrics » (prepared with the collaboration of Antoni Banasinski on the basis of Lectures delivered at the University of Warsaw), London, New York, Paris, Los Angeles, Pergamon Press, 1959.
- LEONTIEF Wassily : « Input-Output Economics », New York, Oxford University Press, 1966.
- LEWIS W. Arthur : « Development Planning » (the essentials of economic policy), London, George Allen & Unwin Ltd., 1966.
- LIPSEY Richard G. : « An Introduction to Positive Economics », London, Weldenfeld and Nicolson, 1963.
- MAIZELS Alfred : « Industrial Growth and World Trade » (An empirical study of trends in production, consumption and trade in manufactures from 1899-1959 with a discussion of probable future trends), Cambridge, Cambridge University Press, 1963.
- MASNATA Albert : « Les échanges internationaux au XX^e siècle », Genève, Éditions Générales S.A., 1961.
- MEADE J. E. : « The Balance of Payments », London, New York, Toronto, Oxford University Press. Volume I : « The Theory of International Economic Policy », (4^{me} édition : 1956), volume II : « Trade and Welfare », (1955), et « Trade and Welfare - Mathematical Supplement », 1955.

- MONJALLDN Albert : « Introduction à la méthode statistique », Paris, Librairie Vulbert, 1963.
- MORET Michel : « L'échange international », Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie., 1957.
- NURKSE Ragnar : « Patterns of trade and development », Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1959.
- NURKSE Ragnar : « Equilibrium and Growth in the World Economy » (Economic Essays by Ragnar Nurkse, edited by Gottfried Haberler and Robert M. Stern with an introduction by Gottfried Haberler), Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1961.
- OHLIN Bertil : « La politique du commerce extérieur », Paris, Dunod, 1955.
- ROSTOW W. W. : « Les étapes de la croissance économique », Paris, Editions du Seuil, 1962.
- ROSTOW W. W. (ed.) : « The Economics of take-off into sustained growth » (proceedings of a Conference held by the International Economic Association) (edited by W. W. Rostow), London, Macmillan & Co. Ltd., 1964.
- ROUABLE M. : « Vie économique du monde », Paris, Dunod, (7^{me} édition), 1964.
- SAMUELSON Paul A. : « Economics : An Introductory Analysis », New York, San Francisco, Chicago, Dallas, Toronto, London, Mc Graw-Hill, Inc., (6^{me} édition), 1964.
- SNIDER Delbert A. : « Introduction to international economics », Homewood, Illinois, Richard D. Irwin, Inc., (3^{me} édition), 1963.
- STARK Harry : « The Emerging world economy », Dubuque, Iowa, W.M. C. Brown Company Publishers, (University of Miami), 1963.
- TARSHIS Lorie : « Introduction to international trade and finance », New York, John Wiley & Sons, Inc., 1955.
- VILLARD Henry H. : « Economic Performance : An Introduction to Economics », New York, Holt, Rinehart and Winston, 1961.
- VISINE François : « La transmission des fluctuations économiques par le commerce extérieur », Paris, Librairie Armand Collin, 1953.
- WALLIS W. Allen et ROBERTS Harry V. : « Statistica : a new approach », London, Methuen & Co. Ltd., 1960.

Ouvrages particuliers

- ARNDT H. W. et CORDEN W. M. (eds.) : « The Australian Economy » (A volume of readings, edited by H. W. Arndt and W. M. Corden), Melbourne, Canberra, Sydney, F. W. Cheshire Pty. Ltd., 1963.
- CAMPBELL W. J. : « Australian State Public Finance », Sydney, Melbourne, Brisbane, The Law Book Co. of Australasia Pty. Ltd., 1954.
- DAVIDSON B. R. : « The Northern Myth » a study of the physical and economic limits to agricultural and pastoral development in tropical Australia », Melbourne, Melbourne University Press, 1965.
- DAVIS S. R. (ed.) : « The Government of the Australian States » (edited by S. R. Davis), London, Longmans, Green and Co. Ltd., 1960.
- DROHAN N. T. et DAY J. H. : « Australian Economic Framework », Melbourne, Cassel Australia Ltd., (réimpression), 1966.

- DROHAN N. T. et DAY J. H. (eds.) : « Readings in Australian Economics » (edited by N. T. Drohan and J. H. Day), Melbourne, Cassel Australia Ltd., 1965.
- GRANT J. McB. et HAGGER A. J. : « Economics, an Australian Introduction », Melbourne, Canberra, Sydney, F. W. Cheshire Pty. Ltd., 1964.
- GRONDONA L. ST. Clara : « Australia in the 1960's », London, Anthony Blond Ltd., (2^{me} édition révisée), 1964.
- HUGHES Helen : « The Australian Iron and Steel Industry 1848-1962 », Melbourne, Melbourne University Press, 1964.
- McARDLE Allan A. : « Poultry Management and Production », Sydney, London, Melbourne, Angus and Robertson Ltd., 1961.
- MUNZ H. : « The Australian Wool Industry », Melbourne, Canberra, Sydney, F. W. Cheshire Pty. Ltd., 1964.
- NICHOLSON D. F. : « Australia's trade relations » an outline history of Australia's overseas trading arrangements », Melbourne, F. W. Cheshire Pty. Ltd., 1955.
- RATCHFORD B. U. : « Public Expenditure in Australia », London, Cambridge University Press, 1959.
- SHAW A. G. L. : « The Economic Development of Australia », Melbourne, Longmans, Green and Co. Ltd., (4^{me} édition), 1960.
- SPANN R. N. (ed.) : « Public Administration in Australia », edited by R. N. Spann, Sydney, Government Printer, (2^{me} édition), 1960.
- TEW Brian : « Wealth and Income » (An analysis of the Economic and Financial Systems of Australia and Great Britain), Melbourne, Melbourne University Press, (4^{me} édition), 1964.
- WILKES John (ed.) : « Australia's Defence and Foreign Policy » (this book consists of Paper read at the 30th Summer School of the Australian Institute of Political Science, held at Canberra, A.C.T., 25 to 27 January 1964, by Sir Garfield Barwick, Roger Hillsman, T.B. Millar, R.I. Downing, B.D. Beddie. Edited by John Wilkes), Sydney, London, Melbourne, Angus & Robertson Ltd., 1964.

Publications périodiques (et similaires)

Nous indiquons ci-après quelques publications périodiques en plus de celles que nous mentionnerons sous la rubrique « Autres publications et documents ».

- Australian Economic Papers », Adelaide, éditeurs : K. J. Hancock et H. F. Lydall, c/o Department of Economics, University of Adelaide.
- The Australian Financial Review », Sydney, Melbourne.
- The Australian Journal of Statistics », Sydney, The Statistical Society of Australia, c/o Department of Mathematical Statistics, University of Sydney.
- The Australian Mineral Industry », Canberra, Department of National Development, Bureau of Mineral Resources, Geology and Geophysics.
- Australian Outlook », Canberra, Journal of the Australian Institute of International Affairs, Department of International Relations, Australian National University.

- The Australian Quarterly », Sydney, The Australian Institute of Political Science.
- The Australian Sugar Journal », Brisbane, The Australian Sugar Producers Association Ltd..
- Bulletin international des Douanes », Bruxelles, International Customs Tariffs Bureau.
- Bulletin mensuel de statistique », New York, Organisation des Nations Unies.
- Commonwealth of Australia Gazette », Canberra, Commonwealth Government Printer.
- Econometrica », New Haven, Connecticut, Journal of the Econometric Society, Yale University, (journal publié par la « North-Holland Publishing Company », Amsterdam).
- Economica », London, The London School of Economics and Political Science.
- The Economic Digest », London, Economic Research Council, (revue publiée par la « Shaw Publishing Co. Ltd. », London).
- The Economic Journal », London, The Journal of The Royal Economic Society, Macmillan and Co., Limited.
- The Economic Record », Melbourne, The Journal of The Economic Society of Australia and New Zealand, Melbourne University Press.
- Economic Review », Melbourne, The Commercial Bank of Australia Limited.
- International Financial Statistics », Washington, International Monetary Fund.
- Monthly abstract of statistics », Wellington, Department of Statistics.
- Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics », Rome, Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Overseas Trading », Melbourne, Department of Trade and Industry.
- The Pastoral Review and Graziers' Record », Melbourne, The Pastoral Review Pty. Ltd..
- Petroleum Gazette », Melbourne, Petroleum Information Bureau (Australia).
- The Poultry Farmer », Lidcombe, The Official Organ of the Egg Marketing Board for the State of New South Wales.
- Quarterly Economic Reviews », London, The Economist Intelligence Unit Limited.
- Quarterly Review of Agricultural Economics », Canberra, Bureau of Agricultural Economics.
- Quarterly Survey », Melbourne, Australia and New Zealand Bank Limited.
- Review », Sydney, Bank of New South Wales.
- Statistical Bulletin », Sydney, Reserve Bank of Australia.
- Treasury Information Bulletin », Canberra, Commonwealth Treasury, Commonwealth Government Printer.
- Wool Intelligence and Fibres Supplement », London, Commonwealth Secretariat, Commodities Branch.

Rapports annuels

Nous donnons ci-après une liste « partielle » des institutions et sociétés australiennes qui ont bien voulu nous faire parvenir leurs rapports annuels et d'autres informations, documents qui nous furent particulièrement utiles pour l'élaboration du Chapitre IV.

- Australian Apple and Pear Board », Melbourne.
- Australian Banks' Export Re-Finance Corporation Limited », Sydney.
- Australian Canned Fruit Sales Promotion Committee », Shepparton (Victoria).
- Australian Canned Fruits Board », Melbourne.
- The Australian Chemical Industry Council », Melbourne.
- Australian Barley Board », Adelaide.
- Australian Coastal Shipping Commission » (The Australian National Line), Melbourne.
- Australian Dairy Produce Board », Melbourne.
- Australian Honey Board », Sydney.
- Australian Meat Board », Sydney.
- Australian Oversea Transport Association », Sydney.
- The Australian Sugar Producers Association », Brisbane.
- Australian Wheat Board », Melbourne.
- Australian Wine Board », Adelaide.
- Australian Wool Board », Melbourne.
- British Tobacco Company (Australia) Limited », Sydney.
- The Broken Hill Proprietary Co. Ltd. », Melbourne.
- The Colonial Sugar Refining Company Limited », Sydney.
- Commonwealth Banking Corporation », Sydney.
- Commonwealth Grants Commission », Melbourne.
- Conzinc Riotinto of Australia Limited », Melbourne.
- Egg and Egg Pulp Marketing Board », Melbourne.
- Export Payments Insurance Corporation », Sydney.
- The Fish Board », Brisbane.
- Forestry and Timber Bureau », Department of National Development, Canberra.
- Gold Producers' Association Limited », Melbourne (et Kalgoorlie (W.A.)).
- Joint Coal Board », Sydney.
- Mount Isa Mines Limited », Brisbane.
- Queensland Cane Growers' Association », Brisbane.
- Reserve Bank of Australia », Sydney.
- The Rice Marketing Board for the State of New South Wales », Leeton (N.S.W.).
- Tariff Board », Canberra.
- Victorian Automobile Chamber of Commerce », Melbourne.
- Western Mining Corporation Limited », Melbourne.

Autres publications et documents

D'importantes publications sont émises par des institutions internationales telles que :

l'Organisation des Nations Unies (New York) et les Institutions qui en dépendent (notamment : « Yearbook of International Trade Statistics, 1964 », « Statistical Yearbook 1965 », « Yearbook of National Accounts Statistics, 1965 », ..., « The State of Food and Agriculture 1966 » (F.A.O. (Rome)),...);

le « International Sugar Council » (à Londres) (notamment : « Statistical Bulletin », « Annual Report », « Press Summary », ...);

et le « International Wheat Council » (à Londres) notamment : « Annual Report », « International Wheat Agreement 1962 and Rules of Procedure », « Etude de la situation mondiale du blé », « Statistiques mondiales du blé », « Tendances de la consommation du blé » (1964), « Commerce de la farine de blé » (1965), ...).

Pour l'information sur la section « Evolution récente des composants des programmes sectoriels » de notre Chapitre IV, nous signalons les études publiées régulièrement par le « Commonwealth Economic Committee » à Londres.

Voici quelques titres de ces études (avec entre parenthèses le millésime de la dernière édition consultée) : « Meat » (1965), « Dairy Produce » (1963), « Fish » (1966), « Grain Crops » (1966), « Plantation Crops » (1964), « Fruit » (1965), « Vegetable Oils and Oilseeds » (1965), « Industrial Fibres » (1966), « World Trade in Wool and Wool Textiles 1952-63 » (1965), « Iron and Steel and Alloying Metals » (1965), « Non-Ferrous Metals » (1966), « Non-Metallic Minerals » (1964).

Pour l'Australie, le « Commonwealth Bureau of Census and Statistics » (désigné par le sigle « C.B.C.S. » dans le présent ouvrage) publie des centaines de documents par an. Le plus simple sera dès lors de se reporter aux listes de publications établies régulièrement par ce Bureau, les références données durant notre étude devant permettre une certaine orientation en la matière.

Nous soulignons toutefois l'intérêt des annuaires établis pour le Commonwealth (l'édition de 1966 comportant 1131 p.) et pour chacun des états australiens (à l'exception de l'état de Tasmanie), à savoir :

- Official Year Book of the Commonwealth of Australia »,
 - Official Year Book of New South Wales », « Victorian Year Book »,
 - Queensland Year Book », « South Australian Year Book »,
 - Official Year Book of Western Australia ».
- (Pour la Tasmanie, on consultera le « Pocket Year Book of Tasmania ».)

Outre les documents concernant les recensements de la population, à titre indicatif, compte tenu du sujet du présent ouvrage, nous mentionnerons les publications et documents périodiques suivants (émis par le Bureau central à Canberra) : « Quarterly Summary of Australian Statistics » (t), « Monthly Review of Business Statistics » (m), « Digest of Current Economic Statistics » (m), « Commonwealth Finance » (a), « Insurance and Other Private Finance » (a), « Oversea Investment » (a), « Oversea Investment in Companies in Australia (Preliminary) » (a), « Capital Expenditure by Private Businesses in Australia (Preliminary) » (t), « Capital and Maintenance Expenditure by Private Businesses in Australia » (t), « Employment and Unemployment » (m), « Wage Rates and Earnings » (m), « Survey of Weekly

Earnings, Octobre 1965 » , « Australian National Accounts, National Income and Expenditure » (a) , « Quarterly Estimates of National Income and Expenditure » (t) , « Overseas Trade » (a) , « Imports Cleared for Home Consumption » (a) , « Balance of Payments » (s) , « Balance of Payments : Quarterly Summary » (t) , « Overseas Trade, Major Groups of Countries » (t) , « Exports of Wool (Australian Produce) » (m) , « Overseas Trade » (m) , « Overseas Trade, Recorded Trade, excluding Bullion and Specie (Preliminary) » (m) , « Overseas Trade, Imports by Commodity Divisions, Australie (Preliminary) » (m) , « Consumer Price Index » (t) , « Average Retail Prices of Food and Grocery Items » (t) , « Export Price Index » (m) , « Wholesale Price (Basic Materials and Foodstuffs) Index » (m) , « Food Production and the Apparent Consumption of Foodstuffs and Nutrients In Australia » (a) , « Value of Production and Indexes of Price and Quantum of Farm Production » (a) , « Factories, Summary of Principal Statistics » (a) , « Factory Production, Principal Statistics of Factories by Class of Industry » (a) , « Principal Statistics of Factories, by Class of Industry, Australia » (a) , « Production Statistics » (m) , « Manufacturing Industry » (a) , « Rural Industries » (a) , « Non-rural primary industries and value of production » (a) ; (les symboles utilisés étant : (a) = publication annuelle, (s) = publication semestrielle, (t) = publication trimestrielle, et (m) = publication mensuelle).

On notera les études publiées par le « Bureau of Agricultural Economics » (à Canberra), notamment : « The Wool Outlook » , « The Beef Situation » , « The Dairy Situation » , « The Wheat Situation » , « The Mutton and Lamb Situation » , « The Coarse Grain Situation » , « The Egg Situation » , « Fibres Other than Wool » (publications à périodicité variable) ; « Increased beef production on dairy farms in Western Australia » (février 1966) , « An assessment of costs and capital of a reserve price scheme for Australian Wool » (décembre 1964) , ... ; ainsi que les publications du « Forestry and Timber Bureau » du « Department of National Development » (à Canberra) (notamment : « Australian forests and forest industries » (1966) , « To what extent should Australian foresters plan for national demand ? » (par M. R. Jacobs, 1963) , « The need for planning future Australian timber supplies » (par M. R. Jacobs, 1966) , ...) ; et certaines études statistiques de la « Reserve Bank of Australia » telles que : « Flow-of-Funds, Australia, 1953/54 to 1961/62 » (1965) , « Flow-of-Funds Supplement » (1966) , « Economic Supplement » (1964) , et « Company Supplement » (1967).

Signalons aussi les publications du « Petroleum Information Bureau (Australia) » (Melbourne, Sydney, Brisbane, Perth), notamment : « Oil and Australia - the Figures behind the Facts » , « The Oil Industry in Australia » , « Petroleum search in Australia » (1965) , ...

D'importantes études sont aussi publiées par le « Commonwealth Treasury » (à Canberra). Citons notamment :
 « The meaning and measurement of economic growth », novembre 1964 ;
 « Projections of the work-force, 1963-76 », avril 1965 ;
 « Private overseas investment in Australia », mai 1965 ;
 « Investment analysis », juillet 1966.

Enfin, de nombreux documents peuvent être obtenus auprès du « Commonwealth Government Printer » (à Canberra), notamment les documents annuels suivants : « Budget Speech » , « Commonwealth Payments to or for the States » , « Estimates of Receipts and Summary of Estimated Expenditure » , et « National Income and Expenditure » ; ainsi que les Actes du Parlement du Commonwealth (« Commonwealth Acts ») (sur lesquels fut basée en grande partie l'élaboration de notre Chapitre V).

Pour les accords commerciaux conclus par l'Australie (voir Chapitre V), on pourra recourir aux « Treaty Series » du « Department of External Affairs » (à Canberra) et aux Actes législatifs du Commonwealth.

Pour conclure, nous mentionnons ci-après quelques autres publications signalées durant notre étude.

- « Le Commerce International en 1965 », Genève, G.A.T.T., (296 p.), 1966.
(Cette publication étant annuelle, voir aussi les autres éditions.)
 - « Input-Output Analysis : an appraisal » (volume 18, (371 p.), 1955) et
« Output, Input and Productivity Measurement » (volume 25, (506 p.), 1961),
New York, (Studies in Income and Wealth by the Conference on Research
in Income and Wealth), National Bureau of Economic Research, (ouvrages
publiés par « Princeton University Press », Princeton).
 - « Report of The Committee of Economic Enquiry », Commonwealth of Australia,
2 volumes, (1140 pages, 22 x 28 cm), 1965.
 - « Summary of Activities 1963-65 », Canberra, Department of National Develop-
ment, Commonwealth of Australia, (60 pages, 21 x 30 cm), 1966.
-